
UC-NRLF
$B 765 956


University of California
Lux ex Tenebris.
Claus Spreckels Fund.



MAZARIN

ET

COLBERT

PAR

LE COMTE DE COSNAC

(GABRIEL-JULES)

TOME PREMIER



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1892

MAZARIN ET COLBERT



Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en mai 1892.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

OU PUBLIÉS PAR LUI

Mémoire sur la décentralisation administrative. 1844, Dentu, édit

Questions du jour : République, Socialisme, et Pouvoir. 1849, Lecou, édit.

Mémoires de Daniel de Cosnac, évêque et comte de Valence et de Die, archevêque d'Aix, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, 2 vol., 1852. Renouard, édit.

Question romaine, Croisade. 1860. Douniol, édit.

Souvenirs du règne de Louis XIV. 8 volumes, 1866-1882. Renouard, édit.

Discours à la commission extraparlementaire de décentralisation sur l'élection des maires. 1870. Dentu, édit.

L'évangéliste de Guyenne (nouvelle édition d'une Mazarinade). 1872. Claudin, édit.

Midas ! le roi Midas a des oreilles d'âne ! 1873. Dentu et Douniol, édit.

Négociations diplomatiques au temps de la Fronde. Bulletin de 1879 de la *Société de l'histoire de France*.

Mémoire de Jean du Bouchet, sur la charge de maréchal général. Vol du cinquantenaire de la *Société de l'histoire de France*, 1884.

Les richesses du palais Mazarin. 1 vol. illustré, 1884. Loonès, édit.

Le combat de Bléneau. 1885. Bourges, imp. à Fontainebleau.

Le mariage de mademoiselle de Montpensier. 1886. Dodivers, imp. à Besançon.

Notice sur Daniel de Cosnac, avec portrait. 1886. Roche, imp. à Brives.

Rôle politique de Louis Rechignevoisin de Guron, évêque de Tulle. 1886. Crauffon, imp. à Tulle.

Épisodes de l'histoire du Dauphiné au dix-septième siècle. 1889. Ceas, imp. à Valence.

Mémoires du marquis de Sourches, grand prévôt de France. 12 vol. parus, 1882-1892. Hachette, édit.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.



MAZARIN

ET

COLBERT

PAR

LE COMTE DE COSNAC
(GABRIEL-JULES)

TOME PREMIER





PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1892



INTRODUCTION

Réunir dans un même cadre deux hommes illustres qui ont eu des contacts journaliers, nous a paru une œuvre d'autant plus séduisante à aborder, que nos recherches de documents inédits nous avaient procuré des éléments dont les historiens qui nous ont précédé n'avaient pu se servir, le dépôt des *Archives* du Ministère des Affaires étrangères, où ils sont renfermés, n'étant pas alors ouvert aux investigations. Mazarin et Colbert nous ont fourni dans leur correspondance les traits de leur physionomie tracés de leur propre main, et les nombreuses lettres de ceux qui ont entretenu des rapports avec eux ont concouru à nous procurer tantôt les ombres, tantôt les points lumineux qui apportent du relief à ces portraits. De notre étude ressort cette désolante remarque : les hommes politiques gagnent peu sous plus d'un rapport à être scrutés, car si cet examen aboutit parfois à l'avantage de l'œuvre qu'ils ont accomplie, elle aboutit plus rarement à l'avantage de leur caractère. En effet, si, sous certains régimes, pour monter au pouvoir et pour s'y maintenir, il est nécessaire de s'appuyer sur la faveur d'un prince, ce qui exige une souplesse qui entraîne généralement à bien des capitulations de conscience, sous des régimes tout



opposés, il est indispensable de s'appuyer sur la faveur populaire, alors la conscience doit s'orienter d'après la rose des vents, et ses incessantes variations la conduisent fatalement à naufrager sur quelque écueil. Par suite, quiconque est ferme dans sa droiture franchit rarement les degrés du pouvoir, et les hommes d'État les meilleurs à toutes les époques se fussent rencontrés parmi ceux qui ne l'ont jamais été. Ceux-ci eussent pratiqué la politique honnête, politique d'avenir qui serait la plus féconde en heureux résultats; ceux-là pratiquent la politique habile dénuée de scrupules, politique à succès éphémères qui aboutit finalement aux catastrophes.

Entre les œuvres de Mazarin, son œuvre diplomatique se signale au premier rang : on lui doit la paix de Westphalie, qui mit fin à la guerre de trente ans avec l'Empire, et la paix des Pyrénées qui, terminant la guerre avec l'Espagne, procura à Louis XIV un mariage éclatant.

Son œuvre politique à l'intérieur a consisté dans la continuation de l'entreprise de Richelieu pour l'établissement du pouvoir absolu, avec cette différence qu'il préférait, à la violence et au sang répandu, l'emploi de la corruption et des faveurs. Sa douceur toutefois et son mépris des injures ont été fort exagérés; nous produisons des preuves qui permettent d'en juger. La protestation presque générale contre la continuation de l'entreprise de Richelieu a donné naissance à la Fronde, que Mazarin ne parvint à dompter qu'après une lutte de cinq années, lutte sérieuse et difficile, bien que la plupart des historiens, trompés par des appa-

rences superficielles, l'aient traitée avec une inconcevable légèreté (1).

Son œuvre administrative est nulle; il y aurait eu cependant beaucoup à faire pour remédier à la confusion résultant du passage du régime féodal dans les campagnes, des libertés municipales dans les villes, à celui de la concentration du pouvoir, mais il n'en prit nul souci, se confiant aux procédés arbitraires des intendants et ne considérant la France que comme une propriété du roi dont il fallait simplement tirer tout le revenu possible.

Son œuvre artistique et scientifique est considérable par ses merveilleuses collections de tableaux, de statues, de tapisseries, de meubles précieux, et par la formation de la plus riche bibliothèque alors connue.

Son œuvre personnelle est caractérisée par la haute situation à laquelle il parvint à s'élever, par les mariages surprenants qu'il fit contracter à ses nièces, enfin, par la colossale fortune qu'il réussit à accumuler; cette fortune est le trait d'union qui nous amène à Colbert.

Le programme de cette étude ne nous permet de nous occuper de Colbert que durant la période où il fut intendant de Mazarin, mais celle-ci est d'autant plus intéressante que ses biographes en ont succinctement parlé; nous y trouverons dans l'œuf le grand homme qui ne cassera sa coquille qu'après la mort du cardinal.

La reconstitution litigieuse et difficile de la fortune de Mazarin après la Fronde; sa gestion immense et

(1) Voy. notre ouvrage *Souvenirs du règne de Louis XIV*.



compliquée furent l'école qui prépara Colbert à devenir l'administrateur consommé, le contrôleur général des finances, le grand ministre.

L'accroissement incessant de cette fortune par de multiples spéculations sur le fer, le cuivre, l'ambre, le blé, le chanvre, le sucre et autres denrées, prépara en lui le stimulateur de l'industrie et du commerce, le fondateur des compagnies maritimes de 1664, le protecteur de la construction du canal du Languedoc, l'instigateur de l'agrandissement de nos ports de mer les plus importants.

Le rétablissement des collections et de la bibliothèque du palais Mazarin, la participation aux somptueux préparatifs du mariage de Louis XIV, l'initièrent aux fonctions spéciales de ministre de la maison du roi, lui inspirèrent le goût des beaux-arts et des sciences, et par suite la fondation de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, de l'Académie des Sciences, de l'Académie royale de Peinture, d'Architecture et de Sculpture, de l'Académie de France à Rome, de l'Observatoire de Paris, enfin l'achèvement du Louvre.

Mazarin, dont l'intention première était d'employer exclusivement Colbert à ses affaires personnelles, même aux détails les plus infimes, tels que l'achat de ses bas et de ses robes de chambre, ne voulut pas d'abord tolérer l'immixtion de son intendant dans les affaires de l'État; mais celui-ci, avec sa tenace persévérance, parvint à se faire accepter lorsqu'il eut signalé son zèle à l'occasion des poursuites contre la noblesse soi-disant coupable de demander avec insistance la réalisation de la promesse de la convocation des États généraux.

Ce début sera le prélude de la politique autoritaire et centralisatrice qu'il adoptera lorsqu'il sera devenu ministre. Richelieu et Mazarin ont été les fondateurs du despotisme politique, Colbert deviendra le fondateur du despotisme administratif, lequel plaçant à discrétion entre les mains du roi toutes les ressources du pays, permettra à Louis XIV, qui les épuisera, de faire luire aux yeux éblouis ce soleil qui, après s'être levé dans la brume de sa minorité, a développé à son midi une végétation luxuriante bientôt flétrie, pour s'éteindre dans un noir couchant où grondait déjà le tonnerre de la révolution.

La perte de Fouquet, qu'il consommera aussitôt après la mort de Mazarin, aura son prélude du vivant même du cardinal : nous le verrons réduisant à néant l'autorité du surintendant des finances; il l'obligera, dans l'intérêt de la fortune du cardinal, à une gestion irrégulière dont il lui laissera la responsabilité, et celle-ci sera invoquée plus tard pour arriver à sa condamnation.

Ce n'était certainement pas à l'école de Mazarin que Colbert pouvait apprendre le désintéressement : intendant du cardinal, il se montra auprès de lui solliciteur incessant; ministre du roi, il fut non moins insatiable. Il acquit des héritiers du duc de Tresmes le château de Sceaux, qu'il transforma en un séjour somptueux et enchanteur auquel le duc du Maine n'eut plus tard à ajouter que quelques embellissements. Oublieux du dénouement tragique de la fête donnée par Fouquet au château de Vaux, il offrira à son tour à Louis XIV deux splendides fêtes dans la résidence princière qu'il avait



créée; mais s'il ne finit pas comme Fouquet ses jours dans une étroite prison, il mourut à peu près disgracié, laissant une fortune de dix millions, c'est-à-dire quarante ou cinquante millions de notre époque.

La morgue et la raideur de Colbert se ploieront aisément à la flatterie lorsque son ambition y trouvera son avantage; ainsi, de connivence avec son cousin Colbert du Terron, il tiendra une conduite équivoque pour transmettre la correspondance échangée entre le jeune roi et Marie Mancini, se souciant peu de compromettre le mariage de l'Infante et la paix des Pyrénées. Dans ce même intérêt personnel, les amours du roi pour mademoiselle de La Vallière et pour madame de Montespan trouveront en lui un complaisant.

Notre appréciation sur Colbert demeurerait incomplète si nous ne le rapprochions de Sully. Le premier, homme des villes, petit-fils et fils de manufacturiers et de commerçants, plaçait la base de la richesse publique dans le développement de l'industrie et du commerce, richesse aléatoire qui met un pays dépouillé de ressources nutritives à la merci de l'étranger; le second, homme des champs, de race noble et illustre, avec sa maxime « Labourage et pâturage sont les deux mamelles de l'État », plaçait la base de cette richesse dans le développement de l'agriculture. Sans doute entre les deux systèmes l'absolu est impossible; il faut considérer cependant que la vie des champs favorise la moralité, tandis que la vie des villes et des usines favorise les désordres moraux, l'athéisme, le socialisme, une civilisation décadente sur les confins de la barbarie; nous

pensons donc avec Sully que le premier système, correctif du second, doit avoir la prépondérance.

Si notre récit avait dû se borner à retracer les principaux événements qui se sont accomplis pendant la période de connexité entre Mazarin et Colbert, nous n'eussions pas pris la plume pour répéter ce que beaucoup d'autres ont mieux dit que nous n'aurions pu le faire; mais l'intérêt caractéristique de notre ouvrage consiste dans le grand nombre de faits nouveaux, les uns importants, les autres simplement curieux, dont il enrichit l'histoire.

Nous continuons ainsi à compléter, à l'aide de documents inédits, l'œuvre entreprise dans nos *Souvenirs du règne de Louis XIV,* dont le résultat a été de faire accepter par ceux qui ont écrit après nous, tantôt certaines modifications, tantôt certains développements de faits jusqu'alors incomplètement rapportés. Un érudit de premier ordre, M. Chéruel, a signalé nos travaux, en les utilisant, dans son *Histoire de France sous le ministère de Mazarin.* Ils ont été également utilisés, mais sans nous nommer, par un éminent écrivain dans un volume nouveau d'une histoire de longue haleine. L'auteur stigmatise un trio de lettrés, dont l'un porteur d'un nom qui nous touche, trio qui, dit-il, environnait de cabales le prince de Conti; l'objectif de l'un de ces personnages était de ramener ce prince à la soumission à la royauté légitime, et il n'y parvint qu'après des négociations difficiles; qualifier celles-ci de cabales dépend uniquement du point de vue. Il est à regretter peut-être que des emprunts plus complets ne nous aient pas été faits : le rôle du prince de Conti

n'eût pas été tronqué, le récit de la Fronde dans la Guyenne eût été plus complet, et l'auteur n'eût pas omis de dire que celle-ci fut terminée par un traité en forme signé à Bordeaux en juillet 1653, au lieu de la représenter finissant par un évanouissement.

Sur un autre théâtre de la guerre civile, le même auteur nous a fait l'honneur de nous emprunter la fixation du lieu de l'action principale du célèbre combat de Bléneau, aucun historien ne l'avait fixé avant nous; mais il a omis de rapporter la preuve majeure et irrécusable sur laquelle nous nous sommes appuyé, preuve écrite en toutes lettres sur le terrain lui-même par les boulets que l'on trouve encore dans le bois de Dreux occupé par l'infanterie du prince de Condé, tâchant de s'y abriter du feu de la batterie du maréchal de Turenne placée sur la légère éminence de Châteaulandon. Si ses emprunts eussent été plus complets, l'auteur n'eût pas fait du village de Breteau, placé à peu près au centre du plateau de cette partie du Gâtinais, le point sur lequel le prince de Condé s'est dirigé après avoir forcé le passage de Rogny, dans le but, assure-t-il, de frapper sur l'angle mort, de couper l'armée du maréchal d'Hocquincourt de celle du maréchal de Turenne, et de faire ensuite ce qu'en termes de chasse on appelle un rabat. Nous nous permettons quelques objections. Pour nous, le prince de Condé a été guidé par l'impétuosité qui était dans son caractère, et nullement par un plan de stratégie; il s'est, après le passage de Rogny, dirigé sur les quartiers ennemis les plus proches afin de les enlever par surprise, remontant la rive gauche du Loing jusqu'à Bléneau, où se trouvait

le quartier général. Ramsay, l'auteur de la *Vie du maréchal de Turenne,* Montglat, si précis dans ses récits militaires, et tous les historiens sont là pour l'attester. Des preuves contraires seraient nécessaires, et l'auteur ne les a pas produites, pour établir que le prince de Condé a marché sur Breteau; cette marche eût même été une faute; le succès dépendait de l'impétuosité de la surprise, or, pendant la marche sur Breteau, les troupes cantonnées aux alentours de Bléneau auraient eu le temps de s'assembler et la surprise eût été manquée. En admettant même qu'un quartier isolé eût été surpris à Breteau, le rabat dont la comparaison est invoquée n'eût pas été fait dans la véritable acception du mot. A la chasse, les rabatteurs poussent le gibier sur la ligne des fusils des chasseurs, or le prince de Condé eût poussé les fuyards sur la ligne occupée par les troupes du maréchal d'Hocquincourt, derrière laquelle ils se seraient ralliés. Enfin, cette manœuvre, pour couper en deux les troupes des deux maréchaux, en supposant qu'elle ait été tentée, aurait si peu réussi que lorsque le maréchal d'Hocquincourt, après sa défaite proche de Bléneau, eut rallié une partie des fuyards, il put rejoindre l'armée du maréchal de Turenne. Toute contestation sur ce point est impossible.

Le maire d'Auxerre, Thomas-Marie Davigneau, reçut à l'occasion du combat de Bléneau des lettres de noblesse et de conseiller d'État; sa participation civile à cette action militaire est un épisode que nous avons fait surgir de l'obscurité d'après des documents authentiques; il est passé sous silence dans l'ouvrage

cité, bien qu'il devienne désormais inséparable du célèbre combat (1).

Notre amour du progrès et du maintien des vérités historiques nous a seul inspiré les réflexions qui précèdent.

Si du domaine de l'histoire nous passons au domaine des beaux-arts, nos découvertes sur les acquisitions de tableaux, de tapisseries, de marbres antiques, faites pour le compte du cardinal Mazarin à la vente du mobilier de Charles Ier, ont eu pour résultat d'établir que M. de Bordeaux, ambassadeur à Londres, et non le banquier Jaback, en a été l'intermédiaire principal, et de faire connaître les prix d'achat. Ces révélations ont reçu des amateurs et des érudits un excellent accueil. Entre les favorables appréciations de la presse, nous rappelons celles, si flatteuses pour nous, du savant M. Tamisey de Laroque dans diverses revues, notamment dans le *Polybiblion* (2). Cependant les conservateurs du Louvre, aujourd'hui gardiens de ces précieuses collections, n'en continuent pas moins à faire vendre, en quelque sorte, avec la garantie de l'État, des catalogues qui maintiennent une ignorance qui semblerait ne devoir plus être permise (3).

(1) Nous avons donné dans nos *Souvenirs du règne de Louis XIV* un récit du combat de Bléneau, avec accompagnement de lettres inédites du maréchal de Turenne tirées des *Archives du ministère de la Guerre ;* plus tard, après une visite approfondie de la contrée, nous avons pu déterminer le lieu où s'est passée l'action principale entre le prince de Condé et le maréchal de Turenne, et nous en avons publié un récit complémentaire dans la *Revue du Gâtinais* (Fontainebleau, année 1885), récit que nous avons fait en outre tirer à part en brochure.

(2) Avril 1884.

(3) Voy. nos ouvrages *Souvenirs du règne de Louis XIV* et *Richesses du palais Mazarin*.



Résumons dans un aperçu quelques-uns des points les plus saillants de notre présente publication : la fixation du lieu de naissance de Mazarin; la question de sa prêtrise affirmativement tranchée, et, par suite, l'impossibilité de son prétendu mariage avec la reine; les diamants de la couronne par lui emportés; l'épisode du recouvrement de sept diamants engagés; la balustrade de son lit; le feu mis au Louvre par les paillasses de ses nièces; de nombreux détails sur leurs mariages; son prétendu dédain pour la satire; le don piquant d'une collection de *Mazarinades* à l'ambassadeur de Savoie; les soins infimes imposés à Colbert en concurrence avec les spéculations et les grandes affaires d'intérêt; le *Bastion de France;* les préparatifs du mariage du roi et les toilettes de la future reine confiés à Colbert; le plan inédit du pavillon de l'île de la Conférence; une ruse du jeune roi pour perdre Mazarin auprès de sa mère; une mystification d'Anne d'Autriche se confiant à l'astrologie; son emportement contre M. de Beaumont; les deux voyages en France de la reine Christine; Bartet au moment de remplacer Le Tellier au ministère; les conseils politiques du bibliothécaire Naudé; son procès à l'occasion du nom de l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ;* Renaudot dénoncé par un concurrent désireux de le remplacer dans le privilège de la *Gazette;* l'entreprise de M. de Penacors pour un rapprochement entre le cardinal Mazarin et le cardinal de Retz; un plan inexécuté pour l'arrestation de ce fougueux frondeur; le refus de communier du duc d'Orléans; les propos de la duchesse d'Orléans à madame Richer, sa marchande de modes; mademoi-



selle de Montpensier prise en flagrant délit de dissimulation dans ses *Mémoires;* la superstition du grand Condé; la mortification qu'il subit au sujet de la housse de son carrosse; nous ne pousserons pas plus loin cette nomenclature.

Nous avons intercalé dans notre récit quelques-uns de nos documents, nous avons placé les autres, non point dans un Appendice unique à la fin de chaque volume, mais dans des Appendices successifs à la suite de chaque chapitre. Cette méthode nouvelle nous a paru devoir inviter davantage à les lire, tandis que l'agglomération devient souvent une cause d'effroi. Nous avons généralement adopté pour ces documents l'orthographe actuelle qui en rend la lecture plus courante; parfois, cependant, nous avons conservé leur orthographe, qui maintient davantage leur cachet d'originalité (1). Dans notre ouvrage illustré : *Richesses du palais Mazarin,* nous avons donné sur l'original conservé à la section des manuscrits de la Bibliothèque nationale l'*Inventaire* jusques alors inédit dressé après la mort de Mazarin; nous terminons celui-ci par la reproduction, sur une expédition authentique notariée qui nous appartient, de son testament, le dernier acte particulièrement caractéristique de sa vie.

(1) Nous avons indiqué par des notes au bas des pages la source de chaque document; nous avons désigné les *Archives du ministère des Affaires étrangères* par cette abréviation : Aff. étr.

MAZARIN ET COLBERT



CHAPITRE PREMIER

Origine du cardinal Mazarin. — Problème résolu du lieu de sa naissance. — Sa famille. — Son éducation. — Il embrasse la carrière des armes, qui le conduit à la diplomatie. — Il accompagne le cardinal Bagni en France. — Il est présenté à Louis XIII. — Il se précipite au milieu du feu de deux armées pour annoncer la paix. — Il entre dans la carrière ecclésiastique. — Son canonicat de Saint-Jean de Latran. — Il est nommé vice-légat à Avignon et nonce à Paris. — Il gagne la faveur du cardinal de Richelieu. — Il sollicite le chapeau de cardinal pour le P. Joseph. — Il s'établit en France, et Richelieu l'emploie dans les affaires de l'État. — Il est nommé cardinal. — Il lève un régiment de son nom. — Mort de Richelieu, Mazarin lui succède. — Mort de Louis XIII. — Mazarin surmonte avec adresse les préventions de la reine et se fait confirmer par elle dans le ministère. — Le temps de la bonne régence. — La cabale des Importants. — Commencement de la Fronde. — La reine devient l'inébranlable soutien du cardinal Mazarin. — Charitables avis qui lui sont donnés. — Examen des rapports de la reine et du cardinal. — Solution de deux problèmes : Mazarin était-il prêtre? Mazarin était-il marié? — Mazarin disgracie les anciens ministres et en appelle de nouveaux. — Le Tellier. — D'Émery. — Dix-neuf édits fiscaux soulèvent le Parlement et le peuple de Paris. — Le coadjuteur de Paris fait déclarer le cardinal Mazarin usurier par une assemblée de théologiens. — La Cour sort furtivement de Paris et s'établit à Saint-Germain. — Siège de Paris dirigé par le prince de Condé. — Paix éphémère. — Prétentions du prince de Condé. — Mazarin veut consolider son pouvoir par les alliances de sa famille. — Il fait venir en France trois nièces et un neveu. — Il marie sa nièce Laure Mancini au duc de Mercœur. — Ce mariage fait une brèche à la citadelle de la Fronde. — Agissements intolérables du prince de Condé : il charge un de ses amis de séduire la reine ; il frappe le cardinal au visage. — Son arrestation est résolue.

L'origine de Jules Mazarin est enveloppée d'une obscurité qui fait contraste avec l'éclat que l'histoire a projeté



sur sa vie. Tandis que l'accord était fait sur la date de sa naissance, le 14 juillet 1602, le lieu en demeurait incertain; les uns le faisaient naître à Piscina dans les Abruzzes, les autres dans la ville de Rome. A l'appui de cette dernière opinion, un document d'une valeur considérable était connu, les lettres de naturalisation française qui lui furent délivrées en 1639 et qui portent qu'il était né à Rome; mais il nous était réservé la bonne fortune de signaler un document plus décisif encore, puisqu'il émane du cardinal lui-même, une lettre dans laquelle, après avoir protesté contre la mission qu'on voulait lui donner à Rome, afin de se débarrasser de sa personne, il s'exprime ainsi : « Aux persécutions qu'on me fait, on joindrait l'affront de m'envoyer demander l'aumône au lieu de ma naissance (1). » Cette question, envisagée jusqu'ici comme douteuse, peut donc être considérée comme tranchée. Quant à l'origine sicilienne de sa famille, elle n'a jamais été contestée, ni par ses apologistes, ni par ses détracteurs. Aubéry, le plus apologiste de ses historiens, établit cette origine; les pamphlétaires de la Fronde se plaisaient à l'appeler le *Sicilien*. Sa famille était-elle noble ou plébéienne? Les historiens ont varié à cet égard. Pour l'affirmative de la noblesse, nous rencontrons les deux principaux historiens de la vie du cardinal Mazarin, Gualdo Priorato et Aubéry; pour la négative, les voix nombreuses, mais suspectes, des Frondeurs; Scarron, entre autres, dans une Mazarinade par lui désavouée après la Fronde, a prétendu que le cardinal était né dans la vallée de Mazare, en Sicile, dont son père

(1) Voy. à l'*Appendice* du chap. IV, cette lettre inédite datée du 4 septembre 1651, adressée à Jobart.

avait pris le nom transformé en celui de Mazarin, « suivant, dit-il, la coutume des faquins de basse naissance qui s'appellent Basque, Champagne ou Picard, du nom des provinces dont ils sortent ». Le cardinal de Retz parle avec mépris dans ses *Mémoires* de l'extraction infime de son rival. Madame de Motteville, la fidèle confidente de la reine, non suspecte de *fronder*, mais qui ne partageait pas l'engouement de sa maîtresse, se contente de dire que les parents du cardinal menaient à Rome une médiocre existence. Le duc de Saint-Simon, qui eût été certainement Frondeur, s'il était né à temps, adopte sans hésitation l'opinion de Scarron. Une autre autorité invoquée dans ce sens, mais dont l'authenticité est loin d'être certaine, est une *relation* d'un ami d'enfance du cardinal publiée, en 1855, dans la *Revista contemporanea*, de Turin; cet ami assure que le père du cardinal naquit en Sicile, au bourg de Mazarino, et qu'il était fils d'un ouvrier; ce serait encore le faquin de Scarron et de Saint-Simon qui, en s'expatriant, emporta avec lui, comme un voleur, le nom du lieu de sa naissance. Le P. Anselme fait naître à Palerme le père de Jules Mazarin.

L'origine noble du cardinal a pour nous toutes les probabilités. Dans ces temps de hiérarchie, toute une famille n'aurait pu passer subitement de la roture à la noblesse; or, la famille des Mazarini encourut des vicissitudes qu'une noblesse établie pouvait seule comporter; l'élévation, selon son degré, entraîne des chutes plus ou moins profondes à l'abri desquelles se trouvent ceux qui cheminent dans la plaine. La proscription atteignit les Mazarini, lorsque le roi d'Aragon chassa de la Sicile l'héritier de la



maison d'Anjou dont ils avaient soutenu la cause; cette proscription est certainement un titre probant de leur noblesse. Les divers membres de cette famille se dispersèrent; les uns se réfugièrent à Gênes, les autres à Rome. Pietro Mazarini, le père du cardinal, fut de ces derniers; il arriva tout jeune, sous la conduite de ses parents, dans la Ville éternelle où il passa sa vie. Il y épousa Hortense Buffalini, d'une noble famille qu'Aubéry place immédiatement après les quatre familles les plus illustres de Rome, les Colonna, les Orsini, les Savelli et les Conti. Devenu veuf, Pietro Mazarini se remaria avec Porcia Orsini. Cette seconde union fut stérile, mais la première avait été féconde, six enfants en étaient nés : deux fils et quatre filles. Les deux fils furent Jules, né en 1602, et Michel; le premier, l'illustre cardinal-ministre, le second, l'obscur cardinal, archevêque d'Aix. Les filles furent Hieronyma, qui épousa le cavalier Lorenzo Mancini; Margarita, mariée au comte Girolamo Martinozzi; Cléria, mariée au marquis Muti; enfin la quatrième, entrée en religion, vécut à Rome dans le couvent Citta di Castello, où elle avait fait profession.

Pour l'éducation du jeune Julio Mazarini, le choix du collège des Jésuites, à Rome, fut naturellement indiqué, le frère de son père, qui portait le prénom de Jules qu'il avait passé à son neveu, étant jésuite. La gentillesse et la précocité de l'élève le firent bientôt considérer comme un petit prodige; il récitait des sermons de sa composition, et, dans une pièce pour le théâtre du collège, il remplit à ravir le rôle de Loyola; aussi les Pères firent tout au monde pour l'attirer dans leur ordre. Ils n'y réussirent pas, le jeune ambitieux entrevoyait déjà d'autres horizons.

L'abbé Buffalini, frère de sa mère, l'avait recommandé à l'abbé Colonna, depuis cardinal, chargé en Espagne d'une mission du Saint-Siége. Pendant le séjour de Colonna en Espagne, Jules Mazarin, qui l'avait suivi, perfectionna ses études aux cours des Universités d'Ascala et de Salamanque, et il s'y fit bientôt remarquer par son savoir.

De retour en Italie, le jeune docteur en droit et en théologie embrassa une carrière à laquelle on ne s'attendait guère; il entra dans la carrière des armes, qui devait le conduire à celle de la diplomatie; car si l'armée du Pape se battait un peu, elle négociait encore davantage, et l'on ne saurait le lui reprocher. La succession du duché de Mantoue et du marquisat de Montferrat, ouverte par l'extinction de la branche aînée de la maison de Gonzague, avait allumé la guerre en Italie. La branche cadette, qui possédait en France le duché de Nevers, réclamait l'héritage de la branche aînée; elle avait pour elle la France et le Saint-Siége. L'Empereur, le roi d'Espagne et le duc de Savoie soutenaient au contraire les prétentions du duc de Guastalla. Jules Mazarin commandait comme capitaine une compagnie d'infanterie dans l'armée pontificale, placée sous les ordres du marquis de Bagni, successeur de Torquato Conti. Le cardinal Sachetti, légat du Pape, accompagnait l'armée pontificale, afin de tenter un accommodement, mais sa médiation avait eu si peu de succès que, découragé, il s'en revint à Rome laissant la suite de la négociation au jeune capitaine dont il avait apprécié la capacité. Jules Mazarin, investi du titre d'internonce, poursuivit l'œuvre commencée, et, s'il ne put en faire réussir le principal but, qui était la paix, il se fit remarquer dans des négociations

partielles que la guerre n'empêchait pas. La guerre, en effet, était devenue la note dominante; Louis XIII en personne avait forcé le pas de Suze, et, s'avançant en Italie, avait obligé le duc de Savoie à abandonner le parti des Espagnols.

Jules Mazarin affichait hautement ses sympathies pour la France; il pressentait que le vent qui enflait les voiles de sa fortune devait le porter de ce côté. Depuis les deux alliances des rois de France avec des princesses de la maison de Médicis, combien d'Italiens avaient trouvé en France des grandeurs et des richesses qu'ils eussent vainement attendues dans leur pays! Être d'origine italienne était devenu un titre de faveur; Concini, les deux Gallucio de l'Hôpital, fils du capitaine des gardes de Henri IV, saisissaient en France le bâton de maréchal; les Gondi, les Bonzi y trouvaient des crosses épiscopales et l'appui du roi pour obtenir la pourpre romaine; Mazarin et toute sa famille devaient y rencontrer des avantages plus éclatants encore. Le jeune internonce se fit attacher au cardinal Barberini, légat en Piémont, puis se fit autoriser à accompagner, en 1628, le cardinal de Bagni, chargé d'une mission en France. Celui-ci le présenta à Lyon au roi Louis XIII et au cardinal de Richelieu. Cette présentation décida de sa fortune. Il fut habile et séduisant; le cardinal de Richelieu ne put s'empêcher de déclarer, en présence des maréchaux de Bassompierre et de Créquy et d'autres personnes de qualité, *qu'il n'avait point rencontré jusque-là de plus beau génie ni personne qui fût entré plus heureusement dans les négociations et dans les affaires* (1). Il

(1) *Histoire du cardinal Mazarin*, par Aubéry.

n'était pas possible de se servir d'un agent plus utile pour faire prévaloir les intérêts de la France en Italie, où il retournait avec la possibilité d'y rendre d'autant plus de services que son mandat étant secret, ne pouvait le rendre suspect. Les Français s'avançaient pour secourir Casal assiégé par les Espagnols; une collision imminente fournit à Jules Mazarin l'occasion de se signaler par un coup de maître. Afin de parvenir plus facilement au but pacifique qu'il se proposait, Jules Mazarin commença par effrayer les généraux des deux armées en exagérant auprès de chacun les forces de son adversaire, étant ainsi certain qu'ils n'engageraient de chaque côté le combat qu'avec défiance. A peine les premiers coups de feu étaient-ils échangés, que le négociateur à cheval se précipite au milieu des balles entre les lignes des deux armées, agitant son chapeau et criant : *Pace, pace!* Le cri fut écouté, et le feu cessa des deux côtés. Un chapeau qui venait de jouer un tel rôle ne pouvait manquer de devenir un chapeau de cardinal.

La paix fut signée l'année suivante par le traité de Cherasco, qui consacra les intérêts soutenus par la France, en mettant le duc de Nevers en possession du duché de Mantoue. Simultanément, une adroite négociation avec le duc de Savoie assurait à la France la possession de Pignerol. Après de si éclatants résultats, Mazarin était transformé en homme important, mais, attaché à une cour ecclésiastique, il ne pouvait espérer se maintenir ou monter davantage, s'il ne renonçait à porter le harnais militaire. Non par vocation religieuse, mais par vocation politique, il prit donc l'habit ecclésiastique. Son début fut brillant, car il fut immédia-

tement revêtu de deux dignités : une charge de référendaire des deux signatures dans la chancellerie romaine, et un canonicat de Saint-Jean de Latran. Cette seconde dignité le plaçait très haut, ce chapitre ayant la prééminence sur tous ceux de la chrétienté. Saint-Jean de Latran, où les papes prennent possession du souverain pontificat, est la première basilique de Rome ; c'est auprès d'elle que les souverains pontifes faisaient leur résidence jusqu'à l'époque de la translation du Saint-Siège à Avignon ; ils n'ont pris leur résidence au Vatican qu'après son rétablissement à Rome. La règle imposait la prêtrise aux chanoines de Saint-Jean de Latran dans l'année de leur nomination, mais, au moyen de sursis, cette règle était susceptible d'exceptions ; aussi la question de savoir si Mazarin a jamais été prêtre a été posée comme un problème dont nous aborderons bientôt la solution. Pendant son stage, comportant obligation de résidence pendant une année, Mazarin trouva l'occasion de donner un nouveau témoignage de son inclination pour la France, en ne voulant pas permettre que le maréchal de Toiras, l'héroïque défenseur de Casal, logeât ailleurs que chez lui.

Son stage accompli, Mazarin fut nommé vice-légat à Avignon et investi de la mission de se rendre auprès de la cour de France en qualité de nonce extraordinaire. Son départ de Rome eut lieu le 25 août 1634, mais après minuit seulement, ayant encore voulu donner un témoignage de ses sympathies françaises, en assistant à une solennité en l'honneur de saint Louis. Après un séjour à Avignon, il arriva à Paris au commencement de novembre, et y demeura *incognito* jusqu'au jour fixé pour son entrée

solennelle, le 26 du même mois. Le comte d'Alais (1) et M. de Bautru (2) furent le prendre à Picpus, dans un carrosse du roi; il fit son entrée par la porte Saint-Antoine, précédé de pages et de gentilshommes de la cour à cheval, et escorté de gardes du roi; cent vingt carrosses envoyés par la reine, par les princes, par les cardinaux, les ambassadeurs, les seigneurs de la cour, complétaient le cortège. Parmi ces carrosses, on remarquait par sa magnificence son propre carrosse, dont lui avait fait présent le cardinal Antoine Barberini à son départ à Rome. On voyait figurer dans cette suite brillante, le nonce ordinaire et la plupart des prélats qui étaient alors à Paris. Mazarin alla descendre à l'hôtel des Nonces, où il fut visité le lendemain de la part du roi, par M. de Liancourt (3), et de la part de la reine, par le comte d'Orval (4). Quelques jours après, un carrosse du roi, avec les mêmes officiers qu'à son entrée, vint le prendre pour le conduire à Saint-Germain, où il fut reçu en audience solennelle par le roi et par le cardinal de Richelieu.

Aux cérémonies d'apparat succédèrent les soucis des affaires, et le nonce extraordinaire n'en fut pas exempt, même pour son compte personnel. Sa mission avait pour but d'intercéder en faveur du duc de Lorraine dépouillé

(1) Louis-Emmanuel de Valois, comte d'Alais, qui prit le titre de duc d'Angoulême, après la mort de son père, Charles de Valois, fils naturel de de Charles IX et de Marie Touchet.

(2) Guillaume Bautru, comte de Serrant, bel esprit, introducteur des ambassadeurs.

(3) De la maison de La Rochefoucauld.

(4) Depuis l'extinction de la maison d'Orval, en Berri, ce fief avait passé successivement aux maisons de Champagne-Sully, d'Albret, de Gonzague. Voy. nos *Souvenirs du règne de Louis XIV*.



par Louis XIII de ses États, lorsqu'un événement considérable vint l'entraver : les Espagnols avaient enlevé l'Électeur, évêque de Trèves; aussitôt Mazarin voulut se porter comme médiateur. Mais comme les Espagnols ne lui pardonnaient ni la délivrance de Casal, ni la remise de Pignerol à la France, ils ne voulurent à aucun prix d'un médiateur qui leur était si suspect; ils manœuvrèrent pour faire tomber la médiation entre les mains de la reine mère Marie de Médicis, et ils obtinrent du souverain pontife le renvoi du négociateur dans sa vice-légation d'Avignon. Mazarin craignit de se faire oublier dans ce poste obscur, et pour se retremper dans la faveur de la cour de Rome, il sollicita et obtint son rappel. Pendant son séjour à Paris, il s'était complètement acquis les sympathies du cardinal de Richelieu et du roi; le cardinal-ministre avait voulu le loger dans sa maison de Ruel et lui avait promis que le premier chapeau de cardinal vacant à la nomination de la France, lui serait attribué; à moins que le roi ne fût prévenu par le Pape. A Rome, où il était de retour en 1636, Mazarin soutint ouvertement les intérêts de la France; et comme il était devenu un personnage, il fit faire à ses sœurs les mariages avantageux dont nous avons parlé. Lors de la naissance de Louis XIV, en 1638, il obtint pour son beau-frère, le comte Martinozzi, la mission de porter à Louis XIII les félicitations du souverain pontife au sujet de cet événement, qu'une attente de plus de vingt années avait fait considérer comme inespéré. Mazarin fut chargé par le cardinal de Richelieu, de demander le cardinalat pour le fameux Père Joseph, celui que l'on appelait l'*Éminence grise,* et qui ne devait pas changer de couleur, car



il mourut dans le cours de la négociation. Mazarin, sur l'ordre de Richelieu, sollicita alors le chapeau pour lui-même; mais Urbain VIII, balancé entre les influences des deux cardinaux neveux, François et Antoine Barberini, qui, sans être des frères ennemis, s'étaient déclarés le premier pour l'Espagne, le second pour la France, manifesta si peu d'empressement, que le cardinal de Richelieu, froissé, écrivit à Mazarin en 1639 de venir se fixer en France.

La fortune du cardinal Mazarin était assurée désormais; ce n'était pas par la cour de Rome, mais par celle de France qu'il allait monter au plus haut degré de puissance que puisse atteindre un homme qui n'est pas né sur les marches d'un trône. Il fut immédiatement employé aux plus importantes affaires de la politique extérieure. Christian IV, roi de Danemark, désireux de rendre à l'Europe un repos depuis si longtemps troublé, s'était offert comme médiateur entre les nations belligérantes, et Mazarin était désigné pour se rendre, en 1640, à Hambourg au congrès des ambassadeurs, lorsqu'il fut trouvé plus avantageux de l'envoyer sur un terrain qu'il connaissait mieux que personne. Les beaux-frères de la duchesse de Savoie, soutenus par l'Espagne, lui disputaient la tutelle de son fils mineur, Mazarin réussit à leur faire entendre raison, et par un traité conclu, en 1641, avec le prince Thomas de Savoie, il assura pour longtemps l'influence prépondérante de la France.

Urbain VIII ayant à pourvoir à des vides dans le Sacré Collège, préparait une promotion de treize cardinaux dans laquelle le cardinal de Richelieu fit comprendre son protégé, devenu le protégé de la France. Mazarin fut nommé car-



dinal diacre, le 16 décembre 1641; plus tard, ainsi que nous l'établirons, il compta au nombre des cardinaux prêtres. Le nouveau cardinal reçut la barrette des mains de Louis XIII dans l'église cathédrale de Valence, en Dauphiné.

Incontinent, il suivit le roi au siège de Perpignan, où l'on vit figurer un régiment italien portant le nom de Mazarin qui s'y comporta bravement. Ce régiment était un don de bienvenue offert par le cardinal à sa nouvelle patrie.

Dès ce jour, le cardinal Mazarin s'attache irrévocablement au cardinal de Richelieu, son bienfaiteur; par suite, il encourt avec lui une part de l'animadversion de la reine Anne d'Autriche, et il croit sentir sur sa propre poitrine la pointe du poignard de toute conspiration ourdie contre le premier ministre. La dernière fut celle de Cinq-Mars et de de Thou, dont le dénouement, comme toujours, fut seulement tragique pour ses auteurs. Si la mort violente peut s'éviter, la mort naturelle porte des coups bien autrement sûrs; elle allait marquer l'heure prochaine où Richelieu devait aller rejoindre ses victimes. Dans sa cinquante-huitième année seulement et dans la dix-huitième de son ministère, il succomba, le 4 décembre 1642, aux fatigues et aux émotions du pouvoir. En mourant, il recommanda au roi le cardinal Mazarin comme l'homme le plus capable de lui succéder.

Le faible Louis XIII qui, sous le grand ministre qui l'avait dominé, avait eu parfois des velléités d'exercer par lui-même le souverain pouvoir, ne songea même pas à saisir l'occasion facile qui se présentait; il se sentait atteint

lui-même dans les sources de la vie et ne voulut pas porter à son déclin un fardeau auquel, dans sa force, il s'était dérobé. Il remit au cardinal Mazarin la succession politique du cardinal de Richelieu, sauf le titre de premier ministre.

Si le cardinal Mazarin n'eut pas ce titre, de fait il en eut la puissance. Le roi, pour faire bien comprendre à tous à quelle hauteur il voulait placer le nouveau dépositaire de son pouvoir, le choisit pour parrain du dauphin qui devait être Louis XIV. La santé chancelante de Louis XIII faisant présager un prochain changement de règne, Mazarin, dans le but de conserver la direction des affaires pendant la régence, tenta, mais sans succès, de détruire les préventions que la reine nourrissait contre lui; cette princesse voulait toujours voir en lui une créature de Richelieu dont elle abhorrait la mémoire. Alors, pour se prémunir contre la reine, il inspira sans peine à Louis XIII, qui n'avait en la reine aucune confiance, la déclaration du 19 avril 1643 instituant un conseil de régence investi des attributions les plus étendues. La régente n'avait même la présidence de ce conseil que dans le cas de l'absence du duc d'Orléans ou du prince de Condé; de plus, par injonction verbale, le roi imposa à la reine de ne pouvoir régler les affaires ecclésiastiques qu'avec la participation du cardinal.

Toutes ses dispositions étant prises, Louis XIII n'eut plus qu'à s'endormir, le 14 mai 1643, dans la mort qu'il considérait comme une délivrance. Mazarin, fort de la déclaration du 19 avril, n'avait plus qu'à continuer à tenir dans ses mains les rênes de l'État, lorsqu'il crut plus habile de renoncer de lui-même à la situation qu'il avait eu le



soin de se préparer. Il craignait d'avoir à entrer en lutte avec la régente, et il n'était pas homme à compromettre dans une aventure une influence qu'il comptait bien conserver par son adresse. Il n'attendit donc pas que la régente eût déféré au Parlement la déclaration du 19 avril pour la faire annuler; spontanément, il se démit du ministère, disant qu'il voulait retourner en Italie. Des amis bien stylés exaltèrent auprès de la régente ce grand désintéressement; ils l'assurèrent qu'elle se trompait sur les sentiments qu'il professait pour sa personne; ils firent valoir qu'il était en possession des secrets d'État, et qu'il serait imprudent de se priver de ses services. La princesse, cédant à ces considérations et plus encore à son indolence naturelle qui l'éloignait du tracas des affaires, demanda au cardinal de conserver le pouvoir, et celui-ci, souple et insinuant, non seulement ne tarda pas à détruire ses préventions, mais à prendre sur elle un si grand ascendant, que désormais il eut en elle le plus assuré des soutiens.

Le cardinal de Richelieu reparut sous une autre forme; les principes de gouvernement absolu des deux hommes d'État étaient les mêmes, ils ne différaient que sur le choix des moyens. Richelieu marchait droit à son but, brisant par la force tous les obstacles; Mazarin marchait au même but en suivant des détours, n'employant pas la violence, mais la ruse, les faveurs et la corruption.

A un règne difficile succéda tout à coup un gouvernement facile. Le nouveau règne, succédant à l'autorité violente de Richelieu, fut considéré comme une délivrance; et cette période trop courte fut appelée le temps de la bonne régence. Les maréchaux de Bassompierre et de Vitry

recouvrèrent leur liberté; et comme de reine persécutée et sans pouvoir, Anne d'Autriche était devenue régente, les disgraciés du dernier règne se figurèrent qu'une grande part d'influence allait leur revenir; leur déception fut prompte; ceux qui avaient soutenu la politique du cardinal de Richelieu furent les préférés, et pour peu que les amis de la veille fissent quelque ombrage au nouveau favori, la reine s'empressait de les lui sacrifier. Potier, évêque de Beauvais, jusque-là son confident et le directeur de ses actes, fut éloigné du ministère; Châteauneuf, remis en liberté, ne recouvra pas ses fonctions, sa maison de Montrouge lui fut assignée pour résidence; Bouthillier perdit le maniement des finances, et Chavigny, son fils, sa charge de secrétaire d'État. Desnoyers, secrétaire d'État, fut également obligé de se démettre. L'opinion publique ne s'émut guère d'abord de tous ces changements; tout prospérait alors; à la tranquillité intérieure vint s'ajouter la gloire des armes; le jeune duc d'Enghien remporte la victoire de Rocroy, prend Fribourg, est encore vainqueur à Nordlingen et à Lens; enfin la paix de Westphalie délivre la France de la guerre contre l'Empire; elle n'a plus à lutter que contre l'Espagne. Un seul nuage parut contenir dans ses flancs la menace d'un orage; il s'évanouit avant d'avoir éclaté. La cabale des Importants, ainsi nommée, parce que la présomption de ses auteurs n'avait d'égale que leur incapacité, avait la prétention de renverser le premier ministre, mais l'arrestation de son chef, le duc de Beaufort (1), suffit à dissiper cette bruyante conspiration.

(1) Il fut enfermé à Vincennes en 1643 et s'en échappa en 1649.



Un danger plus sérieux fut une maladie du cardinal qui ouvrit la carrière aux prétendants à lui succéder; Châteauneuf et Chavigny se mirent sur les rangs, Mazarin, revenu à la santé, leur en garda toujours rancune.

Une trop grande prospérité ne saurait se maintenir; la continuation de la guerre avec l'Espagne achevait de ruiner les finances; la pénurie du trésor, au lieu de porter à des économies, servait de prétexte, pour le remplir, à des impôts de tout genre, à des exactions et à des dilapidations dans lesquelles le cardinal se taillait une large part. De nouveau, comme au temps de Richelieu, le pouvoir absolu, contraire aux traditions nationales, bien que mitigé dans la forme, n'était pas considéré comme un idéal. Alors, l'heure d'une lutte qui sera longue vint à sonner pour le cardinal Mazarin. Comme dans cette lutte la reine devint son inébranlable appui, l'examen de leurs rapports s'impose à l'historien.

Nous venons de voir que, dans l'ordre politique, le cardinal avait soigneusement écarté tous les hommes dont il pouvait suspecter le dévouement; de plus il avait soin de prendre ses précautions vis-à-vis des femmes, et la duchesse de Chevreuse (1) lui paraissait, entre toutes, la plus dangereuse; c'était l'amie la plus intime de la reine; il ne lui fut cependant pas difficile d'en obtenir l'éloignement et l'exil.

La duchesse de Chevreuse avait constamment, avec la reine, criblé le cardinal de Richelieu de ses traits les plus

(1) Marie de Rohan avait épousé en premières noces, en 1617, le connétable de Luynes, et en secondes noces, en 1621, Claude de Lorraine, duc de Chevreuse.



acérés, Mazarin craignait à son tour de servir de cible aux amusements des deux amies (1); on peut être certain que son but n'était pas de soustraire la reine à un contact qui pouvait la détourner de la piété; car il reprochait à cette princesse de s'adonner trop à des pratiques religieuses qui lui prenaient un temps qu'elle aurait mieux employé à conférer avec lui des affaires de l'État; ses carnets nous en font la confidence (2). S'il ne put réussir aussi complètement qu'il l'eût voulu, — car la reine ne cessa jamais de se livrer à de minutieuses pratiques de dévotion, à faire de fréquentes visites au Val-de-Grâce, à entendre le plus de sermons qu'elle le pouvait, — il parvint à obtenir une part de temps suffisante pour avoir avec elle de fréquents entretiens. Il n'en demandait pas davantage, et cette part fut assez large pour que la calomnie ou la médisance s'en soient emparées.

Le cardinal, par son aménité, par la forme qu'il savait donner à ses pensées, par la douceur de son langage, donnait du charme aux affaires mêmes; comment n'en eût-il pas donné aux digressions qui devaient nécessairement se produire? Son beau langage était accompagné d'un physique assorti; tournure avantageuse, traits du visage réguliers, agréable physionomie, une moustache soignée dont les extrémités étaient relevées au fer, une toilette élégante et parfumée; des moines d'Italie fabriquaient pour lui des pommades enivrantes et des eaux embaumées, et la reine aimait passionnément les fleurs et les senteurs; un rochet de dentelles tamisait l'éclat de la

(1) Appréciation du cardinal de Retz.

(2) *Carnets de Mazarin*, Bibliothèque nationale.



rouge simarre qu'il ne portait pas toujours, car, l'épée au côté, il revêtait parfois l'habit du cavalier.

De son côté, la reine était belle encore, elle avait une recherche extrême de sa personne, elle aimait la parure et les ajustements, son désir de plaire allait jusqu'à la coquetterie, sans que du vivant de Louis XIII, malgré les soupçons de son époux et la jalousie du cardinal de Richelieu, aucun fait grave eût été relevé contre elle. Lorsque le duc de Buckingham était venu épouser par procuration, au nom de Charles Ier, Henriette de France, sœur de Louis XIII, il avait eu la présomption de séduire la reine; alors qu'on le croyait parti pour l'Angleterre, il était retourné sur ses pas sous un déguisement, avait eu avec la reine une secrète entrevue dans laquelle il fut repoussé, dit-on, avec plus d'indulgence que d'indignation. Buckingham, après avoir rejoint la nouvelle reine d'Angleterre et l'avoir conduite à son époux, voulut revenir en France et obtint de Charles Ier d'y être nommé son ambassadeur ordinaire; mais Louis XIII, malgré son indifférence pour la reine, redoutant les propos, lui signifia par une lettre qu'il ne souffrirait pas qu'il reparût. Anne d'Autriche avait été également accusée d'un secret penchant pour le duc d'Orléans, son beau-frère, et d'avoir conspiré avec lui afin de l'épouser, après avoir jeté Louis XIII à bas de son trône et fait annuler son mariage pour cause d'impuissance. Quant aux obsessions de la part du cardinal de Richelieu, la reine les repoussa toujours, et les persécutions qu'elle eut à souffrir eurent pour cause sa résistance.

Lorsque Anne d'Autriche fut devenue veuve et régente, sa réputation fut de nouveau poursuivie à propos de ses

entretiens avec le cardinal Mazarin. Des femmes pieuses, telles que la marquise de Senecé et Marie d'Hautefort, qui avait captivé Louis XIII par sa vertu, lui en adressèrent des représentations que le cardinal ne leur pardonna jamais (1); mais la reine ne les écouta point. La Porte, valet de chambre du roi, suspect toutefois en raison de son animosité contre le cardinal, se permit aussi d'avertir la reine par un rapprochement avec les fâcheux propos qu'avait fait naître la trop grande confiance de la reine Marie de Médicis, sa belle-mère, pour le maréchal d'Ancre (2), mais il fut éconduit. Madame de Brienne, femme et mère de deux secrétaires d'État (3), intimement liée avec la reine, fit à son tour des observations qui produisirent cette fois sur cette princesse une sérieuse impression. La rougeur lui étant montée au visage, elle déclara ne ressentir pour le cardinal aucun sentiment d'amour; que son esprit seul était charmé; mais elle promit de ne l'entretenir désormais sur aucun sujet autre que les affaires d'État, et elle prit à témoin Dieu et les saints qu'elle romprait la conversation dès qu'il voudrait parler d'autre chose.

Combien de temps la reine tint-elle son serment? Nous ne saurions le dire; mais elle ne le tint pas toujours. Les événements qui la séparèrent du cardinal ont été cause qu'elle s'est compromise devant la postérité par sa correspondance avec cet exilé (4). La reine et le cardinal, se

(1) Voy. ses *Carnets*.
(2) Voy. les *Mémoires* de La Porte.
(3) Voy. les *Mémoires* de son fils.
(4) Voy. les lettres de la reine et du cardinal, publiées par M. Ravenel,

croyant protégés par le secret d'un chiffre, s'imaginaient pouvoir s'entretenir pour eux seuls; mais il n'est point de chiffres dont la clef ne se découvre, et cette clef remise aux mains de l'histoire indiscrète a multiplié les confidents. Toutefois, une remarque importante est ici nécessaire : l'usage de l'époque comportait dans le commerce épistolaire une galanterie d'expressions qui ne tirait pas toujours à conséquence; ce sont des circonstances atténuantes qui méritent d'être appréciées, les rapports entre la reine et le cardinal ayant pu se borner à ceux d'un réciproque dévouement. Du ton de cette correspondance, nous pourrions, dès à présent, sans recourir à d'autres preuves, tirer la conclusion qu'il n'y eut point de mariage secret entre la reine et le cardinal (1), la tendresse conjugale est généralement plus contenue dans son expression. La question de savoir s'il y avait ou non un mariage secret, a été cependant posée comme un problème; ce problème est connexe avec cet autre : Mazarin était-il prêtre? Les historiens qui ont cherché la solution de ces deux problèmes ont conclu, les uns dans un sens, les autres dans un autre, en basant leurs conclusions contraires sur des preuves incomplètes et des conjectures plus ou moins plausibles. Avant de conclure nous-même, nous devons exposer les opinions émises avant nous.

Mazarin était-il prêtre?

L'opinion la plus répandue est qu'il ne l'était pas,

qui en induit, ainsi que M. Amédée René, l'auteur des *Nièces de Mazarin*, que des rapports intimes existaient entre la reine et le cardinal.

(1) Les pamphlets qui soutenaient l'opinion d'un mariage disaient qu'il avait été mystérieusement célébré par le P. Vincent, devenu saint Vincent de Paul.



opinion basée surtout sur son genre de vie, dans lequel non seulement les pratiques de la religion, mais même ses maximes tenaient si peu de place. La pourpre romaine n'apporte aucune preuve qu'il fût revêtu des ordres sacrés, puisque l'Église a toujours admis qu'il pût y avoir des cardinaux laïques. Le canonicat de Saint-Jean de Latran, dont il fut revêtu lorsqu'il eut quitté l'épée, semblerait apporter une preuve de prêtrise, puisque la règle exigeait la prêtrise au bout d'une année de stage; mais la règle comportait des exceptions au moyen de sursis, et Mazarin y aurait eu recours. M. Chantelauze, dans son livre : *Louis XIV et Marie Mancini*, pour soutenir l'opinion que Mazarin n'était pas prêtre, s'appuie sur la *Mazarinade* de l'abbé de Laffemas, dont nous détachons ces vers :

« Quoique ne soyez *in sacris*,
« N'ayant ordres donnés ni pris,
« Et n'ayant point le caractère
« Non plus que l'art du ministère. »

Il s'appuie encore sur ce que Gueffier, agent de la France près de la cour pontificale, annonça au cardinal, par une lettre du 7 août 1651, que le Pape lui refusait la dispense de recevoir les ordres *extra tempora*. Ce refus peut paraître singulier; cette dispense, rarement demandée, ne se refusait guère, mais il résulte de la demande du cardinal Mazarin et du refus qui lui fut opposé, une conclusion diamétralement contraire à celle qu'en a tirée M. Chantelauze, s'appuyant sur l'opinion de M. Loiseleur, faute d'être fixés l'un et l'autre sur la nature d'une dispense *extra tempora* pour être revêtu du caractère sacerdotal. C'est le point essentiel que nous allons établir. Les époques

ordinaires pour conférer la prêtrise sont les quatre samedis des Quatre-Temps et le samedi qui précède le dimanche de la Passion. Le refus du Pape de permettre au cardinal de recevoir l'ordination en dehors de l'une de ces cinq époques ne peut trouver son explication que dans la rancune d'Innocent X, qui ne pardonna jamais à Mazarin l'opposition qu'il avait faite à son exaltation; mais il en résulte la preuve que l'intention de Mazarin était de recevoir la prêtrise. Pour y donner suite, il lui a donc suffi de se faire ordonner à l'une des époques établies par les règles de l'Église, qui ne lui imposaient du reste qu'un retard très court. Le Pape eût été d'autant moins fondé à s'y opposer, que Mazarin, réclamant la prêtrise, ne faisait qu'accomplir deux obligations auxquelles il ne pouvait se soustraire sans faillir essentiellement : l'une imposée, comme nous l'avons dit, par son canonicat de Saint-Jean de Latran, l'autre, par son admission au nombre des cardinaux-prêtres.

M. Chantelauze appuie encore son opinion sur l'oraison funèbre prononcée à Rome par le P. Léon, religieux carme de l'Observance de Rennes, dans laquelle, après un exposé de la vie de Mazarin, il s'écrie : « Un Italien, Français, un soldat, docteur ès lois, un laïque sans ordres sacrés et un éminentissime cardinal. » Mazarin avait eu une existence si étrangère aux fonctions ecclésiastiques, qu'eût-il reçu les ordres sacrés, il pouvait être permis de l'ignorer; peut-être pour son apologie paraissait-il plus à propos de croire qu'il ne les avait jamais reçus. M. Chantelauze arrive à cette conclusion, pour laquelle il ne fournit pas de preuves, que Mazarin n'a jamais été que tonsuré.

Si nous passons à l'opinion contraire, Aubéry, l'his-



torien du cardinal Mazarin, ne met pas en doute qu'il n'ait satisfait à toutes les obligations que lui imposait son canonicat de Saint-Jean de Latran, dont la conséquence était, un jour ou l'autre, son ordination. Ciaconnius, savant espagnol, pénitencier apostolique à Rome, partage la même opinion. Le P. Theiner, gardien des archives secrètes du Vatican, consulté par M. Loiseleur, lui répondit le 25 mars 1865 :

« Nos actes du 16 décembre 1641, où Jules Mazarin a été créé cardinal, ne disent point s'il a été prêtre ou non. Comme il a été cependant admis à l'ordre des cardinaux-prêtres, il est hors de doute qu'il a été prêtre... Au retour de cette légation (en France), Urbain XIII le nommait chanoine de Saint-Jean de Latran, autre preuve irréfragable qu'il a été prêtre; car, à Rome, on n'admettait aux canonicats des basiliques patriarcales que des prêtres (1). »

Madame de Motteville dit dans ses *Mémoires* que le cardinal assista madame de Mancini, sa sœur, à ses derniers moments, en 1656.

Enfin, nous terminons par une preuve décisive qui émane d'un témoin oculaire; lorsque la duchesse de Mercœur, Laure Mancini, mourut en 1657, Daniel de Cosnac, évêque de Valence, nous dit dans ses *Mémoires* que le cardinal Mazarin lui donna l'extrême-onction en sa présence (2); s'il n'eût été prêtre, il n'eût pu la lui donner.

Mazarin était-il marié?

Cette question ne pourrait naturellement se poser que dans l'hypothèse où il n'eût pas été prêtre, et même en

(1) *Louis XIV et Marie Mancini*, par M. CHANTELAUZE.
(2) T. Ier, p. 254.



admettant qu'il ne le fût pas, il nous sera facile d'établir que cette question ne peut même pas être sérieusement posée.

L'opinion du mariage a été mise en vogue par les pamphlétaires de la Fronde; mais leurs allégations ne peuvent être considérées comme faisant autorité. La princesse palatine, seconde femme du duc d'Orléans, frère de Louis XIV, a écrit dans ses *Mémoires* que Mazarin était marié, disant malignement de la reine qu'elle avait fait pire que de l'aimer; mais elle ne l'avait pas connu, ne possédait aucun renseignement particulier, et se donnait simplement le plaisir de donner carrière à son esprit caustique en frappant la reine et le cardinal, aussi bien dans l'hypothèse où ils auraient été mariés que dans celle où ils ne l'auraient pas été.

Nous repoussons donc absolument l'opinion qui prétend que Mazarin était marié, ainsi qu'il ressort de la preuve irrécusable que nous avons donnée qu'il était prêtre; et n'eût-il pas été prêtre, une autre preuve ressortirait du fait qu'il était cardinal; un cardinal laïque qui se marierait devrait préalablement déposer la pourpre.

Il était d'autant plus indispensable d'établir la situation respective de la reine et du cardinal, que si cette situation eût été différente, on peut soutenir hardiment que la Fronde n'eût pas eu lieu, faute de mobile; que la monarchie absolue, fondée par Richelieu, ne se fût pas consolidée; enfin, que la monarchie représentative eût été établie par le fonctionnement régulier des états généraux.

Reprenons le cours des événements au point où nous l'avons laissé. Le cardinal avait fait maison nette de tous



les ministres sur le dévouement desquels il croyait ne pas pouvoir compter, et, à leur place, il s'environna de créatures à sa dévotion. Michel Le Tellier, administrateur solide, mais pauvre caractère, fut nommé ministre secrétaire d'État de la guerre en remplacement de Desnoyers, qui n'obtint même pas l'ambassade de Rome qui lui avait été promise en compensation. Sous le ministère de Richelieu, Le Tellier avait secondé par ses cruautés les rigueurs du chancelier Séguier pour réprimer, en 1640, la révolte des *Va-nu-pieds* de Normandie, puis il avait été intendant des armées en Piémont; Mazarin l'y avait connu : sans cette circonstance, il n'eût jamais été appelé au ministère. Particelli, sieur d'Émery, Italien d'origine, fut nommé contrôleur général des finances ; dans ce poste, il mit en pratique sa maxime « que la bonne foi n'était que pour les marchands ».

D'Émery, que ne gênaient pas les scrupules, ne recula devant aucun moyen pour remplir les coffres du Trésor, et ses inventions fiscales accumulèrent les mécontentements. Il fit, d'un seul coup, paraître dix-neuf édits, dont les plus impopulaires furent : l'édit du Toisé, qui soumettait à la démolition ou à une contribution spéciale les constructions élevées dans les faubourgs de Paris depuis l'année 1648, et l'édit du Tarif, qui taxait les denrées à leur entrée dans Paris. D'autres édits, atteignant les intérêts de la magistrature, soulevèrent la colère de ses membres; l'impôt de la Paulette (1), qui, par un pernicieux abus, assurait l'hérédité des charges, reçut une aggravation. La Paulette constituait un abonnement pour une période de

(1) Ainsi nommé, parce que Charles Paulet, secrétaire de la chambre du roi, l'avait inventé en 1615.



neuf années; le nouvel édit portait que chaque magistrat ne serait admis à renouveler cet abonnement que moyennant la perte de quatre années de ses gages. Un édit permit de conférer la noblesse à prix d'argent; d'autres édits créèrent, pour en retirer finances, des charges ridicules : conseillers du roi crieurs de vin, contrôleurs de fagots. Un emprunt de dix-huit millions était simultanément émis sur le gage d'un million cinq cents livres de rentes à prendre sur le produit des aides et des cinq grosses fermes.

Sous cette avalanche de mesures fiscales, les protestations retentissent. Les magistrats, assurés d'être soutenus par le peuple exaspéré de l'édit du Tarif, prennent la direction du mouvement, et les cinq cours souveraines, le parlement, le grand conseil, la cour des aides, la cour des monnaies, la chambre des comptes, se coalisent et, pour mieux cimenter leur accord, rendent un arrêt d'union.

Le cardinal, effrayé du mouvement qui se prépare, espère tout calmer par des concessions; les édits sont retirés, d'Émery sacrifié, et le maréchal de La Meilleraie nommé à sa place à la surintendance. Mais le parlement veut davantage; par le moyen du contrôle des actes de l'autorité souveraine qu'il s'est fait accorder, il prétend à la direction politique et veut se substituer aux états généraux. Le cardinal, persuadé qu'il peut à volonté passer de la faiblesse à la fermeté, se résout à un coup d'autorité; il croit en trouver l'occasion favorable en profitant d'un déploiement de troupes pour la solennité d'un *Te Deum* chanté pour la victoire de Lens; il ordonne l'arrestation des présidents de Blancmesnil et Charton et du conseiller

Broussel. L'arrestation de ce dernier donne lieu à de dramatiques incidents; le peuple se soulève, et la journée du 27 août 1648 voit Paris se couvrir de barricades. Mazarin répond aussitôt à la sédition par un acte de faiblesse : il fait remettre les prisonniers en liberté. Pour se soustraire à la pression populaire, il emmène avec lui la cour hors de Paris. Il y rentre bientôt, le parlement s'étant prêté à un accommodement qui n'empêche en rien la continuation des intrigues de ce corps, ni de celles du coadjuteur de Paris, se posant en rival du ministre.

Comme l'emprunt qui avait été émis était productif de dix pour cent d'intérêts, il fut déféré par le coadjuteur à l'examen d'une assemblée de théologiens, et il en obtint la déclaration que le cardinal Mazarin était un usurier, coup particulièrement sensible pour un prince de l'Église. Le parlement, devenant chaque jour plus hardi et plus envahissant, rendit un arrêt déclarant le cardinal Mazarin ennemi du roi et de l'État, perturbateur du repos public, lui ordonnant de sortir dans la huitaine du royaume; passé ce délai, les sujets du roi devaient lui courir sus.

Le cardinal, se voyant dans Paris à la merci de ses ennemis, prit la résolution d'en sortir une seconde fois avec la cour. Pour éviter que le parlement et le peuple ne s'y opposassent, cette résolution fut tenue secrète; aussi ce départ fut une fuite clandestine dans la nuit du 5 au 6 janvier 1649. La cour vint prendre gîte au château de Saint-Germain, où rien n'était préparé pour la recevoir (1). De

(1) Les courtisans furent obligés de coucher sur la paille que l'on répandait dans les salles du château. D'après l'ancien usage, les châteaux n'étaient pas meublés lorsqu'ils étaient inhabités. Leurs possesseurs, rois ou seigneurs,



là fut envoyé au parlement un ordre d'exil auquel il refusa de se soumettre; là aussi fut résolu et entrepris l'investissement de la ville de Paris, afin de forcer les rebelles à se rendre à merci. Le prince de Condé, dont la fidélité jusqu'alors n'avait pas été ébranlée, apporta à la cause royale l'appui de sa jeune gloire et de son épée; tout au contraire, son frère, le prince de Conti, moitié abbé, moitié soldat, se jeta dans le parti des Frondeurs, qui le nommèrent généralissime. Le parlement fait des levées de troupes; le coadjuteur lui-même lève un régiment qui se signale, pour son début, par une déroute précipitée, plaisamment appelée la première aux Corinthiens; le coadjuteur, étant archevêque de Corinthe *in partibus*, avait appelé son régiment le régiment de Corinthe. Dans cette guerre d'un instant, les épigrammes, les libelles et les chansons furent plus acérés que les épées; les Parisiens étaient plus volontiers portés à faire du désordre dans la ruė qu'à s'exposer en rase campagne contre une armée d'investissement qu'il fallait attaquer, car elle n'attaquait pas, son seul objectif étant d'affamer Paris en interceptant l'entrée des vivres. La paix se fit le 11 mars 1649 comme par enchantement, et une amnistie générale fut proclamée; le roi, par prudence, ne rentra cependant dans Paris que le 18 août suivant. Cette pacification si facile était sans solidité et sans base, car aucune des questions pendantes n'avait été résolue.

Dans ces conjonctures, le cardinal Mazarin donna la mesure de sa politique dépourvue de portée pour les

transportaient leurs meubles avec eux lorsqu'ils y allaient séjourner. Voy. notre ouvrage : *Richesses du palais Mazarin*.



affaires intérieures, gouvernant au jour le jour, sans prévoir le lendemain; les affaires extérieures étaient son véritable domaine. Le succès même venait de lui susciter un dangereux rival dans la personne de Condé; ce prince, rempli d'ambition, enivré des services rendus, ne tarissait pas d'exigences pour lui et pour ses amis; bientôt il ne cacha plus son aspiration à devenir chef du gouvernement.

La situation du cardinal était arrivée à une phase d'ébranlement à laquelle ne l'avaient pas préparé les prospérités de l'aurore de son ministère; comme un des reproches les plus nuisibles dont il eût à souffrir était sa qualité d'étranger, sa naturalisation ne suffisant pas à lui créer un entourage de famille, il résolut de se procurer ce qui lui manquait.

Jusque-là, il avait hautement déclaré qu'il s'isolait des siens pour se donner tout entier à la France, ne voulant pas qu'aucune préoccupation de parenté pût le détourner des devoirs qu'il devait entièrement à l'État. Ce désintéressement réel ou simulé ne lui servant à rien, il changea de système et chercha dans de hautes alliances les points d'appui qui lui faisaient défaut. Ni les neveux ni les nièces ne lui manquaient; les neveux, conservant leur nom, étaient moins aptes à de brillants mariages, mais il pouvait encore leur procurer de hautes situations; quant aux nièces, qui perdaient leur nom, elles étaient bien autrement faciles à introduire dans les plus grandes maisons. Il commença par faire venir d'Italie non l'essaim tout entier, mais une première série que d'autres suivraient, si le succès couronnait ce premier essai. Naturellement, il choisit d'abord parmi ses nièces les plus âgées : Anne-



Marie Martinozzi, Laure et Olympe Mancini, auxquelles fut adjoint Paul Mancini, leur frère aîné. Nièces et neveu furent accueillis à la cour avec une vive curiosité. Pour les nièces, chacun leur prédisait un grand avenir; quant au neveu, on doutait davantage : « Pour le garçon, disait le maréchal de Villeroy, comme il faut du temps pour le faire grand, il pourrait bien ne voir la fortune qu'en peinture (1). » Afin de mieux marquer le rang que le cardinal voulait donner à ses nièces, il leur choisit une gouvernante qui n'avait été rien moins que gouvernante du roi, la marquise de Senecé, née La Rochefoucauld et mariée à un Bauffremont; c'était les traiter en princesses du sang. Ces jeunes filles furent admises dans l'intérieur même de la reine, qui s'intéressa à elles comme si elles eussent été ses enfants; elles partagèrent les jeux et les plaisirs du roi.

Laure Mancini fut la première, telle qu'une *dame de cœur*, que son oncle plaça comme un atout dans son jeu; entre toutes ses nièces, elle était la meilleure, étant douée d'éminentes qualités, tandis que les autres, en exceptant cependant Anne-Marie Martinozzi, depuis princesse de Conti, riches des dons de l'esprit, étaient dépourvues de qualités, si ce n'est de la beauté. Laure Mancini était brune, avec des traits réguliers et une agréable physionomie; la dot puisée dans la bourse profonde du cardinal ne pouvait manquer d'ajouter à ses charmes; en outre, le crédit d'un premier ministre était garant de belles charges pour un futur mari; aussi son établissement ne pouvait manquer d'être facile. Le cardinal Antoine Barberini avait

(1) *Mémoires* de madame de Motteville.

demandé sa main pour un Colonna, son neveu; mais sa demande ne fut point agréée : elle ne répondait point aux vues de Mazarin, qui voulait pour sa nièce un mariage avec un Français. Un autre prétendant, le duc de Mercœur, fut agréé; il était frère aîné du duc de Beaufort. Leur père, César, duc de Vendôme, fils légitimé de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, avait eu son rang réglé immédiatement après celui des princes du sang (1). Leur mère, la plus riche héritière du royaume, était la fille unique du duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne. Cette alliance permettait au cardinal de prendre une forte position dans le camp même de ses adversaires. Le duc de Vendôme, qui s'était constamment, sous Louis XIII, signalé parmi les mécontents, qui avait encouru la prison et l'exil, avait reporté sur le cardinal Mazarin son antipathie contre le cardinal de Richelieu, et la faisait partager à son fils cadet, le duc de Beaufort, aussi turbulent que le duc de Mercœur était timide et réservé. Après l'échec de l'impuissante coterie des Importants, dont ils étaient les chefs, ils s'étaient jetés dans la Fronde, et le prince de Condé, qui avait combattu les Frondeurs avec tant d'entrain pendant le siége de Paris, s'était uni aux Vendôme pour renverser le cardinal Mazarin. Ce prince tenta d'inutiles efforts pour rompre un mariage qui apportait la désunion dans le parti qu'il venait d'adopter, mais il n'y put réussir.

Le prince de Condé, continuant à manœuvrer sur un terrain qui n'était pas celui des batailles, et où il était assez inhabile, chargea le comte de Jarzé de supplanter le

(1) Henri IV voulait faire du duc de Vendôme l'héritier de la couronne s'il n'avait pas eu d'enfant légitime.



cardinal dans le cœur de la reine; mais cette princesse offensée l'éconduisit. Le cardinal, dont la jalousie avait été vivement surexcitée, recouvra son repos de ce côté, mais non point sans garder un vif ressentiment contre un prince qui, dans deux circonstances si rapprochées, avait tenté de lui porter de si sensibles coups. Il ne s'attendait pas à en recevoir un troisième plus effectif; dans une discussion où il lui refusait le gouvernement de Pont de l'Arche pour le duc de Longueville, il en reçut un soufflet en plein conseil.

Ces agissements portèrent au comble l'irritation du cardinal et furent la cause déterminante de l'arrestation du prince de Condé; afin d'aplanir les obstacles qui auraient pu s'y opposer, Mazarin, par un revirement inattendu, fit alliance avec les Frondeurs. Les conséquences de ce grave événement amenèrent la phase la plus critique de sa vie politique.

CHAPITRE II

Arrestation des princes. — Différence de l'attitude des trois prisonniers. — Prescriptions rigoureuses du cardinal Mazarin. — La princesse de Condé licencie la maison de ses fils. — Suspicion contre un jésuite appelé pour confesser le prince de Condé. — Mazarin transformé en ministre constitutionnel. — Palinodies du parlement. — Motifs du transfèrement des princes de Vincennes à Marcoussis et au Havre. — Insurrections dans les provinces en faveur de la liberté des princes. — Prompte pacification. — Le cardinal Mazarin veut se faire un mérite de la mise en liberté des princes. — Lettre du maréchal de Gramont. — Dépêches des ministres. — Le cardinal ouvre lui-même aux princes les portes de leur prison et n'aboutit qu'à une déception cruelle. — Il prend lentement le chemin de l'exil. — Rentrée triomphante des princes à Paris. — Fonctionnement simultané de deux gouvernements distincts. — Arrêts du parlement contre le cardinal, sa famille et ses domestiques étrangers. — Arrêts ordonnant la saisie et la vente de ses meubles. — Jobart fait emballer les meubles du cardinal de son appartement du Palais-Royal; mais il abandonne à leur sort les meubles de son palais. — Fuite des nièces du cardinal. — Consolantes dépêches qui font connaître au cardinal la profonde douleur de la reine. — Difficultés de la transmission des correspondances. — Curieux détails d'un souper au palais du Luxembourg. — Combinaison du mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse. — Rivalité de mademoiselle de Montbazon et fureur de sa mère. — Division qui en résulte parmi les Frondeurs. — La reine rend une déclaration contre le cardinal. — Injustes reproches du cardinal à la reine. — Une consultation de docteurs de Sorbonne s'adressant à la conscience de la reine. — La reine, au fond, était restée inébranlable. — Les pierreries de la couronne emportées par le cardinal. — Réclamations de la reine. — La reine menacée dans sa régence. — Imprudences du cardinal. — Les larmes de la reine et du jeune roi. — Le cardinal annonce sa résolution de sortir de France. — Lâcheté du parti victorieux. — Saisie du président Tubeuf annulée. — Vaines protestations de Naudé. — Exécution de



l'arrêt du parlement qui disperse les collections et la bibliothèque du palais Mazarin.

APPENDICE

Lettre de la reine au comte d'Alais, 20 janvier 1650. — Lettre de Mazarin à Le Tellier, 22 mars 1650. — Mesures prises par la princesse douairière de Condé, avril 1650. — Lettre de Mazarin à Le Tellier, 20 avril 1650. — Lettre de Jobart à Mazarin, 9 février 1651. — Lettre à Mazarin, 21 février 1651. — Lettre de Le Tellier à Mazarin, 21 février 1651. — Mazarin à la reine, 25 février 1651 (minute). — Mazarin à la reine, 25 février 1651. — Procès-verbal de la remise de la bibliothèque du cardinal par Naudé au président Tubeuf.

Un rapprochement entre ennemis qui paraissaient si irréconciliables, le cardinal et les Frondeurs, était certainement étrange; mais il permit que l'arrestation des princes pût être opérée sans coup férir. Cette mesure fut exécutée d'une manière soudaine; lorsqu'elle fut connue, nulle émotion populaire ne se produisit dans Paris. Sous un prétexte, le prince de Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville avaient été appelés au Palais-Royal auprès du roi, et le comte de Comminges, lieutenant des gardes de la reine, les happant d'un seul coup de filet, les conduisit prisonniers à Vincennes.

Sur l'attitude des princes dans le célèbre donjon, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit dans nos *Souvenirs du règne de Louis XIV;* ils y tinrent une contenance analogue à leur caractère. Le duc de Longueville se laissa abattre par un profond découragement; le prince de Conti revint à la piété pour acquérir de la résignation; le prince de Condé, gai et railleur à son ordinaire, conserva l'insouciante humeur d'un soldat. Un jour qu'il entendit son frère demander une *Imitation de Jésus-Christ,* « pour



moi, dit-il, qu'on m'apporte une imitation de M. de Beaufort ». Le duc de Beaufort, l'année précédente, s'était évadé de ce même donjon.

A ces faits connus, nous pouvons ajouter quelques particularités inédites.

L'arrestation des princes avait été opérée le 18 janvier 1650; le 20 janvier, la reine se crut obligée de justifier cette mesure auprès du comte d'Alais, gouverneur de Provence, tout dévoué aux princes, afin de l'empêcher de prendre les armes en leur faveur (1).

Le cardinal Mazarin prescrivit de rigoureuses mesures contre le prince de Condé; il lui fit refuser l'autorisation de se promener sur la plate-forme du donjon, tandis qu'elle était accordée à son frère (2). Les trois princes, du reste, étaient surveillés étroitement, et de Bar, ancien capitaine des gardes du cardinal de Richelieu, s'acquittait de cette mission avec rigueur; il émit même l'idée qu'on ne pût leur dire la messe qu'en français, parce que, ne sachant pas le latin, il craignait que le prêtre ne leur donnât des avis qu'il n'aurait pu comprendre.

Les princes avaient été trop brusquement arrêtés pour avoir pu mettre ordre à leurs affaires et à leur maison, leur mère, la princesse douairière de Condé, y suppléa particulièrement pour la maison du prince de Conti; elle renvoya chez eux les gentilshommes et les pages; fit partir pour Merlou leur écurie avec ses officiers, à l'exception de quatre valets de pied; elle congédia tous les autres; les valets de chambre et de garde-robe, avec les contrôleurs

(1) Voyez cette lettre inédite à l'*Appendice* de ce chapitre.

(2) Même lettre.



et les gens d'affaires, furent seuls gardés à Paris. Les prescriptions de la princesse étaient subordonnées à l'approbation de ses fils ; ceux-ci, au bas de l'écrit qui les contenait, s'empressèrent d'inscrire leur soumission aux volontés de leur mère (1).

Le cardinal trouva que, malgré ses recommandations rigoureuses, les princes étaient traités avec trop de ménagements et trop peu de surveillance ; il s'en plaignit à Le Tellier et lui signala ce fait que le prince de Condé s'était servi du jésuite qui l'avait confessé, comme messager auprès de sa mère. Aux yeux du cardinal, il était étrange qu'on eût permis à ce jésuite d'aller confesser le prince de Condé, comme s'il eût été le seul auquel on eût pu s'adresser, surtout lorsqu'il était impossible d'ignorer que ce prince s'en servirait pour communiquer avec ses proches et ses amis (2). Ce prince avait fait savoir à sa mère qu'il la priait de demander pour lui sa mise en liberté ou son procès ; la seconde solution n'eût pas été moins redoutable au cardinal que n'eût été la première, le retentissement d'un procès eût infailliblement entraîné non la perte du prince de Condé, mais la sienne.

La mère des princes cabalait à Paris afin de soulever l'opinion en leur faveur ; et le versatile duc d'Orléans, qui soutenait momentanément le parti du cardinal, avait prévenu celui-ci, d'après un avis du président Molé, que cette princesse se jetterait dans toutes les extrémités plutôt que de se soumettre à l'ordre qu'elle avait reçu de sortir de la capitale. Mais cet ordre avait été rigoureusement

(1) Voy. ce document à l'*Appendice*.
(2) Voy. cette lettre à l'*Appendice*.

maintenu, et un délai de trois jours seulement lui avait été accordé (1).

L'alliance du cardinal Mazarin avec les Frondeurs avait pour résultat de fausser le programme d'autorité absolue qui était la base de son système de gouvernement; il était transformé malgré lui en ministre constitutionnel tenu à obtenir et à conserver la majorité, avec cette différence que ce n'était point dans une chambre réellement représentative, mais dans le sein du parlement de Paris, dont l'ambitieuse prétention était de se substituer aux états généraux. Le contrôle des affaires publiques, que ce corps s'était arrogé, avait placé entre ses mains leur direction elle-même, et cette usurpation ne lui était plus contestée. Pour obtenir ces concessions, le parlement n'avait pas reculé devant la plus monstrueuse des inconséquences, en faisant litière de la déclaration du 31 octobre sur la sûreté publique, qui ne permettait plus les arrestations arbitraires telles que l'arrestation des princes. Les empiétements du parlement de Paris ne plaisaient cependant pas à tout le monde, particulièrement à la noblesse, qui se signala dans cette crise par la défense du principe du gouvernement représentatif (2). En dehors du parlement et du peuple de Paris, un revirement de l'opinion commença à se manifester en faveur de la liberté des princes, et le maréchal de Turenne, à la tête d'une petite armée, marcha sur Vincennes, au printemps de l'année 1650, pour les délivrer. Cette tentative fut déjouée;

(1) Lettre inédite du duc d'Orléans au cardinal Mazarin, 29 avril 1650. Aff. étr., France, vol. 290.

(2) Nous avons traité cet aspect de la Fronde d'une manière toute spéciale dans nos *Souvenirs du règne de Louis XIV*.

le cardinal Mazarin avait donné l'ordre de transférer les princes au château de Marcoussis. Cette nouvelle prison n'étant pas encore trouvée assez sûre, parce qu'elle était trop rapprochée de Paris, les princes, au mois de novembre, furent conduits dans la citadelle du Havre. De Bar, leur geôlier, les accompagnait encore et reçut le gouvernement provisoire de la place.

Le maréchal de Turenne fut battu à Rethel par le maréchal du Plessis, qui disposait de forces infiniment supérieures; mais le mouvement ne fut pas enrayé pour cela. La duchesse de Longueville avait insurgé la Normandie; la Bourgogne avait pris les armes. La princesse de Condé, l'épouse du prince de Condé, avec son jeune fils, le duc d'Enghien, avait quitté Chantilly pour aller soulever la Guyenne. De toutes ces difficultés qui surgissaient à la fois, le cardinal se tira d'abord avec bonheur. Accompagné du jeune roi, de la reine et de la cour, il parcourut la France à la tête d'une armée; il pacifia la Normandie en peu de jours et fit faire au roi une entrée solennelle à Rouen. Il n'eut qu'à paraître en Bourgogne, et Dijon capitula après un simulacre de résistance. Il se dirigea ensuite vers la Guyenne pour y continuer ses succès. En quittant Chantilly, la princesse de Condé s'était d'abord rendue au château de Turenne, où le duc de Bouillon, seigneur de la puissante vicomté, l'attendait à la tête d'une nombreuse noblesse, puis, avec ce cortège en armes, elle s'était dirigée sur Bordeaux. Elle y fut acclamée; la liberté des princes était le mot d'ordre. L'armée royale vint mettre le siège devant la ville, et le début fut signalé, de part et d'autre, par de vives et brillantes escarmouches. Mais bientôt, entre les Bordelais

qui voulaient faire leurs vendanges, et le cardinal Mazarin qui voulait retourner à Paris afin de surveiller de plus près ses suspects amis, les Frondeurs, la paix fut signée avec empressement; mais conclue à la hâte, elle ne reposait sur aucune garantie. Le retour du cardinal à Paris, trop hâtif au point de vue d'une pacification sérieuse, était cependant trop tardif au point de vue de ses intérêts particuliers. Mazarin avait promis au coadjuteur de l'appuyer auprès de la cour de Rome pour lui faire obtenir le chapeau de cardinal, et, sous main, il avait fait tout le contraire; le coadjuteur, qui s'était vu dupé, s'était rapproché des princes, et il avait entraîné les Frondeurs avec lui. Par une convention réciproque, le prince de Conti devait renoncer à la carrière ecclésiastique, abandonner au coadjuteur le chapeau de cardinal qui lui était promis, enfin épouser mademoiselle de Chevreuse à la satisfaction de la Fronde tout entière. Le parlement lui-même se retourna; il se prononça en faveur de la liberté des princes, et rendit un arrêt suppliant la reine d'éloigner le cardinal Mazarin.

Vainement le cardinal avait triomphé par les armes; il se trouvait en présence d'un ennemi encore plus difficile à vaincre qu'une armée, en présence de l'opinion publique qui se prononçait énergiquement contre lui; et cette opposition grandissait chaque jour. Il avait marché sur un sol jonché de lauriers; mais leurs branches couvraient un précipice où il allait tomber brisé et meurtri, sans espoir, selon toutes les apparences, d'en remonter jamais les bords. La liberté des princes fut réclamée par le peuple même qui avait applaudi à leur arrestation; pour caractériser cette versatilité, nous ne saurions mieux faire que d'emprun-



ter ce passage aux *Mémoires* de Montglat : « Sot et inconstant à son ordinaire, qui un an devant faisait des feux de joie pour leur prison, fait présentement des vœux pour leur élargissement, sans savoir pourquoi. »

Du moment que le parlement de Paris, non moins versatile que le peuple, avait demandé la mise en liberté des princes et l'expulsion du cardinal Mazarin hors du royaume, cette marionnette qui jouait un rôle si étrange dans tous les événements, le duc d'Orléans, ne pouvait manquer de faire une pirouette, et, sous prétexte de sa propre sûreté, il déclara qu'il ne remettrait plus les pieds chez la reine, tant que les satisfactions demandées ne seraient pas accordées. Mais la reine apportait toute sa fermeté à soutenir son ministre; son entêtement pour lui était tel, qu'elle faillit lui sacrifier la monarchie elle-même. En présence de cette résistance, on fut persuadé dans Paris que la reine se disposait à sortir secrètement avec le roi de sa capitale, à se mettre à la tête de l'armée et à reprendre contre les opposants la voie des armes, qui naguère avait si bien réussi. Tel était en effet le plan concerté (1). Afin d'en rendre l'exécution impossible, les Frondeurs environnèrent le Palais-Royal de postes armés, et la reine devint prisonnière dans sa propre demeure. Cette princesse ne pouvait même pas avoir confiance dans une partie de son entourage, car elle n'ignorait pas que le garde des sceaux Châteauneuf et le maréchal de Villeroy étaient secrètement hostiles au cardinal et favorables à la cause des princes. Une nuit où les appréhensions de la sortie secrète de la cour étaient deve-

(1) Voy. les *Mémoires* de madame de Motteville.



nues plus vives, quantité de noblesse s'était rendue à cheval au Luxembourg, et le duc d'Orléans se disposait avec elle à renforcer la garde de ceux qui, sous les ordres du duc de Beaufort, surveillaient les issues du Palais-Royal. Avant de se mettre en marche, ce prince, appréhendant que la cour ne fût déjà partie, envoya pour s'en assurer des Ouches, capitaine de sa compagnie de gardes suisses; celui-ci, arrivé au Palais-Royal, exigea d'être mis en présence de la reine. Cette princesse, éveillée de son sommeil, dut le recevoir et lui montrer le jeune roi qui était endormi.

La situation n'était plus tenable; la reine était privée de son autorité et elle ne pouvait fuir; elle convint alors avec le cardinal qu'il fallait céder à l'orage et mettre les princes en liberté, sauf à relever la tête lorsque l'orage serait passé. La délivrance des princes avait pour inévitable conséquence la déchéance du premier ministre, à moins que celui-ci ne réussît à s'entendre avec eux; cette mesure fut donc ajournée juste le temps nécessaire pour la tentative d'un rapprochement. De Bar, leur gardien, fut chargé de les sonder; mais, très habilement, ils le trompèrent sur leurs dispositions, afin de hâter le moment d'une liberté après laquelle ils soupiraient ardemment. Ils déclarèrent désavouer ceux qui suscitaient des troubles en leur nom; se dirent tout disposés à s'accommoder avec le cardinal; le prince de Condé lui dit même qu'il approuvait le mariage de mademoiselle de Mancini avec M. de Mercœur, ajoutant en propres termes : « Mon inclination est de reconnaître que les mariages sont les meilleurs moyens d'oublier les déplaisirs et de former des liaisons solides. » De Bar, devenu confiant, écrivit au cardinal : « Je serais



donc disposé à étendre leur promenade. » Mais, pour ne pas encourir de responsabilité, il terminait par ce *post-scriptum :* « La promenade sur le bastion, dont je parle à Votre Éminence, ne se fera pas sans ordre (1). »

Le maréchal de Gramont, envoyé au Havre dans le même but de réconciliation, se laissa prendre plus encore au jeu des princes, ainsi que le témoignent certains passages que nous reproduisons de la lettre qu'il écrivit au cardinal :

« Je n'ai pas été trompé dans la créance que j'ai eue de trouver M. le prince dans les sentiments que je pouvais souhaiter. Il n'a pas exagéré les choses comme un prisonnier qui a envie de sortir, mais comme un homme raisonnable et qui témoigne vouloir tenir ce qu'il promettra. Je suis obligé de vous dire qu'il a traité de ridicule ce que M. de Bar lui a fait voir dans votre lettre d'un traité qu'on présuppose qu'il a signé par où il promet votre perte... C'est à vous, Monseigneur, à prendre promptement vos dernières résolutions et à moi de prendre la liberté de vous supplier de considérer que plus les conditions de la liberté de M. le prince seront douces et l'exécution prompte, plus il aura sujet d'être de vos amis. MM. le prince de Conti et duc de Longueville m'ont fort bien parlé touchant ce qui vous regarde (2). »

Dans l'espoir d'un accommodement facile, le cardinal ayant fait signer à la reine l'ordre de mettre les princes en liberté, voulait le leur apporter lui-même, afin de s'en faire

(1) Lettre inédite datée du Havre, 1er février 1651. Aff. étr., France, vol. 874.

(2) Lettre inédite datée du Havre, le 7 février 1651. Aff. étr , France, vol. 874.



un plus grand mérite auprès d'eux. Confiant dans les renseignements qu'il avait recueillis et plus encore dans son adresse, il comptait, au moyen de concessions plus apparentes que réelles, satisfaire surtout leur vanité et garder pour lui-même, comme par le passé, l'entier exercice du pouvoir. Il sortit de Paris dans la nuit du 6 au 7 janvier 1651 par la porte de derrière du Palais-Royal, à cheval, déguisé en habit et chapeau gris à plumes, accompagné seulement de trois personnes. A la porte de la rue de Richelieu, trois ou quatre cents gentilshommes de ses plus résolus partisans l'attendaient et l'escortèrent jusqu'à Saint-Germain, d'où il s'achemina vers le Havre.

A peine au début de son voyage, il fut rejoint par un courrier porteur d'une dépêche de Le Tellier peu rassurante; les habitants de Paris, disait-il, ne voulaient considérer dans le départ du cardinal qu'un acheminement indispensable vers l'exil; en voici la teneur :

« Aujourd'hui, entre huit et neuf heures du matin, MM. le garde des sceaux, le maréchal de Villeroy et Le Tellier sont allés rendre compte du départ de Monseigneur le cardinal à Monsieur... Son Altesse Royale est allée ensuite au parlement, où il a été résolu que le roi et la reine seraient remerciés de l'éloignement de Son Éminence et suppliés de lui commander de sortir du royaume; d'accorder une déclaration pour exclure de ses conseils les étrangers et tous autres qui ont fait serment à autres qu'à Sa Majesté.

« On ne fait aucun doute qu'il n'y ait un traité signé entre Monsieur et les princes, où il y a un article qui assure le mariage de mademoiselle de Chevreuse avec M. le



prince de Conti, et que le coadjuteur sera cardinal (1). »

Le lendemain, une autre dépêche des ministres apportait au cardinal voyageant à petites journées, des nouvelles plus fâcheuses encore :

« Nous avons été chargés de faire savoir à Votre Éminence que les choses qui ont été accordées au parlement n'ont servi qu'à augmenter son aigreur, au lieu de l'apaiser ou la diminuer. Les gens du roi ont ce soir fait instance pour faire retirer les nièces de Votre Éminence avec tous ses domestiques étrangers, et faire sortir Votre Éminence hors du royaume.

« Il y a eu des avis ce matin de mettre la tête de Votre Éminence à prix, et sur la résistance que toute la compagnie y a apportée, disant qu'il ne fallait pas introduire cette coutume en France, Croissy, auteur de l'avis, a reparti qu'on l'avait fait autrefois et que cette résolution avait été prise contre le cardinal de Châtillon. Ces grandes animosités font souhaiter à tous les serviteurs de Votre Éminence de la voir bientôt en lieu de sûreté...

« Après cela, la reine estime que Votre Éminence doit traiter sans remise avec les princes pour leur liberté, en cas qu'on puisse traiter avec sûreté avec eux (2). »

Il ressort de cette dépêche que l'ordre d'élargissement des princes n'était que conditionnel et que le cardinal s'était réservé de n'en faire usage que dans le cas où il amènerait les princes à s'entendre avec lui ; mais les nouvelles de Paris, lui faisant connaître le péril de sa situation,

(1) Dépêche inédite datée de Paris, 7 février 1651. Aff. étr., France, vol. 874.

(2) Dépêche inédite datée de Paris, 8 février 1651. *Id.*

amoindrissaient ses chances pour mener à bonne fin la négociation qu'il allait entreprendre.

Une dépêche, du même jour que la précédente, l'avertissait encore à quel point l'opinion était irritée de ce qu'il exerçait encore le pouvoir.

« On s'est plaint au parlement de ce que Votre Éminence n'était point sortie de la cour et s'était retirée dans une maison royale; qu'elle continuait à donner des ordres pour les affaires, que trois courriers lui avaient été dépêchés depuis sa retraite, et qu'elle avait procuré l'évêché de Clermont à l'abbé d'Estaing, et le gouvernement de la Fère à M. de Manicamp (1).

La situation du cardinal paraissait définitivement si compromise à ses amis, qu'ils lui envoyèrent une nouvelle dépêche, pour le détourner d'aller au Havre :

« Les affaires sont dans un tel état que les serviteurs de Votre Éminence ne jugent pas à propos qu'elle persiste dans le dessein d'aller au Havre. Elle verra par la dépêche de M. Le Tellier comme toutes les conditions pour mettre les princes en liberté ont été ajustées entre M. le garde des sceaux, M. de Villeroy et ledit Le Tellier pour le roi, et le président Viole, Croissy, Arnaud et quelques autres pour les princes (2). »

Cette même dépêche avertissait le cardinal que Paris avait été en armes toute la nuit sur le bruit qu'on voulait emmener le roi, par conséquent qu'il suffirait qu'il fît savoir aux princes qu'il eût été en son pouvoir d'empêcher leur liberté.

(1) Dépêche inédite datée de Paris, 8 février 1651. Aff. étr., France, vol. 874.

(2) Dépêche inédite datée de Paris, 10 février 1651. *Id*.



La mise à la discrétion du cardinal de la liberté des princes s'accordait mal avec la mission dont venaient d'être chargés le duc de La Rochefoucauld et M. de La Vrillière, d'apporter au Havre un ordre signé du roi pour leur ouvrir les portes de la citadelle; mais la reine avait prévenu le cardinal qu'il lui serait loisible de ne tenir aucun compte de tout ordre qui pourrait lui être envoyé au nom du roi et au sien, parce qu'elle n'était pas libre (1). Le cardinal restait donc investi de la toute-puissance, assuré qu'il était que quelque infraction qu'il pût apporter à des ordres royaux, il ne serait point désavoué. Reçut-il à temps la dépêche qui le dissuadait de se rendre au Havre, nous l'ignorons; mais nous pouvons aisément conjecturer que, l'eût-il reçue, il n'en tint aucun compte dans son propre intérêt. Effectivement, si les princes eussent été rendus à la liberté par tout autre que par lui, il n'aurait rien eu à attendre de leur reconnaissance; tandis que, délivrés par lui, leur reconnaissance semblait naturelle et pouvait aboutir à un accommodement qui lui permettrait de se maintenir au pouvoir.

Le cardinal continua donc sa route, et, étant entré dans la citadelle au Havre le 13 février, il se présenta aux princes comme un libérateur. L'effet ne répondit point à son espoir. Malgré la minutieuse surveillance de M. de Bar, les princes étaient trop bien informés qu'ils ne devaient leur liberté qu'à l'irrésistible élan de l'opinion en leur faveur, pour en rapporter au cardinal le moindre sentiment de gratitude. De plus, ils étaient aigris par les procédés rigoureux qu'ils avaient eu à subir; de Bar s'était constamment com-

(1) *Mémoires* du duc de La Rochefoucauld.

porté en surveillant intolérable. Les princes se mettaient à table, le cardinal s'y mit avec eux. Tout d'abord, il aborda le sujet de ses griefs, et, faisant miroiter aux yeux du prince de Condé l'avantage qu'il retirerait de son accord avec lui, il finit par lui demander son amitié; la réponse du prince fut faite dans les termes d'une apparente réconciliation. Au sortir de table, les princes partirent pour Paris. Le cardinal ne comprenait que trop bien qu'ils lui échappaient; mais la force lui manquait pour pouvoir prolonger leur captivité. Ne pouvant compter sur leurs vagues promesses, il prit tristement le chemin de la frontière, mais voyageant lentement dans l'espoir que quelque heureux incident lui permettrait de revenir sur ses pas.

Les Frondeurs étaient triomphants; le duc d'Orléans, le parlement, le peuple de Paris reçurent les princes avec des démonstrations d'enthousiasme; Châteauneuf, garde des sceaux, fut investi des fonctions de premier ministre; la reine fut obligée de dissimuler, acceptant en apparence un dénouement qui lui était si profondément pénible. La France eut dès lors deux gouvernements : un gouvernement officiel fonctionnant sous l'impulsion des princes, et un gouvernement occulte, celui du cardinal Mazarin, agissant de loin avec la connivence de la reine et de quelques-uns des ministres, plus particulièrement de Le Tellier. Ce gouvernement occulte, dont on voyait les manifestations se produire en mille rencontres, poussa à la dernière exaspération les animosités contre le cardinal. Les Frondeurs, non contents de le poursuivre dans son autorité, le poursuivirent avec acharnement dans sa fortune et dans sa famille, tandis que la reine se trouvait réduite à l'impuissance de le protéger.

Par une série d'arrêts, le parlement ordonna que, dans la quinzaine, le cardinal, ses nièces et ses domestiques (1) étrangers sortissent du royaume; que, passé ce délai, il leur serait couru sus comme sur des criminels et des ennemis de l'État; que si le cardinal était arrêté, il serait conduit à la Conciergerie, et poursuivi comme dissipateur de la fortune publique, comme fauteur de la continuation de la guerre avec l'Espagne, et que ses biens ainsi que les revenus de ses bénéfices seraient saisis, ses meubles et sa bibliothèque vendus; sa tête enfin fut mise à prix.

Jobart, l'un des hommes d'affaires du cardinal, qui mettait à son service un dévouement moins habile, mais certainement plus désintéressé que ne fut celui de Colbert qui le supplanta, fit emballer dans de nombreuses caisses les meubles les plus précieux du cardinal qui étaient dans son appartement du Palais-Royal, afin de les lui faire parvenir au lieu où il choisirait sa retraite; mais il dut prendre des précautions infinies pour pouvoir les faire sortir secrètement de Paris (2). Pour les meubles du palais Mazarin, il n'y fallait pas songer, puisqu'ils étaient mis sous séquestre par arrêt du parlement et, de plus, saisis par le président Tubeuf, se prévalant à bonne intention d'une créance sur le cardinal.

Les nièces du cardinal n'avaient pas attendu les arrêts du Parlement pour se dérober à la vindicte publique. Après s'être cachées dans la chambre de mademoiselle de Neuillant,

(1) Cette dénomination n'était pas donnée à cette époque aux serviteurs et valets, elle était réservée aux personnes attachées à la maison du roi, des princes et des personnages importants.

(2) Voy. la lettre inédite de Jobart, du 9 février 1651, à l'*Appendice*.

depuis duchesse de Navailles, elles partirent pour Péronne dans la nuit du 8 au 9 février, sous la conduite de la maréchale d'Hocquincourt; le neveu du cardinal était parti la veille. Mazarin avait la douleur de voir ses immenses richesses jetées à tous les vents; courir après leurs débris et tâcher de reconquérir le pouvoir, tel fut le but vers lequel il dirigea tous ses efforts.

Heureusement pour lui l'appui de la reine ne devait jamais lui manquer; excepté son fils, elle était prête à lui tout sacrifier. Alors que le cardinal se dirigeait vers le Havre dans un but qui avait été si mal atteint, il avait reçu cette dépêche bien consolante au moins, car elle lui faisait connaître la douleur profonde de la reine et son dévouement inébranlable :

« Sa Majesté est toujours outrée de douleur, ce qui me fait craindre extrêmement qu'elle ne tombe malade. Elle ne laisse pas d'avoir une constance incomparable, et de témoigner une ferme résolution de donner toujours sa protection à Votre Éminence. Elle m'a dit aujourd'hui qu'au milieu des périls et des maux où elle se trouve, elle ne se souciait pas de se perdre pourvu qu'elle pût sauver Votre Éminence et qu'elle ne mît point la personne du roi en péril (1). »

Pendant la durée de son triste voyage, de même que lorsque sa résidence fut fixée, le cardinal entretint une active correspondance avec la reine, avec les ministres et divers autres personnages. Ses lettres à la reine avaient un caractère intime; il savait qu'avec une femme il faut

(1) Dépêche inédite en chiffres datée du 14 février 1651. Aff. étr., France, vol. 874.

faire vibrer la corde des sentiments; il y est question surtout de son dévouement sans bornes et de l'espérance de son retour (1).

Ses autres correspondances traitent des mille détails de la politique et de ses intérêts particuliers (2). Au commencement, de hauts personnages de la cour, tels que le comte de Broglie et quelques autres, furent les porteurs des lettres échangées; mais comme la Fronde veillait pour les intercepter, ce qu'elle réussit à faire plus d'une fois, on eut bientôt recours à de plus obscurs messagers.

La dépêche suivante de Le Tellier au cardinal constate la difficulté de la transmission des correspondances :

« J'ai reçu les dépêches de V. E. du 10 et 11[me] courant par M. de Noailles et la dernière par le petit Fray. Samedi matin, M. de Noailles fut dépêché vers V. E. porteur d'une lettre de la reine, d'une de M. Serroni, d'une de moi, en commun. Dimanche matin, un courrier fut encore dépêché vers S. E. avec une autre lettre de la reine et une de Serroni et de moi, en commun. Avant-hier, lundi, je lui dépêchai un second courrier qui fut détroussé à six lieues d'ici et contraint de s'en revenir. Il avait jeté ses lettres que ceux qui l'attaquèrent ne trouvèrent point. Ce sont des gens envoyés exprès sur les chemins pour essayer de surprendre celles de V. E. pour la reine et de la reine pour V. E. ou de ses serviteurs qui sont ici (3). »

(1) Ces lettres ont été publiées par M. Ravenel.

(2) Ces lettres, conservées aux Archives des Affaires étrangères, sont inédites pour la plupart; elles nous ont fourni les plus précieux renseignements.

(3) Dépêche inédite en chiffres, du 16 février 1653. Aff. étr., France, vol. 874.



Grâce aux précautions qui furent prises pour parer à ces obstacles, le cardinal ne laissa pas d'être constamment renseigné, jour par jour, heure par heure quelquefois, de tous les événements qui concernaient ses intérêts ; mais elles n'étaient pas de nature à relever ses espérances. Le Tellier lui transmit la nouvelle de l'arrivée des princes à Paris, le 16 février, à dix heures du matin ; il lui disait que leur mise en liberté sans conditions avait, au premier instant, jeté l'alarme parmi leurs amis et particulièrement chez le duc d'Orléans, dans la crainte qu'il ne s'ensuivît un rapprochement du cardinal avec eux ; mais que ces craintes avaient été bien vite dissipées, les princes s'étant empressés de déclarer qu'ils ne tiendraient aucune des promesses qu'ils pourraient avoir faites au cardinal, tandis qu'ils exécuteraient ponctuellement tous leurs engagements vis-à-vis du duc d'Orléans. Pour premier gage de leur sincérité, ils commencèrent par enlever le nom du cardinal à tous les régiments qui le portaient, en lui substituant le nom de la reine et celui de Son Altesse Royale (1). Le lendemain, une nouvelle dépêche instruisit le cardinal des détails de l'entrée des princes. Le duc d'Orléans, accompagné du duc de Beaufort et du coadjuteur, était allé à leur rencontre jusqu'à la Chapelle-Saint-Denis ; le peuple s'était porté sur leur passage avec un aussi grand concours que lors de la rentrée du roi à Paris ; des feux de joie avaient été allumés, des tables dressées dans les rues où l'on buvait en criant : *Vivent les princes !* Le cortège s'était rendu au Palais-Royal ; les princes, après s'y être

(1) Seconde dépêche inédite de Le Tellier, du même jour que la précédente. Aff. étr., France, vol. 874.



entretenus une heure avec la reine, étaient allés au Luxembourg, où le duc d'Orléans les avait retenus à souper. Le lendemain matin, 17 février, ils avaient fait au parlement leur visite solennelle de remerciements pour la part que ce corps avait prise à leur délivrance (1).

Une dépêche d'un ami à un ami, dont le cardinal n'était point le destinataire, mais qui, si elle ne lui était pas directement adressée par respect, était écrite pour lui être communiquée, ajoute de curieux renseignements : Chacun, est-il dit, étudie les discours et la contenance des princes pour sonder les sentiments que leur inspire l'obligation de leur délivrance. On a remarqué qu'à leur première couchée, après leur sortie du Havre, ils n'ont point répondu à la lettre que M. de La Vrillière leur avait remise de la part de la reine, tandis qu'ils ont dépêché un gentilhomme au duc d'Orléans pour lui rendre grâce, le qualifiant de leur seul libérateur, et l'assurant qu'ils ratifieront tout ce que leurs amis ont promis pour eux. Ils avaient protesté tout le long du chemin de n'avoir d'autre obligation au cardinal que celle d'être sortis de prison une demi-heure plus tôt; car ils n'ignoraient pas que celui-ci ne s'y était résigné qu'à la dernière extrémité, et « qu'ils auraient accepté ce bienfait de la main du diable s'il le leur avait offert ». Enfin, parlant du festin de réjouissance qui venait d'avoir lieu au palais du Luxembourg, le chroniqueur ajoute : « L'emportement fut grand contre le *Mazarin,* on but les santés de Leurs Majestés et toutes les autres avec une queue de *F. du Mazarin;* Son Altesse

(1) Dépêche inédite, sans signature, du 17 février 1651. Aff. étr., France, vol. 874.



Royale commença ce joli branle et fut suivie de tous à l'exception du maréchal de Guébriant et du duc d'Amville, qui burent bien les santés, mais sans y ajouter la queue (1). »

Le mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse avait été une des conditions posées par les Frondeurs pour concourir à la liberté des princes ; par suite, grande liesse chez la duchesse, sa mère ; toutes ces joies, comme autant de coups de poignard dans le cœur du cardinal, étaient portées à sa connaissance ; car son intérêt était de ne rien ignorer. Une dépêche du 21 février rapportait : « Il y eut hier grande assemblée à l'hôtel de Chevreuse ; on y représenta la comédie de *Nicomède*. M. le prince ne demeura pas au bal à cause du deuil, mais M. le prince de Conti y assista autant qu'il dura (2). »

Le prince de Condé et le prince de Conti venaient de perdre la princesse de Condé, leur mère ; les convenances auraient exigé que le prince de Conti s'abstînt, de même que son frère aîné, de paraître au bal ; mais le néophyte, près de s'engager dans les liens de l'hyménée, fut entraîné à cet oubli par une passion qu'il éprouvait très vivement, paraît-il. Son mariage rencontrait cependant des opposants, dont l'espoir était qu'en le faisant manquer ils obtiendraient un rapprochement des princes avec la reine. Ces opposants recrutaient des auxiliaires dans le camp même des Frondeurs les plus ardents ; ceux-ci s'associaient au terrible mécompte de la duchesse de Montbazon (3), qui avait parti-

(1) Dépêche inédite datée de Paris, le 18 février 1651. Aff. étr., France, vol. 874.

(2) Dépêche inédite, sans signature. Aff. étr., France, vol. 874.

(3) Marie d'Avaugour, duchesse de Montbazon, célèbre par sa beauté et par sa liaison avec le duc de Beaufort.



cipé avec le duc de Beaufort à la délivrance des princes dans l'espoir d'unir sa fille au prince de Conti. Sa déception était d'autant plus vive qu'elle avait pris une avance de quatre mois sur la duchesse de Chevreuse qui l'emportait sur elle, bien que n'ayant déclaré que depuis huit jours ses projets pour sa fille. Madame de Montbazon, conjointement avec le duc de Beaufort, était prête à tout pour se venger (1).

Ces rivalités entre ses ennemis, bien qu'elles ne fussent pas de nature à lui déplaire, n'étaient cependant pas suffisantes pour éclaircir l'horizon assombri qui offrait ses perspectives aux yeux attristés du cardinal Mazarin; sa situation empirait même, car les fâcheux événements s'accumulaient : on avait lu et enregistré au parlement une déclaration de la reine d'après laquelle aucun étranger ne pourrait désormais être appelé au ministère. Le cardinal était d'autant plus désespéré qu'il se croyait abandonné par la reine, et il chargea le comte de Noailles de lui en porter le reproche. La reine fut navrée. Y a-t-il rien de plus dur qu'un reproche immérité? N'avait-elle pas fait connaître au cardinal qu'elle était prête à tout lui sacrifier, son royal fils excepté? Le cardinal prétendrait-il pousser ses exigences jusqu'à ce sacrifice? Cela était impossible, puisque, sans le roi, il n'y avait plus de premier ministre. L'injustice du cardinal était le fait du désespoir d'un homme malheureux; car la reine, qui l'abandonnait en apparence, ne se sentait pas moins malheureuse que lui. Bien malgré elle, il lui avait fallu céder à une irrésistible pression exercée par les procédés les plus révolutionnaires;

(1) Propres termes de la lettre du 21 février 1651, reproduite à l'*Appendice.*



plusieurs fois on l'avait vue fondre en larmes au seul nom du cardinal prononcé devant elle. En réalité, elle était prisonnière dans son propre palais. Elle avait été prévenue, sous forme de signification, que les postes placés aux alentours du Palais-Royal, pour s'opposer à sa sortie de Paris, ne seraient retirés qu'après une déclaration donnée par elle contre le cardinal et que celui-ci y aurait satisfait; ces postes avaient même été doublés et portés à quatre cents hommes. Aucun genre de pression sur cette princesse n'avait été négligé : dans la pensée d'agir plus fortement encore sur son esprit par l'influence religieuse, des docteurs de Sorbonne avaient donné une consultation faisant un cas de conscience à la reine, sous peine de péché mortel, d'ordonner au cardinal de sortir du royaume. La reine avait cédé en apparence, mais au fond sa constance n'avait pas été ébranlée, car elle tint au roi ce propos : « Eh bien, mon fils, si nous ne pouvons rappeler sitôt M. le cardinal qui vous a si bien servi, ne le rappellerez-vous pas d'abord que vous serez majeur (1)? » La politique pour la reine était surtout affaire de sentiment, et la profonde douleur de cette princesse, révélée par Le Tellier au cardinal, était bien propre à le faire revenir des appréhensions qui l'avaient assailli.

Malgré l'indulgence sans bornes de la reine pour le cardinal, il était cependant un acte de celui-ci que cette princesse ne pouvait se résoudre à lui pardonner : il avait emporté les diamants de la couronne. Ce procédé était étrange; aussi la reine lui en réclamait le renvoi au plus

(1) Lettre inédite de Le Tellier à Mazarin, du 21 février 1651, placée à l'*Appendice*.



cipé avec le duc de Beaufort à la délivrance des princes dans l'espoir d'unir sa fille au prince de Conti. Sa déception était d'autant plus vive qu'elle avait pris une avance de quatre mois sur la duchesse de Chevreuse qui l'emportait sur elle, bien que n'ayant déclaré que depuis huit jours ses projets pour sa fille. Madame de Montbazon, conjointement avec le duc de Beaufort, était prête à tout pour se venger (1).

Ces rivalités entre ses ennemis, bien qu'elles ne fussent pas de nature à lui déplaire, n'étaient cependant pas suffisantes pour éclaircir l'horizon assombri qui offrait ses perspectives aux yeux attristés du cardinal Mazarin ; sa situation empirait même, car les fâcheux événements s'accumulaient : on avait lu et enregistré au parlement une déclaration de la reine d'après laquelle aucun étranger ne pourrait désormais être appelé au ministère. Le cardinal était d'autant plus désespéré qu'il se croyait abandonné par la reine, et il chargea le comte de Noailles de lui en porter le reproche. La reine fut navrée. Y a-t-il rien de plus dur qu'un reproche immérité ? N'avait-elle pas fait connaître au cardinal qu'elle était prête à tout lui sacrifier, son royal fils excepté ? Le cardinal prétendrait-il pousser ses exigences jusqu'à ce sacrifice ? Cela était impossible, puisque, sans le roi, il n'y avait plus de premier ministre. L'injustice du cardinal était le fait du désespoir d'un homme malheureux ; car la reine, qui l'abandonnait en apparence, ne se sentait pas moins malheureuse que lui. Bien malgré elle, il lui avait fallu céder à une irrésistible pression exercée par les procédés les plus révolutionnaires ;

(1) Propres termes de la lettre du 21 février 1651, reproduite à l'*Appendice*.



plusieurs fois on l'avait vue fondre en larmes au seul nom du cardinal prononcé devant elle. En réalité, elle était prisonnière dans son propre palais. Elle avait été prévenue, sous forme de signification, que les postes placés aux alentours du Palais-Royal, pour s'opposer à sa sortie de Paris, ne seraient retirés qu'après une déclaration donnée par elle contre le cardinal et que celui-ci y aurait satisfait; ces postes avaient même été doublés et portés à quatre cents hommes. Aucun genre de pression sur cette princesse n'avait été négligé : dans la pensée d'agir plus fortement encore sur son esprit par l'influence religieuse, des docteurs de Sorbonne avaient donné une consultation faisant un cas de conscience à la reine, sous peine de péché mortel, d'ordonner au cardinal de sortir du royaume. La reine avait cédé en apparence, mais au fond sa constance n'avait pas été ébranlée, car elle tint au roi ce propos : « Eh bien, mon fils, si nous ne pouvons rappeler sitôt M. le cardinal qui vous a si bien servi, ne le rappellerez-vous pas d'abord que vous serez majeur (1)? » La politique pour la reine était surtout affaire de sentiment, et la profonde douleur de cette princesse, révélée par Le Tellier au cardinal, était bien propre à le faire revenir des appréhensions qui l'avaient assailli.

Malgré l'indulgence sans bornes de la reine pour le cardinal, il était cependant un acte de celui-ci que cette princesse ne pouvait se résoudre à lui pardonner : il avait emporté les diamants de la couronne. Ce procédé était étrange; aussi la reine lui en réclamait le renvoi au plus

(1) Lettre inédite de Le Tellier à Mazarin, du 21 février 1651, placée à l'*Appendice*.



tôt par la considération du préjudice, aux yeux de tous, qui en résulterait pour elle et pour lui (1). Cette action du cardinal démontre à quel point il considérait le bien de l'État comme son bien propre. Cette réclamation non écoutée fut l'objet d'une nouvelle insistance exprimée par cette autre dépêche :

« La reine est toujours dans une peine extrême pour les pierreries de la couronne que V. E. a, et croit que rien ne lui peut faire plus de tort et à V. E. si la chose se découvrait. Elle souhaiterait qu'elles fussent à elle pour vous les donner; elle vous prie de les renvoyer par M. de Ruvigny (2). »

Le cardinal se conforma-t-il à cette pressante injonction, ou bien ne rapporta-t-il les diamants de la couronne que l'année suivante, lorsqu'il vint rejoindre la cour après la majorité ? Aucun document ne nous l'a révélé, et nous croyons que le fait même des diamants emportés est toujours demeuré secret et qu'il n'a été signalé jusqu'ici par aucun historien.

La reine était alors en butte à de bien graves appréhensions : sa régence même était menacée ; ses ennemis voulaient la lui enlever, afin de se débarrasser du même coup du cardinal. Celui-ci contribuait par ses imprudences à aggraver la situation de la reine ; afin de convaincre ses amis que son crédit auprès de cette princesse n'avait pas baissé, il faisait voir les lettres qu'il en recevait. Il fut prévenu en ces termes de se montrer plus circonspect :

(1) Lettre inédite de Le Tellier à Mazarin, du 21 février 1651, placée à l'*Appendice*.

(2) Dépêche inédite du 22 février 1651. Aff. étr., France, vol. 874.

« Ceux qui viennent ici d'auprès Votre Éminence ont dit qu'elle fait voir des lettres que la reine lui a écrites ; les malins ont relevé la chose et en prennent occasion de persécuter Sa Majesté (1). »

Cette dépêche lui disait encore que Le Tellier, en raison de ses attaches avec lui, était devenu suspect, et que d'accord avec Servien, on travaillait à l'exclure du pouvoir. Ces fâcheuses nouvelles avaient pour adoucissement ce paragraphe consolant pour le cœur du cardinal :

« Étant hier dans le petit oratoire, je fis encore fondre en larmes le roi en lui parlant de Votre Éminence, et la reine suivit bientôt la même danse (2). »

Bartet, secrétaire du cardinal, se réclamant de la confiance entière qu'il devait avoir dans la sincérité de ses informations, l'assurait que Leurs Majestés étaient bien plus prisonnières au Palais-Royal que les princes ne l'avaient été au Havre (3). Le Tellier lui écrivait que les princes, pour se mieux garantir contre le ressentiment de la reine, s'unissaient de plus en plus étroitement avec les Frondeurs, et il renouvelait en ces termes les recommandations de prudence :

« Il importe que Votre Éminence ne fasse pas connaître à ceux qui vont de là, ni à aucun autre, qu'on lui écrit de cette cour, car il est infaillible qu'on cherche d'abord les moyens de nous retrancher cette liberté, et peut-être on en prendra prétexte pour nous faire chasser (4). »

(1) Dépêche inédite du 22 février 1651. Aff. étr., France, vol. 874.
(2) Même dépêche, sans signature.
(3) Lettre inédite du 23 février 1651. Aff. étr., France, vol. 874.
(4) Même lettre.

Sous l'impression de ces désespérantes communications, le cardinal partit de Péronne pour s'éloigner davantage. Arrivé à Dourlans, il prit la plume pour répondre à la reine que, d'après la lettre qu'il venait d'en recevoir et d'après une autre lettre de M. de Ruvigny, ne conservant plus aucun doute sur la nécessité de sa sortie du royaume, il allait s'y résoudre, bien qu'il eût encore de puissants moyens pour triompher de ses ennemis.

Le cardinal annonçait à la reine son départ de Dourlans pour Sedan, d'où il projetait d'aviser en quel endroit, hors de France, il pourrait trouver un refuge : « Les étrangers, s'écriait-il, pourront-ils croire qu'un cardinal, parrain du roi, après vingt-deux années de fidèles services, soit traité de telle sorte (1)? »

La lâcheté politique, si commune à tout parti victorieux, s'exerça sur le cardinal vaincu ; comme il n'était plus possible de frapper un exilé dans sa personne, ses ennemis achevèrent de le frapper dans tout ce qu'il possédait. Les collections de toute sorte que Mazarin avait réunies dans son palais étaient pour la France bien autrement intéressantes que ne l'était sa fortune, et si on anéantissait celle-ci, tout au moins aurait-il fallu conserver les premières pour l'État. Marbres antiques, tableaux, tapisseries, objets d'art, meubles précieux, livres rares, garnissaient les galeries et les appartements du palais Mazarin; Jaback avait acheté les tableaux; Naudé, par d'incessantes recherches, avait réuni une bibliothèque de quarante mille volumes, nombre prodigieux alors. Par arrêt du parlement,

(1) Lettre du 25 février 1651. Voy. à l'*Appendice* la minute de cette lettre et le texte de la lettre qui fut expédiée.



cet incomparable musée, comme on l'appellerait aujourd'hui, devait être vendu et dispersé. Une planche de salut s'offrait toutefois : le président Tubeuf, se prévalant, nous l'avons dit, d'une créance contre le cardinal, avait fait saisir tout le mobilier du palais; rien n'était plus facile au parlement que d'accepter la réalité ou la fiction de cette créance, et tout était sauvé. Tubeuf, on n'en saurait douter, n'avait fait cette saisie que dans l'espoir de tout rendre un jour au légitime possesseur. Par suite de la saisie, Naudé, par un procès-verbal régulier, avait fait la remise de la bibliothèque au président Tubeuf (1). Le parlement se garda bien d'entrer dans cette voie; il annula la saisie du président Tubeuf et, se faisant l'exécuteur des hautes œuvres du vandalisme populaire, il ordonna que son arrêt de vente reçût son exécution, et le palais Mazarin fut livré à l'encan et au pillage.

Les exemples révolutionnaires portent leurs fruits; c'est ainsi que les précieuses collections de Charles Ier avaient été vendues et dispersées! Vainement pour empêcher la vente des livres, le bibliothécaire Naudé adressa-t-il une requête au parlement dans laquelle il faisait valoir l'utilité, pour la science, de cette bibliothèque généreusement ouverte au public; ses protestations, dont il fit retentir tous les échos, ne furent pas écoutées. Nous donnerons à leur date les détails de ces douloureuses péripéties.

Bientôt le palais Mazarin ne montra plus aux regards que des murs désolés, vides du contenu le plus rare que le goût et l'argent aient peut-être jamais accumulé. Ainsi

(1) Voy. le procès-verbal de cette remise à l'*Appendice*.



finit la première période de sa splendeur. Après la Fronde, une seconde période reparut. Colbert fut le principal agent de cette restauration; mais quelque admirables que fussent redevenues les galeries de marbres et de tableaux, les ameublements somptueux, le choix et le nombre des livres, il est permis de douter que ce nouvel ensemble ait égalé celui qui avait précédé (1).

(1) Voy. notre ouvrage *Richesses du palais Mazarin*.

APPENDICE

LA REINE AU COMTE D'ALAIS (1).

Mon cousin, ç'a été avec un regret extrême que je me suis vue forcée de prendre la résolution de m'assurer des personnes de mes cousins, les princes de Condé, de Conti et le duc de Longueville, et vous n'avez pas peine, je m'assure, à croire que je n'en serois point venue jusques-là à moins d'avoir vu cet État en très grand péril, si j'eusse dissimulé davantage la mauvaise conduite qu'ils tenoient. Vous en saurez les motifs plus particulièrement par la lettre que le Roi, Monsieur mon fils, vous adresse. Cependant, j'ai voulu vous faire ce mot de ma main pour vous dire que je suis très certaine que quelque alliance que vous eussiez avec mesdits cousins, vous êtes incapable d'avoir jamais d'autres sentiments que ceux de correspondre aux présents devoirs de votre naissance et de vos obligations envers le Roi. Continuez donc à travailler avec le zèle et la fidélité que vous avez toujours fait à tenir la province en calme, et assurez-vous de ma protection et de ma bienveillance au point que vous saurez vous-même désirer. Cependant je demeure

Votre bonne cousine,

ANNE.

A Paris, le XX[me] janvier 1650 (2).

(1) Le comte d'Alais, gouverneur de Provence, était fils du duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX et de Marie Touchet. Il prit le titre de duc d'Angoulême après la mort de son père.

(2) Document inédit. C'est d'une copie qui porte de la main du comte d'Alais la mention suivante : « J'ai l'original entre les mains. Signé : LOUIS DE VALOIS. » Aff. étr., France, vol. 290.



MAZARIN A LE TELLIER.

A Dijon, 22 mars 1650.

. . . .

Quant à la permission qu'on demande pour M. le prince de Conti de pouvoir se promener sur la plate-forme, je croyois avoir écrit de la part de la Reine que Sa Majesté s'en remettoit à ce qui seroit avisé de la part de son Altesse Royale (1) et que Sa Majesté avoit seulement estimé qu'elle ne devoit pas si facilement l'accorder à M. le prince pour le danger qu'il y auroit, et parce qu'il n'en a pas besoin pour sa santé comme M. son frère à qui elle trouve bon qu'on donne cette permission (2).

MESURES PRISES PAR LA PRINCESSE DE CONDÉ ET ACQUIESCEMENT DES PRINCES, SES FILS.

Madame la princesse, en attendant que M. le prince de Conti, son fils, ait ordonné de sa maison, a renvoyé les gentilshommes chez eux.

Les pages aussi chez eux, à l'exception du petit Duplex qu'elle a retenu près d'elle.

Son écurie à Merlou avec les officiers d'icelle.

Les valets de pied les a congédiés à l'exception de quatre qui sont Ragot, Verboquet, Desboriers et la Brie, qu'elle a retenus.

Les officiers comme chefs, aide-garçons et autres offices de mondit sieur son fils, madite dame les a envoyés aussi à Merlou.

Les gens d'affaires, contrôleurs, valets de chambre et de garde-robe et le portefaix sont demeurés à Paris.

Savoir si mondit sieur veut augmenter ou diminuer quelque chose à l'ordre ci-dessus.

Et si toute son écurie sera toujours entretenue et ses autres officiers.

(1) Le duc d'Orléans.

(2) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 290.

Je n'ai rien à changer à tout ce que madame ma mère a ordonné.

ARMAND DE BOURBON.

Je supplie humblement madame ma mère de croire que j'ai pour elle toute la reconnoissance, le respect et la tendresse que je dois.

LOUIS DE BOURBON.

Je supplie très humblement madame ma mère de croire que j'aurai toujours pour elle la reconnoissance, le respect et la passion que je dois et que le plus grand mal de ma prison est de n'avoir pas l'honneur de la voir.

ARMAND DE BOURBON (1).

MAZARIN A LE TELLIER.

Dijon, 20 avril 1650.

. . . .

Je viens d'avoir l'avis de bon lieu que M. le prince a chargé le Jésuite qui le confessa de dire à madame la princesse, sa mère, que, mettant à part toutes sortes de considérations, il la prioit de demander son élargissement ou qu'on lui fasse son procès, et que ce même jour, il y a eu personne qui est allée trouver madame la princesse pour cela. Nous nous laissons aller à de certaines grâces et indulgences qui ne servent à autre chose et ne peuvent servir qu'à nous faire enfin beaucoup de mal à nous-mêmes. Nous envoyons à M. le prince la personne même qu'il demande pour se confesser, comme si elle étoit la seule dans le monde et que nous ne sussions pas qu'il la devoit infailliblement entretenir de ses affaires et lui donner des ordres de ce qui peut avoir à faire dire à ses proches et à ses confidents (2).

(1) Document inédit; il n'est pas daté, mais il est placé entre un document du 8 avril et un document du 20 avril 1650. Aff. étr., France, vol. 290.
(2) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 290.

JOBART AU CARDINAL MAZARIN.

9 février 1651, au soir.

« On recommença hier de continuer les tapisseries, ainsy que Votre Éminence l'a voulu, et aujourd'huy je m'en repens, les choses s'empirant tous les jours comme elles font, le nom de M. Tubeuf ne pouvant pas beaucoup pour servir contre ce qui est à craindre.

« La grandeur et quantité de caisses qu'il faut pour l'argenterie et les autres meubles nous donneront bien de la peine de les pouvoir faire sortir adroitement, puisque dès hier, on commença de piller hautement à quinze pas du Palais-Royal ce qu'on en sortoit, et qu'on visite aux portes de la ville tout ce qui en sort, jusques-là même que les voituriers publics ont cessé de charger des marchandises et ceux qui ont chargé ne veulent point partir pour le danger qu'il y a qu'on ne fouille leurs bastes aux portes de la ville ou qu'on ne les pille à fort peu loin d'icelles. Nous chercherons tous les expédiens possibles pour servir Votre Éminence et n'espargneray rien pour les frais qui seront nécessaires.

« Tout l'avantage que nous pouvons tirer en cela de M. le maréchal de Villeroy, c'est de nous adresser un lieu de retraite à la campagne; mais il faut trouver les moyens d'y pouvoir arriver avec sûreté. Ce qui nous met en plus grand soin, ce sont les trois cassettes dont Votre Éminence peut avoir le plus grand besoin. Par bonheur, je les fis hier de grand matin porter hors du Palais-Royal. Elles sont en lieu de sûreté, et on n'a su jusques aujourd'hui trouver aucun expédient de les envoyer sans risques, et c'est de quoi je crois qu'il se faut bien garder. Je n'ai su voir M. le comte de Broglie qui les a demandées au sieur Bernardin pour savoir l'ordre qu'il en a de Votre Éminence, vu que la lettre qu'elle écrit audit sieur Bernardin n'en parle pas.

« Ce serait bien le meilleur, ce me semble, d'attendre, pour faire sortir ces meubles, que ce grand tintamare soit un peu apaisé, autrement l'on mettra tout au hazard. Le mal est que



l'on a prescrit un terme de quinze jours à tous les domestiques étrangers de Votre Éminence pour sortir du royaume. Avant l'exécution de quoi je tâche que l'inventaire des meubles de Votre Éminence soit fait en la présence des deux Bernardin.

« Il faut aussi savoir si Votre Éminence entend qu'on emballe les grands tapis, les quatre grands miroirs, les deux cabinets qui viennent du capitaine César François, les autres quatre grands cabinets d'ébène qui sont à la petite allée et les livres qui sont au Palais-Royal. Elle dira aussi, s'il lui plaît, ce que l'on fera des deux coffres de mademoiselle Mancini.

« Il y a, dans la garde-robe du Roi, une grande quantité de tableaux, de pièces d'étoffes de soie et d'autres meubles, Votre Éminence fera aussi savoir si elle veut qu'on les emballe et fasse conduire en même temps que les autres meubles; ce qui ne se peut faire sans grand éclat.

« Si Votre Éminence désire aussi que l'on sorte les cristaux et ambres qui sont ès mains de M. Courtois, il faudra qu'elle envoie un ordre pour ledit sieur Courtois de les remettre ès mains de qui il lui plaira et que ledit ordre porte de remettre ès mains de... les cristaux, ambres et autres choses qui ont esté réclamées de la part de la Reine au contenu de l'inventaire, au bas duquel est l'ordre de Sa Majesté de les remettre à Votre Éminence, comme à elle appartenant.

« Nous attendons les ordres de Votre Éminence sur tout cela.

« Il est à craindre que la plupart des gens ne soient contraints de partir d'ici soudainement, et, en ce cas, je crois que Votre Éminence ne trouvera pas mauvais que j'assiste les nécessiteux de ce qu'il leur faudra pour se rendre auprès de Votre Éminence, si ce n'est qu'on leur assigne un lieu sur les frontières où ils se devront trouver, et pour cela, il est bon que Votre Éminence fasse savoir sa volonté.

« Pour moi, je suis prêt à toute heure de partir de quelque façon qu'on me veuille traiter, ou comme François ou comme étranger. Je ne me ferai pas contraindre de suivre Votre Éminence à laquelle j'ai donné et donne de tout mon cœur le reste de



ma vie. Je suis seulement en peine de lui pouvoir rendre quelque service plus agréable que je n'ai fait jusques ici (1). »

. . . .

LETTRE A MAZARIN (SANS SIGNATURE).

21 février 1651.

On considère le mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse comme la pierre de touche qui découvrira si les princes veulent véritablement s'unir pour toujours avec Son Altesse Royale (2) ou bien s'unir à la Reine. On dit que le président Perrault (3) a parlé de son chef à Son Altesse Royale pour voir s'il y auroit quelque moyen de ne pas accomplir ce mariage, et que Son Altesse Royale a répondu que non, mais cela n'est pas vraisemblable.

Le duc de Beaufort et madame de Montbazon sont enragés de ce que s'étant déclarés, depuis plus de quatre mois, pour la sortie des princes, dans l'espérance d'avoir M. le prince de Conti pour mademoiselle de Montbazon, madame de Chevreuse qui n'a parlé franc que les huit derniers jours, l'emporte pour sa fille; ils se voient par là fort méprisés et ont dit qu'il n'y a chose qu'ils ne fissent pour se venger (4).

LE TELLIER A MAZARIN.

21 février 1651.

La Reine a été obligée d'accorder une déclaration portant qu'aucun étranger ne sera admis dans les conseils, ni dans le ministère, qui fut hier au parlement pour être enregistrée...

La Reine, lorsque je l'abordai, me témoigna être fort touchée du reproche que Votre Éminence lui avoit fait faire par M. de Noailles que Sa Majesté vous avoit abandonné; cela lui faisoit

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 874.
(2) Le duc d'Orléans.
(3) Il était chargé de l'administration des affaires des princes.
(4) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 874.



une peine incroyable dont je tâcherai de la délivrer, attribuant tout cela à la personne à qui Votre Éminence l'avoit priée de se confier le plus et qui n'en avoit pas bien usé.

Pour le Roi, je l'ai fait deux fois fondre en larmes, dès que je lui ai ouvert la bouche pour nommer seulement votre nom. J'ai pris l'occasion que la Reine seule étoit présente; Sa Majesté lui dit : « Hé bien, mon fils, si nous ne pouvons pas rappeler si tôt M. le cardinal qui vous a si bien servi, ne le rappellerez-vous pas d'abord que vous serez majeur? » Il répondit que oui du meilleur cœur du monde à ce qu'il me parut.

Le P. Paulin m'a averti de bon lieu, qu'on pratiquoit une consultation de docteurs de Sorbonne pour faire déclarer par cette faculté-là que la Reine étoit obligée en conscience, sous peine de péché mortel, d'ordonner à Votre Éminence de sortir du royaume (1).

. . . .

MAZARIN A LA REINE.

« Madame,

« Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire que le service du Roi et le vôtre demandoient mon exil (ces deux mots sont raturés et remplacés au-dessus par ceux-ci : « ma retraite »); j'ai souscrit à cet arrêt sans répugnance, et je n'ai plus formé d'autres pensées que celles de sortir du royaume. J'ai déjà dépêché un gentilhomme pour m'aller mendier quelque asile, et quoique je sois sans équipages et dénué de toutes les choses nécessaires pour un long voyage, je partirai demain sans faute pour m'en aller droit à Sedan et de là passer au lieu qu'on aura pu obtenir pour ma retraite (le mot « retraite » est raturé et remplacé au-dessus par le mot « demeure »). J'ai trop de déférence pour la volonté (ces deux mots « la volonté » sont raturés et remplacés au-dessus par ceux-ci : « pour tout ce qui plaît à ») de Votre Majesté pour avoir hésité le moins du monde à prendre cette

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 874.

résolution. Mais Votre Majesté me permettra, s'il lui plaît, de lui dire sans vanité que je pourrois demeurer en toute sûreté dans le royaume et sans craindre en aucune façon la suite des persécutions que me font mes ennemis. Je leur ai quelque obligation de la bonne opinion qu'ils témoignent avoir de ma fidélité, de mon zèle pour le bien de l'État, et de mon entière résignation aux ordres de Votre Majesté; car à moins d'être entièrement persuadé que je suis inébranlable dans ces sentiments-là, ils n'auroient pas été assez peu prudents et mauvais politiques *pour pousser avec tant de violence un homme comme moi qui a plus de lumières qu'aucun autre de l'état des affaires de la France, et à qui ses services et la bienveillance de Votre Majesté ont acquis un bon nombre d'amis en assez bonne posture et entièrement disposés à hazarder tout pour venger le traitement injuste qu'on me fait, pour peu que j'eusse voulu lâcher la bride à leur ressentiment.* (Les mots soulignés sont raturés et remplacés au-dessus comme il suit : ... « pour me pousser avec tant de violence, sans considérer la connoissance que je dois avoir des plus secrètes et importantes affaires du royaume dont j'ai eu si longtemps le maniement, ni les amis que mes services et la bienveillance de Votre Majesté m'avaient acquis par le nombre et par la qualité, et l'appui qu'ils ont témoigné en ce rencontre ».) Mais j'ai trop de ressentiment, Madame, des grâces que j'ai reçues de Votre Majesté pour être capable de lui déplaire, et quand elle desireroit ma vie, je la sacrifierois avec joie pour la moindre de ses satisfactions. J'en aurai beaucoup dans mon malheur si Votre Majesté a la bonté de conserver quelque souvenir des services que j'ai rendus à l'État depuis que le feu Roi, de glorieuse mémoire, me fit l'honneur de me confier la principale direction des affaires et de prier Votre Majesté plusieurs fois avant sa mort de me maintenir dans la même place de premier ministre. Je me suis acquitté de cet emploi avec la fidélité, le zèle et le désintéressement que Votre Majesté sait, et, s'il m'est bienséant de le dire, avec quelque succès, puisque touts les princes étrangers et les Espagnols eux-mêmes avouent qu'ils sont moins étonnés des grandes conquêtes que les armes du Roi ont faites dans

les cinq premières années de la régence, que de voir que pendant les trois dernières on ait pu soutenir les affaires aussi vigoureusement qu'on a fait et sauver du naufrage un vaisseau battu de touts côtés et si furieusement agité par la tempête que nos divisions domestiques avaient excitée. Je supplie très humblement Votre Majesté de croire qu'en quelque lieu que je me retire j'aurai toujours la même passion pour le bien de l'État et que, si je suis dans l'impuissance d'y pouvoir contribuer autrement, j'emploirai sans cesse mes prières envers Dieu afin qu'il inspire à touts vos sujets un même desir de concourir de tout leur pouvoir à la grandeur du Roi et à la tranquillité du royaume et qu'il donne à Vos Majestés tout le bonheur et le repos que je leur desire ardemment.

« Madame,

« De Votre Majesté le très.....

« A Dourlens, le 25 février 1651 (1). »

MAZARIN A LA REINE.

A Dourlens, le 25me feburier 1651.

« Madame,

« Aussitôt que j'ai vu dans la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire et reconnu par ce que M. de Ruvigny y a adjouté de sa part que le service du Roi et le vôtre demandoient que ma retraite de la cour fût suivie de ma sortie hors du royaume, j'ai souscrit très respectueusement à l'arrêt de Votre Majesté, dont les commandements et les lois seront toujours l'unique règle de ma vie. J'ai déjà dépêché un gentilhomme pour m'aller chercher quelque asile, quoique je sois sans équipage et dénué de toutes les choses nécessaires pour un long voyage. Je partirai demain sans faute pour m'en aller droit à Sedan et de là passer au lieu que l'on aura pu obtenir pour

(1) Minute inédite, couverte de nombreuses ratures. Aff. étr., France, vol. 880. Cette minute fut modifiée, et la lettre suivante fut envoyée.



ma demeure. Je dois trop déférer aux ordres de Votre Majesté pour avoir hésité le moins du monde à prendre cette résolution. Ce n'est pas, Madame, que beaucoup d'autres qui seroient en ma place, avec la justice et le nombre d'amis que je puis avoir, n'eussent pu trouver des moyens de se mettre à couvert des persécutions que je souffre, auxquelles je ne veux point penser, aimant mieux contenter la passion de mes ennemis que de rien faire qui puisse préjudicier à l'État ou déplaire à Votre Majesté, encor qu'en cette occasion ils aient eu le pouvoir d'empêcher Son Altesse Royale de suivre les mouvements de sa bonté naturelle. Ils n'ont pas laissé de lui témoigner contre leur intention, qu'ils avoient une bonne opinion de ma fidélité, de mon zèle pour le bien de l'État et de mon entière résignation aux ordres de Votre Majesté; car à moins d'être entièrement persuadés que je suis inébranlable dans ces sentiments-là, ils n'auroient pas été assez peu prudents pour me pousser avec tant de violence, sans faire aucune réflexion sur la connoissance que je dois avoir des plus secrètes et importantes affaires du royaume dont j'ai eu si longtemps le maniment, ni sur les amis que mes services et la bienveillance de Votre Majesté m'ont acquis, qui sont assez considérables par leur nombre, par leurs qualités et par la passion qu'ils m'ont témoignée en ce rencontre. Mais j'ai trop de sentiment, Madame, des grâces que j'ai reçues de Votre Majesté pour être capable de lui déplaire, et quand il faudroit sacrifier ma vie, je le ferois avec joie pour la moindre de ses satisfactions. J'en aurois beaucoup dans mon malheur si Votre Majesté a la bonté de conserver quelque souvenir des services que j'ai rendus à l'État depuis que le feu Roi, de glorieuse mémoire, me fit l'honneur de me confier la principale direction de ses affaires et de prier Votre Majesté plusieurs fois devant sa mort de me maintenir dans la même place. Je me suis acquitté de cet emploi avec la fidélité, le zèle et le désintéressement que Votre Majesté sait, et il m'est bien séant de dire avec quel succès, puisque toutes les personnes sensées et les Espagnols mêmes avouent qu'ils se sont moins étonnés des grandes conquêtes que les armes de Votre Majesté ont faites dans les cinq premières années

de votre régence que de voir que, pendant les trois dernières, l'on ait pu soutenir les affaires et sauver du naufrage, battu de tous côtés et si furieusement agité de la tempête que les divisions domestiques avoient excitée. J'eusse bien souhaité, Madame, pouvoir cacher aux étrangers le mauvais traitement que je reçois pour empêcher que le blâme n'en rejaillisse sur une nation que j'ai toujours honorée et chérie avec tant de tendresse; mais quand ils me verront errant parmi eux avec les personnes qui me sont les plus proches, et chercher un abri, ils auront sujet de s'étonner qu'un cardinal qui a eu l'honneur d'être parrain du Roi soit traité de cette sorte et que vingt-deux années de services fidèles ne lui aient pu acquérir une retraite en quelque endroit du royaume dont les limites ont été assez notablement étendues par ses soins.

« Je prie Dieu, Madame, que comme ce qui m'est arrivé n'alterrera jamais la passion inviolable que je conserverai jusques à la mort pour les prospérités de Vos Majestés, pour la grandeur de l'État, il y puisse aussitôt en faire cesser les désordres et montrer que ceux qui m'ont attaqué n'en vouloient qu'à ma personne.

« C'est..... (1). »

REMISE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MONSEIGNEUR LE CARDINAL MAZARIN, PAR LE SIEUR NAUDÉ, ENTRE LES MAINS DU PRÉSIDENT TUBEUF (2).

Aujourd'hui, 14 février 1651, le nommé Mathieu, servant d'ordinaire au palais de Monseigneur l'Éminentissime cardinal Mazarin, me vint dire en mon logis dans la cour de l'abbaye Sainte-Geneviève que M. Tubeuf, président en la chambre des

(1) Lettre inédite, copie. Aff. étr., France, vol. 874.

(2) Cette pièce, que nous croyons intéressante à reproduire, a été dans l'origine publiée sans titre; elle a été comprise dans les *OEuvres* de Naudé, dans la *Bibliographie des Mazarinades* et dans le *Choix des Mazarinades*, publié par M. Moreau pour la *Société de l'Histoire de France*.



comptes, m'avoit demandé dès le soir auparavant et avoit commandé qu'on m'avertit de le venir trouver le plus matin qu'il me seroit possible; ce qui fut cause que je me rendis chez mondit sieur Tubeuf, demeurant derrière le Palais-Royal, proche la butte de Saint-Roch, sur les huit heures; et ayant appris du portier que ledit sieur n'étoit encore levé, je m'en vins au palais de M. le cardinal Mazarin, mon maître, où le nommé Annet, servant à la garde-robe, m'ayant dit que M. Tubeuf s'étoit saisi dudit palais et de tout ce qui étoit en icelui, pour la sûreté de la somme de 600,000 livres, qui lui étoient dues par Son Éminence et qu'il m'avoit envoyé quérir pour avoir les clefs de la bibliothèque, cela m'obligea d'aller au Palais-Royal savoir de M. Euzenat, intendant de la maison de mondit seigneur, ce que je devois faire en cette occasion. Sur quoi ledit sieur Euzenat me dit que M. Tubeuf étoit venu le jour auparavant lui parler dans sa chambre au Palais-Royal, et l'avoit prié de trouver bon que pour la sûreté de son dû il fit faire la saisie mentionnée ci-dessus. A quoi ledit sieur Euzenat lui ayant répondu qu'il savoit fort bien que Son Éminence ne feroit rien perdre à personne et moins à lui qu'à un autre, et qu'il pourroit faire en cette occasion tout ce qu'il jugeroit utile et nécessaire pour ses assurances, mondit sieur Tubeuf le pria de vouloir bien venir recevoir l'exploit au palais de Son Éminence; de quoi le sieur Euzenat s'étoit excusé sur les affaires qu'il avoit avec M. de Massac, présent, et qui ne lui permettoient en aucune façon d'y pouvoir aller; ajoutant qu'il y alloit envoyer M. le Normand auquel on pourroit laisser ledit exploit. Il me dit aussi qu'il avoit d'autant plus volontiers consenti à cette saisie qu'elle estoit capable de mettre ledit palais et le peu qui restoit en iceluy, à couvert de la fureur et de la violence du peuple, si d'aventure il arrivoit quelque émotion au cas que le Roi partit de Paris, ou pour d'autres raisons qu'il étoit aussi difficile de prévoir que d'éviter; et qu'au reste il ne voyoit pas que je dusse refuser de faire de même de la bibliothèque qu'il avoit fait de tout le logis, puisqu'en tout cas mondit sieur Tubeuf s'en pourroit saisir par justice et que comme il étoit bon ami de notre maître, il étoit plus à propos de traiter avec lui



civilement que par force et à toute rigueur. Après quoi étant retourné au palais Mazarin, je trouvai M. Tubeuf qui y entroit, accompagné d'un procureur, nommé Le Blanc, d'un huissier, nommé Darbault, qui faisoit inventaire de tout ce qui étoit audit palais, appartenant à Son Éminence, et de M. Petit, domestique ancien dudit sieur Tubeuf, qui avoit bien soin de faire fermer toutes les chambres qu'on avoit visitées, et d'en prendre les clefs. Et m'ayant dit d'abord qu'il m'avoit fait appeler afin que je lui donnasse les clefs de la bibliothèque, à cause qu'il auroit fait saisir le palais et tout ce qui étoit dedans, je lui répondis que je le ferois plus volontiers à lui qu'à homme du monde, vu la bonne amitié qu'il avoit toujours témoignée à Monseigneur le cardinal avec lequel il s'accommoderoit bien, s'il plaisoit à Dieu de le ramener à Paris, et qu'en cas que de non, je croyois néanmoins que la bonne correspondance continueroit toujours entre eux deux et qu'il ne se feroit rien en toutes ces affaires que de gré à gré.

Ensuite de quoi, l'ayant mené à la grande salle du petit corps de logis qui joint au grand, je lui en fis l'ouverture; et après lui avoir montré comme elle étoit toute pleine, depuis le bas jusqu'au haut, de livres de droit civil et de philosophie *in-folio* et de livres de théologie *in-quarto*, je la fermai à double tour et en consignai la clef par ordre de mondit sieur Tubeuf audit sieur Petit. De là je le menai dans le premier entresol des trois grands qui sont sur la montée de la garde-robe; et après lui avoir fait remarquer comme il étoit entièrement plein de livres en médecine, chimie et histoire naturelle de toutes sortes de volumes, voire même qu'il y en avoit beaucoup qui étoient rangés à terre et sur le plancher, faute de place sur les tablettes, je fermai ledit entresol à double tour et en donnai la clef au même sieur Petit. Après quoi je menai ledit sieur Tubeuf au second entresol plein de bibles en toutes les langues, savoir : hébraïques et autres orientales, grecques, latines de vieille et nouvelle édition, françoises, italiennes, espagnoles, allemandes, flamandes, angloises, hollandoises, polaques, hongroises, suédoises, finlandoises, galloises, libernoises, rhuténiques, jusqu'au nombre,



avec les autres manuscrits, d'environ deux cents, comme aussi de commentateurs sur la Bible en toute sorte de volumes; et l'ayant aussi fermé à double tour, je donnai la clef au même sieur ci-dessus. Ensuite je lui montrai le troisième entresol plein de livres manuscrits hébreux, syriaques, samaritains, éthiopiens, arabes, grecs, espagnols, provençaux, italiens, et latins de toute sorte, tant pour les matières que pour les volumes; et l'ayant fermé et donné la clef comme dessus, je le fis monter à la grande bibliothèque et lui ouvris la première chambre haute exhaussée et pleine, depuis le plancher d'en bas jusqu'à celui d'en haut, de livres en droit canon, politiques et autres matières mêlées en diverses sciences; et passant de cette première chambre à la seconde, je lui fis entendre comme elle étoit pleine, à la façon de la précédente, de livres luthériens, calvinistes, sociniens et autres hérétiques en toutes langues, comme aussi de livres hébreux, syriaques, arabes, éthiopiens et semblables orientaux de toutes les sortes, avec beaucoup qui étoient à terre faute de place sur les tablettes et pupitres. Enfin je le menai de ces deux chambres dans la grande galerie, longue d'environ neuf ou dix toises, où étoit toute l'histoire tant ecclésiastique que profane, tant universelle que particulière de toutes les nations avec les 350 volumes manuscrits *in-folio*, reliés en maroquin incarnat et recueillis par M. Loménie; la mathématique au nombre d'environ 3,500 volumes; les Pères, la scholastique, la controverse, les sermonaires, les livres de l'imprimerie du Louvre et quasi toutes les humanités, avec plus de livres couchés par terre qu'il n'en pourroit tenir dans trois chambres de juste grandeur, et beaucoup de grands volumes de chartes, estampes, voyages, entrées, etc., etc. — Après quoi je lui fis voir comme la porte du côté de la terrasse étoit fermée à double tour et verrouillée haut et bas avec des clavettes abbattues derrière; et l'ayant fait sortir de ladite gallerie et des deux chambres ci-dessus nommées, et joignantes à icelle par la porte qui est sur la montée de la garde-robe par laquelle il étoit entré, je la fermai à double tour et en consignai la clef audit sieur Petit pour la cinquième et dernière; et ayant supplié mondit sieur Tubeuf d'avoir soin et

d'empêcher, autant que faire se pourroit, la dissipation de la plus belle et de la meilleure et plus nombreuse bibliothèque qui ait jamais été au monde, puisque à mon avis elle passoit 40,000 volumes, dont il y en avoit plus de 12,000 *in-folio*. Je me retirai la larme à l'œil pour voir le public à la veille d'être privé d'un si grand trésor, et les bonnes intentions de Son Éminence si mal reconnues qu'au lieu de lui donner des trophées pour tant de victoires gagnées et tant de villes prises par ses soins, pour avoir administré si heureusement la France parmi tant d'orages et de tempêtes dont elle étoit menacée, pour avoir si fidèlement servi et si rigoureusement défendu l'autorité du Roi et de la Reine, sa mère, en qualité de régente, on ne parle maintenant que de le bannir, de le proscrire et lapider, comme s'il étoit l'ennemi juré de la France; on le condamne sans aucune forme de procès, et l'on excite les communes pour l'assommer; on poursuit ses amis et domestiques étrangers comme ennemis de la patrie; et l'on n'oublie aucune sorte d'injure contre le meilleur homme du monde, et contre le plus fidèle et le plus affectionné ministre d'État qui ait jamais été en France. Dieu sait les causes de tous ces désordres, aussi bien que des factions qui brouillent maintenant ce royaume; et lorsque les ennemis du cardinal auront comblé la mesure de leurs iniquités, il saura bien justifier l'innocent, et punir les coupables.

CHAPITRE III

Retraite à Brühl du cardinal Mazarin. — Ses affaires domestiques vont à la dérive. — Origine de Colbert. — Son éducation, ses qualités et ses défauts. — Son admission dans les bureaux de Le Tellier. — Premières missions qui lui sont confiées. — Il entre chez le cardinal Mazarin pour prendre la direction de ses affaires. — Ses prétentions insatiables. — Il est victime d'un vol. — Méfiance du cardinal à l'égard de ses gens d'affaires. — Colbert réclame une confiance absolue. — Aucun médecin de Paris ne consentant à rejoindre le cardinal dans son exil, il est forcé de se contenter d'un apothicaire. — Le cardinal, plutôt que de s'accuser lui-même, accuse de sa chute ses plus chauds partisans. — Le Tellier lui devient suspect; double jeu de ce ministre. — Le Tellier entreprend sa justification. — Il est loin d'encourager les espérances du cardinal. — Obstacles, à cause des troubles de Paris, pour envoyer au cardinal le linge, les habits, les tapisseries qu'il réclame. — Le cardinal reçoit l'ordre formel de sortir de France. — Colbert écrit au cardinal que les circonstances ne permettent plus de s'occuper utilement de ses intérêts. — Les Frondeurs veulent écarter du ministère Servien, Le Tellier et Lionne. — Réponse du cardinal à l'ordre qui l'exile. — Il veut jeter au vent son chapeau de cardinal. — On s'efforce d'exagérer au cardinal les dangers de son retour. — L'irritation du peuple et celle du parlement continuent à se manifester. — Difficultés pour sauver les épaves de la fortune du cardinal. — La reine, désespérée de l'éloignement du cardinal, a recours à l'astrologie. — Mystification dont elle est l'objet. — Naudé, accusé de détournements de livres. — Colbert refuse avec dédain une gratification de mille écus. — Détails sur la personnalité de Jobart employé dans le maniement des affaires du cardinal Mazarin. — Il rend compte au cardinal de ses nombreux intérêts. — Insolente réclamation vis-à-vis de la reine des créanciers du cardinal. — Jobart met le cardinal au courant de diverses spéculations et se fait l'interprète des prétentions de Colbert. — Désintéressement de Jobart. — L'évocation au parlement des affaires contentieuses du cardinal devient l'occasion de l'installation définitive de Colbert dans la plénitude de ses fonctions d'intendant.

APPENDICE

Brienne à Mazarin, 14 mars 1651. — Colbert à Mazarin, 16 mars 1651. — Mazarin à Brienne, 24 mars 1651. — Jobart à Mazarin, 13 mai 1651.

Nous verrons bientôt que Mazarin fit choix de la petite ville de Brühl, près de Cologne, pour lieu de sa retraite, et



alors que sa situation politique allait à la dérive, ses affaires domestiques étaient à l'abandon. Les immenses richesses qu'il avait accumulées étaient au pillage. Son mobilier, sans égal au monde, et sa bibliothèque, la plus nombreuse et la mieux choisie qui fût connue, étaient saisis et vendus ; les revenus de ses nombreux bénéfices étaient séquestrés ; cependant, plus d'une épave de ce naufrage pouvait être recueillie. Pour y parvenir, il fallait un homme d'une expérience et d'une habileté consommées : cet homme se rencontra à point nommé. Bien petit personnage encore, cette entrée dans les affaires privées du ministre déchu lui servit d'introduction dans les affaires publiques; d'intendant du cardinal, il devait devenir le ministre le plus marquant qui ait été l'auxiliaire du gouvernement de Louis XIV. Nous avons nommé Colbert. Le Tellier, en procurant au cardinal ce modeste homme d'affaires, lui assura le recouvrement des millions perdus et l'accumulation de nouveaux trésors. Ce fut dans cet intervalle pendant lequel Mazarin, indécis, errait entre le Havre et la frontière de France qu'il espérait toujours ne pas être obligé de franchir, que Colbert prit possession de ses nouvelles fonctions, non point encore comme directeur suprême, mais comme l'un de ceux, beaucoup trop nombreux, qui y participaient en y apportant la confusion ordinaire lorsqu'une direction unique fait défaut.

Jean-Baptiste Colbert était fils de Nicolas Colbert, marchand drapier, à Reims, et de Marie Pussort, sœur d'un conseiller au parlement de Paris; il était né à Reims le 29 août 1619. Si l'on veut remonter à l'origine de sa famille, on rencontre deux versions en présence : l'une

appuyée sur des faits, l'autre sur des conjectures imaginaires. Colbert, parvenu au faîte des grandeurs, s'efforça de répudier la réalité et de propager la fable, il était humilié alors de son extraction bourgeoise; mais la fable ne fit illusion à personne; quelques-uns seulement, par flatterie pour un personnage à ménager, firent semblant d'y croire.

La fable, appuyée de l'apparente autorité de quelques généalogistes bien payés, fit descendre Jean-Baptiste Colbert d'une illustre famille d'Écosse, dont une branche cadette s'était établie en France vers la fin du treizième siècle. Ménage, plus généreux encore, lui donna pour aïeux les anciens rois d'Écosse; cette seconde hypothèse plaisait à Colbert plus encore que la première. Afin de mieux établir par un monument visible à tous les yeux l'ancienneté de son origine, Colbert eut recours à un faux archéologique, il fit enlever de l'église des Cordéliers, de Reims, une pierre sépulcrale portant l'épitaphe de son grand-père, marchand de laine à l'enseigne du *Long-Vêtu,* et la fit remplacer par une pierre moussue sur laquelle il avait fait graver le nom du preux chevalier Colbert, originaire d'Écosse (1). Colbert s'apercevant que son fils aîné, Colbert de Seignelay, se persuadait volontiers cette antique origine, conçut la crainte que cette illusion le

(1) L'inscription portait :

Ci-gît le preux chevalier Richard Colbert dit *il Ecossois, Knight...* (ici trois ou quatre mots indéchiffrables). Au-dessous des armoiries gravées sur la pierre, on lisait :

« En Escosse j'eus le berceau,
« Et Reims m'a donné le tombeau. »

Voy. Moreri.



détournât du travail sérieux dont il lui donnait l'exemple; alors donnant carrière à sa nature brutale, il le frappait souvent avec ses pincettes, accompagnant les coups de ces mots dits avec colère : « Coquin, tu n'es qu'un petit bourgeois, et, si nous trompons le public, je veux au moins que tu saches qui tu es (1). »

De la fable, passons à la réalité :

Colbert appartenait à une famille de bourgeoisie de Champagne exerçant héréditairement le négoce dans ses deux branches, établies l'une à Troyes, l'autre à Reims. Son oncle, Odoart Colbert, avait donné à son commerce une extension particulièrement importante; il trafiquait sur les vins, les blés et les étoffes; il avait établi des comptoirs à Lyon, à Anvers, à Francfort, à Venise et à Florence. Jean-Baptiste Colbert, élevé dans ce milieu commerçant, acquit toutes les connaissances qui s'y rapportaient, sans qu'elles s'élevassent au-dessus de ce qu'on appellerait aujourd'hui l'instruction primaire; il ignorait le latin et ne commença à l'apprendre que lorsqu'il fut devenu ministre. Certains biographes ont raconté différemment quelle aurait été son éducation première, il aurait été élève des jésuites. Quoi qu'il en soit, sa famille, qui le destinait au négoce, voulut de bonne heure le rompre aux affaires commerciales. Suivant les uns, elle l'aurait envoyé chez un banquier de Lyon (2); selon les autres, elle l'aurait placé dans les bureaux de Cesanni et de Mascrani, banquiers du cardinal Mazarin (3). Il aurait aussi travaillé

(1) *Mémoires de l'abbé de Choisy.*
(2) *Vie de J.-B. Colbert;* Archives curieuses, 2e série, t. IX, p. 7.
(3) *Biographie générale.*

dans l'étude d'un notaire, Chapelain, père du poète, et chez un trésorier des parties casuelles (1).

Colbert passa les premières années de sa jeunesse dans les affaires de commerce et de banque; il s'y fit apprécier sans être jamais sympathique. Son portrait, au physique et au moral, n'était rien moins que séduisant; nous ne pouvons mieux faire que de le reproduire tracé par la main d'un contemporain : « Ses yeux étaient creux; ses sourcils, épais et noirs, lui donnaient une mine austère; mais, en l'apprivoisant, il était d'un abord plus facile que ne l'indiquait ce premier aspect sauvage et rebutant. On ne lui avoit connu qu'une passion, celle du vin, encore grâce à son empire sur lui-même, s'en était-il défait. Sa ténacité au travail lui tenoit lieu de science d'abord, et lui en fit acquérir ensuite; plus il était ignorant, plus il affectait de paraître savant (2). »

Essayons de compléter ce portrait au point de vue moral : Colbert avait puisé dans le sang et dans la tradition de sa famille les qualités et les défauts dont l'appréciation suffirait seule pour constater son origine. Son aptitude au commerce et à l'industrie, en un mot aux affaires d'argent, poussée à un degré rare, s'éleva au niveau d'une profonde science administrative et en fit un illustre ministre; il pratiquait en outre cette honnête maxime, que la bonne foi dans les affaires en est le fondement; voilà pour les qualités. Sa haine implacable contre ses ennemis, l'absence de tout scrupule pour les détruire, le procès de Fouquet en a donné un mémorable exemple;

(1) *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, t. II, p. 480.
(2) *Mémoires de l'abbé de Choisy.*

son amour du lucre, son âpreté au gain, sa parcimonieuse économie relative afin d'accumuler sans qu'il y parût trop au dehors ; sa vanité jointe à sa jalousie contre la noblesse, involontaire aveu qu'il ne lui appartenait pas, la recherche incessante des moyens d'y parvenir par une fausse généalogie, par des titres érigés sur des terres, par de hautes alliances dans sa famille, être le geai se parant des plumes du paon, voilà pour les défauts. En résumé, il faut voir dans Colbert un grand homme et un vilain homme.

Colbert aurait sans doute passé sa vie dans la carrière du commerce, s'il n'avait eu un oncle, Colbert de Saint-Pouange, premier commis à la guerre, qui avait épousé une sœur de Michel Le Tellier; cet oncle le fit entrer, à l'âge de vingt ans, dans les bureaux de son administration. Le Tellier reconnut promptement les aptitudes de ce jeune homme, et lui confia diverses missions en qualité de commissaire aux revues. Le 24 avril 1640, il lui fit accompagner le régiment de Saint-Aubin pour le règlement des étapes; le 9 juin de la même année, il lui fit remplir une mission semblable auprès du régiment de Tavannes; le 20 mai 1643, il l'employa en Picardie et le chargea, le 5 août, de conduire des recrues à Thionville; au mois d'août 1644, il lui fit faire une revue administrative des troupes stationnées à Gravelines (1). Colbert se servit du crédit que lui donnaient ces preuves de sa capacité pour obtenir du ministre secrétaire d'État de la guerre la confiscation à son profit des biens d'un frère de sa mère, Nicolas Pussort, sieur de Cernay, compromis dans la

(1) *Archives du ministère de la guerre*, vol. 58 et 59.



Fronde naissante; il obtint même un brevet de conseiller d'État. En 1648, il épousa Marie Charon, fille de Jacques Charon et de Marie Bégon.

Comme Le Tellier résidait à Paris avec ses bureaux, et que le cardinal Mazarin suivait la cour dans les pérégrinations que lui imposèrent les événements de la Fronde, un trait d'union entre les deux ministres étant nécessaire pour l'expédition des affaires, Le Tellier accrédita en quelque sorte Colbert auprès du cardinal. Ce premier contact fut loin de donner à Colbert des impressions favorables en faveur de Mazarin, qu'il accuse, dans sa correspondance avec Le Tellier, d'avoir un caractère irrésolu, de se plaindre sans cesse d'être mal secondé, de faire porter ses griefs sur Lionne et sur Le Tellier, mais plus particulièrement sur ce dernier; il lui reproche de professer cette maxime que tout accommodement est facile lorsqu'on peut le faire pour de l'argent. Ce rigorisme de Colbert se modifia singulièrement lorsqu'il passa au service du cardinal.

Mazarin, moins sévère pour Colbert, rendit justice à sa capacité et, appréciant le parti qu'il en pouvait tirer, témoigna le désir de l'attacher à sa personne. Le Tellier, qui n'avait rien à refuser au premier ministre, lui céda Colbert au commencement de l'année 1651. Celui-ci accéda volontiers à cet arrangement, se rendant compte des immenses avantages qui en pourraient résulter pour sa fortune. De dangereuses chances à courir se présentaient cependant, car le cardinal était alors à ce moment critique de la mise en liberté des princes, mesure qui avait été bien loin de répondre à ses espérances. Colbert sentait que s'il contribuait à le tirer de ce mauvais pas,

il pourrait aspirer aux plus grandes récompenses ; il voulut tenter ce coup de dé de la fortune, et se résolut à se dévouer corps et âme, comme intendant, aux affaires du cardinal. Tout d'abord, pour mieux assurer sa situation, il fit valoir son abnégation. Il fit entendre au cardinal que sa méfiance accoutumée ne serait pas de mise avec lui, qu'il fallait qu'il lui accordât une confiance sans réserve, et qu'il entrait même dans ses intérêts que cette confiance se manifestât au grand jour. Peu de temps après son entrée en fonction, il lui déclara, plus nettement encore, qu'il prétendait mettre un haut prix à ses services. La parcimonie du cardinal eût été effrayée et eût reculé certainement, si les coffres de l'État n'avaient été là pour pourvoir à ces exigences. Colbert, insatiable, n'apporta jamais la moindre discrétion à ses demandes; afin de le satisfaire, les charges de la cour et les charges publiques lui furent données sans compter pour qu'il les vendît à son profit; les bénéfices ecclésiastiques furent également mis à contribution pour lui et sa famille.

Les débuts de Colbert auprès du cardinal furent marqués par un incident qui dut lui être particulièrement désagréable, car il tenait fort à ce qu'il possédait. Il se rendait à Saint-Germain avec un passeport du duc d'Orléans, lorsqu'il fut arrêté sur le chemin par dix voleurs qui le dépouillèrent. Lorsque ceux-ci se retiraient, il les fit suivre par son laquais, qui découvrit ainsi le bouge qui leur servait de retraite à Paris; Colbert les y fit arrêter. Le duc de Beaufort, le chef le plus populaire de la Fronde parisienne, eût craint de déroger à son titre de *Roi des halles*, c'est-à-dire de protecteur de la canaille, s'il n'eût



pris ces bandits sous sa protection; il les fit mettre en liberté. Cependant il leur fit rendre l'argent qu'ils avaient pris, en sorte que, sauf l'émotion par laquelle il avait passé, Colbert, qui croyait son argent perdu, se sentit à peu près consolé (1). Cette aventure ne fit certainement que fortifier chez l'intendant du cardinal sa propension naturelle à serrer étroitement les cordons de sa bourse.

Colbert s'était mis immédiatement à l'œuvre pour faire les affaires du cardinal et les siennes; mais sa fidélité à celui que l'on appelait son maître, selon le langage du temps, ne lui fit jamais sacrifier les intérêts du cardinal aux siens; il se contentait de se faire attribuer par le cardinal lui-même ce que l'on pourrait appeler une forte commission.

Jusques alors les affaires du cardinal, par suite sans doute de sa méfiance naturelle, n'avaient pas été concentrées dans une seule main; Bartet, Euzenat, Jobart, Talon, Ondedei, Bluet, en étaient les agents les plus ordinaires; Fouquet, le procureur général, et son frère l'abbé, intervenaient dans les occasions de majeure importance. Les uns et les autres continuèrent à s'en occuper concurremment avec Colbert; mais celui-ci s'appliqua à les écarter peu à peu, car il ne put immédiatement l'obtenir. Le premier document qui établit nettement les prétentions de Colbert est une lettre de lui au cardinal, dans laquelle il réclame une direction unique et une confiance absolue (2).

Si le cardinal avait rencontré un homme infiniment

(1) *Mémoires de Conrart.*
(2) Lettre datée de Paris le 17 février 1651, publiée par P. Clément.

capable et dévoué pour s'occuper de ses affaires, il fut moins favorisé pour trouver un médecin qui voulût consacrer ses soins à sa santé. Aucun ne voulut aller le rejoindre dans son exil; les uns parce qu'ils ne voulaient pas perdre leur clientèle à Paris, les autres parce qu'ils étaient Frondeurs. Quelque maladroit, sans savoir et sans malades, aurait pu seul se rencontrer; c'eût été dangereux, et le cardinal dut se contenter d'un simple apothicaire. Quelques passages d'une lettre qui fait connaître ces perplexités méritent d'être reproduits en entier :

« Il a été impossible de trouver un médecin sans établissement ou qui le veuille quitter; à moins qu'il ne soit médecin que de nom et sans expérience, comme les Soynius, Molins et Esprit, grands frondeurs contre Votre Éminence, et l'on ne saurait vous envoyer un bourreau. Mon avis est que vous vous contentiez d'un apothicaire que nous vous choisirons; il sait son métier, il s'attachera à Votre Éminence. Il faut lui donner quatre mille livres d'appointements. Il sait de quoi je vous ai purgé par précaution. Si Votre Éminence tombait dans quelque maladie, elle devra s'adresser au médecin le plus fameux de la ville où elle sera, ou du voisinage. Il est très rare de voir un médecin attaché à un grand, avoir l'expérience de la médecine, s'il ne commence à s'y attacher après avoir servi longtemps le public (1). »

Colbert avait certainement un caractère aussi intéressé que pouvait l'avoir aucun médecin de cette époque, il s'était cependant attaché au cardinal; mais ce dévouement

(1) Lettre inédite de Vauthier au cardinal, Paris, le 2 mars 1651. Aff. étr., France, vol. 874.



apparent n'est qu'un indice de plus de sa perspicacité. Il entrevoyait des symptômes du relèvement de la fortune du cardinal.

Quant au cardinal, moins confiant dans son étoile, il était fort ébranlé par le coup qui l'avait frappé ; mais plutôt que de s'accuser lui-même, car l'arrestation des princes avait été une faute capitale, il préférait accuser ses propres partisans, leur reprochant leur tiédeur, leur faiblesse, jusqu'à leur trahison. Nous avons vu que ses plaintes à ce sujet n'avaient pas épargné la reine elle-même ; Le Tellier, qui ne cessait cependant de servir ses intérêts, eut sa part dans ses soupçons. Un de ses correspondants appuya ses méfiances par le rapport d'une conversation qu'il avait eue avec le président Perrault (1) ; celui-ci lui avait exprimé sa stupéfaction au sujet de Le Tellier traitant le cardinal du dernier des hommes, langage qui lui avait fait horreur. L'obligeant correspondant avait soin d'ajouter qu'il s'était assuré que le président Perrault ne l'avait pas trompé, ayant eu lui-même une entrevue avec Le Tellier, dans laquelle celui-ci avait traité le cardinal du *dernier des hommes*, usant même des termes de *laquais* et de *coquin* (2).

On peut croire que Le Tellier, en tenant de pareils propos, dissimulait ses véritables sentiments, afin de pouvoir, sans être suspect, mieux servir le cardinal ; cependant l'accusation portée contre lui ne laisse pas d'avoir quelque gravité lorsque l'on considère son caractère profondément égoïste,

(1) Le président Perrault, seigneur d'Angerville, s'occupait des intérêts privés du prince de Condé et beaucoup de ses intérêts politiques.

(2) Lettre inédite en chiffres, sans signature, 26 février 1651. Aff. étr., France, vol. 874.



à tel point qu'il n'est pas connu que, dans le cours de sa longue carrière, il ait fait le moindre effort pour être utile à personne ; ce qui pourrait corroborer cette accusation est le soin même que prit Le Tellier, ainsi que nous le verrons bientôt, de s'en justifier auprès du cardinal. Un double jeu pouvait merveilleusement servir ses intérêts : si le cardinal succombait définitivement, il gardait quand même sa charge de secrétaire d'État, ne pouvant être entraîné dans sa perte après des gages publics de son aversion contre lui ; si le cardinal, au contraire, ressaisissait le pouvoir, il ne manquerait pas de faire valoir auprès de lui tous les gages d'attachement qu'il lui avait donnés en secret. Dans son oraison funèbre de Le Tellier, Bossuet a jugé nécessaire de le laver de cette tache de duplicité, en s'écriant en ces termes éloquents :

« Deux fois, en grand politique, ce judicieux favori (Mazarin) sut céder au temps et s'éloigner de la cour ; mais, il le faut avouer, toujours il voulait y revenir trop tôt. Le Tellier s'opposait à ses impatiences jusqu'à se rendre suspect, et, sans craindre ni ses envieux ni les méfiances d'un ministre également soupçonneux et ennuyé de son état, il allait d'un pas intrépide où la raison d'État le déterminait. »

Un fait irrécusable est établi par tous nos documents : c'est qu'à l'heure même où Le Tellier tenait ces violents propos contre le cardinal, il lui rendait d'importants services : le premier, en lui donnant Colbert ; le second, en lui prodiguant d'utiles avis, pourvu cependant qu'ils fussent conformes à son intérêt.

Au sujet de Colbert, Le Tellier s'exprime ainsi :



« M. Colbert se sentira très honoré et se sentira très glorieux de prendre soin ici des intérêts et des affaires particulières de Votre Éminence auxquels il se peut assurer qu'il s'appliquera avec toute sorte de fidélité sans avoir d'autre égard en cela que l'honneur de la servir. Il n'eût point manqué de se rendre à Sedan pour y recevoir les commandements de Votre Éminence, si la moindre démarche que font ses serviteurs ne donnoit de l'ombrage et n'étoit interprétée contre leur intention, et il n'auroit point laissé d'entreprendre le voyage si, comme Votre Éminence le jugera bien, il n'avoit été inutile à présent, selon ce que je lui ai représenté ci-dessus du peu qu'il y a à espérer de ses intérêts, tandis que les choses demeureront comme elles sont; mais en quelque part qu'elle se retire, M. Colbert aura l'honneur de l'aller trouver et fera tout ce qu'elle lui ordonnera. Cependant j'ai fait remettre en ses mains les papiers qui restoient en celles de M. Longuet appartenant à Votre Éminence, et je lui ai donné toutes les lumières que j'ai pu de l'état de ses affaires. »

Ensuite Le Tellier entreprend sa propre justification auprès du cardinal :

« Quant à moi, si Votre Éminence est informée, comme je n'en doute point, de l'état des choses par deçà, elle jugera bien que je ne suis pas présentement en celui de me rendre auprès d'elle, mais je ne la ferai pas longue, dès que je pourrai la satisfaire en cela et y demeurer tout le temps qu'elle voudra. J'en recevrai au moins cette satisfaction que le monde ne croira point que j'aie mérité les plaintes qu'il se dit que Votre Éminence fait de ma conduite, et chacun connaîtra que je ne me suis entendu ni

avec les Frondeurs ni avec messieurs les princes (1). »

Le Tellier, tout en se justifiant, n'était pas, avec intention, encourageant pour les espérances que nourrissait le cardinal ; il craignait de sa part quelque imprudence qui aurait de plus en plus compromis le ministre fugitif et, ce qu'il redoutait certainement davantage, qui l'aurait compromis lui-même. Aussi rien n'était caché au cardinal, afin de l'effrayer, du sombre tableau que Paris présentait alors. On s'était empressé de lui faire savoir que deux de ses valets qu'il avait envoyés à Paris pour quelques affaires ayant été reconnus, le peuple s'était mis en rumeur, qu'il avait rompu le pont Rouge, que les postes avaient été renforcés et rapprochés du Palais-Royal afin de l'enserrer plus étroitement encore. Des amis du cardinal qui s'étaient assemblés pour délibérer sur les moyens de lui envoyer du linge, des habits, des tapisseries et quelque vaisselle d'argent, avaient été obligés d'y renoncer, ne trouvant aucune sûreté dans l'offre du duc d'Orléans de faire escorter l'envoi par quelques-uns de ses officiers, parce que le coadjuteur n'aurait pas manqué d'éventer le projet et de donner sous main des ordres pour que la populace pillât les voitures à leur sortie de Paris, ainsi qu'il était arrivé déjà pour un précédent envoi sous la conduite du prieur Charles, qui avait été domestique du cardinal. Le retour du comte de Navailles, qui était allé auprès du cardinal, avait augmenté le tapage, le *tintamarre*, dit la dépêche ; un conseil de Frondeurs avait été tenu chez la princesse Palatine pour y résoudre de faire intervenir le parlement, afin d'obliger la

(1) Lettre inédite, 7 mars 1651. Aff. étr., France, vol. 874.

reine à chasser du ministère Servien, Le Tellier et de Lionne, rendus suspects par leurs rapports avec le cardinal ; enfin l'on criait dans le palais : « Point de Mazarin, de Servien, ni de Le Tellier (1). »

M. de Béringhem, premier écuyer du roi, qui était allé trouver le cardinal à Péronne, lui écrivait, dès son retour à Paris, qu'il y avait retrouvé l'état des esprits plus envenimé que jamais (2). Une dépêche sans signature, de Bartet probablement, lui apprenait que le parlement s'opiniâtrait à sa déclaration pour exclure du ministère les cardinaux, même français (3).

Nous savons que, dès le 25 février, sur des renseignements alarmants, le cardinal avait écrit à la reine qu'il se résignait à sortir de France ; cependant il s'obstinait à espérer quelque revirement soudain, et ne se hâtait pas de passer la frontière. Il ne fallut rien moins que cette seconde avalanche de désastreuses nouvelles pour le décider à prendre enfin son parti en se dirigeant vers Bouillon, ainsi qu'il l'annonça à Le Tellier (4). Celui-ci lui répondit qu'afin d'éviter de confier à une lettre bien des choses trop longues à écrire ou trop importantes, il lui envoyait, après s'être concerté avec les maréchaux d'Estrées et de Senneterre, une personne sûre chargée de s'entretenir avec lui. Il s'agissait d'adoucir par les formes employées le plus sensible coup. La triste consolation de penser qu'il quittait la France par la seule initiative de sa volonté ne lui était pas

(1) Lettre inédite, 1er mars 1651. Aff. étr., France, vol. 874.
(2) Lettre inédite, 10 mars 1651. Aff. étr., France, vol. 874.
(3) Nouvelles de Paris, 11 mars 1751. Aff. étr., France, vol. 874.
(4) Lettre inédite, 13 mars 1651. Aff. étr., France, vol. 874.

même laissée. Il ne s'était pas assez hâté, et un ordre formel de sortir du royaume lui était apporté au nom du roi.

La reine n'avait pu faire autrement que de baisser la tête sous le vent de l'ouragan qui soufflait avec tant de violence. Brienne avait été chargé d'écrire la lettre qui contenait ce commandement; comme atténuation à sa rigueur, le cardinal était prévenu que le roi avait envoyé un courrier au duc de Bavière, aux électeurs de Mayence et de Cologne et aux Cantons suisses pour leur demander de lui donner protection et assistance dans le cas où il se réfugierait sur leurs territoires (1). Le cardinal, s'étant à peine arrêté à Bouillon, se rendit à Cologne et fixa sa résidence auprès de cette ville, à Brühl.

Colbert écrivit alors au cardinal que les circonstances étaient trop défavorables pour s'occuper avec succès de ses affaires, et qu'il fallait ajourner à des temps meilleurs, ne pouvant quant à présent faire autre chose que de dérober à la connaissance de ses ennemis un petit nombre d'assignations qui lui restaient sur divers revenus publics, ressource dont on pourrait tirer quelque argent (2).

Après avoir forcé la reine à exiler le cardinal, les Frondeurs trouvaient leur succès mal assuré tant que Servien, Le Tellier et de Lionne conservaient la direction des affaires, et ils redoublèrent les agissements dont nous avons parlé, afin de les en écarter. Le Tellier voulut habilement se prévaloir de cette animosité pour se justifier de nouveau auprès du cardinal dans ce passage de sa correspondance: « Lundi prochain, la question qui regarde M. de Servien, de Lionne,

(1) Voy. cette lettre inédite du 14 mars 1651 à l'*Appendice*.
(2) Voy. cette lettre inédite du 16 mars 1651 à l'*Appendice*.

et moi, se doit remettre sur le tapis, par où Votre Éminence jugera que si on avait abandonné ses intérêts, on auroit bien mal pris ses mesures avec Son Altesse Royale, M. le prince et avec les Frondeurs (1). »

De la lettre de Brienne au cardinal portant un ordre d'exil, il est curieux de rapprocher la réponse que le cardinal ne fit pas attendre. Cette réponse allie l'amertume et le sarcasme à une grande dignité. Le cardinal déclare qu'il serait depuis longtemps sur le Rhin s'il ne lui fallait *traîner* ses nièces avec lui, puisqu'on les a enveloppées dans ses *crimes*. Il fait ressortir l'étrange contradiction dont il est l'objet, puisque, d'un côté, il reçoit un ordre d'exil, tandis que, d'un autre côté, il a reçu l'ordre de se consigner prisonnier dans la Conciergerie du palais. A présent qu'il est hors de France, on veut qu'il s'éloigne davantage encore; mais il erre sans passeport et sans escorte, exposé à être fait prisonnier, suivant le secret désir de ses ennemis; on lui défend les terres de l'Espagne, et l'on agit sous main auprès des divers princes de l'Allemagne pour qu'ils lui interdisent l'entrée de leurs États. Dans le pays de Liège on a répandu des billets qui contiennent la menace de tout piller et brûler, tant que l'on y souffrira sa présence. Enfin l'on s'efforce d'indisposer le Pape contre lui. Après tant de services rendus à la France, de toutes ses grandeurs passées, il ne lui reste plus que le chapeau de cardinal; mais il supplie qu'on obtienne du Saint-Siège qu'il lui soit retiré, parce que, dépouillé de tout, il n'a plus rien qui lui permette de soutenir l'éclat de cette dignité (2).

(1) Lettre inédite, 23 mars 1651. Aff. étr., France, vol. 874.

(2) Voy. cette lettre du 24 mars 1651 à l'*Appendice*.

Lorsque le cardinal Mazarin gémit sur le désastre de ses richesses évanouies, il jette le véritable cri du cœur; la perte du pouvoir lui était bien douloureuse, mais la perte de sa fortune lui était plus douloureuse encore. Il courait après les épaves, et celles-ci mêmes étaient bien difficiles à recueillir. Ses créanciers étaient ardents à la poursuite, ses débiteurs adroits à se dérober, les revenus de ses bénéfices saisis, son palais séquestré et son mobilier vendu. Le Tellier, avec le concours d'Euzenat, afin de sauver le plus de meubles possible, en avait fait enlever un grand nombre et les avait fait porter au garde-meuble du roi; mais celui-ci se trouva si plein qu'il n'en put contenir qu'une partie; aucun particulier ne voulait se charger de les recueillir, et impossible de les faire sortir de Paris pendant la nuit, parce que les chaînes étaient tendues; la seule ressource était de les remettre en gage aux créanciers, ce qui avait au moins l'avantage d'empêcher ceux-ci de crier et laissait en même temps l'espoir de les recouvrer un jour (1). Ce mobilier était d'une haute valeur : livres, tableaux, statues, tapisseries, objets d'art (2), et dans sa lettre du 24 mars à M. de Brienne, le cardinal fait ressortir l'injustice qu'il y avait à l'en dépouiller, car il voulait donner toutes ces belles choses à Paris, comme il s'était lui-même donné à la France.

Les amis du cardinal, afin d'adoucir ses angoisses, redoublaient d'efforts pour arracher à la tourmente quelques lambeaux de sa fortune et l'informaient des résultats. M. de Béringhem l'assurait que le garde des sceaux, bien inten-

(1) Lettre inédite de Le Tellier au cardinal, 21 février 1651. Aff. étr., France, vol. 874.

(2) Voy. notre ouvrage : *Richesses du palais Mazarin.*

tionné, travaillait au recouvrement de ses revenus et de ses pensions, que le maréchal de Villeroy agissait de même dans le Lyonnais (1). Le Tellier lui écrivait que Colbert, entré en possession de tous ses papiers, avait pris une connaissance complète de l'état de ses affaires qui serait utilisée dans des jours meilleurs (2). Ces correspondances ne contenaient guère, en définitive, que des témoignages de bonne volonté. Sur un gros mémoire de créances, Jobart écrit au cardinal qu'il n'y a pas à espérer de toucher plus de vingt mille livres, malgré ses entrevues avec le sieur Gargan. Il lui mande que des pierreries mises en gage ont été saisies par la trahison du secrétaire de M. de Rantzau, qui avait vendu le secret du prochain retrait de ces pierreries à un sieur de Cressy; mais qu'il a pu mettre à couvert sans risques, en faisant intervenir le nom de la reine comme réclamant pour son compte, une croix en diamants engagée pour quinze mille livres, comprise dans la même saisie (3).

Le nom de la reine était invoqué pour la première fois dans les intérêts privés du cardinal, mais ce ne fut pas la dernière; son intervention fut souvent employée, car elle ne la refusait jamais, trop heureuse de trouver les occasions de le servir et de réparer les torts apparents qu'il lui reprochait, étant forcée de ployer sous la pression que la Fronde exerçait sur elle. Elle était particulièrement navrée d'avoir apposé sa signature sur un ordre d'exil. Si Mazarin, désespéré, voulait jeter son chapeau de cardinal aux orties du chemin, la reine, non moins désespérée, n'eût jamais

(1) Lettre inédite, 10 mars 1651. Aff. étr., France, vol. 874.
(2) Lettre inédite du 5 avril 1651; mêmes Archives, même vol.
(3) Lettre inédite du 8 avril 1651; mêmes Archives, même vol.

songé cependant, en employant un proverbe assez vieux pour avoir eu cours de son temps, à jeter son bonnet par-dessus les moulins. L'attitude de cette princesse, comme ses paroles, était toujours empreinte d'une inaltérable majesté; mais empêchée, par l'émeute en permanence, de fréquenter comme d'habitude les couvents et les chapelles, ne sachant plus à quel saint se vouer et perdant un peu la tête, elle eut recours à l'astrologie. Le commandeur de Bérulle, grand prieur d'Auvergne, passait pour versé dans les sciences occultes; la reine le pria de travailler sur la naissance du cardinal et de lui tirer son horoscope. Afin de mieux répondre au désir de la reine, le commandeur ne voulut pas s'en rapporter à son propre savoir, et il emprunta de Bluet, l'un des agents subalternes qui servaient les intérêts du cardinal auprès de la reine, des livres sur la nécromancie. Après une étude approfondie, le commandeur fit part à la reine de la découverte qu'il avait faite : Son Éminence avait un *Saturne* qui le persécuterait jusques au mois de décembre; et, s'il hasardait de revenir auparavant, il serait infailliblement assommé. La reine ne se douta pas de la mystification dont elle était l'objet; mais Bluet, à une lettre duquel nous empruntons cette anecdote, y exprime cette appréhension : « J'ai peur que ce soit un artifice pour inspirer à la reine une pensée contraire à ce qu'elle doit avoir. » En effet, causant avec le commandeur de Bérulle sur son horoscope, celui-ci lui dit que le prince de Condé l'attendait à dîner. Cette invitation révélait ses affinités, et pouvait faire justement soupçonner qu'il avait voulu détourner la reine de travailler au retour du cardinal. La reine, à qui les circonstances



avaient appris à dissimuler, avait répondu au commandeur que, quand même tous les princes seraient d'accord pour le rappel du cardinal, elle ne le ferait pas revenir, de crainte qu'il n'en résultât quelque désordre dans l'État. Cette princesse, que les alarmants pronostics du commandeur confirmaient dans son profond chagrin, espéra que quelque autre astrologue lui ferait des prédictions plus conformes à son désir. Le duc de Beaufort avait son astrologue particulier; la reine s'adressa au duc de Mercœur pour le lui envoyer; mais Bluet, redoutant la récidive de quelque prédiction frondeuse, détourna le coup que cet appel lui fit redouter en prenant des mesures pour que cet astrologue ne parût pas. Dans son opinion, la reine était trop prudente; et, sans s'effrayer des conséquences, elle devait rappeler hardiment le cardinal; or l'astrologue du plus turbulent des Frondeurs aurait certainement confirmé d'une manière plus effrayante, s'il était possible, la consultation du commandeur; il en aurait pu résulter que la reine, définitivement découragée, eût renoncé pour jamais au rappel de son ministre favori (1).

Pendant ce curieux épisode, jusqu'ici demeuré ignoré, les soins et les démarches pour rétablir, du moins en partie, la fortune du cardinal, suivaient leur cours, les méfiances du cardinal suivaient aussi le leur; elles obligeaient ceux qui le servaient à des justifications continuelles. Il avait donné créance à une accusation portée contre Naudé, son bibliothécaire, d'avoir détourné des livres; celui-ci lui avait écrit pour se disculper, et il crut

(1) Correspondance inédite sans signature, qui porte cette mention inscrite après coup : de M. Bluet à M. Ondedei. Aff. étr., France, vol. 874.



l'avoir fait assez victorieusement pour pouvoir s'exprimer ainsi : « Plût à Dieu, Monseigneur, que Votre Éminence eût aussi bien songé à sa défense que j'ai fait à la mienne, puisque l'effet ne lui en aurait pas été moins favorable (1). » Nous avons vu les justifications de Le Tellier, que celui-ci renouvela plus d'une fois; Colbert fut enveloppé dans les mêmes soupçons, et dut présenter les siennes, consistant à accuser Le Tellier : « Je commencerai, dit-il, par le reproche que Votre Éminence semble me faire, en la priant de considérer que je suis obligé à presque tout sacrifier à M. Le Tellier (2). »

Il est à remarquer que Colbert, dans ses premiers rapports avec Mazarin, apportait une raideur dont il se départit fort dans la suite; mais il entrait de sa part beaucoup d'adresse dans cette manière d'agir; se sentant le plus capable de tous les agents d'affaires du cardinal, il voulait s'imposer en homme nécessaire, et le cardinal se résigna à le subir plutôt qu'à l'accepter. Colbert renouvela la sommation qu'il avait faite au cardinal de casser aux gages tous ses autres mandataires, parce qu'il fallait qu'une seule personne dévouée, expérimentée et discrète, fût investie de la direction (3). Sans taxer positivement ses services, il prouva qu'il les mettait au plus haut prix en refusant avec dédain une gratification de mille écus sur le taillon de Bourgogne (4). Le cardinal se le tint pour

(1) Lettre inédite, Paris, 2 avril 1651. Aff. étr., France, vol. 875.

(2) Lettre inédite, Paris, 14 avril 1651. Aff. étr., France, vol. 875.

(3) Lettre inédite de Colbert au cardinal, Paris, 19 avril 1651. Aff. étr., France, vol. 875.

(4) Lettre de Colbert au cardinal publiée en partie par M. Clément, Paris,



dit, et fut désormais plus généreux, non point de ses propres deniers, mais des deniers de l'État, suivant sa coutume.

Quelques-uns des agents du cardinal continuèrent à être employés provisoirement, parce qu'ils possédaient la connaissance particulière de certaines affaires, et avaient entre leurs mains d'importants papiers; mais Colbert s'imposa au-dessus d'eux jusqu'à ce qu'il les eût définitivement écartés. Un seul fut conservé plus longtemps que les autres; son concours précieux, mais subalterne, portait moins d'ombrage au jaloux intendant.

Cet homme, que nous avons déjà rencontré dans les affaires du cardinal, était Jobart, entré dans la maison du premier ministre après avoir géré pendant huit années les intérêts de ce duc de Lorraine qui avait follement dissipé sa fortune et ses États au point que son dernier avoir consistait en une petite armée de mercenaires qu'il mettait au service du plus fort enchérisseur. Jobart, pendant ces huit années, n'avait jamais touché un sol de ses appointements, et sa détresse l'avait forcé à s'expatrier de la Lorraine avec sa famille pour chercher à vivre ailleurs. Au rebours de la conduite trop habituelle des intendants, Jobart, loin de s'enrichir dans la gestion des affaires du duc de Lorraine, s'y était ruiné; il se trouvait le débiteur du duc pour une somme de vingt mille livres. Il sollicitait une modération de cette créance;

21 avril 1651. Aff. étr., France, vol. 875. M. Clément, qui a publié cette lettre, lui a donné par erreur la date du 14 avril.

Le taillon, diminutif de la taille, était un impôt, établi en 1549 par Henri II, pour l'entretien des troupes.



mais le duc se montrait créancier impitoyable. D'autres désastres atteignaient encore le malheureux Jobart : afin de payer le duc de Lorraine, il avait tiré trois lettres de change montant ensemble à vingt mille livres sur Nicolas Hermann, marchand d'Anvers, qui venait de faire banqueroute ; deux autres faillites le frappaient, l'une d'un second marchand d'Anvers qui lui devait trois mille écus, l'autre d'un M. de la Monnaye, habitant de Bruxelles. Enfin il avait été victime d'un vol de six mille pistoles, portées par le messager de Paris en Flandre.

Dans sa lettre au cardinal, Jobart, après avoir fait le récit de ses infortunes, déclare qu'il adresse à Dieu l'ardente prière de lui fournir le moyen de payer ses dettes. En attendant l'intervention divine, il sollicite l'intervention du cardinal. Une concession de cinquante-neuf moulins et de dix ou douze pressoirs situés en Lorraine avait été faite à Jobart pour douze années, et il n'en avait joui que pendant quatre ans parce que le roi, en prenant possession des États du duc de Lorraine, s'était adjugé les pressoirs et les moulins ; ceux-ci donnaient un revenu de plus de deux mille pistoles par année. Si on lui restituait le revenu des huit années auxquelles il avait droit, il aurait la facilité de rembourser au duc de Lorraine sa dette de vingt mille livres (1). Jobart, pour obtenir cette restitution, justifiait son appel à la bienveillance du cardinal par les services qu'il lui rendait chaque jour, en le tenant au courant même des moindres détails qui concer-

(1) Lettre inédite au cardinal ; la date a été enlevée par la reliure, mais sa place dans le volume indique qu'elle doit être du 23 avril 1651. Aff. étr., France, vol. 874.

naient ses intérêts. Il l'avertit que des médailles, auxquelles le cardinal tenait beaucoup, ont été trouvées dans les coffres de Despolette, toutes achevées dans leur perfection, sauf quarante-sept moulées seulement sans avoir été sous presse ; il n'espère guère que Tarin consente à les achever pour rien, d'autant plus qu'il a souvenance que Tarin a réclamé le prix antérieur de médailles d'or fournies à Son Éminence : il juge donc plus prudent, de crainte qu'il ne les saisisse, de les lui faire porter pour leur achèvement par quelque personne indifférente, ou bien de les lui faire porter par le sieur Courtin, comme appartenant à la reine (1). Suivant Jobart, un recours à l'intervention de la reine sera encore nécessaire pour certaines assignations dont le payement, vainement réclamé par M. Hardivilliers et par Lescot, est obstinément refusé par Gargan. Lescot apporte dans ses procédés quelque finesse difficile à pénétrer, car il ne veut plus aller en Hollande pour acheter des pierreries; mais Courtois sollicite pour cet objet un fonds de cent mille livres de M. le surintendant. Lescot, marchand orfèvre avant tout, entend profiter des occasions; il aime mieux retirer un diamant qu'il a placé dans la monture d'une croix, plutôt que de ne le compter que pour douze cents livres; de jetons d'argent, il ne veut donner que vingt-sept mille livres, mais Jobart assure qu'on en obtiendra vingt-huit mille en s'adressant ailleurs. Les coffres de Despolette renferment encore des chaînes d'or, des baudriers, des épées, avec broderies et montures d'argent, des chapelets à grains parfumés et nombre de

(1) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 15 avril 1651, Aff. étr., France, vol. 874.



flacons d'eaux de senteur (1). Jobart, intarissable dans ses renseignements, donne au cardinal la mauvaise nouvelle que la compagnie de ses gardes vient d'être rayée de l'état des dépenses de la maison du roi; que le président Tubeuf, considérant toute démarche comme inutile, n'a voulu rien faire pour sauver des mains du surintendant vingt-six mille livres de son gouvernement d'Auvergne, et qu'alors M. de la Bazinière avait eu recours à l'intervention de la reine. On aura, dit-il, encore recours à cette princesse, parce que M. de Châteauneuf refuse de sceller les lettres pour le payement d'un quartier sur les trésoriers de Languedoc. L'évêque de Saintes ne répond pas au sujet d'une lettre de change protestée; quelque tour du comte du Dognon est à craindre, parce qu'il se prétend créancier de Son Éminence ou de l'abbé de Guron. M. de Laigue lui a donné des craintes au sujet des belles tentures de tapisserie, si chères au cardinal, mises en gage sur prêts d'argent; peu d'espoir de les ravoir, parce que le banquier Hervart les a vendues en Allemagne à son beau-frère, le baron d'Erlingen. Cependant Hervart s'y emploiera; mais, pût-il réussir, une bien sérieuse difficulté résulterait encore de la grosse somme nécessaire à trouver pour rembourser le prêteur. Par un étrange jeu du sort, ces tapisseries avaient été mises à la disposition de l'ennemie la plus acharnée du cardinal, la duchesse de Chevreuse; deux d'entre elles, le *Petit Scipion* et les *Jardinages*, étaient tendues dans son hôtel. Les hardes indispensables pour l'usage du cardinal avaient été emballées et for-

(1) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 16 avril 1651, Aff. étr., France, vol. 874.



maient plus de dix ballots, mais comment les faire partir? La grande difficulté se rencontre dans une indispensable déclaration soit à la douane de Paris, soit à celle de Reims ou de Charleville. Si le cardinal n'avait pas été si pressé, il eût été possible de les faire passer avec les marchandises de Nicolas Barmes, marchand de Liège, qui vient chaque année faire ses achats à Paris, ce qui aurait permis de ne payer que les droits de sortie sans que les ballots fussent visités, en raison de la confiance des employés de la douane à l'égard de ce commerçant. Pour le mode de transport, on pourrait se servir des coches de Reims et de Charleville, qui partent de Paris deux fois par semaine. Quant à des charretiers, hors du temps des foires de ces pays-là, il ne s'en trouve point. Toutes les routes sont suspectes, néanmoins celle de Péronne paraît préférable à celle de Mézières, parce que l'on trouverait l'appui du maréchal d'Hocquincourt. Les cassettes sont des objets plus délicats encore à expédier. M. de Fabert devant venir à Paris, on aurait pu les lui confier lorsqu'il retournerait à Sedan; mais il vient de renoncer à ce voyage sous prétexte d'indisposition, en réalité par prudence. « Voilà, écrit Jobart, comment toutes choses vont à rebours, car si son excuse de venir ici donne tant soit peu de méfiance, on pourra bien prendre garde à tout ce qui ira par deçà. Mais, quoi qu'il en soit, que Votre Éminence ne se mette pas en peine; ou Mestayer les portera, ou je les porterai plutôt moi-même par un chemin où je n'aurai rien à craindre, lorsque toutes les voies de sûreté me manqueront. »

Jobart n'est pas encore au bout de son chapelet de



fâcheuses nouvelles, chapelet d'épines pour le cardinal, qui n'aimait que les chapelets à grains parfumés : il lui apprend qu'il se trouve dans la nécessité de toucher aux sacs de réserve, parce qu'il n'y a plus moyen d'obtenir un seul denier de qui que ce soit, et il ajoute cette réflexion : « N'y ayant plus de conscience ni de fidélité au monde, et quand ces deux pièces-là manquent, il n'y a plus moyen d'agir en aucune façon dans un temps comme celui-ci ; je ne reçois assistance de qui que ce soit au monde, tout le monde me fuit. » Enfin, il annonce au cardinal qu'un sieur Perrachon a assemblé ses créanciers pour aller demander à la reine de permettre la saisie de ceux de ses meubles placés au Palais-Royal, à moins qu'elle ne payât ses dettes. Il n'y a, ajoute Jobart, que cet homme qui soit capable d'une telle insolence. Malheureusement, cet insolent aura l'appui de Broussel, qui a remplacé Menardeau au contrôle des dettes de Son Éminence. Pour suivre cette multiplicité d'affaires contentieuses, ce ne sera pas trop que M. Colbert soit assisté de deux avocats et de deux procureurs bien gagés ; car j'entends dire que ceux employés jusques ici n'ont pas touché un sol ; alors faut-il s'étonner que les affaires de Son Éminence soient en si mauvais état (1) ?

Lorsque Colbert eut pris sans conteste la haute direction des affaires du cardinal, Jobart, excellent homme et tout dévoué, ainsi que le prouve sa correspondance, ne témoigna aucune jalousie contre celui qui devait l'écarter. Loin de là, il réclama lui-même pour Colbert une direc-

(1) Nous avons tiré cette série de faits de la correspondance de Jobart : lettres inédites des 8, 15, 16, 23 avril 1651. Aff. étr., France, vol. 874.



tion plus complète, tout disposé à se subordonner à lui pour les affaires qui lui étaient spécialement confiées, entre autres avec un sieur Desjardin, pour mener à bien une spéculation sur l'ambre et sur le cuivre. La duchesse d'Aiguillon s'était emparée du cuivre, l'avait fait mettre dans la citadelle du Havre (1), et refusait de l'en laisser sortir, à moins d'être payée d'une créance de quarante mille livres. Jobart conservait exclusivement dans son lot les choses secondaires sur lesquelles Colbert n'élevait aucune prétention, telles que l'expédition des hardes du cardinal et de son mobilier (2).

Colbert avait protesté à plusieurs reprises contre toute participation de collaborateurs placés à son niveau (3). Jobart n'hésita point à se faire l'interprète de ces réclamations. L'intendant du cardinal voulait être investi d'un pouvoir général et sans partage, n'exceptant que les affaires ecclésiastiques, comme le grand vicariat; encore voulait-il une part dans l'attribution des bénéfices. Par une habileté qui était loin d'être du désintéressement, nous l'avons déjà dit, Colbert continuait à refuser toute espèce d'émoluments, prétendant ne pas servir par intérêt, mais par inclination et affection pures. Il n'y a pas de gens qui coûtent plus cher que ceux qui assurent vouloir servir pour rien; Colbert, moins qu'aucun d'eux, ne fit exception. Il a fourni lui-même la preuve du manque de

(1) La duchesse d'Aiguillon exerçait le gouvernement effectif du Havre pour son jeune neveu le duc de Richelieu.

(2) Voy. à l'*Appendice* la lettre inédite de Jobart au cardinal, datée de Paris 13 mai 1651.

(3) Lettres de Colbert publiées par P. Clément dans son *Histoire de Colbert et de son administration.*

sincérité de ses protestations de dévouement par la précaution, dont il fit une condition absolue, de n'entrer au service du cardinal qu'en se réservant de conserver son emploi auprès de Le Tellier, en sorte que Mazarin pouvait sombrer sans l'entraîner avec lui ; il surnagerait dans les bureaux du ministère. Le Tellier, fort menacé, pouvait sombrer également, et il surnagerait encore. De tout temps, le rouage des administrations a été maintenu malgré le changement des mécaniciens qui les dirigent (1).

Enfin Colbert, pour se bien établir dans une situation prépondérante, exigeait du cardinal une lettre de créance auprès des personnes importantes, et particulièrement auprès de la reine. Il tenait à pouvoir s'adresser en toutes circonstances directement à cette princesse. Cette demande est une révélation de ses ambitieuses visées pour l'avenir ; il accoutumerait ainsi la reine et le jeune roi à communiquer sans cesse avec lui, à apprécier ses qualités, à prendre confiance en ses conseils ; il se frayait le chemin du ministère.

L'intention du cardinal, toujours méfiant, était de faire assister Colbert d'un conseil de cinq ou six personnes. Jobart se chargea de l'avertir que Colbert n'y consentirait jamais, car il ne voudrait pas souffrir d'avoir les mains liées.

Quant au modeste Jobart, qui nous a fait connaître sa détresse financière, qui avait rendu mille services au cardinal et qui s'était fait l'auxiliaire désintéressé des prétentions de Colbert, il déclara qu'il se tiendrait pour très

(1) Voy. à l'*Appendice* la lettre inédite de Jobart, 13 mai 1651.

satisfait du don d'un modeste prieuré pour son fils, se trouvant, sans cette ressource, hors d'état de lui faire continuer ses études à Mayence (1).

Les affaires du cardinal avaient été évoquées au parlement, un arrêt avait nommé le sieur Le Conte syndic des créanciers ; cette entrée dans la voie contentieuse rendant la capacité de Colbert d'autant plus indispensable, à partir de ce moment il exerça, dans leur plénitude et sans rival, ses fonctions d'intendant.

(1) Voy. à l'*Appendice* la lettre inédite de Jobart, du 13 mai 1651.

APPENDICE

Brienne a Mazarin.

Monseigneur,

Votre Éminence verra par la lettre que la Reine lui écrit ce qui est de ses intentions, et Sa Majesté ayant jugé que vous prendriez aussitôt la résolution de sortir des terres de l'obéissance du Roi, puisqu'il y va du bien de son service, il m'a été commandé de vous envoyer par un courrier exprès des lettres du Roi aux Électeurs de Mayence et de Cologne, au duc de Bavière et aux Cantons suisses à l'effet de vous donner protection et assistance, en cas que Votre Éminence choisisse sa retraite dans leurs États. Elle s'en pourra servir ainsi qu'elle en aura besoin, et, s'il lui plaît de m'honorer de ses commandements, je lui témoignerai par mes soins pour son service que j'ai toujours le même désir de lui faire connoître en toutes occasions que je suis,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur,

de Loménie de Brienne.

Paris, ce 14e mars 1651 (1).

Colbert a Mazarin.

Monseigneur,

Votre Éminence aura bien connu par le dernier arrêt du Parlement que le temps n'est pas favorable pour parler de ses inté-

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 874.



rêts. Je la dois assurer que je m'y emploirai de tout mon pouvoir lorsque les conjonctures seront meilleures, et qu'en attendant je n'oublierai rien pour ôter la connoissance du peu d'assignations qui restent à Votre Éminence afin de rendre inutile l'envie que l'on a de les divertir.

Je suis comme je dois,
Monseigneur,
de Votre Éminence,
le très humble, très obéissant et très obligé serviteur.
COLBERT.

Paris, ce 16e mars 1651 (1).

MAZARIN A BRIENNE.

24 mars 1651.

Monsieur, je vous envoie les réponses aux lettres que Leurs Majestés m'ont fait l'honneur de m'écrire. Il y auroit longtemps que je serois sur le Rhin si j'eusse été seul coupable; mais mes nièces s'étant aussi trouvées enveloppées dans tous mes crimes et condamnées à sortir du royaume, il m'a été impossible, les devant traîner avec moi, de faire grande diligence et de hazarder à travers des pays remplis de troupes ennemies sans passeports.

Je me trouve bien embarrassé dans l'exécution des ordres que je reçois, car je ne puis pas m'imaginer qu'ils entendent que je m'expose à un péril évident de me faire tuer ou prendre prisonnier, comme je vois que c'est la pensée de celui qui se vante avec ses partisans de former les arrêts contre moi avant que d'entrer au Parlement et d'avoir assez de moyens pour obliger la cour d'y acquiescer...

On a voulu que je fusse éloigné de la cour, que je sortisse du royaume avec mes proches et domestiques; on m'a ordonné en même temps qu'on me menât à la Conciergerie. A présent que je suis hors de France, on veut que je m'éloigne, et, au même temps, on me tend des pièges de tous côtés pour m'en empêcher.

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 874.

J'ai fait instance pour avoir une escorte à Charleville et à Mézières, et on me la refuse. Je ne dois pas aller dans les États du roi d'Espagne et on fait diligence auprès de divers princes afin qu'ils me refusent l'entrée des leurs. On n'oublie rien à Rome pour obliger le Pape à éclater contre moi. Sept régiments de M. de Lorraine sont avancés à quatre lieues d'ici sur le chemin que je dois faire pour aller en Allemagne. M. de Turenne détacha de la cavalerie après moi lorsque je partis de Réthel, et depuis deux jours a envoyé cent hommes piller un village de ce duché, à une lieue d'ici, qui, après avoir tout emporté et maltraité le seigneur du lieu et quelques pauvres paysans, jetèrent quantité de billets qui contenoient que tant qu'on souffriroit le cardinal Mazarin les terres du pays de Liège seroient pillées et brûlées, comme vous verrez par un de ces billets ci-joint...

On m'a tout ôté, je ne m'y oppose point; aussi bien c'est en servant le feu roi de glorieuse mémoire que je l'avois acquis, et ce que j'avois apporté de meilleur et de plus curieux de Rome étoit, comme chacun sait, pour donner à Paris, ainsi que je m'étois donné à la France.

De toutes les grâces que Sa Majesté avoit eu la bonté de me départir, il ne me reste que le chapeau de cardinal qu'elle me fit l'honneur de me procurer après avoir douze ans durant éprouvé ma fidélité et mon zèle en quantité de rencontres importantes et non pas inutilement, puisque j'avois été l'instrument de l'acquisition de beaucoup de places qui sont à présent sous la domination de cette couronne; et que, comme Sa Majesté le déclara plusieurs fois pendant sa vie, j'avois extrêmement contribué à la gloire et à l'avantage que ses armes avoient remporté en Italie et particulièrement à Casal, où, sans qu'il en coûtât une goutte de sang, elles donnèrent la loi comme si elles eussent défait à plate couture l'armée d'Espagne.

Je vous conjure de supplier très humblement Leurs Majestés de ma part de faire leurs instances à Rome, afin que Sa Sainteté trouve bon que par une nouvelle nomination elle dispose de ce chapeau en faveur de quelque personne qui, étant élevée en cette dignité, ait plus que moi les moyens de les servir; car, outre

qu'elle demande pour en soutenir l'éclat le bien que je n'ai plus, je serai ravi qu'on voie qu'étant dépouillé de tout, je brûle plus que jamais d'affection pour leur service...

Je suis au désespoir que le caractère que j'ai m'empêche de disposer de ma personne; car, avec beaucoup de joie, je me constituerois prisonnier au lieu qui me seroit ordonné, et je consentirois que le Parlement même fût mon juge (1).

JOBART A MAZARIN.

Paris, 13 mai 1651.

...On n'offre ici que quarante livres de l'ambre gris qui est engagé, encore on veut en rejeter une partie qu'on dit être ambre noir ou ambre gris mal conditionné. J'ai bien vu là dessus le sieur Desjardins qui avoue y avoir une partie de noir et dit bien que le reste est bon; mais il prend son excuse sur ce qu'il a ravalé de prix depuis un an et demi qu'il valait soixante livres l'once. Il vaudroit à Rome beaucoup plus qu'en cette ville.

Mme d'Aiguillon a fait serrer tout le cuivre dans la citadelle du Havre, et il n'y a plus moyen de le retirer de ses mains qu'elle ne soit payée des quarante mille livres qu'on lui doit, si elle s'y opiniâtre. Un marchand de Rouen en offre soixante livres le quintal rendu à Rouen. Il achètera le tout; mais il n'en veut prendre que dix milliers par semaines consécutives qu'il paiera argent comptant.

Les conditions dont M. Colbert s'est expliqué avec moi sont que M. Le Tellier, duquel il n'entend absolument pas se détacher, sera prié par Son Éminence de requérir ledit sieur Colbert de prendre le soin de ses affaires et que leur administration ne diminuera en rien les fonctions de l'emploi qu'il a auprès de lui.

Cette condition est déjà bien effectuée puisque M. Le Tellier a dit qu'il avoit écrit à Son Éminence pour lui envoyer M. Colbert quand il lui plairait pour recevoir ses ordres; qu'il n'aura pas seulement le soin des recouvrements et affaires de finances, mais

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 874.

encore de toutes les fermes de ses bénéfices et de leurs dépendances, et généralement aura la gestion de toutes ses affaires domestiques et intérêts pour la disposition desquels Son Éminence lui donnera un pouvoir et procuration générale. C'est la condition sur laque lle ilinsiste le plus et qu'il dit être la plus nécessaire tant à cause des liaisons qui se rencontrent souvent d'une affaire à l'autre, que pour éviter les inconvénients qu'on voit aujourd'hui provenir de ce que Votre Éminence a mis la conduite de ses affaires en plusieurs mains, en sorte qu'une seule affaire s'est trouvée quelques fois partagée à trois diverses personnes sans que l'une eût connoissance de ce que l'autre avoit fait.

Que Votre Éminence aît en lui une entière confiance en toutes choses, lui laissant le pouvoir de disposer, trancher et remettre librement ainsi qu'il trouvera bon être en toute occurrence, et comme je lui dis que Son Éminence étoit en termes d'établir un conseil de cinq ou six personnes de qualité pour y délibérer de ses plus importantes affaires, que ce lui seroit un grand soulagement et une grande décharge d'avoir ses actions appuyées de leurs avis, il me demanda quel conseil et de quelles personnes il seroit composé, et me dit nettement qu'il n'entend pas avoir les mains liées, ni être obligé à aucune déférence ni dépendance, et que souventes fois la diversité des opinions nuit plutôt qu'elle ne sert, principalement aux formalités de finances, ne désirant rien excepter de son administration que ce qui regarde la spiritualité, comme le grand vicariat; encore espère-t-il que Son Éminence aura pour agréable qu'il ait bonne part de faire gratifier de quelques bénéfices les personnes qu'il aura employées, et qu'au surplus, étant assez intelligent particulièrement au fait de finances, il n'aura besoin d'autre conseil que de quelques avocats et procureurs pour plaider et écrire lorsqu'il sera question de procès, à qui l'on donnera pension.

Que sur tout il entend avoir lettre de créance de Son Éminence auprès de toutes personnes d'importance et principalement auprès de la Reine, en sorte qu'il puisse avoir libre accès auprès de Sa Majesté et lui parler lui même toutes et quante fois qu'il sera besoin de faire agir son autorité pour l'avancement des

affaires de Son Éminence, désirant s'expliquer lui-même sans le ministère d'autrui. Je crois que c'est là son principal but et reconnois bien que l'instance qu'il faisoit de ce libre accès vers la Reine provient de la difficulté qu'il a de jouir de M. de Lionne et du désir qu'il a de retenir à lui seul la connoissance entière des affaires pour y servir plus dignement.

Nous dîmes un mot des appointements qu'il mériteroit; il me dit qu'il n'en demandoit point, ne voulant pas servir par intérêt, et que ce qu'il en faisoit étoit d'une pure affection et inclination qu'il a au bien de Votre Éminence.

Il me manque encore quelque chose à faire aux matelas des lits; au premier jour que tout sera achevé, on fera partir les hardes...

Je viens de recevoir avis qu'il vaque un prieuré dépendant de l'abbaye de Beauvais; on ne m'a su dire quel il est, ni sa portée, et n'ai pu quitter mes dépêches pour en aller apprendre le détail. J'ai cru qu'il suffisait d'en avertir Son Éminence et de la supplier très humblement de se souvenir de moi en faveur de mon écolier que j'ai à Mayence, qui se nomme Claude-Antoine. Il ne me reste plus de moyens de l'entretenir et lui faire continuer ses études que celui-ci, qui dépend de la seule bonté de Son Éminence. Il sera d'autant plus obligé de suivre et observer exactement les vœux que son père a faits de sa vie au service de Son Éminence (1).

(1) Lettre inédite, Aff. étr., France, vol. 875.



CHAPITRE IV

La Fronde mondaine gravite dans l'orbite de deux mariages. — Chassé-croisé singulier des destinées du prince de Conti et du duc de Mercœur. — Caractère du duc de Mercœur; amitié du Roi pour lui; sa détresse. — Arrêt rendu par le Parlement contre lui et contre sa femme. — Conseil donné pour la rentrée en France de la duchesse de Mercœur. — Fugue mystérieuse du duc de Mercœur. — Inquiétude du duc de Vendôme. — Le duc de Vendôme ne pardonne pas au duc de Mercœur son mariage. — Il le déshérite en faveur du duc de Beaufort. — Le duc de Mercœur entretient une correspondance suivie avec le cardinal Mazarin. Il lui signale les précoces inclinations du Roi pour la galanterie. — Sujets de mécontentement du duc de Mercœur. — Jalousie de Colbert contre le duc de Mercœur. — Colbert calomnie le duc de Mercœur auprès du cardinal Mazarin. — Le duc de Mercœur obligé de prendre sous son nom un régiment donné à Paul Mancini. — Motifs de la rupture du mariage du prince de Conti avec Mlle de Chevreuse. — Cette rupture et l'ajournement de la convocation des États Généraux établissent un terrain commun d'entente entre la Reine et le prince de Condé. — Projet d'attribuer au prince de Conti la présidence du clergé. — Opposition de l'abbé de Guron. — Sympathie de l'abbé de Guron pour le principe des États Généraux. — Modifications dans le ministère. — Le premier président Molé abandonne les sceaux et refuse le chapeau de cardinal. — Mécontentement du duc d'Orléans du changement de ministère. — Manière singulière dont il manifeste son mécontentement. — Conduite équivoque de Le Tellier. — Divers propos et anecdotes. — Félicitations prématurées adressées au cardinal sur son retour. — La Reine abandonne son entente avec le prince de Condé pour s'allier avec les Frondeurs. — Avances du cardinal Mazarin au duc d'Orléans. — Perfide projet des ministres d'envoyer le cardinal à Rome. — Aplanissement éventuel des difficultés que le Pape pourrait susciter au cardinal. — Proposition d'une interdiction laïque du cardinal — Protestation indignée du cardinal contre le projet de l'envoyer à Rome. — Les ministres intimidés par sa résistance lui adressent des excuses. — Déclaration de la majorité du Roi. — Retraite à Saint-Maur du prince de Condé. — Nouveaux changements dans le ministère.

APPENDICE

Lettre de Le Tellier au cardinal Mazarin, 8 avril 1651. — Jobart à Mazarin,



13 mai 1651. — Déclaration du duc de Vendôme au Parlement, 30 août 1651. — Mazarin à Jobart, 4 septembre 1651. — Brienne à Mazarin, 15 septembre 1651. — Colbert à Mazarin, 23 septembre 1651.

A côté de la Fronde démocratique des rues, des carrefours et des chambres du Parlement, la Fronde mondaine des salons de Paris a tracé quelques pages dans le livre de l'histoire. Cette Fronde gravitait dans l'orbite de deux mariages dont nous avons parlé, mais dont nous avons maintenant à considérer les conséquences. L'un de ces mariages, celui du duc de Mercœur avec Laure Mancini, était un fait accompli ; l'autre, celui du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse, était considéré comme certain et n'attendait plus que sa consécration prochaine.

Le premier de ces mariages était le résultat d'une habile combinaison de la politique de Mazarin, qui détachait ainsi le duc de Mercœur du parti de ses ennemis. L'effondrement subit de la fortune de Mazarin, obligé de chercher son salut dans la fuite, ne lui avait pas permis de tirer du mariage de sa nièce tout l'avantage qu'il s'en promettait ; il avait même été nécessaire de célébrer cette union avec un tel mystère que le lieu en est resté ignoré. Ce mariage fut en définitive celui des vaincus, tandis que le second mariage, dont le but était d'unir étroitement la Fronde parlementaire avec le parti des princes, devait être celui des vainqueurs.

Ces deux adeptes de l'hymen, le prince de Conti et le duc de Mercœur, devaient faire un chassé-croisé singulier : le premier, destiné à la pourpre romaine, se laïcisa pour toujours et par conséquent ne devint jamais cardinal ; le second, qui était loin de songer alors à la carrière ecclésiastique,

devenu veuf, se jeta dans la dévotion et devint cardinal.

Le duc de Mercœur, en accomplissant, malgré l'opposition de sa famille, au milieu du désastre de la fortune du cardinal, un mariage dont les préliminaires dataient du temps de sa prospérité, donna la mesure de son désintéressement et de la délicatesse de ses sentiments. Il n'avait rien du caractère inquiet et impétueux de son père, mécontent perpétuel, qui trouvait que l'on ne faisait jamais assez pour le fils légitimé de Henri IV, et qui avait passé sa vie dans les conspirations; son caractère ne se rapprochait pas davantage de celui de son frère, le duc de Beaufort, surnommé le *Roi des halles,* ardent promoteur d'émeutes. Sa douceur et sa timidité étaient telles que le remuant coadjuteur de Paris se plaisait à les tourner en ridicule et le surnommait *Jean Doucet*. Cette alliance, malgré une situation en apparence désespérée, plaçait un atout considérable dans le jeu du cardinal; aussi excitait-elle au paroxysme la fureur de ses ennemis. Le jeune roi témoignait une vive amitié au duc de Mercœur; il ne pouvait s'en passer, il voulait, dans les ballets, être de toutes les entrées où le duc figurait, il n'avait pas plus tôt un habit qu'il fallait que le duc en eût un pareil, et il en changeait deux ou trois fois par jour; le mal était que le duc de Mercœur, abandonné par sa famille et peu pourvu d'argent par le cardinal en détresse, n'était pas en état de fournir à cette dépense, il était même dans l'impossibilité de se procurer par son crédit une somme de vingt mille francs nécessaire pour retirer sa vaisselle d'argent engagée à Barcelone (1).

(1) Lettre inédite de Bluet à l'abbé Ondedei, 8 avril 1651. Aff. étr., France, vol. 874.



Le parlement de Paris prit le duc de Mercœur à partie à l'occasion de son mariage et l'obligea à comparaître. La timidité empêcha d'abord le prince de s'expliquer, il répondait avec le plus grand embarras; mais il s'échauffa tout à coup sur le reproche que lui adressèrent le duc d'Orléans et le prince de Condé de s'être allié au cardinal Mazarin; il leur prouva sans réplique que c'étaient eux-mêmes qui l'y avaient poussé alors que cette combinaison s'était trouvée conforme à leurs intérêts. Malgré cette défense énergique et habile, le Parlement rendit un arrêt interdisant l'entrée du royaume à Laure Mancini, et à plus forte raison lui défendant d'y séjourner sous le prétexte de son mariage. Cet arrêt fut un coup sensible porté aux nouveaux époux, dont le projet était, malgré l'exil du cardinal, de fixer en France leur résidence. Les intérêts du cardinal retenaient le duc de Mercœur à Paris, et cependant les convenances exigeaient que sa femme ne vécût pas séparée de lui. Jusqu'au jour où cet arrêt fut rendu, on avait cru que le séjour en France de la duchesse de Mercœur ne pouvait être l'objet d'aucune difficulté; une lettre adressée au cardinal s'exprime en ces termes sur ce point délicat :

« Quant à madame Mancini, il n'y a aucun péril à la laisser venir en France, puisque chacun est éclairci du mariage. Au contraire, il y auroit à redire à la laisser toujours auprès de vous; il y va de la réputation de M. son mari de l'avoir auprès de lui. Tandis que l'on a voulu céler son mariage, il étoit nécessaire de la laisser suivre Son Éminence pour mieux réussir au dessein que l'on avoit; mais à présent que l'on a trouvé bon qu'il éclate, il faut que ce soit de la bonne sorte de faire connoître que l'on

ne craint personne et que les volontés sont libres en France ; et lorsqu'elle sera ici, non point à la cour, mais aux environs de Paris, en lieu d'ami à la campagne où elle puisse être visitée souvent de M. son mari et des amis de Son Éminence (1). »

Le correspondant du cardinal continue sa lettre par cette observation qu'il faudrait que le duc de Mercœur eût les moyens de vivre en prince et non en cadet de gentilhomme.

Le duc de Mercœur fut donc condamné à être séparé de sa femme, en continuant à faire à la cour une mince figure. Un certain jour, chacun fut fort intrigué de sa disparition. Tout d'abord on crut qu'il était allé vider en secret une affaire d'honneur avec le comte de Rieux (2). Suivant la coutume, lorsque le Roi voulait empêcher une rencontre, deux gardes avaient été attachés à ses pas ; il s'était dérobé à leur surveillance et, passant par la cour des cuisines du Palais-Royal, il s'était jeté dans un carrosse qui l'attendait. La Reine fit courir après lui, mais on ne put l'atteindre. A cette nouvelle, malgré son mécontentement du mariage de son fils, le duc de Vendôme sentit revivre en lui l'amour paternel ; il témoigna la plus grande perplexité, d'autant plus qu'il était menacé de perdre à la fois ses deux fils, le duc de Beaufort étant alors dangereusement malade. La cour commença à se rassurer sur le compte du duc de Mercœur, lorsque l'on sut que deux gentilshommes qui devaient être ses seconds, le comte de Saint-Aignan et M. de Foucaud, n'avaient pas été prévenus ; on se rassura

(1) Lettre inédite sans date et sans signature. Aff. étr., France, vol. 874.

(2) Le comte de Rieux, de la maison de Lorraine, qui donna, sur la terrasse du palais du Luxembourg, un soufflet au prince de Condé.



plus encore lorsque l'on s'aperçut que la Reine ne témoignait ni surprise ni inquiétude; donc elle devait être dans le secret. Le mystère ne tarda pas à s'éclaircir, le duc de Mercœur était allé tout simplement faire une fugue amoureuse à Brühl, auprès de sa femme.

Cette fugue fut diversement appréciée; les uns l'approuvèrent, n'y trouvant que l'élan naturel d'un jeune époux; les autres la blâmèrent, trouvant que les considérations de l'opportunité devaient primer toutes les autres. Au nombre de ces derniers fut l'abbé de Guron (1), qui en écrivit au cardinal en ces termes :

« Le voyage du duc de Mercœur est très louable, mais il est estimé à contre-temps par tous ceux qui en ignorent les motifs; et peut-être à le faire ou plus tôt ou plus tard il n'eût pas donné sujet ou prétexte de méfiance comme il fait; et s'il eût emmené son garde avec lui, on eût moins cru à l'intelligence avec laquelle il a été fait. Jusqu'à ce qu'on ait acquis une fermeté entière, les moindres ombrages servent de grands prétextes à ceux qui veulent causer des remûments (2). »

Il est évident, d'après cette lettre, qu'une amoureuse attraction n'avait pas été le seul motif du voyage de Brühl, mais que le duc de Mercœur y était encore allé pour remplir une mission secrète de la Reine auprès du cardinal.

(1) Nous retrouverons encore plus d'une fois dans notre récit le nom de l'abbé de Guron. Nous avons publié en 1886, dans la *Revue des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, une *Notice* étendue sur le rôle politique, pendant la Fronde, de Louis de Rechignevoisin de Guron, qui devint évêque de Tulle. Dans le numéro précédent, le savant M. Tamisey de Larroque avait donné un travail d'un grand intérêt sur ce prélat.

(2) Lettre inédite du 8 juillet 1651. Aff. étr., France, vol. 876.



Ses inquiétudes calmées, le duc de Vendôme revint à son animosité contre son fils en raison de son mariage ; il eût fini cependant par en prendre son parti si, sous le prétexte de cette alliance suspecte, le duc d'Orléans et le prince de Condé ne s'étaient opposés à son entrée dans le Conseil. Le duc de Mercœur en fit confidence à sa femme dans une lettre contenant ce passage : « Mon père fait sa vie accoutumée de balancer entre les deux (le duc d'Orléans et le prince de Condé). Il a grandement crié contre le mariage et pourtant il vouloit y consentir à condition d'entrer dans le Conseil présentement, à quoi le duc d'Orléans et le prince de Condé mettent des obstacles très graves (1). » Le duc de Vendôme furieux ne tarda pas à pousser les choses plus avant contre son fils ; pour rester en bons termes avec le parti de la Fronde, il envoya, le 30 août, au Parlement une déclaration dans laquelle il disait que si, à l'origine, il avait été favorable au projet du mariage du duc de Mercœur avec la nièce du cardinal, surtout par la raison que le duc d'Orléans et le prince de Condé lui donnaient alors leur assentiment, depuis il avait complètement changé sous le coup de la répulsion témoignée par la France tout entière, et qu'il n'avait jamais donné son consentement à un mariage accompli à son insu (2).

Bien que le duc de Mercœur se fût, en raison même de son mariage, brouillé avec sa famille, le cardinal était loin d'apprécier son dévouement à sa valeur ; il lui témoignait même beaucoup d'indifférence. Le duc s'en plaignait : « Je ne peux, disait-il dans une lettre à sa femme,

(1) Lettre inédite du 19 août 1651. Aff. étr., France, vol. 876.

(2) Voy. cette déclaration inédite à l'*Appendice*.

écrire à M. le cardinal qu'avec votre chiffre, n'ayant emporté le sien; je le supplie donc que cette lettre serve pour lui. Je n'ai aucune lettre de lui, tandis que je vois beaucoup de personnes qui en reçoivent, ce qui me fait un peu de mal au cœur (1). »

Le duc de Beaufort s'étant guéri de sa grave maladie, le mécontentement du duc de Vendôme s'accentua davantage contre son fils aîné, au point qu'il le déshérita par une donation entre-vifs faite au duc de Beaufort (2). Alors le duc de Mercœur, renié par son père et par sa mère, mal apprécié par celui à la cause de qui il s'était sacrifié, fut réduit à un véritable désespoir et, voulant s'en prendre à tout le monde, en vint à accuser de tiédeur les amis qui lui étaient le plus dévoués, sans en excepter la Reine. Menacé d'être chassé de la cour, peut-être même d'être expulsé de France, il reprochait à cette princesse de ne pas le défendre avec assez de chaleur. Loin toutefois de témoigner aucune rancune au cardinal, il entretenait avec lui une correspondance suivie, mais souvent interrompue par l'enlèvement des courriers. Il considérait comme un devoir de ne lui laisser rien ignorer, et nous en profitons, par exemple, lorsqu'il lui révèle la précoce inclination du Roi pour la galanterie (3). On a prétendu que madame de Beauvais, femme de chambre de sa mère, bien que boiteuse et contrefaite, avait eu les prémices de ses premières ardeurs. Le duc de Mercœur n'en dit rien, mais il parle de ses

(1) Même lettre.

(2) Donation de M. et madame de Vendôme, 14 septembre 1651, pardevant Me Jean Manchou, notaire garde-note du Roi. Document inédit. Aff. étr., France, vol. 876.

(3) Lettre inédite, 7 septembre 1651. Aff. étr., France, vol. 876.

avances à mademoiselle du Fouilloux, connue par la fragilité de sa vertu. Heureusement le maréchal de Villeroy, gouverneur du Roi, était venu mettre le holà. Le Roi se retourna du côté de madame de Frontenac, qui bientôt à Orléans devait, avec la comtesse de Fiesque, être surnommée maréchale de camp de mademoiselle de Montpensier. Le duc de Mercœur omet de dire si le même maréchal vint encore empêcher, par une manœuvre savante, une royale victoire.

Le duc de Mercœur, dans la suite dé sa correspondance avec le cardinal, continue ses informations et ses doléances : la princesse palatine est très zélée, le comte de Palluau très difficile, la Reine d'une indifférence désespérante à son égard : « Il faut, dit-il, avouer que ma fortune est la plus bizarre du monde. J'ai l'honneur d'avoir l'oreille de la Reine autant que pas un, et cependant je ne suis en nul crédit auprès d'elle, et il est à noter que je n'ai jusques ici reçu aucune grâce d'elle, ni pour moi, ni pour aucun de mes amis. » Après s'être plaint de se voir écarté de tous les emplois, il ajoute : « Je vois des gens qui, il y a quatre jours, portoient les armes contre le Roi, obtenir des commandements dans les provinces (1). »

Il semblerait que Colbert n'aurait pas dû être jaloux d'un pauvre prince si maltraité par ses amis et par ses ennemis, et qui avait, en définitive, si peu de crédit auprès du cardinal. Il n'en fut rien cependant. Pour écarter toute influence qui aurait pu entrer en rivalité avec la sienne, Colbert était aussi soupçonneux qu'implacable. Afin de

(1) Lettre inédite, 13 septembre 1651. Aff. étr., France, vol. 876.

perdre tout à fait le duc de Mercœur dans l'esprit du cardinal, il saisit l'occasion d'une conversation qu'il avait eue avec lui au sujet d'un arrêt donné par Broussel, arrêt dont la conséquence était de faire perdre au cardinal le revenu de ses bénéfices. Colbert prétend, avec perfidie, que le neveu du cardinal avait mis en balance ses raisons avec celles du fils même de Broussel, institué par les Frondeurs gouverneur de la Bastille; il accuse le duc de Mercœur d'un parti pris pour rejeter sa manière de voir dans la conduite des affaires. Il est fort possible que le duc de Mercœur ne donnât pas son assentiment en toutes occasions aux idées de Colbert; la seconde accusation peut donc être vraie dans une certaine mesure; mais, quant à la première, le jeune duc, si dévoué au cardinal, n'aurait pu se ranger à l'avis du fils de son plus implacable ennemi; il est hors de doute que Colbert altérait la vérité. Le cardinal, qui n'avait que depuis peu Colbert à son service et qui, méfiant de sa nature, trouvait avantageux que la gestion de son intendant fût contrôlée, lui avait évidemment imposé l'obligation de conférer de ses intérêts avec son neveu; motif suffisant pour que Colbert voulût se débarrasser de cette gêne en rendant le neveu plus que suspect à son oncle, en le lui signalant comme un traître. Pour donner à sa dénonciation un effet plus assuré, Colbert, qui s'était imposé déjà au cardinal comme un homme nécessaire, lui mettait de nouveau le marché à la main en lui disant que s'il ne voulait pas s'en rapporter à lui, il pouvait prendre la résolution qui lui plairait. Le cardinal avait donné à Colbert l'ordre de remettre au duc de Mercœur une somme de dix mille livres; mais Colbert trouva des



prétextes pour ne lui en remettre qu'une partie, en dissimulant les sommes qu'il avait en caisse (1).

Un fait prouve à quel point le duc de Mercœur, qui ne pouvait parvenir à obtenir aucune charge importante, était sacrifié en toutes rencontres : le cardinal voulait qu'un régiment fût donné à son neveu Paul Mancini ; mais les circonstances ne permettant pas de le faire ouvertement, Colbert conseilla de prendre le duc de Mercœur comme prête-nom (2); ce n'était rien moins qu'imposer à ce prince une véritable humiliation.

Le second mariage, celui du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse, était lié plus intimement encore aux intrigues de la Fronde que celui du duc de Mercœur avec Laure Mancini ; ce mariage devait être conclu d'après les conventions d'un solennel traité entre les princes et les Frondeurs (3), à la suite duquel les princes avaient obtenu leur délivrance; il ne restait plus qu'à accomplir cette union, et l'alliance du parti des princes avec le parti des Frondeurs était définitivement cimentée à leur réciproque avantage. En politique, les choses prévues et considérées comme certaines sont celles qui se réalisent le moins, ainsi advint-il en cette conjoncture. Tous ceux qui avaient un intérêt patent ou caché à empêcher ce mariage dressèrent leurs batteries. Une des combinaisons sur lesquelles reposait cette alliance était l'abandon par le prince de Conti du chapeau de cardinal qui lui était destiné, au

(1) Voy. à l'*Appendice* cette lettre inédite du 23 septembre 1651.

(2) Lettre inédite de Colbert au cardinal Mazarin, Paris, 7 octobre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

(3) Nous avons donné le texte de ce traité dans nos *Souvenirs du règne de Louis XIV*.

profit du coadjuteur de Paris. Or le prince de Condé voyait au fond avec regret son frère renoncer aux riches bénéfices dont il était pourvu, et venir en partage dans les biens de sa maison. La Reine, désespérée du départ du cardinal et ne songeant qu'aux moyens de le faire revenir, était, par de tous autres motifs que le prince de Condé, également opposée à un mariage qui assurait l'accord parfait des princes avec les Frondeurs, et détruisait pour elle toute espérance de pouvoir rappeler son ministre favori. Il existait donc un point sur lequel un accord était possible avec le prince de Condé : la rupture d'un mariage dont ils ne voulaient ni l'un ni l'autre. Ce point de rencontre n'était pas le seul, il en existait un autre : une égale antipathie contre les États Généraux. La noblesse avait un instant fait cause commune avec le Parlement et les Frondeurs pour obtenir la liberté des princes, mais elle était froissée par deux nouveautés : l'intention formelle de la Reine de suivre les errements du pouvoir absolu inauguré par le cardinal de Richelieu, et la prétention du Parlement de s'ériger en assemblée politique représentative. Elle avait vainement obtenu la promesse toujours ajournée de la convocation des États Généraux, afin de revenir à l'ancienne constitution de la France, en la régularisant (1). Le duc d'Orléans, quelque favorable qu'il fût aux envahissements du Parlement, avait cependant donné les mains à cette promesse, dans l'espoir que les États Généraux prolongeraient la

(1) Nous avons longuement développé dans nos *Souvenirs du règne de Louis XIV*, avec l'appui de nombreux documents inédits, cette phase de la Fronde très intéressante et très importante, négligée cependant par les historiens.

régence et, par suite, son pouvoir de lieutenant général du royaume. La Reine avait cédé; mais elle avait eu l'habileté de faire remettre la convocation au mois d'octobre, c'est-à-dire à une date postérieure à la majorité du Roi, le 5 septembre. Elle entrevoyait qu'à cette époque, elle gouvernerait avec bien plus de facilité qu'avec son titre de régente qui lui imposait un conseil et le duc d'Orléans comme lieutenant général du royaume; tandis qu'un roi adolescent lui serait toujours soumis. Les États Généraux se réunissant après la déclaration de la majorité du Roi, s'ils ne pouvaient être ajournés encore, seraient du moins d'un maniement plus facile. Le duc d'Orléans se trouva fort décontenancé par un ajournement qui déconcertait ses projets, et ne sut plus sur quel pied danser (1). Quant au Parlement, la perspective d'une assemblée des États Généraux qui l'aurait forcé de se renfermer dans ses attributions judiciaires l'avait mis dans un véritable état de fureur; il était résolu à employer toutes les compromissions et tous les moyens pour empêcher la réunion des États.

La Reine et le prince de Condé, sachant qu'il existait entre eux des intérêts de rapprochement, se virent en secret; à la condition d'une commune entente pour la rupture du mariage du prince de Conti, et pour éluder la promesse de la convocation des États Généraux, le prince de Condé promit de n'apporter aucun obstacle au rappel du cardinal.

Le prince de Condé se mit immédiatement en campagne pour mettre à néant le projet de mariage de son frère;

(1) Nous empruntons cette expression à une correspondance inédite sans signature du 15 mars 1652. Aff. étr., France, vol. 874.



mais l'entreprise n'était pas facile, parce que le prince de Conti n'avait rien tant à cœur que de dérober sa tête à son futur chapeau de cardinal, et de plus il était sérieusement épris de mademoiselle de Chevreuse. Le prince de Condé eut recours à une arme aussi acérée que son épée, et qu'il maniait avec la même dextérité : la raillerie. Il tourna en ridicule aux yeux de son frère une passion qui le rendait le successeur des amours du coadjuteur de Paris. Le prince de Conti ignorait sans doute ce que chacun savait; cette révélation et les sarcasmes dont elle était accompagnée le décidèrent à rompre.

Après ce premier succès, le prince de Condé entreprit de miner sourdement la convocation des États Généraux; mais prévoyant le cas où il n'y pourrait pas réussir, il prit soin d'y ménager son influence en ménageant à son frère la présidence de l'ordre du clergé. Le cardinal Mazarin reçut à Brühl les renseignements suivants sur ce projet:

« M. le prince de Conti veut être tout à fait d'Église et se faire cardinal. Il veut aussi présider les États Généraux en qualité d'ecclésiastique, et a envoyé chercher l'agent du clergé pour s'instruire des affaires de ce corps, et tout cela pour exclure le coadjuteur de Paris de la présidence qu'il eût pu avoir. » Le correspondant ajoute : « Jamais le bruit ne fut si grand qu'il est, à Paris, du dessein que la Reine a de faire revenir M. le cardinal (1). »

L'abbé de Guron écrivit au cardinal que le projet suggéré au prince de Conti avait été suivi d'un commencement d'exécution :

(1) Correspondance inédite sans signature, 17 juin 1651. Aff. étr., France, vol. 875.



« M. le prince de Conti s'est enfin mis en soutane ; et, mercredi au soir, il voulut assister à une assemblée de MM. du clergé qu'il fit faire sous main par le moyen de l'agent Marniesse. Les promoteurs ont été l'archevêque de Sens (1) et l'évêque de Montauban (2), lesquels dirent que ce prince témoignait en toutes rencontres son affection au clergé, et qu'il desiroit le dire lui-même à l'assemblée ; et, pour cet effet, il falloit lui envoyer faire son compliment, et il se parla de quelques affaires qui furent remises à lundi prochain. Après sa sortie, M. l'archevêque de Sens fut chargé avec quatre évêques de l'aller remercier le lendemain, et ce prince les convia à dîner avec d'autres évêques à table... M. le prince et M. le prince de Conti font une grande affaire de cette première entrée... Il est fort extraordinaire qu'un prince du sang sans titre d'évêque, ni cardinal, entre dans l'assemblée du clergé et que d'abord il se fasse président... Ainsi l'un aura l'Église, l'autre (le prince de Condé) la noblesse qu'il protégera dans les plaintes qu'elle pourra faire. Il a témoigné déjà que l'Église ne se connoissoit pas, et ne savoit ni ses forces ni les moyens de se faire valoir (3). »

Si l'abbé de Guron, respectueux du droit et des traditions, n'admettait pas qu'un prince du sang qui n'était encore revêtu d'aucun caractère ecclésiastique prît séance dans une assemblée du clergé, et encore moins la présidât, gentilhomme, il partageait les idées de la noblesse sur

(1) Louis Henri de Gondrin. Voy. sur lui les *Mémoires de Cosnac*.

(2) Pierre de Berthier ; nous avons publié dans nos *Souvenirs du règne de Louis XIV* une curieuse lettre de lui au cardinal Mazarin.

(3) Lettre inédite du 24 juin 1651. Aff. étr., France, vol. 875.

l'utilité de la convocation des États Généraux; et, désireux d'amener le cardinal Mazarin à partager son sentiment, il lui écrivit de nouveau pour lui exposer que cette assemblée aurait un rôle avantageux à remplir particulièrement pour mettre un terme aux prétentions politiques du Parlement, à ses usurpations sur l'Église et sur la noblesse; il serait, par conséquent, dangereux de les réunir dans la capitale. Son avis serait de choisir la ville de Tours pour le lieu de convocation; il redoute à Paris les dangers de l'agglomération populaire, et l'esprit envieux et révolutionnaire du Parlement (1).

Ces appréciations de l'abbé de Guron rappellent les représentations de François Miron, prévôt des marchands, à Henri IV, pour détourner ce prince d'établir à Paris des manufactures; en lui exposant le danger des agglomérations populaires, il prévoyait les révolutions de l'avenir. Le pouvoir lui-même avait commencé à saper l'antique constitution de la France, basée à la fois sur le privilège et sur la liberté, qui ne sont nullement incompatibles, pour y substituer l'égalité essentiellement antipathique à la liberté, car l'égalité ne peut se maintenir qu'avec le despotisme, soit d'un seul, soit de la multitude, deux déplorables alternatives. L'abbé de Guron n'avait nulle chance de convaincre le cardinal Mazarin, dont le système politique était le pouvoir absolu; mais il courait, au contraire, mille chances de lui déplaire, ainsi qu'il lui advint, car le cardinal Mazarin lui refusa l'évêché de Poitiers qu'il sollicitait, et s'il continua à être employé dans des missions diffi-

(1) Lettre inédite du 12 août 1651. Aff. étr., France, vol. 876.



ciles et même périlleuses, jamais il ne fut appelé au rôle important dont sa capacité l'eût rendu digne ; il y avait en lui l'étoffe d'un ministre. L'abbé de Guron reçut même l'invitation de ne plus écrire directement au cardinal, il répondit qu'il obéirait et qu'il transmettrait ses communications deux fois chaque semaine par l'intermédiaire qui lui serait désigné (1). Le cardinal voulait se soustraire à ses conseils sans se priver de ses services, qu'il appréciait fort, ainsi que le prouve ce passage dans une de ses lettres à Jobart : « Il sera bon que vous teniez correspondance avec l'abbé de Guron ; que vous l'assuriez toujours de mon amitié, et que vous lui mandiez de ma part qu'il auroit grand tort s'il ne prenoit la poste pour aller avertir la reine sur des choses de si grande conséquence pour son service que celles qu'il vous a dites (2). » En définitive, l'abbé de Guron, bien que toujours recherché et employé, n'en demeura pas moins dans un état de demi-disgrâce.

Revenons à l'accord survenu entre la reine et le prince de Condé sous la double condition de la rupture du mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse et du retrait de la promesse de la convocation des États Généraux. Il fallait une sanction à cet accord, elle se trouva dans un changement ministériel qui donnerait des gages au prince de Condé ; la reine y appela Bouthillier de Chavigny, tout dévoué à ce prince, et retira les sceaux à Châteauneuf, dont l'exclusion lui était aussi agréable qu'elle l'était au prince de Condé ; elle ne lui pardonnait

(1) Lettre inédite de l'abbé de Guron au cardinal Mazarin, 21 octobre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

(2) Lettre inédite, 23 novembre 1651. Aff. étr., France, vol. 871.



pas sa jalousie contre le cardinal Mazarin dont il redoutait le retour, et la maison de Condé ne lui pardonnait pas d'avoir opiné pour la mort dans le procès du duc de Montmorency. La succession de Châteauneuf fut divisée en deux parts : Pierre Séguier fut rétabli dans ses fonctions de chancelier, et les sceaux furent donnés à Mathieu Molé qui continua à exercer sa charge de premier président du parlement; du reste, les sceaux ne devaient pas rester longtemps entre ses mains ; sur la mauvaise impression éprouvée par le duc d'Orléans, au bout de huit jours, il rendit les sceaux à la reine qui les remit au chancelier. Molé avait rendu les sceaux de si bonne grâce que la reine, qui lui en sut gré, voulut lui procurer une compensation en lui faisant offrir le chapeau de cardinal ; mais il le refusa par cette réponse que le bonnet noir lui seyait mieux que le rouge et qu'après avoir prononcé un arrêt contre les cardinaux, afin de les exclure du ministère, il n'avait rien à prétendre de la cour de Rome (1).

L'entente qui s'était établie entre la reine et le prince de Condé s'était faite par-dessus la tête du duc d'Orléans, qui n'avait pas été consulté ; lorsque cette entente lui avait été révélée par le changement de ministère, il en avait éprouvé un vif mécontentement ; mais toujours timide lorsqu'il s'agissait d'agir, il ne sut l'exprimer que d'une singulière manière, par le refus de faire ses pâques, afin de prouver, disait-il, que le ressentiment en était demeuré dans son cœur (2).

Aucune sincérité, ni d'un côté, ni de l'autre, n'avait

(1) Nouvelles inédites de Paris, 13 avril 1651. Aff. étr., France, vol. 874.
(2) Nouvelles inédites de Paris, 13 avril 1651. Aff. étr., France, vol. 874.

présidé au rapprochement de la reine et du prince de Condé ; se tromper était le but réciproque des deux parties contractantes. La reine ne voulait nullement subordonner le cardinal Mazarin, lorsqu'il serait de retour, à l'autorité du prince de Condé, et celui-ci, en promettant de ne point s'opposer au retour du cardinal, se proposait d'y apporter tous les obstacles secrets qu'il lui serait possible de susciter. La reine, pour ne rien compromettre par une précipitation trop hâtive, se renferma dans un mystérieux silence au sujet du rappel du cardinal, au point que celui-ci y fut trompé et conçut de réelles alarmes, se persuadant que sa disgrâce était le gage de l'accord conclu entre la reine et le prince. Tout au contraire, le prince de Condé annonçait à tous comme chose certaine le retour prochain du cardinal rappelé par la reine ; son espoir était que l'opinion publique surexcitée y mettrait une insurmontable barrière. Ce bruit perfidement répandu causa, suivant ses prévisions, une violente irritation parmi le peuple de Paris.

La sincérité n'était pas la vertu dominante, ni à la cour, ni dans le ministère, et le cardinal, méfiant si mal à propos vis-à-vis de la reine, l'était très justement vis-à-vis de beaucoup de ceux qui passaient pour lui être le plus dévoués. Les uns, en effet, étaient loin de désirer son retour ; les autres, tout en le désirant, se ménageaient prudemment dans la crainte d'être entraînés dans sa chute définitive, si tel était le sort que lui réservait l'avenir. Le Tellier, qui lui devait tout, était un de ceux dont la conduite était la plus équivoque ; se sentant compromis, il lui écrivait des lettres remplies d'excuses embarras-

sées (1). Il est certain qu'il parlait hautement contre le cardinal, tandis qu'il l'informait en secret que son but était de le mieux servir en cessant d'être suspect à ses ennemis. Agissait-il avec franchise? car ses propos lui assuraient l'appui des ennemis de son protecteur dans le cas où leur triomphe deviendrait assuré. Vis-à-vis des agents du cardinal, il tenait un langage de dévouement; c'est ainsi que, se promenant un jour avec Jobart sous les fenêtres du duc d'Orléans, dans le jardin du Luxembourg, il lui avait dit : « Je ne suis pas comme les autres qui fuient les amis de Son Éminence ; au contraire, je les recherche et je vous prie de venir chez moi toutes les fois que vous aurez à me parler de ses intérêts (2). »

Millet, autre correspondant du cardinal, s'efforçait de lui apporter dans son exil quelques consolations par des lettres contenant des faits comme ceux-ci :

« La reine envoya avant-hier à minuit M. de Mercœur me demander en secret si je n'avois point reçu de nouvelles de Votre Éminence par cet ordinaire et témoigna de l'inquiétude de savoir que je n'en avois point (3). »

« Il y a environ deux jours que le roi, en présence de la reine et de peu de gens, jouant avec le petit-fils de madame de Beauvais qui appelait un chacun *Frondeur*, par injure, lui demanda en même temps : Qui suis-je? Le petit lui répondit : *Vous êtes Mazarin*. Le roi rougit en riant très fort, regarda la reine, et, se tournant de mon

(1) Voy. une de ces lettres, du 8 avril 1651, à l'*Appendice*.

(2) Lettre inédite de Jobart au cardinal Mazarin, 29 avril 1651. Aff. étr., France, vol. 874.

(3) Lettre inédite du 20 mai 1651. Aff. étr., France, vol. 875.

côté, témoigna tant de joie de cette réponse, aussi bien que la reine, qu'il prit plaisir à lui faire plusieurs fois la même question, et que je ne l'ai jamais vu de si belle humeur que pendant cet entretien (1). »

Le cardinal tenait à être exactement informé et par conséquent à ce qu'on ne lui cachât rien; aussi les agréables nouvelles qui précèdent trouvèrent leur contre-partie dans la nouvelle qui suit :

« Une marchande, madame Richer, entrant un jour dans la chambre de la duchesse d'Orléans, cette princesse lui dit : Eh bien, madame Richer, voulez-vous bien que le cardinal revienne, il sera bientôt ici. La marchande répondit : Qu'il vienne quand il voudra, il y trouvera sa mort. Madame répliqua : C'est chose bien assurée, s'il venoit ici il seroit bientôt assommé. Et le même matin, M. de Beaufort s'y étant aussi trouvé, entre autres choses il demanda à Madame si elle feroit ses pâques. Elle dit que oui et que rien ne l'en pouvoit empêcher. M. de Beaufort repartit si elle ne voulait mal à personne. — Non, dit-elle. — Voudriez-vous donc, lui dit encore M. de Beaufort, que le cardinal fût ici ? — Vraiment, répliqua Madame, ce n'est pas lui vouloir du mal que de le souhaiter hors de Paris et de la France; au contraire ce seroit lui vouloir mal que de souhaiter qu'il fût à Paris où on l'assommeroit aussitôt. — Enfin, dit M. de Beaufort, vous lui pardonneriez donc ? Moi je ne fais pas de même, il m'a tenu quatre ans en prison, je ne lui pardonnerai jamais (2). »

(1) Lettre inédite du 27 mai 1651. Aff. étr., France, vol. 873.

(2) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 29 avril 1651. Aff. étr., France, vol. 874.



Pendant que la duchesse d'Orléans exprimait si nettement son antipathie contre le cardinal, elle ne se doutait guère qu'elle allait être de la part de la reine l'objet d'une démarche pour la ramener à d'autres sentiments, avec l'intention de ramener par elle le duc d'Orléans. La réussite n'était pas facile, vu, nous dit Jobart qui nous révèle cette tentative, l'esprit orgueilleux de Madame. Le seul espoir pour le surmonter était de réveiller dans l'esprit de cette princesse, en les augmentant encore, les alarmes qu'elle éprouvait des menées du prince de Condé visant à la plus entière autorité, et réduisant à rien celle de Monsieur. Il s'agissait donc de la convaincre que le retour du cardinal était indispensable pour maintenir à son époux son prestige et son rang. Pour mener à bien cette mission, il fallait un négociateur adroit, et l'abbé de Guron fut choisi par la reine. Celui-ci alla trouver Madame et obtint de cette princesse qu'elle irait faire une visite à la reine, ce qui ne lui arrivait pour ainsi dire jamais. Le but poursuivi ne fut cependant pas atteint, parce que les deux princesses ne purent parvenir à s'entendre ; l'orgueil de Madame fut l'écueil redouté qui fit échouer l'entreprise ; elle trouva que la reine ne lui avait pas fait toutes les avances auxquelles elle s'attendait. Le lendemain la duchesse déclara qu'il n'était pas au pouvoir du duc d'Orléans de faire revenir le cardinal ; que ce serait s'attirer la haine du peuple et du parlement et qu'il fallait laisser faire la chose à M. le prince (1).

Si le propos de la marchande rapporté au cardinal dut

(1) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 29 avril 1651. Aff. étr., France, vol. 874.



lui être sensible, une autre anecdote, qui lui fut également rapportée, vint faire compensation; nous la reproduisons textuellement :

« Vous saurez une pièce fort jolie. Bernardin le vieux étant allé voir Cochon, le chef de cuisine de M. de Mercœur, Cochon lui dit qu'il alloit aux halles et s'il vouloit aller avec lui. Bernardin y fut, et comme ils étoient aux halles, Cochon commença à dire : Or çà, messieurs, vous voyez un *Mazarin,* car c'est le vieux valet de chambre de M. le cardinal. Jamais homme ne fut plus surpris que le pauvre Bernardin, mais à l'instant Cochon dit : Il n'importe, messieurs, il faut boire à sa santé et bannir la Fronde; et aussitôt leur fit apporter des verres et prendre du vin et fit boire au milieu des halles à la santé de M. le cardinal (1). »

Pour ceux qui se laissaient prendre aux apparences, le rapprochement de la reine et du prince de Condé rouvrait infailliblement au cardinal les portes de la France; aussi les lettres de félicitations ne lui manquèrent-elles point. L'abbé de Montaigu, aumônier de la reine d'Angleterre, lui écrivit : « Nous avons sujet de nous louer, car le succès des affaires a dépassé l'espérance humaine... Je ne vous oublie pas dans mes plus saintes fonctions... Je me persuade que Dieu vous donne la grâce de porter la croix avec un sentiment qui vous la rend légère (2). » Une lettre qu'il reçut de Fabert renfermait ce passage : « L'on m'a mandé de Paris que l'on croit votre retour infaillible après la

(1) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 9 juin 1651. Aff. étr., France, vol. 875.

(2) Lettre inédite du 2 mai 1651. Aff. étr., France, vol. 875.

majorité, la reine en ayant un désir égal à son estime pour vous, et madame de Chevreuse et le coadjuteur cherchent à se bien remettre avec la reine et avec vous en ménageant Son Altesse Royale et en excluant M. le prince (1). »

La lettre de Fabert fait allusion à une situation nouvelle ; ce n'était plus par l'accord de la reine avec le prince de Condé qu'il était question de rappeler le cardinal, mais par l'accord de la reine avec le duc d'Orléans, avec madame de Chevreuse et avec les Frondeurs. La reine, en effet, n'avait pas tardé à s'apercevoir qu'elle ne pouvait compter sur le concours sincère du prince de Condé, et elle avait cherché d'autres alliés parmi les Frondeurs eux-mêmes ; entre autres, elle s'était adressée à Broussel en personne ; celui-ci, comme tous les révolutionnaires qui ne cherchent dans les bouleversements que des moyens de faire fortune, était à vendre. Cette princesse avait chargé M. de la Guerche d'entrer en pourparlers avec lui dans le but de l'acheter par des avantages offerts à ses enfants (2). Broussel était disposé à se laisser séduire, puisque Jobart écrivit au cardinal : « M. Broussel ne s'est pas mal comporté, la reine m'a envoyé deux billets pour lui (3). » La moindre avance de la reine à madame de Chevreuse n'avait pu manquer d'être accueillie avec empressement, madame de Chevreuse avait à se venger sur le prince de Condé de la rupture du mariage de sa fille ; elle entraînait avec elle dans un même sentiment le coadjuteur ; et, par

(1) Lettre inédite datée de Sedan, 7 mai 1651. Aff. étr., France, vol. 875.

(2) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 9 juin 1651. Aff. étr., France, vol. 875.

(3) Lettre inédite du 15 juillet 1651. Aff. étr., France, vol. 876.

le coadjuteur, on acquérait une domination absolue sur l'esprit du duc d'Orléans ; l'échec de la démarche de la reine auprès de Madame se trouverait donc réparé.

Ces étranges fluctuations étaient la conséquence de l'imprévoyance et de l'incapacité politique du prince de Condé. Il avait cru s'emparer du pouvoir en dupant la reine par la fallacieuse promesse de travailler au retour du cardinal Mazarin, et il s'était dupé lui-même en se brouillant avec les Frondeurs par la rupture du mariage de son frère. Il s'était privé par cette faute du seul point d'appui qui pouvait lui permettre de monter au pouvoir et de s'y maintenir.

Le cardinal Mazarin sentait si bien qu'il avait tout avantage à s'entendre avec le duc d'Orléans plutôt qu'avec le prince de Condé, qu'il se mit à faire au premier des avances et même de plates soumissions, écrivant à Goulas, secrétaire de ce prince, sans en penser un mot :

« Personne n'aura jamais plus de respect et de soumission pour Son Altesse Royale que moi. Je sais trop bien ce que je lui dois et la profession que j'ai faite à son très humble serviteur dès ma première venue en France pour y manquer jamais, et que quelque chose que l'on aît faite ou dite pour me faire perdre l'honneur de ses bonnes grâces ne m'empêchera pas que j'aie toujours les mêmes sentiments (1). »

Pour faire aboutir le nouveau projet de la reine de faire revenir le cardinal par les Frondeurs, il eût fallu qu'ils

(1) Lettre inédite datée de Brühl, 26 juin 1651. Aff. étr., France, vol. 878.



entrassent dans une cohésion plus intime qu'ils ne le firent avec les amis du cardinal, mais ils se tenaient dans une réciproque méfiance. A propos d'une question d'intérêt, entre les maisons de Lorraine-Elbeuf et de Beaufort, on vit même surgir une bruyante querelle, bien qu'il en ait été peu parlé depuis. Le duc d'Elbeuf avait adressé une requête au parlement à l'effet de faire déclarer le duc de Beaufort bâtard adultérin, comme né avant la dissolution du mariage de Gabrielle d'Estrées (1) avec M. de Liancourt, démarié pour cause d'impuissance causée par un accident de chasse; la conséquence eût été de faire passer des mains du duc de Beaufort à celles du duc d'Elbeuf, fort besogneux, des biens d'une valeur d'un million. Ils se provoquèrent et allaient se battre lorsque les maréchaux de France prévenus par la reine, par le duc d'Orléans et par le prince de Condé, firent arrêter les combattants et ne les remirent en liberté que sous promesse d'un ajournement de leur rencontre. Ce délai permit d'arranger l'affaire au double point de vue du combat projeté et du procès engagé; il paraît, du reste, que le duc de Beaufort n'avait rien à craindre pour ses intérêts, parce que le duc de Vendôme, son père, était à couvert par un grand nombre d'actes et de déclarations vérifiés au parlement (2).

(1) Gabrielle d'Estrées, maîtresse de Henri IV. Ce prince l'avait mariée à M. de Liancourt et avait fait casser presque aussitôt son mariage; il lui avait donné le titre de duchesse de Beaufort. Le duc de Vendôme, père du duc de Beaufort, était fils naturel légitimé de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Le duc d'Elbeuf était beau-frère du duc de Vendôme et oncle du duc de Beaufort, ayant épousé Catherine-Henriette, légitimée de France, fille de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

(2) Lettre inédite au cardinal Mazarin, sans signature, 9 mai 1651. Aff. étr., France, vol. 875.

En définitive, à part la reine et quelques rares fidèles, nul ne se souciait de travailler au retour du cardinal. Les ministres, qui moins encore que personne désiraient son retour, tout en conservant les apparences de le souhaiter, imaginèrent un moyen de s'en débarrasser honnêtement pour toujours, en commençant par le décourager de ses espérances ; à cette fin, Le Tellier lui avait écrit : « Il est véritable que les affaires particulières de Votre Éminence sont en mauvais état ; et peut-être qu'on ne le lui a voulu mander à cause qu'on espère toujours les redresser (1). »

Le Tellier, Servien et Lionne formèrent ensuite le projet de l'envoyer à Rome remplir une mission ; il y reprendrait ses habitudes, espéraient-ils, et n'en reviendrait jamais. Il devait y représenter et y soutenir les intérêts de la France et concourir éventuellement à l'élection d'un nouveau pape, la santé d'Innocent X étant chancelante. Un désagrément pouvait être suscité au cardinal, si le Pape, comme il venait de le faire pour le cardinal Orsini, lui refusait l'autorisation de se faire prêtre, malgré les obligations de son canonicat de Saint-Jean de Latran ; or on savait que le Pape, dans son refus au cardinal Orsini, ne voulait en réalité que viser le cardinal Mazarin. Aussi lorsque Le Tellier écrivit à celui-ci en lui exposant que les insurmontables obstacles de son retour en France devaient lui faire accepter une situation honorable (2), il s'empressa de le rassurer au sujet de difficultés contre lesquelles la France le mettrait à couvert. Brienne, ministre,

(1) Lettre inédite du 9 mai 1651. Aff. étr., France, vol. 875.
(2) Lettre inédite du 9 mai 1651. Aff. étr., France, vol. 875.

secrétaire d'État des affaires étrangères, s'était chargé de préparer le terrain pour que le cardinal reçût à Rome un bon accueil, tout en s'y prenant d'une étrange façon, car c'était de haute lutte qu'il prétendait y parvenir ; il en écrivait au cardinal en ces termes : « J'ai pris soin de faire comprendre au nonce que si le Pape s'oublioit ou s'emportoit dans la moindre chose qui vous regarderoit que le roi en auroit les derniers ressentiments, et l'avertissement me semble d'autant plus nécessaire qu'il me voulut faire comprendre que l'aversion que Sa Sainteté nous avoit témoignée procédait en partie de celle qu'il avoit contre Votre Éminence (1). »

Enfin, pour mieux persuader le cardinal, en le prenant par le côté faible de l'ambition, il lui faisait entrevoir que la fortune pourrait bien faire naître la prochaine occasion d'un conclave ; et alors qui sait si l'élection ne se porterait pas sur lui ?

Ce projet d'envoyer à Rome le cardinal Mazarin avait pour auxiliaire un moyen qui, s'il eût abouti, aurait définitivement et plus sûrement encore débarrassé les ministres du cauchemar de son retour. Il leur avait été suggéré par l'arrêt du parlement qui interdisait aux cardinaux français ou étrangers de devenir ministres. Ils prétendaient, en vertu de cet arrêt, lui imposer ce qu'ils appelèrent en propres termes une interdiction laïque, et ils se bercèrent de l'espérance qu'il y donnerait lui-même son consentement. Cette illusion de leur part était étrange, une interdiction ecclésiastique eût été certainement bien

(1) Lettre inédite datée de Paris, 12 mai 1651. Aff. étr., France, vol. 875.

moins sensible au cardinal ; aussi opposa-t-il à souscrire aux vues des ministres le refus le plus absolu (1).

Mazarin, peu soucieux de se rendre à Rome, ne faisant aucuns préparatifs de départ, ses perfides conseillers revinrent à la rescousse, et Brienne lui écrivit de nouveau : « Il passe pour constant que vous ne serez jamais en repos que vous ne soyez à Rome, et peu de personnes croient que vous y rencontreriez votre sûreté pendant la vie de ce pape, s'il n'étoit informé que ce seroit blesser le roi et l'engager aux derniers ressentiments que de vous faire du déplaisir ; aussi ceux qui ont le plus d'aversion pour vous consentent qu'il soit écrit favorablement pour vous (2). »

Le cardinal Mazarin avait fort mal accueilli le projet de ses faux amis de l'envoyer à Rome, et il écrivit à Jobart qu'il en était outré ; seulement, au lieu de donner ses véritables motifs, qui étaient tous d'ordre politique, il alléguait son manque de ressources qui ne pouvait lui permettre de faire cette dépense, et il s'indignait qu'on l'envoyât mendier à Rome, au lieu même de sa naissance (3). Il continua donc à ne pas bouger de Brülh. Brienne, s'imaginant que ses affaires d'argent pouvaient le retenir comme étant plus faciles à poursuivre de Brülh que d'Italie, voulut lui ôter tout espoir de ce côté en lui assurant qu'il n'avait à attendre aucune solution, ni prompte, ni satisfaisante, parce que ses créanciers, après avoir saisi le temporel de ses bénéfices, ne s'en dessaisiraient pas avant d'avoir été désinté-

(1) Mémoire inédit sans signature, 15 juin 1651, Aff. étr., France, vol. 880.

(2) Lettre inédite, Paris, 25 août 1651. Aff. étr., France, vol. 876.

(3) Voy. à l'*Appendice* cette lettre du 4 septembre 1651. Elle met fin à toutes les controverses sur le lieu de naissance de Mazarin.

ressés ; enfin que même la majorité du roi ne pourrait rien faire en sa faveur : « Que vous vouliez attendre cela avant que de vous acheminer vers Rome, lui écrivait-il, c'est ce que je ne puis croire, car vous perdriez l'occasion de servir le roi ; cela étant divulgué feroit croire à plusieurs que vous n'avez point d'envie d'y aller, et que vous le mettez en avant afin de retarder votre voyage, et que vous préférez faire votre demeure en un lieu duquel en peu de jours vous pourriez rentrer en France. La majorité pourroit bien rétablir l'autorité, mais c'est dans une suite de plusieurs années, et qui le voudroit entreprendre dans les premières exposeroit le royaume à une perte infaillible (1). »

Le cardinal n'avait garde de se laisser persuader par une lettre si pressante et continuait à ne pas bouger ; les ministres, voyant l'inutilité des moyens de persuasion, lui envoyèrent alors un ordre de départ pour Rome, mais cet ordre n'eut pas plus d'effet que leurs conseils.

En présence d'une résistance qu'aucun moyen ne réussissait à ébranler, les ministres commencèrent à craindre que le cardinal ne bravât tout pour rentrer en France au premier jour et qu'il ne leur fît sentir par une prompte disgrâce le poids de son mécontentement. Alors ils se ravisèrent ; Brienne lui adressa une lettre à la fois d'étonnement et d'excuses : étonnement de ce qu'il ne s'était pas empressé de se conformer aux ordres du roi, excuses pour lui avoir donné lieu de croire qu'ils avaient agi par intention malveillante à son égard ; enfin tous les ministres lui déclaraient renoncer à l'idée de le faire partir pour Rome (2).

(1) Lettre inédite, Paris, 15 septembre 1651. Aff. étr., France, vol. 876.
(2) Voy. à l'*Appendice* cette lettre datée du 15 septembre.



Dans ce changement subit d'un ordre donné par la jalousie et retiré par la crainte, l'influence de la reine se manifeste d'une manière indubitable.

La majorité du roi était la cause de la résistance obstinée du cardinal et de ce réveil d'énergie chez la reine; cette date longtemps souhaitée était celle où, sa régence ayant pris fin, elle comptait se saisir d'une autorité moins discutable que celle de régente, en gouvernant au nom même d'un roi encore incapable de régner, ce qui lui permettrait de déléguer cette autorité à son ministre favori.

Effectivement la déclaration de la majorité du jeune roi, entré dans sa quatorzième année, avait eu lieu le 7 août, en séance solennelle du parlement. Un splendide cortège de princes, de grands seigneurs, de gardes, avait accompagné le monarque; mais l'absence du prince de Condé s'y était fait remarquer. Ce héros du champ de bataille avait si mal manœuvré sur le champ de la politique qu'après s'être brouillé avec les Frondeurs, sans avoir su donner aucune consistance à son alliance avec la reine qui s'était séparée dé lui, il se trouvait isolé, sans appui dans aucun parti, sans autre guide que son aveugle et insatiable ambition; celle-ci le poussait à des élans que la prévoyance ne dirigeait jamais. Sous l'impression de la crainte d'être arrêté et de la perspective d'un nouvel emprisonnement, il s'était retiré à Saint-Maur; Chavigny, trop suspect pour pouvoir rester dans le ministère, l'avait suivi.

A la majorité et à la direction nouvelle qu'elle devait imprimer, répondait un remaniement du ministère. La reine rappela Châteauneuf comme chef du conseil, ôta les sceaux au chancelier Séguier pour les redonner au premier



président Molé, et confia la surintendance des finances au marquis de La Vieuville à la place du président de Maisons. Cette combinaison était une large concession faite aux Frondeurs, et, selon les apparences, ne devait pas beaucoup avancer les affaires du cardinal dont Châteauneuf, La Vieuville et Molé se souciaient fort peu ; Séguier seul, malgré une conduite constamment ambiguë, pouvait être au fond favorable à son retour ; mais il n'exerçait qu'une influence secondaire. Évidemment la reine, en s'arrêtant à ces choix, dont le cardinal toujours soupçonneux fut très mal satisfait, avait voulu donner des gages à ses nouveaux alliés, comptant sur leur fidélité à remplir leurs promesses et, à défaut, sur la facilité probable que lui donnerait, pour les renverser, l'autorité plus grande que par le passé dont elle se trouvait investie, pouvant agir au nom d'un roi devenu majeur.

APPENDICE

LE TELLIER A MAZARIN (EN CHIFFRES).

8 avril 1651.

La persécution que je souffre depuis la retraite de Votre Éminence ne m'a pas été sensible, parce qu'il m'a semblé raisonnable et même honorable que votre mauvaise fortune fût la mienne; mais je n'ai pu m'empêcher d'avoir un sensible déplaisir apprenant ce que Votre Éminence écrit à M. Colbert et ce qu'elle a dit à M. Brachet à mon occasion, qui est conforme à ce que rapportent tous ceux qui viennent d'auprès d'elle. Votre Éminence me pardonnera, s'il lui plaît, si je lui dis que ce sentiment me semble bien injuste, puisque je n'ai jamais eu d'autre but en toutes mes actions que de lui plaire. Je le devais non seulement à tous les avantages qu'elle m'a fait l'honneur de me procurer, mais au poste qu'elle tenoit auprès de la Reine, n'étant pas loisible à un homme de ma profession de se conduire par d'autres principes; mais ces deux puissantes considérations n'auroient pas subsisté, que la connoissance que j'ai plus parfaite que personne de la rare vertu de Votre Éminence et de ses grandes qualités, à cause de l'accès qu'elle me faisoit la grâce de me donner auprès d'elle, ne m'auroient pas fait vivre autrement. J'avoue, à l'égard de ce qu'elle marque à M. Colbert, que je ne me suis pas donné l'honneur de lui écrire aussi souvent que je l'eusse bien désiré, et même que je me suis ménagé pour éviter que quelqu'une de mes lettres ne tombât entre les mains de M. de Nouveau qui se vantoit d'en pouvoir produire par la facilité que lui a donnée sa charge (1); mais je me promets de la bonté de

(1) La direction des postes.



Votre Éminence qu'elle me trouvera excusable quand elle saura que c'étoit lui qui faisoit agir madame de Chevreuse envers M. le Coadjuteur et celui-ci envers Son Altesse Royale contre moi, et qu'il étoit l'auteur des cris qui se faisoient dans le palais pour m'intimider et m'obliger à me démettre de ma charge entre ses mains. Si j'ai tâché de l'éviter, ç'a été pour répondre à la bonté qu'a eue la Reine de m'y vouloir maintenir, mais principalement parce que je n'ai pas jugé que ce fût du service de la Reine ni de celui que je dois à Votre Éminence de donner à M. de Nouveau cet avantage sur moi.

Quant à ce que Votre Éminence a dit à M. Brachet, je puis lui protester avec vérité que je n'ai jamais rien eu à démêler avec M. Servien, et que depuis que, par l'ordre et l'entremise de Votre Éminence, je me raccommodai avec M. de Lionne, je n'ai jamais eu non plus aucune conteste ni différend avec lui, et je les ai toujours très fort estimés et considérés comme des personnes qui avoient part en la bienveillance de Votre Éminence. Il peut bien être que je n'aie pas vécu avec eux dans la même liberté et avec toute la liaison que j'ai pu faire avec d'autres, parce que je ne les connoissois pas si bien et qu'il m'est resté quelque méfiance à l'égard de M. de Lionne, comme il a paru à Votre Éminence, par ce que j'ai observé durant ses voyages.

Je n'ai jamais eu aucune union ni affinité avec M. le maréchal d'Estrées et je n'en ai pris avec M. de Senneterre (1) que depuis le départ de Votre Éminence et parce que j'ai reconnu qu'il avoit autant de gratitude des avantages qu'elle a procurés à M. de la Ferté-Senneterre, comme celui-ci l'a fait paroître à Votre Éminence même. Enfin, je l'assure qu'avec eux, ni avec qui que ce soit, je n'ai jamais eu aucun attachement contre les intérêts de M. Servien et M. de Lionne.

Il ne s'en suit pas avec tout cela que je ne puisse avoir fait quelque faute, parce que je ne suis pas impécable; mais si Votre Éminence eût eu la bonté de me le faire savoir, peut-être eussé-je pu facilement m'en justifier ou pour le moins m'en corriger.

(1) Le maréchal de Senneterre ou de la Ferté-Saint-Nectaire



Je m'assure que l'avis qu'elle a présentement de la persécution que je souffre lui aura fait connoître que les soupçons qu'on lui a voulu donner de ma conduite sont sans aucun fondement et qu'elle n'aura pas appris que j'aie recherché d'autre appui, ni protection, que celle de la Reine, laquelle je reconnois que Sa Majesté ne m'auroit pas accordée avec tant de générosité et de fermeté sans la considération de la bonté particulière qu'elle sait que Votre Éminence a toujours eue pour moi, dont je lui demande la continuation, la suppliant très humblement de croire que rien ne sera jamais capable de me faire départir de ses intérêts et de son service, et si elle a agréable de me marquer la voie sur laquelle je pourrai désormais avoir l'honneur de lui écrire, je ne manquerai de lui rendre soigneusement compte de tout ce qui se passera qui viendra à ma connoissance, et c'est sur quoi j'attendrai impatiemment les commandements de Votre Éminence. Cependant je me sers de la voie de M. Brachet, qui m'a été indiquée par M. Millet à son retour, pour lui faire tenir cette dépêche.

Je ne dois pas finir sans rendre, comme je fais, mille très humbles grâces à Votre Éminence de l'abbaye qu'il a plu à la Reine d'accorder à mon fils, étant persuadé que ce qu'elle en a fait est à la considération et pour l'amour de Votre Éminence; c'est l'une des trois qui ont vaqué depuis peu par la mort de M. l'évêque de Léon (1).

JOBART A MAZARIN.

13 mai 1651.

Voy. cette lettre à l'Appendice du chapitre précédent, p. 110.

DÉCLARATION DU DUC DE VENDOME AU PARLEMENT.

30 août 1651

Messieurs, après avoir rendu à la cour les très humbles

(1) Lettre inédite, Aff. étr., France, vol. 874.



remerciements que je dois à la bonté qu'elle a eue de s'intéresser dans le prétendu mariage du duc de Mercœur, mon fils, en me faisant donner communication des arrêts donnés hier sur cela, afin que je puisse les éclaircir de ce qui est de ma connoissance et participation, je lui ferai le récit très véritable et sommaire des mouvements de ma conduite en cela et de ceux de ma volonté. Je revins en France après vingt-cinq années de persécutions, prison, exil et toutes sortes d'autres mauvais traitements, et arrivé chez moi en l'année 1649, dont tôt après je fus appelé à la cour. En arrivant, M. l'abbé de la Rivière me proposa le mariage du duc de Mercœur avec la nièce du cardinal Mazarin; je crus que de devant de faire résistance, je devois savoir les sentiments sur cela de ceux à qui je dois respect, Son Altesse Royale et Monsieur le Prince. Le premier me témoigna vouloir cette alliance, et le second y consentit pour lors, ce qui m'obligea de signer les articles de ce mariage au mois de septembre de la même année. Depuis, les choses étant demeurées dans le même état jusques en l'année 1651 que voyant l'aversion publique de la France et particulièrement de Son Altesse Royale et de Monsieur le Prince contre le cardinal Mazarin, aversion même autorisée des arrêts de la cour, je commençai à ne vouloir plus le mariage, ce qui se voit d'autant plus clairement et véritablement qu'il est certain que si ledit mariage est fait (il est fait comme on le veut dire constamment) je n'en ai eu aucune part, ni connoissance, et ceux qui disent le savoir secrètement, savent bien que si la chose fût venue à ma connoissance, je n'y aurois jamais donné mon consentement (1).

MAZARIN A JOBART.

4 septembre 1651.

Je crois que toutes les bonnes volontés du surintendant se réduiront à rien, et j'avoue qu'il m'eût trompé s'il eût fait autrement; vous ne sauriez pas assez informer la Reine des mau-

(1) Document inédit. Aff. étr., France, vol. 876.



vais traitements que j'ai reçus de lui... — Je crois que mon malheur sera à ce point que je mourrai de faim, et personne ne le croira, et cependant j'en serai bientôt à la veille... — Je n'ai point du tout de linge qui vaille rien ; c'est pourquoi il me faudrait pourvoir de deux douzaines de chemises de jour et deux douzaines de nuit, avec une fort petite dentelle, et quatre douzaines de mouchoirs avec une petite dentelle, et six paires de draps, et comme je ne crois pas que vous ayez pratique de ces choses-là, je désire que vous alliez trouver madame de Beauvais, à qui vous communiquerez l'ordre que je vous ai donné, et que vous la priiez de prendre la peine de vous assister pour ce que dessus, afin que vous ne soyez pas trompé, et si elle voulait employer les personnes de qui elle se sert, faisant semblant que ce linge doit servir pour son mari ou pour quelque autre, vous lui fournirez le prix qu'elle vous dira avoir coûté ; mais il lui faudra dire que la moindre dépense qui se pourra faire, ce sera le mieux, étant fort pauvre ; il sera bon que vous preniez de là occasion d'exagérer le mauvais état de mes affaires...

Je suis outré de la pensée de M. de Brienne, à l'occasion de la maladie du Pape, que j'aille à Rome pour servir le Roi, pour l'élection d'un nouveau Pape, car il sait bien que je ne tire rien de mes bénéfices, et ne subsiste que de ce que je peux amasser d'un côté et d'autre ; aux persécutions qu'on me fait, on joindrait l'affront de m'envoyer demander l'aumône au lieu de ma naissance (1). Je réponds comme il faut à M. de Brienne, et désire que vous disiez à la Reine, sans que personne en sache rien, que ce traitement est inouï ! — « Vous direz aussi à la Reine que, plutôt que de donner la moindre incommodité, je me réduirai au pain et à l'eau ; mais qu'il faut bien qu'elle sache que je n'ai rien et que je ne suis pas sur le chemin d'en avoir. Enfin, je vous prie de n'oublier rien pour imprimer cette vérité dans l'esprit de la Reine ; il sera bon aussi que vous ne perdiez

(1) Cette déclaration du lieu de sa naissance faite par le cardinal Mazarin lui-même est à noter, en raison de son importance, puisqu'elle tranche une question qui était demeurée incertaine et qui a donné lieu à de nombreuses polémiques.



aucune occasion pour faire qu'un chacun en soit persuadé. Si Sa Majesté l'a agréable, vous pourrez même lui lire ce que je vous écris là-dessus. Je serai bien aise que vous me mandiez les réponses qu'elle vous fera, ne pouvant pas imaginer que ses bontés soient épuisées pour moi...

Pour bien réparer la ruine de mes affaires, il faut attendre la majorité; je vous prescrirai alors la conduite que vous devrez tenir... — (Affaires diverses.)

Je vous réplique que je suis satisfait de vos services et que je désire que vous me les continuiez, espérant que, quelque chose qui m'arrive, j'aurai les moyens de les reconnaître. Cependant, vous devez travailler à remettre tous les papiers entre les mains de M. Colbert et lui donner connaissance de tout ce que vous savez (1).

BRIENNE A MAZARIN.

15 septembre 1651.

L'ordre qui vous avoit été envoyé d'aller à Rome n'étoit pas, ce nous semble, de ceux desquels on ne se peut dispenser et n'a jamais été résolu avec intention qu'il vous causât préjudice, mais plutôt pour satisfaire en quelque sorte à votre réputation, le Roi ne pouvant pas la mieux établir et condamner ce qui s'est fait contre vous que de vous convier d'aller à Rome pour avoir part à une action la plus importante à son service et à l'Église que celle qui se présentoit...

Vous ne deviez pas croire que je prenois un moyen de vous éloigner de la France, vos amis me font cette justice. Je m'assure qu'ils vous le feront savoir, et avec quelle fermeté j'ai combattu la dureté de Son Altesse Royale, qui s'est opposée à ce que vous eussiez le titre de surintendant des affaires en Italie et seulement des lettres pour vous servir de défense contre la violence du Pape, présupposé qu'il voulût entreprendre contre votre personne...

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 878. La suscription manquant, cette lettre a été par les ffaires étrangères indiquée par erreur comme adressée à Colbert.



On ne vous parlera plus d'aller à Rome et vous pouvez prendre votre demeure où vous voudrez, en ayant égard à votre sûreté et à ne pas donner prise à ceux qui veulent émouvoir les peuples par la crainte de votre retour (1).

COLBERT A MAZARIN.

Paris, 23 septembre 1651.

... J'ai donné à M. Ondedei soixante pistoles d'Espagne et à M. de Mercœur dix mille livres dont ledit Ondedei m'a dit qu'il avoit besoin pour le voyage. J'ai déclaré pour cela n'avoir à vous que quatre mille cinq cents livres, mais que j'emprunterais le reste. Le manque de concert de ceux qui ont quelque affection pour vous causera la dernière ruine de vos affaires...

Je rapportai hier à M. de Mercœur l'arrêt donné par Broussel avec les clauses qu'il y avoit mises et les inconvéniens qui vous en peuvent arriver qui vont à la dissipation entière du revenu de vos bénéfices. Je lui parlois de cela avec la chaleur que je dois avoir pour vos intérêts. Il me répondit que je disois une chose, que le gouverneur de la Bastille et La Guerche en disoient une autre et que la question étoit de savoir qui avoit raison. Jamais homme n'a été plus surpris que je ne fus à ce discours; je me contentai de lui répondre seulement que je ne croyois pas que mes raisons dussent être balancées avec les leurs; que je ne pensois autre chose qu'à vos affaires et que je les consultois avec les plus habiles gens du Parlement, et par conséquent que j'en devois bien être instruit, et que sur ce fondement je ne voyois nulle apparence que les discours du fils de M. Broussel prévalussent sur ce que je lui disois. Faites réflexion, s'il vous plaît, sur toutes ces choses, à quoi j'ajouterai que toutes les fois que j'ai vu M. de Mercœur sur vos affaires, je l'ai trouvé assez aliéné d'écouter favorablement mes discours et mes raisons, et surtout soyez très persuadé que ma considération ne vous doit pas empêcher de prendre la résolution que vous croirez la plus avantageuse pour le bien de vos affaires, et que quand bien il

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 876.



seroit question de ma fortune, je serois ravi de la sacrifier pour remettre quelque ordre en vos affaires...

Gourville, qui sortit avant-hier de la Bastille, a parlé fortement au fils de M. Broussel afin qu'il portât son père à faire ce qu'on désire de lui pour la main levée de la saisie du Parlement sur les bénéfices de Votre Éminence. Il a donné de bonnes paroles; néanmoins je crois le père dans l'âme fort mal intentionné, je n'en espère pas de grands efforts. Je tiens toujours ce point-ci fort essentiel et qu'à toutes fins on ne doit rien oublier pour faire rentrer Votre Éminence en possession de son bien (1).

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 877.

CHAPITRE V

Colbert et Jobart. — Affaires diverses : Naudé et la bibliothèque ; rentrées d'argent ; flotte commerciale ; diamants ; créanciers ; gardiens de la saisie du palais Mazarin. — Le président Tubeuf et ses difficultés. — Le cardinal lui fait sentir les effets de son mécontentement. — L'abbé Euzenat accusé d'indélicatesse. — Principaux agents employés aux affaires du cardinal. — Commencement de la rivalité jalouse de Colbert contre Fouquet. — Démarches pour le recouvrement du mobilier du cardinal. — Envois à Brühl, leur difficulté. — L'intervention de la reine et de Fabert est utilisée. — Saisie de diamants par la douane. — Nouveaux engagements d'objets mobiliers. — Vol par les marmitons du roi de la batterie de cuisine du cardinal. — Le cardinal se plaint de manquer de linge. — Soins de la reine pour lui en procurer. — Le cardinal crie misère à fendre l'âme. — La rentrée des revenus du cardinal subordonnée au bon vouloir du surintendant des finances. — Hostilité secrète du surintendant. — Renouvellement du don du tiers des prises maritimes fait par la reine au cardinal. — Revirement dans les dispositions favorables du surintendant. — Il se plaint de Colbert. — Avantageux résultats de l'administration de Colbert. — Le cardinal entre en marché avec le duc de Damville pour lui vendre sa charge de concierge de Fontainebleau. — Grands avantages pécuniaires à retirer de la vente du gouvernement de Metz. — Autres avantages de la cession de l'évêché de Metz au cardinal Mazarin. — Charges onéreuses de la flotte commerciale du cardinal ; Colbert lui conseille de la vendre. — Revendications formulées par Colbert sur le produit du tiers des prises maritimes ; il y trouve l'occasion de faire ressortir une négligence de M. de Lionne. — Divers conseils d'affaires donnés par Colbert au cardinal. — Difficultés des arrangements avec certains créanciers. — Avantageux commerce du cardinal sur le cuivre secondé par les générosités de la reine de Suède. — Le cardinal bénéficie sur les négociants, ses concurrents, de l'exemption des droits de douane. — Spéculations sur l'or et sur la fonte des monnaies. — Le cardinal ou ses agents veulent faire passer dans les payements à leur cours nominal les monnaies dépréciées, tout en refusant de les accepter pour leur compte. — Coup porté par Colbert à Jobart par l'ordre de se dessaisir des papiers du cardinal. — Grande probabilité que Colbert avait également calomnié Euzenat. — Risque couru par Colbert d'être frappé à son tour. — Son opinion sur les magistrats. — Le cardinal abandonne définitivement ses sentiments de méfiance à l'égard de Colbert. — Il lui envoie



une lettre de créance auprès de la reine. — Accord entre le cardinal et Colbert sur les économies entendues d'une certaine manière. — Économies ajournées ou effectuées. — L'économie de la suppression d'une partie de la compagnie des gardes du cardinal éveille la sollicitude de la reine. — La famille du cardinal lui impose de lourdes charges dont il ne veut pas convenir. — Embarras causés par ses nièces.

APPENDICE

Lettre de Colbert à Mazarin, 28 juillet 1651.

Parallèlement à la poursuite de ses espérances de retour, le cardinal, par l'intermédiaire de ses agents, poursuivait avec une égale persévérance le recouvrement de sa fortune. S'apercevant que son retour pouvait être longtemps différé ou même empêché moins peut-être par ses ennemis que par la perfidie de faux amis qui n'avaient qu'un désir, celui de se défaire honnêtement de sa personne, il eût trouvé du moins dans ses richesses une consolation conforme à son amour pour l'argent.

Colbert et Jobart étaient spécialement chargés de recueillir les épaves de son naufrage. Le premier, d'un égoïsme profond, n'avait que son intérêt pour mobile ; mais son intérêt était de bien faire les affaires du cardinal ; et, pour y réussir, il avait pour auxiliaire son habileté consommée. Le second, plus désintéressé, servait son maître par dévouement ; il avait pour auxiliaire un zèle infatigable. Leurs attributions n'étaient pas exactement délimitées. Aussi empiétaient-ils souvent l'un sur l'autre ; mais chacun avait son rôle plus particulier. A Colbert, les affaires contentieuses, la poursuite des procès devant le parlement, les sollicitations auprès des ministres pour revendiquer les émoluments des nombreuses charges du cardinal, les revenus de ses nom-



breux bénéfices, le payement du tiers des prises maritimes qu'il s'était fait attribuer par la reine, la rentrée de ses créances et le payement de ses dettes. A Jobart, le trafic sur les charges, les bénéfices et les anoblissements, les spéculations commerciales, la taille des diamants achetés bruts, le change des monnaies d'or, afin de bénéficier sur ces opérations, la recherche de l'argenterie, des meubles, des tapisseries, vendus ou en gage chez les créanciers, et les démarches pour les ravoir à de bonnes conditions, les détails du linge et de la garde-robe du cardinal, enfin le soin difficile de lui envoyer à Brühl, par des voies sûres, de l'or, des diamants et les objets mobiliers recouvrés des créanciers et ceux sauvés du désastre comme appartenant à la reine, qui se trouvaient au Palais-Royal et au château de Saint-Germain.

A côté de ces deux agents principaux, il y en avait d'autres dont quelques-uns moins sûrs, pêcheurs en eau trouble, faisaient souvent leurs propres affaires en paraissant se dévouer à celles du cardinal. Tous cependant ne méritaient pas que l'on fît planer des soupçons sur leur probité, tels que l'abbé Euzenat ou le bibliothécaire Naudé, qui paraissent avoir été les victimes, le premier surtout, des calomnies dont Colbert n'était pas avare auprès du cardinal, dans le but de supplanter ces auxiliaires dont la rivalité lui déplaisait ; et successivement il parvint à les éliminer. Le président Tubeuf, de la chambre des comptes, dans lequel l'histoire n'a voulu voir à tort qu'un créancier fictif, puisqu'il passait pour avoir touché le prix de son hôtel (1) et ne prétendre le contraire que pour sauver des mains des vrais créanciers les meubles du cardinal et sa bibliothèque, se

(1) Voy. notre ouvrage : *Richesses du palais Mazarin*.



montra sous le jour le plus intéressé ; si Colbert l'a chargé, il ne paraît pas l'avoir calomnié. Tubeuf était en effet un créancier réel, exigeant, et de plus un agent peu fidèle. Le cardinal s'était aperçu du peu de confiance qu'il méritait ; car, dès le 16 mai, il avait écrit à Colbert pour se plaindre de ce mandataire indélicat qui tirait de tous côtés le plus d'argent qu'il pouvait, en se dispensant d'en rendre aucun compte. Il lui signalait encore ce fait que Girardin ayant quatre cent mille livres à remettre au cardinal sur le trafic des anoblissements, Tubeuf lui avait perfidement conseillé de n'en envoyer que cinquante mille (1). Tubeuf enfin s'était dérobé lorsqu'un service essentiel lui avait été demandé ; le cardinal désirait qu'il se fît nommer syndic de ses créanciers, dans la pensée que son intermédiaire serait un moyen assuré pour traiter avec eux à d'avantageuses conditions ; Tubeuf avait répondu par un refus (2). Créancier prudent, il saisissait pour sa garantie bien au delà de ce qu'il pouvait prétendre. Ainsi il avait fait comprendre dans la saisie du palais Mazarin les statues, les tableaux, les objets d'art, sans qu'aucun inventaire régulier en eût été dressé ; il avait saisi également les livres, et Jobart n'en avait pu obtenir l'inventaire. Naudé, par une conduite assez singulière et qui a pu contribuer à le faire suspecter, s'était refusé à coopérer à cet inventaire, objectant que cette opération demanderait trop de temps et d'argent(3).

(1) Lettre inédite du cardinal à Colbert du 16 mai 1651. Aff. étr., France, vol. 880.

(2) Lettre inédite de Colbert au cardinal du 16 juin 1651. Aff. étr., France, vol. 875.

(3) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 15 juillet 1651. Aff. étr., France, vol. 876.

Bien plus, Colbert accuse formellement Naudé d'avoir détourné un grand nombre de livres et de s'en être formé une bibliothèque particulière ; mais nous verrons en son lieu une justification basée sur des faits qui paraît réduire à néant cette imputation. Sa noire méchanceté mise à part, on ne saurait disconvenir du soin infatigable, mais peu scrupuleux, de Colbert pour remplir ses fonctions d'intendant; soigneux, en toutes circonstances, d'augmenter les recettes et de diminuer les dépenses. Pour les recettes, il donna en passant un coup de boutoir à M. de Lionne, qui avait fait compter à MM. de Noailles, de Lunas et de Gadagne une somme de plus de cent mille livres qui aurait pu être attribuée au cardinal ; il cultivait les bonnes grâces du surintendant des finances, La Vieuville, pour opérer des rentrées ; il conseillait au cardinal de faire à des particuliers la vente de ses navires de commerce, et non point à l'État, dont la mauvaise situation financière permettrait difficilement d'en espérer le payement. Il faisait intervenir la reine pour dégager un lot considérable de diamants appartenant au cardinal au moyen de bons de l'Épargne, c'est-à-dire tout simplement avec l'argent de l'État. En même temps, il conseillait au cardinal de payer ses créanciers, particulièrement madame de la Trousse, qui réclamait avec beaucoup de fracas le prix du régiment de la marine acheté pour Paul Mancini. Il était d'avis d'ajourner la suppression des deux gardiens de la saisie du palais Mazarin, malgré l'économie, parce qu'ils étaient placés là au nom du président Tubeuf, et évitaient la saisie d'autres créanciers avec lesquels il serait plus difficile de s'entendre (1).

(1) Voy. à l'*Appendice* la lettre inédite de Colbert du 28 juillet 1651.



Le président Tubeuf était moins facile à manier que ne l'espérait Colbert. Bien que dévoué dans une certaine mesure au cardinal, il faisait valoir tous ses droits, avec exagération même, si l'on s'en rapporte à Colbert; c'est ainsi qu'il présentait une sorte de mémoire d'apothicaire contenant une série de réclamations parmi lesquelles il portait à vingt-cinq mille livres ses frais de port et de voitures, déclarant que sur ses réclamations il n'entendait pas perdre un teston (1). Pour une autre affaire, Colbert signalait encore Tubeuf en ces termes : « Il n'y a personne que je trouve d'aussi mauvaise foi et d'aussi mal intentionné que M. Tubeuf dont je ne puis avoir les soixante-dix mille livres qu'il a fait compter à Lyon. » Colbert ajoutait à sa lettre ce détail rassurant sur la prétendue pénurie dont se plaignait le cardinal : « Je vous envoie soixante mille livres par le prochain ordinaire (2). »

Le cardinal, outré des procédés du président Tubeuf, recommanda à Colbert de ne le point ménager; l'occasion s'en rencontra en faisant retirer de ses mains, par le moyen d'une réclamation de la reine, le brevet de surintendant de la maison du duc d'Anjou (3). Après s'être fait remettre ce brevet dont Tubeuf comptait trafiquer, le cardinal entreprit cette spéculation pour son propre compte et chargea Colbert de lui trouver un acquéreur. Afin de rendre la vente plus lucrative et plus facile, le brevet fut divisé en deux

(1) Lettre inédite de Colbert, Paris, 11 août 1651. Aff. étr., France, vol. 876.

(2) Lettre inédite du 19 août 1651, même vol.

(3) Lettre inédite du cardinal à Colbert, Brühl, 13 septembre 1651. Aff. étr., France, vol. 878.

parts avec recommandation du cardinal de ne vendre aucune d'elles au-dessous de cinquante mille livres (1). Cette leçon, loin de profiter à Tubeuf, ne fit qu'augmenter son âpreté, car, vers la fin de cette même année, il ne voulut régler avec le cardinal une créance de soixante et quelques mille livres qu'en prenant les intérêts au denier dix-huit. Ce magistrat ne dédaignait pas les profits de l'usure (2).

Le cardinal se plaint, dans sa correspondance, de l'abbé Euzenat, auquel il avait remis deux procurations, l'une pour le règlement des dettes de sa maison, l'autre pour la perception des revenus de ses bénéfices ; cependant, dans la crainte d'en éprouver quelque préjudice plus considérable, il n'avait pas osé lui retirer ces procurations, malgré l'insistance de Colbert (3). L'abbé Euzenat était le dépositaire de son argenterie ; le cardinal eut soin de se la faire envoyer à Brülh (4). Euzenat était encore taxé d'indélicatesse par le cardinal, qui l'accusait de ne pas avoir employé les fonds qu'il avait reçus au payement de ses domestiques et des dépenses de sa maison ; Euzenat se prétendait au contraire en avance de trente-six mille livres (5). Nous verrons dans la suite qu'Euzenat était probablement victime

(1) Lettre inédite du cardinal à Colbert, Brühl, 16 octobre 1651. Aff. étr., France, vol. 879.

(2) Lettre inédite de Colbert au cardinal, Paris, 11 décembre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

(3) Voy. à l'*Appendice* de ce chapitre la lettre de Colbert du 28 juillet 1651.

(4) Lettre inédite du cardinal à Jobart, 19 juin 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

(5) Lettre du cardinal à Colbert, 13 septembre 1651. Aff. étr., France, vol. 878.

de dénonciations calomnieuses; mais elles avaient produit leur effet, puisque le cardinal Mazarin ne mettait pas en doute leur véracité.

Nous rencontrons encore parmi les noms des agents qui s'employèrent aux affaires du cardinal ceux de l'orfèvre Lescot, des financiers Gargan, Bartillat et Girardin; ceux de Bartet, de Bluet, de Gaudin, de Penacors, de Nicolas et de Basile Fouquet, de Turgot, père de l'illustre économiste et ministre.

Le rapprochement des deux noms de Jean-Baptiste Colbert et de Nicolas Fouquet rappelle une lutte acharnée terminée par un drame fameux, lutte à l'origine de laquelle nous assisterons et nous serons témoins que le premier y apportera le venin de l'envie la plus acharnée, le second la plus inconsciente légèreté. Si Fouquet était certainement coupable de malversations dans le maniement des finances, il appartenait moins à Colbert qu'à tout autre de lui en faire un crime, car les malversations de Fouquet, tout en lui procurant de scandaleuses richesses, étaient loin d'approcher de celles qui, avec la complicité de Colbert, permirent au cardinal Mazarin de laisser à sa mort la plus colossale fortune qui ait été connue jusqu'à lui.

Nicolas Fouquet, né en 1615, était fils de François Fouquet, successivement conseiller aux parlements de Rouen et de Paris, d'une famille de négociants de Nantes, et de Marie Maupeou, d'une ancienne famille du parlement de Paris; douze enfants étaient issus de cette union, il était le troisième. L'aîné, François Fouquet, devint archevêque de Narbonne; le second, Basile, connu sous le nom de l'abbé Fouquet, bien qu'il ne soit jamais entré dans les ordres,



était pourvu d'un bénéfice, il était abbé commendataire de Barbeaux ou Barbel, en Brie, de l'ordre de Cîteaux, abbaye qui lui valait vingt mille livres de rente; un autre frère, Louis, fut évêque d'Agde; le dernier, Gilles, devint premier écuyer de la petite écurie du roi; ils avaient six sœurs qui toutes se firent religieuses. Nicolas Fouquet avait débuté dans les intendances, fonctions dans lesquelles il s'était fait la main au maniement des finances; il fut successivement intendant d'armée et intendant de la généralité de Grenoble. La Fronde lui avait déjà donné l'occasion d'affirmer son dévouement au cardinal Mazarin qui le chargea d'approvisionner l'armée royale lorsqu'elle assiégeait Paris, en 1648. En 1650, avec l'agrément du cardinal, Fouquet avait acheté la charge de procureur général auprès du parlement. Comme ce corps était imbu de la plus violente animosité contre le premier ministre, Fouquet, inutilement le plus souvent, mais courageusement toujours, combattit ses tendances et ses actes.

Ce n'était pas à titre gratuit que Nicolas Fouquet prétendait servir le cardinal, non qu'il voulût en tirer de l'argent, il savait que ce n'était jamais de cette monnaie que Mazarin payait les services, mais en obtenant pour son frère ou pour lui des faveurs qui ne lui coûtaient rien. Dans ces conditions, le cardinal promettait avec facilité, mais il était lent à tenir ce qu'il avait promis. Fouquet avait demandé pour son frère Basile une abbaye récemment vacante, et la promesse qu'il en avait obtenue ayant été remise après la réunion des États Généraux, date qui ressemblait beaucoup aux calendes grecques, il formula sa plainte de cette façon fière et vive :



« Je vous avoue que je suis étonné que Son Éminence ne change point de méthode après s'être si mal trouvé de ses deux maximes ordinaires, l'une de ne rien faire pour ceux qu'il croit attachés avec honneur et fidélité à son service, et l'autre de croire qu'en tenant les personnes en suspens longtemps, il les conserve dans la volonté de faire quelque action nouvelle pour mieux mériter les grâces qu'on demande de lui. Il me semble que quand les services que je lui ai rendus jusqu'à présent ne le toucheraient point, ce que je puis et pour et contre son intérêt lui devrait être de quelque considération. C'est ce qui m'oblige à vous écrire celle-ci, afin que vous me fassiez la grâce de lui faire savoir que je suis horriblement surpris de ce procédé, et qu'il n'y a rien qui me puisse offenser plus sensiblement que de traiter mon frère du commun, lui qui n'a point d'actions du commun quand il s'est agi de son service; et dans sa disgrâce, ce que je n'ai que faire d'exagérer (1). »

Nicolas Fouquet connaissait mal Colbert en s'adressant à lui pour appuyer sa plainte; on peut croire que Colbert ne se préoccupa guère d'en faire valoir la justice, si même il ne s'efforça d'en faire un sujet de grief.

Basile Fouquet, dit l'abbé Fouquet, s'était dévoué comme son frère à la fortune du cardinal; il n'était pourvu pour le servir d'aucune fonction publique apparente, mais il exerçait des fonctions secrètes qui pourraient le faire assimiler à une sorte de ministre de la police, mission pour laquelle il était doué de toutes les aptitudes; esprit hardi et délié, joueur et débauché, il pouvait s'introduire

(1) Lettre inédite à Colbert, Vaux, ce mercredi au soir, 8 novembre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

dans tous les milieux; les intrigues de toute nature étaient son élément.

Ces deux auxiliaires du cardinal étaient trop puissants pour que Colbert pût alors espérer de s'en défaire avec facilité; il dut par conséquent se résigner à compter avec eux. Du reste, il redoutait peu Basile, dont le caractère était sans consistance, et qui devait dans la suite trahir la cause de son frère, mais il craignait Nicolas, dans lequel il voyait un rival qui pourrait le supplanter dans la confiance du cardinal. Au début des hostilités qu'il ouvrit contre lui, il se contenta prudemment d'une guerre sourde contre un homme plus autorisé qu'il n'était lui-même et qu'il voulait cependant parvenir à terrasser. Il tournait constamment à mal les conseils donnés par Fouquet et s'attachait à persuader le cardinal qu'au lieu de servir ses intérêts, ses avis aboutissaient aux plus fâcheux résultats.

La première occasion d'employer cette tactique lui fut offerte par le conseil de faire évoquer, devant le parlement de Paris, toutes les affaires contentieuses suscitées au cardinal par ses créanciers. Fouquet comptait sur ses fonctions de procureur général pour exercer une influence avantageuse à leur solution. Le succès ne répondit pas tout d'abord à son attente; le procureur général n'était pas maître des conclusions des avocats généraux, qui conservaient sur ce point vis-à-vis de leur chef une indépendance absolue; enfin le parlement avait nommé Broussel, l'ennemi le plus acharné du cardinal, commissaire rapporteur, au lieu de nommer le conseiller Menardeau, désiré par les amis du cardinal; Colbert n'avait pas manqué de faire ressortir ce fâcheux résultat des conseils de

Fouquet en l'accentuant par cette réflexion : « Voilà comment ce malheur est arrivé (1). » Colbert voyait d'un mauvais œil les voyages fréquents de l'abbé Fouquet à Brühl ; et, pour les faire cesser, il mettait en avant cette objection que Broussel se ferait une arme de ses voyages pour obtenir du parlement que les informations sur les procès, au lieu d'être communiquées au procureur général, fussent, à son exclusion, confiées à l'un de ses substituts, observant que tous ceux-ci étaient Frondeurs (2).

Mazarin était trop habile pour se laisser guider par la jalousie de Colbert, alors qu'il s'agissait de ménager des hommes qui pouvaient lui être aussi utiles que les deux Fouquet. Il leur donna la satisfaction demandée, malgré sa forme hautaine, puisque le cardinal écrivit à Jobart : « L'abbé Fouquet est parti d'auprès de moi très satisfait, et je veux croire que quand M. le procureur général l'aura entendu, il le sera aussi au dernier point (3). »

Les correspondances inédites, d'où nous tirons nos renseignements, nous signalent en si grand nombre les affaires contentieuses ou autres du cardinal qui étaient en souffrance pendant la période à laquelle ce chapitre est consacré, que nous avons hésité à entrer dans ce labyrinthe, de crainte de n'en pouvoir sortir. Essayons cependant de nous y aventurer.

L'immense et précieux mobilier avait été dispersé par des saisies de créanciers, par des ventes judiciaires, par

(1) Lettre inédite de Colbert au cardinal, 26 mai 1651. Aff. étr., France, vol. 875.

(2) Même lettre.

(3) Lettre inédite, datée de Dinant, 11 décembre 1651. Aff. étr., France, vol. 879.



des engagements à prix d'argent et par des dépôts en divers lieux effectués par le cardinal lui-même. La dispersion par les ventes était un mal sans remède, pour le moment du moins; nous verrons que, dans la suite, il en fut autrement. Les démarches pour les recouvrements portaient donc sur les meubles saisis, engagés ou en dépôt. Il restait néanmoins à expédier à Brühl une quantité de meubles que le cardinal avait eu la précaution de faire porter au Palais-Royal et au château de Saint-Germain, où ils passaient pour être la propriété de la reine.

La correspondance de Jobart énumère la série des envois successifs qui furent effectués; l'un des premiers se composait de hardes et de lits expédiés par la voie d'Anvers; on avait fait suivre une autre direction à la vaisselle d'argent et à la chapelle, qui furent envoyées sous bonne escorte à Sedan. Dans cette place forte, tout ce qui pouvait appartenir au cardinal se trouvait en sûreté sous la garde du gouverneur Fabert, sa créature dévouée. Sur la route de Reims, les envois d'argent et de papiers étaient spécialement protégés par la présence dans cette ville des frères de Colbert (1). Nous ne mentionnerons pas dans leurs détails les nombreux envois faits au cardinal; l'un des plus considérables annoncé par une lettre de Jobart, du 15 juillet (2), consistait en montres d'or, en diamants bruts pour une grosse valeur; mais les diamants taillés étaient retenus par Lescot, malgré l'offre de lui remettre en échange des tapisseries pour une valeur de quatre ou cinq mille livres.

(1) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 8 juillet 1651. Aff. étr., France, vol. 876.

(2) Même vol.

Jobart retira des mains du lieutenant civil tous les diamants bruts et taillés, ne lui laissant qu'une épée avec son baudrier; mais il eut grand'peine à retirer d'un sieur Rouzan une croix et des boucles d'oreilles en diamants; il finit par réussir à les dégager moyennant la somme de huit mille soixante-neuf livres (1).

La grande difficulté des envois consistait d'abord à les faire sortir de Paris, dont les portes étaient gardées par les Frondeurs; les objets reconnus pour être la propriété du cardinal étaient impitoyablement saisis, et ce cas se présenta plusieurs fois. Les portes franchies, tous les obstacles ne l'étaient pas encore; aux environs, le prince de Condé avait apposté des gens pour les enlever; des espions à gages l'avertissaient des départs. Un passage d'une lettre de Jobart au cardinal Mazarin nous signale les faits suivants : « Un des officiers de M. le prince, nommé La France, a voulu corrompre un des conducteurs du coche pour l'avertir quand on enverrait des ballots à M. Fabert. Les diamants bruts contenus dans l'inventaire de M. le lieutenant civil sont déjà envoyés à Amiens, on ne hasarde que l'envoi d'un seul paquet à la fois. Le concierge de Saint-Germain a voulu recevoir l'ordre exprès de la reine pour me remettre sept coffres dont les serrures paroissent cachetées, mais il m'a dit que quelques-uns avoient été ouverts par Jacques, valet de chambre de Mesdemoiselles (les nièces du cardinal). J'ai fait emporter aussi le bois de lit de la Chine (2). »

(1) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 22 juillet 1651. Aff. étr., France, vol. 876.

(2) Lettre inédite du 29 juillet 1651. Aff. étr., France, vol. 876.

Entre autres aventures, le coche de Sedan fut pillé (1).

La reine ne ménageait pas son concours pour que le cardinal fût remis en possession de ce qui lui appartenait; elle s'occupait plus particulièrement des diamants. La veille du jour où Jobart avait écrit la lettre qui précède, Colbert avait prévenu le cardinal que cette princesse avait donné l'ordre de retirer, moyennant douze mille livres, moitié sur sa cassette, moitié en billets de l'Épargne, une croix en diamants qui devait être jointe à l'envoi des autres pierreries. Si les meubles envoyés avec toutes les précautions possibles étaient souvent arrêtés, les diamants, bien qu'autrement faciles à dissimuler, n'avaient pas toujours meilleur sort. Jobart eut à annoncer une mésaventure de ce genre au cardinal : « Les diamants bruts ont été pris par les commis de la douane, qui s'en sont aperçus à la pesanteur du paquet; cependant ils n'avoient pas découvert ceux du mois précédent (2). »

Les toilettes et vêtements des nièces du cardinal coururent aussi de mauvaises chances; ils échappèrent pourtant à la saisie par un détour, déchargés à Péronne par suite d'une défense de transit entre la France et la Flandre, ils furent dirigés par Liège et arrivèrent à destination.

Il était moins dangereux pour la perte des diamants du cardinal qu'ils eussent été saisis par la douane française que s'ils étaient tombés entre les mains des émissaires du prince de Condé, le cardinal ayant conservé une occulte influence. Colbert s'empressa de les réclamer par l'inter-

(1) Lettre inédite du cardinal à Jobart, 17 août 1651. Aff. étr., France, vol. 878.

(2) Lettre inédite de Colbert, 12 août 1651. Aff. étr., France, vol. 878.

médiaire du surintendant; ils auraient été immédiatement restitués si la réclamation n'était pas arrivée trop tard : les fermiers des cinq grosses fermes en avaient déjà effectué la vente, mais le surintendant promit de faire rendre l'argent (1).

Pendant que le cardinal dégageait certains objets, ceux auxquels il tenait le plus ou dont le transport était moins encombrant, il en engageait d'autres dans le but d'avoir à sa disposition de grosses sommes d'argent; il avait chargé Bartet, l'un de ses agents, d'engager de très belles tapisseries, entre autres *Diane* et la *Vie humaine;* mais Jobart le prévint qu'il y avait imprudence à les livrer à Bartet, qu'il jugeait de plus incapable d'en faire trouver vingt mille écus, tandis qu'on pouvait en espérer cinquante mille (2).

Les envois d'objets mobiliers ne discontinuaient pas. Jobart avait prévenu, le 19 août, le cardinal de l'expédition de sept ballots de tapisseries à l'adresse de Le Racle, à Rethel, et de l'expédition à Reims de quatorze ballots, tant de tapisseries que de papiers; il prévenait le cardinal par la même lettre que, dès le lendemain, toutes les tapisseries et tous les lits seraient hors du Palais-Royal (3). Tout fut emporté, à l'exception de la batterie de cuisine qui fut oubliée; lorsqu'on s'en aperçut, on ne la retrouva pas; les investigations d'Euzenat firent découvrir qu'une partie avait été volée par les marmitons du roi, et que l'autre

(1) Lettre inédite de Colbert au cardinal, 1er septembre 1651. Aff. étr., France, vol. 876.

(2) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 17 août 1651, même vol.

(3) Mêmes *Archives*, même vol.

avait été vendue pour la somme de cent soixante livres au chaudronnier de la cour; mais que celui-ci promettait de rapporter la somme dans ses comptes (1).

Cette précaution de faire sortir du Palais-Royal des meubles qui y étaient en sûreté sous le couvert de la reine prouve que le cardinal n'ignorait pas la secrète intention de la reine de quitter Paris dès qu'elle aurait la possibilité de le faire; et dans ce cas ses meubles eussent cessé d'être à couvert des entreprises de la Fronde. Le fait de faire venir à Brühl cette quantité d'objets mobiliers semblait ne pas indiquer chez le cardinal l'espoir d'un prompt retour, mais plutôt la douloureuse perspective d'y faire un long établissement. Remarquons en passant que le possesseur de tant de choses superflues manquait de linge, pénurie qui du reste s'alliait fréquemment avec le luxe de l'époque; néanmoins, de tout temps, du linge en abondance et bien entretenu a été la préoccupation des bonnes ménagères, et la reine l'était certainement, d'après les soins que nous lui verrons prendre pour réparer cette lacune.

Dans une de ses lettres à Jobart, le cardinal s'était plaint de manquer de linge en ces termes :

« Je n'ai point du tout de linge qui vaille rien, c'est pourquoi il me faudroit pourvoir de deux douzaines de chemises de jour, de deux douzaines de nuit avec une fort petite dentelle et quatre douzaines de mouchoirs avec une petite dentelle et six paires de draps, et comme je ne crois pas que vous ayez pratiqué ces choses-là, je désire que vous alliez trouver madame de Beauvais, à qui vous commu-

(1) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 17 août 1651, vol. 876.



niquerez l'ordre que je vous ai donné, et que vous la priiez de prendre la peine de vous assister pour ce que dessus, afin que vous ne soyez pas trompé, et si elle vouloit employer les personnes de qui elle se sert, faisant semblant que ce linge doit servir pour son mari ou pour quelque autre, vous lui fourniriez le prix qu'elle vous dira avoir coûté, mais il lui faudra dire que la moindre dépense qui se pourra faire sera le mieux, étant fort pauvre. Il sera bon que vous preniez de là occasion d'exagérer le mauvais état de mes affaires (1). »

Madame de Beauvais, première femme de chambre de la reine, s'empressa d'exécuter la commission confiée à son obligeance, et Jobart put, sans beaucoup tarder, annoncer comme il suit l'envoi du linge demandé :

« Madame de Beauvais m'a dit aujourd'hui que le linge alloit être achevé ; il y en a deux coffres pleins et de quoi en remplir un troisième. Je lui ai dit qu'il étoit trop beau, parce que je n'avois pas beaucoup d'argent pour le payer; elle m'a répondu qu'il ne coûteroit rien à Votre Éminence. J'ai fait l'étonné. Elle m'a dit que le départ de la reine ne lui avoit pas laissé le loisir de vous écrire, et m'a prié, lorsque j'aurois quelque chose à demander à la reine pour Votre Éminence, de ne point m'adresser à d'autre qu'à elle (2). »

Lorsque le cardinal avait chargé Jobart de s'adresser à madame de Beauvais et qu'il lui recommandait de prendre occasion de sa pénurie de linge pour exagérer le mauvais

(1) Lettre inédite du 4 septembre 1651. Aff. étr., France, vol. 878. Voy. cette lettre à l'*Appendice* du chapitre précédent, auquel elle se rapporte également en raison des faits qu'elle contient.

(2) Lettre inédite de Jobart au cardinal, fin septembre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.



état de ses affaires, il savait bien ce qu'il faisait ; il comptait que madame de Beauvais parlerait à la reine de la commission dont elle était chargée, et que cette princesse émue de pitié, non seulement lui ferait cadeau du linge, mais apporterait d'autant plus de zèle à soutenir auprès des ministres et du parlement ses nombreuses revendications. Il ne s'était pas trompé, et Jobart, qui l'avait bien compris ainsi, mais qui, vis-à-vis de madame de Beauvais, n'eût pas voulu en convenir, joua la petite comédie de faire l'étonné ; il la continua même, ainsi que le prouve ce passage d'une nouvelle lettre qu'il adressa au cardinal, où il lui rend compte de deux conversations qu'il venait d'avoir, l'une avec madame de Beauvais ; l'autre avec la reine elle-même :

« Je fis compliment à madame de Beauvais pour le linge qu'elle m'avoit fait remettre et lui dis qu'il y en avoit trop, et que si je ne l'avois reçu, je n'oserois le recevoir en suite de ce que vous m'avez mandé de n'en point prendre que je ne le payasse. Elle me dit que la reine en avoit été fâchée, et ayant dit à la reine ce que je lui avois dit, que M. le cardinal seroit fâché de voir tant de linge et que, si vous eussiez reçu les dernières lettres, vous auriez fait difficulté de le prendre sans le payer : *Il moque, ou croiroit-il que ce fût de l'argent de la Beauvais ? c'est du mien, il ne faut pas qu'il fasse difficulté de le prendre, et longtemps avant que vous en eussiez parlé à la Beauvais, et qu'elle me l'eût redit, j'avois eu la pensée de lui en faire faire ;* et là-dessus me dit : *Le pauvre homme ! il a eu depuis son départ beaucoup de souffrances de corps et d'esprit.* Je lui voulus dire que votre plus grande peine

étoit les importunités que votre nécessité vous contraignoit de lui donner. Elle ne répondit autre chose que : *Oui, il faut que je le fasse revenir*. Elle étoit au lit et avoit en main des lettres de Votre Éminence ; elle me dit en me les montrant, et son chiffre aussi : *Voilà un homme que vous connoissez bien*, et tout ce qu'elle me dit de Votre Éminence ce fut avec des tendresses inconcevables (1). »

Ce don de la reine et plus encore les paroles de cette princesse étaient bien faites pour apporter des consolations aux tristesses du cardinal et pour le convaincre que, malgré certaines apparences extérieures imposées par les circonstances, sa protectrice au fond ne l'abandonnait pas et nourrissait toujours l'espoir de son retour. Elle n'avait jamais, du reste, cessé de le combler de soins délicats, et une lettre du cardinal à Jobart nous apprend que la reine lui avait envoyé un lit (2).

En criant misère à propos, le cardinal avait entrepris un métier tout à fait lucratif; s'il le faisait par calcul, il le faisait aussi par ce sentiment assez répandu parmi les gens comblés des biens de la fortune, la crainte de manquer. Pour compléter ce qui peut avoir trait à cet aspect du caractère du cardinal en rapprochant les citations, nous relevons ce passage d'une lettre qu'il écrivait antérieurement à Colbert : « Je suis réduit à la nécessité et, pour mon plus grand malheur, personne n'en croira rien de fondé, sur les millions que j'ai emportés à la vue de deux cents personnes

(1) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 25 octobre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

(2) Lettre inédite du cardinal à Jobart, 17 août 1651. Aff. étr., France, vol. 878.

par un secret merveilleux sur un cheval de bât, qui faisait dix lieues par jour (1). »

Dans une autre lettre à Jobart, il lui recommandait de lui procurer de l'argent par la vente de douze pièces de velours rouge à grands ramages, à fond d'or ; de dix-huit pièces de velours de Milan, roussin cramoisi, et d'une tapisserie de plus de quarante-cinq aunes de tour, dite des *Chasses d'Arbermer*, qu'il avait achetée quatorze mille francs, par l'intermédiaire de l'abbé Mondin ; il ajoutait : « Il me faut résoudre à faire flèche de tout bois pour ne pas mourir de faim ; je n'ai de reste que deux mille pistoles auxquelles je ne voudrois pas toucher afin de les garder pour une dernière extrémité (2). »

La rentrée d'une partie importante des revenus du cardinal dépendait du bon vouloir de La Vieuville, surintendant des finances ; mais La Vieuville était au fond hostile au premier ministre déchu, dont il redoutait le retour. Il n'était pas impossible cependant de tirer parti du surintendant, parce qu'il craignait de se déclarer ouvertement, voulant se ménager pour toutes les éventualités. Colbert y déploya toute son adresse, parfois couronnée de succès, à tel point que le cardinal ne put s'empêcher de lui en témoigner sa surprise, en lui écrivant : « Je crois qu'il y a près de deux ans qu'on n'a tiré un sol de mes abbayes, il faudra faire ce qui se pourra et souffrir en patience le mal qu'on ne pourra éviter. Je suis bien aise de ce que vous me mandez que vous espérez tirer quelque chose de M. le surintendant, car je vous assure

(1) Lettre inédite, 16 mai 1651. Aff. étr., France, vol. 880.
(2) Lettre inédite du cardinal à Jobart, Brühl, 20 mai 1651. Aff. étr., France, vol. 880.

que je ne m'attendois pas à avoir grande assistance de ce côté-là, et il faut presser l'exécution craignant qu'il ne change d'avis (1). »

La ressource sur laquelle le cardinal comptait le plus consistait dans le tiers des prises maritimes dont la reine lui avait fait don ; mais pour que cette ressource ne fût pas tarie, l'assistance du surintendant était indispensable. La reine, par inadvertance sans doute, avait accordé sur ce fonds du tiers des prises une gratification de vingt mille livres à M. de Gadagne; Colbert en fit l'objet d'une réclamation, et la reine scella de nouvelles lettres confirmant le le don qu'elle avait fait au cardinal. Colbert enfin, pratiquant ce vieux proverbe qu'il faut battre le fer quand il est chaud, obtint du surintendant que le cardinal serait exonéré d'une dette de cent cinquante mille livres réclamée par un sieur Perrachon ; il obtint, ce qui était mieux encore, que le cardinal serait gratifié d'une pension annuelle de trois cent mille livres, dont cent mille livres seraient payées comptant (2).

Il n'était certainement pas possible, ainsi que venait de le faire Colbert, de tirer meilleur parti d'un secret ennemi. Mais les dispositions de La Vieuville étaient aussi variables que le thermomètre politique qui marquait les chances du retour du cardinal Mazarin. Dans le courant du mois de septembre, ces chances paraissant avoir baissé, la bonne volonté du surintendant s'était refroidie, et le cardinal écrivit à Colbert :

(1) Lettre inédite du 19 juin 1651. Aff. étr., France, vol. 878.

(2) Lettre inédite de Colbert au cardinal, 1er juillet 1651. Aff. étr., France, vol. 875.

« Je crois que toutes les bonnes volontés du surintendant se réduiront à rien, et j'avoue qu'il m'eût trompé s'il eût fait autrement; vous ne sauriez pas assez informer la reine des mauvais traitements que j'ai reçus de lui... Je crois que mon malheur sera arrivé à ce point que je mourrai de faim, et personne ne le croira, et cependant je serai bientôt à la veille (1). »

Afin d'avoir raison des mauvaises dispositions du surintendant, le cardinal recourut à sa providence ordinaire, c'est-à-dire à la reine, et comme toujours il se considérait comme si assuré de son appui qu'il écrivit à Jobart : « Je ne doute point que M. de La Vieuville ne tâche de se conformer aux volontés de la reine pour ce qui est de donner quelque ordre à mes affaires (2). » La Vieuville, pour ne pas se compromettre avec le cardinal, avait allégué le prétexte d'un mécontentement personnel contre Colbert, dont les liaisons avec le président de Maisons, son ennemi, lui étaient suspectes (3).

Entre autres résultats avantageux des démarches de Colbert, les revenus des bénéfices du cardinal avaient été augmentés par une mesure plus ou moins correcte, l'exonération des pensions qu'ils devaient servir (4).

Colbert réussissait moins bien auprès des créanciers pour obtenir des arrangements. Ceux-ci se montrant intrai-

(1) Lettre inédite du cardinal à Jobart, 4 septembre 1651. Aff. étr., France, vol. 878. Voy. cette lettre à l'*Appendice* du chapitre précédent, auquel elle se rapporte également.

(2) Lettre inédite du même au même. Aff. étr., France, vol. 879.

(3) Lettre inédite du cardinal à Colbert, 2 octobre 1653. Aff. étr., France, vol. 879.

(4) Lettre inédite de Colbert au cardinal, juillet 1651. Aff. étr., France, vol. 876.



tables, le cardinal incrimina sa négligence et lui adressa des reproches. Colbert lui démontra son injustice en lui apprenant que, loin de les mériter, il venait, par son adresse, d'obtenir la nomination d'un syndic à sa dévotion (1). Les conséquences qui devaient en découler ne se firent pas attendre; il passa un contrat avantageux avec les créanciers, et celui-ci fut homologué après une lutte vainement soutenue par Broussel et le conseiller Joly. Colbert accusait dans sa lettre la mauvaise gestion antérieure à la sienne, qui avait laissé se produire nombre de procès faciles à prévenir par des accommodements. Cette preuve éclatante des utiles services de Colbert n'empêcha pas le cardinal de le faire assister d'un conseil composé de trois avocats. Colbert, malgré la raideur de son caractère, se faisait roseau quand il avait peur d'être brisé, il se résigna, à la condition que le choix de l'un des trois avocats lui serait laissé.

Entre les recouvrements de toute nature poursuivis par Colbert, il en est un que nous signalons, celui d'une somme de vingt-trois mille livres due par Girardin, évidemment sur les ventes d'anoblissements, branche de revenu dont l'exploitation était confiée par le cardinal à ce financier (2). Des revenus de toute autre nature provenaient de la vente des foins de Fontainebleau et des cordes de bois de la forêt; celles-ci appartenaient au cardinal jusqu'à concurrence de sept mille cinq cents livres par an pour ses gages de concierge du château de Fontainebleau (3); car il ne dédaignait

(1) Lettre inédite de Colbert au cardinal. Aff. étr., France, vol. 876.

(2) Lettre inédite de Colbert au cardinal, 16 juillet 1651. Aff. étr., France, vol. 876.

(3) Lettre inédite de Colbert au cardinal, 22 juillet 1651. Aff. étr., France, vol. 876.

pas les profits des plus petites charges; après en avoir grossi son revenu, il en grossissait son capital en les vendant à l'occasion. Précisément, il voulait se défaire de celle-ci au plus haut prix possible.

Un acquéreur de haut parage, le duc de Damville, se présenta, le cardinal prescrivit à Colbert de ne pas terminer le marché à moins de quarante mille livres; et, en cas de conclusion, de ne pas omettre de retirer un lit de damas vert avec sa courtine et quantité de sièges et d'autres meubles (1).

D'autres ventes à faire, bien autrement considérables, étaient encore sur le tapis; elles concernaient le gouvernement de Metz et l'évêché de cette ville.

Le cardinal calculait qu'il pourrait obtenir de la vente du gouvernement de Metz quatre cent cinquante mille livres, auxquelles se joindraient encore d'autres profits. Il serait facile de tirer du parlement cent mille livres en échange de l'autorisation de rentrer dans cette ville et deux cent mille livres de la ville de Sedan, en retour de la création d'un présidial; enfin, une bonne somme pour l'établissement de huit nouvelles charges de conseillers.

Le cardinal ménageait encore une avantageuse spéculation, basée sur le désir témoigné par l'évêque de Metz (2) de se défaire de son évêché moyennant trente-cinq mille livres de rente en bénéfices, dont trente pour lui et cinq pour son suffragant (3). Mazarin aurait pris, sur le conseil

(1) Lettre inédite du cardinal à Colbert, 16 octobre 1651. Aff. étr., France, vol. 879.

(2) Henri de Bourbon-Verneuil, titulaire de cet évêché depuis 1612.

(3) Nicolas Coiffauteau, évêque *in partibus* de Dardanie.

de Jobart, la qualité d'administrateur perpétuel de cet évêché et celle de prince de l'Empire, puisque des bulles en cette forme avaient été précédemment expédiées pour le prince de Lorraine. Le cardinal pourrait alors jouir des revenus de l'évêché, c'est-à-dire de tous les avantages temporels sans prendre aucune charge spirituelle; car il serait superflu qu'il se fît sacrer, puisque l'évêque en titre ne l'était pas. De plus, les revenus pouvaient facilement s'augmenter en joignant à l'évêché de Metz et à son abbaye de Saint-Arnould trois autres abbayes, dont deux à l'évêque en titre et celle de Saint-Symphorien à M. de Coursan. On remplacerait les deux abbayes de M. de Metz par deux autres abbayes situées en France et l'on dédommagerait M. de Coursan par le don de l'évêché de Poitiers ou d'un archevêché; et si le revenu en était supérieur à celui de Saint-Symphorien, M. de Coursan en ferait compte au cardinal en lui abandonnant son abbaye en Saintonge (1).

Le cardinal espérait obtenir par des atermoiements des conditions plus avantageuses encore et ne se pressait pas; Jobart l'avertit que, s'il attendait l'accommodement du duc de Lorraine, dont on parlait même comme de chose convenue, il se trouverait en présence de prétentions plus élevées (2). Sur cet avis, le cardinal se décida à presser la négociation. Jobart eut une entrevue avec l'évêque de Metz et rendit compte du résultat, qui était une concession de deux mille livres sur les quarante-deux mille livres demandées en capital par le titulaire, en plus des trente-cinq

(1) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 17 septembre 1651. Aff. étr., France, vol. 876.

(2) Lettre inédite, 4 novembre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.



mille livres de rente (1). Le marché fut conclu et Mazarin obtint, en 1653, les bulles de l'évêché de Metz dont il se démit pour une grosse somme naturellement, en 1658, en faveur de François-Egon de Furstemberg.

Pendant que Jobart travaillait de son mieux à la prospérité financière du cardinal, Colbert ne restait pas inactif. Il représenta à son maître qu'il ferait sagement de vendre les vaisseaux qu'il employait à son commerce maritime; celui-ci dépérissait par suite des circonstances, sans cesser d'exiger d'indispensables dépenses d'entretien. Colbert faisait cependant intervenir la reine; ainsi il écrivait au cardinal : « On m'a donné avis que le vaisseau *Anna*, qui est au Havre et qui appartient à Votre Éminence, se perd faute d'une dépense de deux mille livres. Je fais faire une lettre à la reine à un capitaine qui est là, qu'on m'a dit être intelligent et fidèle, par laquelle Sa Majesté lui demanderait avis de la dépense qu'il faut faire pour mettre ce vaisseau en bon état; au cas qu'il faille deux mille livres, je les lui enverrai (2). » Parmi le nom des nombreux navires qui composaient la flotte commerciale du cardinal, nous relevons dans sa correspondance ceux des vaisseaux *le Fort, le Berger, le Samson* et *l'Espérance,* pour le nolis desquels il était associé avec Duquesne (3). Colbert donnait au cardinal le conseil suivant : « Je suis d'avis de vendre vos vaisseaux à des particuliers et non à l'État, parce que je connais assez la situation des finances

(1) Lettre inédite, 13 décembre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

(2) Lettre inédite, 27 juin 1651. Aff. étr., France, vol. 875.

(3) Lettre inédite du cardinal à Colbert, 19 juin 1651. Aff. étr., France, vol. 876.

pour savoir qu'un fonds si considérable serait difficilement payé (1). » Dans la même lettre, Colbert, parlant des revendications pour le tiers des prises maritimes dont l'attribution venait d'être confirmée par la reine au cardinal, signalait une revendication de cent mille livres contre MM. de Noailles, de Gadagne et de Lunas, qui s'en étaient fait expédier le mandat par suite d'une négligence de M. de Lionne que Colbert a grand soin de mettre en relief.

Colbert continuait sa lettre en disant : « Si vous voulez apaiser un bruit éternel qui se fait contre vous, il faut payer madame de la Trousse des seize mille livres qui lui restent dûes pour le régiment de la marine (2). Je serois d'avis de lui donner les intérêts au denier vingt depuis le temps qu'on lui doit. »

Afin de grouper les conseils de Colbert, nous reproduisons celui-ci, d'une lettre antérieure : « Je vous confirme que d'autant plus je presse dans le fond de vos affaires, d'autant plus j'y trouve quelque jour de les liquider, pourvu que vous approuviez ma maxime qui est de sortir généralement de toutes les affaires qui sont mauvaises au fond et de n'en entreprendre point d'injustes et d'avoir toujours pour but dans l'esprit de rendre votre bien net et liquide (3). »

Une des causes qui rendaient parfois difficiles les arran-

(1) Lettre inédite de Colbert au cardinal, 28 juillet 1651. Aff. étr., France, vol. 878.

(2) Nous savons que le cardinal avait acheté ce régiment pour son neveu Paul Mancini, et qu'il avait imposé au duc de Mercœur l'obligation d'en être le titulaire apparent.

(3) Lettre inédite du 27 juin 1651. Aff. étr., France, vol. 875.

gements avec certains créanciers provenait de la précaution qu'ils avaient prise d'opérer des saisies pour une valeur bien supérieure à ce qui leur était dû ; alors ils préféraient le gage qui aurait fini par leur rester, au remboursement de leurs créances. D'autres créanciers apportaient simplement peu de bonne volonté et surtout ne consentaient point à se dessaisir de leur gage avant d'avoir été payés. De ce nombre la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, faisait preuve d'absence complète de ménagements pour son successeur. Le cardinal avait en dépôt au Havre du cuivre pour une valeur considérable ; et madame d'Aiguillon refusait absolument d'en donner mainlevée sans le remboursement préalable d'une créance de quarante mille livres (1). Le cardinal ne put pas ou ne voulut pas débourser cette somme ; car, au au mois d'octobre suivant, il écrivit à Colbert : « J'avois oublié de vous dire l'autre jour que le cuivre qui est au Havre est du plus fin que l'on puisse trouver et dont la différence de celui du commun est à dix pour cent ; il m'a coûté vingt-cinq écus et quelques livres ; je n'ai payé, ni droit de sortie, parce que la reine de Suède m'en gratifia, ni droit de transport, parce qu'il fut chargé sur un vaisseau duquel ladite reine me fit présent ; néanmoins comme j'ai affaire d'argent, il faudra que vous traitiez pour le mieux (2). »

Le cardinal avait sur les négociants, ses concurrents, un avantage dont il bénéficiait sans scrupule, celui de profiter de sa situation pour obtenir des exemptions de droits de

(1) Lettre inédite du 27 juin 1651. Aff. étr., France, vol. 875.

(2) Lettre inédite, 13 septembre 1651. Aff. étr., France, vol. 878.

douane à l'étranger; pour les droits à payer à l'entrée en France ou de circulation dans l'intérieur du royaume, il s'attribuait à lui-même de semblables exemptions; son commerce sur les blés nous fournira plus tard sur ce point un curieux épisode. Il faisait à coup sûr de bonnes affaires, là où d'autres couraient la chance de se ruiner. Enfin, les cadeaux pour lesquels sa main était toujours ouverte quand il s'agissait, non de donner, mais de recevoir, apportaient leur appoint à ses profits.

Mazarin spéculait encore sur des métaux plus précieux que le cuivre, sur l'or particulièrement, mais la bonne chance ne favorisait pas toujours ses opérations; voici en quels termes Jobart lui rendit compte de l'une d'elles : « Je n'ai pas pu trouver de Jacobus et doubles ducats pour vous les envoyer ou les faire venir des pays étrangers pour les porter à la Monnaie et les convertir en louis d'or (1). » Une autre opération avantageuse, qui se heurta contre un refus, eût été de faire passer à leur valeur nominale des réaux dépréciés, tout en prétendant ne pas les accepter sans leur faire subir une dépréciation, ainsi que nous l'apprend le passage suivant d'une lettre de Jobart : « Hier soir, le fils aîné du surintendant m'envoya un prêtre, leur domestique, pour me faire compter la somme que vous savez en pistoles d'Espagne, mais je ne voulus pas prendre les louis d'or qu'au cours de onze livres dix sols et les pistoles à celui de cinq sols, en échange des réaux du Pérou que j'ai été contraint de recevoir, lui donnant à entendre qu'autrement je passerois pour un idiot

(1) Lettre inédite, 15 juillet 1651. Aff. étr., France, vol. 876.



ou un fripon. Il répondit que les partisans qui fournissoient cette somme ne la devoient qu'au 12 du mois prochain. Il me semble qu'à la place du marquis (1), j'aimerois mieux qu'il m'en coûtât quelque chose que de marchander sur une satisfaction entière à donner. D'un autre côté, un changement soudain peut faire qu'il soit dangereux d'attendre ; je ferai la guerre à l'œil en attendant votre réponse (2). » Lorsque le cardinal avait des payements à recevoir, son habitude n'était pas d'accepter les pièces d'or et d'argent pour leur valeur nominale à cause de l'usure ; il refusait les pièces les plus légères ; ses agents opéraient ce triage préalable. Cependant lorsque le cardinal était pressé de recevoir de l'argent, il se résignait, et Jobart accepta du surintendant une somme considérable dans laquelle six mille pistoles d'Espagne pesaient seules le poids ordinaire (3).

Colbert, par des services dont les résultats devenaient plus évidents chaque jour aux yeux du cardinal, avait triomphé de sa méfiance première : alors pour s'établir seul dans le maniement des affaires de son maître, il était d'autant plus ardent à écarter tous ceux qui l'avaient précédé et qui continuaient à s'en occuper concurremment avec lui. Nous avons été témoins des coups de boutoir qu'il distribuait, chaque fois qu'il pouvait en trouver ou faire naître l'occasion, à ses divers concurrents ; parmi ceux-ci Jobart était celui qu'il tenait le plus à écarter, parce qu'il

(1) Le marquis de La Vieuville, surintendant des finances.

(2) Lettre inédite de Jobart à Mazarin, 23 novembre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

(3) Lettre inédite de Jobart à Mazarin, 8 décembre 1651. Aff. étr., France, vol. 878.

était parfaitement initié aux affaires, parce qu'il était actif et intelligent et possédait à juste titre la confiance du cardinal. Mazarin, habilement circonvenu, donna à Jobart l'ordre de se dessaisir de ses papiers pour en faire la remise à Colbert. Celui-ci, qui ne voulait pas commettre la maladresse de mettre sa jalousie en évidence, s'était servi comme argument de l'avantage qu'il y aurait à concentrer la direction des affaires en une seule main ; cet argument était une arme dont Jobart reçut en pleine poitrine le coup le plus inattendu. Il ne fut cependant pas tout d'abord complètement écarté, mais il ne fut plus qu'un agent employé pour des missions spéciales et déterminées, sans avoir, comme auparavant, aucun maniement d'ensemble. Jobart, sous l'atteinte de sa blessure, exhale sa plainte en ces termes :

« Pour que Votre Éminence m'ordonne de remettre mes papiers à M. Colbert, il faut qu'on lui ait écrit de moi quelque chose de pareil à ce qu'on a fait pour M. Euzenat qui fait difficulté pour rendre les siens ; il auroit tort de l'avoir fait. De moi-même je lui avois proposé de dresser un inventaire de ces papiers (1). »

Jobart n'accuse personne, mais laisse facilement deviner le nom de celui qui l'avait desservi, celui-là même qui avait desservi l'abbé Euzenat, c'est-à-dire Colbert. Jobart approuvait la résistance d'Euzenat à se dessaisir de ses papiers, tout en n'osant pas l'imiter. Cette conduite de Colbert à l'égard de Jobart était un trait de noire ingratitude, puisque lorsque le nouvel intendant faisait des débuts difficiles, Jobart, avec un remarquable désintéresse-

(1) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 16 septembre 1651. Aff. étr., France, vol. 876.

ment, l'avait appuyé auprès du cardinal; mais il n'y avait pas de considérations capables d'arrêter Colbert lorsque son intérêt était en jeu. Comme le fidèle Jobart avait été calomnié, on n'en saurait douter; par similitude, la justification de l'abbé Euzenat paraît en ressortir; lui aussi avait été certainement victime de dénonciations fausses et intéressées.

L'ostracisme dont Colbert frappait quiconque lui faisait ombrage faillit l'atteindre à son tour; La Vieuville, qui ne l'aimait pas, chargea Bartet de le prévenir qu'il ne voulait désormais plus traiter aucune affaire avec lui, consentant uniquement à se servir de son intermédiaire pour envoyer de l'argent au cardinal, en commençant par une somme de cinquante mille livres qu'il ferait suivre de temps en temps de pareilles sommes (1).

Cette signification du surintendant pouvait avoir pour conséquence l'élimination de Colbert, Mazarin n'appréciant les gens qu'autant qu'ils pouvaient lui être utiles; mais Colbert avait mis dans ses conditions, nous l'avons vu, que le cardinal lui procurerait un libre accès auprès de la reine, et il avait su capter la bienveillance de cette princesse au point de s'en faire un appui contre La Vieuville. De plus, cette confiance de la reine le mettait en situation de rendre d'éminents services; enfin le dédale des affaires contentieuses pendantes devant le parlement ou le conseil des parties nécessitait toute son habileté pour s'y reconnaître.

Ces considérations sauvèrent la situation de Colbert

(1) Lettre inédite de Colbert à Mazarin. Aff. étr., France, vol. 876.





auprès du cardinal. L'adroit intendant sentait si bien que sa principale force reposait sur la conviction dont il fallait pénétrer le cardinal que lui seul était capable de débrouiller ses inextricables intérêts, qu'il prenait la précaution de l'effrayer en lui écrivant : « Quant à vos affaires de justice, elles sont dans le plus déplorable état (1). » En grossissant le péril, Colbert augmentait d'autant à son profit le mérite du sauvetage Si les difficultés n'étaient pas insurmontables, elles étaient grandes toutefois. Dame Justice a eu de tout temps la réputation de ne marcher qu'avec des béquilles; sa boiterie chronique aurait eu alors quelque redoublement, s'il faut s'en rapporter à une appréciation formulée peu de temps auparavant par Colbert : « Les juges ne peuvent être que le Parlement ou le conseil des parties qui est à présent un nom imaginaire. Tous ces deux corps sont à présent corrompus au point que Votre Éminence sait, et de plus intéressés en la personne d'un maître de requêtes (2). »

La situation de Colbert se trouva donc assez profondément enracinée pour que La Vieuville ne pût parvenir à l'ébranler, quelle que fût la propension du cardinal à ménager le surintendant. Depuis le 15 juin, Colbert était en possession de la procuration générale du cardinal dont Hugues de Lionne lui avait fait la remise (3); tous ceux dont il avait redouté la rivalité étaient écartés ou amoindris, il s'était cantonné dans une position, pour ainsi dire

(1) Lettre inédite de Colbert à Mazarin. Aff. étr., France, vol. 876.

(2) Lettre inédite de Colbert au cardinal, 9 juin 1651. Aff. étr., France, vol. 875.

(3) Même lettre.

inexpugnable; il eut néanmoins parfois à subir quelques assauts donnés par des envieux ou par Mazarin lui-même, toujours soupçonneux. Un moment arriva cependant où le cardinal abandonna sa méfiance, lorsqu'il eut définitivement acquis la certitude que, malgré son caractère intéressé, son intendant ne chercherait jamais à s'enrichir à ses dépens, mais solliciterait seulement de son influence des charges et des faveurs.

Une fois rassuré, Mazarin abandonna à Colbert seul la suprême direction de ses intérêts privés en ne lui imposant d'autre obligation que celle de lui en rendre un compte succinct (1). Pour ses intérêts politiques, le cardinal ne s'en remit à personne qu'à lui-même; ce qui n'empêcha pas l'ambitieux intendant de s'y introduire autant qu'il lui fût possible. Il ne put cependant réussir qu'à y prendre une part secondaire, suffisante toutefois pour le mettre, par une sorte d'apprentissage, en mesure de remplir avec éclat, dans la suite, les fonctions de ministre. Il tirait grand parti de sa situation d'intermédiaire entre la reine et le cardinal exilé. Il avait obtenu ses entrées; mais, allant plus loin, le cardinal lui remit une lettre de créance en forme auprès de cette princesse; nous extrayons ce passage de sa lettre d'envoi : « Vous trouverez ci-jointe une lettre pour la reine; je la supplie de donner entièrement créance à ce que vous lui direz de ma part (2). »

A l'amour de l'argent, Colbert joignait le culte de l'éco-

(1) Appréciations tirées des lettres inédites soit du cardinal, soit de Colbert, des 9, 16, 17 juin, 9, 16, 28 juillet, 13 et 17 août 1651. Aff. étr., France, vol. 876 et 878.

(2) Lettre inédite, 8 septembre 1651. Aff. étr., France, vol. 878.



nomie, sentiments qui expliquent, du moment que ces deux hommes se furent bien connus, la parfaite entente qui s'établit entre eux. Chez l'un comme chez l'autre, l'économie n'excluait pas la grande dépense, toutes les fois que celle-ci pouvait avoir d'avantageuses conséquences. Ils agissaient d'après ce principe que les économies procurent des ressources pour la magnificence dans les grandes occasions, tandis que la dissipation peut laisser dans la pénurie au moment le plus inopportun. Le cardinal ne pouvant songer alors à paraître, Colbert s'efforça de lui plaire en ménageant des économies. Il en est une cependant que désirait le cardinal, ainsi qu'une de ses lettres nous l'apprend, et dont il lui conseilla l'ajournement. Dans le palais Mazarin, placé sous séquestre, veillaient deux gardiens : l'un, du nom d'Annet, aux gages du cardinal, payé quarante sols par jour; l'autre, un archer du grand prévôt, payé un écu par jour; Colbert représenta au cardinal que les créanciers prétendant que Tubeuf était un créancier supposé, ce serait accréditer ce bruit si l'on renvoyait ces deux hommes, en ne gardant au palais que les seuls domestiques de Son Éminence; Tubeuf avait reçu, il est vrai, d'autres garanties; mais il était bon qu'il restât en apparence créancier privilégié, parce qu'il y avait moyen de disposer de lui (1).

Une autre économie, qui n'était pas à discuter, se présentait d'elle-même comme conséquence de la dispersion du mobilier, celle de l'agent qui, sous le nom de garde-meuble, était préposé à sa conservation. Il se nommait

(1) Lettre inédite de Colbert au cardinal, 28 juillet 1651. Aff. étr., France, vol. 876.

Bernardin; ses gages et sa nourriture montaient à vingt écus par mois, mais il lui était dû cent quatre-vingts écus pour neuf mois échus. Il dut se contenter de cent écus comptant, et accepter l'ajournement à des temps meilleurs de la valeur de deux habits qui ne lui avaient pas été remis pour l'année courante. Un second Bernardin, valet de chambre, fut conservé avec le maintien de ses gages à quinze écus par mois (1). Une économie sérieuse avait été la suppression de la majeure partie des gardes du cardinal, qui coûtaient chacun quinze écus par mois (2). La reine s'inquiéta fort de cette suppression au point de vue de la sûreté de la personne du cardinal; elle trouvait qu'il aurait pu maintenir la compagnie de ses gardes au complet, du moment que la dépense de sa maison ne dépassait pas treize mille livres par mois (3).

Une lourde charge pour le cardinal consistait dans le soutien de sa famille; il l'avait fait participer à sa prospérité, il aurait voulu la préserver du contre-coup de ses malheurs; mais dans la crainte du mauvais effet que pourrait produire en France cet argent envoyé à des étrangers, il se refusait à le faire ostensiblement et même à convenir d'avoir jamais rien fait pour enrichir les siens. Dans ce but, en chargeant Jobart d'envoyer à Rome dix mille écus pour ses proches qui n'avaient rien touché depuis huit mois, et pour se justifier de ne pas leur envoyer davan-

(1) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 23 septembre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

(2) Lettre inédite du cardinal à Jobart, 20 mai 1651. Aff. étr., France, vol. 880.

(3) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 21 octobre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

tage, il avait soin de lui dire : « Ils ne sont pas plus accommodés qu'ils ne l'étaient il y a trente ans (1). » Dans une lettre à Colbert, le cardinal reproduit cette assertion que depuis trente ans la position de sa famille ne s'est pas améliorée (2). Nous pouvons savoir à quoi nous en tenir par une autre lettre du cardinal, dans laquelle il établit le chiffre de ce que lui coûtait sa famille : « Je donnois à Rome près de cinq cents écus par mois pour faire subsister mon père et mes sœurs; voilà près de huit mois que je ne leur ai pas envoyé un sol. Je suis en grande peine de voir dans le dénuement des personnes qui me sont chères. Je vous prie de me mander promptement ce qui se pourra faire là-dessus (3). »

Quant aux trois nièces que le cardinal avait, à cette époque, fait venir en France et qu'il avait emmenées à Brühl avec lui, leur dépense se confondait avec celle de sa maison; mais leur présence lui créait des embarras dont il ne manquait pas de se plaindre. Ce n'était pas sans péril qu'elles étaient parvenues à se cacher et à sortir de Paris pour venir le rejoindre; de nouveaux dangers étaient en perspective, car le cardinal méditait quelque coup hardi pour son retour, et il ne pouvait se faire suivre de ses nièces pour courir les aventures avec elles. Il terminait ainsi une de ses lettres : « Je ne suis pas sans une grande appréhension, me voyant environné de leurs places et de leurs troupes (il s'agit des Espagnols), et étant embarrassé de mes nièces et d'une grande famille(4); mais j'espère

(1) Lettre inédite, 20 mai 1651. Aff. étr., France, vol. 881.
(2) Lettre inédite, 28 juin 1651. Aff. étr., France, vol. 878.
(3) Lettre inédite à Jobart, 28 août 1651. Aff. étr., France, vol. 878.
(4) Famille est employé ici dans le sens italien qui désigne les serviteurs.

que Dieu m'y aidera, puisqu'il voit que mes intentions ne sont autres que de mettre le tout pour le tout, pour bien servir un roi innocent et la plus vertueuse princesse qui soit au monde (1). »

(1) Lettre inédite du cardinal à Millet, 26 novembre 1651. Aff. étr., France, vol. 879.

APPENDICE

COLBERT A MAZARIN

28 juillet 1651.

Je vois que ce qui concerne l'affaire des prises vous touche, c'est pourquoi je vais vous en donner le détail, afin que vous en donniez le tort à qui il appartient. L'arrêt du Parlement de cent et tant de mille livres à MM. de Noailles, de Lunas et de Gadagne était expédié avant que MM. de Lyonne et Rose m'eussent prévenu que vous vouliez me donner le soin de vos affaires... Je ne pouvois m'opposer aux sentiments de M. de Lyonne qui avoit votre confiance entière.

Je suis d'avis de vendre vos vaisseaux à des particuliers et non à l'État, parce que je connois assez la situation des finances pour savoir qu'un fonds si considérable seroit difficilement payé.

Je travaille à convertir en bonne monnoie ce que j'ai reçu en réaux.

Si vous voulez apaiser un bruit éternel qui se fait contre vous, il faut payer madame de la Trousse des seize mille livres qui lui restent dûes pour le régiment de la marine. Je serois d'avis de lui donner les intérêts au denier vingt depuis le temps qu'on lui doit...

A l'égard des deux personnes qui sont dans votre maison, l'une s'appelle Annet, qui est à vous, à qui l'on donne quarante sols par jour, et l'autre est un archer du Grand Prévôt à qui l'on donne un écu. La pensée m'étoit venue, il y a fort longtemps, de les ôter, mais ayant considéré que tous les créanciers contestent que la dette de M. Tubeuf est supposée et que vous êtes d'intelligence ensemble, et que si nos ôtons l'archer qui est la seule personne de Justice, et que nous y remettions vos domestiques, ce sera une forme de conviction qui au moins donnera lieu



de permettre à tous les créanciers de saisir de nouveau et d'établir des gardiens, au lieu qu'il n'y a présentement que la saisie du sieur Tubeuf duquel nous disposerons, puisqu'il a ses assurances ; j'ai jugé plus à propos de ne rien innover. Tout ce qui se peut faire est de retrancher cette dépense le plus que ce pourra, à quoi je travaillerai ; et si, nonobstant ces raisons, vous persistez à faire ôter ces deux hommes, sur ce que vous m'en manderez je tâcherai de faire convenir ledit sieur Tubeuf.

Pour M. Naudé, nous visiterons ensemble la bibliothèque, accompagnés de M. Tubeuf ou de celui qui en a les clefs, et nous remettrons le tout au meilleur état qu'il se pourra. Comme je n'ai pour but de plaire à qui que ce soit, mais seulement de vous dire naïvement tout ce que j'apprends et que je puis savoir pour votre service, il est bon que vous sachiez que celui qui travailloit avec ledit sieur Naudé et touts vos domestiques disent assez haut qu'il en a détourné une très grande quantité dont il a composé une bibliothèque particulière pour lui, et qu'il prétend cacher ce vol en avouant qu'il en a détourné quelques-uns des meilleurs, crainte que votre palais ne fût pillé ; qu'il a toujours été dans des sentiments fort contraires à vos intérêts et qu'il prétend par son industrie vous obliger à fonder un revenu pour l'entretien de votre bibliothèque. Vous verrez s'il y a de la vraisemblance à cela...

J'ai parlé ce soir à la reine et je lui ai dit que vous m'aviez ordonné de la supplier de permettre qu'une croix de diamants fût mise avec vos pierreries aussitôt que j'aurai pu la retirer ; elle m'a dit qu'elle croyoit avoir donné soin de la retirer en payant six mille livres et en faisant donner des billets de l'Épargne pour les autres six mille livres. Je lui ai expliqué cette affaire comme elle s'est passée, elle témoigne en être surprise...

M. le surintendant témoigne de grandes chaleurs pour votre service et fait de grands serments qu'il veut quitter les finances après qu'il aura accommodé vos affaires. Il prétend vous faire payer les vingt-sept mille livres restant de Catalogne (1)...

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 876.



CHAPITRE VI

Les projets de retour du cardinal Mazarin mal secondés par les ministres. — La reine accusée de faiblesse par Colbert et par le duc de Mercœur. — Le cardinal convaincu qu'il ne lui reste qu'à compter sur lui-même. — Jobart lui conseille de chercher deux points d'appui : sur l'étranger et sur le prince de Condé. — Échange de présents entre don Pimentel et le cardinal Mazarin. — L'accusation formulée dans les *Mémoires* de Goulas se trouve justifiée. — La superstition exerce une curieuse influence sur l'esprit du prince de Condé. — Le duc de Mercœur taxe ce prince de folie. — Le maréchal du Plessis-Praslin déclare que la maudite influence du prince de Condé ruine la France. — Ce maréchal dénigre fort ceux qui dirigent les affaires. — Il conseille au cardinal de chercher à s'entendre avec le prince de Condé plutôt qu'avec le duc d'Orléans. — Le cardinal reconnaît que cette entente n'est qu'une chimère. — La reine injustement soupçonnée de *démazariner*. — La guerre civile décide la reine à jeter le masque. — Sa conversation avec Jobart. — La cardinal quitte Brühl et se rend à Huy. — Le maréchal du Plessis-Praslin lui reproche trop de lenteur. — Motifs de ce retard. — La négociation de madame de Puisieux pour renouer avec le prince de Condé n'aboutit pas. — Impression causée par la nouvelle du retour du cardinal. — Changement d'attitude des ministres en général, et de Le Tellier en particulier. — Conseil à la reine de changer ou de modifier le ministère. — Prétention de Bartet de remplacer Le Tellier. — Effroi de Le Tellier et sa lettre de protestations de dévouement au cardinal. — Bartet est écarté du ministère par ses ennemis. — Programme pour l'entrée en France du cardinal. — Le cardinal diffère son entrée dans l'attente d'un ordre royal qu'il a sollicité. — Aucun ministre n'ose prendre la responsabilité de cet ordre en le contre-signant. — Le cardinal considère qu'il a intérêt à conserver les ministres malgré le peu de fond qu'il peut faire sur eux. — Dans une lettre à Colbert il se déclare satisfait des ministres et généralement de tout le monde. — Le cardinal reçoit une simple lettre du roi ; il écrit au maréchal du Plessis pour réclamer de nouveau un ordre royal dans les formes. — Le cardinal obligé de se passer de cet ordre. — Recommandation du cardinal à Naudé de répandre des imprimés en sa faveur. — Il écrit à Fabert pour demander des canons. — Il réunit des ressources financières en or, en perles et en pierreries. — Conseils d'économie donnés par Col-

bert. — Vol de deux cadenas et de deux douzaines d'assiettes dorées appartenant au cardinal et du linge de sa nièce. — Colbert désespéré est consolé par le cardinal. — Nouveaux soins de Colbert pour les intérêts financiers du cardinal. — Le cardinal à Dinant. — Lettre du comte de Broglie. — Recommandations au maréchal d'Hocquincourt d'être circonspect. — Ordres pour la marche des troupes à MM. de Navailles et de Broglie. — M. de Bar pourvu d'une compagnie. — Départ du cardinal de Bouillon pour Sedan. — Il donne à Jobart une leçon d'économie. — Il écrit de nombreuses lettres pour préparer les esprits à son retour. — Lettres au roi et à la reine. — Lettre-manifeste au maréchal de Senneterre. — Arrêt du parlement de Paris mettant à prix la tête du cardinal Mazarin. — Curieuse Mazarinade.

Le cardinal Mazarin, dans son exil, n'avait pas un instant abandonné la pensée de rentrer en France et d'y reprendre l'exercice de son pouvoir; mais il était loin de recevoir des encouragements de la part de ceux-là mêmes qui passaient pour ses partisans ou ses amis. Les ministres, ceux même considérés comme à sa dévotion, étaient au fond bien aises que son éloignement laissât plus d'indépendance à l'exercice de leurs fonctions; aussi pour l'éloigner davantage encore, nous avons vu qu'ils avaient conçu le projet de l'envoyer à Rome sous prétexte d'une mission honorable pour lui et avantageuse à la France. La reine elle-même semblait faiblir; n'avait-elle pas fait une solennelle déclaration pour confirmer son exil? Et Colbert en appréciait ainsi les conséquences dans une lettre au cardinal : « Je suis fort en peine de la déclaration que la reine a faite pour votre exil en présence de toutes les compagnies souveraines, ce qui ôte toute espérance à ceux qui sont chargés de vos affaires et ne m'empêche pas pourtant de faire mon devoir (1). »

(1) Lettre inédite, 19 août 1651. Aff. étr., France, vol. 876.



La reine alla jusqu'à ne pas s'opposer à ce que l'on chassât le neveu par alliance du cardinal, le duc de Mercœur, qui exhala cette plainte : « Je me vois sur le point, comme allié, d'être compris dans la déclaration, et par suite chassé de la cour et peut-être de France ; et bien qu'il y eût mille voix, je n'ai pu persuader la reine de s'opser à cet article (1). »

Enfin Colbert, dans sa correspondance avec le cardinal, formule cette accusation contre la reine : « Comme l'esprit de la reine n'est pas capable de faire prendre en sa présence une bonne résolution sur le fait de vos affaires et y donner un bon fondement, afin qu'elles puissent rouler sans avoir besoin sans cesse de son autorité pour les soutenir, il ne faut pas s'étonner si elles vont dans le plus grand désordre que l'on puisse imaginer (2). »

Au fond les sentiments de la reine pour le cardinal n'avaient pas varié ; mais elle les dissimulait, afin de mieux rester en situation de le pouvoir servir. Sa dissimulation était poussée si loin qu'elle en était arrivée à tromper le duc de Mercœur, Colbert, et le cardinal lui-même qui se crut un instant abandonné par sa protectrice. Du reste, il est possible que dans ces dernières circonstances quelque défaillance chez la reine eût succédé à la dissimulation. Cette princesse, en butte aux obsessions des princes et des Frondeurs, aux envahissements politiques du parlement, aux menaces de l'émeute populaire, et désireuse de sauver la couronne de son fils, ne savait plus à qui entendre. Le

(1) Lettre inédite du duc de Mercœur au cardinal, 7 septembre 1651. Aff. étr., France, vol. 876.

(2) Lettre inédite du dernier septembre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

cardinal fut alors convaincu que, pour opérer son retour, il n'avait plus à compter sur personne, excepté sur lui-même, en risquant un coup de hardiesse.

Il avait pris cette résolution avant même d'avoir reçu de Jobart une lettre qui lui conseillait de brusquer les événements; nous en détachons ce passage : « La Fronde joue Votre Éminence; mais il y auroit un beau coup à faire si Votre Éminence avoit auprès du roi et de la reine quelqu'un qui eût tout ensemble affection, cœur et esprit. En substance, tirez la Fronde hors de Paris; accordez-vous avec M. le prince et faites un bon coup de filet. Ménagez cependant l'armée et quelque secours étranger pour réduire les rebelles et faites vite de peur que l'esprit du roi et de la reine ne vous échappe : *mi paresse questo si parlar da servitor fidele ed intelligente* (1). »

Jobart conseillait au cardinal, pour risquer l'aventure, de s'assurer de deux points d'appui : un secours étranger et le prince de Condé. Ce double conseil mérite quelque examen.

Jobart ne s'explique pas sur la nature du secours étranger, l'entendait-il au point de vue d'un accord avec l'Espagne, ou simplement au point de vue de la levée de troupes étrangères? Nous devons croire qu'il l'entendait d'abord dans le premier sens et subsidiairement dans le second. Notre opinion est basée sur ce fait qu'il n'ignorait pas que le cardinal était précédemment entré en pourparlers avec l'Espagne, puisque lui-même avait été chargé de l'achat à Paris de présents destinés par le cardinal à don Pimentel.

(1) Lettre inédite du 15 septembre 1651. Aff. étr., France, vol. 876.



L'Espagne, dans l'espoir de tirer bon parti du désir du cardinal Mazarin de recouvrer le pouvoir, avait pris l'initiative d'un accord avec lui, et un présent de don Pimentel au cardinal signale les premières ouvertures. Jobart eut mission de faire parvenir à Son Éminence ce présent que nous devons croire, d'après cela, acheté à Paris ; mais comme cette commission était aussi peu patriotique que compromettante, il eut de la peine à trouver quelqu'un qui voulût s'en charger, puisqu'il écrivit au cardinal : « De tous ceux qui sont allés d'ici trouver Votre Éminence pas un ne s'est voulu charger de quoi que ce fût, ni même M. Scyron, du présent de M. Pimentel (1). » En retour du présent de l'Espagne, le cardinal fit acheter par Jobart des présents pour offrir à Pimentel ; celui-ci s'acquitta en toute hâte de ces acquisitions dans l'appréhension qu'elles ne parvinssent trop tard : elles consistaient en une montre, une boîte en or de la plus nouvelle mode, d'après la recommandation du cardinal, plusieurs baudriers et une épée damasquinée du prix de dix pistoles. Pour le choix de cette épée, Jobart s'en était remis à Millet, l'un des agents et correspondants du cardinal, comme étant plus apte que lui (2).

L'entente avec l'étranger fut une tache de certaines factions de la Fronde, de la Fronde des princes et particulièrement de la Fronde du parlement, de la bourgeoisie et du peuple de Bordeaux, recherchant l'alliance de l'Espagne et de l'Angleterre (3). Le cardinal Mazarin, bien qu'étranger d'origine, passe pour avoir complètement adopté les

(1) Lettre inédite, 24 juin 1651. Aff. étr., France, vol. 875.

(2) Lettre inédite, 15 juillet 1651. Aff. étr., France, vol. 875.

(3) Voy. nos *Souvenirs du règne de Louis XIV*.

intérêts de la France; mais ces présents à Pimentel nous fournissent la preuve qu'il faillit au moins une fois, alors que son intérêt personnel était en jeu. Cette secrète négociation avec Pimentel fait apparaître comme une vérité une assertion de Goulas dans ses *Mémoires* (1), qu'il n'a pas osé affirmer : à la condition que l'Espagne ne soutiendrait pas contre lui le prince de Condé ou ne le ferait qu'assez faiblement pour ne pas empêcher son retour, il promettait de lui laisser prendre les quatre places qui tenaient ses armées plus particulièrement en échec : Gravelines et Dunkerque, en Flandre, Barcelone, en Espagne, et Casal, en Italie. Par suite de cette convention, ou autrement, ces places furent en effet perdues.

Le second conseil de Jobart au cardinal consistait à s'accorder avec le prince de Condé. Sans attendre ce conseil, le cardinal avait à plusieurs reprises tenté un rapprochement avec ce prince; mais il lui avait été jusques alors impossible de l'obtenir. L'un et l'autre voulait pour lui seul l'exercice de l'autorité souveraine, prétention exclusive des concessions réciproques qu'il eût été indispensable de se faire. Le cardinal Mazarin, d'un caractère plus souple, eût plus volontiers cédé en acceptant le second rang, avec l'arrière-pensée de ressaisir par son adresse ce qu'il aurait ouvertement abandonné; mais, pour traiter, il faut pouvoir discuter sur un programme, or le prince de Condé, grand guerrier et faible politique, n'en avait aucun. Être le maître était tout à ses yeux; hors de là, il n'avait nulle idée de gouvernement. Très spirituel, très instruit,

(1) *Mémoires de Goulas*, t. III, p. 337.



son esprit n'était cependant capable d'aucune grande conception, il était même étroit et superstitieux. A cet égard rapportons une anecdote que nous croyons inédite ; il avait fait tirer son horoscope, et le résultat lui causait une terrible inquiétude ; cet horoscope portait qu'à partir de sa trente et unième année il serait toujours malheureux, et qu'avant même d'avoir atteint cet âge, il ferait une seconde prison (1). L'exaltation habituelle du prince de Condé était si grande qu'elle tenait de la folie ; le duc de Mercœur s'en exprimait dans ce sens : « Le prince de Condé est comme fou et ses amis même en tombent d'accord, désapprouvant sa conduite (2). » Le maréchal du Plessis-Praslin déclarait que sa funeste ambition ruinait la France ; en écrivant au cardinal il lui disait : « La reine est ulcérée terriblement contre M. le prince. Son Altesse Royale (le duc d'Orléans) se ménageant toujours entre les deux partis, vous pouvez juger si cela est capable d'apaiser le mal et combien il serait nécessaire qu'il parlât avec fermeté pour faire cesser cette maudite influence qui ruine la France (3). » Le maréchal du Plessis trouvait la situation d'autant plus déplorable qu'il jugeait incapables de la rétablir ceux mêmes auxquels en incombait la mission, il s'exprime sur ce point en ces termes dénigrants : « Mais comme ceux qui gouvernent ont des lumières que sans doute je n'ai pas, il s'en faut rapporter à leur conduite, à la justice de notre cause et à la capacité de M. le

(1) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 6 août 1651. Aff. étr., France, vol. 876.

(2) Lettre inédite du duc de Mercœur au cardinal, 29 juillet 1651. Aff. étr., France, vol. 876.

(3) Lettre inédite du 2 septembre 1651. Aff. étr., France, vol. 876.

maréchal d'Estrées qui commande l'armée du roi (1). »

Quelle que fût la défavorable impression produite par le prince de Condé sur l'esprit du maréchal du Plessis et, par suite, sa conviction qu'il était politiquement incapable, il considérait la situation du cardinal comme tellement désespérée qu'il lui conseillait de s'accrocher à toutes les branches, même à celle-là, convaincu que s'accrocher à celle du duc d'Orléans, offrirait encore de plus mauvaises chances. En rendant compte au cardinal de l'état présent des affaires, le maréchal du Plessis lui apprenait que la cour avait quitté Fontainebleau, le 2 octobre, pour marcher sur Bourges ; mais que le maréchal d'Estrées, resté malade à Paris, n'avait pu venir prendre le commandement de l'armée. Le maréchal du Plessis apprenait encore au cardinal qu'il avait fait pour son rappel de vives instances auprès de la reine, et que cette princesse lui avait confié que son intention était de mettre à profit soit le désarroi présent de toutes choses, soit un accommodement avec le prince de Condé, en employant un intermédiaire tout autre que le duc d'Orléans, qu'il faudrait même tenir à l'écart. Le maréchal terminait en informant le cardinal que Le Tellier, tout en partageant sa manière de voir, considérait comme si grande la difficulté de son retour qu'il croyait que la voie d'un accord avec le prince de Condé serait encore le meilleur parti à choisir (2).

Cet accord avec le prince de Condé était une chimère depuis longtemps caressée, et lorsqu'on voulut y revenir, le

(1) Lettre inédite au cardinal, 29 septembre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

(2) Lettre inédite au cardinal, 4 octobre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

cardinal se vit bientôt obligé à renoncer à ses illusions ; il s'en exprime ainsi :

« Je suis informé que M. le prince n'a aucune bonne volonté pour moi, et qu'il est convaincu qu'il perdroit la plus grande partie de ses amis s'il devenoit le mien (1). »

Heureusement pour Mazarin, la reine, dont il était arrivé à accuser si injustement la tiédeur, ne s'était couverte prudemment que d'un masque trompeur. Cette princesse déguisait ses intentions avec tant de naturel que l'on y était trompé au point que le chevalier de Saint-Mégrin rapporta ce propos : « Une personne de qualité retournant aujourd'hui de la cour a dit dans une compagnie où elle étoit que la Reine *démazarinait* (2). »

La prise d'armes des princes décida la reine à jeter le masque qu'elle n'avait pris que par crainte de susciter la guerre civile ; mais du moment où les princes l'avaient commencée, elle n'avait plus de motif de dissimuler ; alors, parlant du cardinal, elle eut avec Jobart la conversation que nous allons rapporter :

« *A cette heure que nous avons la guerre civile, il n'y a plus rien de pire à craindre ; je le veux faire revenir.* J'approuvai ses raisons, en disant qu'elle ne sauroit mieux faire. *Elle répliqua qu'elle n'avoit qu'une appréhension, celle qu'il mésarrivât à votre personne*. Je voulus lui dire que quand vous seriez auprès du roi, il n'y auroit rien à craindre, et que je croyois que vous ne vous souciez pas de mourir aux pieds de Leurs Majestés pour leur service ;

(1) Lettre inédite du cardinal à Jobart, 14 novembre 1651. Aff. étr., France, vol. 879.

(2) Mémoire inédit sans date et sans signature. Aff. étr., France, vol. 877.



elle me dit : *Cela n'arrivera pas, s'il plaît à Dieu,* et me demanda si vous n'aviez pas présentement des gardes (1). »

Le désir de la reine, quelque ardent qu'il pût être, paralysé par ses craintes pour la vie du cardinal et par le peu d'empressement à la seconder qu'elle rencontrait autour d'elle, serait demeuré sans effet si Mazarin n'eût été résolu à prendre lui-même l'initiative de son retour. Décidé à se conformer au conseil de Jobart, *surtout faites vite,* il partit de Brühl et se rendit à Huy, le 24 octobre. De cette ville, il écrivit à Colbert, le 30 octobre, qu'il avait grandement à se plaindre du défaut de concours de ceux qui auraient pu lui être le plus utiles ; que, par suite, il fallait qu'il se tînt pour dit que s'il n'était pas lui-même le médecin, sa maladie deviendrait chaque jour plus incurable (2). Il ne se hâtait cependant point assez au gré du petit nombre de ceux qui désiraient sincèrement son retour, car le maréchal du Plessis lui écrivit :

« Je vous dis encore une fois que si vous ne vous hâtez, ceux qui font semblant de vouloir votre retour et qui l'appréhendent, traîneront jusques à un traité avec M. le prince, qui ne se fera jamais à votre avantage si vous n'êtes ici ; quelque volonté que la reine aît de vous comprendre, vous aurez toujours l'exclusion tant que vous serez éloigné (3). »

Si le cardinal ne se pressait pas davantage, c'est qu'il voulait être hardi, sans être téméraire ; Jobart avait bien

(1) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 21 octobre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

(2) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 879.

(3) Lettre inédite, 6 novembre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

deviné son sentiment : il ne se souciait pas de mourir aux pieds de Leurs Majestés. Il conduisait à la fois ses préparatifs de guerre et ses négociations, levant des troupes et écrivant à tous ceux qu'il espérait pouvoir gagner à sa cause. Pour le commandement de la petite armée dont il devait se faire escorter, il s'était assuré du maréchal d'Hocquincourt et des comtes de Broglie et de Navailles ; pour les négociations, c'est aux femmes qu'il s'adressa de préférence, et l'on sait quel rôle elles jouèrent dans la Fronde. Si le cardinal avait d'ardentes ennemies comme la duchesse de Chevreuse, d'autres femmes de la cour ne demandaient qu'à lui donner des preuves de leur dévouement, telles que la princesse Palatine, la maréchale de Guébriant, qui allait bientôt se signaler par la singulière aventure de la prise de possession de Brisach (1) ; madame de Puisieux (2), qui ne ménageait ni ses soins ni sa correspondance (3). Son entremise avait pour but la réconciliation du prince de Condé avec le cardinal Mazarin, dont le chimérique projet ne cessait pas de se poursuivre ; c'était chez elle que Gourville devait apporter le oui ou le non définitif du prince (4). De crainte que l'arrivée du cardinal ne devînt un obstacle

(1) Voy. nos *Souvenirs du règne de Louis XIV.*

(2) Charlotte d'Étampes-Valençay, seconde femme de M. de Puisieux, fils de M. de Sillery-Brulart, garde des sceaux. Tallemant des Réaux signale les extravagances et des galanteries de madame de Puisieux.

(3) Voy. ses lettres inédites, Aff. étr., France, année 1651.

(4) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 28 octobre 1651. Aff. étr., France, vol. 877. — Mazarin, qui se préoccupait de l'animosité qui régnait contre lui au palais du Luxembourg, avait chargé Jobart d'en rechercher les causes, dans une lettre du 2 octobre dans laquelle nous relevons ce passage : « Il seroit bon de connoître les principaux auteurs qui continuent à aigrir contre moi l'esprit de Monsieur et de Madame. » Aff. étr., France, vol. 878.

à une conclusion favorable, elle écrivit à celui-ci pour le conjurer de retarder son départ jusqu'à ce que sa négociation fût plus avancée (1). La négociation n'aboutissant pas, Jobart prévint le cardinal qu'il jugeait hors de propos de continuer ses conférences avec madame de Puisieux (2); mais la négociatrice, désespérée de voir lui échapper le but qu'elle poursuivait et ne voulant pas y renoncer, insista pour qu'il vînt encore chez elle (3). Jobart céda, et les conférences continuèrent jusqu'au jour où madame de Puisieux se vit contrainte de reconnaître que le prince de Condé n'avait d'autre intention que de gagner du temps, afin de renforcer ses troupes et de tirer tous les avantages d'un traité qu'il venait de conclure avec les Espagnols; pensant qu'en cas d'insuccès, la ressource de s'accommoder avec le cardinal lui resterait toujours (4).

Comme il arrive pour toute résolution hardie, la première impression causée par la nouvelle que le cardinal Mazarin se disposait à rentrer en France fut de jeter le désarroi parmi ses ennemis. Nul bruit, nulle émotion ne se produisirent à Paris, et la sourdine fut mise aux sarcasmes dont le palais d'Orléans (le Luxembourg) retentissait chaque jour. Madame réprima la licence qu'elle avait

(1) Lettre inédite de madame de Puisieux au cardinal, 4 novembre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

(2) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 8 novembre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

(3) Lettre inédite de madame de Puisieux à Jobart, 15 novembre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

(4) Lettre de Jobart au cardinal, 13 décembre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

jusque-là donnée à ses filles d'honneur de chanter les chansons en vogue contre la personne du cardinal (1).

Sur les ministres, l'effet fut plus saisissant encore. Au fond, ils étaient tous satisfaits de l'éloignement du cardinal, et ils espéraient que ce serait pour toujours; alors, par un revirement soudain, ils feignirent d'être joyeux de son prochain retour; ils y apportaient même d'autant plus d'affectation qu'ils craignaient que la reine ne leur pardonnât pas leur tiédeur passée, courant par suite le risque de ne pas être maintenus au pouvoir. Ce passage d'une lettre adressée au cardinal exprime en quelques mots les sentiments de cette princesse : « Je sais de certaine science que la reine se plaint de la faiblesse et du peu de soulagement qu'elle a des ministres présents, et qu'elle n'en est pas autrement satisfaite (2). » L'Aubespine, marquis de Châteauneuf, chef du conseil, n'était guère au fond plus favorable au cardinal que Chavigny qu'il avait remplacé. La Vieuville, surintendant des finances, ne se prêtait que de mauvaise grâce aux efforts de Colbert pour reconstituer sa fortune; aussi Colbert le tenait comme particulièrement suspect (3). Loménie, comte de Brienne, avait été le promoteur de l'idée d'envoyer le cardinal remplir une mission à Rome, dans l'espoir qu'il n'en reviendrait jamais. Hugues de Lionne, conseiller d'État, qui avait une grande influence dans le conseil, bien qu'il ne

(1) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 28 octobre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

(2) Lettre inédite de Millet au cardinal, Gien, 5 octobre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

(3) Lettre inédite du cardinal à Colbert, 2 octobre 1651. Aff. étr., France, vol. 879.

fût pas ministre encore, s'était associé à Brienne pour cette combinaison. Mazarin leur savait le plus mauvais gré de cette honnête manière de vouloir se défaire de sa personne. Le Tellier lui-même, administrateur habile, mais égoïste profond, qui de sa vie ne rendit service à personne, et qui ne songeait qu'à se maintenir, avait pris, bien qu'il fût sa créature, une attitude équivoque qui pouvait lui être utile à deux fins : il parlait ouvertement contre le cardinal; or, dans le cas où celui-ci aurait été perdu sans retour, il surnageait avec ses adversaires victorieux; si, au contraire, le cardinal devait de nouveau remonter au pouvoir, l'excuse de ses propos était toute prête, il ne les avait tenus que pour ne pas être suspect aux Frondeurs et pouvoir d'autant mieux servir en secret les intérêts du cardinal. Mazarin ni Colbert n'osaient soupçonner Le Tellier d'une telle duplicité, mais ils accusaient sa faiblesse. Le cardinal exprime ainsi son sentiment : « Je crois mondit sieur Le Tellier tout à fait de mes amis, mais je le vois toujours tremblant en ce qui me regarde, et cependant mon mal empire tous les jours et mes ennemis se mettent plus en état d'en empêcher la guérison (1). » Après les tièdes, se trouvent dans l'entourage de la reine ceux que le cardinal considère comme des ennemis cachés, entre autres le maréchal de Senneterre, dont il écrit : « Je vous dirai aussi confidemment qu'il n'y a personne qui fasse plus appréhender à la reine les inconvénients de mon retour que le sieur de Senneterre (2). » Le premier président Molé, investi des fonctions de garde

(1) Lettre inédite du cardinal à Colbert, 30 octobre 1651. Aff. étr., France, vol. 879.
(2) Même lettre.

des sceaux, malgré un dévouement à la reine dont il avait fait preuve, bien qu'il voulût l'associer au respect des prétentions du parlement, partage aussi les suspicions; le cardinal apprécie ainsi son attitude : « La froideur de M. le premier président ne répond pas aux chaudes protestations qu'il faisait à la reine avant d'être établi (1). »

Afin de paralyser les conséquences de ces mauvais vouloirs coalisés, d'autant plus dangereux qu'ils se cachaient dans l'ombre, un moyen avait paru s'offrir : changer le ministère ou tout au moins le modifier. Ce moyen fut suggéré à la reine; mais les circonstances le rendaient si peu praticable et si dangereux qu'aucune suite ne lui fut donnée. Le prince Thomas de Savoie, qui servait avec zèle la cause royale, en était le promoteur; il eût voulu que la reine introduisît dans le conseil deux ou trois nouveaux ministres d'un dévouement absolu au cardinal; l'un d'eux eût été le maréchal du Plessis-Praslin, dont la correspondance (2) révèle un esprit calme, appréciant les affaires avec une remarquable lucidité. Pour occuper une place dans ce ministère, il se présenta un candidat que nous ne croyons pas avoir été signalé par aucun historien, c'était Bartet, cet avocat adroit et intrigant à qui La Vieuville avait fait acheter la charge de secrétaire du cabinet, et qui s'était introduit fort avant dans la confiance de la reine et du cardinal. Bartet ne visait à rien moins qu'à remplacer Le Tellier. Cette appréhension fit sortir Le Tellier de l'attitude prudente qu'il avait gardée jusque-là, et qui

(1) Lettre inédite du cardinal à Colbert, du même jour que la précédente.

(2) Cette correspondance inédite fait partie des documents des *Archives des Affaires étrangères* sur lesquels nous écrivons notre récit.

cessait de remplir le but de son maintien au ministère, quelle que fût la tournure des événements, puisque cette attitude devenait un grief contre lui. Il se prononce ouvertement pour le cardinal, en protestant d'un inaltérable dévouement que la malice seule de ses ennemis avait voulu ternir ; il accuse tout le monde pour se justifier lui-même, et surtout ne pardonne pas à Bartet de vouloir le supplanter. Ce passage d'une de ses lettres au cardinal mérite d'être reproduit :

« J'ai eu l'honneur, avant que je sois tombé malade, de rendre un compte exact à Votre Éminence de ce que M. le coadjuteur et les Frondeurs faisoient contre moi. Ils n'ont point, depuis ce temps-là, changé de conduite, et il n'y a point d'artifices dont ils ne se soient servis pour m'attirer des orages et m'intimider; mais je vois cela avec plaisir, et n'en trouve pas moins en le faisant savoir à Votre Eminence, parce qu'il n'y a rien qui me puisse mieux justifier auprès d'elle, et dans tout le monde, de ce qu'on lui a voulu faire croire autrefois que j'étais entré dans des engagements contraires à ce que je lui devois. Car si je suis poussé par M. le prince, abandonné par Son Altesse Royale et persécuté par les Frondeurs, c'est ce qui peut le mieux convaincre de calomnie ceux qui, pour leurs intérêts, m'avoient voulu rendre criminel auprès de Votre Éminence. Mais je lui avoue que je souffre avec déplaisir que ceux qui ont liaison ou attachement avec elle me persécutent, et que M. Bartet essaye de me rendre tous les mauvais offices qu'il peut auprès de la reine; qu'il ose prétendre à ma charge, jusqu'à prendre la liberté de dire que je serois mieux récompensé avec deux cent mille

livres ; que M. de La Vieuville refuse nettement de traiter avec M. Colbert parce qu'il est dans mes intérêts, et que M. le coadjuteur et madame de Chevreuse, que l'on dit être de nouveau convertis, fassent trophée de me persécuter. Ce qui me touche le plus vivement en cela, est le dessein qu'ils ont sans doute de me faire passer pour suspect dans tout ce qui regarde Votre Éminence... Si Votre Éminence me fait l'honneur de me rétablir à la cour, je m'y conduirai en sorte qu'elle connoîtra que je ne suis pas tout à fait indigne d'être continué dans mon emploi (1). »

Cette lettre épouvantée est l'expression de la terreur qu'éprouvait Le Tellier d'être chassé du ministère, et prouve qu'il ne s'en fallut guère.

Bartet, en effet, secondé par ses amis, avait obtenu de la reine une confiance qui pouvait faire croire à la réussite de son ambitieux projet, malheureusement pour lui il ne plaisait pas à tout le monde ; il comptait même, malgré son dévouement, des ennemis parmi les plus chauds partisans du cardinal. L'un d'eux, le chevalier de Saint-Mégrin, tenta même d'obtenir que le cardinal usât de son influence sur la reine pour l'inviter à se dégager de Bartet et de sa cabale (2). Un adversaire plus ardent encore se révéla en la personne du duc de Mercœur : « Je vous avoue ingénument, écrit-il au cardinal, que ma douleur ou plutôt ma rage est extrême depuis le retour de notre grand négociateur Bartet des missions que vous lui avez données. L'on me parle, comme à M. de Beaufort, de vos inté-

(1) Lettre inédite du 17 novembre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

(2) Lettre inédite du chevalier de Saint-Mégrin au cardinal, 30 novembre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.



rêts (1); il est patron et le croit grandement être, et la reine ne me parle plus directement, mais par lui, et, lorsque de moi je me crus avancer de le faire, j'en rapporte un refus général, et des choses même qu'elle accorde à toutes personnes. Qu'elle me traite de cette sorte, il me seroit en quelque sorte supportable, mais pourtant fort dur; mais que ce traitement me vienne de vous et que vous me fassiez tirer au bâton avec un petit secrétaire de quatre deniers, cela ne se peut endurer à un homme d'honneur qui s'est perdu pour vous, et n'a pas fait son marché auparavant comme la plupart des gens qui sont le mieux avec vous (2). »

La jalousie du duc de Mercœur contre Bartet, si fortement accentuée dans sa plainte, prouve à quel point Bartet jouissait de la confiance du cardinal, et qu'il n'était pas impossible que, d'accord avec la reine, la combinaison d'en faire un ministre ne faillit aboutir.

L'entrée en France du cardinal étant décidée, il ne s'agissait plus que de passer à l'exécution; un programme fut envoyé au cardinal; il avait dû être concerté avec la reine. Voici ce plan, qui laissait plusieurs points indécis :

« Vous devez entrer en France dans deux jours avec quatre mille hommes. Les gouverneurs de la frontière sont allés pour prendre vos ordres là-dessus. M. le maréchal de Praslin et M. le duc de Mercœur doivent vous aller au-

(1) Le duc de Mercœur veut dire qu'on ne lui accorde pas plus de confiance qu'on n'en accorderait à son frère le duc de Beaufort, ennemi acharné du cardinal.

(2) Lettre inédite du duc de Mercœur au cardinal, sans date ; mais son contenu, et la place qu'elle occupe parmi les autres documents, indiquent qu'elle appartient aux derniers mois de 1651. Aff. étr., France, vol. 877.



devant. La reine vous a envoyé deux courriers depuis huit jours pour vous faire hâter. On ne s'accorde pas comme vous devez venir, si ce sera avec vos troupes, si vous demeurerez un jour ou deux, ou si elles vous devanceront; on ne convient pas non plus des lieux où vous passerez. »

Pour mieux encourager le cardinal, cette lettre programme lui promettait que quatre mille des plus notables bourgeois de Paris viendraient le supplier d'y rentrer et l'aideraient à en chasser tous ses ennemis (1).

L'impatience un peu irréfléchie de la reine se manifeste dans ce programme, qui ne fut pas suivi d'une exécution aussi rapide qu'elle l'eût souhaité. Le cardinal voulait certainement se hâter, mais il ne voulait pas se précipiter à l'aventure. Il avait demandé un ordre royal de rappel, et cet ordre n'arrivait pas. Il s'en était plaint à Millet, l'un de ses agents à la cour, en lui écrivant : « Si la reine eût trouvé bon de m'envoyer un ordre, comme je l'ai sollicité lorsque j'étais à Brühl, que le roi étant majeur et hors de Paris, je me rendisse auprès de Leurs Majestés, ainsi qu'il semble que c'étoit la pensée de M. le maréchal du Plessis, cela eût été fait à l'improviste, et j'eusse été plus tôt auprès de Leurs Majestés qu'on eût eu le temps de rien pénétrer... Je vois par les lettres de la reine qu'elle croyoit que je m'étois mis en mesure d'aller la trouver avec deux ou trois cents chevaux, tandis que Bartet me conseille de n'aller qu'avec un corps considérable de troupes, mais au plus vite, car autrement tout seroit perdu sans ressource... Si j'eusse hasardé de m'en aller avec quatre ou

(1) Lettre inédite, sans signature, 29 novembre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.



cinq personnes et que j'eusse eu le bonheur de passer sans accident, ce qui étoit pourtant fort mal aisé, au lieu d'être utile au service de Leurs Majestés, il est certain qu'il en fût résulté de plus grands embarras (1). »

Ce retard, causé par l'attente de l'ordre royal, n'était point imputable à la reine, dont l'empressement pour le retour du cardinal était toujours le même, mais il était évidemment le fait du peu d'empressement des ministres. Ce grief fondé, ajouté à tant d'autres, n'était pas fait pour atténuer le mécontentement que la reine et le cardinal éprouvaient contre eux. La reine ni le cardinal n'osèrent cependant pas suivre l'avis qui leur était suggéré de modifier le conseil; ils furent arrêtés par cette considération qu'un changement de ministère pourrait créer de nouvelles complications. Bien que les ministres fussent tièdes encore, il était certain que la résolution hardie du cardinal les avait ébranlés, et par conséquent le parti le plus prudent était d'échauffer leur tiédeur et de paraître prendre au sérieux leurs démonstrations de dévouement. Bon gré, mal gré, le cardinal se résigna à paraître généralement satisfait de tout le monde et des ministres en particulier. Il écrivit à Colbert : « J'ai été touché au dernier point de la manière dont M. Le Tellier m'a écrit... On m'assure de divers endroits que M. le surintendant aura toute confiance en vous (2). » Il recommandait au maréchal du Plessis de ménager M. de Brienne, et lui donnait la liste de tous les personnages de la cour qu'il fallait aussi ménager, parce qu'ils occupaient des emplois mili-

(1) Lettre inédite du 26 novembre 1651. Aff. étr., France, vol. 879.

(2) Lettre inédite, Dinant, 4 décembre 1651. Aff. étr., France, vol, 879.

taires : MM. de Miossens, de La Salle, de Saint-Mégrin, de Créquy, de Jarzé, de Chouppes, et, plus que tous, le maréchal de Senneterre (1).

Lorsque le cardinal écrivait les lettres qui précèdent, il avait quitté Huy et s'était provisoirement établi à Dinant depuis le 15 novembre. Avant d'en partir pour franchir la frontière de France, il voulait que cet acte, dont il avait l'initiative, parût un acte d'obéissance à la volonté du roi. Tant que cette volonté ne se serait pas manifestée, il sentait qu'il n'était qu'un rebelle sous le coup d'un arrêt d'exil du parlement, subsistant dans toute sa force jusqu'au moment où il serait réduit à néant par un acte de la volonté royale. Il avait reçu, il est vrai, l'ordre de retour qu'il avait sollicité et longtemps attendu ; mais cet ordre était consigné dans une simple lettre du roi qu'il trouvait insuffisante dans le fond et dans la forme ; il en réclamait une seconde, et nous détachons textuellement de sa lettre au maréchal du Plessis le paragraphe qui concerne cette demande :

« Il est tout à fait nécessaire que le roi m'écrive une seconde lettre contresignée par un secrétaire d'État, par laquelle il m'ordonne que, sans aucune réplique, je me rende auprès de sa personne et lui mène les troupes que j'aurai sur pied ; car, soit par l'intérêt de sa dignité et de son autorité, soit pour le mien particulier, il faut que cela paroisse et que la France ne puisse pas croire que j'ai pris la résolution d'y entrer contre la volonté du roi. Si la reine prend la peine de parler comme il faut à M. de Brienne, il fera sans doute la lettre de bonne grâce et gar-

(1) Lettre inédite, Dinant, 11 décembre 1651. Aff. étr., France, vol. 879.

dera le secret; car, après tout, je ne crois pas qu'il soit si ennemi de lui-même qu'il ne soit bien aise, en se conformant à la volonté de Leurs Majestés, de se conduire en sorte, dans ce rencontre, que j'aie sujet d'oublier les mauvais traitements qu'il m'a fait... J'espère que la bienveillance et la fermeté de la reine l'empêcheront de donner les mains à quoi que ce soit contre moi. Il faut prendre garde qu'on ne circonvienne l'esprit du roi, à quoi certaines personnes travaillent... Il faut préparer Leurs Majestés à ne s'étonner de rien à l'occasion des bruits dont mon entrée en France sera le motif... Pour vous parler avec la dernière confiance, mon intention, après avoir marché trois ou quatre jours avec les troupes, est de me rendre en toute diligence auprès de Leurs Majestés (1). »

Dans l'intérêt du succès de son entreprise, le cardinal Mazarin désirait se donner l'apparence de ne rentrer en France que par obéissance à la volonté du roi exprimée d'une manière absolue; mais il fallait le contreseing d'un ministre, et aucun d'eux ne se montrait disposé à engager sa responsabilité pour dégager celle du cardinal. Celui-ci dut non seulement se passer de l'ordre qu'il réclamait, mais assez longtemps même après sa rentrée en France, il n'avait pas obtenu une déclaration royale cassant les arrêts du parlement rendus contre lui, ce qui le laissait dans une situation fort équivoque.

Le parlement, par ses usurpations non combattues, était devenu une puissance contre laquelle l'autorité du roi et de ses ministres n'osait plus se heurter de front, d'autant

(1) Lettre inédite, Dinant, 11 décembre 1651. Aff. étr., France, vol. 879.



plus que pour réduire ces usurpations à néant, elle redoutait de recourir aux États Généraux, seuls légitimes organes du gouvernement représentatif en France.

Le cardinal se vit donc obligé d'assumer toutes les responsabilités.

La presse, arme puissante à deux tranchants, était une force qui grandissait chaque jour; dans les troubles de la Ligue elle était intervenue; dans les troubles de la Fronde elle se livra à tous les excès. De sanglants et innombrables pamphlets avaient meurtri ou ridiculisé le cardinal; il voulut se servir de cette arme à son tour pour frapper ses ennemis; mais l'attaque est généralement plus facile que la défense; elle captive tout autrement l'intérêt et la curiosité des lecteurs; aussi les écrits satiriques sont-ils ceux dont le souffle du temps a le moins emporté les feuillets. Le cardinal avait chargé Naudé, son savant bibliothécaire, de préparer l'esprit public à son retour, en répandant des imprimés qui en préconisaient les avantages; le 23 novembre, il avait écrit à Jobart : « Vous rendrez la lettre ci-jointe au sieur Naudé et vous lui direz que dans cette conjoncture il seroit nécessaire de faire courir de petits feuillets volants pour imprimer dans l'esprit des peuples que rien ne peut plus contribuer à leur soulagement que mon retour (1). »

Le cardinal avait aussi recours à d'autres engins plus bruyants que la presse, sans être peut-être plus meurtriers, il demandait des canons : « Ce de quoi j'ai le plus affaire, écrivait-il à Fabert, c'est de quatre pièces de canon, deux

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 879.

de douze et deux de huit ou de six, c'est pourquoi je conjure M. le maréchal (d'Hocquincourt) de me les tenir prêtes (1). »

Enfin, l'argent étant le nerf de la guerre, le cardinal faisait affluer dans ses coffres l'or, les perles et les pierreries. Colbert, qui était seulement un financier et qui n'était pas encore un homme politique, s'alarmait de l'énorme dépense qu'allait entraîner l'exécution des desseins projetés et de voir dissiper les ressources qu'il amassait péniblement. Il en adressa au cardinal de vives remontrances, en lui disant qu'il n'appartenait pas à un particulier, comme le cardinal l'était alors, de faire subsister un grand royaume, et que même un grand ministre devait toujours proportionner la dépense à la recette : « Je vous avoue ingénument, ajoutait-il, que si vous continuez à dissiper votre bien comme vous avez fait pour le passé, sans mettre aucune chose à couvert, je vous prierois de me décharger de ce soin. » Puis, sans s'arrêter aux événements qui se préparaient et uniquement homme d'affaires, Colbert disait qu'il étudiait les moyens d'incorporer à la fortune du cardinal la forêt de Persagne et les domaines d'Alsace, et de plus de lui assurer un revenu considérable sur l'une des fermes des impôts de France (2).

Les ressources que le cardinal tenait à réunir lui arrivaient chaque jour; il avertissait Colbert qu'il avait retiré des perles et des pierreries placées chez un dépositaire (3).

(1) Lettre inédite, Dinant, 8 décembre 1651. Aff. étr., France, vol. 879.

(2) Lettre inédite de Colbert au cardinal, 2 décembre 1651. Aff. étr, France, vol. 877.

(3) Lettre inédite du cardinal à Colbert, 4 décembre 1651. Aff. étr., France, vol. 879.



Jobart l'avisait d'un envoi de six mille pistoles (1) ; Colbert, de deux recouvrements, l'un de dix-neuf mille sept cents livres et l'autre de treize mille livres; mais Colbert lui apprenait en même temps le vol d'un ballot contenant deux cadenas (2) et deux douzaines d'assiettes de vermeil (3). Le cardinal écrivait à Jobart : « Je voudrois aussi que vous retirassiez les diamants qu'a Lescot en lui donnant pour cela l'argent qu'il lui faut; mais aussi le moins que vous pourrez (4). » Afin que l'argent envoyé au cardinal lui parvînt d'une manière plus sûre, Colbert et Jobart annoncèrent au cardinal que chacun d'eux lui porterait séparément, l'un tout l'argent qu'il avait amassé et qu'il pourrait amasser encore ; l'autre, le reliquat de ce qu'il avait touché, plus vingt mille livres dues par Gargan, que celui-ci remettrait sur un récépissé de Son Éminence (5). Le cardinal prit stoïquement son parti de la perte de ses assiettes de vermeil ; mais sa nièce fut beaucoup plus sensible à la perte de son linge contenu dans le même ballot. Comme Colbert était bien plus affligé de cette mésaventure que ne l'était le cardinal, celui-ci, pour le consoler, lui écrivit que cette perte était insignifiante et qu'il ne méritait aucun reproche, puisqu'il n'avait rien oublié de ce qui pouvait dépendre de lui ; il ajoutait : « C'est ma nièce qui

(1) Lettre inédite de Jobart au cardinal, 8 décembre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

(2) Un cadenas était un coffret d'or ou d'argent contenant une cuiller, une fourchette et un couteau.

(3) Lettre inédite de Colbert au cardinal, 8 décembre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

(4) Lettre inédite, 13 décembre 1651. Aff. étr., France, vol. 879.

(5) Lettre inédite de Colbert, 15 décembre, et de Jobart, 20 décembre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

est bien affligée de la perte de son linge qui étoit fort beau et qui coûtoit beaucoup; mais tout cela n'est rien. » Enfin, il disait encore : « Vous avez grand tort quand vous doutez de mon affection, et vous me connoissez mal quand vous croyez qu'une perte comme celle des assiettes dorées est capable de me donner du chagrin; croyez donc une fois pour toutes que je vous aime et que je me fie entièrement à vous (1). »

Colbert n'entendait pas que les dépenses qu'allait entraîner l'entreprise du cardinal fussent imputées sur la fortune de celui-ci ; il voulait qu'elles ne fussent considérées que comme des avances remboursables par l'État ; il en fit, en conséquence, une exacte récapitulation et la remit au surintendant. Comme il plaçait l'intérêt particulier du cardinal au-dessus de l'intérêt public, il trouvait mauvais qu'au mépris de ses protestations, le vaisseau *l'Anna,* avec toute son artillerie, appartenant en propre au cardinal, eût été hasardé pour le secours de Dunkerque assiégé par les Espagnols. En même temps qu'il ne tarit pas en doléances, Colbert explique au cardinal, dans une lettre du 23 décembre, que s'il a renoncé à se rendre à sa rencontre, c'est parce que Pradel ou Jobart doivent partir le lendemain avec quelques autres personnes auxquelles il adjoindra son cousin Colbert du Terron, ancien intendant à Ypres, qu'il considère comme un autre lui-même. Il lui annonce que M. de Penacors (2), auquel il

(1) Lettre inédite, Bouillon, 21 décembre 1651. Aff. étr., France, vol. 819.

(2) Le baron de Penacors était chargé de fréquentes missions; la plus importante est celle qui lui fut confiée pour obtenir du cardinal de Retz sa démission de l'archevêché de Paris. Voy. les *Mémoires de Joly*. La

a remis tous les comptes, est déjà en chemin pour les lui apporter (1).

Nous avons laissé le cardinal à Dinant, où il était arrivé le 15 novembre, achevant dans cette ville tous ses préparatifs. Le comte de Broglie l'y informait que le maréchal d'Hocquincourt était dans l'allégresse de sa prochaine entrée en campagne, et que le maréchal d'Aumont exécuterait ponctuellement ce qui lui était ordonné (2). De peur que le maréchal d'Hocquincourt, connu par l'étourderie qui a signalé les actes de toute sa vie, ne commît dans sa joie quelque imprudence, le cardinal lui recommanda de se bien garder de ne dire autre chose, sinon que les levées opérées avaient pour but de résister aux ennemis qui menaçaient la frontière ; ensuite il lui prescrivit de hâter ses préparatifs pour l'escorter lors de sa très prochaine entrée en France, parce qu'il avait reçu le matin même un courrier de la cour pour presser son retour. Une circonstance qui avait contribué peut-être à augmenter la vive satisfaction du maréchal d'Hocquincourt était la réception de cinquante mille livres envoyées par Colbert. De ses motifs de joie, le maréchal dut rayer celui-ci : le cardinal lui apprit que Colbert avait commis une erreur, que cette somme aurait dû être envoyée à Reims, où elle était des-

maison de Veilhan de Penacors, originaire du Limousin, fournissait, au dire de Brantôme dans ses Mémoires, toute une suite de vaillants gentilshommes. Armand, marquis de Cosnac, frère de Daniel de Cosnac, évêque de Valence, archevêque d'Aix, auteur des *Mémoires* que nous avons publiés, avait épousé à Paris, le 18 juillet 1648, Marie de Veilhan de Penacors, fille unique de Gabriel, baron de Penacors et de Charlotte de la Guesle.

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 878.

(2) Lettre inédite du comte de Broglie, 30 novembre 1651. Aff. étr., France, vol. 878



tinée à parfaire les payements des levées faites en Allemagne, et qu'ainsi il le priait de ne pas y toucher et de la remettre à la maréchale d'Hocquincourt, à laquelle il ferait savoir entre les mains de qui elle aurait à la consigner (1).

Il était bien difficile que le secret sur le but des levées de troupes ne transpirât pas ; le comte de Broglie, arrivé à Péronne avec le marquis de Navailles, informa le cardinal de ce danger : « J'envoie, lui écrivit-il, vous prévenir que le jour du départ est fixé au 17 courant. La chose est entièrement découverte, il faut agir sur ce fondement (2). » Avant que cet avis lui fût parvenu, le cardinal avait envoyé au maréchal d'Hocquincourt, avec prière de les communiquer à MM. de Navailles et de Broglie, des instructions portant de ne pas perdre un moment pour joindre les nouvelles levées avec le corps arrivant de Picardie, et l'informant qu'un corps arrivant d'Allemagne, fort de deux mille hommes, devait faire jonction, le 23 décembre, avec un corps venant de Champagne. Son intention eût été de s'y joindre lui-même, le 24, mais il ne croyait pas qu'il lui fût possible de le faire avant le 25 décembre. Il recommandait enfin de fournir deux mille écus à M. de Bar, l'ancien gardien des princes au Havre, pour lui permettre de lever une compagnie (3).

De Dinant, le cardinal Mazarin s'était rendu à Bouillon, d'où il adressa à Jobart cette petite admonestation économique : « Je vous écris par le retour de Penacors... Je

(1) Lettre inédite, 3 décembre 1651. Aff. étr., France, vol. 879.

(2) Lettre inédite du comte de Broglie, Péronne, 12 décembre 1651. Aff. étr., France, vol. 877.

(3) Lettre inédite, Dinant, 13 décembre 1651. Aff. étr., France, vol. 879.

regrette que vous ayez acheté des mules à Paris, car le prix que vous me mandez est exorbitant; quand vous serez auprès de moi, nous verrons ce qu'il y a à faire là-dessus (1). » Mazarin partit de Bouillon le 21 décembre pour arriver le 24 à Sedan. De ses diverses étapes, il expédiait sa volumineuse correspondance destinée à préparer les esprits à son retour. Il adressait des lettres particulièrés au prévôt des marchands et au premier président du parlement de Paris, et des lettres circulaires aux autres premiers présidents des divers parlements du royaume. Deux princesses, qui se détestaient, mais qui étaient d'accord dans leurs sentiments de haine contre lui, la duchesse d'Orléans et mademoiselle de Montpensier, reçurent aussi des lettres du cardinal (2). Il écrivit au roi et à la reine; leurs sympathies lui étant bien connues, il n'avait pas à les ramener à lui; mais, outre les convenances et l'entraînement qui l'y portaient, il était bien aise de les convaincre que son retour était nécessaire et s'imposait à leur propre intérêt; que par conséquent son dévouement, et nullement son ambition, était l'unique mobile de son retour.

Il disait au jeune roi que les bienfaits dont l'avait comblé le feu roi l'avaient engagé à servir l'État jusqu'à son dernier soupir. Il mettait sous ses yeux le tableau de la France tranquille et prospère pendant les années de son ministère, troublée et malheureuse depuis son exil. Il suppliait même le monarque de lui donner des juges pour l'examen des prétendus crimes qui lui étaient imputés (3).

(1) Lettre inédite, 21 décembre 1651. Aff. étr., France, vol. 879.

(2) Voy. ces lettres. Aff. étr., France, vol. 879.

(3) Lettre inédite, Bouillon, 23 décembre 1651. Aff. étr., France, vol. 879.

Il disait à la reine, après avoir fait une longue apologie de la grandeur et des bienfaits de son ministère, que son éloignement avait tout changé; que la majorité du roi n'avait pas apporté à la situation les remèdes qu'on en avait espérés, et qu'il ne doutait pas de l'approbation générale qui accompagnerait son retour (1).

Dans ces deux dernières lettres, le cardinal déclarait que seul il avait pris les résolutions et les mesures pour sa rentrée. De cette déclaration, des autres correspondances et de tous les faits que nous avons rapportés, ressort cette conclusion que, quel que fût le désir de la reine et d'un petit nombre de ses partisans, le cardinal Mazarin n'eût jamais été rappelé en France s'il ne s'y fût rappelé lui-même.

Une des lettres du cardinal était adressée au maréchal de Senneterre; nous en détachons le passage le plus important :

« J'entre dans le royaume sans autre prétention que de mettre ma vie pour y établir le calme. L'autorité royale est intéressée en ma justification, et mon innocence et mon honneur ne peuvent souffrir un plus long temps sans se voir noircis par tant d'injustice. Et je vous réplique que quelque chose qui me puisse arriver, ma condition ne sauroit être pire; car, en faisant mon devoir, je me tiendrois heureux d'y périr, estimant bien plus une plus grande misère que celle de vivre couvert de honte, errant, exposé à recevoir continuellement des affronts. Je vous promets que je n'incommoderai personne et que je serai ravi de

(1) Lettre inédite, Bouillon, 23 décembre 1651. Aff. étr., France, vol. 879.



voir tous les ministres unis ne respirer que le service du Roi (1). »

Il était difficile de se faire plus petit, plus modeste et plus conciliant; le cardinal, pour ne point effrayer ceux qui lui avaient été contraires, ajoutait qu'il revenait sans rapporter contre personne aucun sentiment d'aigreur.

A toutes ces précautions pour faire agréer son retour, le parlement de Paris répondit par de furieux arrêts; par l'un d'eux, à la date du 29 décembre, la tête du cardinal était mise à prix. Les libelles, à Paris, débordèrent en torrents; l'un d'eux, remontant à des exemples historiques, dressa la nomenclature des cardinaux et des prélats qui avaient payé de leur vie ou de leur liberté leur participation aux affaires publiques : le cardinal Jean Ballue, condamné pour ses concussions avec son complice Guillaume d'Harancourt, évêque de Verdun, et qui fut enfermé dans une cage de fer; les poursuites par ordre de Louis XI contre le cardinal de Constance et contre Élie de Bourdeille, cardinal archevêque de Tours. L'emprisonnement du cardinal Du Prat par ordre de François Ier; le cardinal de Guise mis à mort par ordre de Henri III; l'arrestation du cardinal de Bourbon et de l'archevêque de Lyon. La prise de corps par arrêt du parlement de Paris contre le cardinal Cayetan, légat en 1590; l'arrêt du parlement de Dijon contre le nonce Landriano; l'arrêt de 1592 du parlement de Paris transféré à Châlons, contre le cardinal Séga, évêque de Plaisance, porteur d'une bulle du pape aux États généraux de la Ligue pour l'élection d'un roi catholique au préju-

(1) Lettre inédite, Sedan, 25 décembre 1651. Aff. étr., France, vol. 879



dice de Henri IV qui avait cependant abjuré à cette époque; arrêts du parlement de Paris contre les cardinaux de Châtillon, de Pelvé, du Perron; contre Henri de Gondi, archevêque de Paris; arrêt du parlement de Bordeaux contre l'archevêque, le cardinal de Sourdis, qui avait fait forcer les portes de la prison pour enlever un meurtrier; après les hauts dignitaires de l'Église sont énumérés, dans une longue liste, des abbés, des moines et de simples prêtres (1).

Cette mazarinade avait été publiée pour réfuter un écrit sorti des presses royales au Louvre, qui attaquait l'arrêt du parlement, rendu contre le cardinal.

Naturellement, après de si nombreux exemples, l'auteur demandait comme conclusion que le cardinal Mazarin ne fût pas épargné.

(1) Observations véritables et désintéressées sur un écrit imprimé au Louvre intitulé : « Les sentiments d'un fidèle sujet du roi contre l'arrêt du parlement, du 29 décembre 1651, par lesquelles l'autorité du parlement et de la justice de son arrêt contre le cardinal Mazarin est pleinement défendue et l'imposteur qui le condamne (cet arrêt) entièrement réfuté par un bon ecclésiastique, très fidèle sujet du roi à Paris, 1652. »
Bibliothèque Mazarine, vol. 17654.



CHAPITRE VII

Rentrée en France du cardinal Mazarin. — Changement d'attitude des ministres. — Traité entre le duc d'Orléans et le prince de Condé. — Avances faites par le cardinal de Retz. — Affolement de la duchesse de Chevreuse. — Prédictions d'un astrologue. — Le cardinal gouverne sans paraître au conseil. — Un Anglais forme le projet de l'assassiner. — L'arme du ridicule employée contre le cardinal au palais d'Orléans. — Libelles et placards. — Péripéties de la vente de la bibliothèque du cardinal : vains efforts de Naudé pour la sauver. — Détournements commis. — Une lettre de cachet depuis longtemps sollicitée arrive trop tard. — Montant du prix de cette vente. — Revente d'une partie des livres à la foire Saint-Germain. — Procès de Naudé gagné contre les Bénédictins au sujet du nom de l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. — Naudé demande l'autorisation du cardinal pour répondre à l'appel de la reine de Suède. — Son départ pour Stockholm. — Les tableaux et les statues du cardinal mis à l'abri de la vente dont ils étaient menacés. — La tapisserie des *Actes des apôtres* et une statue enlevées par Portail. — Perte d'une grande partie du mobilier du cardinal. — Paul Mancini court le risque d'être capturé au Bourget. — Mazarin rejoint la cour à Poitiers. — Prise d'Angers. — Mademoiselle de Montpensier se rend à Orléans à la place de son père. — Elle emporte avec elle de l'argent et des présents. — Orléans ferme ses portes au roi. — Combat de Bléneau. — Siège d'Étampes. — Négociations du duc de Lorraine avec les deux partis. — Le cardinal Mazarin se jette dans la voie des accommodements. — Divers négociateurs : Madame de Puisieux, M. de Penacors. — Une lettre de Laubardemont. — Correspondance de madame de Puisieux. — Une lettre de Bluet. — Conseil au cardinal de prendre des résolutions vigoureuses. — Projet du cardinal de marier sa nièce Anne-Marie Martinozzi au duc de Beaufort. — Le duc de Mercœur nommé gouverneur de Provence. — Combat du faubourg Saint-Antoine. — Intervention décisive de Mademoiselle. — Fâcheuses conséquences pour cette princesse. — Massacre de l'Hôtel de ville. — Factieux arrêt du parlement. — Le parlement transféré à Pontoise. — Le duc de Longueville abandonne la cause des princes. — Mort de Paul Mancini. — Le duc de Nemours tué par le duc de Beaufort. — Deux moyens pour le cardinal

Mazarin de tirer parti de cet événement. — Mépris témoigné par le duc de Beaufort pour s'allier à Mazarin. — Soufflet donné par le comte de Rieux au prince de Condé. — Un horoscope ; nouvelles de la famille du cardinal. — Mort du duc de Valois. — Mort du duc de Bouillon. — Résolution du cardinal de sortir de France.

APPENDICE

Lettre de Le Tellier à Mazarin, 12 janvier 1652. — Le baron de Penacors à Mazarin, 22 janvier 1652. — Naudé à Mazarin, 9, 12 janvier et 23 février 1652.

L'année 1652 fut une des plus mouvementées de l'existence du cardinal Mazarin; elle s'ouvrit par sa marche à travers une partie de la France pour aller rejoindre la cour à Poitiers, sous l'escorte d'une petite armée commandée par le maréchal d'Hocquincourt, elle se continua par la prise d'Angers, par le voyage de la cour remontant la rive gauche de la Loire et se voyant refuser le passage du pont d'Orléans, par le célèbre combat de Bléneau, par le siège d'Étampes, par le combat du faubourg Saint-Antoine, par la prise du château de Montrond, par une recrudescence de la guerre civile en Guyenne, enfin par une nouvelle sortie du royaume du tout-puissant ministre, alors qu'un simple effort eût semblé lui suffire pour rentrer victorieux avec le roi dans Paris. Le cardinal, après avoir passé la Meuse le 30 décembre, s'était avancé résolument sous l'escorte de six mille hommes commandés par le maréchal d'Hocquincourt. A Pont-sur-Yonne, deux conseillers, Bitaut et Geniers, envoyés par le parlement pour signifier l'arrêt de mise à prix de la tête du cardinal, se mirent en travers du pont pour s'opposer au passage; mais ils furent culbutés par les soldats avec des rires



accompagnés de quelques coups de pistolet. Géniers se sauva, Bitaut fut fait prisonnier, et la marche en avant ne fut pas suspendue.

La résolution hardie du cardinal avait complètement modifié la douteuse attitude des ministres ; c'était à qui parmi eux lui témoignerait le plus d'empressement et lui ferait le plus de soumissions. Le Tellier se distingua au premier rang (1) ; Châteauneuf (2) et La Vieuville (3) suivirent ; quant à Chavigny, qui s'était ostensiblement rallié au prince de Condé, il jugea probablement qu'un revirement de sa part était impossible (4). Cependant l'esprit fantasque de ce prince lui donna bien des dégoûts ; on leur a même attribué sa mort. Le mouvement de recrudescence frondeuse, résultat de ce retour audacieux, se traduisit par un traité d'étroite union entre le duc d'Orléans et le prince de Condé signé le 24 janvier (5). Ce traité rendu public fut couvert des signatures des plus signalés ennemis du cardinal, du prince de Conti et de la duchesse de Longueville, des comtes de Fiesque et de Gaucourt ; des courriers furent envoyés aux absents pour demander leur adhésion. On remarquait néanmoins que l'opinion ne subissait plus les entraînements d'autrefois et que même les *Mazarins* commençaient à parler plus haut que les

(1) Voy. à l'*Appendice* de ce chapitre une lettre inédite de Le Tellier au cardinal du 12 janvier 1652.

(2) Lettre inédite du marquis de Châteauneuf au cardinal, datée de Poitiers, 13 janvier 1652. Aff. étr., France, vol. 881.

(3) Lettre du marquis de La Vieuville au cardinal du 29 janvier 1652. Aff. étr., France, vol. 881.

(4) Voy. à l'*Appendice* de ce chapitre une lettre inédite du baron de Penacors au cardinal du 22 janvier 1652.

(5) Voy. ce traité. Aff. étr., France, vol. 881.



Frondeurs (1). Le fougueux coadjuteur lui-même, auquel le prince de Condé faisait des avances, informait sous main le cardinal qu'il était disposé à se retirer de toutes ces propositions et négociations par un simple compliment et à se rallier au service du roi (2). M. de Penacors conseillait au cardinal de soutenir les dispositions populaires par des distributions d'argent. Dans certaines provinces, particulièrement en Normandie, les impressions étaient conformes à celles de la capitale; dans une réunion de la principale noblesse, il avait été résolu de se rallier à la cause du roi, quelque raison ou prétexte que pût donner le retour du cardinal pour agir différemment (3). L'ardente ennemie du cardinal, à laquelle le mariage manqué de sa fille avait fait éprouver de si cruelles déceptions, complètement découragée, ne demandait qu'à se retirer de la lutte et à fuir de Paris au moyen de passeports sollicités du cardinal lui-même (4); il convient d'ajouter que ses désillusions n'étaient pas sa seule raison, d'après une correspondance qui nous dit : « Jamais la duchesse de Chevreuse ne fut si embarrassée des bourrasques de son mari qui devient furieux. Il y a d'horribles requêtes toutes prêtes contre elle, prétendant la faire arrêter, si bon lui semble, par l'autorité du sacrement (5). »

(1) Correspondance inédite sans signature. Aff. étr., France, vol. 881.

(2) Lettres inédites de M. de Penacors au cardinal, 29 et 31 janvier 1652. Aff. étr., France, vol. 881.

(3) Lettre inédite de Claude Auvry, évêque de Coutances, au cardinal, 29 janvier 1652. Aff. étr., France, vol. 881.

(4) Lettre inédite de M. de Penacors au cardinal, 1er février 1652. Aff. étr., France, vol. 881.

(5) Correspondance inédite sans signature, 7 février 1652. Aff. étr., France, vol. 881.

L'astrologie s'en mêlait pour donner confiance au cardinal, nous avons eu déjà l'occasion de signaler par des exemples quel était alors le crédit des sciences occultes; or Bluet, l'un de ses correspondants, l'informa qu'un astrologue nommé Lagneau, après avoir fortement travaillé à l'horoscope de Son Éminence, avait déclaré que par elle le roi surmonterait tous les obstacles et que le cardinal deviendrait plus puissant qu'il n'avait jamais été. Bluet ajoutait que cette prédiction devait inspirer d'autant plus de confiance qu'en présence de l'abbé Oudedei, et sans avoir travaillé à son horoscope, sur la seule inspection de sa physionomie, Lagneau lui avait annoncé qu'il serait blessé, et que la blessure ne s'était pas fait attendre. Si la confiance du cardinal dans son étoile n'eût pas redoublé sur cette communication, il eût été bien incrédule, mais c'était en astrologie qu'il l'était le moins. Il observait une grande prudence, pour ne pas trop effaroucher ses ennemis sur le chapitre de son ambition; bien qu'il eût repris en main les rênes du char, il ne paraissait pas au Conseil. Bluet lui reprochait cette précaution en lui disant : « On s'étonne que vous ne soyez point entré au Conseil; on dit que, puisque étant à Cologne, on vous accusait de tout faire, on en dira autant lorsque vous êtes auprès du roi (1). »

Un fanatique Anglais conçut le projet d'assassiner le cardinal, moins encore pour en délivrer la France que pour rétablir, par ce coup indirect, Charles II sur le trône d'Angleterre. On lui objecta qu'il irait plus droit à son

(1) Lettre inédite de Bluet à Mazarin, 7 février 1652. Aff. étr., France, vol. 881.

but en assassinant Cromwell, mais il répondit par un raisonnement que nous allons reproduire avec le récit qui fut envoyé au cardinal, afin qu'il se tînt sur ses gardes :

« Il m'a été dit qu'un Anglais, qui a tué un certain Hollandais qui avoit eu part dans la mort du roi d'Angleterre, se propose, non point pour l'espérance de gagner cinquante mille écus (1), mais pour mettre, ce dit-il, le repos en France, de partir pour aller poignarder Son Éminence, se persuadant que le rétablissement de son roi dépend absolument de la paix de cette couronne. Il a révélé son dessein à un prêtre anglois demeurant chez M. le coadjuteur, lequel l'en a fort dissuadé, lui proposant qu'il étoit bien plus à propos d'aller tuer Cromwell. Il a dit à ce prêtre que quand Cromwell ne seroit pas, un autre prendroit sa place, mais que, si la France étoit paisible par le meurtre de Son Éminence, le roi, son maître, seroit rétabli aussitôt dans ses États (2). »

Ce dangereux original n'avait pas tort de croire que, Mazarin disparu, la restauration de Charles II serait facile ; Mazarin soutint constamment Cromwell contre les royalistes d'Angleterre (3).

Si la lassitude des troubles avait émoussé dans le peuple de Paris l'opposition contre le cardinal, elle persistait dans les hautes sphères, et le palais d'Orléans en était le

(1) C'était le prix fixé par l'arrêt du parlement pour la tête du cardinal Mazarin.

(2) Correspondance inédite sans signature, Paris, 17 février 1652. Aff. étr., France, vol. 881.

(3) Voy. nos *Souvenirs du règne de Louis XIV* et notre *Aperçu sur les négociations diplomatiques du temps de la Fronde*. Bulletin de la *Société de l'histoire de France*, année 1879.

principal foyer. L'arme du ridicule y était particulièrement employée, et mademoiselle de Montpensier la maniait avec une ardeur sans égale. Dans un ballet, des bouffons déguisés en crieurs de *Gazettes*, se mirent à débiter les intitulés, choisissant de préférence ceux des plus sanglantes satires contre le *Mazarin*, au point que l'assemblée fut étonnée de cette hardiesse; mais le silence gardé par le duc d'Orléans prouva suffisamment qu'elle ne lui déplaisait pas, tandis que les apparentes protestations de Mademoiselle, assurant qu'elle n'avait pas été prévenue, témoignaient assez quelle avait été l'instigatrice (1). Le carnaval donna un nouvel essor à la malignité de cette princesse en même temps qu'à sa légèreté; car, après avoir parfois assuré qu'elle s'était ralliée aux intérêts du cardinal, elle ne s'en échappait que davantage à de véhémentes sorties contre lui; elle fit jouer par des marionnettes le personnage même du cardinal. Dans des soupers où les femmes autant que les hommes n'observaient guère les lois de la sobriété, le cardinal était attaqué sans merci et la reine même n'était pas épargnée (2).

La Fronde avait à peu près déserté la rue pour se réfugier dans les palais; on avait cessé de crier les libelles, on ne les vendait plus qu'en cachette, ce qui faisait bien connaître, écrivait Bluet au cardinal, que quand on veut, on peut faire taire; cependant il ajoutait que pendant la nuit on avait attaché au Grand Châtelet un tableau aussi inso-

(1) *Nouvelles inédites*, sans signature, 11 février 1652. Aff. étr., France, vol. 881.

(2) *Nouvelles inédites*, sans signature, 17 février 1652 Aff. étr., France, vol. 881.

lent que liencieux, qu'au matin on avait fait disparaître (1).

La hardiesse de l'acte du cardinal entrant résolument en France, à la tête d'un corps de troupes, avait, nous l'avons dit, produit une véritable stupeur parmi ses ennemis; mais le résultat fut une accalmie plutôt qu'un apaisement, et l'orage reprit son cours.

Une lettre adressée au cardinal l'avait averti de l'urgence de provoquer une déclaration royale pour arrêter la vente de sa bibliothèque ordonnée par un arrêt du parlement. Cette déclaration pouvait encore arriver à temps, parce que des difficultés s'étaient élevées pour l'exécution de l'arrêt : la vente en détail ne paraissait guère possible, quelques acheteurs qui s'étaient présentés s'étant retirés; la vente en bloc ne paraissait pas plus facile, quelques offres ayant été immédiatement écartées comme trop insuffisantes (2).

Naudé avait aussi informé le cardinal de ce qui se passait, en commençant par lui dire que si ses conseils eussent été suivis, on n'en serait pas arrivé à cette extrémité. Il aurait voulu que, dès l'origine des troubles, le cardinal eût disposé de sa bibliothèque en la donnant au roi, ou de toute autre manière qu'il n'indique pas; que la donation eût été réelle ou simplement apparente, la saisie et la dispersion de la bibliothèque eussent ainsi été évitées, tandis que la situation était des plus critiques. Le président de Bailleul, chargé de l'exécution de l'arrêt, avait bien promis d'abord qu'il y apporterait toutes sortes de tempéraments, mais il avait été débordé; le conseiller Portail

(1) Lettre inédite du 9 février 1652. Aff. étr., France, vol. 881.

(2) Cette lettre inédite sans signature, du 8 janvier 1652, doit émaner de Colbert ou de Jobart. Aff. étr., France, vol. 881.



s'était introduit dans la commission avec Doniat, et ils s'étaient donné pour adjoints les conseillers Baron, Pithou et Peteau, tous ennemis déclarés du cardinal. Après avoir fait apposer les scellés, et fait afficher le jour où commencerait la vente, ils convoquèrent Naudé par huissier, afin de conférer avec lui. Avec force récriminations contre le cardinal, ils lui dirent que leur intention était de commencer par la vente des bibles, qui formaient le meilleur fonds de la bibliothèque (1); Naudé leur objecta qu'il serait préférable de commencer par la vente des ouvrages doubles dont beaucoup étaient d'une grande valeur, et qui ne causeraient aucun préjudice. Là-dessus on se sépara sans rien conclure. Pithou, en ramenant Naudé dans son carrosse, lui dit dans le trajet que l'unique moyen de sauver la bibliothèque serait une lettre de cachet du roi défendant de passer outre. Naudé trouva le conseil excellent, mais la lettre de cachet pouvant se faire attendre ou même ne point venir, Naudé chargea un ami de trouver pour l'achat en bloc de la bibliothèque un acquéreur au prix de cinquante mille livres. Le lendemain, Naudé, sur les huit heures du matin, retourna au palais Mazarin où se trouvaient déjà les conseillers Pithou et Peteau, assistés de trois libraires, Gillerot, Guinel et Villerie, pour procéder à l'inventaire. Conformément à sa proposition de la veille, Naudé faisait faire des paquets des livres doubles,

(1) On peut juger de la justesse de cette appréciation d'après le fait suivant : à la vente, à Londres, en 1887, de la bibliothèque du comte Crawford, la bible de Mazarin, appelée aussi bible de Gutenberg, a été adjugée au prix de soixante-six mille deux cent cinquante francs; une seconde bible de Mazarin, exemplaire de sir John Thoronds, au prix de quatre-vingt-dix-sept mille francs.



provenant de la bibliothèque de M. d'Infreville, en plus grand nombre qu'il n'en fallait pour la vente d'un seul jour, lorsque Portail survenant s'emporta, criant qu'il était le maître; qu'il n'avait à prendre conseil de personne; qu'il entendait commencer par les bibles, et qu'avant que la journée fût finie, la moitié de la bibliothèque serait vendue. Sur-le-champ, il conduisit les libraires dans la pièce où les bibles étaient placées. De cette pièce, il fit, après inventaire, porter les bibles dans la grande salle destinée à la vente, salle dans laquelle s'était précédemment effectuée la vente du mobilier. Cette opération était à peine terminée, que, midi et demi venant à sonner, chacun se retira avec rendez-vous à deux heures pour effectuer la vente.

A l'ouverture de la séance, Naudé renouvela sa proposition de commencer par les livres doubles; mais les commissaires présents s'y refusèrent, déclarant qu'ils ne voulaient pas se commettre avec la violence de Portail. Alors Naudé, de concert avec un avocat dont une offre d'achat en bloc pour trente mille livres avait été refusée le matin, fit se présenter pour cet achat en bloc, moyennant quarante mille livres, un nommé Le Blanc, procureur des créanciers du cardinal; cette offre ayant été déclarée insuffisante, Le Blanc la porta à cinquante mille livres. Portail repoussa cette proposition avec sarcasmes, disant que le temps de la vente en gros était passé, et qu'il allait procéder à la vente en détail. Le but qu'il poursuivait était la dispersion des livres, afin de rendre impossible la reconstitution de la bibliothèque; une vente en bloc pouvait être fictive, et, même réelle, elle pouvait permettre un rachat.



Portail l'ayant emporté, la vente au détail fut commencée; la grande bible de M. le Gay fut adjugée à trois cent soixante-cinq livres; celle d'Anvers, en huit volumes, à trois cents livres; celle de Complute, en six volumes, à cent livres. Des bibles en hébreu, on passa aux bibles en grec et en latin, puis à celles en français. Portail, exaspéré de voir Naudé assister à ces opérations, le fit expulser par un exempt. Portail circulait, pendant les enchères, dans les diverses salles de la bibliothèque qu'il montrait à de nombreux curieux; les uns mirent à part les livres qu'ils se proposaient d'acheter, les autres prirent le parti plus expéditif et moins coûteux de les dérober. Lorsque la vacation fut terminée avec la journée, Portail remit la suite de la vente au lendemain, à sept heures du matin. Ce jour-là, à huit heures, la vente reprit son cours, mais, à dix heures et demie, le conseiller Doniat la fit suspendre en donnant lecture d'un arrêt de la Grand' Chambre du parlement dont il était porteur, ordonnant de surseoir jusqu'au vendredi. Cet arrêt avait été rendu sur la requête de l'un de ceux qui s'étaient présentés pour acheter la bibliothèque en bloc. Au moment de cet incident, Portail était absent. Pithou présidait à la vente, lorsque Portail survint, à onze heures; trouvant la vente suspendue, il entra dans une telle colère que les paroles restaient au fond de son gosier; il parvint néanmoins à faire comprendre qu'il allait dîner, et reviendrait à deux heures reprendre la vente en détail, nonobstant l'arrêt.

De retour à deux heures, Portail n'osa cependant point faire reprendre la vente; mais, traitant l'arrêt d'arrêt de deux pistoles qui n'était bon qu'à déchirer, il annonça que

le lendemain les Enquêtes iraient à la Grand'Chambre pour former une majorité qui ferait casser l'arrêt, et que M. le duc d'Orléans serait prié d'assister à la séance. Ensuite rompant les scellés placés la veille au soir sur les diverses portes, il permit à qui voulut de s'introduire dans les diverses salles de la bibliothèque; alors le pillage commencé le jour précédent continua de plus belle; en même temps, par ses ordres, trois libraires mettaient les livres en paquets afin que la vente fût plus rapidement expédiée.

Naudé s'efforçait de mettre à profit ce sursis, en se livrant à de nombreuses démarches : chez Doniat, pour qu'il maintînt, malgré Portail, l'exécution de l'arrêt; chez le président Tubeuf, qui se trouva absent, pour qu'il fît entendre raison à Portail; chez le président Le Bailleul, également absent; chez le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, qui se déclara impuissant et le renvoya au procureur général. Pendant ces courses multipliées, outre le pillage, la bibliothèque était livrée à toutes sortes d'arrangements suspects; les libraires combinaient leurs paquets en sorte d'avoir les livres à vil prix; Peteau s'apprêtait à s'emparer des manuscrits; M. de Harlay courtisait les lois municipales et particulièrement les statues, bien qu'elles ne fussent pas encore en vente, mais elles pouvaient à leur tour être mises à l'encan; le chancelier Séguier faisait sous main opérer des achats par les conseillers Salmon et Peteau. Par suite de circonstances inexpliquées, ni Colbert ni Jobart n'étaient présents; peut-être auraient-ils pu apporter quelque remède à ces désordres (1).

(1) Voy. à l'*Appendice* de ce chapitre la lettre inédite, du 9 janvier 1652, de Naudé au cardinal, d'où nous avons tiré ces détails.



L'assemblée générale de toutes les chambres du parlement se fit au milieu d'une confusion et d'un tumulte incroyables, elle eut pour résultat l'envoi d'une délégation au palais Mazarin pour prendre sur place une décision suivant les circonstances. Tubeuf, que Naudé avait accusé auprès du cardinal de n'avoir rien fait de ce qu'il aurait fallu pour sauver la bibliothèque, afin de se disculper, se mit à faire du zèle un peu tardivement; il avait fait prévenir Naudé de se trouver dès le matin au palais Mazarin, et, s'y étant rendu lui-même au retour de la Chambre des comptes, il accabla Naudé de recommandations pour qu'il exerçât une exacte surveillance et pour qu'il fît pousser les enchères au plus haut prix possible. Naudé lui répondit que si la bibliothèque devait disparaître, il préférerait que ce fût par le feu, plutôt qu'en la faisant bien vendre, puisque l'argent qui en proviendrait était destiné à payer le prix de l'assassinat du cardinal. Tubeuf lui répliqua qu'il prenait mal la chose, puisque, si la vente des livres ne produisait pas assez d'argent, on ferait vendre d'autres meubles du cardinal, ce qui augmenterait d'autant plus ses pertes. Cette discussion n'avait pas eu de solution, lorsque arrivèrent les commissaires nommés par le parlement, Doniat et Baron, Prévost n'ayant pas voulu venir. Ils se trouvèrent en présence de Portail et de Peteau, et la question de la vente en gros ou en détail fut abordée avec tant de véhémence que le public entendait leurs paroles et leurs éclats de voix. Ils finirent par convenir qu'on ne passerait à la vente en détail que si une tentative préalable de vente en gros ne donnait pas de résultat, puis demandèrent aux assistants, d'un ton goguenard, quel était celui qui avait



fait la proposition d'acheter en bloc. Un sieur Vialet se présenta, et offrit trente mille livres ; les commissaires ayant déclaré l'offre trop basse, il l'augmenta de dix mille livres, à la condition que tous ceux qui avaient fait des achats les jours précédents les rapporteraient; malgré le refus qui lui fut opposé, il éleva son prix jusqu'à quarante-cinq mille livres, en déclarant qu'il n'irait pas au delà. Ceux des assistants qui voulaient la vente en détail, craignant que Vialet ne fût déclaré adjudicataire, soulevèrent un grand tumulte, l'appelant *Mazarin* et criant *à la perruque,* parce qu'il en portait une ; en sorte que, pour se soustraire aux violences, il n'eut que le temps de s'évader.

Après la disparition de Vialet, un dissentiment s'éleva parmi les commissaires pour savoir s'il fallait remettre au lendemain, afin de faire un rapport au parlement, ou bien passer immédiatement à la vente en détail. Ce dernier parti prévalut, mais il était déjà tard, et la demi-heure de jour qui restait fut employée à vendre les livres mis en paquets par Naudé le lundi précédent. Le lendemain jeudi, le parlement étant resté en séance toute la première partie de la journée, la vente en détail ne fut ouverte qu'à trois heures, en commençant par les livres de la grande galerie, parmi lesquels les ouvrages sortis de l'imprimerie du Louvre, l'histoire universelle, et beaucoup d'ouvrages sur les coutumes.

Naudé éprouva un tel écœurement qu'il cessa pendant quelques jours d'assister à la vente de sa chère bibliothèque; il continuait à déplorer qu'une lettre de cachet du roi n'en eût pas empêché la dispersion (1).

(1) Voy. à l'*Appendice* de ce chapitre la lettre inédite de Naudé au cardinal, du 12 janvier 1652, d'où nous avons tiré ces détails.



La lettre de cachet tant souhaitée finit par arriver, mais trop tard : la vente était terminée, elle n'avait produit qu'une somme dérisoire, cinquante mille livres, et le public, tout autant que le cardinal Mazarin, éprouvait une perte irréparable. Cette vente effectuée sans empêchement était un encouragement pour les factieux, qui commençaient à parler de la mise en vente prochaine des statues et des bustes des galeries du palais (1).

Un acte, dont la teneur eût sans doute empêché la vente de la bibliothèque, était une donation que le cardinal en avait faite au roi ; cette donation en forme était demeurée secrète ; le cardinal écrivit à Naudé qu'il lui envoyait cette pièce importante, mais elle arriva également trop tard (2).

La vente s'acheva, le 17 février, par l'adjudication de tous les manuscrits placés dans les entresols ; un nommé Chevalier s'en rendit acquéreur au prix de six mille livres, en présence de Portail, Pithou et Peteau, commissaires, et de Parmentier, substitut. Naudé, que ce dernier acte de vandalisme avait fait reparaître, pour protester au moins par sa présence, poussa aux enchères et aurait poussé davantage sans des lettres récentes du cardinal à l'abbé Fouquet et à Bluet qui témoignaient d'un refroidissement de sa part. Désormais les galeries de la bibliothèque étaient vides, il n'y restait plus que les tablettes supportées par ce magnifique monument de menuiserie à colonnes corinthiennes que la destinée réservait pour servir de

(1) Lettre inédite au cardinal, sans signature, 7 février 1652. Aff. étr., France, vol. 881.

(2) Lettre inédite au cardinal, sans signature, 14 février 1652. Aff. étr., France, vol. 881.

temple à une nouvelle collection de livres; Naudé, après les livres, pleurait en effet la boiserie (1). Dans ce grand naufrage, il avait sauvé quelques épaves et pris quelques précautions pour l'avenir. Il s'était rendu acquéreur de quatre cents volumes in-folio, allemands, flamands et anglais, d'une centaine sur différentes matières, de cent cinquante autres compris dans divers paquets, et de tous les ouvrages de médecine formant plus de cinq cents volumes. En définitive, ces divers achats d'environ mille volumes montaient à la somme de quatre cents louis d'or et trente-deux pistoles. Pour parfaire cette somme, l'abbé Fouquet lui avait fourni quatre-vingts écus d'or, et il avait complété le surplus de ses deniers. En outre, il avait sauvé un assez grand nombre de livres doubles qu'il avait trouvé le moyen de distraire de la vente, et avait fait promettre au président de Mesmes et à d'autres acquéreurs qu'ils rendraient plus tard tous les livres que des doubles ne remplaceraient point. Beaucoup d'acquéreurs lui avaient même offert de rendre leur marché pour le prix payé. Les ventes avaient été effectuées à un taux si bas que tous les hérétiques in-folio, au nombre de deux cents volumes, adjugés aux libraires au prix de cinquante sols la pièce, furent le lendemain même l'objet du refus de leur part de douze louis d'or de bénéfice ; ils s'étaient déjà engagés à les expédier en Angleterre à l'abbé Karre, confesseur des religieuses anglaises. Les livres de théologie et les livres de droit avaient été vendus par paquets, l'offre de Naudé d'acheter

(1) Cette boiserie se trouve aujourd'hui à la bibliothèque Mazarine, au palais de l'Institut. La bibliothèque de l'auteur au château du Pin est une réduction de cette boiserie, qui était aux Tuileries à l'époque du Consulat.



en gros ces derniers n'ayant pas été acceptée; les livres de langues orientales lui échappèrent, parce qu'il se trouva absent au moment de leur vente, et que le R. P. Morin et le sieur Codure qu'il avait chargés de le suppléer n'osèrent pas dépasser l'offre de douze cents livres faite par les libraires. Tous frais défalqués, Naudé n'évaluait pas à plus de quarante mille livres le produit net de la vente, et il faisait ressortir avec quelle légèreté les commissaires avaient repoussé l'offre en bloc de Vialet de quarante-cinq mille livres et celle du procureur Le Blanc de cinquante mille; si l'on eût poussé les enchères, il était convaincu que la vente en bloc serait montée à trente mille écus. Naudé enfin jetait ce cri de douleur : « Cette destruction n'est pas le fait du peuple, mais celui de la barbarie du parlement (1). »

Le cardinal Mazarin trouva cependant que Naudé n'avait fait preuve que d'un zèle trop tiède pour sauver sa bibliothèque; car il lui en fit des reproches auxquels Naudé répondit que l'abbé Fouquet n'avait jamais entendu parler de la donation qui aurait pu tout sauver; et qu'il s'étonnait de ces reproches, puisque, à défaut de cet acte, il n'avait rien négligé dans les limites du possible, et que de plus autorisés que lui n'avaient pas mieux réussi. Naudé disculpait Tubeuf qu'il avait précédemment accusé, en assurant qu'aussi bien que Doniat, il avait accompli son devoir. Il rejetait les responsabilités sur le parlement et sur ses commissaires, qui n'avaient jamais voulu prêter l'oreille à aucuns ménagements (2).

(1) Nous avons tiré les détails qui précèdent d'une lettre inédite de Naudé au cardinal, 17 février 1652. Aff. étr., France, vol. 881.

(2) Même lettre.



Naudé n'avait plus de fonctions, il ne lui restait que la misère et des loisirs; pour parer à l'une et utiliser les autres, il aurait pu accepter la proposition de Christine, reine de Suède, de le faire venir dans ses États en lui conférant les fonctions de secrétaire de ses commandements; il refusa cependant, en donnant pour raison qu'il s'était consacré pour sa vie au service du cardinal Mazarin. Il informa le cardinal de son refus en lui demandant, en compensation, n'importe quel emploi auprès de sa personne dont il le jugerait capable (1).

A mesure que s'éloignait la date de la déplorable fin de la bibliothèque du cardinal, il devint plus facile à Naudé de recueillir certains renseignements difficiles à se procurer au premier moment. Ainsi il fut découvert que c'était Peteau, l'un des commissaires, qui, moyennant six mille livres, avait acheté les manuscrits pour son compte sous un nom supposé, celui du sieur Chevalier. En donnant ce renseignement au cardinal, Naudé lui faisait connaître, ce qu'il n'avait pas fait d'abord, le prix auquel il avait acheté les livres de médecine, trois mille sept cents livres; enfin il lui apprenait le prix définitif auquel était montée la totalité de la vente, quarante-cinq mille livres seulement, sur lesquelles quarante mille livres avaient été données au duc d'Orléans pour l'entretien de ses troupes, les cinq mille livres de surplus ayant été absorbées par les frais. Comme la foire Saint-Germain avait immédiatement suivi la vente, la compagnie des vingt-cinq libraires y apporta les livres qu'elle avait achetés; ils en firent l'ornement et

(1) Voy. à l'*Appendice* de ce chapitre cette lettre inédite du 23 février 1652.



furent l'objet de la curiosité générale; ils y furent vendus pour la plupart (1). Malgré l'anéantissement si récent de la précieuse bibliothèque, Naudé en rêvait déjà la résurrection, et il indiquait au cardinal la nouvelle galerie de son palais comme pouvant merveilleusement convenir à cette destination (2).

Naudé entretenait avec une satisfaction marquée le cardinal d'un procès qu'il venait de gagner contre les Bénédictins, à propos du nom contesté de l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ,* et l'enivrement du succès lui fait employer des termes peu mesurés. Tout ce qui concerne ce livre admirable est d'un haut intérêt, aussi nous reproduisons textuellement ce paragraphe :

« J'ai gagné mon procès contre les Bénédictins ; il leur a été fait défense de continuer d'imprimer les livres *De imitatione Christi* sous le nom du prétendu Gerson. Ils en ont appelé à la grand'chambre, mais il est certain qu'ils perdront leur procès partout, cette affaire ayant été parfaitement éclaircie par nombre de livres, dont j'ai fait cinq ou six pour ma part, et toutes leurs fourberies sont découvertes. »

Naudé, pour témoigner son zèle au cardinal, était entré dans la politique et avait entrepris une campagne contre les terribles *Mazarinades,* libelles en prose et en vers. Il poussait à la répression et objectait au cardinal, qui appréhendait de sévir, que l'impunité encourageait précisément la production de livres si méchants qu'ils faisaient

(1) Lettre inédite de Naudé au cardinal, 8 avril 1652. Aff. étr., France, vol. 882.

(2) Même lettre.

dresser sur la tête les cheveux des lecteurs, et que cependant on se contentait d'en brûler quelques-uns « au lieu, dit-il, de mettre lesdits auteurs sur les roues et de les faire mourir plus cruellement qu'on ne fit Ravaillac ». Ce savant, on le voit, n'était pas précisément partisan de la liberté de la presse. Il accusait de faiblesse pour la répression le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, et il conseillait tout au moins l'emploi de remèdes plus anodins, tels que la publication d'apologies en réponse aux attaques (1).

Comme Naudé restait en définitive sur le pavé de Paris sans que le cardinal lui donnât aucun emploi, il revint à la ressource que lui avait offerte la reine de Suède, et comme cette princesse, sans être découragée par son refus, avait renouvelé ses instances, il se sentit disposé à répondre à son appel. Le cardinal était cependant de retour en France, mais dans des circonstances si troublées que, bien loin de pouvoir songer au rétablissement de sa bibliothèque, il ne savait même pas s'il ne serait pas obligé de repartir pour un nouvel exil, ainsi qu'il lui arriva. Alors Naudé demanda au cardinal l'autorisation de se rendre à l'appel de la reine qui voulait se former une bibliothèque importante; mais il lui demanda cette autorisation à titre temporaire, pour six mois seulement, voulant se réserver lorsque les circonstances le permettraient, pour la reconstitution de la bibliothèque de son palais. Avec cette autorisation qui lui fut accordée, Naudé sollicitait du cardinal des lettres de recommanda-

(1) Lettre inédite de Naudé au cardinal, 2 avril 1652. Aff. étr., France, vol. 882.



tion, particulièrement pour le comte de la Gardie (1).

Naudé partit; et, dès son arrivée en Suède, il écrivit au cardinal pour lui recommander, en médecin qu'il était, de violents remèdes, seuls capables de guérir la maladie mortelle de la France, par application du précepte d'Hippocrate :

Extremis morbis extrema remedia conveniunt (2).

Nous parlerons, à sa date, du retour en France de Naudé.

L'expérience, trop chèrement acquise par la vente funeste de la bibliothèque du cardinal, eut au moins l'avantage de susciter des remords et par suite des mesures pour sauver les statues et les tableaux d'un désastre semblable.

Le 7 février, l'avis suivant avait été adressé au cardinal :

« Comme on a laissé tout faire jusques à présent, la Fronde audacieuse entreprend toujours, et l'on prétend même faire la proposition samedi de vendre les statues et les bustes, attendu que l'on manque de fonds et que l'arrêt porte que cinquante mille écus seront pris tant sur la vente de la bibliothèque que sur les autres meubles de Son Éminence... Néanmoins, je ne crois pas que l'on passe jusques à toucher aux marbres; on a trop de confusion de tout ce qui s'est fait jusques à présent (3). »

(1) Lettre inédite de Naudé au cardinal, Paris, 9 juin 1652. Aff. étr., France, vol. 883.

(2) Lettre inédite du 17 août 1652. Aff. étr., France, vol. 884.

(3) Lettre inédite, au cardinal, sans signature, Aff. étr., France, vol. 881.



Le 17 février, Naudé avait donné au cardinal cet autre avis :

« J'appréhende que l'on ne fasse bientôt des plafonds et des statues ce que l'on a fait des livres. — J'ai déjà dit à Votre Éminence que les voies de la douceur ne servent qu'à accroître l'audace de ses ennemis (1). »

Le 22 février, Bluet écrivait au cardinal, que l'urgence était extrême d'envoyer un ordre du roi pour empêcher la vente des statues et des tableaux (2).

Les mesures réclamées eurent heureusement leur effet; le cardinal en fut informé par une lettre dans laquelle on lui disait que le parlement de Paris avait cessé ses violences au sujet des bustes et des statues de son palais, qu'un grand nombre de personnes, et particulièrement M. Le Camus, n'avaient épargné aucun moyen pour mettre un frein à sa malice ; que cependant Portail, qui persévérait dans sa rage accoutumée, s'était autorisé d'un arrêt pour enlever de force la tapisserie en six pièces des *Actes des apôtres,* d'après les cartons de Raphaël (3). Cette tapisserie avait été remise à un sieur Bidal, en nantissement d'une somme de treize mille cent livres due à un orfèvre nommé Hardevillers. L'auteur de la lettre se proposait de s'adresser aux ministres, afin de recouvrer cette tapisserie en faisant intervenir l'autorité du roi (4).

(1) Lettre inédite, Aff. étr., France, vol. 881.

(2) Lettre inédite, Aff. étr., France, vol. 881.

(3) Un autre exemplaire de cette tapisserie avait été fabriqué à Mortlake, en Angleterre; nous en avons donné la reproduction par l'héliogravure dans notre ouvrage *Richesses du palais Mazarin.*

(4) Lettre inédite, sans signature, 8 septembre 1652; Colbert doit en être l'auteur. Aff. étr., France, vol. 884.



L'indélicatesse de Portail et son acharnement contre tout ce qui appartenait au cardinal le poussèrent, après lui avoir inspiré l'enlèvement d'une tapisserie, à la soustraction d'une statue; acte véritable de friponnerie, ainsi que le qualifie Colbert. Il avait jeté son dévolu sur une *Atalante;* mais on avait connaissance du lieu où il l'avait cachée, aussi Colbert espérait bien l'en retirer. Le vandalisme, se sentant moins rassuré depuis la réapparition du cardinal Mazarin, commençait à courber la tête sous la honte de ses actes, et Colbert mandait au cardinal que pour sauver ses statues il n'était plus nécessaire que de les emporter hors de son palais (1).

Les collections d'objets d'art et le riche mobilier ne furent cependant que relativement préservés; la vente, poursuivie avec plus de lenteur, ne fut point achevée; mais indépendamment de la vente, un grand nombre d'objets avaient été dérobés, et ceux mêmes, les plus précieux, que le cardinal avait fait emballer dans de nombreuses caisses pour les faire venir à Brühl, avaient été en partie perdus, soit qu'ils eussent été saisis à la sortie de Paris, soit qu'ils eussent été enlevés sur la route. La première période de la splendeur du palais Mazarin était finie; mais plus tard une seconde apparut.

Revenons à la rentrée en France du cardinal Mazarin; le 30 janvier il rejoignit la cour à Poitiers, tandis que son neveu Paul Mancini se rendait, non sans danger, directement à Paris. Le chevalier de Saint-Quentin, avec douze gardes, courait à sa poursuite; mais l'ayant rencon-

(1) Lettre inédite de Colbert au cardinal, Mantes, 15 octobre 1652. Aff. étr., France, vol. 885.



tré au Bourget dans un méchant carrosse à deux chevaux, il commit la maladresse de ne pas le reconnaître, et Mancini put se sauver avec des courriers que le chevalier de Vaudy avait envoyés à sa rencontre. Entré dans Paris, Mancini alla secrètement se loger chez madame Dampus (1).

Le cardinal voulait que son retour fût marqué par l'énergie des actes ; il résolut immédiatement d'entreprendre le siége de la ville d'Angers, dont le gouverneur Rohan-Chabot, qui devait au prince de Condé son mariage avec l'héritière des Rohan, s'était déclaré pour la Fronde. Il partit, le 3 février, de Poitiers, avec le roi, la reine et la cour, se rendant à Saumur, pour surveiller à proximité suffisante l'attaque d'Angers, confiée au maréchal d'Hocquincourt. Ce maréchal avait joint aux troupes royales celles qu'il avait amenées pour protéger l'entrée en France du cardinal; il manquait d'artillerie, ce qui fit traîner en longueur les opérations du siége; mais il n'eut pas plus tôt reçu des canons envoyés de Nantes par le maréchal de la Meilleraye, que le château et la ville capitulèrent sans résistance sérieuse. Lorsque la conduite équivoque du gouverneur, tenant à se ménager avec tous les partis, fut connue à Paris, elle irrita fort le duc d'Orléans qui tint ce propos : « Il a commencé en Rohan et fini en Chabot (2). » Propos piquant, mais déplacé dans la bouche d'un prince qui finissait si mal en toutes choses.

(1) Lettre inédite de Bluet au cardinal, 22 février 1652. Aff. étr., France, vol. 881.

(2) C'est-à-dire en queue de poisson. *Nouvelles inédites*, Paris, 6 mars 1652 Aff. étr., France, vol. 881.

La prise d'Angers causa une douloureuse surprise au prince de Condé, qui n'avait pas un instant mis en doute que cette ville ne lui fût conservée par son favori.

Le cardinal voulut compléter ce premier succès par la prise de possession d'Orléans, coup sensible à porter au duc d'Orléans, dont cette ville était l'apanage. Pour accomplir ce projet, la cour, sous l'escorte de sa petite armée, partit de Saumur le 7 mars; et, après deux étapes, l'une à Richelieu, l'autre à Azay-le-Rideau, elle arrivait à Tours le 10 mars. Le 12, elle en partait pour Amboise; le 15, elle arrivait à Blois, d'où elle repartait le 27 pour aller coucher à Cléry. Ordre fut envoyé, au nom du roi, au marquis de Sourdis, gouverneur d'Orléans, d'ouvrir les portes de la ville pour recevoir Sa Majesté.

Aucun moyen n'avait été négligé pour conserver Orléans au parti des princes; promesse avait été faite aux habitants par le duc d'Orléans de se rendre en personne dans leur ville pour couvrir leur résistance de sa responsabilité. Le moment d'agir était venu; mais lorsque le duc de Beaufort voulut faire partir de Paris ce prince avec lui, il se heurta contre un refus, et tout ce qu'il put obtenir fut que mademoiselle de Montpensier se rendrait à Orléans à la place de son père. Cette princesse, ardente aux aventures, accepta cette mission avec autant de courage que son père avait mis de pusillanimité à s'y dérober. Songeant à tout, et particulièrement que l'argent est le nerf de la guerre, et que des présents bien placés conservent les amis et gagnent les ennemis, elle sortit de Paris le 25 mars, à dix heures du soir, emportant avec elle quatre mille pistoles, quantité de montres, de bagues, de boëtes



de pierreries, et force bagatelles. Elle était accompagnée de mesdames de Fiesques et de Frontenac, qui gagnèrent dans cette équipée le titre de *maréchales de camp de Mademoiselle*, de Rohan-Chabot, de Fontrailles et de beaucoup d'autres (1). L'armée des princes était à proximité d'Orléans; les ducs de Beaufort et de Nemours en prirent le commandement.

Le cardinal Mazarin, exactement informé des faits qui précèdent, le fut aussi de ce détail : le coadjuteur avait insisté auprès du duc d'Orléans pour qu'il laissât mademoiselle de Montpensier agir à sa place, ce qui n'avait pas été difficile à obtenir. On lui faisait savoir encore que Mademoiselle était partie protestant qu'elle allait renouveler les gestes de la Pucelle, et on lui envoya ces vers malicieusement répandus sur le voyage de cette princesse, et sur l'abstention de son père.

« Prince, modère ton courage,
« Tu reconnoîtras tôt ou tard
« Que tu détruis un héritage
« Où tu peux avoir quelque part.
« Ne t'assure point sur tes amis,
« Ni sur le nombre des gens d'armes,
« Le Roi ne craint point tes soldats.
« Gaston, la force est inutile;
« Sers-toi seulement de ta fille,
« Amour y pourra plus que Mars (2). »

A la réception de l'ordre d'ouvrir au roi les portes d'Orléans, grand embarras du gouverneur, grand émoi des

(1) Lettre inédite de Bluet au cardinal Mazarin, des 25 et 26 mars 1652. Aff. étr., France, vol. 882.
(2) *Nouvelles inédites*, 27 mars 1652. Aff. étr , France, vol. 882.

habitants. Ils délibéraient sans savoir à quel parti se résoudre, lorsqu'un événement soudain vint mettre fin à leurs incertitudes, sinon à leurs perplexités. Mademoiselle, par un coup d'audace, ayant fait briser à coups de hache une porte condamnée donnant sur la Loire, avait pénétré dans la ville. Sa présence, son intrépidité, ses harangues, enlevèrent les habitants enthousiasmés, et l'entrée d'Orléans fut refusée au roi.

L'armée royale n'était pas en mesure de forcer la ville, l'armée des princes étant campée sous ses murs ; elle remonta la rive gauche de la Loire, cherchant plus haut un passage pour la franchir afin de marcher sur Paris. Au pont de Jargeau, le passage ne put être tenté; l'armée des princes côtoyait en remontant la rive droite de la Loire le mouvement de l'armée royale; celle-ci courut même le risque d'être coupée par un corps de l'armée des princes qui débouchait brusquement sur elle, si l'intrépidité du maréchal de Turenne ne l'avait arrêtée à temps. L'armée royale, divisée en deux corps : l'un, sous le commandement du maréchal de Turenne; l'autre, sous celui du maréchal d'Hocquincourt, continua donc à remonter la Loire, et prit assez d'avance pour se saisir du pont de Gien, qui lui assurait le passage du fleuve. La reine mère, le jeune roi, le cardinal se logèrent dans le château de Gien, dont la garde fut confiée à l'escorte du roi commandée par le maréchal du Plessis-Praslin, et les deux corps d'armée se portèrent en avant en franchissant le canal de Briare. Le maréchal d'Hocquincourt alla camper à Bléneau, et le maréchal de Turenne à Briare.

Le prince de Condé venait de quitter la Guyenne, en

traversant une partie de la France avec quatre ou cinq gentilshommes, et il était arrivé inopinément à Lorris, au milieu de l'armée de la Fronde. Sa présence donna à cette armée un élan dont il profita sur-le-champ pour surprendre à Bléneau, dans la nuit, le maréchal d'Hocquincourt, et lui infliger une défaite complète; il aurait pu enlever le roi à Gien si le maréchal de Turenne, accourant au bruit du combat, n'avait engagé une nouvelle action qui arrêta la marche du prince de Condé en le forçant à se retirer (1).

La cour partit de Gien, le 18 avril, en prenant Saint-Fargeau, le château de mademoiselle de Montpensier, pour le lieu de sa première étape, ensuite passant par Auxerre, Sens et Montereau, elle se rendit à Melun le 21; alla coucher à Corbeil le 23; en repartit le 27 pour Chilly, et elle arriva le 28 au château de Saint-Germain, guettant à proximité de Paris l'occasion favorable d'y rentrer. De son côté, l'armée des princes s'était dirigée sur Étampes et s'y était arrêtée. Le prince de Condé, quittant son armée, s'était rendu à Paris; cette ville, malgré quelques symptômes de réaction, appartenait toujours à la Fronde.

Le maréchal de Turenne, qui avait marché parallèlement à l'armée des princes en protégeant la marche du roi, forma le siège d'Étampes. L'armée des princes, sous les ordres du comte de Tavannes et de Clinchamp, s'y était

(1) Nous avons donné dans nos *Souvenirs du règne de Louis XIV* un récit circonstancié du célèbre combat de Bléneau, livré le 6 avril 1652. Depuis, dans la *Revue du Gâtinais* de l'année 1885, nous avons donné un récit plus circonstancié encore, après la visite du lieu du combat qui nous a permis de retrouver la chaussée sur laquelle s'est passée l'action principale.



renfermée; il la battit, le 4 mai, dans une sortie faite pour escorter jusqu'à une certaine distance Mademoiselle qui y était de passage, en revenant d'Orléans. Le maréchal aurait continué le siège avec grande chance de succès, si une diversion du duc de Lorraine s'avançant pour secourir la place ne l'eût obligé de le lever, afin de ne pas se trouver pris entre deux feux. Il marcha au-devant du duc de Lorraine, campé près de Corbeil. Le duc, qui ne voulait pas compromettre sa petite armée, son unique fortune depuis qu'il avait perdu ses États, se retira sans combattre pour regagner la frontière.

Cette marche en avant et cette marche en arrière du duc de Lorraine furent le résultat d'une double négociation de sa part avec les partis contraires. Par la première, il s'était engagé vis-à-vis du duc d'Orléans, son beau-frère, à secourir Étampes; le siège en étant levé, il considéra son engagement comme suffisamment rempli. Par la seconde, afin de ne pas risquer son armée dans une lutte inégale contre le maréchal de Turenne, il s'engagea vis-à-vis du roi à se retirer, à la condition que des étapes lui seraient fournies jusqu'à la frontière, et que le maréchal de Turenne ne pourrait pas se servir du pont qu'il avait jeté sur la Seine pour retourner au siège d'Étampes.

Le duc d'Orléans, bien qu'il se tînt prudemment éloigné des périls de la guerre, vivait dans de continuelles transes, et Bluet se donna le malin plaisir d'amuser le cardinal Mazarin du récit de l'une d'elles en lui écrivant : « M. d'Orléans eut hier une de ses peurs en la plaine de Grenelle, y ayant trouvé huit cavaliers; on fut sur le *qui*

vive, et il se trouva que c'étaient des enfants de Paris (1).»

La double négociation du duc de Lorraine avait été conduite avec d'autres négociations. Dans cette guerre, les chefs trempaient moins souvent leur épée dans le sang que leur plume dans leur écritoire. Le combat de Bléneau, si ce n'est que la personne du roi avait été tirée des mains du prince de Condé, entre lesquelles elle avait failli tomber, n'avait été en définitive qu'un succès indécis; la levée du siège d'Étampes avait rendu à l'armée des princes sa liberté d'action et lui permettait de s'approcher de Paris. Un triomphe éclatant n'avait donc pas suivi la rentrée en France du cardinal Mazarin, ainsi qu'il l'avait espéré. Dans l'entourage même de la reine, une réelle hostilité régnait contre lui; chez les uns elle était cachée, chez les autres elle se montrait au grand jour. Ainsi les marquis de Créqui et de Roquelaure ne le saluaient même point; le maréchal de Villeroy le traitait avec froideur. Il tâchait d'attirer par des faveurs les plus accommodants; mais c'était à de hauts prix : il gagna le commandeur de Souvré par des abbayes, le comte de Miossens, capitaine de la compagnie des gendarmes du roi, par le bâton de maréchal de France, faveur qu'il devait garder secrète pendant quelque temps, afin de ne pas trop propager la connaissance dangereuse des moyens de réussir par l'opposition.

Il était indispensable de gagner de plus importants personnages, tels que le duc d'Orléans, le prince de Condé, le coadjuteur de Paris, et ceux-ci devinrent l'objet d'avances faites soit directement, soit par des voies détournées.

(1) Lettre inédite, 16 mai 1652. Aff. étr., France, vol. 882.



Beaucoup de personnes s'entremirent pour ces négociations. Nous remarquons au nombre des plus actives : madame de Puisieux, agissant sur le duc d'Orléans et le prince de Condé ; M. de Penacors, sur le coadjuteur. Les donneurs de conseils étaient plus nombreux encore ; et, parmi ceux-ci, le fameux Laubardemont, cette odieuse créature du cardinal de Richelieu, ce juge inique qui avait joué un si triste rôle dans les procès d'Urbain Grandier, de Cinq-Mars, et de de Thou. Ce personnage était alors bien oublié ; il voulut sans doute appeler sur lui l'attention du successeur de l'Éminence rouge en lui écrivant :

« Monseigneur,

« Bien que je vive comme un mort en ce monde, et que les affaires du temps me soient entièrement inconnues, je suis néanmoins fort persuadé que de la conservation de Votre Éminence dépend aujourd'hui celle de la monarchie française, et que, si notre malheur étoit asez grand pour vous faire concevoir le dessein de nous abandonner, ou au roi et à la reine celui de consentir à votre éloignement, qui est demandé et poursuivi avec une obstination diabolique par ceux qui nous font la guerre, nous verrions soudain la rupture de l'union sacrée de Leurs Majestés et le démembrement de la royauté. »

Certainement ces conseils donnés au cardinal pour résister à ceux qui voulaient le rejeter une seconde fois hors de France étaient de nature à être bien accueillis, ainsi que les flatteries qui faisaient de lui le pivot de la monarchie et le lien indispensable de l'union de la reine et de son royal fils. Laubardemont continue sa lettre en attribuant l'ori-

gine de tous les maux présents à l'avocat général Talon, lorsque, en présence du roi séant dans son lit de justice, le 15 janvier 1648, il avait osé dire qu'il ne restait plus à ses sujets que leurs âmes, et que si on avait pu les vendre, elles auraient été depuis longtemps mises à l'encan; insolent discours qui avait été suivi de la journée des Barricades. Bien que Paris soit le foyer de tous les désordres, ainsi que le reconnaît Laubardemont, il conseille néanmoins de le choyer, tout en se gardant de s'y renfermer jusqu'au complet rétablissement de l'autorité du roi. Enfin il réclame que le roi fasse connaître par une déclaration solennelle son inébranlable volonté de conserver le cardinal (1).

Il est difficile de croire que le cardinal Mazarin ait puisé dans ces conseils le programme de sa conduite; mais il est indiscutable que cette lettre entrait dans une complète communauté de vues avec les siennes. Toute la politique du cardinal se résumait alors dans la recherche des moyens d'échapper à l'imminente perspective d'un second exil. Ne se sentant pas assez fort pour terrasser ses ennemis, il travaillait à les gagner. Réussir à s'accommoder avec le duc d'Orléans qui, malgré sa nullité ou peut-être même à cause d'elle, jouissait d'une incontestable popularité, c'était en même temps gagner le Parlement; et, par suite, c'était assurer la pacification de Paris. Gagner le prince de Condé, c'était faire cesser la guerre civile; et, par suite, assurer la pacification des provinces. S'accommoder avec le cardinal de Retz, c'était se mettre en paix avec le clergé

(1) Lettre inédite, Saint-Germain en Laye, 21 mai 1652. Aff. étr., France, vol. 882.



de Paris et en bonne harmonie avec la cour de Rome. Enfin mettre ces trois atouts dans son jeu, c'était à tout jamais ressaisir le pouvoir.

Madame de Puisieux (1), femme rompue aux intrigues de la politique et du sentiment, avait pris la direction des négociations pour amener le duc d'Orléans et le prince de Condé à s'entendre avec le cardinal Mazarin. Pour y arriver plus sûrement, elle voulait empêcher la désunion que le coadjuteur, s'aidant de la duchesse d'Orléans, fomentait entre ces deux princes. Elle avait obtenu du duc de Nemours et du duc de La Rochefoucauld, par l'influence de la duchesse de Châtillon et par celle de Gourville, la promesse de lui venir en aide. La première avait grand crédit sur le cœur du duc de Nemours; le second, sur l'esprit du duc de La Rochefoucauld; de plus la duchesse de Châtillon n'avait pas moins d'empire sur le cœur du prince de Condé que sur celui du duc de Nemours. Ces combinaisons particulièrement féminines paraissaient à madame de Puisieux d'un succès certain, pourvu que le cardinal Mazarin mît en elle une confiance sans réserve (2). Madame de Puisieux assurait au cardinal que la duchesse d'Orléans n'était pas à craindre, parce qu'elle était sans influence sur son mari, et que le prince de Condé se rapprochait des idées de conciliation, au point d'avoir dit au duc de La Rochefoucauld que si Son Éminence commettait le duc de Bouillon pour cette négociation, il commettrait

(1) Charlotte d'Étampes-Valençay, mariée, en 1615, à Pierre Brûlard de Puisieux, fils du chancelier de Sillery; elle était veuve depuis 1640.

(2) Lettre inédite de madame de Puisieux à Jobart, 7 juin 1652. Aff. étr., France, vol. 883.

lui-même soit M. de Chavigny, soit madame de Châtillon, Le Tellier même au besoin. Pour presser davantage le cardinal à ne pas se montrer trop difficile, madame de Puisieux s'appuyait sur ce que le prince de Condé attendait de Liége un renfort de trois mille hommes et de trois mille chevaux, et sur ce que le duc de Lorraine ne serait délié qu'au 15 octobre du traité qui l'obligeait de donner à l'Espagne le concours de ses troupes (1).

Comme le cardinal, tout en désirant un accommodement qu'il avait lui-même provoqué, ne voulait le faire cependant qu'aux conditions les moins avantageuses possibles au prince de Condé, il jouait un jeu serré et voulait commencer par détacher le duc de Lorraine du parti des princes. Madame de Puisieux pénétra son jeu, et pour couper court à ces calculs et à ces lenteurs, elle lui écrivit : « Son Éminence peut faire beaucoup de mal, ayant le roi et la reine à sa dévotion, mais on lui en fera bien aussi. » Elle ajoutait qu'il serait fâcheux pour lui de ne pas profiter d'une si favorable conjoncture (2).

Quant au rapprochement avec le coadjuteur, M. de Penacors s'était plus particulièrement donné la mission de l'entreprendre ; nous retrouverons à sa date la suite de cette négociation, dont le dénouement fut si opposé à la réconciliation poursuivie.

Bluet ne faisait pas grand fond sur ces combinaisons ; il adressa même au cardinal à leur sujet une lettre passa-

(1) Lettre inédite de madame de Puisieux au cardinal Mazarin, 13 juin 1652. Aff. étr., France, vol. 883.

(2) Lettre inédite de madame de Puisieux (la suscription manque), 18 juin 1652. Aff. étr., France, vol. 883.



blement ironique sous des éloges apparents, lui disant que le maniement des négociations, qui est un secret pour lui, n'a point de mystères pour Son Éminence, puis il lui fait entendre qu'il court quelque risque d'être la dupe d'intermédiaires qui recherchent bien plus leurs intérêts que les siens et le jettent dans de fausses démarches (1).

Un autre correspondant, qui n'a point signé sa lettre, allait plus loin en écrivant au cardinal : Il faudrait une résolution vigoureuse, les négociations ne servent qu'à faire les affaires des princes; puis il tâchait de le détourner de son projet de marier sa nièce au duc de Beaufort (2).

Le cardinal avait donc conçu l'espoir de gagner à sa cause le duc de Beaufort, comme il avait gagné son frère le duc de Mercœur en lui faisant épouser une de ses nièces; cette lettre aurait dû le désabuser. S'il eût réussi à conclure ce mariage, le projet du cardinal était de donner au duc de Beaufort le gouvernement de Paris, en y ajoutant même celui de l'Ile-de-France; il aurait ainsi confisqué à son profit, au lieu de l'avoir contre lui, la popularité du *Roi des halles* (3).

L'ambition du héros populaire des halles de Paris lui faisait sans doute entrevoir de plus brillantes destinées que celle de devenir le neveu d'un premier ministre contesté et abhorré, revenu d'un récent exil avec la perspective d'un exil nouveau contre lequel il se débattait. Le sort piteux du duc de Mercœur qui, le premier, était entré dans cette carrière de neveu du cardinal alors passable-

(1) Lettre inédite, 9 juin 1652. Aff. étr., France, vol. 883.
(2) Lettre inédite, 22 juin 1652. Aff. étr., France, vol. 883.
(3) *Douzième carnet* de Mazarin, p. 129, Bibliothèque nationale.

ment dédaignée et qui devait être si recherchée plus tard, n'était pas fait pour l'encourager. Nous connaissons, par sa propre correspondance, tous les déboires du duc de Mercœur, placé entre l'ingratitude du cardinal, la jalousie de Colbert, la stérile amitié du jeune roi et l'indifférence forcée de la reine; séparé de sa femme, à laquelle un arrêt du Parlement avait interdit de rentrer en France; déshérité par son père et par sa mère; vivant dans un état de réel dénuement qu'était loin de secourir la parcimonie de celui dans la famille duquel il était entré; obligé au rôle secondaire de colonel provisoire d'un régiment, en attendant que les circonstances permissent à Paul Mancini d'en porter le titre, et n'ayant pu jusque-là obtenir pour lui-même la moindre charge. A cet égard cependant, un changement finit par se produire en sa faveur, le cardinal lui attribua le gouvernement de Provence en remplacement du duc d'Angoulême, et il s'y appliqua à y extirper les germes de la Fronde qui s'étaient puissamment développés sous la protection de son prédécesseur.

Après la levée du siège d'Étampes, nous avons laissé l'armée des princes marchant sur Paris, elle se trouvait à Saint-Cloud dans une situation assez critique, au moment d'avoir sur les bras les maréchaux de Turenne et de La Ferté, chacun à la tête d'une armée d'une force numérique égale à la sienne; le maréchal de Turenne, posté à Pontoise, faisait jeter un pont sur la Seine, afin de venir l'attaquer par la plaine de Gennevilliers. Le prince de Condé, maître du pont de Saint-Cloud, le fit alors rapidement passer par son armée avec l'intention d'aller se saisir de Charenton, où elle eût été à couvert derrière Paris. Pendant

la nuit, ses troupes filèrent sous les remparts de la capitale; mais au point du jour la tête de colonne n'avait pas encore dépassé le faubourg Saint-Antoine qu'elle se trouva en face de l'armée royale; le maréchal de Turenne, par une marche forcée, était venu lui barrer la route. L'armée des princes, acculée par des forces supérieures dans le faubourg Saint-Antoine, courait le risque certain d'être écrasée, car elle ne pouvait espérer que Paris lui ouvrît ses portes pour assurer sa retraite. Les ministres avaient la promesse que la capitale garderait la neutralité; ils en avaient pour garant l'impopularité même du prince de Condé.

Le combat s'engagea, héroïque et furieux; l'armée du maréchal de Turenne attaquait en face l'armée des princes en s'engageant dans les trois rues principales qui convergent vers la porte Saint-Antoine; l'armée du maréchal de La Ferté, par un mouvement tournant, manœuvrait pour se placer sur les glacis, entre la porte Saint-Antoine et le faubourg, de manière à mettre l'armée des princes entre deux feux. Le prince de Condé, dès les premiers mouvements du maréchal de La Ferté, devinant son but, avait envoyé un messager au duc d'Orléans pour lui faire savoir que si la porte Saint-Antoine n'était ouverte pour donner passage à son armée, celle-ci serait anéantie. Cependant l'armée du maréchal de La Ferté avançait toujours lorsque, par une sorte de coup de théâtre, le canon de la Bastille se mit à tonner contre l'armée royale, la porte Saint-Antoine s'ouvrit; l'armée des princes s'y engouffra à la hâte, elle était sauvée (1).

(1) Nous avons donné, dans nos *Souvenirs du règne de Louis XIV*,



Que s'était-il passé à Paris pour produire un revirement si soudain? Le duc d'Orléans avait répondu par l'inaction à la demande pressante du prince de Condé, il prêtait complaisamment l'oreille aux conseils du coadjuteur qui le conjurait de ne pas s'exposer; mais sa fille le supplia, puisqu'il ne voulait pas agir lui-même, de lui remettre un ordre de sa main qu'elle se chargeait de faire exécuter; elle l'obtint et, volant à la Bastille, elle avait accompli le prodige le plus inattendu en sauvant une armée qui était perdue sans elle.

L'issue de ce célèbre combat vint changer toutes les prévisions; d'après celles-ci la guerre civile rendait son dernier souffle; le roi victorieux rentrait dans sa capitale; le cardinal Mazarin ressaisissait un pouvoir incontesté. Toutes ces prévisions, basées sur des données qui paraissaient certaines, venaient de s'évanouir. L'armée des princes, après avoir traversé Paris, alla se reformer au delà du faubourg Saint-Victor; le roi, qui avait assisté au combat des hauteurs de Charonne, revint à Saint-Denys; le cardinal voyait les rênes du char de l'État bien près d'être arrachées de ses mains.

Sans l'aventureuse audace de mademoiselle de Montpensier, le burin de l'histoire aurait inscrit des faits bien différents; cette princesse porta toute sa vie la peine de son triomphe : elle espérait épouser le roi par droit de conquête, les armes à la main, et le cardinal Mazarin, au bruit du canon de la Bastille, s'était écrié : « Voilà un coup de canon qui a tué son mari! » Elle ne put jamais épouser ni

un récit détaillé du combat du faubourg Saint-Antoine, livré le 2 juillet 1652.



rois, ni princes, des obstacles lui furent toujours suscités, et lorsqu'elle se rabattit sur Lauzun, qu'elle fut réduite à épouser en secret, la prison de Pignerol lui ravit son mari pendant les dix premières années de son union, et ne le lui rendit que lorsqu'elle était devenue trop vieille pour captiver le plus volage des courtisans (1).

Les princes, maîtres de Paris par un concours de circonstances qui les avait préservés d'une défaite certaine, voulurent se guider sur le vieil adage : Il faut battre le fer quand il est chaud, en tentant de faire consacrer par une apparence de légalité leur prise de possession du pouvoir. Une assemblée convoquée à l'Hôtel de ville, le 4 juillet, assemblée composée de conseillers du parlement et des autres cours souveraines, de notables bourgeois et commerçants, au nombre de quatre cents personnes, fut appelée par eux à voter un acte d'union pour concourir à l'expulsion de France du cardinal Mazarin. Une foule tumultueuse et menaçante, à la dévotion des princes, environnait l'Hôtel de ville. Les dispositions de l'Assemblée paraissant incertaines, les princes se retirèrent avant qu'il fût procédé au vote, et le prince de Condé montant en carrosse s'écria : « La salle est pleine de *Mazarins!* » Cette exclamation fut le signal de la prise d'assaut de l'Hôtel de ville par la populace, qui le mit à feu, à sac et à sang (2).

Quinze jours plus tard, au moyen d'une pression exer-

(1) Nous avons publié dans le journal *le Téléphone*, année 1886, et en brochure à part, un article qui renferme des renseignements particuliers sur ce mariage et qui établit sur des données positives sa date, qui était restée incertaine.

(2) Nous avons donné un récit détaillé de cet événement dans nos *Souvenirs du règne de Louis XIV*.



cée sur le parlement, les princes obtinrent de ce corps, aussi ambitieux que pusillanime, un arrêt portant qu'attendu la captivité du roi, le duc d'Orléans était déclaré régent du royaume et le prince de Condé commandant en chef des armées.

Le parlement n'était pas au complet lorsqu'il rendit cet arrêt, une déclaration royale du 17 juillet l'avait transféré à Pontoise; mais deux présidents et onze conseillers seulement avaient répondu à cet appel, malgré tous les moyens employés pour les faire venir en grand nombre. Par les soins du procureur général Fouquet, une liste avait été dressée de toutes les personnes pouvant exercer sur les conseillers une salutaire influence : le garde des sceaux devait écrire à son gendre et à ses amis; le maréchal de Turenne et sa femme, au conseiller Saint-Martin; le secrétaire d'État Le Tellier, aux conseillers Catinat, Marle, Le Bout-Despegnettes, Janvier et du Metz; Servien, à M. de Bauquemarre; le marquis de La Vieuville, à Malo; Gargars, à son gendre et à M. de la Bazinière; le P. Paulin, à Gaudart et à Besnard; le cardinal devait aussi faire écrire à Gaudart; le marquis de Mortemart pouvait par des promesses tenter Foucaut, et le grand prévôt de Sourches (1) exercer une décisive influence sur Nevelt, son beau-frère. M. de Guitaut écrivait à M. de Verthamont; M. de la Vrillière à Philypeaux; Bonneau, à son fils; Saintot, à son frère; Jeannin, à ses beaux-frères. Enfin, pour aller au-devant

(1) Jean du Bouchet, marquis de Sourches, avait épousé Marie Nevelt, fille de Vincent Nevelt, auditeur des comptes; de leur union naquit en 1639 Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, dont nous publions les *Mémoires*.



de toute raison ou de tout prétexte de manque de ressources d'argent, M. de Guénégaud devait remettre à chaque partant une somme de six mille livres. Fouquet ajoute qu'il était indispensable de parler à chacun avec chaleur (1). A ce luxe de moyens avait répondu le pauvre résultat de treize membres du parlement réunis à Pontoise.

Quelque compensation s'offrait du côté de la Normandie. Lors du soulèvement de cette province, autant l'intervention de la duchesse de Longueville avait été active pour le fomenter, autant celle du duc de Longueville, gouverneur de la province, avait été effacée; ce prince était las de la situation ridicule que lui faisait sa femme recrutant des partisans à la cause du prince de Condé aux dépens de son honneur conjugal, et il entrait en pourparlers avec la cour pour la conclusion d'un traité dont les conditions principales étaient l'expédition de lettres patentes assurant à sa maison les honneurs des princes du sang, l'érection en duché-pairie du comté de Dunois ou de la terre de Colmiers, un brevet de duc pour un ami à son choix, l'augmentation des garnisons de Dieppe et de Pont de l'Arche (2).

Au milieu de ces événements, la mort frappait de rudes coups.

Paul Mancini, neveu du cardinal, avait été dangereuse-

(1) Note inédite à la suite d'une lettre de Fouquet au cardinal Mazarin, du 15 juillet 1652. Aff. étr., France, vol. 883. Parmi ces personnes, quelques-unes n'appartiennent pas au parlement; elles étaient appelées à Pontoise à un autre titre.

(2) Voy. cet accord, signé en double, juillet 1652. Aff. étr., France, vol. 290



ment blessé en se comportant vaillamment au combat du faubourg Saint-Antoine; malgré tous les soins, il vint à succomber. Le cardinal avait encore deux neveux de rechange; il songea aussitôt à faire venir de Rome l'un de ces deux enfants pour le faire élever auprès de lui. La mort de Paul Mancini donna lieu à un horrible propos tenu par Mademoiselle; la nouvelle de l'appel en France d'un autre neveu fut mal accueillie. Nous donnons la parole sur ces deux faits à l'un des correspondants du cardinal : « Je vous donne avis que l'on a écrit à M. d'Orléans que l'on voulait faire venir un autre neveu et que l'on envoie à Rome le cœur de M. de Mancini, et que Mademoiselle a dit que l'on chercheroit tous les moyens pour le donner à la canaille de Paris pour faire quelque folie par les rues; voyez quelle brutalité pour une personne de cette naissance, car voilà la dernière des lâchetés. Je vous envoie un sonnet sur la mort de M. de Mancini qui a été fait par l'abbé de Pure (1).

La mort était en veine; les ducs de Nemours et de Beaufort, deux beaux-frères qui se haïssaient, se battirent pour une querelle de préséance, avec leurs seconds, cinq contre cinq, au bas de la butte Saint-Roch, derrière l'hôtel de Vendôme. Les seconds du duc de Nemours étaient Campan, Villars, lieutenant de ses gendarmes; Uzesche, capitaine de ses gardes, et La Chèze; ceux du duc de Beaufort étaient le comte de Bury, que le prince de Condé lui avait précisément envoyé pour l'empêcher de se battre, Héricourt, Brillac et de Ris. Tous tenaient un pistolet d'une main et leur épée de l'autre. M. de Nemours, qui n'était pas

(1) Lettre inédite de Bluet au cardinal, 22 juillet 1652. Aff. étr., France, vol. 883.



encore guéri de la blessure qu'il avait reçue au combat de Bléneau, pouvait à peine tenir son pistolet qu'il dirigea mal, et bien qu'à bout portant, le coup qu'il tira ne fit que brûler la moustache de M. de Beaufort; celui-ci, également à bout portant, dirigea son coup en pleine poitrine du duc de Nemours dont le pourpoint fut brûlé et qui tomba expirant. Le comte de Bury fut blessé par Campan, Héricourt reçut aussi une blessure; aucun des seconds du duc de Nemours ne fut atteint (1).

Les funérailles du duc de Nemours donnèrent lieu à un incident qui n'est pas sans intérêt. La duchesse de Nemours avait exprimé le désir qu'elles fussent accompagnées de toutes les pompes de la religion, bien que son mari eût péri dans un duel, en s'appuyant sur les témoignages de madame de Rambouillet et de l'abbé de Saint-Spire qui, se promenant dans le jardin de l'hôtel de Vendôme, étaient accourus au bruit du combat, et l'abbé avait eu le temps de donner l'absolution au duc de Nemours avant qu'il eût rendu son dernier souffle de vie; l'Officialité de Paris y avait accédé. Mais l'opinion publique ne ratifia pas sa sentence, l'archevêque de Paris, saisi de nouveau, rendit une nouvelle sentence d'après laquelle la sépulture chrétienne serait accordée, mais la cérémonie religieuse faite sans solennité et sans oraison funèbre.

Conseil fut donné au cardinal Mazarin de tirer parti à son profit de ce malheureux événement. Bluet lui écrivit : « Je crois que vous pouvez vous servir de l'occasion de ce

(1) Nous avons tiré certaines de ces particularités, qui n'étaient pas connues, d'une lettre inédite de Bluet au cardinal, 30 juillet 1652. Aff. étr., France, vol. 883.



crime et faire faire le procès au duc de Beaufort (1). » Se défaire d'une manière qui paraissait si facile, d'un de ses plus violents ennemis, était bien tentant, mais le cardinal essaya de tirer parti de la conjoncture par un procédé plus conforme à sa manière de faire, il préféra ménager le duc de Beaufort, dans l'espérance qu'il l'amènerait ainsi à épouser l'une de ses nièces. Il manquait de fierté dans sa persévérance à poursuivre cette alliance, puisqu'il savait que le duc de Beaufort avait déclaré qu'il ne l'accepterait jamais que comme un pis aller. Il avait reçu l'avis suivant : « M. le duc de Beaufort a toujours dit qu'il feroit le plus de mal possible à M. le cardinal et que son pis aller seroit que, s'accordant au mariage, on lui donneroit tout ce qu'il voudroit. » Voilà la politique du temps (2) ! La connaissance de ce propos méprisant n'arrêta pas Mazarin ; dans sa poursuite, il en a lui-même consigné les motifs : par un premier mariage, il avait déjà accaparé le frère aîné ; s'il accaparait le cadet, il tirerait profit de sa popularité, toute la maison de Vendôme serait à lui, une importante éclaircie serait ouverte dans les rangs de ses adversaires, et il aurait fait un *grand coup* (3).

Un événement qui produisit un certain émoi fut le soufflet donné sur la terrasse du Luxembourg au prince de Condé par le comte de Rieux, à l'occasion encore d'une querelle de préséance dans laquelle le prince de Condé avait pris parti pour le prince de Tarente contre

(1) Lettre inédite de Bluet au cardinal, 30 juillet 1882. Aff. étr., France, vol. 883.

(2) Lettre inédite sans signature, juin 1652. Aff. étr., France, vol. 883.

(3) Carnets de Mazarin. Bibliothèque nationale.

le comte de Rieux. Ils tiraient leurs épées du fourreau lorsque les assistants se jetèrent entre eux et les séparèrent. Le soufflet reçu passa pour un coup de poing lancé au visage, lequel, ayant été paré, n'avait atteint que la poitrine du prince; par suite l'honneur n'était pas atteint. Le duc d'Orléans fit conduire le comte de Rieux à la Bastille; et, pour instruire l'affaire, envoya successivement chercher MM. Talon et Bignon, lesquels prudemment s'excusèrent; un simple substitut n'osa pas refuser de venir; mais il émit l'avis qu'il ne fallait donner aucune suite à cette aventure (1).

La Fronde des princes, maîtresse de Paris, ne s'y pouvait maintenir sans argent; afin de se créer des ressources, elle n'hésita pas à recourir à l'une de ces contradictions familières aux partis politiques qui, lorsqu'ils ont saisi le pouvoir, font exactement ce qu'ils ont reproché au parti vaincu; elle frappa les maisons de Paris de l'une de ces taxes dont l'impopularité avait provoqué la chute de d'Émery. Une assemblée convoquée à l'Hôtel de ville vota un impôt de huit cent mille livres ainsi réparti: vingt-cinq écus sur les portes cochères, douze sols sur les portes carrées, et six sols sur les petites portes (2).

On commençait partout à déclarer hautement que la prolongation du séjour en France du cardinal Mazarin n'était plus possible, puisque sa présence seule était cause que l'entrée de Paris restait fermée pour le roi. Quelque

(1) Lettre inédite de Bluet à Mazarin, 1er août 1652. Aff. étr., France, vol. 884.

(2) Lettre inédite de Bluet à Mazarin, 30 juillet 1652. Aff. étr., France, vol. 884.

pénibles que pussent être ces rumeurs pour le cardinal, ses plus fidèles partisans considéraient comme un devoir de ne pas les lui laisser ignorer. On le prévint qu'il n'était bruit d'autre chose dans l'entourage du coadjuteur, et que le prince de Condé en avait fait le sujet d'une lettre adressée au président Pérault. Mais Bluet, qui lui transmettait ces renseignements, et qui n'était pas d'avis que le cardinal parût abandonner la partie en s'éloignant de nouveau, dans le but de l'en détourner, revint sur un passage d'une de ses précédentes lettres en répétant : « Je vous ai mandé ces jours passés que l'horoscope disait qu'entre çi et le 15 août, Son Éminence s'en devoit aller par chagrin et par mélancolie et se soumettre à un exil volontaire, et que s'il le faisoit il ne reviendroit jamais (1). »

De Rome arrivaient de plus encourageants pronostics ; le P. Duneau mandait qu'étant allé voir la signora Anna Maria Mazarini, celle-ci lui avait dit que le jour de la naissance du cardinal, dont l'anniversaire tombait le lendemain, correspondait avec la fête de saint Bonaventure, laquelle, coïncidant avec le départ du courrier, lui permettait de souhaiter à son frère la bonne aventure. A ces pronostics profanes, le P. Duneau avait joint des prières en célébrant une messe à l'intention de la prospérité du cardinal. Il avait remis à la signora Mancini les lettres du duc et de la duchesse de Mercœur, et à la signora Martinozzi la lettre de sa fille Anne-Marie Martinozzi. Le P. Duneau donnait au cardinal les meilleures nouvelles de toute sa famille et particulièrement de son père, Pietro Mazarini,

(1) Lettre inédite, 12 juillet 1652. Aff. étr., France, vol. 883.



qui lui avait parlé plus pertinemment que personne des affaires de France (1).

Cependant la mort frappait toujours :

Le fils du duc d'Orléans, le petit duc de Valois, fut enlevé le 10 août ; pour son ambitieux père, que de rêves évanouis : il ne lui restait plus que des filles !

Enfin le frère aîné du maréchal de Turenne, le duc de Bouillon, dans toute la force de l'âge, paya à la nature un tribut prématuré. Aussi versé peut-être que son frère le maréchal de Turenne dans l'art de la guerre, il était de plus que lui un politique consommé ; sa perte était d'autant plus inopportune qu'il venait de se rallier à la cause royale, et que son appui aurait pu permettre au cardinal Mazarin de se maintenir.

Il ne restait plus au cardinal qu'un parti à prendre, convertir en réalité la rumeur de sa retraite, qui n'avait cessé de courir depuis le combat du faubourg Saint-Antoine.

(1) Lettre inédite datée de Rome, 14 juillet 1652. Aff. étr., France, vol. 883.

APPENDICE

LE TELLIER A MAZARIN.

Monseigneur,

Le mauvais état de ma santé et l'attachement que mon emploi me donne ici ne me permettent pas de me pouvoir rendre en diligence auprès de Votre Éminence, comme j'y suis obligé. Je prends la liberté d'y envoyer mon neveu, pour lui témoigner la parfaite joie que me donne son retour, lui demander la continuation de l'honneur de sa protection et bienveillance, et surtout pour l'assurer qu'elle connoîtra par la suite de mes actions que je suis plus véritablement que personne du monde,

Monseigneur,

De Votre Éminence, le très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

Le Tellier.

Poitiers, ce 12e janvier 1652 (1).

PENACORS A MAZARIN.

Le 22e janvier 1652.

Monseigneur,

Depuis que M. de Nemours est ici, il n'a cessé, avec les partisans de M. le prince, de presser Son Altesse Royale de signer le traité d'union avec M. le prince et les Espagnols; mais celui que vous savez a eu des raisons si puissantes qu'il l'en a diverti jusques à présent.

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 881.



M. de Chavigny veut se servir du prétexte de la maladie de son père pour s'excuser d'obéir aux ordres du Roi, lesquels on croit qu'il faudra faire réitérer (1).....

NAUDÉ A MAZARIN.

Monseigneur,

Si j'avois eu le don d'être cru, comme j'ai eu celui de prévoir beaucoup de choses qui sont arrivées à Votre Éminence, il n'auroit tenu qu'à elle d'y apporter les remèdes nécessaires, et pour ne parler maintenant que de votre bibliothèque, si Votre Éminence eût voulu déférer quelque chose aux persuasions que je lui ai si souventefois faites depuis le siège de Paris, de la donner au Roi, ou d'en disposer en quelque autre manière, votre bibliothèque ne seroit pas maintenant l'objet de la fureur de messieurs du Parlement, ni la matière d'un brigandage public. Je crois que beaucoup d'autres en auront déjà écrit à Votre Éminence ce qui étoit de leur connoissance; et pour moi je vous dirai aussi maintenant ce qui a été de la mienne. — Après l'arrêt donné, par lequel il fut dit qu'elle seroit vendue soit en gros, soit en détail, M. le président Le Bailleul avoit espéré qu'il nommeroit deux commissaires qui auroient soin de faire faire la vente avec toute sorte de retenue et de modération; mais néantmoins, M. Portail s'étant intru de soi-même, on lui donna pour compagnon M. Doniat; et ces deux-là nommèrent pour adjoints MM. Baron, Pithou et Peteau, qui furent reconnoître les lieux, et poser le scel à toutes les chambres, suivant les formalités ordinaires, en suite de quoi l'on afficha sur les carrefours que ladite bibliothèque se vendroit ès jours suivants, soit en gros, soit en détail; et jusque-là je n'avois point vu lesdits commissaires avec lesquels je savois fort bien ne pouvoir rien gagner. C'est pourquoi j'allois plutôt voir MM. Talon, Bugnon, Massacq, l'avocat B... et autres que je jugeois plus à propos, mais

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 881.

toutefois sans rien conclure à cause des difficultés qui se rencontroient de tous côtés, joint que l'on attendoit le jour, voire d'heure en heure, une lettre de cachet pour faire surseoir cette exécution. Enfin, dimanche dernier, sur les huit heures, Binot, l'huissier de la cour, m'envoya dire que je me trouvasse sur les dix heures au palais de Votre Éminence, où ces messieurs les commissaires me vouloient parler. Lorsque j'y arrive, trois d'iceux, savoir MM. Portail, Pithou et Peteau, étoient dans la chambre de médecine, d'où, après avoir vu ce qui y étoit, ils passèrent en celle des Bibles; aux manuscrits et puis à la grande bibliothèque, en tous lesquels lieux ils ne dirent aucune chose de substance ni de considération, et suis à deviner pourquoi ils m'avoient envoyé quérir. M. Portail, entre autres discours, me fit de grandes plaintes de ce que Votre Éminence n'avoit point fait la paix, et de ce qu'elle avoit assiégé Paris et Bordeaux, à quoi je lui répondis, ce me semble, assez raisonnablement, mais sans effet. Ils me dirent qu'ils commenceroient à vendre le lendemain au matin, et qu'ils vouloient commencer par les bibles, parce que c'étoit le meilleur. A quoi je leur répondis qu'ils obligeroient beaucoup le public et Votre Éminence s'ils vouloient vendre auparavant beaucoup de livres en double que je leur montrai, et qui étoient ceux que M. d'Infreville avoit envoyés à Votre Éminence, parce que c'étoient livres de prix aussi bien que les autres, et lesquels, pour être doubles, on pouvoit vendre sans aucun préjudice de la bibliothèque. Ils partirent néanmoins sans rien conclure, et M. Pithou m'ayant pris dans son carrosse pour me ramener jusqu'au bout du Pont-Neuf, il me parla de beaucoup d'avis qu'il avoit donnés à Votre Éminence sans aucun effet, et me dit qu'il n'y avoit aucun remède imaginable pour sauver la bibliothèque, qu'une lettre de la cour qui défendit de passer outre. L'ayant quitté, je vins chez M. Doniat, et le priai plus que Dieu de vouloir assister à tout ce qui se feroit en ladite bibliothèque, pour tempérer l'humeur bouillante de M. Portail, et surtout d'y venir le lundi matin pour faire commencer la vente comme j'avois destiné, de quoi il ne me voulut donner aucune assurance. Après dîner, je fus chez



M. l'avocat B..., et ne l'ayant point trouvé, je fus le chercher chez la tante de M..., où il fut résolu qu'on trouveroit un homme qui offriroit jusques à cinquante mille livres de ladite bibliothèque. De quoi, puisque ledit avocat B... aura informé pleinement Votre Éminence (1), je ne dirai rien ici davantage. Hier, sur les huit heures, je me rendis au palais de Votre Éminence, où je trouvai MM. Pithou et Peteau dans la chambre des bibles, qui commençoient de les inventorier; je les priai de vouloir commencer par ceux que je leur avois proposés le jour auparavant; et après les avoir assurés que M. Portail en étoit demeuré d'accord, nous fûmes dans la grande bibliothèque avec trois libraires: Guillemet, syndic de la compagnie, Quinel, de la rue Saint-Jacques, et Villerie, de la rue de la Boucherie, auxquels je fis faire des paquets de tous ces livres de M. d'Infreville et de quelques autres que je pouvois racheter chez les libraires du soir au lendemain, ce qui dura jusques à onze heures, et nous avons fait plus de paquets qu'on n'en pourroit vendre en un jour; mais M. Portail étant survenu, fit tout quitter, cria et bravasta d'importance, dit qu'il étoit le maître, et, parlant à moi, qu'il ne prenoit conseil de personne, que plus je lui en dirois, moins il en feroit, et que ce seroit tout le contraire, qu'il vouloit commencer par les bibles et vendre la moitié de la bibliothèque auparavant qu'il fût soir. Ensuite de quoi il alla voir le lieu destiné pour la vente, qui est la grande salle où l'on vendit les meubles, et mena tous les libraires dans la chambre des bibles, où avec M. Doniat qui étoit venu après lui et qui ne dit jamais mot, soit pour retarder ou pour faire vendre lesdits livres doubles, on commença à inventorier lesdites bibles et à les porter ensuite au lieu de la vente, et midi et demi étant sonné, chacun se retira. J'oubliois à dire à Votre Éminence que, sur les dix heures, l'homme qui avoit trouvé l'avocat B... pour faire les offres en gros, se présenta devant MM. Pithou et Peteau, les deux autres n'étant encore venus, et offrit de donner trente mille livres de

(1) Il s'agit sans aucun doute de Bluet, l'un des correspondants du cardinal.



ladite bibliothèque, en gros; à quoi ces messieurs répondirent que cette offre n'étoit point raisonnable, et de plus que ce n'étoit point à eux à la recevoir; mais qu'il vînt précisément à deux heures. M. Doniat m'ayant fait le bien de me ramener, je le priai à l'ordinaire de se trouver à l'ouverture de la vente, afin de faire recevoir les offres, ou la faire commencer par les livres doubles, ce qu'il me refusa, disant de ne se vouloir point commettre avec M. Portail, qui étoit très fâcheux et extravagant. L'ayant quitté, je fus parler à l'avocat B... et tous deux ensemble parlâmes à Massacq, qui firent en sorte que sur les deux heures, et lorsque l'on vouloit commencer la vente, un nommé Le Blanc, procureur des créanciers de Votre Éminence, fit offrir de prendre la bibliothèque en gros pour quarante mille livres, et sur ce qu'on lui dit que cette offre n'étoit pas raisonnable, il en offrit cinquante. De quoi M. Portail se moqua, disant que le temps de la vendre en gros étoit passé, et qu'il la vouloit vendre en détail, ne se souciant point, non point aussi des instances que faisoit M. Barras, l'un des adjoints, afin que des offres si raisonnables fussent reçues; et ainsi on commença la vente par la grande bible de M. le Gay, qui fut délivrée en un instant à trois cent soixante-cinq livres; après quoi suivit celle d'Anvers, en huit volumes, qui fut donnée pour trois cents livres; puis celle de Complute, en six volumes, pour cent francs; et de là on passa à toutes les autres bibles hébraïques, puis aux grecques et latines, et ainsi consécutivement à toutes les autres. Et est à noter que, pendant que M. Portail assistoit à la vente, où il se fâcha de me voir, et commanda même à l'exempt de ne plus me laisser entrer, il y avoit d'autres de ces messieurs les adjoints qui faisoient inventorier et préparer des livres dans les autres chambres pour la vente d'aujourd'hui matin, et, de fois à autre, M. Portail menoit dans la grande bibliothèque et autres chambres toutes les compagnies qui désiroient y aller, les uns pour voir, les autres pour mettre des livres à part, et plusieurs pour en dérober; et il étoit même fort tard qu'il y avoit, au dire d'Annet, plus de cent personnes qui couroient et rôdoient dans la grande bibliothèque; et au sortir, M. Portail invita l'assemblée de se

trouver aujourd'hui à sept heures du matin; et en effet on a commencé à vendre sur les huit et on a continué jusqu'à dix heures et demie, que M. Doniat a apporté un arrêt de la grand'-chambre par lequel la vente en détail étoit sursie jusques à vendredi matin, afin que l'on eût loisir de recevoir les offres de ceux qui la voudroient acheter en gros. Le motif de cet arrêt étoit fondé sur la requête présentée par celui qui avoit fait hier les offres de trente mille francs et sur la plainte de ce qu'on ne l'avoit pas voulu écouter, et aussi des grands désordres qui se commettoient en la distraction de ladite bibliothèque. Tant il y a que M. Portail, qui avoit donné charge à M. Pithou de faire vendre en son absence, étant survenu au palais sur les onze heures, et comme la vente en vertu dudit arrêt étoit cessée, il en a été tellement en colère qu'à peine pouvoit-il parler, et après avoir dit beaucoup de choses trop longues à rapporter, il a assuré le monde que non obstant cet arrêt, l'on vendroit à deux heures, et s'en est allé dîner chez Demmery; retournant à deux heures, comme il l'avoit promis, après avoir encore crié et menacé que les enquêtes iroient demain prendre leurs places pour faire rompre cet arrêt, et que M. le duc d'Orléans seroit prié de s'y trouver, il a rompu les sceaux et mené tous ceux qui étoient là dans la bibliothèque, où chacun a mis à part tout ce qu'il a voulu, faisant aussi travailler trois libraires à faire des paquets de tous les in-folio, afin de les avoir plustôt vendus. Et lorsque je me suis retiré dudit palais ou des environs, il y étoit encore. Au reste, étant allé voir ce matin M. de Coutances (1), nous avons été, lui et moi, apprendre ce qui se passoit en ladite bibliothèque, où j'ai toujours fait tenir mon homme depuis le matin jusques au soir; et ayant su que l'arrêt avoit été signifié, mais que M. Portail n'y vouloit nullement acquiescer, disant que c'étoit un arrêt de deux pistoles, nous avons été chez M. Doniat, le priant de tenir la main à l'exécution dudit arrêt, soit par sa présence, ou autrement; mais auparavant nous avions été chez M. Tubeuf sans le pouvoir trouver, afin qu'il parlât à ce M. Por-

(1) Claude Auvry, évêque de Coutances.



tail, et chez M. le maréchal de L'Hôpital (1), qui nous dit de ne pouvoir absolument rien faire en cette occasion, et qu'il falloit aller chez M. le procurer général, où nous avons été après dîner, et après lui avoir remontré ces désordres, il nous promit d'en parler demain à l'assemblée, et nous dit qu'il falloit trouver le moyen de faire des offres en gros; sur quoi je lui ai dit qu'il seroit dorénavant bien difficile à cause de la grande quantité de livres que l'on tiroit à toutes heures de ladite bibliothèque. Nous avons été aussi chez M. le président Le Bailleul, mais sans le pouvoir trouver. Demain, nous verrons si les enquêtes s'assembleront pour conclure à l'entière dissipation de cette bibliothèque à laquelle je puis dire que M. T... (2) n'a pas peu contribué, en ne voulant exécuter aucun des expédients qu'on lui a présentés, ce qu'il a fait, comme je crois, ou crainte de déplaire à M. le duc d'Orléans, ou par le conseil de M. l'avocat T..., son parent. Il est aussi arrivé très mal à propos que M. Colbert ni Jobart n'étoient point ici, et que personne n'a eu charge de Votre Éminence pour remédier à ces désordres. Tous les curieux vont ou envoyent choisir ce qu'il leur faut, et qui ne le veut ou ose faire soi-même, y envoie des personnes interposées. Les libraires y font aussi d'étranges grivelées afin d'avoir les livres pour rien. M. le chancelier en fait acheter sous main par MM. Salmon et Peteau, et ledit Peteau fait ses pratiques pour avoir les manuscrits. M. de Warlé courtise toutes les statuts et lois municipales, d'autres buttent à l'histoire, et ainsi personne n'y va ou envoie sans dessein, et s'il faut que demain l'arrêt de suspension soit cassé, il n'y aura plus de livres quatre ou cinq jours après, ce qui sera une désolation la plus étrange et la plus horrible qu'on ait jamais vu; et dont on parlera éternellement dans les histoires, vu que les Gots et Vandales n'ont rien fait de si noir, de si cruel et de si extravagant; mais, crainte d'affliger Votre Éminence, je ne lui en dirai point davantage pour le présent. La petite lettre dont il a plu à Votre

(1) Gouverneur de Paris.
(2) Évidemment le président Tubeuf.

Éminence m'ayant été rendue par l'avocat B..., je n'ai manqué de l'assister de tout mon pouvoir, en ce qu'il a désiré de moi, à tel point j'avois trouvé le moyen d'agir promptement selon le désir de Votre Éminence; mais un autre s'en étant chargé, ledit avocat ni moi n'y avons pu apporter la diligence que nous eussions bien désiré. Les lettres venues de Sedan ayant été louées et approuvées de tout le monde qui les a pu voir, cela doit obliger Votre Éminence à continuer de nous en envoyer d'autres, ou semblables pièces, le plus souvent qu'il lui sera possible; et plût à Dieu qu'elle n'eût pas tant tardé, puisque c'étoit le seul et unique moyen de remédier à cette notoriété, sur laquelle le parlement fonde maintenant toutes ses violences.

Hier au soir, il arriva ici un courrier de M. le prince qui porte offre à M. le duc d'Orléans d'amitié plus étroite qu'auparavant, d'assistance, d'obéissance et de joindre ses troupes aux siennes où et quand il voudroit. Plusieurs croyent qu'il viendra à Paris pour y établir le centre du parti et de la faction. Ce soir, la nouvelle étoit que M. de Beaufort devoit partir pour surprendre ou couper le chemin à Votre Éminence; c'est pourquoi je prie Dieu qu'il la conserve en sa sainte garde, et demeure à jamais,

Monseigneur,

Votre très humble, très obéissant, très obligé serviteur,

NAUDÉ.

Ce 9 janvier 1652 (1).

NAUDÉ A MAZARIN.

Monseigneur,

Ayant rendu compte à Votre Éminence par celle que je lui écrivis mardi dernier, du commencement de la vente de la bibliothèque et ce qui étoit survenu à l'occasion d'icelle, j'ai maintenant à lui dire que M. Tubeuf m'ayant envoyé quérir mercredi au matin, il me dit, au retour de la Chambre des

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 881.

comptes, qu'il falloit que je demeurasse en la bibliothèque pour voir ce qui se passeroit, empêcher le désordre et faire monter les livres le plus haut qu'il seroit possible. A quoi lui ayant répondu que, si la bibliothèque avoit à se perdre, j'aimerois mieux que ce fût en y mettant le feu, en la détruisant totalement, qu'en la faisant vendre, puisque l'argent qui en pourroit provenir devoit être employé à faire assassiner Votre Éminence. Il me répondit que je le prenois mal, et que si cet argent-là ne suffisoit on vouloit trouver le reste sur tous les autres meubles qui feroient encore plus de perte pour Votre Éminence. La conclusion fut qu'arrêt ayant été donné le matin, les chambres assemblées en la façon tumultueuse que Votre Éminence aura déjà su, il avoit été dit que trois conseillers de la grande chambre, savoir : les deux nommés et M. Prévost, avec les trois déjà nommés des enquêtes, s'assembleroient en la bibliothèque pour délibérer de ce qu'il seroit à propos de faire, savoir de vendre en gros ou en détail, il falloit que je m'y trouvasse à deux heures et qu'il s'y trouveroit aussi pour parler auxdits conseillers, ce qu'il ne fit pas pourtant, parce que, suivant ce que m'a dit son commis, lesdits conseillers vinrent trop tard; et, en effet, il étoit bien quatre heures quand MM. Doniat et Baron, Prévost n'ayant voulu venir, se trouvèrent avec MM. Portail et Peteau, qui se transportèrent au lieu de la vente; et comme ils parloient entre eux, si haut que les assistants les pouvoient entendre, de vendre la bibliothèque en gros ou en détail, lesdits assistants crièrent tout haut à plusieurs fois et reprises qu'il falloit la vendre en détail; et comme ils demandoient plutôt en riant que sérieusement qui étoit celui qu'on leur avoit dit qui vouloit acheter en gros, le sieur Vialet se présenta qui en offrit trente mille livres. De quoi MM. les commissaires se rebutèrent, disant que l'offre étoit trop basse; c'est pourquoi il augmenta de dix mille livres, pourvu qu'on obligeât tous ceux qui avoient déjà acheté les deux jours précédents de rapporter tout; ce qui lui ayant été absolument dénié, il dit qu'il en bailleroit quarante-cinq mille comme elle étoit, et que c'étoient ses dernières offres. Mais pendant cela, ceux qui vouloient acheter en détail, craignant que Vialet



ne la prît en gros, commencèrent de tumultuer, l'appelant *Mazarin,* criant à la perruque, parce qu'il en avoit une, et pressant et pinçant de telle sorte que M. Parmentier, substitut, eut assez de peine de le faire passer du côté des commissaires, et à le faire évader sourdement. Cela fait, on commença à délibérer si l'on vendroit à l'heure ou si l'on attendroit jusques au lendemain que rapport eût été fait à la compagnie, comme étoient d'avis MM. Doniat et Baron, qui se retirèrent parce que les autres vouloient vendre, ce qu'ils ne firent pas toutefois, sans m'avoir demandé de quelle nature étoient les livres que j'avois fait empaqueter le lundi au matin, et si on les vendroit plustôt que d'autres; à quoi je leur répondis que s'ils étoient résolus de vendre, qu'il valoit mieux que ce fussent ces paquets que d'autres livres. Ensuite de quoi ils commencèrent à les vendre, quoiqu'il n'y eût pas une demi-heure de jour. Jeudi, les chambres n'étant sorties qu'à trois heures, la vente ne commença aussi qu'à cette heure-là, car les commissaires n'eurent point égard à l'arrêt du même jour, qui portoit qu'à moins d'avoir pour ledit jour une offre de trente mille écus en gros, on continueroit de détailler; et ainsi l'on commença après la chambre des bibles, à entamer la grande galerie, de laquelle on a tiré tout aujourd'hui la rangée entière d'en bas où étoit l'histoire universelle, toute l'impression du Louvre, beaucoup de coûtumiers, et quantité d'autres livres que l'on a pris çà et là. La méthode de vendre est que les libraires font des paquets de sept ou huit in-folio, que l'on délivre à vil prix, et après les avoir criés deux ou trois fois, ce qui fait que le nombre de ceux qui veulent acheter est si grand qu'il faut venir de bonne heure pour en approcher. Cependant, beaucoup d'autres particuliers, amis des commissaires ou des officiers, se promènent dans ladite galerie avec toute liberté, et mettent à part tout ce que bon leur semble; ce que ne pouvant empêcher, ni voir qu'avec un regret extrême, je ne m'y suis point trouvé ces deux derniers jours, m'étant contenté d'y envoyer mon homme, auquel un des commissaires a dit ce soir qu'il feroit mieux de n'y pas venir.

Si l'on continue encore huit ou dix jours, je crois qu'il n'y

restera plus rien que les tablettes, et qu'après avoir vendu ce qu'il y a de meilleur en paquets, ils vendront le reste à la toise ou en chartres, et n'oublieront pas d'en faire bon marché, afin d'avoir plus tôt fait.

J'avais fait imprimer un petit avis que tous mes amis m'ont déconseillé de faire courir, à cause de la prise de ces deux conseillers, qui a bien aigri ici les affaires (1). Si le Roi eût envoyé de bonne heure la déclaration pour le retour de Votre Éminence, et une lettre de cachet pour conserver la bibliothèque, cela auroit remédié à beaucoup d'inconvénients, et en cas que l'on n'y eût pas eu égard, le mal ne pouvoit pas être plus grand qu'il n'est à présent.

Le bruit court que l'on a arrêté ce matin madame la comtesse d'Harcourt, et l'on m'a dit pour assuré que le fils de M. d'Hocquincourt, qui étudioit à Navarre, l'a aussi été. Le remède à tout cela seroit de faire retourner le Roi en ces quartiers le plus tôt et plus fort qu'il sera possible, la conjoncture étant bonne, puisque les peuples ne disent mot, et qu'il n'y a que le seul parlement qui fasse du bruit, lequel seroit facilement étouffé par la présence ou le voisinage de Sa Majesté.

Hier, on proposa de faire défense à tous imprimeurs et libraires de rien vendre qui vienne de votre part, sur quoi rien ne fut résolu, toutes choses étant remises à aujourd'hui matin.

Il y avoit un homme qui se faisoit fort de trouver les trente mille écus pour la bibliothèque; mais la grande distraction qui s'en fait d'heure en heure ne donne loisir à personne de se reconnaître.

Je prie Dieu qu'il conserve Votre Éminence, à laquelle je suis,

Monseigneur,

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

NAUDÉ.

De Paris, ce 12 janvier 1652 (2).

(1) L'arrestation à Pont-sur-Yonne des conseillers Géniers et Bitaut, qui s'y étaient rendus pour signifier aux troupes du maréchal d'Hocquincourt l'arrêt de la mise à prix de la tête du cardinal Mazarin.

(2) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 881.



NAUDÉ A MAZARIN.

Paris, 23e février 1652.

... Il est juste que j'informe Votre Éminence du motif qui m'a obligé de refuser l'honneur et les biens que la reine de Suède m'a fait offrir en me demandant pour secrétaire de ses commandements; et, ce qui est plus surprenant, de refuser en un temps où, après avoir perdu tout ce que j'avois dans ce monde, je ne pouvois pas raisonnablement espérer que Votre Éminence, de laquelle seule je voudrois recevoir du bien, fût en état de m'en faire.

Je vous dirai, Monseigneur, que j'eusse accepté avec grande satisfaction ces offres si je ne me fusse pas donné irrévocablement à Votre Éminence et si je n'eusse pas cru que Dieu m'avoit destiné pour vous servir, puisqu'il me donnoit une passion si violente pour votre service. C'est maintenant à vous à faire de moi ce qu'il vous plaira, et je vous proteste que je serois bien marri d'avoir reçu du bien de Votre Éminence qui pût fournir prétexte à vos ennemis de vous faire des reproches. Il est vrai que je vous supplie de me donner la satisfaction de m'appeler bientôt auprès de vous, pourvu que vous ayez conçu la bonne opinion que méritent ma fidélité et mon zèle et que vous soyez persuadé que les biens du monde les plus forts sont ceux qui m'attachent à vos intérêts.

Je vous supplie, de plus, de ne me laisser pas longtemps dans l'état misérable où je suis réduit, sans un sou et persécuté de divers petits créanciers qui me rendent mes maux plus sensibles par ceux qu'ils endurent pour m'avoir fait plaisir.....

..... NAUDÉ (1).

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 881.

CHAPITRE VIII

Second départ de Mazarin bien différent du premier. — Altération de sa santé. — Communications postales. — Reconstitution de la fortune et des collections du cardinal entreprise par Colbert. — Lieux et personnes indiqués par Colbert pour mettre en sûreté les trésors du cardinal. — Fructueuse vente des charges de la cour. — Prudents conseils financiers de Colbert. — Achat de chevaux. — Spéculation commerciale du Bastion de France. — Vente avantageuse des vieux navires de la flotte commerciale du cardinal. Recouvrements et déceptions. — Vente des anoblissements. — Déprédations dans les abbayes du cardinal. — Détournements commis par le conseiller Portail. — Recherche par Colbert, avec le concours du P. Paulin, des marbres et des livres. — Les intrus expulsés du palais Mazarin. — Le Palais-Royal affecté à la résidence de la reine d'Angleterre. — Colbert prépare un appartement au Louvre pour le cardinal. — Colbert passe adroitement à Jobart un bénéfice contesté. — Il s'efforce de s'immiscer dans les affaires politiques. — Il donne au cardinal, pour sa rentrée à Paris, un conseil qui n'est pas écouté. — Négociations pour le mariage d'Anne-Marie Martinozzi avec le duc de Candale. — Prétentions du duc de Candale et de son père le duc d'Épernon. Le duc de Candale nommé au commandement de l'armée royale en Guyenne. — Indignation de M. de Roncherolles à l'occasion des marchandages auxquels donne lieu le mariage projeté. — Le cardinal rompt les négociations et les reprend aussitôt. — Mariage du marquis de Richelieu avec mademoiselle de Beauvais. — Démarches opposées auprès du cardinal, de la duchesse d'Aiguillon et de madame de Beauvais pour faire annuler ce mariage ou pour le faire maintenir. — Le cardinal se prononce en faveur de madame de Beauvais.

APPENDICE

Lettre de Mazarin au duc de Candale, 11 mai 1652. — Pierre de Marca, évêque de Couserans, à Mazarin, 14 août 1652. — Vallot à Mazarin, 27 août 1652. — Claude Auvry, évêque de Coutances, à Mazarin, fin août 1652. — Colbert à Mazarin, 8 et 14 septembre 1652. — Mazarin à Le Tellier, 14 septembre 1652. — La duchesse d'Aiguillon à Mazarin, 13 novembre 1652.

La rentrée en France du cardinal Mazarin avait été prématurée; mais son second départ fut loin d'offrir le carac-



tère du premier. Celui-ci avait été une déroute, une fuite, le second fut une habile retraite pour préparer un retour acclamé.

Le cardinal partit de Pontoise pour aller coucher à Meaux, et de là se rendre par Reims à Bouillon, puis à Dinant, où il fixa sa résidence jusqu'au moment de la rentrée du roi à Paris, époque à laquelle il quitta Dinant pour revenir à Bouillon. La résolution prise par le cardinal de s'éloigner fut l'objet de félicitations données dans deux sens bien opposés; le duc d'Orléans écrivit au roi pour l'assurer que ce départ assurerait à la France une ère de longue tranquillité (1); les partisans du cardinal lui écrivirent pour lui assurer que ce départ opportun serait suivi d'un retour triomphant. Parmi ces correspondances, nous avons remarqué les lettres du célèbre Pierre de Marca, alors évêque de Couserans, puis archevêque de Toulouse, enfin promu à l'archevêché de Paris, et celle de Claude Auvry, évêque de Coutances, l'un de ses plus fidèles. L'appréciation du premier en faveur de la retraite du cardinal est beaucoup plus enthousiaste que celle du second (2).

La santé du cardinal avait été ébranlée par les secousses des dernières années, par les fatigues de la campagne à laquelle il venait de prendre part, enfin par l'émotion causée par sa détermination pénible. Des douleurs de tête, de l'oppression, de la bile, lui enlevaient en partie la possibilité de s'occuper pendant le jour, et le privaient de repos pendant la nuit. Ces symptômes pouvaient être les

(1) Lettre inédite du 27 août 1652. Aff. étr., France, vol. 290.

(2) Voy. les lettres inédites de ces deux prélats à l'*Appendice*.



précurseurs d'une grande maladie, et la reine en concevait de vives alarmes ; elle chargea Valot, premier médecin du roi, de lui faire par écrit la recommandation pressante d'apporter plus de soins à la conservation de sa santé (1).

Son action directe sur le gouvernement de l'État et son influence sur la reine, deux choses que le cardinal ne prétendait pas abandonner pendant la durée de son absence, exigeaient la sûreté et la célérité de sa corespondance ; cette précaution fut celle à laquelle il songea d'abord. Il manda à l'abbé Fouquet de faire ordonner par la reine à M. de Nouveau, directeur des postes du royaume, d'établir un relais qui n'existait pas de Pontoise à Compiègne, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les communications de Compiègne à Sedan fussent assurées. En outre, comme il employait à toutes choses l'intrigante activité de l'abbé, il lui recommandait de ne négliger aucun moyen pour augmenter le nombre des conseillers du parlement de Pontoise; il le chargeait, après l'avoir remercié de son affection et de ses soins, d'exprimer à son frère, le procureur général, toute sa reconnaissance du dévouement qu'il ne cessait de lui témoigner (2).

Sous la direction de Colbert, les collections, le mobilier et la fortune du cardinal ne cessèrent pas d'être en voie de reconstitution. Pour recouvrer ce qui était resté invendu de ses marbres précieux, une combinaison lui fut proposée : un sieur Bidal, agissant en secret pour le cardinal, se rendrait acquéreur en bloc, au prix de trente mille livres, des

(1) Voy. la lettre inédite de Valot à l'*Appendice*.

(2) Lettre inédite datée de Reims, 27 août 1652. Aff. étr., France, vol. 887.

tables, statues et bustes, le président Tubeuf serait le bailleur de fonds, et l'on était persuadé que les princes, pressés par leurs besoins d'argent, préféreraient toucher une certaine somme à la fois, plutôt que d'en recevoir une plus considérable par fractions et à échéances éloignées (1). Nos documents ne nous apprennent pas si cette combinaison passa de l'état de projet à la réalisation.

Nous allons suivre, en les classant autant que possible par catégories, les nombreuses affaires privées qui firent l'objet de la correspondance de Colbert et de Jobart pendant la durée du second exil du cardinal. Les infatigables démarches du premier avaient réussi à obtenir que toutes les poursuites des créanciers fussent enlevées à la juridiction du parlement pour être déférées au conseil du roi. Cette évocation était le salut; Le Tellier s'empressa d'en informer le cardinal en lui écrivant : « L'évocation de Son Éminence a été scellée et mise aux mains de M. Colbert (2). »

Parmi les affaires antérieurement entamées, Colbert s'attacha particulièrement à mener à bien l'acquisition du duché de Nivernais; nous en verrons plus tard la conclusion (3).

Colbert avait suivi la cour à Compiègne; de cette résidence, il envoya au cardinal un état de ses dettes montant à quatre cent mille livres; mais il lui indiquait des réductions possibles en rectifiant, par exemple, les erreurs des

(1) Lettre inédite, sans signature, que nous attribuons sans hésitation à Jobart, datée de midi, 5 août 1652. Aff. étr., France, vol. 884.

(2) Vol. 884.

(3) Voy. cette lettre au cardinal, Compiègne, 8 septembre 1652, à l'*Appendice*.

comptes du président Tubeuf, qu'il évaluait à trente-six mille livres (1). Ces erreurs portaient en grande partie sur l'acquisition de l'hôtel Tubeuf et sur l'exécution des travaux d'agrandissement qui l'avaient transformé en palais Mazarin. Colbert, pour faire la lumière, recherchait le contrat de vente et toutes les quittances d'ouvriers. Une autre erreur provenait de l'achat d'un nommé Payen, d'une croix en diamants ; la reine avait fait une avance de soixante mille livres; mais Tubeuf, mêlé dans l'affaire pour une autre avance faite par lui, prétendait qu'on lui avait attribué en remboursement une assignation qui ne valait rien (2).

De toutes les ressources financières pour remettre à flot la fortune du cardinal, la plus lucrative était de réclamer du surintendant des assignations sur diverses branches des revenus de l'État; Colbert conseillait au cardinal d'en faire largement usage, notamment en demandant, tant pour ses appointements que pour le remboursement de certaines avances, une assignation de cent cinquante mille livres sur la ville de Marmande, et diverses autres assignations montant ensemble à un million cinq cent mille livres. Le sieur Germain, le caissier placé sous Colbert, n'avait donc pas une sinécure.

La recherche des tapisseries était activement conduite; la trace d'une précieuse tenture, les *Actes des apôtres*, en six pièces, d'après les cartons de Raphaël, avait été retrouvée. Le conseiller Portail, alors qu'il poursuivait avec rage

(1) Voy. cette lettre, Compiègne, 14 septembre 1652, à l'*Appendice*.
(2) Lettre inédite de Colbert au cardinal, Pontoise, 8 octobre 1652. Aff. étr., France, vol. 885.

son œuvre de vandalisme, l'avait fait enlever en vertu d'un arrêt du parlement ; elle était chez un sieur Bidal, en nantissement d'une somme de treize cent mille livres due à l'orfèvre Hardevilliers. Colbert guettait l'occasion de la racheter (1). Colbert réclamait aussi, même avec quelques menaces, des tapisseries remises en gage chez Hervart, dont la duchesse de Chevreuse s'était attribué la jouissance, tapisseries évaluées à cinq cent mille livres.

Les recettes effectuées étaient en partie employées au retrait des bijoux, de la vaisselle d'argent et des meubles engagés. Seize mille livres étaient particulièrement destinées au retrait à Lyon des brocarts d'or des mains du marquis Justiniani. La mort de Chavigny offrait l'occasion d'une excellente affaire au point de vue de la politique et de l'argent ; elle laissait vacante la charge de gouverneur du château de Vincennes ; beaux émoluments, splendide résidence et en même temps place de sûreté aux portes de Paris, lieu propre à mettre à l'abri un riche trésor. Colbert fit luire aux yeux du cardinal, qui ne manqua pas d'en profiter, cet inappréciable avantage ; il lui désigna même l'homme sûr, un sieur de Saint-Léonard, auquel il pouvait confier le commandement du château. Un seul lieu paraissait insuffisant à Colbert pour les amas d'or qu'il se proposait d'accumuler. Il conseilla au cardinal de faire choix de divers autres, notamment de Rouen et de Lyon, où il connaissait des personnes qui rendraient fidèle compte des dépôts qui leur seraient confiés ; il mesurait la confiance que leur probité pouvait inspirer par le chiffre de chaque

(1) Lettre de Colbert au cardinal, Compiègne, 8 septembre 1652. Aff. étr., France, vol. 884.



somme; tel dépositaire, n'offrant aucun sujet de crainte pour cinquante ou soixante mille livres, serait suspect pour deux cents.

Un des articles qui achalandait le comptoir des ventes tenu par Colbert était la cession au plus offrant des charges de la cour. Colbert, dans la lettre dont nous venons de citer les points les plus intéressants, s'efforce de dissuader le cardinal de donner suite à une négociation entamée par l'abbé Ondédei, avec M. de Bordeaux, le futur ambassadeur en Angleterre, lequel voulait acheter la charge de chancelier de la future reine. Cette vente était stipulée payable avec un délai. Colbert trouvait plus avantageux, ou de la vendre au comptant à un moindre prix, ou d'attendre l'époque de son établissement, ce qui permettrait d'en tirer deux cent mille livres. Le cardinal devait donner par écrit l'engagement de remettre la charge à M. de Bordeaux, lors du mariage du roi, époque incertaine. La conséquence pouvait être l'obligation par le cardinal de rendre le principal avec les intérêts. Nous reproduisons les propres termes de la considération suivante, émise par Colbert : « J'ajouterai encore qu'une personne de sa condition ne doit jamais donner d'écrit qui l'oblige, et qu'il faut bien se donner garde de retomber dans ce désordre que Votre Éminence n'a que trop pratiqué par le passé. Ce sont mes foibles raisonnements sur lesquels elle me fera savoir sa volonté. » Ce marché ne plaisait pas à Colbert, probablement parce qu'il n'en avait pas été l'intermédiaire ; dans la suite, il en prit sa revanche (1). Un autre

(1) Malgré le conseil de Colbert, ce marché fut conclu ; mais lorsque la nouvelle reine fit son entrée à Paris, en 1660, Colbert empêcha perfidement



marché dont Colbert s'applaudit fort, parce qu'il en était l'auteur, est la vente au comptant à M. de Chanteloup de la charge d'intendant de la maison de Monsieur. Sur son comptoir, était encore à vendre une charge de valet de chambre du roi, à laquelle un amateur promis par Bontemps, valet de chambre du roi, n'avait pas voulu mettre le prix ; par compensation, Colbert espérait mieux réussir pour la vente de plusieurs autres charges, entre autres celle de capitaine de la chasse au lièvre. Ces diverses affaires se mêlaient au soin d'acheter des chevaux ; mais il était fort difficile d'en trouver tels que le cardinal les souhaitait, et l'abbé Dutot ne faisait aucune réponse au sujet de l'envoi de trois chevaux. La guerre avait rendu les chevaux si rares que l'écurie du roi elle-même ne pouvait fournir au cardinal un cheval barbe; la seule écurie en France qui en fût pourvue était celle du maréchal de La Meilleraye ; l'écuyer du Plessis, cependant, en possédait un dont il demandait mille écus (1).

Afin d'accroître sans limites la fortune du cardinal, Colbert avait en vue de vastes spéculations commerciales, dont la principale concernait le Bastion de France, petit port sur la côte de Barbarie, entre Tunis et Alger. Les environs fournissaient du liège et autres matières propres au commerce ; le long de la côte, des bancs de corail promettaient une exploitation abondante. La spéculation avait essayé déjà de tirer parti de ces avantages, mais son déve-

M. de Bordeaux d'exercer les prérogatives de la charge qu'il avait achetée ; celui-ci en mourut de chagrin.

(1) Lettres inédites de Colbert au cardinal, Pontoise, 10 octobre, Mantes, 11 octobre 1652, vol. 885; Paris, 3 décembre 1652, vol. 886. Aff. étr., France.



loppement était entravé par des compétitions sur la possession du Bastion et par l'hostilité des Barbaresques, qui l'avaient attaqué et rasé à plusieurs reprises, après avoir massacré les Français qui l'occupaient. Il était évident pour Colbert que si le cardinal pouvait accaparer une entreprise jusque-là si hasardeuse, sa puissance anéantirait les compétitions et serait plus capable de repousser les agressions. A cette époque, une unique tour, avec quelques hommes de garnison, défendait le port; quant à la propriété, elle paraissait légitimement appartenir à un pauvre gentilhomme de Provence, Alphonse de Leuches, sieur de Moissac; mais il avait été dépossédé par un sieur Picquet, marchand de Lyon, en vertu d'un simple brevet du roi obtenu par l'entremise de M. de Brienne, secrétaire d'État, moyennant quatre mille livres. Le premier soin de Colbert fut de rechercher l'origine des titres de propriété, et cette recherche lui fit découvrir que le duc de Guise avait des droits comme créancier en raison de deux avances : l'une de trente-six mille livres, en 1629; l'autre de dix-neuf mille cinq cents livres, en 1633. La duchesse de Guise, à laquelle il s'adressa, lui donna l'assurance que son mari traiterait volontiers avec le cardinal pour la cession de sa créance. La duchesse lui montra des papiers qui parurent le convaincre que le roi seul pouvait réclamer la propriété du Bastion de France. Voici ses raisons : Sous le règne de Henri II, de Leuches-Moissac, gouverneur de Provence, était allé à Alger pour des négociations de paix, et le divan d'Alger, au nom du grand seigneur, avait concédé au roi de France la faculté de bâtir le Bastion, d'y placer un gouverneur et d'y établir le commerce. Le gou-



vernement du Bastion avait été attribué à Moissac; mais celui-ci avait fini par s'approprier le Bastion. Il ne put le défendre contre les Maures, qui s'en emparèrent; le duc de Guise, alors gouverneur de Provence, envoya pour le reprendre un sieur Sanson Napolon, auquel il avait avancé trente-six mille livres pour cette expédition. Napolon s'était réservé d'être gouverneur à vie du Bastion. Afin de ne heurter aucun droit, ni même aucune prétention, la première pensée de Colbert fut de traiter avec Sanson le Page, devenu gouverneur du Bastion après la mort de Napolon, et de lui proposer, moyennant une pension de quatre mille livres, de donner sa démission, en consentant à la subrogation de son traité avec le sieur Picquet et à l'abandon de tous les droits qu'il pouvait tenir de M. de Moissac. Cette voie était sinon la plus courte, certainement la plus honnête; toutefois, Colbert revint sur sa première idée; il délaissa la considération morale, trouvant que la voie la plus courte serait la meilleure. Pour décourager tout opposant, en dépréciant l'affaire qu'il voulait accaparer, il résolut, comme préliminaires, de porter en secret des obstacles au commerce du Bastion. En même temps, il chargea son frère, Charles Colbert, d'entrer en pourparlers avec des spéculateurs pour monter une affaire. Celui-ci, après avoir conféré avec des négociants de Marseille, présenta le choix entre deux combinaisons. La première, de fonder, avec le concours de deux ou trois négociants de Marseille et d'un négociant de Lyon, une compagnie au capital de deux cent mille livres, dans laquelle le cardinal entrerait pour le tiers ou la moitié; cette compagnie, outre l'exploitation du



Bastion, entreprendrait le commerce du Levant avec des barques longues, chaque voyage devait durer six mois, avec deux mois de vente ; le bénéfice était calculé à quinze pour cent environ. La seconde combinaison, jugée plus avantageuse par Colbert, et qui obtint par conséquent sa préférence, consistait à mettre sans ambages la main sur le Bastion de France.

L'esprit de Colbert, fertile en ressources, lui suggérait plusieurs moyens pour annexer le Bastion de France à la fortune du cardinal. Brienne, étant mal payé de sa pension de quatre mille livres, consentirait volontiers à ce que le brevet royal fût passé à un autre marchand, qui ne serait qu'un prête-nom, à la condition d'être bien payé. Un autre moyen serait de traiter avec M. de Moissac de la cession de ses droits, et celui-ci ne serait certainement pas exigeant pour abandonner des droits sans valeur entre ses mains, mais qui deviendraient irrésistibles entre les mains du cardinal, dont la seule volonté suffirait pour faire prononcer par le conseil du roi la dépossession du sieur Picquet. Un mode plus simple encore se présentait à l'esprit de Colbert : sans s'embarrasser d'aucune concession, d'aucuns droits antérieurs, et par conséquent sans bourse délier, demander purement et simplement au roi la concession du Bastion de France, soit pour le cardinal, soit pour une personne à sa dévotion.

Possession prise du Bastion par l'un ou l'autre des trois moyens qui viennent d'être exposés, le projet de Colbert était de fonder, de concert avec le marquis Pallavicini, fort mêlé aux affaires d'argent du cardinal, une compagnie commerciale au même capital de deux cent mille livres. Un man-

[illegible] à Marseille, un autre mandataire à Lyon, seraient [illegible] l'écoulement des marchandises ; enfin, le bénéfice net, facile à réaliser, était évalué à cinquante pour cent pour le moins. Le cardinal entrerait pour moitié dans l'affaire, soit sous son nom, soit sous celui de Charles Colbert. Outre ces gros bénéfices, une forte pension serait assurée au cardinal par la compagnie commerciale (1).

Cette affaire fut agréée par le cardinal (2). Colbert, ravi de son assentiment, fut heureux de lui apprendre que cette entreprise était plus avantageuse encore qu'il ne l'avait d'abord espéré ; par conséquent, il insistait pour que sa participation fût de la moitié, et, tout au moins, ne fût pas au-dessous du tiers. Il lui confirmait l'assurance qu'en dehors de ses bénéfices, la compagnie lui ferait une pension pour l'honneur de sa protection. Afin de mieux assurer le succès, il conseillait au cardinal d'y intéresser le chevalier de la Ferrière, qui pouvait beaucoup par son crédit sur le roi de Tunis et le bacha d'Alger (3).

Colbert ne perdit pas un moment pour préparer les éléments maritimes nécessaires au succès de l'entreprise, en commençant par assurer un premier bénéfice au cardinal. Celui-ci possédait une flotte composée de vieux navires ; il les fit radouber et les vendit fort cher à la nouvelle compagnie. Le navire *la Bergère*, la flûte *la Cardinale* et le vaisseau *le Berger* devaient faire partie de cette transmis-

(1) Lettres inédites de Colbert au cardinal, Paris, 5 octobre, et Mantes, 13 octobre 1652. Aff. étr., France, vol. 885 et 891.

(2) Lettre inédite de Colbert au cardinal, Paris, 1er novembre 1652 Vol. 885, Aff. étr., France.

(3) Lettre inédite de Colbert au cardinal, Paris, 21 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.



sion ; mais pour les deux derniers un obstacle se présenta. Ils faisaient partie de l'effectif de la flotte royale (1), et le duc de Vendôme, qui en était amiral, s'opposa tout particulièrement à rendre la flûte *la Cardinale*, bien que le marquis Pallavicini eût envoyé un équipage pour la monter. Colbert, fort contrarié, en fit ses plaintes au cardinal, en le priant d'écrire au duc de Vendôme pour qu'il renonçât à son opposition (2).

Colbert, tout en jetant les fondements d'une fortune nouvelle pour le cardinal, ne négligeait toujours pas la reconstitution de sa fortune passée. La poursuite du recouvrement de ses précieuses tapisseries constituait l'une de ses plus constantes préoccupations. La princesse Palatine faisait de belles promesses pour en faire recouvrer quelques-unes ; mais le perspicace intendant s'apercevait que cet empressement n'était qu'une trompeuse apparence. Certains recouvrements, certaines recettes s'opéraient d'une manière satisfaisante ; bien d'autres étaient en souffrance. Dix mille livres par mois étaient assignées sur la ville de Tours, et sur cinq mois échus, deux seulement avaient été payés. Le remboursement de trente-six mille livres avancées pour l'artillerie était ajourné. Trente-trois mille livres pour six mois de solde de la compagnie des gardes du cardinal et douze mille livres pour la solde de la compagnie des chevau-légers de la garde du roi, assignées sur les gabelles de Champagne, étaient également ajournées pour

(1) Lettre inédite de Colbert au cardinal, Paris, 1er novembre 1652. Aff. étr., France, vol. 885.
(2) Lettre inédite de Colbert au cardinal, Paris, 21 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.

leur remboursement. Il en était de même pour vingt mille livres destinées à dégager des meubles ; pour douze mille livres destinées à dégager des brocarts d'or à Gênes. Autres déceptions : M. de Tracy avait assuré que le rétablissement de la liberté du commerce sur les rivières de la Guyenne produirait cinquante mille livres, à la condition, qui ne se réalisait pas, que l'on mettrait un terme aux concessions faites par les gouverneurs de places et aux déprédations des gens de guerre. Afin d'obtenir cette ressource illusoire, des recettes plus assurées avaient été abandonnées, telles que le droit de quinze livres par pipe de sel, il en résultait qu'une assignation de cent cinquante mille livres devait demeurer longtemps impayée. Une autre assignation de cinq cent mille livres sur la généralité de Montauban, au lieu d'être attribuée au cardinal, qui comptait sur elle, venait d'être affectée à la maison du roi. Girardin, chargé de la recette de la concession des anoblissements, employait, suivant l'expression de Colbert, toutes sortes de chicanes pour ajourner ses payements, dans le but de spéculer sur la différence de la valeur relative des monnaies d'or et d'argent, et il avait de plus la prétention de faire accepter les louis d'argent pour trois livres douze sols ; Colbert, exaspéré, s'écriait : « Je ne puis dire à Votre Éminence autre chose, que c'est un parfait banquier (1). »

Les profits de la vente des anoblissements tenaient fort à cœur à Colbert, la vanité humaine devait faire de ce trafic une source considérable de profits ; avec ses idées de

(1) Ces divers faits sont tirés des lettres inédites de Colbert au cardinal, des 1er et 11 novembre 1652. Aff. étr., France, vol. 885.



bourgeois jaloux qui veut parvenir, il n'aimait pas la noblesse de race, mais il aurait donné ses préférences à une noblesse basée non sur les vieux parchemins et les services, mais sur l'argent. Il s'occupa donc de remettre cette riche affaire dans la voie des bénéfices, et il eut bientôt la satisfaction de pouvoir écrire au cardinal : « L'affaire des anoblis est en bon chemin », en lui apprenant que la chambre des comptes et la cour des aides avaient, grâce au zèle d'un sieur Marin, vérifié la taxe de deux sols par livre, et que les frères Girardin proposaient un forfait de trois cent mille livres, sur lequel ils payeraient comptant cinquante mille livres, sous la condition de la remise d'un quart ; ils effectueraient leurs versements en six payements égaux échelonnés de deux mois en deux mois. Colbert avait donc réussi, en forçant les Girardin dans leurs retranchements, à assurer le payement des trois cent mille livres après lesquelles il courait. Ce premier succès le rendit même plus exigeant ; il traita d'insuffisante et ridicule leur proposition, et conseilla au cardinal d'exiger d'eux quatre cent mille livres, avec une remise seulement de quatre sols par livre (1). La réponse du cardinal tardant à venir, Colbert, en le pressant de la donner, lui demanda en outre son approbation pour l'établissement à Rouen d'un collecteur des recettes des anoblissements en Normandie (2).

La ténacité de Colbert faisait tourner à bien les affaires

(1) Lettre inédite de Colbert au cardinal, Paris, 3 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.

(2) Lettre inédite de Colbert au cardinal, Paris, 21 décembre 1652 Aff. étr., France, vol. 886



mêmes qu'il avait considérées comme douteuses; c'est ainsi que les pierreries mises en gage en Hollande, qu'il craignait ne pas pouvoir recouvrer, vu leur grande valeur comparée au chiffre de la somme prêtée, furent cependant rendues pour cette même somme de dix-huit mille livres, et le comte d'Estrades avait empêché Brachet de retenir cette somme pour six années dues de ses appointements, malgré la réclamation qu'il en avait faite (1). Des difficultés soulevées pour toucher des assignations sur la Bretagne avaient été aplanies, et une première lettre de change sur cette province devait être bientôt suivie d'une seconde qui comprendrait le solde de quarante et un mille trois cent soixante livres. Le complément de l'assignation sur le Limousin avait été payé, et Colbert espérait pouvoir ménager une nouvelle assignation de trente mille livres sur cette même province. D'une créance de douze mille livres sur M. d'Alleville, avance faite pour l'aider à lever un régiment, il était parvenu à en recouvrer neuf mille. Le chevalier de Terlou avait payé dix mille livres à compte sur l'abbaye de Moissac (2).

Il serait pour ainsi dire impossible d'entrer dans tous les détails des mille affaires traitées par Colbert dans sa correspondance; nous croyons cependant devoir en signaler quelques-unes encore. L'habile intendant ne pouvait prendre son parti des ravages commis par les gens de guerre dans les nombreuses abbayes du cardinal : com-

(1) Lettre inédite de Colbert au cardinal, Paris, 3 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.

(2) Lettre inédite de Colbert au cardinal, Paris, 3 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.

bien de gros revenus échappaient ainsi à l'encaissement! Les armées ennemies se faisaient un malin plaisir de ces déprédations (1), mais ce qu'il trouvait le plus intolérable, c'est que les troupes royales elles-mêmes ne s'en gênaient pas davantage; pour le coup, il éclatait et écrivait au cardinal : « M. d'Alambon, maréchal de camp, a fait des ravages dans les terres de Votre Éminence dépendantes de Saint-Lucien; si vous ne lui faites connaître votre ressentiment, il faut abandonner toutes vos abbayes à l'insolence de messieurs les officiers d'armée (2). »

La disposition des esprits à Paris était loin de ressembler à celle qui dominait lors de la première sortie de France du cardinal. Une lettre sans signature l'informait que le parlement de Paris avait cessé ses violences pour la vente des bustes et statues de son palais, que M. Le Camus avait employé tous ses soins à obtenir ce résultat, et que Portail seul continuait à se livrer à ses déportements. Il n'était plus nécessaire de cacher les débris du riche mobilier dont la majeure partie avait été pillée, saisie ou vendue à l'encan; tout au contraire, Colbert faisait revenir de Melun à Paris, par les soins de M. de Montbas, officier de l'armée royale, de nombreuses caisses qui lui suscitèrent quelques difficultés pour le prix du transport de Melun à Meaux; outre trois cent quarante livres pour ce transport, le charretier réclamait vingt-cinq louis d'or qu'il prétendait avoir avancés au car-

(1) Lettre inédite de Colbert au cardinal, Paris, 21 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.

(2) Lettre inédite de Colbert au cardinal, Paris, 3 octobre 1652. Aff. étr., France, vol. 885.

dinal (1). Colbert profitait de ce retour de l'opinion pour faire rechercher entre les mains des détenteurs la totalité de ce qui avait été vendu ou détourné. Au nombre des objets soustraits se trouvait une statue d'Atalante, en marbre, dont le conseiller Portail s'était emparé et qu'il refusait de rendre à Colbert, qui avait découvert où il l'avait cachée (2). La recherche contre tous les détenteurs était conduite avec activité; Colbert avait promis au cardinal de lui en rendre bon compte (3), il fut en mesure de lui mander au bout de cinq semaines qu'il avait dressé et remis à Le Tellier un mémoire complet indiquant où se trouvaient les bustes dispersés, avec le moyen de les recouvrer, et que Le Tellier avait transmis ce mémoire au garde des sceaux (4). Quelques jours après, le P. Paulin, confesseur du roi, apprenait au cardinal que les bustes des douze Césars avaient été découverts chez un sieur Lambert, qui en avait six dans sa maison de Paris et six dans sa maison des champs; qu'il faisait la sourde oreille pour les restituer, mais que la reine était résolue à l'y contraindre (5). Le P. Paulin avait joint tout son zèle à celui de Colbert pour le recouvrement des marbres et des livres de la bibliothèque; une nouvelle lettre de celui-ci au cardinal contient ce paragraphe : « Les statues et les bustes vien-

(1) Voy. cette lettre à l'*Appendice* de ce chapitre, 8 septembre 1652, p. 125.

(2) Lettre inédite de Colbert au cardinal, Mantes, 15 octobre 1652. Aff. étr., France, vol. 885.

(3) Lettre inédite de Colbert au cardinal, Paris, 27 octobre 1652. Aff. étr., France, vol. 885.

(4) Lettre inédite de Colbert au cardinal, Paris, 3 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.

(5) Lettre inédite, Paris, 11 décembre 1652, *Mêmes Archives*, vol. 886.

dront les uns après les autres, Leurs Majestés n'y oublieront rien, ni les serviteurs de Votre Éminence. Il faut aller de plus aux livres; nous découvrirons, s'il plaît à Dieu, de bonnes caches. Il faut que les marauds et frippons de coquins rendent gorge. Votre Éminence me pardonnera tout ceci, et il est excusable. Ils ont voulu perdre l'État en ôtant de l'État l'âme de l'État (1). » Le succès répondait à ces moyens énergiques, puisque Colbert écrivit au cardinal : « On continue à recevoir les bustes, je tâcherai de mener plus loin cette recherche (2). »

L'intendant zélé prenait ses mesures pour l'installation à Paris, qui semblait devoir être très prochaine, de celui que le P. Paulin appelait l'*Ame de l'État;* son palais avait été envahi par toutes sortes de personnes auxquelles le président Tubeuf avait accordé la faculté de s'y loger; dès le 30 octobre, Colbert avait expulsé tous ces intrus. Après avoir fait place nette, il avait fait tout nettoyer, et il exprimait son étonnement de n'avoir reçu encore aucun ordre concernant le logement de Son Éminence et l'installation des gens de sa maison (3). Le cardinal ne se proposait point de fixer sa résidence dans son palais, dont il ne voulait faire comme précédemment qu'une demeure d'apparat. Lorsqu'il était parti pour son premier exil, il habitait le Palais-Royal avec la reine et le jeune roi; mais le Palais-Royal ayant été reconnu par une récente expérience comme trop exposé aux émeutes populaires, la reine et le roi avaient résolu de résider au Louvre lorsqu'ils rentreraient

(1) Lettre inédite, Paris, 17 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.
(2) Lettre inédite, Paris, 21 décembre 1652. *Mêmes Archives*, vol. 886.
(3) Lettre inédite, 1er novembre 1752. *Mêmes Archives*, vol. 885.

dans Paris; et le cardinal, dont la politique exigeait qu'il ne s'éloignât pas de leurs personnes, se proposait de s'y fixer avec eux. Le Palais-Royal fut affecté à la résidence de la reine exilée d'Angleterre, Henriette de France, veuve de l'infortuné Charles Ier, et à sa fille, depuis duchesse d'Orléans. Colbert, mieux informé des intentions du cardinal, lui annonça que la reine s'occupait elle-même de lui préparer un appartement au Louvre, et que son train serait logé dans une maison à proximité; il lui apprenait que son ancien appartement du Palais-Royal était entièrement occupé par des Anglais et par quelques Français; il terminait en lui donnant sur son propre palais le renseignement suivant : « Il est vide, mais comme il y a quelques réparations de vitres, serrures et autres pour le rendre logeable, je supplie Votre Éminence de me faire savoir si elle désire que j'y fasse travailler (1). »

Colbert menait de front ses petites affaires personnelles et de famille avec les grandes affaires du cardinal. Parfois, les dons qu'il sollicitait lui attiraient des difficultés et des procès; il avait obtenu pour son frère la collation de la prévôté de Laval, mais l'évêque de Soissons en avait disposé; l'intention de Colbert était d'attaquer ce prélat en justice (2), lorsqu'il trouva moyen de passer à un autre les ennuis de cette difficulté. Jobart étant en instance auprès du cardinal afin d'obtenir pour son fils un bénéfice qui lui permît de pourvoir aux frais de son éducation, Colbert lui céda ce bénéfice contesté par une

(1) Lettre inédite, 10 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.

(2) Lettre inédite de Colbert au cardinal, 1er novembre 1652. *Mêmes Archives*, vol. 885.

démission pure et simple de son frère en faveur du jeune homme, et fit donner en remplacement à son frère le prieuré de Vic-sur-Aisne. Colbert, se confondant en remerciements, assura le cardinal que toutes les fois qu'il aurait besoin, pour quelque libéralité, des bénéfices accordés à lui ou aux siens, les démissions étaient prêtes (1).

La grande ambition de Colbert pour élever sa situation et sa fortune était de s'immiscer dans les affaires publiques; il n'avait jamais considéré l'intendance de la maison du cardinal que comme un marchepied pour atteindre ce but. Une lettre de Servien au cardinal nous initie à une première immixtion par le passage suivant : « Nous travaillons, M. Colbert et moi, pour disposer la ville d'Angers à payer, dans la fin de cette année, la somme de cinquante mille livres, j'en ai écrit fortement à M. l'évêque et à mes amis particuliers (2). » Le rôle d'homme d'État n'était pas celui que le cardinal avait destiné à son intendant, mais celui-ci ne manquait pas une occasion de s'insinuer avec une telle adresse qu'il sut se faire accepter en donnant la preuve que son intervention était utile. Il hasardait cependant des conseils qui n'étaient pas toujours suivis, notamment lorsqu'il écrivit au cardinal : « Tout le monde se réjouit du retour de Votre Éminence. Il me semble qu'elle ne devrait pas prendre la précaution d'aller à Saint-Germain pour rentrer à Paris avec le roi, parce qu'elle feroit une entrée bien plus intrépide si, le roi demeurant au Louvre, elle

(1) Lettre inédite de Colbert au cardinal, Paris, 3 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.

(2) Lettre datée de Compiègne, 10 septembre 1652. Aff. étr., France, vol. 884.

entroit par la porte Saint-Martin escortée par les chevau-légers et gendarmes de la garde pour aller droit au Louvre, je me rends caution qu'elle peut le faire sans aucun péril. Il ne faut pas que sa bonté la porte au rappel des exilés, au contraire, il faut en exiler de nouveaux. Votre Éminence sait que je ne m'ingère guère dans les affaires d'État, je lui demande excuse pour cette fois, mon zèle m'a emporté, je reviens à ses affaires (1). »

L'intervention de Colbert dans les affaires politiques était indirecte encore, mais ses conseils trop énergiques dépassaient de beaucoup les intentions du cardinal; il avait des motifs d'ajournement de sa rentrée à Paris que nous ferons connaître plus tard.

Dans ce chapitre, particulièrement consacré aux affaires personnelles ou de famille du cardinal, doivent trouver leur place les négociations pour le mariage d'une de ses nièces; cependant elles touchent aussi à la politique, puisque le cardinal, après avoir comme début conclu le mariage de Laure Mancini avec le duc de Mercœur, prétendait faire du mariage de toutes ses autres nièces une des bases les plus solides de sa puissance. Il avait cessé de songer au duc de Beaufort dont il n'avait pu surmonter la méprisante fierté; il s'était rabattu sur le duc de Candale (2), fils du duc d'Épernon, pour lui faire épouser Anne Marie Martinozzi; mais le père et le fils, considérant aussi cette union comme une mésalliance, manifestaient

(1) Lettre inédite de Colbert au cardinal, Paris, 1er novembre 1652. Aff. étr., France, vol. 885.

(2) Nous avons donné dans nos *Souvenirs du règne de Louis XIV*, sur la personnalité du duc de Candale, des détails très circonstanciés que nous ne répéterons pas ici.

de grandes exigences. Le duc de Bouillon et son frère, le maréchal de Turenne, ayant été promus au rang de princes, ils élevaient la même prétention; mais le cardinal faisait des objections, dans la crainte du mécontentement qu'il aurait suscité dans la noblesse. Le duc de Candale, qui avait envoyé le chevalier de Mun, son capitaine des gardes, pour enlever la demande, se plaignait amèrement de son insuccès. Il ne désespérait cependant pas tout à fait, sachant à quel point le cardinal désirait qu'il épousât sa nièce, puisqu'il avait émis lui-même la première idée de ce mariage (1). Le cardinal, en répondant au duc de Candale, évita donc de le décourager; il lui fit valoir tout ce qu'il avait déjà fait dans les intérêts de son père et dans les siens, n'ayant jamais laissé passer une occasion de les servir; puis, abordant le point délicat du rang de prince, il faisait remarquer que, loin d'opposer aucun refus à M. de Saint-Évremond et au chevalier de Mun, il leur avait répondu par la demande de l'envoi de ses titres à l'appui, et que, dès qu'il les aurait reçus, il les appuierait avec chaleur (2).

Malgré ses prétentions, le duc de Candale prenait cepen- une attitude moins hautaine que celle du duc de Beaufort; s'il était également petit-fils de Henri IV, il ne l'était que par les femmes, tandis que le duc de Beaufort appartenait à une branche masculine légitimée; le duc de Candale était donc plus traitable, tout en réclamant beaucoup d'avantages. Outre le rang de prince, il sollicitait un commandement d'armée. L'illustre comte d'Harcourt, de la maison

(1) Voy. la lettre inédite du duc de Candale, à l'*Appendice*.

(2) Voy. la lettre inédite du cardinal, du 11 mai 1652, à l'*Appendice*.

de Lorraine, général en chef de l'armée royale qui combattait en Guyenne l'armée de la Fronde, venait d'abandonner son poste de la plus étrange façon (1), et le duc de la Force (2), nommé tout récemment, le 24 août, maréchal de France, avait été désigné pour lui succéder ; comme il avait servi le parti de la Fronde et qu'il était depuis peu rallié au parti de la cour, il n'accepta pas, par des motifs que nous ignorons, mais que nous pouvons supposer. Le duc de Candale écrivit aussitôt au cardinal pour obtenir la haute situation qui vaquait (3); la réponse favorable se faisant attendre, il renouvela ses instances par une seconde lettre (4) dans laquelle il faisait valoir son dévouement absolu, qui pourrait être d'un grand avantage en raison du crédit de sa maison dans la Guyenne. Il lui proposait pour garant de sa conduite le comte de Miossens, de la maison d'Albret, depuis maréchal de France, qui avait contribué à l'arrestation des princes. Le cardinal était tout disposé à satisfaire le duc de Candale, et s'il avait un peu hésité, c'était en raison de l'absence d'aucun titre sérieux de la part d'un candidat qui n'avait que celui d'avoir conquis le nom du beau Candale ; car, au fond, il était très satisfait de rencontrer l'occasion d'ajourner par cette faveur celle du rang de prince, et de faire cependant de celui qu'il

(1) Nous avons, sur ce fait et sur la Fronde en Guyenne, donné dans nos *Souvenirs du règne de Louis XIV*, d'après des documents inédits, des détails que l'on chercherait vainement ailleurs.

(2) Armand de Caumont La Force, petit-fils de Jacques Nompar de Caumont La Force, premier duc de La Force, mort en 1652.

(3) Lettre inédite du 25 août 1652. Aff. étr., France, vol. 884.

(4) Lettre datée de Compiègne, 8 septembre 1652. L'auteur en possède l'original, qui était inédit jusqu'à la publication qu'il en a faite dans ses *Souvenirs du règne de Louis XIV*, t. VIII, p. 241.

considérait déjà comme un neveu, un grand personnage. Il ne résista pas longtemps aux nouvelles instances du duc de Candale; sur-le-champ, il écrivit à Le Tellier : « Vous savez que je ne suis pas accoutumé à avoir aucun égard à mes intérêts, quand il s'agit du service du roi, mais je crois que Leurs Majestés lui doivent donner cet emploi et l'obliger à partir sans retard pour en prendre possession (1). »

Le duc de Candale accueillit avec joie son invraisemblable nomination, et ne voulant pas que le cardinal lui imputât aucun des retardements apportés à la réalisation de son mariage, il en rejeta sur son père toute la responsabilité. La rédaction des articles du contrat à laquelle il fut procédé, au lieu de tout terminer, fit renaître des difficultés. Malgré la faveur extraordinaire dont son fils venait de bénéficier, le duc d'Épernon ne consentait pas à renoncer au rang de prince qu'il ambitionnait pour sa maison; il exigeait en outre un avantage personnel, qui était la jonction du commandement de la maréchaussée de France à sa charge de colonel général. En transmettant ces diverses prétentions au cardinal, un de ses correspondants, parlant du père et du fils, ajoutait cette réflexion : « Je crois qu'ils songent plus à leurs intérêts qu'aux vôtres. » Cependant ce correspondant l'engageait à conclure quand même, parce que les avantages surpassaient encore les inconvénients (2).

(1) Lettre inédite, Sedan, 10 septembre 1652. Aff. étr., France, vol. 887.

(2) Lettre inédite, sans signature, Compiègne, 14 septembre 1652. Aff. étr., France, vol. 884.

Malheureusement pour le succès des desseins du cardinal, le duc de Candale avait reçu par anticipation l'insigne faveur qu'il eût été prudent de ne lui accorder que plus tard, et ils devenaient, son père et lui, intraitables pour leurs exigences. Le cardinal, reconnaissant sa faute, aurait voulu revenir sur la nomination au commandement en chef de l'armée de Guyenne; il en écrivit à Le Tellier, mais il n'était plus temps, et celui-ci lui répondit : « C'est une affaire sans remède, laquelle, à mon avis, ne changera pas l'état de celle que vous avez dessein de faire avec lui, d'autant qu'assurément il n'a jamais résolu de l'exécuter de sa part, non plus que monsieur son père, ou je suis bien trompé (1). » Le Tellier ne partageait donc point les illusions du cardinal sur les dispositions conjugales du duc de Candale. Le duc d'Épernon n'avait cependant pas l'intention de rompre, mais celle de tirer par une pression énergique tout le suc possible de ce qu'il considérait comme une avantageuse affaire. Dans une conversation avec M. de Roncherolles, il lui dit que le chevalier de Mun, retenu par une maladie, n'avait pu venir lui rendre compte verbalement de sa mission auprès du cardinal, mais qu'il lui avait écrit que celui-ci se refusait à toutes ses demandes; or, ajouta M. d'Épernon, le désir de mon fils et le mien sont si vifs pour la conclusion de ce mariage, que l'on ne saurait manquer de s'entendre. M. de Roncherolles informa le cardinal de cette conversation, en consignant sa réplique : « Qu'il falloit une décision prompte, parce que Votre Éminence n'étoit pas dans l'embarras de personne pour

(1) Lettre inédite, Compiègne, 19 septembre 1652. Aff. étr., France, vol. 884.



établir ses nièces, bien qu'ayant témoigné préférer M. de Candale, puisqu'il lui a fait plus de bien qu'à homme de France, et qu'il manqueroit à toute probité s'il ne témoignoit pas sa reconnoissance. Je vous avoue que j'avois le rouge au visage et que j'étois un peu colère (1). »

Le cardinal, aussi désillusionné que mécontent, écrivit à Le Tellier qu'il s'apercevait trop clairement que tous les ajournements de MM. d'Épernon et de Candale n'avaient d'autre but que de lui arracher son consentement à toutes leurs demandes, et qu'il soupçonnait fort quelque trahison de la part de Saint-Évremond, investi à la fois de la confiance du duc de Candale et de celle de madame de Saint-Loup (2). La mauvaise opinion qu'il était forcé d'avoir du duc de Candale était corroborée par ce fait qu'il avait dénaturé la vérité en prétendant que Roncherolles lui avait promis de sa part le même traitement à la cour que celui qui était fait au duc de Bouillon, en lui offrant le brevet du rang de prince; que tout au contraire il le lui avait refusé, et que M. de Roncherolles n'avait pu lui faire espérer autre chose que le bâton de maréchal de France et la charge de colonel général de l'infanterie pour le duc d'Épernon. Dans son irritation, le cardinal se refusait à admettre l'impossibilité alléguée par Le Tellier de retirer au duc de Candale le commandement de l'armée de Guyenne, et il lui suggérait une raison majeure : le mauvais effet de cette nomination sur les esprits de cette province, qui y verraient le prélude du rétablissement du duc d'Épernon comme gouverneur (3).

(1) Lettre inédite, 30 septembre 1652. Aff. étr., France, vol. 884.

(2) Madame de Saint-Loup possédait le cœur du duc de Candale.

(3) L'aversion des habitants de la Guyenne pour le duc d'Épernon avait



La conclusion du cardinal était qu'il ne songeait plus à faire épouser sa nièce par le duc de Candale, et qu'il priait Le Tellier d'en informer la reine (1).

La suite de la correspondance du cardinal prouve qu'il avait écrit cette lettre sous l'impression d'un mécontentement dont il ne tarda pas à regretter l'expression trop vive, en émettant une résolution sur laquelle il ne demandait qu'à revenir. De leur côté, les ducs d'Épernon et de Candale, se souciant peu de rompre, étaient disposés à mettre un frein à leurs prétentions, parce que, sans parvenir à les voir toutes satisfaites, leur bonne entente avec le tout-puissant ministre leur permettait d'espérer beaucoup de faveurs. De part et d'autre, on était disposé à entrer dans la voie des concessions. Par suite, le cardinal, écrivant de nouveau à Le Tellier, prend facilement son parti de l'arrivée trop tardive de sa précédente lettre, qui n'a pas permis d'empêcher la signature de la nomination du duc de Candale au commandement en chef de l'armée de Guyenne, et il ne parle plus de la faire révoquer. Il lui avoue cependant qu'il ne cesse pas d'être convaincu que le père et le fils s'entendent pour se renvoyer l'un à l'autre la décision du mariage, afin de l'ajourner, tout en tirant à leur avantage le plus grand parti qu'ils pourront de ce projet; mais il assure qu'il n'est guidé que par une considération qui prime toutes les autres, le bon service du roi dans la Guyenne. Il ajoute qu'il ne pourrait, sans une différence injurieuse, moins faire pour le duc de Can-

été la principale cause du soulèvement de cette province. Voy. nos *Souvenirs du règne de Louis XIV*.

(1) Voy. cette lettre inédite, du 14 septembre 1652, à l'*Appendice*.



dale qu'il n'a fait pour le duc de Mercœur, et qu'il ne fera pour les futurs maris de ses autres nièces; il donnera une dot de deux cent mille livres, et s'emploiera auprès de Leurs Majestés pour faire obtenir au duc d'Épernon l'entrée du Conseil; car, pour les autres demandes, les unes sont impossibles, les autres subordonnées à la manière dont le père et le fils se comporteront après le mariage (1).

Ces marchandages rendaient singulièrement pénible la situation d'Anne-Marie Martinozzi; ce passage d'une lettre de Bartet au cardinal en fait foi : « M. le duc de Candale est allé en Guyenne. Toute la cour est informée de l'état de madame la duchesse de Mercœur et de mesdemoiselles vos nièces, particulièrement de mademoiselle Martinozzi, dont j'ai déjà dit toutes les belles qualités. J'ai remis la lettre de Votre Éminence à Mademoiselle, mais je ne l'ai pas encore entretenue de toutes les mauvaises choses que je dois lui dire (2). »

Les choses furent donc remises en l'état où elles étaient avant cette rupture; le duc de Candale prit le commandement de l'armée de Guyenne, et son mariage fut considéré par tout le monde comme devant s'accomplir dès que la guerre serait terminée. Le cardinal demanda l'envoi d'un mémoire dans lequel seraient consignées toutes les demandes de MM. d'Épernon et de Candale, avec promesse de sa part d'apostiller sa réponse en marge de

(1) Lettre inédite, Bouillon, 19 septembre 1652. Aff. étr., France, vol. 887.

(2) Lettre inédite, Pontoise, 29 septembre 1652. Aff. étr., France, vol. 885.

chaque article, tout en faisant observer qu'il n'y avait présentement rien à faire au sujet du bâton de maréchal, mais qu'aussitôt après la conclusion du mariage, il mettrait le duc d'Épernon en état d'obtenir cet honneur (1). Nous verrons plus tard par quelles péripéties nouvelles devait passer ce projet conjugal pour arriver à être définitivement abandonné à la grande satisfaction du cardinal, qui trouva pour sa nièce une alliance inespérée, et à celle, tout aussi grande, du duc de Candale, dont le cœur était trop volage et pour le moment captivé ailleurs pour qu'il désirât, au fond, de se jamais marier.

Un autre mariage causait alors une grande rumeur à la cour, le cardinal Mazarin fut sollicité d'intervenir à l'effet d'en faire déclarer la nullité. Jean-Baptiste Amador de Vignerot du Plessis, marquis de Richelieu, venait d'épouser mademoiselle de Beauvais dont la mère, Catherine-Henriette Bellier, était première femme de chambre de la reine; la duchesse d'Aiguillon, tante du marquis, jetait feu et flamme contre cette mésalliance; elle criait à la captation de son neveu, lequel, né le 8 novembre 1632, n'avait alors que vingt ans. Madame d'Aiguillon n'avait probablement pas tort. Madame de Beauvais avait bien pu employer ses facultés reconnues pour l'intrigue, pour faire faire à sa fille un mariage inespéré. Il n'était pas facile de donner satisfaction à la duchesse d'Aiguillon :

(1) Lettre inédite du cardinal datée de Sedan, 18 octobre 1652. La suscription manque. Le cardinal exprime le regret que l'état de maladie de M. de Morandié ne lui ait pas permis de venir conférer avec lui, parce qu'en un quart d'heure de conversation il l'aurait instruit à fond de l'affaire et lui aurait fait franchement connaître jusqu'à quelles limites il pouvait aller. Aff. étr., France, vol. 888.



madame de Beauvais, ayant depuis longtemps accaparé la confiance et l'amitié de la reine, pouvait compter sur son solide appui; la duchesse plaçait son seul espoir dans le cardinal Mazarin qui, devant au cardinal de Richelieu les débuts de sa prodigieuse fortune, ne pouvait, par reconnaissance, elle le croyait du moins, manquer de s'intéresser au lustre de sa maison, terni par une union si disproportionnée. Mais madame de Beauvais était trop adroite pour ne pas tenter de mettre le cardinal dans son jeu, et il y était porté de lui-même, car s'il devait tout, à l'origine, au cardinal de Richelieu, depuis il devait bien davantage à la reine, qui l'avait soutenu sans faiblir contre la France coalisée : cette persévérance l'avait seule empêché de succomber. Madame de Beauvais, pour plaire à la reine, faisait profession d'être zélée mazarine, et pour s'attirer la faveur du cardinal, elle avait grand soin qu'il n'en ignorât, soit par elle-même, soit par l'intermédiaire de ses amis (1). Bartet tourna en plaisanterie cette affaire de mariage, il écrivit au cardinal : « On ne voit qu'intrigues, conciliabules; on se réunit dans le lieu que le commandeur (2) appelait *Sancta Sanctorum*. M. de Montaigu (3) y est appelé pour y béatifier les résolutions (4). »

(1) Dans une lettre de Bartet au cardinal, datée de Pontoise, 29 septembre 1652, on lit ce passage : « Je travaille à raccommoder le cœur de madame de Beauvais, qui me jure n'avoir jamais été plus mazarine qu'elle n'est aujourd'hui. » Aff. étr., France, vol. 885.

(2) Le commandeur de Souvré.

(3) L'abbé de Montaigu, aumônier de la reine d'Angleterre.

(4) Lettre datée de Paris, 21 novembre 1888. Aff. étr, France, vol. 886.

La duchesse d'Aiguillon avait écrit au cardinal une lettre pressante pour lui demander son appui auprès de la reine, à l'effet d'obtenir qu'un mariage auquel on avait entraîné la facile inexpérience de celui qu'elle appelle un enfant, fût déclaré nul ; un long voyage pour lequel elle vient de faire partir son neveu, facilitera la chose, puisque, dit-elle, il a reconnu sa faute. Enfin, elle fait appel au devoir qui incombe au cardinal Mazarin de ne pas laisser déchoir la maison du cardinal de Richelieu (1).

De son côté, madame de Beauvais écrivit au cardinal qu'elle serait désespérée s'il lui fallait s'en rapporter aux bruits qui couraient ; qu'elle et sa fille n'avaient pas méconnu la disproportion de cette alliance, mais qu'elles avaient dû céder à l'insistance persévérante du marquis de Richelieu, et que le mariage ayant été célébré avec le consentement des deux parties, en face de l'Église, elle faisait appel à sa conscience au sujet de la possibilité de le rompre, qu'il suffisait de lire les actes du concile de Trente pour reconnaître sa cause gagnée au nom de toutes les lois divines, sur lesquelles des considérations humaines ne sauraient l'emporter ; aussi les docteurs de Sorbonne haussent-ils les épaules d'une prétention semblable. Le duc de Guise et tous les gens de bien et d'honneur se prononcent en sa faveur, elle n'a contre elle que les méchants et les envieux. A la reconnaissance que le cardinal doit avoir conservée pour le cardinal de Richelieu, elle oppose la situation de sa fille, née dans la maison de la reine, ainsi que sa mère, son aïeule et sa bisaïeule. Enfin elle

(1) Voy. à l'*Appendice* de ce chapitre cette lettre datée du 13 novembre 1652.

continue en ces termes : « Quoi! abuser de trois sacrements à la fois, après avoir tous deux fait une confession générale, communié ensemble comme fiancés entre onze et douze un dimanche à Saint-Eustache, les bans publiés à cette paroisse, couché ensemble dans une des maisons du roi, le Palais-Royal ; quoi, monseigneur, sept heures dans un lit avec une femme, et madame d'Aiguillon dire qu'elle peut rompre le mariage et qu'il n'a pas été consommé ! » Madame de Beauvais, après avoir encore insisté sur ce que nul homme ne peut toucher à ce que Dieu a conjoint, termine en disant que la reine serait furieusement offensée, et qu'elle reconnaît impossible que le cardinal ne soit pas touché (1).

Malgré ces suppliantes instances, les choses ne marchant pas au gré de madame de Beauvais, elle s'adressa de nouveau au cardinal : « Hélas! lui écrivait-elle, Dieu permet que je sois accablée de toutes manières, et si je n'avois de forte confiance en 22 qui m'adjure de jour en jour de ne me point mettre en peine, et qu'elle me répond de 26 lorsqu'il saura par ledit 22 la conduite du 42, j'aurois sujet de me désespérer. » Elle ajoute que sa fille attend tout du secours du cardinal, qui ne saurait lui être contraire, puisque le roi et la reine se prononcent pour elle (2).

Cette lettre de madame de Beauvais dut se croiser avec une lettre que le cardinal lui avait adressée le 5 décembre, car si elle lui fût parvenue, elle ne lui aurait pas écrit en

(1) Lettre inédite, 22 novembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.

(2) Lettre inédite, 13 décembre 1652. La signification des chiffres d'après la clef des lettres du cardinal Mazarin à la reine est celle-ci : 22, la reine ; 26, le cardinal ; 42, madame de Beauvais. Aff. étr., France, vol. 886.

termes si désespérés ; le cardinal lui disait : « J'ai reçu votre mémoire du 25 du passé ; j'étais trop obligé et trop attaché au cardinal de Richelieu pour ne pas être affligé de la conduite que tiennent ses neveux, ce qui ne m'empêche pas d'entrer tout à fait dans les sentiments de la reine sur les procédés du marquis de Richelieu, indignes d'un homme qui porte ce nom (1). »

Le cardinal Mazarin ne se prononçait par conséquent qu'à l'inverse des espérances de la duchesse d'Aiguillon, puisqu'il déclarait trouver une offense pour la mémoire du cardinal de Richelieu, non dans le mariage qui venait de s'accomplir, mais dans la conduite de sa nièce la duchesse d'Aiguillon, et de son petit-neveu le marquis de Richelieu, lequel obéissant aux suggestions de sa tante, était, fait singulier, parti pour un voyage. La cause de madame de Beauvais était gagnée, la poursuite de la nullité du mariage de sa fille fut abandonnée. Le cardinal Mazarin n'aurait pas voulu déplaire à la reine en présence de l'énergique sympathie qu'elle témoignait pour madame de Beauvais.

(1) Lettre inédite, Remigny, 5 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 888.

APPENDICE

MAZARIN AU DUC DE CANDALE.

Saint-Germain en Laye, 11 mai 1652.

Monsieur,

Je vous avoue que j'ai été surpris de la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, et vous me permettrez de vous dire que, si vous aviez voulu un peu mieux examiner mes intentions, vous auriez eu sujet de me croire toujours aussi partial pour vos intérêts que vous avez fait par le passé. La vérité est que M. le duc d'Épernon m'ayant fait la faveur de me témoigner qu'il souhaiteroit mon alliance avant même que mes nièces fussent arrivées à Paris, je me sentis fort bonoré, et considérai cette proposition comme très avantageuse pour mes nièces, tant pour votre naissance que pour votre personne. Depuis, vous savez comme quoi j'en ai usé. Pour peu qu'il vous plaise d'y faire réflexion, vous demeurerez d'accord avec moi que je n'ai guères perdu d'occasions de servir M. votre père ni vous en votre particulier. A mon retour à la cour, quelques autres partis s'étant présentés pour mes nièces, je crus, qu'attendu ce qui s'étoit passé, je ne devois pas y entendre sans savoir auparavant les sentiments que M. d'Épernon et vous pouviez avoir alors. Je priai pour cet effet M. le chevalier de Mun, qui étoit à Saumur, de faire le voyage qu'il fit en ce temps-là, en Bourgogne, et auprès de vous, et de vous faire instance à tous deux de me vouloir éclaircir là-dessus, et que quelque résolution que vous prissiez, je serois toujours votre serviteur avec la même passion, puisque ma visée en cela n'étant autre que de ne pas disposer de mes



nièces après ce qui s'étoit passé, sans être informé de vos intentions. M. de Saint-Évremond et le chevalier de Mun m'étant venus trouver ensuite, et m'ayant parlé du rang que vous prétendez, je les assurai que je m'employerois de tout mon pouvoir auprès de Leurs Majestés pour vous servir, et je fis connoître à M. de Saint-Évremond qu'il seroit nécessaire que vous envoyassiez vos titres, pour être examinés, comme l'ont été ceux des autres, auxquels on a donné contentement sur cela. Si M. d'Épernon a agréable de les envoyer, vous verrez par la chaleur avec laquelle je les appuierai, que mon intention n'a jamais été de mêler l'alliance avec le rang, mais seulement de satisfaire à la bienséance et à l'honneur que M. votre père m'a fait, et du surplus vous rendre à l'un et à l'autre en ce qui regarde les prérogatives de votre maison, et en toute autre rencontre des preuves effectives d'une sincère et véritable passion, telle que je dois avoir pour les choses qui vous regardent; faisant la profession que je fais d'être (1)...

PIERRE DE MARCA, ÉVÊQUE DE COUSERANS, A MAZARIN.

Paris, 14 août 1652.

Monseigneur,

La difficulté de sortir de cette ville m'empêchant d'aller à Pontoise, je suis contraint de rendre mes devoirs à Votre Éminence par cette lettre et lui témoigner le contentement que j'ai reçu de la résolution qu'elle a prise pour faire son voyage. Il est honnête et utile pour faire ôter le prétexte aux divisions du dedans et pour négocier la paix du dehors. En sorte qu'il faut se promettre que le retour de Votre Éminence ne sera pas différé, et qu'il lui sera très glorieux pour la conclusion de la paix générale, qui donne la paix domestique par une suite nécessaire. Je ne doute pas qu'avant son départ elle n'eût pourvu aux ordres qui doivent être tenus par le conseil du Roi en toutes rencontres qui pourroient arriver durant son absence.

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 887.



Et par ce qu'elle trouve bon que je lui rende compte de ce qui me regarde, je lui dirai que le décès de M. le duc de Valois m'ayant obligé de suivre l'exemple des autres prélats pour me mettre en état de visiter Son Altesse Royale (1), je lui fis proposer par M. de Chavigny si elle l'auroit agréable. Elle trémoussa sur le titre qu'il me donna d'archevêque de Toulouse et dit qu'elle ne pouvoit souffrir que j'entrasse en son palais, néanmoins que je serois bien venu comme évêque de Couserans. J'ai estimé qu'il étoit plus honnête pour moi et plus dans le respect envers Son Altesse Royale si je ne la mettois point en peine de distinguer les deux qualités en ma personne. Comme Votre Éminence a eu la bonté de me procurer le bienfait, je la supplie très humblement de le conserver et de croire que je lui fais cette prière, non par défiance, comme elle m'en fit une honnête réponse à Saint-Denis, mais par un pur devoir et un vrai sentiment de gratitude qui m'oblige à être toujours,

Monseigneur,

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

MARCA, Év. de Couserans,

Nommé à l'archevêché de Toulouse.

A Paris, ce 14e d'août 1652 (2).

VALLOT A MAZARIN.

A Compiègne, ce 27 août 1652.

Monseigneur,

Je suis extrêmement en peine de Votre Éminence, ayant appris par les lettres de M. Esprit qu'elle se trouvoit incommodée depuis quelque temps de douleurs de tête et du col accompagnées d'amertume de bouche et d'une légère oppression qui vous a ôté le repos de la nuit, a renouvelé la douleur de côté; ce seroient là des marques de vos fatigues et des avant-coureurs

(1) Le duc d'Orléans qui venait de perdre son fils le duc de Valois.

(2) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 884.

de quelque maladie, comme je vous ai fait savoir par une lettre, ce qui m'oblige derechef de supplier très humblement Votre Éminence d'avoir plus de soin de sa santé qu'elle n'a eu par le passé, gardant un bon régime de vivre, évitant l'usage des fruits, la grande contention d'esprit, les longues veillées, et tout ce qui peut échauffer et corrompre le sang. Or en l'état que je vois maintenant Votre Éminence, je crois que vous ne devez point refuser une saignée, laquelle est très nécessaire pour empêcher la fièvre et autres accidents qui pourroient survenir.

Le Roi et la Reine sont fort en peine de Votre Éminence et la conjurent de faire tout ce qui lui sera possible et nécessaire pour sa conservation, laquelle leur est très chère et avantageuse. Vous ne devez point refuser cela à Leurs Majestés. Leur santé est bonne par la grâce de Dieu. Je remarque en toute la cour un très grand calme, et je n'ai cru entendre aucun bruit de considération. C'est pourquoi en l'état que sont les affaires, on n'a besoin que d'un sault pour espérer le bon succès.

Je prie Dieu qu'il bénisse vos beaux desseins et..... (1).

CLAUDE AUVRY, ÉVÊQUE DE COUTANCES, A MAZARIN.

« A la fin d'août 1652.

« Maintenant que l'on a avis que Votre Éminence est arrivée au lieu où elle a voulu se rendre pour fermer la bouche à tous ses ennemis, et, quoique inutilement, ôter le prétexte de nos divisions et de nos désordres, il est bien raisonnable que ses plus fidèles serviteurs lui rendent leurs respects et lui confirment en son absence les offres de leurs services (2). »

COLBERT A MAZARIN.

Compiègne, 8 septembre 1652.

« Le parlement de Paris a cessé ses violences sur le sujet de la vente des bustes et statues du palais de Votre Éminence, et je

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 884.
(2) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 884.



puis dire en vérité que les diligences que l'on a faites à Paris ont arrêté leur malice, et que n'y ayant rien été oublié de la part de M. le Camus, Votre Éminence lui en doit un mot de remerciement, ou par écrit ou dans une de mes lettres. Portail n'a pas laissé pour cela de continuer dans la même rage, et a fait enlever de force, en vertu d'un arrêt du même parlement, la tenture de tapisserie de six pièces des *Actes des apôtres*, dessin de Raphaël, qui étoit entre les mains de M. Bidal, pour nantissement d'une somme de treize mille cent francs qui est due à Hardevillers, orfèvre. Cette tenture ne peut pas être réclamée par le Roi. Je donne ordre que l'on fasse agir ledit Hardevillers, les créanciers et tout ce qui pourra contribuer à la sauver, si non que l'on se serve de quelque personne puissante pour la racheter au cas qu'elle se donne à bon marché. J'en parlerai de plus ici à MM. les ministres pour voir ce qui se pourra faire de la part du Roi.

« Girardin est arrivé qui se sert de toutes sortes de chicaneries pour reculer le payement de ce qu'il doit. Je doute fort que Votre Éminence en tire satisfaction jusques à la fin. Il n'a apporté que de la monnaie blanche ; encore veut-il donner les louis d'argent à trois francs douze sols, et MM. des finances en ont reçu de lui pour d'autres dépenses au même prix, ce qui l'empêchera de se relâcher à moins. Je ne puis dire à Votre Éminence autre chose que c'est un parfait banquier...

« Son Éminence considérera si présentement elle voudroit terminer l'affaire du duché (1). Je vois quelque disposition au payement du surplus avant le terme de quatre mois, au cas que Votre Éminence jugeât que cela se pût faire si promptement. Elle me donnera, s'il lui plaît, ses ordres, si elle désire que j'en fasse la proposition (2). »

(1) Il s'agit de l'acquisition du duché de Nivernais.

(2) Lettre inédite, sans signature, mais émanant de Colbert. Aff. étr., France, vol. 884.

COLBERT A MAZARIN.

Compiègne, 14 septembre 1652.

« Je dois travailler l'un de ces jours avec M. Tubeuf à terminer les comptes qu'il doit rendre à Votre Éminence. Je trouve, par le calcul que j'en ai fait sur les mémoires que j'ai recueillis, qui sont assez sûrs, que sa dette réduite à quatre cent mille livres et les affaires d'Auvergne et de Languedoc comptées pour achevées, comme il en demeure en quelque sorte d'accord, la dernière pour deux cent mille livres, il devra de reste à Votre Éminence la somme de cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois livres, outre et par-dessus les trente-six mille livres que Votre Éminence a déjà reçues et une promesse de MM. des gabelles de vingt mille livres que je retirerai et qu'il faudra trouver moyen de faire payer promptement; et je la supplie de croire que je ne peux pas m'être mescompté notablement. »

Analyse de la suite : Il serait nécessaire que le cardinal fît la recherche de tous les papiers et mémoires de M. Tubeuf; la seule difficulté à éclaircir concerne une erreur de calcul de vingt-cinq mille livres pour le loyer des maisons, erreur qui serait au profit du cardinal (1).

MAZARIN A LE TELLIER.

Bouillon, 14 septembre 1652.

« Il seroit bon, si l'on ne voit jour à un accommodement de quoi l'on va être éclairci après que l'abbé Fouquet aura fait son voyage à Paris, et sera de retour à la cour, que l'on me commandât de retourner par une lettre étudiée pour la donner au public, dans laquelle on pourroit mettre en substance que mon éloignement n'ayant produit l'effet que les provinces avoient si solennellement promis, Sa Majesté se trouvant bien de mes conseils, m'ordonne de me rendre promptement auprès d'elle. »

Analyse : « On pourroit encore ajouter que mon éloignement a

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 884.



servi à faire voir que cette exigence n'étoit qu'un prétexte de la part des princes, pour couvrir leurs intentions, puisque, depuis mon départ, ils n'ont songé qu'à se lier plus étroitement avec les Espagnols.

« Pour mon rappel, il seroit à propos, pour lui donner plus de solennité, de mander les gens du Roi, là où sera Sa Majesté, pour qu'ils en informent le parlement, à la séance duquel M. le chancelier et M. le garde des sceaux devroient se rendre avec le nombre de maîtres des requêtes qui peuvent entrer et même les membres d'honneur, et ducs et pairs, en plus grand nombre possible. — Il faut bien prendre garde qu'il ne se forme quelque cabale à la cour.

« J'ai bien du chagrin de ce que vous me mandez de M. de Candale; d'après vos entretiens avec M. de Miossens, je crains que la supplication dont je vous ai chargé auprès de Sa Majesté de lui donner l'emploi de Guyenne n'ait été suivie d'effet, à moins que vous n'ayez voulu attendre de mes nouvelles là-dessus, sachant que le procédé de M. de Candale à l'égard du mariage n'est pas net. Si l'emploi n'est pas donné, il faut l'empêcher en s'appuyant sur le mauvais effet qui résulteroit de sa venue en Guyenne, comme annonçant l'intension d'y établir M. d'Épernon, et l'on pourroit envoyer à sa place M. de la Meilleraye. Si la chose est faite en faveur de M. de Candale, supprimez ce que je vous écris là-dessus.

« Ce qui motive mon changement est que le mariage projeté n'est pour le père et pour le fils qu'un moyen, tout en l'ajournant, d'obtenir en attendant tout ce qu'ils demandent.

« J'ai grand sujet de croire que Saint-Évremond a, à la fois, la confiance de M. de Candale et de madame de Saint-Loup, et que ladite dame est fort contraire à ce mariage et à moi à cause du refus à son frère de l'évêché de Poitiers.

« Ce qui me donne plus mauvaise opinion de M. de Candale est qu'il vous a dit faussement que Roncherolles avoit promis de ma part qu'il seroit traité à la cour comme M. de Bouillon, et que je lui ai offert le brevêt, qu'au contraire je lui ai refusé. M. de Candale m'avoit demandé simplement qu'on marquât son logis



à la cour, comme pour les princes, ne pouvant conclure son mariage sans recevoir cette grâce, ne pouvant sans cela venir avec honneur à la cour (1).

« M. de Roncherolles n'a pu faire espérer à M. d'Épernon autre chose que de joindre le bâton de maréchal de France à la charge de colonel général de l'infanterie.

« Pour ce qui est de M. de Candale, je vous dirai confidemment, afin que vous le disiez de ma part à la Reine, que je ne songe plus à ce mariage en aucune façon. Il faut néanmoins, autant qu'il dépendra de nous, conduire la chose en sorte qu'il ne fasse aucun éclat (2). »

LA DUCHESSE D'AIGUILLON A MAZARIN.

Monseigneur,

Je crois que vous serez aussi étonné que je l'ai été d'une chose qui est arrivée que je n'ai pas la force de pouvoir dire. Votre Éminence l'apprendra par le bruit commun, et j'espère de sa bonté qu'elle ne plaindra pas seulement le malheur de la maison de Monsieur le cardinal (3), mais qu'elle employera son autorité auprès de la Reine pour obtenir que Leurs Majestés ne protègent pas et condamnent un procédé aussi injuste et aussi extraordinaire que celui-là. Mon neveu connaît sa faute et il s'en est allé, afin que par un long voyage il en puisse perdre le souvenir. Enfin, Monsieur, il n'est pas juste qu'une femme de chambre de la Reine aît surpris la facilité d'un enfant dans une chose qu'elle ne devoit pas oser prétendre, et je crois que Votre Éminence a trop d'affection pour la mémoire de M. le cardinal pour le souffrir et pour ne nous accorder pas sa protection en cette cruelle affaire, où il y a tant de nullités et de faussetés qu'elle paroît sans aucune difficulté; mais il est important que tout le monde

(1) Le nom des princes inscrit sur la porte de leur logement était précédé du mot *pour*.

(2) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 887.

(3) Le cardinal de Richelieu.

sache la part que Votre Éminence y prend, et qu'elle ne souffre pas des entreprises aussi insolentes que celle-ci sans châtiment.

J'ose donc vous demander la grâce de nous faire connoître l'affection que nous devons attendre de Votre Éminence et que j'ose encore espérer par la qualité de,

Monsieur, votre très humble et très obéissante servante,

LA DUCHESSE D'AIGUILLON.

De Paris, ce 13 novembre 1652 (1).

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol 885.



CHAPITRE IX

Le second départ de Mazarin a été une manœuvre habile. — Les princes perdent leur prestige et leur autorité. — Lettre inédite de Mazarin à Le Tellier. — Revirement de l'opinion publique plus favorable au rétablissement de l'autorité du roi qu'à celle de Mazarin. — Le coadjuteur veut tirer parti de ces dispositions à son profit. — Il se rend à Compiègne pour recevoir des mains du roi le bonnet de cardinal. — Tentative de rapprochement entre le cardinal Mazarin et le cardinal de Retz. — Le baron de Penacors. — Audience du cardinal de Retz ; son interruption. — Persévérance du cardinal de Retz malgré sa déception. — Ordre de retour sollicité par Mazarin et non envoyé. — Mazarin menace de partir pour le Canada. — Plaintes du cardinal de Retz. — Lettres inédites de Mazarin au baron de Penacors. — Les deux cardinaux veulent se duper réciproquement. — Rôle de la presse ; le P. Léon. — Lettre inédite de Bartet. — Lettre inédite de Mazarin à Le Tellier. — La reine désapprouve Mazarin de vouloir s'entendre avec le prince de Condé. — Désespoir de Mazarin; sa lettre inédite à Le Tellier. — Choix entre trois partis proposé par Servien. — La reine renonce à son opposition, et le prince de Condé manque l'occasion d'un accommodement avantageux. — Lettre inédite du P. Paulin sur la mort de Chavigny. — Départ de Paris du prince de Condé. — La rentrée du roi à Paris est décidée. — Mécontentement de Mazarin de ne pouvoir l'accompagner. — Sa lettre inédite à Servien. — La reine s'excuse auprès de Mazarin. — Dépêches inédites de Mazarin à Le Tellier. — Il demande à être compris dans l'amnistie. — Rentrée du roi à Paris. — Le duc d'Orléans se retire par ordre à Blois. — Ordre de retour envoyé à Mazarin. — Lettre inédite de Mazarin à Le Tellier lui donnant les motifs de l'ajournement de son retour. — Mazarin prépare les moyens de se défaire du cardinal de Retz. — Lettre collective inédite de Servien et de Le Tellier. — Lettres inédites de Mazarin à Le Tellier. — Mazarin évite de donner par écrit l'ordre d'arrêter le cardinal de Retz. — Mesures combinées pour cette arrestation. — Arrestation au Louvre du cardinal de Retz. — Il est enfermé à Vincennes. — Lui fera-t-on son procès ? — Lettre inédite de Le Tellier sur le choix entre diverses prisons plus sûres que Vincennes — Le Tellier sollicite une charge dans l'Ordre du Saint-Esprit. — Lettre inédite de Gaudin dénonçant les agissements du cardinal de Retz. —



Instructions demandées par Le Tellier à Mazarin pour la garde du prisonnier. — Lettre inédite de Mazarin sur le retard de son retour. — Démarche du marquis de Sourches en faveur du cardinal de Retz. — Intervention en sens contraire du maréchal du Plessis-Praslin. — Rigueurs de la captivité du cardinal de Retz. — On lui fait venir un confesseur. — On le prive de son valet de chambre. — Lettre inédite du P. Paulin sur l'arrestation du cardinal de Retz. — Duplicité du plan de conduite suggérée au prince de Condé par cette arrestation. — L'année 1652 se termine heureusement pour Mazarin.

APPENDICE

Ordre de retour au cardinal Mazarin, 13 septembre 1652. — Le marquis de Sourches à Mazarin, 24 décembre 1652. — Le P. Paulin à Mazarin, 25 décembre 1652.

Des affaires privées du cardinal et de quelques événements de cour pendant la période qui s'étend depuis son départ du 19 août 1652 jusqu'à la fin du mois de décembre de la même année, nous passons d'une manière plus spéciale à ses intérêts politiques pendant la même période. Son départ n'ayant été qu'une manœuvre habile, afin de rendre plus facile l'aplanissement des obstacles qui s'opposaient au complet rétablissement de son autorité, ses efforts, ceux de la reine et ceux de ses partisans convergeaient vers un seul but : hâter le moment de son retour triomphant. Son active correspondance suppléait aux inconvénients de son absence pour la direction des affaires. En apparence, il avait laissé le champ libre aux princes maîtres de Paris ; en réalité, il les mettait dans la nécessité d'user rapidement leur prestige en mettant en relief la nullité de leur plan de gouvernement, ou, pour mieux dire, en les forçant de prouver eux-mêmes qu'ils n'en avaient aucun. L'insuffisance pusillanime du duc d'Orléans, la bouillante impétuosité du prince de Condé,

aboutissaient au même néant. Sans qu'ils s'en rendissent un compte exact, le sentiment de leur impuissance les rendait tristes et abattus, ainsi que l'histoire le constate. « Il n'y a rien, écrivait Bluet au cardinal Mazarin, de si triste et de si mortifié que la cour des princes », ajoutant ce détail : « Sans rien déguiser de la vérité, M. le prince n'est quasi pas reconnaissable (1). » L'impopularité de ce prince allait en effet grandissant ; le refroidissement, la résistance même succédaient à l'enthousiasme frondeur. Les habitants de la rue Saint-Denis avaient fait une opposition tumultueuse à la levée des taxes. Dans les provinces, les levées de deniers étaient plus difficiles encore ; l'argent, le nerf de la guerre, faisait défaut au parti.

Vainement le prince de Condé voulut tenter l'apologie de ses actes par une déclaration au Parlement dans laquelle il faisait ressortir que, s'il n'avait pu empêcher le retour du cardinal, on ne pouvait se refuser à reconnaître qu'il l'avait forcé à un second départ, et que le cardinal, en prétendant que ce nouvel exil était volontaire, prononçait sa propre condamnation.

Dans cette déclaration, le prince de Condé s'attribuait faussement un succès imaginaire ; la vérité était celle-ci : le parlement de Pontoise, à la dévotion du cardinal, et pour entrer dans son jeu, avait adressé au roi de très humbles remontrances pour lui demander l'éloignement du premier ministre ; c'était adroitement ne laisser rien à faire au parlement de Paris, qui avait jusque-là exploité à son profit cette veine féconde de popularité. On fut alors

(1) Lettre inédite, 11 août 1652. Aff. étr., France, vol. 884.



témoin de l'étrange spectacle des deux fractions du même parlement lançant l'une contre l'autre l'excommunication; le parlement de Paris déclarant par des arrêts les conseillers réunis à Pontoise usurpateurs du nom de parlement, confisquant leurs biens et leurs charges, et le parlement de Pontoise cassant les arrêts du parlement de Paris comme émanant de magistrats interdits dans l'exercice de leurs fonctions.

Le cardinal, bien persuadé que le moyen le plus assuré de faire taire ses ennemis était d'ajouter à son éloignement l'effacement le plus complet, en apparence tout au moins, écrivait à Le Tellier :

« Je suis très satisfait de la manière dont on conduit les affaires sous votre direction et celle de M. Servien, et je ne perdrai jamais le souvenir de la fermeté et du zèle avec lequel vous vous employez pour le service du roi.

« Il ne faut pas que vous vous arrêtiez à vouloir que l'on envoie traiter avec moi, car il sera beaucoup mieux, soit pour la bienséance ou la diligence, de le faire à la cour; mais je crois nécessaire que ce soit avec grand secret et de prendre bien garde que le préalable soit l'assurance de mon retour, et, s'il est possible, que le roi en soit supplié par les princes ou par celui des deux au nom duquel on négociera.

« Je fais réponse au maréchal du Plessis et à M. de Damville, que je ne veux pas me mêler d'écrire aucune chose, ni à l'égard des princes, ni sur ce que l'on fait, et que je me contente d'avoir une entière vénération pour tout ce qui se fait à la cour (1). »

(1) Lettre inédite, Sedan, 30 août 1652. Aff. étr., France, 887.



Si le revirement de l'opinion publique en faveur du cardinal ne s'accentuait guère, il se prononçait tout autrement pour le rétablissement de l'autorité monarchique. Le Tellier informait l'exilé volontaire que des assemblées se tenaient à Paris; que l'on y proposait de chasser tous les opposants, et que le coadjuteur, en présence de ces dispositions populaires, s'insinuait pour se mettre à leur tête, afin d'en tirer parti à son profit (1). Le fougueux prélat venait d'obtenir une dignité qui avait porté un coup sensible au cardinal Mazarin : il avait été lui-même nommé cardinal. La cour de France, avec l'assentiment du cardinal Mazarin, l'avait naguère proposé pour la pourpre, dans le but de le détacher du prince de Condé, et, sur ce point, elle avait réussi au gré de ses désirs. Seulement Mazarin comptait, par son influence, empêcher que la cour de Rome donnât aucune suite à cette proposition. Il s'était trompé. Le pape, auquel il inspirait une antipathie profonde, avait profité de la proposition de la France pour comprendre inopinément le coadjuteur de Paris dans une promotion de cardinaux. La rivalité de cardinal à cardinal devenait autrement dangereuse que la rivalité de coadjuteur à cardinal.

La crainte de voir une restauration monarchique s'accomplir sans lui, et, pis encore, avec le coadjuteur pour premier ministre, devint pour le cardinal Mazarin un véritable cauchemar. Un pareil résultat l'eût fait disparaître de la scène politique et eût changé son exil volontaire en un exil forcé et définitif. Dès lors, tous ses efforts tendirent à

(1) Lettre inédite de Le Tellier au cardinal, Compiègne, 1er septembre 1652. Aff. étr., France, vol. 884.

conjurer le plus grand péril que peut-être eût encore couru sa fortune. Péril considérable, en effet, car la rupture du coadjuteur avec le prince de Condé donnait des garanties à la cour, et l'immense popularité, quelque peu justifiée qu'elle pût être, dont jouissait le coadjuteur dans le clergé et dans le peuple de Paris, pouvait assurer son succès.

Le cardinal de Retz était un rival d'autant plus dangereux qu'il ne se posait pas en compétiteur du cardinal Mazarin; c'était en auxiliaire qu'il offrait son concours; il espérait, par cette voie, surmonter les défiances de la reine, qui n'entendait pas raillerie lorsqu'il s'agissait de son ministre favori; il espérait même endormir également les défiances de Mazarin par l'intermédiaire de quelques amis communs. Il ne paraît pas que ceux-ci aient apporté dans leur intervention aucune duplicité, leur intention était de travailler à une œuvre qu'ils considéraient comme utile en rapprochant les deux rivaux. Parmi ces intermédiaires, nous rencontrons le baron de Penacors (1). Nous le citons entre beaucoup d'autres, parce qu'il est intéressant pour l'histoire de mettre au grand jour une intervention demeurée à peu près ignorée, et que des documents inédits nous ont révélée.

Le mouvement d'opinion qui se prononçait à Paris fournit au cardinal de Retz l'occasion de provoquer des députations des différents corps et de se mettre lui-même

(1) Gabriel de Veilhan, baron de Penacors, d'une ancienne famille du Limousin dont Brantôme cite plusieurs membres au nombre des plus braves gentilshommes de son temps. Nous avons préparé sur ce personnage dont la fille, dernière du nom, épousa Armand, marquis de Cosnac, colonel du régiment de Cosnac-infanterie, une Notice qui sera publiée dans une des Revues historiques de la Corrèze.



à la tête de la députation du clergé, qui se rendit à Compiègne pour solliciter du roi son retour dans sa capitale. Cette solennelle démarche lui procurait un second avantage, celui de recevoir, selon l'usage, le bonnet de cardinal des mains du roi, consécration nécessaire de sa nouvelle dignité. Le coadjuteur apporta au voyage de Paris à Compiègne, avec la députation dont il était le chef, la pompe dispendieuse dont il était coutumier : une file de carrosses dont les attelages employaient cent douze chevaux ; une escorte de deux cents gentilshommes volontairement accourus et de cinquante gardes de Monsieur. La cour fut quelque peu effrayée de ce grand apparat ; elle aurait voulu s'opposer à cette députation d'après le conseil des mandataires ordinaires des intérêts et des volontés du cardinal Mazarin, les ministres Servien et Le Tellier ; mais elle reconnut qu'il serait plus prudent de l'accueillir.

Le baron de Penacors était d'ailleurs intervenu pour calmer les défiances du cardinal ; il lui avait mandé :

« J'ai reçu ce matin celle que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire le 4 du courant, et en même temps j'ai été averti que le cardinal de Retz avait couché à Senlis, et qu'il arriveroit aujourd'hui. Je suis assuré qu'il fera connoître à la reine les moyens qu'il a de rendre ses obéissances, et lui donnera des assurances très particulières qu'il veut être dans vos intérêts. Vous l'apprendrez par celle que vous écrit Madame la Palatine, et vous serez mieux informé dès aussitôt qu'il sera parti pour s'en retourner (1). »

(1) Lettre inédite, Compiègne, 10 septembre 1652. Aff. étr., France, vol. 884.



Après avoir reçu le bonnet des mains du roi, dans la matinée, le nouveau cardinal fut reçu le même jour en audience solennelle. Des harangues exprimèrent du côté du cardinal le vif désir des habitants de Paris de voir le roi rentrer dans sa capitale, et, de la part du roi, la satisfaction qu'il éprouvait de cette démarche, son désir de la paix, sa disposition à pardonner les offenses faites à sa personne. Une audience particulière de la reine suivit l'audience solennelle. Le coadjuteur comptait sur cette conférence en tête-à-tête pour fixer les conditions sous lesquelles il apportait son rameau d'olivier, et pour capter par la même occasion, aux dépens du cardinal Mazarin, la confiance de la reine. Les bases de son concours étaient : l'application de l'amnistie dans une large mesure ; la promesse du duc d'Orléans d'abandonner le prince de Condé, si ce prince demandait autre chose que la faculté de demeurer en repos dans son gouvernement de Bourgogne, avec la jouissance de toutes ses charges et de toutes ses pensions ; enfin, la formelle assurance que le duc d'Orléans, las des agitations de toute sa vie, n'aspirait, après avoir eu la satisfaction de recevoir lui-même au Louvre le roi rétabli dans la plénitude de son autorité, qu'à se retirer à Blois, où il voulait vivre dans la retraite, pour ne songer désormais qu'à son salut. A peine le coadjuteur avait-il eu le temps d'exposer ces préliminaires, et pas encore celui de parler de lui-même, qu'au moment où il remettait à la reine un billet du duc d'Orléans, quelques coups discrets furent frappés à la porte du cabinet ; le cardinal voulut aller ouvrir, la reine le retint, sortit elle-même du cabinet et ne revint qu'au bout d'un quart



d'heure. C'était l'abbé Ondedei qui avait gratté à la porte. Il informa la reine qu'il venait de recevoir du cardinal Mazarin l'ordre de la conjurer de ne donner aucune audience particulière au cardinal de Retz. L'habileté récemment renouvelée des royales audiences interrompues trouve ici un curieux antécédent. Lorsque la reine rentra dans son cabinet, elle n'était plus la même. D'un air embarrassé, elle dit au coadjuteur qu'elle venait de recevoir des dépêches d'Espagne, et, tout en le remerciant de la démarche qu'il venait de faire, elle lui observa qu'il ne serait pas bon de prolonger un entretien particulier qui pourrait donner lieu à beaucoup de commentaires, et qu'il ferait mieux de s'aboucher avec Servien. Le coadjuteur, renvoyé à une créature de Mazarin, aurait pu comprendre dès lors que ce n'était pas de la bonne volonté de la reine qu'il pouvait espérer les moyens de parvenir à ses fins; mais l'ambition est persévérante, et il suivit un conseil qui n'était, en réalité, qu'une manière de se défaire de lui. Servien, craignant de se compromettre auprès de Mazarin s'il conférait seul avec le coadjuteur, s'y refusa hors de la présence de Le Tellier, et tous les trois se rencontrèrent le soir même chez la princesse Palatine. Les deux ministres, ensemble, ne se sentirent pas plus de courage que séparément pour s'exposer par une conférence sérieuse aux défiances du cardinal Mazarin, et ils ne répondirent aux ouvertures du coadjuteur que par des *galimatias* (1). La reine elle-même conçut une telle appréhension que son audience au coadjuteur n'eût causé quelque ombrage au

(1) Propre expression employée par le cardinal de Retz dans ses *Mémoires*.



cardinal Mazarin, qu'elle chargea la princesse Palatine de dire sans affectation à Ondedei qu'elle avait fait de grandes railleries du cardinal de Retz (1).

En définitive, le coadjuteur rapporta seulement le bonnet de son voyage à Compiègne, mais en aucune façon la réalisation de ses espérances; s'étant présenté comme apportant au roi la paix et les clefs des portes de Paris, il comptait certainement rapporter le pouvoir pour lui-même.

L'ordre envoyé à Ondedei d'empêcher toute conférence particulière entre la reine et le coadjuteur prouve que le cardinal Mazarin n'était pas resté longtemps endormi par les assurances du rapprochement désiré par le nouveau cardinal; s'il eut un moment d'appréhensions très vives, ce passage d'une lettre du P. Paulin vint le rassurer : « M. le cardinal de Retz est sorti d'ici persuadé, mais je dis persuadé que la place de ministre était inexpugnable. La vérité ne lui a pas été épargnée (2). »

Le cardinal de Retz ne voulut pas se tenir pour battu. De retour à Paris, il prétendit continuer à se donner le mérite de préparer les voies pour la rentrée du roi, et il eut grand soin que la cour fût informée de ses démarches dans l'espoir de parvenir à provoquer sa reconnaissance. M. de Penacors, dans le but de ramener le cardinal Mazarin à d'autres sentiments à l'égard du coadjuteur, ne manquait pas de l'informer des bonnes dispositions de celui-ci, en lui écrivant de Compiègne : « M. le cardinal de Retz est parti d'ici; il y a envoyé encore pour faire savoir comment les curés et

(1) *Mémoires du cardinal de Retz.*

(2) Lettre inédite, Compiègne, 13 septembre 1652. Aff. étr., France, vol. 884.

autres du clergé avoient fait leur devoir pour obliger les peuples à se soumettre à ce qu'ils doivent à Leurs Majestés, et son avis est que la Cour se doit approcher de Paris, d'autant plus tôt que l'on voit les corps des marchands qui viennent ici en supplier Sa Majesté. Il a fait ce qu'il a dû pour les obliger à cela, et agit autant qu'il peut pour faire que le corps des métiers fasse la même chose (1). »

En réalité, le courant de l'opinion publique, bien plus que tous les moyens dont le cardinal de Retz voulait s'attribuer l'initiative, rendait facile la rentrée du roi dans sa capitale; mais les amis du cardinal Mazarin n'admettaient guère que cette rentrée pût s'effectuer sans lui. Mazarin l'admettait moins encore, voulant qu'aux yeux de tous sa propre autorité parût inséparable de l'autorité royale. Cependant il était hésitant, ne se sentant pas suffisamment compris dans le revirement général de l'opinion, et, n'osant se prononcer lui-même, il remettait à d'autres la décision à prendre, en écrivant à Le Tellier :

« ... et pour ce qui est de mon retour, je vous dirai librement mon avis en deux mots, le soumettant sans aucune inquiétude à tout ce qui sera jugé à propos en delà. » Il ajoutait en substance que l'abbé Fouquet donnerait de précieux renseignements pour le parti à prendre, et que, si celui de son retour venait à prévaloir, il fallait qu'on lui envoyât l'ordre de revenir dans une lettre dont les termes étudiés avec soin feraient ressortir que son éloignement était sans utilité, puisqu'il n'avait produit aucun des effets qui l'avaient motivé, les princes, loin de se sou-

(1) Lettre inédite, Compiègne, 19 septembre 1652. Aff. étr., France, vol. 884.



mettre, ayant au contraire resserré leur alliance avec l'Espagne (1).

La cour, qui s'était liée par des engagements pour l'éloignement du cardinal, hésitait à lui envoyer un ordre de retour, préférant lui voir prendre une initiative à laquelle elle l'encourageait sous main ; elle eut recours à une demi-mesure en lui envoyant la défense de résider hors du royaume; comme le cardinal s'était rendu à Bouillon, elle lui fit écrire par le roi qu'il eût à revenir à Sedan, en s'appuyant sur la raison que sa sortie de France n'avait en rien calmé les troubles (2).

En même temps, Servien insistait de nouveau auprès du cardinal pour qu'il revînt de lui-même, en lui donnant l'assurance suivante : « L'on trompe Votre Éminence si on lui veut faire croire qu'elle ait besoin du consentement de personne pour son retour, ni pour être remis près de Leurs Majestés dans une autorité plus grande que celle qu'elle a eue ci-devant. Les peuples sont entièrement désabusés sur cet article, et la ville de Paris plus que tout le reste (3). »

De son côté, Bartet écrivit au cardinal : « M. de Senneterre est d'avis de votre retour; toute la cour le désire (4). »

En réalité, personne à la cour n'était disposé à hasarder l'envoi d'un ordre royal de retour; en sorte que le cardinal était remis malgré lui à son appréciation personnelle et

(1) Lettre inédite, Bouillon, 14 septembre 1652. Aff. étr., France, vol. 887.

(2) Voy. cette lettre à l'*Appendice*.

(3) Lettre inédite, Creil, 24 septembre 1652. Aff. étr., France, vol. 884,

(4) Lettre inédite, Pontoise, 1er octobre 1652. Aff. étr., France, vol. 885.

à sa seule initiative. La cour s'était déjà comportée de cette prudente manière lors de son précédent retour. Temporiser parut donc au cardinal le plus sage parti à prendre, et il fit parade d'un désintéressement simulé qu'il exprime dans ce passage d'une lettre au duc de Damville : « Je ne vois pas qu'on persiste à Paris dans les propositions qu'on avait chargé M. de Joyeuse de faire, et plût à Dieu que ma retraite, non pas dans les Ardennes, mais au Canada, pùt obliger Son Altesse Royale et M. le prince de faire à l'égard du roi et de l'État ce qui seroit nécessaire pour donner un profond repos à la France, et vous verriez avec quelle joie je prendrois cette route-là (1). » On peut juger de la prétendue satisfaction qu'aurait procurée au cardinal sa retraite au Canada par le rapprochement avec son refus, lors de son premier exil sur la frontière, de s'éloigner davantage en acceptant la mission qu'on lui proposait à Rome.

L'abbé Fouquet, à son retour de Paris où il avait couru quelques dangers, puisque ses papiers avaient été saisis et son valet de chambre arrêté (2), ne rapporta au cardinal aucune solution satisfaisante lui permettant de rejoindre la cour, et nul résultat concluant de ses conférences en présence du duc d'Orléans, avec MM. de Rohan, de la Rochefoucauld et Goulas, pour un accommodement avec le prince de Condé; mais la princesse de Guéméné lui avait fait part des plaintes très vives du cardinal de Retz repro-

(1) Lettre inédite, Bouillon, 15 septembre 1652. Aff. étr., France, vol. 887.

(2) Lettre inédite de Bluet à Mazarin, 28 septembre 1652. Aff. étr., France, vol. 884.



chant à la cour de ne lui témoigner aucune confiance, injustice d'autant plus criante qu'il s'était refusé à prêter l'oreille à aucune des avances du prince de Condé (1).

Les plaintes exhalées par le cardinal de Retz revenaient de bien des côtés au cardinal Mazarin; M. de Penacors n'était pas le dernier à l'en informer, et s'en faisait un argument pour amener le cardinal Mazarin à se rapprocher du cardinal de Retz; il lui certifiait que, si la princesse Palatine n'eût été empêchée par sa maladie, elle aurait pris la plume pour l'assurer que le cardinal de Retz se comportait aussi bien qu'il était possible de le souhaiter (2). Mazarin lui fit cette réponse dubitative :

« Je crois que vous êtes persuadé de ce que vous m'écrivez touchant M. le cardinal de Retz. Il me seroit fort avantageux de l'être aussi et j'y suis tout à fait disposé ; mais je vous avoue qu'il faut que je voie pour cela quelque effet. Madame la princesse Palatine peut témoigner avec combien de passion j'ai longtemps souhaité voir les choses établies avec ledit cardinal au point que vous savez, et quand il y paroîtra porté de bonne sorte de son côté, vous verrez que je ne lui laisserai rien à désirer du mien de ce qui pourra le plus le satisfaire. Mais je vous réplique qu'il est temps de se déterminer, et que les bonnes paroles soient confirmées par des preuves solides; je vous prie de me donner souvent de vos nouvelles et de celles que vous saurez (3). »

(1) Lettre inédite de Le Tellier à Mazarin, Mantes, 27 septembre 1652. Aff. étr., France, vol. 884.

(2) Lettre inédite, Paris, 29 septembre 1652. Aff. étr., France, vol. 884.

(3) Lettre inédite, Bouillon, 5 octobre 1652. Aff. étr., France, vol. 887.



Le cardinal Mazarin n'avait rien de commun avec saint Thomas que son incrédulité, celle-ci était du reste sérieusement justifiée ; il ne voulait pas se laisser leurrer par des paroles, il demandait des actes. Il parut craindre cependant de s'être expliqué trop ouvertement de ses sentiments et d'avoir commis quelque imprudence en ne ménageant pas suffisamment les bonnes dispositions apparentes du cardinal de Retz, dont il était tout au moins prudent de tirer parti; aussi se hâta-t-il de revenir sur sa première lettre dans une seconde au baron de Penacors; elle contient ce passage :

« Je ne puis pas croire qu'à la cour on ait manqué de confiance pour M. le cardinal de Retz, après avoir su de quelle manière M. Servien et M. Le Tellier ont traité avec lui par ordre de Leurs Majestés ; et, pour moi, je ne lui ai témoigné aucune méfiance, puisque je n'ai rien caché de tout ce que j'ai vu à MM. de Noirmoustiers et de Bussy, et vous pouvez bien juger que je n'en aurois pas usé ainsi si je n'avois eu le dessein qu'il en fût informé; mais je vous réplique qu'il faut qu'il fasse reconnoître ses bonnes intentions par des preuves solides et éclatantes pour le service du roi dont il ne manquera pas à présent d'occasions.

« Quand vous aurez quelque chose d'important à dire, vous pouvez vous adresser à M. Servien ou à M. Le Tellier qui vous feront voir la reine si vous voulez; et pour eux, je vous assure que vous les trouverez fort bien intentionnés tous deux, m'ayant témoigné depuis leurs dernières conférences avec M. le cardinal de Retz, qu'ils le serviroient volontiers s'il leur en donnoit les moyens (1). »

(1) Lettre inédite, Bouillon, 7 octobre 1652. Aff. étr., France, vol. 887.

Des fallacieuses dispositions témoignées de part et d'autre, il résulte clairement que les deux cardinaux, jouant une partie dont le pouvoir était l'enjeu, prétendaient chacun la gagner en dupant son adversaire.

Le courant de l'opinion publique, en revenant au roi, semblait continuer de se détourner du cardinal Mazarin; lui-même dans sa correspondance avec Le Tellier va nous donner son appréciation de la situation et de la solution à chercher. Le roi, d'après lui, ne peut soutenir à la fois une guerre civile et une guerre étrangère, contre les princes d'un côté à la tête de tous les brouillons du royaume, et contre les Espagnols de l'autre; il faut donc diminuer le nombre de ses ennemis; afin d'y parvenir, il s'exprime ainsi : « J'estime que l'accommodement avec M. le prince est préférable à toute autre chose; ensuite on pourra combattre les Espagnols avec avantage, les troubles ayant cessé dans le royaume. Pour un si grand bien, je crois qu'il faut se laisser tromper en quelque chose, on en recevra mille fois plus d'avantage que de préjudice. Mais la question est de savoir si M. le prince a réellement l'intention de s'accommoder. Il faudrait donc examiner ses demandes et lui répondre de suite ce qu'on peut lui accorder (1). »

Dans une seconde lettre à Le Tellier, il lui répète : « L'accommodement avec M. le prince est préférable à tout; mais je crains que nous ne puissions compter sur ses dispositions à la paix, puisqu'il s'engage de plus en plus avec les Espagnols (2). »

(1) Lettre inédite, Bouillon, 19 septembre 1652. Aff. étr., France, vol. 887.

(2) *Id., id.,* 21 septembre 1652. Aff. étr., France, vol. 887.

Si le prince de Condé eût été doué de plus de tact politique, il eût dépendu de lui de tirer d'immenses avantages des dispositions du cardinal Mazarin. La reine, qui avait ce prince en aversion, avait craint qu'il n'eût cette adresse. Par extraordinaire, elle désapprouva le cardinal et lui exprima son mécontentement au point de l'alarmer ; on peut en juger par ce passage d'une lettre du cardinal à cette princesse :

« Je ne veux entrer dans aucune contestation, je suis coupable, puisque vous le croyez. Je vous demande mille pardons des fautes que vous voulez que j'aie commises; mais j'aurois grande peine à m'en corriger ne les connoissant point. Je ne souffre pas assez, il étoit juste que Dieu me visitât en ma solitude, et je le prie de tout mon cœur de m'ôter la vie, puisqu'elle donne lieu de fâcher la personne pour laquelle j'ai le plus de respect et pour laquelle je la voudrois sacrifier mille fois (1). »

Sous cette pénible impression, le cardinal écrivit à Le Tellier : « Quelque peine que j'aie pu faire à la reine, j'ai cru que l'accommodement avec M. le prince, malgré quelques conditions un peu dures, était désirable, parce qu'il nous sortira de la guerre civile et de la guerre étrangère (2). »

Évidemment la reine se repentit d'avoir alarmé son ministre favori, car elle lui fit écrire par Servien une lettre qui renferme ce passage consolant : « Je ne sais qui a donné avis à Son Éminence de la mauvaise satisfaction de

(1) Lettre inédite, Bouillon, 25 septembre 1652. Aff. étr., France, vol. 887.

(2) Lettre inédite, Bouillon, 4 octobre 1652. Aff. étr., France, vol. 887.

la reine touchant les conditions de l'accommodement projeté avec M. le prince. Jamais Sa Majesté ne me témoigne plus de satisfaction de Votre Éminence, ni plus d'impatience de la revoir, ni plus de connoissance du préjudice que l'État reçoit de son absence (1). »

La presse, qui jouait déjà son rôle, fut habilement employée. Le cardinal reçut à cet égard quelques bonnes nouvelles, le P. Léon lui mandait : « On ne parle plus contre le cardinal Mazarin. L'ouvrage que j'ai écrit a été semé dans Paris, il fait beaucoup d'impression sur les esprits (2). » Alors les amis impatients revenaient à demander le rappel du cardinal par un ordre royal; mais s'il était facile de l'obtenir de la reine, de la part des ministres c'était tout autre chose; une lettre de Bartet au cardinal nous le prouve; il n'y emploie le terme de Leurs Majestés que pour la forme, la reine gouvernait seule, autant du moins qu'elle le pouvait; le roi qui devait être tout un jour, n'était rien encore:

« J'avois demandé à la reine la commission de vous porter l'ordre qui vous commandera de revenir près de sa personne; mais j'ai eu peur d'embarrasser Leurs Majestés et de ne pas trouver deux de messieurs les ministres si bien intentionnés pour moi qu'Elles l'auroient peut-être été. Si vous jugez à propos de résoudre cela entre la reine et vous, un seul mot de votre main suffira (3). »

Cependant, ni Bartet, ni nul autre, ne fut porteur de

(1) Lettre inédite, Pontoise, 4 octobre 1652. Aff. étr., France, vol. 885.

(2) Lettre inédite, Pontoise, 1er octobre 1652. Aff. étr., France, vol. 884.

(3) Lettre inédite, Pontoise, 7 octobre 1652. Aff. étr., France, vol. 885.

l'ordre impatiemment réclamé; la reine avait bien donné cet ordre, et Le Tellier l'avait contresigné, nous en avons trouvé la preuve aux *Archives des Affaires étrangères* (1); mais il est évident que cet ordre arrêté par les ministres ne fut pas expédié. Le cardinal fut donc obligé de continuer à temporiser; il dut se borner à jeter quelques jalons de direction dans le dédale des négociations.

Servien, dans une lettre très longue et très détaillée, lui avait exposé que la situation pouvait se dénouer au moyen d'un choix à faire entre trois partis différents : le premier, de s'accorder avec le prince de Condé en faisant droit à ses demandes, ce qui entraînerait le duc d'Orléans et ouvrirait au cardinal le chemin du retour; le second, si M. le prince était intraitable, s'entendre avec Monsieur, et par Monsieur, avec son beau-frère le duc de Lorraine, paralyser ainsi les ressources de M. le prince pour faire la guerre et par suite le contraindre à rabattre beaucoup de ses prétentions; le troisième était que la cour utilisât les bonnes dispositions des habitants de Paris et les offres récentes des députés des six corps de métiers, pour rentrer dans la capitale sans avoir fait aucun accord ni avec M. le prince, ni avec Monsieur (2). Bien que ce dernier parti fût le plus hardi, il était cependant le plus simple et le plus sûr, ainsi que l'événement ne tarda pas à le démontrer. On ne saurait toutefois attribuer au cardinal Mazarin l'honneur de son succès. Il partageait la tendance du moment qui portait chacun à d'interminables négocia-

(1) Ordre donné au nom du roi, 17 septembre 1652. Vol. 290.

(2) Lettre inédite, Pontoise, 2 octobre 1652. Aff. étr., France, vol. 885.

tions; de plus, par tempérament et par caractère, il préférait à l'action franche et à la ligne droite la finesse cauteleuse et les voies détournées. Il penchait même pour le parti de l'accommodement avec le prince de Condé en cédant à ses exigences : le retrait de l'ordre de raser les fortifications de Montrond; diverses grâces accordées au comte de Marsin et au comte de Dognon, notamment le rétablissement de celui-ci dans le gouvernement des tours de la Rochelle; la suppression de la cour des Aides. Il était décidé à ne tenir nul compte du récent accès de colère de la reine indignée de ce qu'il fallait faire tout ce que M. le prince voulait (1).

La reine, incapable de résister au cardinal, se résigna à ne plus faire d'opposition à un accommodement avec le prince de Condé; mais elle n'eut pas le chagrin d'en voir la conclusion. Ce prince fut assez maladroit pour ne pas saisir l'occasion qui venait au-devant de lui; il avait sur le cœur son emprisonnement de Vincennes et du Havre et redoutait quelque piège. D'ailleurs, passionné pour la guerre, il préférait à la paix l'important commandement des armées d'Espagne qui lui était promis.

Une mort inopinée, celle de Chavigny (2), vint du reste mettre un terme à ces combinaisons. Chavigny, depuis sa sortie du ministère, était devenu l'homme de confiance et le conseil du prince de Condé; désirant néanmoins ren-

(1) Lettre inédite, Pontoise, 6 octobre 1652. Aff. étr., France, vol. 885.

(2) Léon le Bouthilier, comte de Chavigny, ministre, secrétaire d'État des affaires étrangères, institué membre du conseil de régence par le testament de Louis XIII, disgracié par le cardinal Mazarin, avait été remplacé par le comte de Brienne aux affaires étrangères; il mourut âgé seulement de quarante-quatre ans.

trer en faveur auprès du cardinal, il lui avait promis d'amener le prince de Condé à souscrire à un accommodement ; mais ses concessions avaient outrepassé son mandat. Elles enveloppaient ce prince dans des filets dont il n'eût pu se débarrasser. Le prince de Condé, qui s'en aperçut, fit à Chavigny, en l'accusant de trahison, une scène si violente, que celui-ci mourut des suites du saisissement qu'il en éprouva. Le P. Paulin annonça sa mort au cardinal Mazarin en ces termes curieux :

« Le sieur de Chavigny est mort. Je sais de nos Pères de Paris qu'il n'a pas reçu le Saint-Sacrement et qu'il s'est confessé au chapelain de Port-Royal nommé Saint-Glin, qui n'a jamais vu ni la philosophie, ni la théologie, non pas même les humanités plus que jusques à la troisième, d'où Votre Éminence conclura l'aveuglement et l'opiniâtreté du personnage. Tout Paris est scandalisé. J'y reconnois un très juste châtiment de Dieu (1). »

Le prince de Condé, se refusant à toute conciliation, n'avait plus qu'à quitter Paris où l'avait retenu, plus qu'il n'eût voulu, un état maladif prolongé ; il était d'autant plus empressé de partir, qu'il appréhendait que les habitants, dont l'enthousiasme royaliste allait croissant, ne se saisissent de sa personne pour le livrer à la cour. Il partit, le 13 octobre, avec les ducs de Lorraine et de Wurtemberg ; il rejoignit son armée auprès de Dammartin, et se réunit avec elle aux armées de l'Espagne.

Le départ du prince de Condé, avec sa résolution définitive de ne jamais s'entendre avec le cardinal Mazarin, pro-

(1) Lettre inédite, Mantes, 15 octobre 1652. Aff. étr., France, vol. 885.



duisait par contre-coup l'effet de rendre inutile à celui-ci l'entente avec le cardinal de Retz si soigneusement ménagée par les persévérantes négociations du baron de Penacors. Une autre conséquence de ce départ était de faire tomber l'obstacle le plus sérieux à la rentrée du roi dans Paris. Aussi le baron de Penacors disparaît de la scène politique (1), et le troisième parti proposé par Servien et Le Tellier s'offre de lui-même : rentrer dans la capitale sans avoir pris d'engagement vis-à-vis de personne.

Le duc d'Orléans tenta, il est vrai, un simulacre d'opposition; son plan était d'y renoncer après une résistance apparente; mais il se serait donné auprès de la cour le mérite d'avoir ouvert au roi les portes de Paris.

La cour ne trouva pas qu'il valût la peine de traiter avec lui, et lui intima l'ordre de quitter sur-le-champ la capitale, le roi ne voulant pas l'y rencontrer lorsqu'il y ferait son entrée.

Toutes difficultés pour le retour du roi étaient aplanies; les ministres, qui s'étaient si peu souciés de revoir le cardinal, préférant gouverner sans lui, n'avaient plus d'objections à faire pour temporiser, et un nouvel ordre royal de retour fut rédigé et cette fois envoyé au destinataire (2).

Les colonels des quartiers de Paris et de nombreuses députations se rendirent, le 17 octobre, à Saint-Germain pour prier le roi de fixer le jour de son retour; le 21 octobre fut la date choisie.

(1) Le baron de Penacors reparut comme négociateur, après la mort du cardinal Mazarin, en 1661, pour obtenir du cardinal de Retz sa démission de l'archevêché de Paris.

(2) Ordre daté du 17 octobre 1652. Vol. 290.

Mazarin était loin de désirer que le roi rentrât sans lui à Paris; il eût préféré un ajournement jusqu'au moment où une modification de l'état des esprits lui aurait permis de rentrer avec lui. Il aurait voulu que son propre retour pût être considéré comme la planche nécessaire pour le retour du roi. Ce passage d'une de ses lettres à Servien nous révèle ses craintes des conséquences de la rentrée du roi sans qu'il l'accompagnât : « Leurs Majestés doivent prendre leurs résolutions par le conseil de ceux qui sont auprès d'elles, sans s'occuper de mon retour; il m'importe fort peu que cela soit ou ne soit pas. Si le peuple de Paris le peut souhaiter en quelque temps, ce sera bien plutôt lorsqu'il le croira nécessaire pour obtenir le retour de Sa Majesté, que lorsqu'elle y aura rétabli sa demeure (1). »

Le concours des heureuses circonstances qui permirent au roi de rentrer à Paris sans être accompagné de son premier ministre fut donc pour celui-ci une déception amère, mais habilement dissimulée.

L'absence du cardinal Mazarin rendit la joie de la reine singulièrement incomplète; il n'y avait pas à hésiter cependant, mais elle voulut s'excuser auprès de lui de ne pas l'attendre; nous trouvons, en effet, dans une lettre sans signature, évidemment adressée au cardinal sous son inspiration, cette phrase bien étrange : « Il me reste seulement à vous dire qu'il n'a pas été au choix du roi d'éconduire les instances qui lui ont été faites d'aller à Paris (2). »

Le cardinal pouvait redouter avec quelque raison que la

(1) Lettre inédite, Bouillon, 7 octobre 1652. Aff. étr., France, vol. 888.
(2) Lettre inédite, Saint-Germain, 20 octobre 1652. Aff. étr., France, vol. 883.

rentrée, sans lui, du roi à Paris, ne portât un coup sensible à son influence ; mais il sentait qu'il ne pouvait pas revenir encore, le terrain n'était pas assez déblayé pour se risquer; il fallait que litière fût faite sous ses pas de tous ses ennemis, et que son éloignement le préservât de l'impopularité des rigueurs. L'amnistie promise à l'occasion de la rentrée du roi comportait assez d'exceptions pour pouvoir comprendre dans celles-ci quiconque paraissait dangereux. Dans une dépêche à Le Tellier, le cardinal Mazarin lui traça le programme suivant :

« ..... Quant à mon avis, il est de profiter de la bonne disposition qui paraît dans les esprits; de pousser le cardinal de Retz et de le contraindre de s'en aller à Rome ; de punir ou de faire sortir de Paris les principaux factieux, par exemple : Croissy, Longueil, Broussel, Saint-Germain et Morgues, sans oublier les petits écrivains qui excitent le peuple par leurs libelles ; Marigny, le pensionnaire du prince de Conti, celui de toute cette canaille qui fait le plus de mal. Surtout, je vous conjure de bien veiller à ce que je vous marque touchant le cardinal de Retz, et de dire à Leurs Majestés qu'elles ne doivent rien épargner de ce qui peut contribuer à le faire sortir de Paris (1). »

Dans une seconde dépêche du même jour, à Le Tellier, le cardinal approuve les dispositions prises pour la rentrée du roi, en ajoutant : « Je voudrais que l'on eût fait quelque chose pour que le peuple de Paris sache que j'ai pris part à cette résolution; mais il est encore temps. » Il y dit encore : « Il faudroit avoir perdu le jugement pour que

(1) Dépêche inédite, Sedan, 20 octobre 1652. Aff. étr., France, vol. 887.



je ne veuille pas être compris dans l'amnistie (1). »

Pour bien comprendre ce désir du cardinal, il faut se rappeler qu'il avait été frappé à plusieurs reprises par des déclarations royales rendues sous la pression de ses ennemis ; mais que ces déclarations n'en subsistaient pas moins avec leur autorité légale.

Le 21 octobre, le roi se rendit de Saint-Germain à Paris. Pendant la traversée du bois de Boulogne, un incident se produisit : la reine, prévenue que le duc d'Orléans avait refusé de se retirer, devint hésitante et fit arrêter son carrosse. Le maréchal de Turenne observa que la moindre faiblesse pouvait changer les dispositions inconstantes du peuple; qu'il fallait payer d'audace et délibérer en marchant. Le duc de Damville fut dépêché au duc d'Orléans pour l'avertir que, s'il n'obéissait, le roi irait lui-même, à la tête de ses troupes, se saisir de sa personne. Le cortège royal continua à avancer, et l'entrée du roi dans Paris fut un véritable triomphe ; il alla descendre au Louvre. Le duc d'Orléans partit le lendemain, à la première heure, de son palais du Luxembourg pour Limours, et, de là, il se retira à Blois.

Les amis du cardinal, convaincus que nul obstacle sérieux ne pouvait désormais empêcher son retour auprès du roi, redoublèrent leurs instances. Le maréchal du Plessis-Praslin lui écrivit : « Venez, Monseigneur, le plus tôt qu'il se pourra, Leurs Majestés vous attendent avec inquiétude. Plusieurs de vos serviteurs sont d'avis que vous soyez ici avant la Saint-Martin (2). » A un ordre formel de retour

(1) Dépêche inédite. Aff. étr., France, vol. 887.

(2) Lettre inédite, Paris, 29 octobre 1652. Aff. étr., France, vol. 885.

que lui adressa Le Tellier au nom du roi, le cardinal répondit : « Lorsque j'ai reçu l'ordre de partir, Château-Porcien était pris après quatre jours d'attaque, et il y auroit péril à me mettre en route, toutes les mesures étant prises pour me prendre, afin de m'empêcher de me rendre à la cour. S'il n'eût été question que du risque de ma personne, je n'eusse pas hésité à passer; mais ma perte pouvant porter préjudice au bien de l'État, j'ai sursis à mon départ (1). » En vain Le Tellier lui assura que sa seule présence à la cour eût sauvé deux places que le roi venait de perdre, Barcelone et Dunkerque (2). Le cardinal lui répondit n'avoir pas la vanité de croire que sa présence eût pu rien changer à ces fâcheux événements, auxquels la perte de Casal s'était ajoutée. Il me semble, lui dit-il, que la nation française s'attache à justifier la vérité de cette vieille remarque *qu'elle sait faire des conquêtes, mais ne sait pas les conserver* (3). Mazarin persista donc à faire la sourde oreille, prenant pour prétexte l'utilité de suivre de près les opérations nécessaires pour obvier à la jonction de l'armée du prince de Condé avec l'armée d'Espagne; en réalité, il voulait attendre le succès des mesures secrètement préparées pour se défaire de la personnalité gênante du cardinal de Retz. Bien qu'éloigné, les courriers de la cour ne lui laissaient rien ignorer, et, par leur retour, il transmettait ses instructions, pour que sa seule volonté fût le régulateur de toutes choses.

Un de ses correspondants, le sieur Gaudin, qui publiait

(1) Lettre inédite, Sedan, 2 novembre 1652. Aff. étr., France, vol. 887.
(2) Lettre inédite, 4 novembre 1652. Aff. étr., France, vol. 885.
(3) Lettre inédite, Sedan, 19 novembre 1652. Aff. étr., France, vol. 887.



des écrits en sa faveur, était en instance pour être substitué au privilège de Renaudot pour la *Gazette*. Gaudin lui adressa contre Renaudot une violente dénonciation, l'accusant de fausseté, l'accusant d'avoir fait dans son journal le panégyrique de feu M. de Chavigny, disant que si l'amnistie pouvait avoir l'avantage de le sauver de la corde, elle ne devait pas avoir celui de le continuer dans son privilège (1). Cette dénonciation de Gaudin est une intéressante particularité, bien qu'elle soit restée sans effet, puisque non seulement Renaudot conserva le privilège de la *Gazette*, mais qu'il lui fut même permis de le transmettre à son fils (2).

De temps à autre le cardinal, pour calmer les impatiences de la cour, annonçait son retour, mais toujours quelque obstacle vrai ou prétendu surgissait à propos pour l'ajourner au gré de son désir. Une première fois, il avait écrit que les ennemis avaient tout préparé pour l'enlever sur la route ; une seconde fois, il était empêché par un danger tout semblable dont il faisait part à Le Tellier :

« Dieu m'a inspiré de ne pas suivre mon projet de partir, il y a deux jours ; j'ai appris depuis, de deux endroits différents, que quatre cents hommes cachés à Givry m'attendoient au passage, tenant une sentinelle au clocher d'Attigny ; la cavalerie qui est à Rethel se fût jointe à ce parti. On a découvert qu'un soldat de Château-Porcien, que j'avois fait équipper pour être de mes chevau-légers,

(1) Lettre inédite, Paris, 6 novembre 1652. Aff. étr., France, vol. 885.

(2) Les *Archives des Affaires étrangères* possèdent la minute datée du mois de mars 1679 du renouvellement de ce privilège ; nous avons publié ce document dans la *Gazette de France*, numéro du 29 avril 1884.

donnoit avis de toutes choses concernant mon départ. Je l'ai fait arrêter ; mais d'autres pourront informer les ennemis. Je suis pourtant résolu de partir après l'arrivée de deux cents chevaux que j'attends de Liège, croyant alors le pouvoir faire avec sûreté (1). »

Plus que ces dangers, les motifs que nous avons fait connaître détournaient le cardinal de se rendre à Paris. Après avoir passé la Meuse avec des troupes levées dans le pays de Liège, il alla rejoindre l'armée du maréchal de Turenne. Il y trouvait l'avantage de gagner du temps et la chance de cueillir quelques lauriers de compte à demi avec l'illustre maréchal. Il assistait aux sièges de Bar-le-Duc et de Ligny, remplissant en quelque sorte les fonctions d'intendant d'armée, s'occupant de faire venir de l'artillerie, des munitions, des vivres (2). Il faisait au maréchal de la Meilleraye un récit détaillé du siège de Bar-le-Duc, qui avait capitulé au bout de quinze jours, au moment où deux mines étaient prêtes à jouer, après avoir subi cinq cents coups de canon et deux assauts (3) ; à Le Tellier, celui du siège du château de Ligny, défendu par une garnison de quinze cents hommes, au moment d'être secouru par le prince de Condé à la tête de sept mille hommes (4). A la suite de la prise de ces deux places, il eut la satisfaction de voir rejeter hors des frontières de France, par le maréchal de Turenne, l'armée du prince de Condé et l'armée d'Espagne.

(1) Lettre inédite, Sedan, 19 novembre 1652. Aff. étr., France, vol. 887.
(2) Voy. ses lettres à Le Tellier. Aff. étr., France, vol. 887.
(3) Lettre inédite, Fain, 20 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 887.
(4) Lettre inédite, Fain, 24 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 887.

Pendant cette campagne d'automne, le cardinal Mazarin n'avait pas perdu de vue un instant son projet de déblayer le terrain politique à Paris de la redoutable ambition du cardinal de Retz ; et ses fidèles, secondant avec zèle ses intentions, le tenaient au courant des menées de son rival. Servien le prévint que celui-ci couvait quelques mauvais desseins, et il émettait l'avis que le plus sûr moyen d'en finir serait de l'arrêter (1). Servien et Le Tellier, dans une lettre collective, l'avertirent que la négociation commencée avec le coadjuteur à Compiègne par la princesse Palatine n'aboutissait à aucun résultat, et même que l'ouverture faite par M. de Penacors de sa retraite à Rome n'était qu'un artifice pour découvrir si l'on avait l'intention de l'éloigner. Ils ajoutaient : « Si on lui donne l'ordre de sortir de Paris, il refusera ; si l'on veut l'y contraindre, ce sera périlleux. » Ne voulant point assumer une si grande responsabilité, ils demandaient avec impatience les ordres du cardinal Mazarin : « Nous aurions déjà agi, disaient-ils, si vos sentiments ne s'étoient trouvés différents des nôtres, et nous aurions trouvé des occasions de le faire arrêter facilement lorsqu'il est allé dernièrement au jardin de Rambouillet, aux Chartreux et dans divers lieux (2). »

Le cardinal répondit aux deux ministres qu'il était bien loin d'avoir des sentiments contraires aux moyens de vigueur qu'ils jugeaient nécessaires (3). Servien et Le Tellier avaient pu s'y tromper, car le cardinal n'avait jamais manifesté des résolutions aussi vigoureuses ; le départ pour

(1) Lettre inédite, 30 novembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.
(2) Lettre inédite, Paris, 3 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.
(3) Lettre inédite, Fains, 8 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 887.

Rome de son rival aurait semblé lui suffire. Il avait écrit précédemment à Le Tellier :

« On dit que le cardinal de Retz ne s'est jamais tant remué qu'à présent, courant travesti la nuit, ainsi qu'il faisoit autrefois quand il nous tailloit tant de besogne; je ne sais pas comment Leurs Majestés peuvent hésiter à lui faire commander de s'en aller à Rome. Je ne doute pas qu'il n'obéisse, autrement il faudroit qu'il poussât les choses à bout.

« Il faut faire dire au cardinal de Retz, par la princesse Palatine ou la princesse de Guéméné, que le roi veut qu'il aille le servir à Rome, qu'il y va de son intérêt pour faire cesser quantité de bruits, et que, pour qu'il fasse ce voyage avec la dignité convenable, Sa Majesté lui paieroit non seulement vingt mille francs qu'on a accoutumé de donner aux cardinaux françois, mais encore mille écus par mois d'extraordinaire. S'il faisoit difficulté, il faudroit lui envoyer un ordre, et informer le public par une lettre imprimée que l'on a découvert qu'il faisoit de nouvelles menées (1). »

Le cardinal Mazarin manifestait encore les mêmes vues dans une autre lettre à Le Tellier, dans laquelle il lui disait que le départ pour Rome du cardinal de Retz serait le meilleur moyen d'empêcher de nouveaux troubles, et qu'il fallait s'expliquer bien haut avec le nonce, à Paris, pour faire savoir au pape que s'il appuyait le cardinal de Retz pour favoriser l'Espagne, le roi serait capable de faire sentir les effets de son ressentiment; mais il avait eu soin d'ajouter :

(1) Lettre datée de Sedan, 19 novembre 1652. Aff. étr., France, vol. 887.



« Il faut prendre garde que je ne sois pas nommé dans la lettre que je propose d'écrire à ce sujet (1). »

Afin de détruire en même temps que son influence politique l'influence religieuse du coadjuteur de Paris, le cardinal Mazarin écrivit à l'abbé Fouquet qu'il approuvait l'idée dont il lui avait fait part, qui était d'obliger l'archevêque de Paris à faire une admonition publique, déclarant qu'il ne permettrait pas au cardinal de Retz, son coadjuteur et neveu, de remplir aucune fonction d'archevêque (2).

Le Tellier faisait surveiller de près le cardinal de Retz, se faisant tenir au courant de ses promenades et de ses visites; mais il était informé après coup et jamais à l'avance, le coadjuteur ne disant jamais où il voulait aller; aussi Le Tellier, en faisant part au cardinal Mazarin de ses déconvenues, lui écrivait que l'arrestation devenait d'autant plus difficile que, si on la manquait, le projet serait rendu public et par suite bien difficile à réaliser (3).

L'abbé Fouquet, toujours en éveil dans ses fonctions de police, secondait activement Le Tellier; il faisait intercepter les lettres et apprenait au cardinal Mazarin que par ce moyen il avait découvert que certains avertissements donnés étaient absolument vrais; le cardinal de Retz avait conclu un accommodement avec le prince de Condé, et ce prince avait prévenu ses partisans à Paris que désormais ils ne devaient rien faire contre le cardinal de Retz (4).

(1) Lettre datée de Revigny-aux-Vaches, 3 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 887.

(2) Lettre datée de Fains, 8 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 887.

(3) Lettre datée de Paris, 10 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.

(4) Lettre inédite, Paris, 13 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.



Malgré les preuves qui s'accumulaient, l'arrestation projetée restait en suspens; Le Tellier écrivait de nouveau au cardinal Mazarin que pour prendre un si grand parti on attendait de sa part un ordre formel, soit verbal, soit par écrit, et que, provisoirement, on continuait à négocier par l'intermédiaire de la princesse Palatine, tout en laissant ignorer à celle-ci, ainsi qu'à l'abbé Ondedei, le coup qu'on méditait. Le Tellier insistait pour l'arrestation immédiate, en faisant valoir cette considération que si l'on faisait au cardinal de Retz le commandement de sortir de Paris et qu'il n'obéît pas, il faudrait souffrir que l'autorité du roi fût bravée ou bien en revenir au moyen de l'arrestation (1).

Le cardinal Mazarin préféra prudemment envoyer verbalement, plutôt que par écrit, l'ordre sollicité, mais il l'envoya sans aucun doute, puisque l'arrestation fut décidée. Il ne restait qu'à trouver le meilleur moyen de l'opérer. L'abbé Fouquet communiqua au cardinal Mazarin un plan qu'il avait combiné avec Servien et Pradelle, officier aux gardes, plan qui semblait appelé à réussir sans effusion de sang. Il était basé sur la connaissance que l'on avait que le cardinal de Retz, accompagné de M. de la Cerisaye, se rendait tous les jours à l'hôtel de Lesdiguières où il serait facile de se saisir de sa personne, et qu'ensuite il n'y aurait qu'à traverser la rue pour gagner une porte du petit Arsenal; et de là, le conduire à la Bastille ou à Vincennes, suivant que Servien, qui attendrait à l'Arsenal, jugerait le plus à propos. Les exécuteurs de cet enlèvement, d'après le choix de Pradelle, devaient être les deux Pom-

(1) Lettre inédite, Paris, 18 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.



padour, officiers aux gardes, Mongé, Rubentel, Magaletti, Resli et les deux Maupeou, enseignes au régiment des gardes; chacun d'eux devait amener huit ou dix hommes de sa compagnie. L'abbé Fouquet et Mongé auraient en outre avec eux quelques amis. Aucun d'eux n'était dans le secret, on leur avait parlé seulement d'arrêter le conseiller Portail rentré furtivement dans Paris et qui demeurait dans le même quartier. Simultanément, la demeure du cardinal de Retz devait être fouillée pour se saisir de ses papiers; Joly, son secrétaire, avec Imbert, celui de ses valets dans lequel il avait le plus de confiance, devaient être arrêtés (1).

Ce plan ne fut point exécuté; une démarche trop confiante du cardinal de Retz rendit son arrestation plus facile. La duchesse de Lesdiguières, abusée par de faux rapports assurant que les négociations entretenues avec le cardinal de Retz pourraient aboutir si celui-ci témoignait plus d'empressement, l'engagea à retourner au Louvre où depuis quelque temps il s'abstenait de paraître. Ce conseil n'était point une perfidie de sa part, le cardinal de Retz lui donne ce témoignage dans ses *Mémoires,* mais il était le résultat de la perfidie de ceux qui l'avaient poussée à le donner.

Le 19 décembre, dans la matinée, le cardinal de Retz se rendit donc au Louvre pour présenter ses hommages à Leurs Majestés. A peine était-il entré dans l'antichambre de la reine que Villequier, capitaine des gardes, lui déclara qu'il était son prisonnier; il le conduisit dans un appar-

(1) Lettre inédite, Paris, 19 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886. Les détails donnés par cette lettre étaient restés ignorés.



tement où il lui fit servir un repas. Sur les trois heures de l'après-midi, par la longue galerie qui joint le Louvre aux Tuileries, il le conduisit à un carrosse qui attendait au bas du degré du pavillon de Flore, l'y fit monter, et le carrosse, entouré d'une nombreuse escorte de gendarmes et de chevau-légers de la maison du roi, sous les ordres du maréchal d'Albret, prit la route du château de Vincennes dans le donjon duquel fut confiné le prisonnier. Neuf heures du soir sonnaient lors de cette lugubre entrée.

Les correspondants ordinaires du cardinal Mazarin coururent à leurs plumes pour lui annoncer la grande et heureuse nouvelle. Je crois, lui écrivit l'évêque de Coutances, que le cardinal de Retz préférerait garder la fièvre tierce sept mois plutôt que de coucher au lieu où on l'a conduit cet après-dîner. Jusqu'à présent tout est calme dans Paris; mais comme je demeure dans le cloître, je m'aperçois que les chanoines veulent faire grand bruit : les uns proposent de fermer les églises, les autres de se rendre demain en procession au Louvre pour redemander au roi leur futur archevêque. Il est à craindre que le pape ne se serve de cette arrestation pour susciter des déplaisirs à Votre Éminence (1). L'abbé Fouquet informait le cardinal Mazarin du calme de Paris et des précautions qu'il avait prises, s'étant, aussitôt après l'arrestation, rendu, de la part de la reine, chez le prévôt des marchands, tandis que d'autres personnes avaient été envoyées chez l'archevêque de Paris, le chancelier, le premier président du Parlement et chez l'archevêque de Reims; l'évêque de Glandèves s'étant

(1) Analyse d'une lettre inédite datée de Paris, 19 décembre 1652. Aff étr., France, vol. 886.



chargé d'aller parler aux évêques (1). De la lettre de Servien, nous transcrivons ce passage à noter : « Beaucoup disent que Votre Éminence peut revenir maintenant, comme si l'appréhension du cardinal de Retz vous en eût empêché. Afin que cette opinion ne s'accrédite pas, il ne faut pas sans doute que Votre Éminence se hâte de publier trop tôt le projet de son retour. » Servien conclut à la nécessité de faire le procès du cardinal de Retz par deux raisons : la première, pour prévenir les plaintes du parlement qui n'approuverait pas un emprisonnement sans procès ; la seconde, pour démontrer au pape que le cardinal de Retz s'est rendu coupable d'un crime qui le soumet à la justice temporelle, d'après les lois du royaume. Servien considère cependant qu'il n'y a pas urgence à intenter cette poursuite, car il termine en disant à Mazarin qu'il serait bon d'attendre son retour pour parer aux grands inconvénients qui pourraient résulter de cette affaire si elle n'était pas bien ménagée (2).

Au récit de l'arrestation vinrent s'ajouter le lendemain les détails de l'emprisonnement ; Le Tellier se chargea de servir ce régal au cardinal Mazarin. Dans ce donjon où le cardinal de Retz se plaint dans ses *Mémoires* d'avoir été enfermé dans une chambre sans feu et sans lit, on lui en apporta un à la hâte ; douze gardes du corps commandés par un exempt étaient commis pour le surveiller de près, M. de Villequier les avait désignés lui-même. Deux compagnies du régiment des gardes françaises, la colonelle et la mestre de camp, et une compagnie du régiment des

(1) Lettre inédite, Paris, 19 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.
(2) Lettre inédite, Paris, 19 décembre 1652. Aff. étr., France, vol 886

gardes suisses occupaient le château. Ces dispositions du premier moment étaient soumises au cardinal Mazarin avec demande, de la part de la reine, de l'envoi de ses instructions, tant pour le choix de l'officier des gardes du corps, ou autre, qui devait être spécialement chargé du prisonnier, que sur l'effectif de la garnison à composer de gardes françaises ou suisses; enfin, s'il fallait continuer à le tenir enfermé à Vincennes, ou le transférer dans quelque autre château. Tous les donjons offraient des inconvénients : le Havre était douteux en raison de la mauvaise humeur causée à la duchesse d'Aiguillon par le mariage de son neveu; Sedan n'était pas sûr; la route en était à peu près interceptée par les armées ennemies; elles menaçaient aussi d'attaquer la citadelle de Doullens à laquelle on ne pouvait donc songer; le château de Pierre-Encise est écarté par une raison que Le Tellier ne fait pas connaître; le château d'Amboise dépend de l'apanage du duc d'Orléans, et le château de Loches en est trop rapproché; le gouverneur du château de Saumur est un homme turbulent et mécontent; il ne reste plus que les châteaux de Dijon et d'Olonne, mais offrent-ils toutes les sûretés nécessaires? En définitive, Le Tellier ne trouve aucune prison convenable, et cependant l'éloignement de Paris du cardinal de Retz lui paraît indispensable. Ce ministre donne de rassurantes nouvelles du calme qui continuait à régner dans la capitale et sur les bonnes dispositions de l'archevêque de Paris. Ce prélat, à la nouvelle de l'arrestation de son neveu, avait versé des larmes sur ce que celui-ci avait été assez malheureux pour déplaire au roi, mais il avait répondu en même temps de la tranquillité; cependant le curé de Saint-Jean et du



Hamel, curé de Saint-Merry, l'un et l'autre fort échauffés, parlaient d'aller, à la tête de leurs paroissiens, réclamer au roi la liberté du coadjuteur. Quelques mesures de rigueur étaient projetées, telles que l'exil de MM. de Brissac et de Fosseuse, et l'emprisonnement d'Annery. Le Tellier termine sa lettre en solliciteur qui espère que les bonnes nouvelles qu'il a données feront bien accueillir ses demandes, et il rappelle au cardinal Mazarin ses très humbles supplications pour obtenir une charge vacante dans l'Ordre du Saint-Esprit (1).

Le publiciste Gaudin ne voulut pas manquer l'occasion de lancer son coup de pied au cardinal de Retz qui était à terre; et, trempant sa plume dans son encre la plus noire, il retraça au cardinal Mazarin tous les méfaits de son rival. Celui-ci suscitait dans les provinces des assemblées de noblesse pour demander la convocation des États généraux; il excitait au mécontentement les rentiers de Paris; il était d'intelligence avec le prince de Condé par l'intermédiaire de Saint-Ybard (2); il ménageait entre ce prince et le duc d'Orléans un accord dont le but était de se défaire de Son Éminence de n'importe quelle manière; il était le chef des Jansénistes, et comme tel il provoquait

(1) Lettre inédite, Paris, 20 décembre 1888. Aff. étr., France, vol. 886. Les hauts personnages n'appartenant pas à la noblesse et qui ne pouvaient par conséquent être commandeurs de l'Ordre du Saint-Esprit, s'ils étaient ecclésiastiques, chevaliers, s'ils étaient laïques, dont le nombre était limité à cent, pouvaient être associés à l'Ordre avec la dénomination inférieure d'officiers, par les charges de chancelier, trésorier, greffier, etc.; ils n'avaient pas le droit de porter le collier, mais seulement le cordon bleu.

(2) Henri des Cars, seigneur de Saint-Ybard, dont Saint-Évremond a tracé un portrait original. Le château de Saint-Ybard, qui subsiste encore en partie, est situé près d'Uzerche, en Limousin

les manifestations séditieuses des curés de Paris, particulièrement des curés de Saint-Médéric et de Saint-Jean (1).

Naturellement ces dénonciations poussaient davantage encore, s'il se pouvait, le cardinal Mazarin à réduire à l'impuissance son dangereux ennemi. Ne voulant négliger aucune précaution propre à atteindre ce but, il répondit à la lettre par laquelle Le Tellier lui demandait ses instructions, qu'il fallait employer à rendre l'évasion du coadjuteur impossible autant d'hommes qu'il pourrait être nécessaire, choisir pour le surveiller de près, entre les officiers des gardes, ceux dont la finesse serait la plus reconnue et la fidélité la mieux éprouvée, afin qu'il ne pût écrire aucune lettre, ni en recevoir aucune.

Quant à transférer le cardinal de Retz dans quelque autre prison que le donjon de Vincennes, le cardinal Mazarin donnait toute son approbation à cette proposition; seulement un lieu assez sûr n'ayant pas été découvert encore, l'exécution devait en être ajournée. Aux propos de ceux qui assuraient qu'il n'avait attendu que l'arrestation du cardinal de Retz pour décider son retour, il prescrivait de répondre que ces propos émanaient de gens ignorants ou malicieux; « car (écrivait-il à Le Tellier) je n'estime pas une grande bravoure à moi que de me rendre auprès de Leurs Majestés, étant honoré de leurs bonnes grâces et tout le peuple de Paris ne respirant que de leur plaire »; on ne doit pas, ajoutait-il, s'imaginer que la crainte du cardinal de Retz puisse m'empêcher de me rendre à Paris;

(1) Lettre inédite, Paris, 21 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.



mais si je reste où je suis, c'est que je veux faire encore quelque chose pour le service du roi (1).

Certains amis du cardinal de Retz qui ne s'étaient pas compromis, et qui espéraient être d'autant mieux en situation de le servir, intercédèrent auprès du cardinal Mazarin pour le ramener à des sentiments plus doux; entre autres, le marquis de Sourches, grand prévôt de France, l'assura n'avoir jamais vu le cardinal de Retz dans des dispositions plus sincères de fidélité envers le roi que lorsqu'un malheur si inopiné lui était survenu; au nom de la pourpre qui vous couvre tous deux, substituez, lui écrivit-il, la douceur à la sévérité, et donnez suite à l'intention que je vous ai connue, de faire avec lui une étroite union (2). Inutile de dire que ces conseils ne furent pas écoutés. Une lettre de même date que celle du marquis de Sourches n'était pas de nature à lui faire modifier ses dispositions; le maréchal du Plessis-Praslin lui mandait que la population de Paris, loin d'être mal impressionnée par l'arrestation du cardinal de Retz, s'étonnait au contraire que cette mesure n'eût pas été prise plus tôt; faisant même remarquer que si le chapitre de Notre-Dame s'était entremis pour obtenir la liberté du prisonnier, c'était en termes si soumis que l'on voyait clairement qu'il ne l'avait fait que par manière d'acquit (3).

(1) Lettre inédite, Fain, près de Bar, 24 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 887.

(2) Voy. cette lettre inédite à l'*Appendice* de ce chapitre. Son auteur est Jean du Bouchet, qui avait acheté du maréchal d'Hocquincourt la charge de grand prévôt de France et qui obtint, au mois de décembre 1652, l'érection de la terre de Sourches en marquisat. Il est le père de l'auteur des *Mémoires* que nous publions.

(3) Lettre inédite, Paris, 24 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.

Une autre correspondance vint apporter à Mazarin de nouveaux détails. Elle contient une particularité d'autant plus intéressante que le cardinal de Retz, qui a fait à ses lecteurs tant de confessions délicates dans ses *Mémoires,* a passé celle-ci dans un complet silence. On lui avait fait venir un confesseur. Cet ecclésiastique, nommé Lemoyne, de crainte d'être suspect au prisonnier, avait tenu tout d'abord à le convaincre qu'il n'avait en aucune façon recherché l'emploi qu'il venait remplir. Une lettre de Le Tellier au cardinal Mazarin nous apprend que l'abbé Lemoyne était professeur en Sorbonne, et qu'après sa confession, il fut permis au cardinal de Retz de dire la messe (1). Revenons aux détails donnés par le correspondant anonyme pour nous, mais qui ne l'était pas pour le cardinal Mazarin, puisque sa lettre nous prouve qu'il était l'un des officiers préposés à la garde du prisonnier. Après son souper, le cardinal de Retz l'avait interrogé pour savoir s'il lui restait beaucoup d'amis fidèles et pour connaître les dispositions manifestées par le peuple de Paris, protestant de son ignorance des motifs qui l'avaient fait arrêter, alors qu'il était rentré, sans arrière-pensée, dans le service du roi. Le prisonnier se coucha, après cette conversation, et, se sentant saisi par le froid, il appela Noël, son valet de chambre, pour qu'il étendît son manteau sur son lit. A plusieurs reprises, il lui parla à l'oreille, croyant n'être pas observé; un instant après, Noël dérobait à l'officier, qui feignit de ne pas s'en apercevoir, une feuille de papier blanc. Alors, l'officier con-

(1) Lettre inédite, Paris, 24 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.



duisit Noël au corps de garde, où il l'interrogea. Noël était plus transi qu'un homme qu'on va pendre, mais ne voulut rien avouer. Il serait donc prudent, observe le correspondant, de l'éloigner et de faire servir le prisonnier par quelque valet de la maison du roi.

Le lendemain, le cardinal de Retz dissimulait sous une indifférence apparente une grande inquiétude ; il témoignait une grande bonté à son gardien, et le sollicitait de manger avec lui ; en réalité, c'était dans la crainte d'être empoisonné, car son valet de chambre demanda qu'on fît l'essai, ce qui ne lui fut pas accordé.

Au milieu de la nuit suivante, le cardinal de Retz appela son fidèle Noël pour lui donner ses chausses, et, s'étant levé, il passa dans l'antichambre où il lui avait ordonné d'aller faire du feu ; mais un garde avait allumé le feu, et le cardinal ne voyant pas son valet de chambre, demanda où il était. Il lui fut répondu qu'il ne le reverrait plus et qu'on lui en procurerait un autre. Alors il n'a plus voulu rester dans l'antichambre et s'est allé recoucher. Le matin, après son lever, il a redemandé Noël ; il était tout tremblant pendant plus d'une heure et n'a rien voulu manger. Notre correspondant lui fit espérer que Noël lui serait rendu s'il avouait que, la veille au soir, il lui avait parlé tout bas. Le cardinal l'avoua, mais en prétendant ne pas se souvenir de ce qu'il lui avait dit ; alors notre correspondant lui promit de lui rendre Noël s'il lui faisait avouer qu'il avait voulu lui dérober une feuille de papier blanc placée sur la table. Le prisonnier y consentit, en ajoutant qu'il espérait que son gardien ne ferait aucun bruit à la cour d'une si petite aventure. Celui-ci l'assura de son silence,

et c'est grâce à la manière dont il a tenu sa promesse que nous avons pu faire ce récit (1).

Ces mesquines persécutions racontées avec complaisance ne déplaisaient sans doute pas au cardinal Mazarin qui savourait sa vengeance. Le P. Paulin lui apporta à son tour son tribut de particularités; elles ne manquent pas d'intérêt. Lorsque le cardinal de Retz arriva au Louvre, le roi, qui avait résolu de le faire arrêter, mais qui voulait que rien ne transpirât de cette résolution, afin de ne pas en faire manquer l'effet, avait usé d'une dissimulation profonde, digne, dit le P. Paulin, dans son élan d'admiration, du politique le plus raffiné. Le jeune monarque parlait très haut à son entourage bal et comédie. Il glissa tout bas à l'oreille de M. de Villequier l'ordre de l'arrestation, puis il alla à la chapelle pour entendre la messe ; il était midi. Au milieu de la messe, M. de Villequier vint lui apprendre à voix basse que le coup avait réussi. Le P. Paulin ne tarit pas d'éloges sur la vigueur inattendue manifestée par le jeune monarque et sur ses sentiments pour le cardinal Mazarin, qui égalent son affection pour la reine sa mère (2).

L'impression produite sur les résolutions du prince de Condé par l'arrestation du cardinal de Retz est d'un intérêt tout particulier, et c'est à lui-même que nous devons de la connaître consignée dans une lettre adressée à M. de Croissy, lettre qui fut interceptée. Il lui déclare que cet événement change toutes ses mesures et le place dans l'alternative obligée de deux partis à prendre : son accommo-

(1) Lettre inédite, sans signature. Aff. étr., France, vol. 886.
(2) Voy. cette lettre inédite à l'*Appendice*.

dement avec le cardinal Mazarin ou son alliance avec les amis du cardinal de Retz. En conséquence, il le charge de prévenir la princesse Palatine (1) que si le cardinal Mazarin ne lui accorde pas toutes ses demandes, il s'unira aux amis du coadjuteur. Il espère que cette menace produira une intimidation suffisante pour mettre fin à toute hésitation à le contenter. Cependant, en prévision d'un échec de ce côté, il est utile de se ménager auprès du cardinal de Retz, en lui faisant savoir que, bien que n'ayant pas sujet d'être son ami, j'éprouve un grand regret de son emprisonnement, il est d'autant plus indispensable de l'instruire promptement, ainsi que ses amis, de mes sentiments à cet égard, que pour les éloigner de moi, le cardinal Mazarin s'efforcera de faire croire que je me suis concerté avec lui pour son arrestation. Il faut voir à tout prix mesdames de Chevreuse et de Montbazon (2).

Le prince de Condé a pris soin de nous prouver lui-même que sa duplicité n'avait d'égale que son défaut de jugement. Était-il temps de s'appuyer sur un accord avec le cardinal de Retz, alors que celui-ci était prisonnier, n'ayant plus que de rares amis, privé de son prestige, abandonné par la popularité? Était-il possible de traiter avec le cardinal Mazarin, en lui imposant des conditions, alors que lui-même avait été obligé de quitter Paris, alors que, rejeté hors de la frontière, il avait même perdu pied en France? Le cardinal Mazarin, ayant devant lui le terrain

(1) Anne de Gonzague, fille de Charles de Gonzague, duc de Nevers, puis de Mantoue, mariée à Édouard, fils du comte palatin Frédéric V, sœur de Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne.

(2) Lettre inédite, 26 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.

déblayé de ses deux plus dangereux ennemis, n'avait désormais nul besoin de gagner l'un ou l'autre; il pouvait, à son gré, choisir le moment où il jugerait opportun de revenir à Paris (1).

L'année 1652, la plus mouvementée certainement de l'existence du cardinal Mazarin, se ferma pour lui dans ces favorables conditions, résultat d'un revirement inattendu de la fortune. Des mesures rigoureuses furent prises pour expulser de Paris les partisans du prince de Condé; enfin, le coadjuteur était de plus en plus abandonné par ses partisans, même par son oncle l'archevêque de Paris, extrêmement jaloux que son neveu lui eût été préféré pour la pourpre. L'illustre captif, soumis à la surveillance la plus rigoureuse, privé de toutes correspondances, continuait à végéter tristement et sans espoir entre les quatre murs du donjon de Vincennes; comme au premier jour, un exempt et douze gardes du corps ne le perdaient pas de vue. Au bas du donjon, M. de Pradelle veillait avec deux compagnies des gardes françaises et une compagnie des gardes suisses (2).

(1) Lettre inédite du prince de Condé à M. de Croissy, 26 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.

(2) Lettres inédites de Le Tellier à Mazarin, Paris, 28 et 30 décembre 1652. Aff. étr., France, vol. 886.

APPENDICE

LE ROI A MAZARIN.

Mon cousin, ayant eu avis que vous êtes sorti de mon royaume pour vous rendre à Bouillon sans en avoir reçu ordre de moi, et considérant que ceux qui ont publié jusques à présent que votre demeure dans les terres de mon obéissance étoit la seule cause des présents mouvements, se préparent à les continuer et augmenter, s'il leur est possible, ayant nouvellement fait joindre aux troupes qui leur restoient l'armée étrangère commandée par Wirtemberg que les Espagnols leur ont envoyé de Flandre, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous retourniez à Sedan aussitôt le présent ordre reçu, et que vous ne sortiez point de mes États sans en avoir reçu mes ordres exprès. C'est ce que je vous dirai par cette lettre, priant Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Compiègne, le 13e septembre 1652.

LOUIS.
LE TELLIER (1).

LE MARQUIS DE SOURCHES A MAZARIN.

Paris, 24 décembre 1652.

Monseigneur,

Vous ne pouvez douter qu'étant autant serviteur de M. le cardinal de Retz comme je suis, je n'aie eu un sensible déplaisir de

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 290.



la disgrâce qui lui est arrivée, laquelle m'a d'autant plus surpris que je ne l'ai jamais vu dans des sentiments si respectueux et plus fidèles pour le service de Leurs Majestés que lorsque ce malheur est arrivé. Je sais, Monseigneur, par les assurances publiques que la Reine a données et par des raisons toutes convaincantes que Votre Éminence n'a nulle part à cette résolution; la pourpre qui vous couvre également, le Sacré Collège dont vous faites partie et qui reçoit une plaie en la personne de ce prélat, la douceur et la bonté de votre âme éloignée des sentiments sévères, la pente que je lui ai vue et qui m'avait convié à faire une étroite union avec cette Éminence, me fortifie justement dans le désaveu de votre participation, sans autres considérations dont le détail seroit trop long. Sur ce fondement et les continuelles preuves que j'ai données depuis trente ans de mon inviolable fidélité, et sur la manière dont j'ai agi pour le service de Votre Éminence, je n'ai pas le moindre soupçon qu'elle n'ait pour moi l'estime et l'amitié qu'elle m'a fait l'honneur de me promettre, puisqu'elle sait fort bien que je suis moins religieux observateur de mes paroles, que constamment attaché à mon devoir. Je souhaite avec une passion incroyable le retour de Votre Éminence pour lui protester moi-même que je suis, avec tout le respect possible,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

SOURCHES (1).

LE PÈRE PAULIN A MAZARIN.

Ce jour de Noël, 25 décembre 1652.

« ... Je ne doute point qu'il (M. de Lestrade) ne porte à Votre Éminence beaucoup de particularités d'ici touchant la détention de M. le cardinal de Retz. J'étois présent lorsque le Roi donna le commandement en présence même dudit seigneur cardinal, ce que Sa Majesté conduisit avec tant de sagesse qu'il

(1) Lettre inédite. Aff étr., France, vol. 886.



est très mal aisé de le dire; seulement, manderois-je ce mot qu'il n'y a jamais eu politique plus rafiné qui eût pu si bien faire. J'étois auprès dudit seigneur cardinal, je lui faisois admirer la bonté du Roi et sa grandeur; je me réjouissois de plus de ce qu'il lui faisoit si bien sa cour. Le Roi s'approcha de nous deux, et nous parla de comédie qu'il avoit en tête, en parla tout haut à M. de Villequier, puis en riant s'approcha de son oreille (ce fut le moment de son commandement), s'en retira tout aussitôt, et comme s'il l'eût entretenu de comédie, surtout, lui dit-il, qu'il n'y ait personne sur le théâtre. Cela dit, je priai le Roi d'aller à sa messe, qu'il étoit midi. Il y alla de ce pas. Sur le milieu de la messe, M. de Villequier lui vint rendre compte de l'exécution tout bas à l'oreille. J'étois seul ce jour-là auprès du Roi. Il se tourna vers moi, et me dit : C'est que j'arrête ici le cardinal de Retz. Je croyois que le Roi avoit peur de le faire trop attendre sans lui parler. Je repartis : Sire, Votre Majesté n'a qu'à entendre le reste de la messe, M. le cardinal de Retz patientera bien. — Ce n'est pas cela, me dit le Roi; c'est que je l'ai fait arrêter céans prisonnier. En vérité, Monseigneur, je fus bien surpris, et dis au Roi : Sans doute, Sire, il ne s'y attendoit pas.

« Qu'a dit Votre Éminence de cette sagesse? La Reine est très satisfaite du Roi, et le Roi est tel qu'il doit être pour la Reine, sa mère. Elle régnera heureusement, s'il plaît à Dieu, avec son fils. Cette vigueur du fils étonne et surprend tout le monde. Il se conserve pour Votre Éminence; il prie tous les jours Dieu pour elle, et au lit, et à son oratoire, et à la messe; cela est réglé. C'est aujourd'hui qu'il me dit que jamais il ne s'en dédieroit, et qu'il aimeroit sans fin la Reine et Votre Éminence. Il a communié à la messe de minuit avec beaucoup de dévotion et de sentiment de Dieu. Sans doute Dieu conduira le Roi par des voies singulières. »

« *P.-S.* — L'évêque de Glandèves, le Père Faure, va vivement à l'évêché de Montpellier. Il n'est pas content de celui de Glandèves, qui est de douze mille livres, où jamais il n'a voulu aller. Un pauvre cordelier n'est pas content d'être évêque avec douze mille livres de rente. Il croit être cause de la réduction de Paris

à l'obéissance du Roi; Dieu le sauve, s'il lui plait. J'avoue à Votre Éminence que mon esprit n'est pas du côté des ambitieux, et je ne crois pas que Dieu soit pour le Père Faure (1). »

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 886. Daniel de Cosnac dit dans ses *Mémoires* que le P. Faure avait un peu trop mérité l'évêché de Glandèves par ses intrigues; après la pacification de Paris, il prit part à la pacification de Bordeaux et finit par obtenir l'évêché d'Amiens. Voy. nos *Souvenirs du règne du roi Louis XIV*.

CHAPITRE X

Retour du cardinal Mazarin. — Le traité de paix de Bordeaux, qui termine la Fronde, met le comble à son triomphe. — Affaires privées du cardinal; Colbert et ses principaux auxiliaires. — Restauration des bâtiments, du mobilier et des collections du palais Mazarin. — Arrêt du conseil obtenu par Colbert. — Claude Auvry, évêque de Coutances, intendant du palais. — Naudé et la bibliothèque. — Le cardinal Mazarin fixe sa résidence au Louvre. — Coup d'œil sur le Louvre depuis son origine jusqu'à l'année 1653. — Location près du Louvre de deux maisons pour le train du cardinal. — Soins de Colbert et d'Ondedei pour le logement au Louvre des nièces du cardinal. — Non content du nombre des nièces qu'il avait avec lui, le cardinal en fait venir d'autres d'Italie sous la conduite de ses deux sœurs, mesdames de Martinozzi et de Mancini. — Elles font à Aix un certain séjour; elles se plaignent de la parcimonie de leur frère. — Soins minutieux de Colbert pour les écuries, pour la toilette et pour la santé du cardinal. — Les bouteilles d'eau de Spa expédiées par Fabert. — Soins de Colbert pour l'accroissement indéfini de la fortune du cardinal. — Auxiliaires de Colbert. — Spéculations sur le blé, sur le biscuit, sur le sucre, sur les transports maritimes, sur les constructions navales, sur la course. — Le cardinal subventionné par une compagnie maritime. — Confirmation contre le cardinal d'une accusation à laquelle Voltaire ne pouvait croire. — Le cardinal dépasse par leur diversité les opérations commerciales de Jacques Cœur. — Spéculations du cardinal sur les anoblissements. — Les deux frères Girardin intermédiaires de ce trafic. — Disgrâce des frères Girardin; la veuve de Pierre Girardin épouse Louis Girard. — Politique de Louis XIV à l'égard de la noblesse et de la bourgeoisie; l'*Armorial de France*.

APPENDICE

Lettres de Colbert à Mazarin des 2, 7, 11, 19 janvier, 4 mai 1653. — Fabert à Mazarin, du 4 juillet 1653. — Colbert à Mazarin, 19 juillet, 12 et 18 octobre 1653. — Colbert du Terron à Mazarin, 1er novembre 1653.

Il est rare de voir les hommes tombés du pouvoir et les choses disparues ou dispersées reparaître dans leur pre-



mier état; mais il devait être donné au cardinal Mazarin, à son autorité, à sa fortune, à ses collections de renaître de leurs cendres, et de dépasser peut-être leur primitif éclat.

Les vicissitudes politiques, qui deux fois avaient jeté dans l'exil le premier ministre, prirent fin par son retour à Paris le 3 février 1653. Bien que rentré depuis quelques mois dans le royaume, il avait différé de revenir dans la capitale par suite d'un calcul. D'abord il voulait être certain que son autorité était assez consolidée pour n'avoir pas à craindre une nouvelle journée des Barricades; ensuite la présence du cardinal de Retz étant une menace permanente, il fallait que le fougueux prélat eût disparu. Vis-à-vis de la cour de Rome et du peuple de Paris, il était essentiel que Mazarin n'assumât point par sa présence la responsabilité de l'arrestation de son rival; cette arrestation avait donc été faite en son absence, bien que d'après sa volonté. Elle avait passé pour un acte spontané de la reine mère et du jeune roi. Le premier ministre ne reparut donc que sur un terrain complètement déblayé. Cette année 1653 vit son complet triomphe par la paix de Bordeaux, qui termina la guerre civile et mit fin à la Fronde. Nous avons fait ressortir ailleurs (1) quelle avait été l'importance méconnue de la Fronde des provinces, nous n'y reviendrons pas; mais à propos de ce traité de paix conclu le 24 juillet, à l'instigation de Daniel de Cosnac, entre le prince de Conti et le duc de Candale (2), nous remarquons que la nomination si peu justifiée de celui-ci comme général en chef de l'armée royale

(1) Voy. nos *Souvenirs du règne de Louis XIV.*
(2) Voy. les *Mémoires de Daniel de Cosnac.*

produisit, contre toute prévision, un heureux résultat. Sa jeunesse et son élégance qui plaisaient au prince de Conti, jeune lui-même et ami du plaisir, furent des motifs de rapprochement et entrèrent pour beaucoup dans la facilité des arrangements. Cette entente devait aller beaucoup plus loin, puisque nous verrons le duc de Candale renoncer en faveur du prince de Conti à son mariage avec Anne-Marie Martinozzi.

Nous nous bornons à ce court exposé des faits politiques en cette année 1653, et nous revenons au récit des intérêts personnels du cardinal Mazarin ; et, par le lien le plus étroit, ce récit nous conduira à nous occuper de Colbert.

Colbert, le grand et futur ministre, n'est toujours point le personnage que nous envisagerons ; mais ce sera l'homme d'affaires ; et nous rencontrerons plus d'une fois les auxilaires qui, sous sa direction, contribuaient à l'immense tâche de rétablir d'abord, d'augmenter et d'administrer ensuite la plus immense fortune qui eût certainement existé en France. Parmi ceux-ci nous citons son frère Charles Colbert, depuis marquis de Croissy, qui n'était pas encore entré dans la diplomatie ; son cousin, Colbert du Terron, qui fit sa carrière dans les intendances ; le duc de Vendôme lui-même, le chevalier Paul chez qui la rudesse du marin n'excluait pas la souplesse du courtisan ; le maréchal Fabert, plus flatteur qu'il ne paraissait l'être, les deux frères Girardin, Benedetti, le marquis Pallavicini, ses mandataires en Italie, Joseph Zongo Ondedei, futur évêque de Fréjus (1), Yacinthe Serroni, évêque d'Orange, qui fit,

(1) Créature du cardinal et fort avant dans sa confiance, il était plus employé par lui aux affaires politiques qu'à ses affaires privées ; s'il fallait



ainsi que nous le verrons avec détails, la preuve d'un zèle tout particulier pour le recouvrement de diamants mis en gage par le cardinal à l'époque de sa mauvaise fortune; après avoir exercé les fonctions d'intendant de la marine à Toulon, il fut nommé intendant à l'armée de Catalogue; Claude Auvry, évêque de Coutances; M. de Bordeaux, ambassadeur en Angleterre; Berryer, homme d'affaires d'une réputation équivoque; enfin l'orfèvre Lescot.

L'orfèvre Pierre Lescot, dont la boutique était située paroisse Saint-Barthélemy, sur le quai du Palais, en face des Augustins, était le mandataire préféré du cardinal pour les acquisitions de pierreries, de bijoux et de meubles de grand prix. Il faisait à l'étranger de nombreux voyages, et, pendant ses absences, sa fille gérait son commerce à Paris. De chaque voyage, il rapportait d'incomparables objets de curiosités, des meubles précieux, des objets d'or et d'argent finement ciselés, des bijoux et des diamants en nombre tel qu'on en eût formé des fleuves plutôt que des rivières; habile ouvrier lui-même, il enrichissait de diamants les montres du cardinal, modelait et ciselait sa somptueuse argenterie.

Benedetti s'occupait particulièrement des acquisitions en Italie; sans cesse il expédiait des caisses de marbres antiques, de tableaux et de matières précieuses pour les cabinets merveilleux que le cardinal faisait exécuter à Paris; de plus, Benedetti était chargé des affaires d'argent et des soins du palais du cardinal à Rome.

en croire Tallemant des Réaux, il remplissait auprès du cardinal un rôle à peu près équivalent à celui de du Tremblay, *l'Éminence grise*, auprès du cardinal de Richelieu



Quant aux autres agents de la fortune du cardinal dont nous avons cité les noms, comme ils n'avaient pas de spécialité bien déterminée, on les verra paraître au cours de notre récit lorsque se dérouleront les intérêts ou les affaires auxquels ils furent appelés à concourir.

Une des premières pensées du cardinal Mazarin, même avant sa rentrée à Paris, mais alors que celle-ci ne faisait plus l'objet d'aucun doute, fut pour la restauration de son palais ruiné et dévasté. Entre autres réparations urgentes, un écartement des murs, sous le poids de la charpente mal entretenue, menaçait de faire écrouler le bâtiment contenant la galerie où se trouvaient naguère les livres nombreux de la riche bibliothèque ; Colbert fit appel aux architectes Le Mercier et Mansart. Ceux-ci dressèrent un rapport envoyé au cardinal, et la reine mère, en attendant le retour de son ministre favori, se plaisait à visiter les travaux.

L'œuvre de reconstitution intérieure du palais était une grande tâche, lorsque l'on songe aux immenses richesses qu'il avait contenues en tableaux, en statues, en meubles somptueux, en objets d'art, en tapisseries, en argenterie, avant le pillage légal, c'est-à-dire la vente qui avait été faite par l'arrêt du parlement de Paris (1). Colbert ne possédait pas les éléments utiles pour les recouvrements ; n'ayant pas été dès l'origine l'intendant du cardinal, il avait été étranger à la formation de ses collections. Il fut obligé de recourir au cardinal lui-même pour obtenir des renseignements indispensables et l'indication des personnes qui ayant eu, à un titre quel-

(1) Voy. notre ouvrage *Richesses du palais Mazarin.*



conque, le maniement des choses qui lui avaient appartenu, pouvaient en fournir le détail. Colbert déclarait que, pourvu que ces premiers éléments fussent mis à sa disposition, il se chargeait de tout découvrir. Mais il ne suffisait pas d'arriver à savoir en quelles mains chaque objet avait passé, il fallait encore être armé des moyens nécessaires pour l'en faire sortir. De sa propre initiative, Colbert sollicita et obtint un arrêt du Conseil d'après lequel tous les objets ayant appartenu au cardinal devaient être immédiatement réintégrés; l'arrêt ordonnait même que toutes les pertes subies par le premier ministre fussent constatées, afin qu'il pût en réclamer le remboursement sur le trésor royal. La reconstitution de la fortune mobilière du cardinal se trouvait assurée, puisque tout ce qui ne serait pas retrouvé en nature devait être remboursé en argent sur les finances de l'État. L'arrêt fut immédiatement mis à exécution à la diligence de quatre commissaires auxquels les ministres Le Tellier et Servien, contrôleur général des finances, donnèrent toute assistance.

Avant même que cet arrêt eût été rendu, Colbert s'était mis sur la trace de beaucoup de recouvrements. Par l'entremise d'un sieur Brisacier, il était rentré en possession d'une tenture de tapisserie en cinq pièces, l'*Histoire de Psyché*, dont deux pièces étaient tendues, en 1649, dans l'alcôve du cardinal. Lescot avait aussi retrouvé la piste d'un grand chandelier d'argent et d'autres objets qui avaient été vendus.

Naturellement la restauration du palais Mazarin et la reconstitution de son mobilier et de ses collections étaient loin d'être terminées le 3 février 1653, jour de la rentrée

du cardinal à Paris ; cet obstacle à s'installer chez lui, loin de le contrarier, vint au contraire favoriser ses vues. Auparavant, il avait établi sa résidence au Palais-Royal, afin de maintenir par sa présence de chaque instant son influence sur la reine enveloppée comme dans les mailles d'un réseau ; la même œuvre était à recommencer auprès du jeune roi, sous peine de voir s'évanouir son pouvoir ; il était donc indispensable qu'il fixât sa résidence au Louvre par les mêmes motifs qui lui avaient fait fixer autrefois sa résidence au Palais-Royal. On ne saurait douter que, dans cette circonstance, le cardinal Mazarin n'ait fait à son ambition un immense sacrifice ; il abandonnait un palais tout entier, avec ses splendeurs et ses vastes dépendances, pour un appartement au Louvre, appartement nécessairement secondaire, puisque les grands appartements étaient naturellement réservés au roi et à la reine, sa mère. Son palais ne devait être pour lui qu'un décor, un musée, une résidence apparente qu'il irait visiter dans ses rares moments de loisir, où il donnerait parfois de somptueuses fêtes, et offrirait à l'occasion une hospitalité vraiment royale à quelques princes étrangers. L'excédent du personnel de la maison du cardinal, qui ne put trouver place au Louvre et dans quelques dépendances louées à cet effet, fut logé au palais Mazarin sous la surveillance de Claude Auvry, évêque de Coutances, trésorier de la Sainte-Chapelle, et maître de chambre du cardinal, qui y résidait et qui trouvait, dans l'une des fonctions que nous venons d'énumérer, des raisons canoniques de non-résidence dans son diocèse.

La cardinal Mazarin, non content de voir renaître les anciennes splendeurs de son palais, s'efforça de les dépasser

par des acquisitions nouvelles en tous lieux; mais plusieurs de ceux qui avaient collaboré à son œuvre première ne participèrent point à la seconde. Jaback, le célèbre banquier collectionneur, fut remplacé par M. de Bordeaux (1); et pour reconstituer la riche bibliothèque, Naudé n'était plus là. Lors de la dispersion de tant de livres qu'il avait péniblement réunis, Naudé avait acheté les ouvrages de médecine qui l'intéressaient plus encore que les autres, à cause de sa profession. Il les avait payés trois mille cinq cents livres, somme considérable pour un savant modeste dont le temps et les soins n'avaient jamais reçu d'autre rémunération du cardinal qu'un canonicat à Verdun et le prieuré de l'Artige qui ne valaient ensemble que douze cents livres de rente. A cette époque où les carrières libérales étaient suivies plus sérieusement que de nos jours, un savant se contentait d'être savant, sans se faire de sa science un titre pour aspirer à la fortune ou à une situation politique, tandis que de nos jours la science n'est souvent appréciée par ses adeptes que comme un marchepied dont ils se servent pour monter dans les régions de la richesse et du pouvoir. Pour le malheur du public, ces parvenus érudits, dont généralement la suffisance n'a d'égale que leur incapacité dans leur nouvelle carrière, sont presque toujours des utopistes dangereux, parce que ni leur situation sociale, ni leurs traditions de famille, ni leurs études, ne les ont préparés au rôle improvisé d'hommes politiques. Naudé, fuyant la tempête et l'eau trouble dans laquelle plus d'un de ses semblables n'eût pas manqué de nos jours

(1) Voy. notre ouvrage *Richesses du palais Mazarin*.



de jeter son hameçon, était parti pour la Suède où la reine Christine s'était empressée de l'appeler. L'altération de sa santé causée par le climat, et probablement aussi le désir de reprendre sa place auprès du cardinal Mazarin, le firent revenir en France; mais, à peine débarqué, la maladie l'arrêta à Abbeville; il y mourut, âgé de cinquante-trois ans, le 29 juillet 1653.

Par les raisons que nous avons exposées, le cardinal préféra au séjour de son splendide palais un appartement relativement modeste, situé au second étage de ce château du Louvre constamment transformé, et qui n'a été achevé que lorsqu'il a cessé d'être la résidence des rois. Philippe-Auguste avait construit ce château, qui ne se composa d'abord que d'une grosse tour cernée par un fossé large et profond, et enveloppée d'une enceinte carrée aux angles de laquelle s'élevaient quatre tours; un second fossé environnait cette enceinte. De la grosse tour centrale, qui servait aussi de prison, relevaient féodalement tous les fiefs de France. Cette tour renfermait le trésor (1). Charles V, sans toucher à ces constructions primitives, les enveloppa d'un vaste quadrilatère de bâtiments plus appropriés à l'habitation; une nouvelle enceinte hérissée de nombreuses tours protégea ces constructions récentes. François Ier fit abattre la grosse tour, et il avait entrepris la restauration des bâtiments élevés par Charles V, lorsque, changeant d'idée, il les fit tous démolir pour élever un palais sur les plans de l'architecte Pierre Lescot. Le projet du célèbre architecte comportait quatre corps de

(1) Le plan de la forteresse de Philippe-Auguste est indiqué dans la cour du Louvre par les lignes blanches d'un pavage disposé à cet effet.



bâtiments cernant une cour intérieure, dont l'étendue eût été un peu moindre que le quart de la cour actuelle. Les proportions architecturales eussent été plus harmoniques que celles que nous voyons aujourd'hui, généralement considérées comme disproportionnées avec l'étendue de la cour, à tel point que Mansard songea à couper celle-ci par des galeries transversales formant quatre cours symétriques, avec une cinquième cour placée au centre. Sur les quatre bâtiments du projet de Lescot, le successeur de François Ier, Henri II, en acheva deux, l'un à l'occident, dont la façade extérieure donne sur la place du Carrousel; l'autre au sud, dont la face extérieure longe le quai de la Seine.

En 1653, l'aspect de ces bâtiments, connus sous la dénomination du vieux Louvre, était tel que nous le voyons à présent, sauf du côté de la Seine, l'épaisseur en ayant été doublée par Perrault, qui a noyé dans sa construction la facade de Pierre Lescot et en a élevé une nouvelle. En même temps, Perrault démolissait la façade orientale en regard de l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, façade sur laquelle se détachaient en saillie quatre tours rondes, deux au centre et deux aux extrémités; sur cet emplacement, il élevait sa splendide colonnade. Nous venons de dire quel était l'aspect, en 1653, des deux bâtiments principaux formant le vieux Louvre; de l'intérieur, tel qu'il était alors, nous donnerons quelques rapides détails.

Au rez-de-chaussée, la grande salle voûtée qui servait de salle des fêtes, appelée salle des *Cariatides;* des figures sculptées soutiennent la tribune où se plaçait l'orchestre des musiciens et des chanteurs. A la suite de cette salle,



les appartements de la reine Anne d'Autriche qui en fit décorer les plafonds par le pinceau de Romanelli, l'auteur d'une partie des fresques du palais Mazarin. En avant de la salle des Cariatides, le grand degré, appelé encore aujourd'hui l'escalier de Henri II, conduisait au premier étage à l'appartement du roi. Au milieu de la seconde course de cet escalier, une porte dissimulée s'ouvre à droite dans la muraille donnant accès à la tribune de la salle des Fêtes dont nous venons de parler. Lorsque Henri IV, frappé par Ravaillac dans la rue de la Ferronnerie, fut rapporté mourant, dans l'impossibilité de le monter jusqu'à sa chambre avant qu'il expirât, on ouvrit cette porte pour le déposer dans la tribune où peu d'instants après il rendit le dernier soupir. Singulier contraste du sort, la tribune de la salle des plaisirs de la cour se trouvait inopinément transformée en tribune funèbre. Après la halte douloureuse que nous venons de faire, reprenant le degré, les quelques marches qui nous restent à franchir nous amènent au premier étage, et sur le palier s'ouvre à droite la porte d'entrée d'une vaste salle située au-dessus de la salle des Fêtes, salle présentement consacrée au musée Lacaze, et qui servait alors de salle des gardes. A la suite de cette salle, les antichambres et les appartements du roi, grande chambre, chambre à coucher, cabinets dont les fenêtres donnaient sur le quai et sur la cour dans le bâtiment formant retour d'équerre avec celui de la salle des gardes (1).

Après les diverses pièces de l'appartement du roi, ve-

(1) Les boiseries de la chambre de Henri IV, avec le riche baldaquin en bois sculpté qui surmontait son lit, ont été transportés dans une salle du corps de bâtiment de la colonnade de Perrault. Cette salle précédait naguère



nait l'appartement de la future reine, également composé de chambre de parade, chambre à coucher et cabinets. Cet appartement avait à son extrémité une entrée précédée d'une salle des gardes.

Revenant sur nos pas et reprenant le grand degré, nous parvenons au second étage, à l'appartement que vint occuper le cardinal Mazarin, au-dessus de l'appartement royal. L'élévation du premier étage étant fort grande, naturellement pour arriver au second étage il faut beaucoup monter, et le cardinal dut regretter plus d'une fois l'ascenseur qu'il avait fait établir dans son palais, bien que cet ascenseur, luxe alors tout nouveau, eût été, pendant la Fronde, l'un des griefs exploités contre lui (1).

Nous remarquons que les travées qui soutenaient les parquets d'une partie de cet appartement n'existent plus dans toute l'étendue de la salle actuelle du musée Lacaze, parce que l'on a donné à cette salle l'élévation de deux étages, afin d'éclairer les tableaux par un vitrage qui sert de toiture en même temps. Bien que se privant d'habiter son palais, le cardinal Mazarin ne voulut pas renoncer à la jouissance de quelque partie des richesses artistiques qu'il possédait; il fit un choix parmi ses plus belles tapisseries et ses plus beaux tableaux pour décorer avec magnificence son appartement du Louvre (2).

Le cardinal avait besoin d'avoir son train sous la main,

la salle consacrée au mobilier de la chapelle de l'Ordre du Saint-Esprit et les deux salles du musée des Souverains, collections précieuses qu'un acte déplorable, sous prétexte de politique, a récemment dispersées.

(1) Voy. notre ouvrage *Richesses du palais Mazarin.*

(2) Voy., dans notre ouvrage *Richesses du palais Mazarin*, l'*Inventaire* dressé après la mort du cardinal.



une partie du moins; or, son palais était éloigné. Pour remédier à cet inconvénient, Colbert conclut avec le premier écuyer du roi la location d'une maison près du Louvre, joignant une autre maison qu'il venait de louer, réunissant salle des offices, chambres, écuries et remises; il y avait deux sorties, l'une sur la rue Fromenteau, l'autre sur la cour des cuisines du Louvre, appelée autrefois, lorsque ce château était une forteresse, cour de l'artillerie. Tout était donc prêt à recevoir le cardinal, qui n'avait plus qu'à envoyer trois ou quatre jours à l'avance son maréchal des logis prendre les dernières dispositions.

Mazarin ramenait ses nièces avec lui : Anne-Marie Martinozzi, qui devait devenir la princesse de Conti; Olympe Mancini, qui devint la comtesse de Soissons, et Laure Mancini, duchesse de Mercœur. Ces trois nièces de la première série devaient également demeurer au Louvre. Colbert n'eut garde de négliger aucun détail de leur installation, et particulièrement de leur procurer des lits, soin d'autant plus important que, suivant l'usage du temps, les lits n'étaient pas seulement un objet de nécessité pour le repos de la nuit, mais ils servaient encore de sièges pendant le jour (1); ils constituaient le plus grand luxe des ameublements en concurrence avec les somptueuses tentures de tapisseries ou de riches étoffes qui couvraient les lambris. L'abbé Ondedei, le futur évêque de Fréjus, partageant avec Colbert ces soins délicats, avait provisoirement emprunté les tapisseries.

(1) Cet usage subsistait encore à l'époque du mariage du duc de Saint-Simon, qui raconte dans ses *Mémoires* qu'après son mariage la jeune duchesse reçut, étant assise sur son lit, les compliments de la cour.



Pour la jeune duchesse de Mercœur, les soins qui la concernaient se compliquaient de la fourniture d'un carrosse à ses armes et à ses couleurs, afin qu'elle pût dignement tenir son rang à la cour. Le cardinal promit le carrosse ; mais, toujours parcimonieux, au lieu de donner un carrosse neuf, il voulait utiliser une de ses vieilleries qu'il prétendait transformer. D'après lui, pour en faire une voiture neuve, il suffisait de changer la housse en lui en substituant une autre aux armoiries de la duchesse. Colbert, après en avoir conféré avec Ondedei, protestait hautement. Un sentiment accidentel de galanterie faisait taire chez lui l'amour inné de l'économie; il trouvait que la supercherie de faire passer un vieux carrosse pour un neuf au moyen du simple travestissement d'une housse, serait facilement découverte et ridiculisée ; il appelait donc du cardinal à lui-même pour le faire revenir sur cette malencontreuse idée.

Les nièces devant être désormais l'un des grands ressorts du gouvernement, par l'attention qui se porterait sur elles en détournant les esprits du contrôle des affaires publiques, par l'ambition des plus grands seigneurs et même des princes d'obtenir leur main, par l'influence des plus hautes alliances, Mazarin reconnut l'avantage d'en augmenter le nombre et d'en faire venir d'Italie une seconde série. Les deux sœurs du cardinal amenèrent en France ces nouvelles recrues.

Mesdames de Martinozzi et de Mancini, avec leurs filles, débarquèrent en Provence et s'arrêtèrent à Aix, l'ancienne ville archiépiscopale de leur frère, Michel Mazarin, cardinal de Sainte-Cécile, qui en avait été archevêque de l'année



1645 à l'année 1648. Elles devaient faire dans cette ville un certain séjour, sorte de stage destiné à leur donner à toutes, avant de paraître à la cour, une teinture du langage et des habitudes de France. Madame de Martinozzi avait avec elle sa seconde fille Laure; sa fille aînée, Anne-Marie, était déjà à la cour auprès de son oncle. Madame de Mancini était escortée de deux de ses filles : Marie, qui devait prendre un si grand empire sur le cœur du roi et devenir la femme du connétable Colonne; Hortense, la plus belle des nièces du cardinal, qui devait épouser le marquis de la Meilleraye, futur duc de Mazarin. Madame de Mancini conduisait encore avec elle son fils, Philippe, plus tard institué duc de Nevers, par le testament de son oncle.

Trois années après, le cardinal fit venir en France la dernière et la plus jeune de ses nièces, Marie-Anne Mancini, qui devint dans la suite la duchesse de Bouillon; elle compléta la constellation des sept étoiles qui luisaient dans le firmament de la cour, avant que le soleil de Louis XIV fût arrivé à briller de tout son éclat. Avec Marie-Anne, le cardinal fit venir Alphonse Mancini, le troisième et le dernier de ses neveux.

Pendant leur séjour à Aix, les sœurs du cardinal trouvèrent que les subsides leur étaient insuffisamment accordés, et en firent leurs plaintes à Charles Colbert, qui remplissait en Provence les fonctions d'intendant. La parcimonie connue du cardinal doit nous persuader que leurs doléances étaient fondées; mais furent-elles écoutées? C'est une curiosité que nos documents ne nous ont pas permis de satisfaire.

Les préoccupations de tout genre pour la famille du



cardinal ne manquaient donc pas à Colbert. Encore fallait-il qu'il fît refaire à neuf toute la livrée de ses gens ; qu'il veillât à l'équipement de ses gardes, pour lesquels il fit confectionner un approvisionnement de bandoulières, et qu'il ne négligeât point la remonte de ses écuries. M. de Bordeaux, ambassadeur à Londres, n'achetait pas seulement pour le cardinal des tableaux et des tapisseries provenant des collections de Charles Ier, mises en vente par la révolution d'Angleterre (1); il achetait encore des chevaux anglais, pour le payement desquels Colbert devait fournir les fonds ; de plus, il devait tâcher, par ses démarches, de recouvrer quatre de ces chevaux pris en mer par des vaisseaux appartenant à des armateurs du port d'Ostende.

Les soins à prendre pour la toilette et pour la santé du cardinal étaient bien autrement minutieux : son élégance parfumée de senteurs d'Italie aimait les riches vêtements, depuis ceux du matin jusqu'à ceux d'apparat de la journée et du soir ; et, parmi ceux-ci, depuis les costumes du courtisan ou du cavalier, jusqu'à ceux d'un prince de l'Église. Pour le moment, il s'agissait de faire confectionner pour Son Éminence une robe de chambre en velours doublé d'indienne, étoffe de prix à cette époque. Colbert en avait découvert une suffisante quantité dans le garde-meuble. Cette robe de chambre, ornée d'un crépon couleur de feu, devait être fort belle assurément ; mais le prévoyant intendant, dans la crainte que son maître ne fût écrasé sous sa lourde magnificence, proposait un expédient consistant à se servir toujours de la précieuse doublure d'indienne

(1) Voy. notre ouvrage *Richesses du palais Mazarin.*



trouvée dans le garde-meuble, mais de la couvrir de crépon au lieu de velours. La commande d'une simarre faisait aussi partie du programme ; c'était tout à fait ecclésiastique ; ce qui l'était beaucoup moins était la commande de deux justaucorps, sans compter bien d'autres habits pour lesquels des ordres étaient attendus. Colbert avait reçu carte blanche pour acheter des bas au cardinal, pourvu qu'ils montassent haut, et des bottines fourrées pour le garantir des rhumes.

Cette dernière précaution nous conduit à partager la sollicitude de Colbert pour la santé de Son Éminence. Les eaux de Spa entraient dans le régime du cardinal. Les précieuses bouteilles qui les contenaient, avant de parvenir à leur destination, avaient à traverser, avec les lignes ennemies, bien des vicissitudes. Un futur maréchal de France s'appliquait à assurer leur marche et leurs étapes : c'était Fabert, gouverneur de Sedan. Afin que le nom du destinataire de ces eaux ne fût pas un obstacle à leur expédition, Fabert avait eu soin de le cacher au médecin qui en faisait l'envoi ; il avait fait la commande au nom de sa fille (1). Celle-ci a peut-être ignoré toute sa vie le service que l'emploi de son nom avait pu rendre à la prolongation des jours du cardinal. Qui sait si elle n'aurait pu s'enorgueillir de la paix des Pyrénées et de ses glorieuses conséquences? Il n'était pas encore suffisant que ces bouteilles fussent adressées à une jeune fille pour être assuré qu'elles traversassent sans encombre l'armée espagnole et celle du prince de

(1) Anne-Dieudonnée Fabert, mariée à Metz, le 3 octobre 1657, à Louis de Comminges, marquis de Vervins, remariée le 3 mars 1677 à Claude-François de Mérode, marquis de Trélon.

Condé ; leur transport sur des chevaux eût éveillé l'attention; on les fit voyager sur des ânes, et le stratagème de ce modeste équipage les sauva. Fabert avait annoncé au cardinal l'envoi de deux cent seize bouteilles ; Colbert n'accuse la réception que de deux cents. En comptable soigneux, il dut trouver la casse un peu forte, et apporter quelque sollicitude à s'enquérir de cette différence.

Bien que Mazarin, grâce au concours de Colbert, reconstituât avec tant de facilité sa fortune, son mobilier et ses collections, car les détenteurs terrifiés par l'arrêt s'empressaient de tout rapporter, son insatiable amour de la fortune ne se tenait pas pour satisfait ; il ambitionnait de l'augmenter encore. Colbert se mit avec ardeur à cette nouvelle tâche sans s'embarrasser de nul scrupule sur l'emploi des moyens. Il avait puisé dans son origine et dans ses propres débuts les habitudes du négoce ; il s'appliqua à faire tourner au profit du cardinal ses talents commerciaux en entreprenant des spéculations dont les profits étaient d'autant plus assurés, que l'autorité du premier ministre venait à l'appui de ses opérations. Les fonctionnaires de l'État, depuis les intendants des provinces jusqu'à certains chefs d'escadre et amiraux, prêtaient leur concours, tels que Colbert du Terron, intendant de la marine à Toulon, le chevalier Paul, l'intrépide marin, et le duc de Vendôme, amiral de France.

Les transports maritimes jouaient un rôle considérable dans les spéculations dirigées par Colbert ; le cardinal était associé à une compagnie étrangère, la Compagnie du Nord, laquelle, en dehors de sa participation aux bénéfices,



lui allouait un traitement en reconnaissance de son concours comme ministre. Ce traitement avait été supprimé après des pertes éprouvées par la Compagnie, et surtout en raison de la croyance que le cardinal était définitivement tombé du pouvoir; mais, vu les circonstances nouvelles, Colbert espérait le faire rétablir. On ne peut guère douter de son succès, quand on considère de quelle utilité pouvait être à ce moment la protection du cardinal pour la Compagnie. Sur quatre vaisseaux qu'elle avait envoyés pour des opérations de commerce en Angleterre, deux avaient été saisis, et le cardinal écrivit à M. de Bordeaux, ambassadeur de France à Londres, afin qu'il employât, pour leur restitution, son influence diplomatique. Lorsque le blé, dont le cardinal faisait la fourniture aux armées, était à un prix élevé, Colbert comptait que les prises maritimes en fourniraient sans bourse délier, et le bénéfice était gros; lorsque le blé était à bas prix, il gagnait encore en fabriquant du biscuit. Aux armées et au commerce, le cardinal fournissait aussi le plomb, et les prises maritimes lui en procuraient souvent. Il spéculait encore sur bien d'autres denrées, même sur l'ambre; il est regrettable que Colbert du Terron ne donne pas de plus amples détails dans la lettre que nous reproduisons; mais la correspondance de Colbert nous a indiqué quelques-unes de ces denrées, particulièrement à l'occasion du nolis de deux navires, la *Bergère* et la *Cardinale*.

Le duc de Vendôme devait livrer dans le port de la Rochelle à Son Éminence, pour ses opérations commerciales, une flûte nommée la *Cardinale;* mais elle était encore à Brest, ce qui obligea Colbert à diriger sur ce port

l'équipage qu'il avait fait venir de Gênes pour armer ce navire. Il se plaignait amèrement du surcroît de frais. Il se trouvait en outre en présence d'un grand embarras pour la cargaison de ce navire ; M. de Pallavicini, qu'il avait consulté, l'avait prévenu que le blé était trop cher en France pour qu'il y eût avantage à en acheter, d'autant plus que l'exportation en serait désastreuse, l'Italie et l'Espagne n'en ayant aucun besoin. Il fallait chercher quelque autre denrée; heureusement ses informations lui avaient fait savoir qu'il y aurait un bénéfice assuré à envoyer ce navire prendre un chargement de sucre en Portugal pour le transporter en Italie ; seulement il serait désavantageux de le faire partir sur lest, et il recherchait quelles marchandises, soit à la Rochelle, soit à Nantes, il pourrait trouver pour les transporter en Portugal. Le succès de cette opération paraissait à Colbert assez certain pour qu'il voulût adjoindre à la flûte *la Cardinale* un autre navire du nom de la *Bergère*. Il trouve que la *Bergère*, estimée vingt-cinq mille cinq cents livres, est au-dessous de son prix; elle avait été portée au prix de trente-deux mille livres par son frère Charles, tout petit personnage encore, dont il se faisait alors un modeste auxiliaire. L'intérêt qu'il y avait à élever l'estimation de la *Bergère* s'explique par un surcroît de spéculation. Mazarin cédait au-dessus de leur prix réel les navires qu'il possédait à la Compagnie aux opérations de laquelle il était associé. Colbert n'espérait cependant pas pouvoir lui vendre ce navire trente-deux mille livres, mais le faire accepter à trente et un mille livres, dont la moitié serait remise aux mains de son frère, ainsi qu'il en était convenu avec M. de



Pallavicini. Le bénéfice était encore assez rond, car les comptes de construction ne portaient le prix de revient de la *Bergère* qu'à vingt-six mille livres. La *Bergère,* après avoir pris à Gênes un chargement de marchandises, devait aller rejoindre en Portugal la flûte *la Cardinale,* dont le prix de vente était destiné à acheter des sucres.

Loin de se borner à de pacifiques opérations commerciales, Mazarin armait encore en course; comme la guerre continuait avec l'Espagne, et que, sans être ouvertement déclarée entre la France et l'Angleterre, un état d'hostilité régnait entre ces deux puissances, ses corsaires lui procuraient les bénéfices fort élevés des denrées et des navires capturés. Voltaire, qui reproche au cardinal Mazarin ses spéculations indignes de la place qu'il occupait, émet cependant des doutes au sujet de ses bénéfices provenant d'armements en course, disant que, s'il en avait été soupçonné, la preuve n'en avait jamais été faite. Il se trouve que les documents que nous reproduisons apportent cette preuve, qui, loin d'émaner d'un ennemi du cardinal, émane de son propre intendant et du frère de celui-ci, ses complices. Citons ce passage de Voltaire : « Il (le cardinal Mazarin) gouvernait les finances comme l'intendant d'un seigneur obéré. Le roi demandait quelquefois de l'argent à Fouquet, qui lui répondait : *Sire, il n'y a rien dans les coffres de Votre Majesté, mais M. le cardinal vous en prêtera.* Mazarin était riche d'environ deux cents millions, à compter comme l'on fait aujourd'hui. Plusieurs mémoires disent qu'il en amassa une partie par des moyens trop au-dessous de la grandeur de sa place. Ils rapportent qu'il partageait avec les armateurs les profits de leurs

courses, ce qui ne fut jamais prouvé; mais les Hollandais l'en soupçonnèrent, et ils n'auraient pas soupçonné le cardinal de Richelieu (1). »

Il est donc irrécusablement prouvé que Mazarin, non content de confondre les revenus de l'État avec les siens, puisque c'était à ses coffres que, sous forme d'emprunt, le roi devait recourir dans ses besoins d'argent, menait lui-même encore de front la course et le commerce. Il dépassait Jacques Cœur qui n'avait jamais demandé qu'au commerce ses immenses richesses; mais quelle différence des situations! Jacques Cœur était commerçant et déjà colossalement riche lorsque Charles VII lui confia le maniement des finances de l'État; ce ne fut donc pas à ses fonctions publiques qu'il fut redevable de sa fortune; enfin Jacques Cœur était un banquier et n'était pas cardinal.

Mazarin s'adressait aux sources les plus diverses pour l'accroissement indéfini de ses richesses : aux finances publiques, à la course (2), au commerce dans toutes ses branches; trafiquant en gros en épiceries, après le sucre, il vendait encore du savon pour les vilains. Il exerçait cette dernière et lucrative industrie par l'intermédiaire de deux riches partisans, les frères Girardin, dont le plus connu, Pierre Girardin, fut enlevé en 1657 aux portes de Paris, par Barbézières-Chémeraut, dans le but d'en tirer une forte rançon. Barbézières, ce ravisseur impénitent, avait déjà failli payer de sa vie l'enlèvement de mademoiselle de la Bazinière, et Daniel de Cosnac avait sauvé sa

(1) *Siècle de Louis XIV*, t. I, p. 234. Édit. d'Armand Aubré, 1839.

(2) Voy. à l'*Appendice* la lettre de Colbert du Terron, du 1er novembre 1653.

tête (1); mais, cette fois, il la perdit, aucun dévouement ne s'étant trouvé pour le sauver des suites de cette spéculation trop hasardée. Les spéculations de Pierre Girardin, pour être exercées sans violences, n'étaient guère plus honnêtes ; heureusement pour lui il mourut à temps pour n'être pas atteint par l'humiliation et le désastre de revendications contre sa fortune. Anne de Vilers, sa veuve et son héritière, épousa en secondes noces Louis Girard, seigneur de la Cour des Bois, maître des requêtes; et, lors de la recherche de 1665, qui suivit la disgrâce de Fouquet, Louis Girard fut taxé à la restitution de six millions du chef de la fortune de sa femme, provenant de son premier mari. Chose surprenante, en 1653, malgré leur habileté consommée, les frères Girardin ne tiraient pas de la vente des anoblissements d'assez gros bénéfices au gré du cardinal Mazarin ; cette mine sans fond que l'on appelle la vanité humaine est cependant si productive de sa nature que l'on serait tenté de croire que la recette n'arrivait dans les coffres du cardinal qu'après des prélèvements indiscrets. Notre supposition n'est probablement pas trop hasardée, puisque Colbert ne conseilla point au cardinal d'abandonner l'exploitation des anoblissements, mais il lui conseilla tout simplement de choisir d'autres intermédiaires.

La tendance à avilir la noblesse de race par des anoblissements accordés bien plus à l'argent qu'à des services rendus à l'État, est un des traits caractéristiques de la politique du cardinal Mazarin; politique suivie d'une manière plus caractérisée encore par Louis XIV lorsqu'il

(1) Voy. les *Mémoires de Daniel de Cosnac* que nous avons publiés en 1852.



gouverna par lui-même. La monarchie, avec le régime d'absolutisme qu'elle avait inauguré, ne pouvait pas s'accommoder de la vieille indépendance de la noblesse; celle-ci, tout en versant son sang sur tous les champs de bataille, servait sans se courber; il fallait à la monarchie pour son œuvre nouvelle toute la souplesse de la bourgeoisie à laquelle elle transféra l'influence politique. Par suite, la centralisation de toutes les forces vitales de la France dans une main unique produisit une puissance et une grandeur éphémères; l'épuisement et la décadence ont suivi. Une nation qui vide la coupe remplie à pleins bords des passions envieuses peut paraître forte par cet enivrement, mais la prostration ne tarde pas à survenir. La bourgeoisie s'était faite, pour renverser la puissance de la noblesse, l'auxiliaire dévoué en apparence de la monarchie; mais lorsqu'elle a exclusivement participé à l'exercice du pouvoir, par un comble d'ingratitude, elle a renversé la monarchie. A son tour, la bourgeoisie est attaquée, en qualité de classe privilégiée, par les couches sociales inférieures, et la France choit de décadence en décadence par suite de ce suicide de la monarchie qui avait oublié que la noblesse était son bouclier, en même temps que par son courage et son prestige elle était l'épée de la France.

Après la grandeur du règne de Louis XIV est venue l'énervante luxure du règne de Louis XV et la faiblesse du règne de Louis XVI; puis la France fut douloureusement réveillée par le moxa de la République et de l'Empire. L'emplâtre constitutionnel (1) de la Restauration, malgré

(1) Nous ne confondons pas le régime constitutionnel avec le régime représentatif des intérêts, qui seul est capable de donner la solution de la



sa Chambre des pairs bâtarde, à contresens démocratique dans ses votes par le vice même de sa base, produisait cependant une apparente guérison, lorsque la révolution de Juillet, la seconde République, le second Empire, la troisième République, en saupoudrant l'emplâtre de poussière démocratique, ont produit la gangrène qui achève la dissolution sociale.

Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale renferme un curieux spécimen des tendances à la fois égalitaires et fiscales du règne de Louis XIV, et, par une sorte de dérision, ce ridicule monument porte le titre d'*Armorial de France.* Dans chaque province les intendants ouvrirent un registre, sur lequel quiconque le voulut put faire inscrire et même peindre, moyennant vingt livres, les armoiries qu'il lui plut de se donner, et la vraie noblesse était obligée d'y faire insérer les siennes pour pouvoir en conserver l'usage. On y voit figurer les personnes exerçant les professions de toutes sortes, et adoptant fréquemment des armes parlantes qui auraient pu leur servir d'enseignes; en cherchant un peu on y trouverait certainement quelque apothicaire avec ses emblèmes. Chaque volume porte sur sa dernière page l'addition de la somme recueillie; on n'était plus au temps de la chevalerie et des croisades, où les armoiries se conquéraient autrement qu'avec vingt livres d'argent comptant.

crise sociale; nous avons établi cette distinction dans nos *Souvenirs du règne de Louis XIV*, et dans un petit volume, *Questions du jour, République, Socialisme et Pouvoir.*

APPENDICE

COLBERT A MAZARIN.

Paris, le 2 janvier 1653.

« Pour ce qui est du logement de Votre Éminence, je crois lui avoir mandé que nous lui avons destiné quelques lieux propres pour partie de son train, mais non pas du nôtre. A cet effet, il s'est trouvé madame la princesse Palatine, qui avoit loué une maison dans laquelle nous avions estimé de prendre deux ou trois chambres pour quelques officiers et pour faire la table des gentilshommes. M. Ondedei lui en doit parler pour la céder à Votre Éminence. En ce cas, elle y pourra loger une partie de sa maison, si non l'avis dudit sieur Ondedei et le mien est que Votre Éminence ayant grand logement dans le Louvre pour loger toutes les personnes qui sont nécessaires auprès d'elle, une cuisine et quelques offices, nous louerons, le plus proche qu'il se pourra, une salle pour la table des gentilshommes, avec quelque autre lieu pour un office et le coucher. Tout le reste de la maison de Votre Éminence reprendra les appartements qu'elle avoit dans son palais; de cette sorte, il n'y aura pas de lieu pour la table des valets de chambre, et nous croyons que Votre Éminence la peut retrancher comme inutile. Si Votre Éminence approuve ce projet, il faudra faire travailler à quelques réparations légères dans son palais (1). »

A Paris, le 7e janvier 1653.

« J'attends toujours les lits de madame de Mercœur et de mesdemoiselles pour achever de faire préparer les appartements,

(1) MM. de Baluze, *Papiers des armoires*, vol. 216, fo 188. Cette lettre a été publiée par M. Clément.



dont les cloisons sont présentement toutes faites et même tapissées de tapisseries que M. Ondedei a empruntées. J'y ferai mettre outre cela deux lits pour leurs femmes et les fauteuils et chaises nécessaires pour leur commodité. Je fais aussi accommoder le carrosse de broderie de Votre Éminence pour le service de Son Altesse, mais en conférant avec M. Ondedei sur la housse que Votre Éminence m'a ordonné de faire faire, nous avons trouvé que madame de Mercœur ayant à paraître pour la première fois à la cour en cette qualité, il seroit peu séant et peu sortable à son rang de se servir d'un vieux carrosse de Votre Éminence et de le vouloir faire passer pour sien en mettant une housse dessus, et qu'il sera beaucoup mieux qu'il paroisse qu'elle se serve des carrosses de Votre Éminence pendant le temps qu'on lui en fera un autre qui sera ordonné par madame de Vendôme et auquel on fera travailler. En tout cas, ce carrosse neuf ne se commencera pas que Votre Éminence ne soit ici, et si elle persiste à vouloir une housse sur le sien, en une journée de temps elle sera faite.

« Je travaille à arrêter un logis près du Louvre pour le train dont Votre Éminence a besoin près de sa personne.

. . . .

« Je fais donner un arrêt au conseil d'en haut pour la vérification de toutes les pertes et dommages que Votre Éminence a soufferts pendant ces quatre dernières années, pour l'exécution duquel arrêt deux commissaires seront nommés. Cette vérification produira à Votre Éminence un titre pour demander au Roi le remboursement de toutes ses pertes. Mais, pour instruire cette affaire comme elle doit être, il est nécessaire que Votre Éminence me fasse remettre tous les papiers, mémoires de tous ses livres, meubles et généralement tout ce qui peut m'instruire de cette affaire, afin que je la puisse faire réussir à la satisfaction et avantage de Votre Éminence, même pour ce qui regarde le public.

« COLBERT (1). »

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 150.



« A Paris, 11 janvier 1653.

« J'ai fait donner l'arrêt au conseil d'en haut pour la nomination de quatre commissaires pour la liquidation des pertes et dommages que Votre Éminence a soufferts depuis le commencement des troubles jusques à présent. J'ai consulté pour cela MM. Servien et Le Tellier, qui ont trouvé mon avis fort bon. Il ne reste plus qu'à avoir toutes les pièces qui sont nécessaires pour m'en donner une connoissance parfaite, ce qui dépend de Votre Éminence, qui doit ordonner pour cela, au cas qu'elle désire que cette proposition s'exécute, à tous ceux de sa maison qui ont des inventaires, papiers et mémoires de tous les meubles, vaisselle d'argent, pierres précieuses, livres, et généralement toutes autres choses qui ont appartenu à Votre Éminence, de me les remettre, et même ceux qui ont la mémoire récente de toutes ces choses d'en faire des mémoires signés d'eux. Il faut, en outre, avoir la connoissance la plus exacte qu'il se pourra du prix qu'elles ont été achetées; et pourvu que Votre Éminence m'en fasse donner les lumières en gros, je les éclaircirai bien. C'est une recherche importante pour les intérêts de Votre Éminence et pour le public, et j'estime qu'il la faut faire réussir.

« L'équipage de Gênes est arrivé pour monter la flûte *la Cardinale,* que M. de Vendôme avoit promis de me faire remettre à la Rochelle; mais par la réponse qu'il m'a faite, elle est encore à Brest, où il offre de me la faire livrer; en sorte qu'il faut faire reprendre la route de Brest à cet équipage qui avoit pris celle de la Rochelle. C'est toujours augmentation de frais, et comme ladite flûte ne se trouvera pas en état de naviguer, il faudra encore faire de la dépence pour cela. Nous avons examiné, M. de Pallavicini (1) et moi, si nous la pourrions charger de marchandises de France, comme blés ou autre chose; mais il n'a pas jugé que cela pût produire aucun avantage à cause de la chèreté du blé

(1) D'une famille génoise dont une branche s'attacha à la France. Le baron Pallavicini fut créé maréchal de camp en 1704. Un autre Pallavicini, nonce en Pologne, cardinal en 1686, avait des chances pour être promu au Souverain Pontificat, lorsqu'il mourut en 1700.



en France et que l'Italie et l'Espagne n'en sont pas nécessiteuses; ainsi la résolution qu'il a prise est de l'envoyer en Portugal pour y charger des sucres pour l'Italie, et il cherche présentement quelque nolis pour Portugal dans les ports de Nantes à la Rochelle, où j'écris pour cela de prendre soin de l'y conduire à vide (1). »

« A Paris, ce 19 janvier 1653.

« J'ai retenu et loué une petite maison assez commode qui appartient à M. le premier pour le logement d'une partie de la famille (2) de Votre Éminence. Elle a une porte dans la cour des cuisines du Louvre et une autre dans la rue Fromenteau. Il y a lieu pour mettre deux carrosses et deux écuries pour dix chevaux, sept ou huit chambres, quelques offices et une salle pour faire manger les gentilshommes de Votre Éminence. Je crois que par ce moyen sa famille sera fort commodément logée pour son service. Il est nécessaire qu'elle envoye son maréchal des logis et un autre officier de sa maison pour disposer toutes choses trois ou quatre jours avant son arrivée.

. . . .

« La *Bergère* n'a point été estimée que vingt-neuf mille cinq cents livres dont mon frère n'est point satisfait, et n'a pas voulu la délivrer à ce prix. Il prétend qu'elle vaut près de trente-deux mille livres. J'accommoderai cette affaire à trente-une mille livres, comme je crois, ou peu près, Votre Éminence n'y perdra rien à ce prix, parce que je vois par les comptes qu'elle n'a coûté que vingt-six mille livres. Nous sommes convenus, M. de Pallavicini et moi, que la moitié du prix serait payée à mon frère et qu'on la conduirait à Gênes pour y prendre un nolis pour Portugal, afin d'y joindre la flûte *la Cardinale;* pour celle-ci, le prix de son estimation sera conservé pour être employé en achat de sucres en Portugal. Nous ferons ici tous les actes nécessaires pour la suite de cette affaire.

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 892.
(2) C'est-à-dire les gens de sa maison.



« Je ne vois point que les Girardins s'avancent sur l'affaire des annoblis, et je prends la résolution de commettre un homme pour en faire la recette; néanmoins je retarderai jusqu'au retour de Votre Éminence (1). »

« Paris, 4 mai 1653.

« J'ai eu avis par le moyen de M. Brisacier de cinq pièces de tapisseries, trois de l'*Histoire de Psyché* et deux autres qui estoient tendues dans l'alcôve, en 1649. J'espère les avoir dans demain. J'ai beaucoup d'autres avis encore que je cultive et dont j'espère que Votre Éminence aura satisfaction.

« Je crois que le sieur Lescot aura rendu compte à Votre Éminence de la vente de son grand chandelier d'argent, comme aussi des autres pierres dont elle étoit en peine (2). »

FABERT A MAZARIN.

« A Sedan, le 4e juillet 1653.

« Monseigneur,

« Je fis hier partir pour aller à Paris l'eau de Spa qui a été puisée en bonne saison et mise dans deux cent seize bouteilles que j'avois envoyées d'ici, lesquelles le médecin auquel j'avois fait écrire par un de ses amis qu'elle étoit pour ma fille, a cacheté soigneusement, à ce qu'il m'a mandé. Il est certain que, à part moi, pas un homme du monde n'a su que ce soit pour Votre Éminence. J'ai été obligé de l'envoyer chercher sur des ânes, parce que si l'on avoit employé des chevaux ou charrettes à cela, les gens de guerre ennemis à travers lesquels il a fallu passer, l'auroient empêché. Je me sers encore de la même voie à cause de l'armée du Roi, tant afin de n'être obligé de déclarer pour qui elle est, que pour empêcher que les bouteilles ne se cassent, ainsi qu'elles font ordinairement étant portées par des charrettes. Je suis fâché que cela va lentement (3). »

(1) Le premier paragraphe de cette lettre a été publié par M. Pierre Clément; les paragraphes suivants sont inédits. Aff. étr., France, vol. 892.

(2) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 892.

(3) Lettre inédite. *Archives nationales*, KK, 1072.



COLBERT A MAZARIN.

« A Paris, ce 19 juillet 1653.

« La Reine doit voir demain le palais de Votre Éminence. Tous les ornements qu'elle a ordonnés seront exécutés; pour les peintures et autres ouvrages de plus grand travail, elle peut être assurée que l'on n'y perd point de temps.

« J'ai fait visiter aujourd'hui par les sieurs Le Mercier et Mansart la charpenterie de la bibliothèque; nous avons trouvé que les murs poussent en dehors d'un pouce sur six pieds, ce qui pourroit à la longue faire courre risque à tout ce grand bâtiment. Le défaut vient de la charpenterie. Je fais faire un rapport du mal et du remède que l'on y peut apporter pour l'envoyer à Votre Éminence.

« J'ai ici cent soixante-dix douzaines de bandouillères. Votre Éminence m'ordonnera, s'il lui plaît, où elle désire que je les envoie.

« J'ai aussi reçu par M. Fabert deux cents bouteilles d'eau de Spa que je ferai conserver en la manière que le sieur Poisson m'écrit jusqu'au retour de Votre Éminence.

« Mon frère m'écrit de Provence que Mesdames sœurs de Votre Éminence se plaignent de la somme que Votre Éminence leur a ordonné, pour être trop modique.

« Je supplie Votre Éminence de m'ordonner ce qu'elle désire que je retire de madame de Mercœur en fournissant l'argent nécessaire pour sa vaisselle et aux meubles (1). »

COLBERT A MAZARIN.

« Paris, 12 octobre 1653.

« Si je puis avoir soixante livres de l'once d'ambre, je conseillerai le marché (2). »

(1) Aff. étr., France, vol. 892. Cette lettre a été publiée par M. Pierre Clément; mais le paragraphe concernant la duchesse de Mercœur était resté inédit.

(2) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 892.



« Paris, 18 octobre 1653.

« A la première commodité, j'enverrai à Votre Éminence deux justaucorps, une simarre, de grands bas et des bottines fourrées. M. l'abbé Fouquet m'a dit de faire faire une robe de chambre doublée comme les indiennes et couverte de velours gris. Sur quoi je n'ai pu comprendre ce que Votre Éminence désire; si c'est de couvrir seulement de velours une indienne que j'ai trouvée dans son garde-meuble qui est couverte de crépon couleur de feu et doublée de blanc, ce sera bientôt fait. Je trouve seulement que le velours la rendra bien pesante et qu'il vaudroit mieux la couvrir d'un crépon neuf de même couleur, ou si c'est de faire faire une robe de même forme que celles dont Votre Éminence se sert ordinairement, et ajuster un cotton des indiennes pour la doubler. En ce cas, il faudra acheter une couverture de même étoffe pour en prendre la doublure, parce que celle des robes n'est pas assez ample pour en doubler une robe de la forme ci-dessus. J'attends sur cela les ordres de Votre Éminence. Au cas qu'elle désire des habits neufs pour l'hiver, elle prendra aussi la peine, s'il lui plaît, de me le faire savoir.

« M. de Bordeaux me fait demander onze cent neuf livres seize sols pour moitié des frais qui ont été faits par le sieur Geyraud pour le recouvrement des huit chevaux d'Angleterre pris par les Ostendois, dont quatre appartenoient à Votre Éminence. L'on me parle aussi d'une lettre de change pour le prix des six chevaux. Votre Éminence me donnera, s'il lui plaît, ses ordres pour le tout (1). »

« Paris, 18 octobre 1653.

« Des quatre vaisseaux de la compagnie du Nord dont Votre Éminence avoit écrit à M. de Bordeaux en Angleterre, deux sont arrivés à bon port, les deux autres sont retenus en Angleterre et courrent risque d'être perdus si Votre Éminence n'en écrit fortement audit sieur de Bordeaux. Votre Éminence a intérêt pour sa part en cette compagnie, et, de plus, voyant une protection

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 892.



puissante, je ne désespère pas de rétablir partie de la pension de ci-devant (1). »

COLBERT DU TERRON A MAZARIN.

Toulon, 1er novembre 1653.

Monseigneur,

Les deux gallères qui ont été armées par ordre de Votre Éminence ayant fait prise aux îles d'Yères d'un vaisseau flamand chargé de plusieurs sortes de marchandises sans aucune police de chargement, j'ai fait travailler aux procédures en toute diligence, et comme elles me donnent beaucoup d'espérance que ledit vaisseau sera jugé de bonne prise, j'ai cru qu'il étoit nécessaire de les envoyer par un courrier exprès, de peur que le retardement ne pût porter préjudice. Votre Éminence sera informée par mon frère du détail de cette prise, autant que le manifeste que j'ai fait traduire en peut donner de connoissance. Je ne manquerai pas de lui en faire savoir la juste valeur aussy tôt qu'elle sera déchargée.

Je n'ai point osé acheter de blé pour les convertir en biscuits suivant l'ordre de Votre Éminence, à cause qu'ils sont excessivement chers à présent en ce pays, et qu'il y a beaucoup d'apparence que les vaisseaux qui sont en cours ou les galères en feront quelque prise, et que quand même cela manqueroit et que les villes d'Arles et de Marseille n'en pourroient pas fournir au roi, Votre Éminence pourra toujours faire traiter avec MM. Hervart, qui en ont une très grande quantité en Arles, et je crois qu'ils le donneront à meilleur compte que celui que j'achèterois dans ce pays qu'il faudroit faire venir par mulets ou par charrois.

Le plomb est aussi hors de prix; mais Votre Éminence se pourra servir de cinq ou six cens quintaux qu'il y en a dans cette prise, en me faisant expédier les ordres nécessaires pour les prendre.

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 892.

Je travaillerai aux autres achats que Votre Éminence m'a ordonné de faire, le plus promptement qu'il se pourra.

J'envoie à Votre Éminence l'extrait des sentences de partage de toutes les prises qui ont été faites cette année par les vaisseaux du roi. Je lui enverrai le compte général de ma recette et dépence aussi tôt qu'elle me l'ordonnera. Je suis avec tout le respect que je dois,

Monseigneur,

De Votre Éminence,

Le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,

COLBERT (1).

(1) *Archives du ministère des affaires étrangères*, France, vol. 148.

CHAPITRE XI

Mariage d'Anne-Marie Martinozzi avec le prince de Conti. — Ses préliminaires et sa conclusion. — Aspect inattendu, sous la forme d'une balustrade, de la grandeur du cardinal Mazarin. — Emploi pour son lit d'une tapisserie du cardinal de Richelieu. — Intervention de Colbert. — Achats d'objets d'art en Angleterre. — Colbert s'occupe d'acquisitions de tapisseries et de la reconstitution de la bibliothèque. — Détournements commis par des magistrats. — Mort de Naudé. — Poursuites contre ses héritiers. — Destination de la bibliothèque du cardinal. — Déboires du cardinal par suite du mariage de la duchesse de Mercœur. — Soins de la toilette de Philippe Mancini confiés à Colbert. — Soins de Colbert pour la toilette du cardinal et pour le choix d'un tailleur. — Arrivée d'Italie d'une provision d'éventails pour le cardinal. — Colbert fait peindre le portrait d'Hortense Mancini. — Colbert suggère un singulier moyen pour la réussite d'un mariage. — Il achète des chevaux pour le cardinal Barberini. — Soins financiers de Colbert. — Émoluments économiques de madame de Venel, gouvernante des nièces du cardinal. — Remboursement d'avances pour le ravitaillement de Roses. — Achat de la baronnie de Mayenne. — Travaux à Vincennes; agrandissement du parc. — Réparations au château de la Fère ; coupes sombres dans la forêt. — Colbert bat en brèche l'autorité du gouverneur de la Fère. — Il demande l'expulsion de ce gouverneur de son logis dans le château. — Il réclame l'envoi d'un aide-tapissier du cardinal. — Colbert, tout en se réservant la haute main, veut restreindre au profit de son frère Charles, intendant d'armée, l'autorité militaire du duc de Guise. — Faiblesse de caractère du duc de Guise. — Négociations simultanées du cardinal Mazarin et du prince de Condé avec Cromwell. — Félicitations du prince de Condé à Cromwell sur son titre de protecteur. — Projet de faire renaître la Fronde en s'appuyant sur les protestants et sur les sympathies vivaces encore de la Guyenne pour l'Angleterre. — Poursuites contre les partisans du prince de Condé. — Évasion du cardinal de Retz. — Le maréchal de la Meilleraye compromis. — Difficultés qui empêchent d'instruire le procès du cardinal de Retz. — Rigoureuses recommandations de Mazarin contre les séditieux du clergé, de la noblesse et du peuple. — Fragment d'une lettre inédite de Mazarin à l'abbé Fouquet. — Arrestation et mise en jugement de plusieurs partisans du prince de Condé. — Ils sont condamnés à mort et



Par une autre similitude, de même que le cardinal de Richelieu avait marié sa nièce Clémence de Maillé au prince de Condé, le cardinal Mazarin allait marier la sienne, Anne-Marie Martinozzi, au prince de Conti. Les mariages de ses nièces, absolument comme ceux des princesses de sang royal, n'avaient pas pour objet l'intérêt de famille, mais l'intérêt politique. Nous l'avons vu rechercher l'alliance du duc de Beaufort, afin d'enlever à la Fronde le plus remuant de ses chefs, puis rechercher le duc de Candale, en essuyant les dédains du premier et les exigences du second; mais un projet d'alliance qui est demeuré inconnu parce que l'histoire a omis de l'enregistrer, est celui de sa nièce avec le comte du Dognon (1); mariage politique encore. Le comte du Dognon, gouverneur de Brouage, avait pris possession pour son propre compte de cette place forte maritime d'une grande importance à cette époque; il faisait

(1) Voy. la lettre inédite du président Viole au comte de Marsin, *Archives nationales*, KK, 1219, f° 557. — M. Amédée Renée, dans son livre *les Nièces de Mazarin*, passe sous silence ce projet de mariage qu'il a complètement ignoré.



cause commune avec la Fronde de Guyenne; en faire un neveu et lui donner le titre de duc, eût été l'enlever à la Fronde (1). Ce projet n'eut pas de suite, du Dognon préféra vendre sa personne et sa place forte pour le bâton de maréchal de France dont la reine outrée prétendit lui donner sur les oreilles. Cette négociation de mariage fut tenue secrète, et comme elle n'aboutit pas, le duc de Candale qui commandait alors l'armée royale en Guyenne n'avait pas cessé d'être considéré par tous et de se considérer lui-même comme le futur époux de Marie Martinozzi. Après la signature du traité de paix du 24 juillet 1653, dû principalement à l'accord qui s'était établi entre le prince de Conti et le duc de Candale, le premier, en quittant Bordeaux pour se rendre à Pézenas, lieu d'exil qui lui était assigné, fut reçu à sa première étape par le duc de Candale dans le château de Cadillac, appartenant à son père le duc d'Épernon. Le matin, aux portes de Bordeaux, le duc de Candale avait montré au prince l'armée royale rangée en bataille. Cette vue avait vivement frappé le prince; et le soir, à son coucher, il confia à Sarrasin (2) que son ambition serait d'obtenir du roi le commandement d'une armée. Cela vous est facile, répliqua Sarrasin, vous n'avez qu'à épouser une nièce, comme va le faire M. de Candale. Le prince, ne doutant pas que l'anneau des fiançailles ne se convertît en un talisman, accueillit cette idée comme un trait de lumière; il la fit sienne et n'en voulut plus démordre,

(1) Louis Foucauld, comte du Dognon. Voy. sur lui nos *Souvenirs du règne de Louis XIV*.

(2) Jean-François Sarrasin, homme d'esprit et littérateur, secrétaire des commandements du prince de Conti.

malgré les représentations de son confident habituel, l'abbé de Cosnac (1), son premier gentilhomme de la chambre, qui se destinait à l'état ecclésiastique, mais qui n'était pas alors plus engagé dans les ordres que le prince de Conti, considéré comme ecclésiastique et pourvu de nombreux bénéfices, ne l'était lui-même. Cette opposition mit le prince dans une grande colère; mais son conseiller, après des représentations motivées, ne consentit à se départir que tout autant que le prince obtiendrait d'éclatants avantages : l'épée de connétable et Brouage en toute souveraineté (2). Sur ces bases, il fut convenu que l'on enverrait Langlade (3) au cardinal; il partit accompagné de Sarrasin. Outre Anne-Marie Martinozzi, le cardinal avait en ce moment une autre nièce à marier, Olympe Mancini, depuis comtesse de Soissons. D'après le portrait des deux jeunes filles envoyé au prince de Conti par ses deux messagers, il leur fit savoir que mademoiselle Martinozzi avait ses préférences et les chargea de demander sa main. Ce choix semblait le plus difficile à réaliser en raison du double engagement pris par le cardinal et par le duc de Candale; l'accueil fait par le cardinal à cette ouverture ne fut cependant pas décourageant, puisque l'abbé de Cosnac fit part à Sarrasin de la satisfaction du prince de Conti pour la manière avec laquelle ils avaient su, Langlade et lui, se faire bien accueillir. Il leur recommandait de presser le dénouement pour ne pas donner le temps de surgir à des empê-

(1) Daniel de Cosnac, successivement évêque de Valence, premier aumônier du duc d'Orléans et archevêque d'Aix.

(2) Voy. les *Mémoires* de Daniel de Cosnac.

(3) Langlade, baron de Saumières, ancien secrétaire du duc de Bouillon, dont il a écrit la vie.

chements, et de hâter leur retour. Revenu de son opposition première, Daniel de Cosnac entrevoyait cette alliance comme unique moyen de relever la situation perdue du prince auprès de la cour (1). Les obstacles redoutés ne furent pas difficiles à aplanir; le duc de Candale, papillon volage que madame de Saint-Loup avait fixé pour le moment, fut heureux de ce moyen de se dégager de sa promesse, tout en se faisant un mérite de son sacrifice apparent auprès du prince de Conti; le cardinal fut également ravi de cet échange entre les deux prétendants. Une alliance avec un prince du sang était tout autrement flatteuse qu'avec un descendant irrégulier de Henri IV, et lui promettait des avantages matériels qu'il prétendait bien ne pas négliger. Sa rapacité à cet égard rejeta l'abbé de Cosnac dans son opposition première; et, pendant le voyage pour se rendre à Paris, il eut avec le prince de Conti, dans la grande salle de l'abbaye d'Auxerre, une scène violente qui faillit amener entre eux une rupture. Le cardinal ne donnait à sa nièce qu'une dot de deux cent mille écus, et il exigeait que le prince se démît en sa faveur de toutes ses abbayes dont le revenu montait à cent mille écus; c'était du même coup opérer une combinaison politique et une spéculation financière; pour celle-ci on ne saurait mettre en doute que Colbert n'y ait mis la main; mais, comme il était alors auprès du cardinal, nous manquons de preuves épistolaires. Si le prince de Conti eût été moins accommodant, le cardinal avait un trop grand désir de son alliance pour ne pas lui offrir des articles de contrat plus avanta-

(1) Voy. la lettre inédite de Daniel de Cosnac à l'*Appendice*.



geux ; l'idée fausse que le cardinal se faisait de son caractère lui aurait beaucoup servi, car il l'avait ainsi défini : « J'ai fort étudié l'esprit de M. le prince de Conti : il m'a paru encore plus altier et plus difficile que celui de son frère (1). » Mazarin était évidemment dépourvu du tact de l'appréciation. Le prince de Conti était trop engoué de son projet pour ne pas accepter toutes les conditions. A peine fut-il arrivé, le 16 février 1654, à Paris, où il descendit chez le fameux baigneur Prudhomme, que son mariage avec Anne-Marie Martinozzi fut célébré le 22 février par l'archevêque de Bourges (2). Le soir, il y eut chez le cardinal tragédie du *Cid* et souper suivi d'un bal.

Cette fête procurait au cardinal l'occasion de montrer avec orgueil son ameublement, qui témoignait sous un aspect spécial du degré de grandeur auquel il était parvenu, grandeur dont le mode de manifestation est certainement fort inattendu du lecteur. Il s'imagine peut-être que nous allons porter ses yeux émerveillés sur un trône de velours et d'or placé dans une salle de ses appartements ; un trône serait trop ou trop peu : un trône de souverain, le cardinal Mazarin ne pouvait l'ambitionner à aucun titre, et la réalité du pouvoir royal lui convenait mieux que son signe apparent ; un trône de prélat, symbole de dignité dans les fonctions ecclésiastiques, eût paru un siège bien étroit à celui qui n'avait envisagé jamais les dignités de l'Église que comme un moyen d'arriver aux plus hautes fonctions politiques. Quel pouvait être ce meuble idéal qui

(1) Lettre au duc de Candale, Paris, 6 août 1653, publiée par M. Chéruel. *Archives nationales,* KK, 1221, f° 443.
(2) Pierre d'Hardivilliers.

résumait dans un signe apparent toutes les mondaines grandeurs ? C'était un lit avec un certain accessoire; mais cet accessoire était un privilège honoré d'un brevet royal!

Dans un temps où il était d'usage de recevoir à son lever, un lit, avec tous ses appendices, était une pièce de majeure importance; et, parmi ces appendices, une estrade, une balustrade surtout, ajoutait singulièrement au prestige de l'occupant. La balustrade était réservée aux personnes royales par une distinction à laquelle nulle autre ne pouvait participer. Le cardinal Mazarin était convaincu qu'une balustrade entourant son lit serait d'un grand effet; n'osant se l'attribuer lui-même, il s'en était fait donner l'autorisation par le roi sous une forme solennelle, celle d'un brevet. Le rescrit royal s'appuie sur ces considérants que le cardinal est appelé à recevoir les ambassadeurs et autres hauts personnages, et que, par suite, les plus grandes affaires se traitent dans son appartement (1).

D'après le proverbe si juste que noblesse oblige, qui devrait s'appliquer aussi à la grandeur politique, un lit pour le cardinal, lit honoré d'une balustrade par brevet royal, ne pouvait être trop magnifique; aussi Colbert s'efforça d'établir entre le contenant et le contenu l'harmonie nécessaire. Cette louable intention se heurtait contre quelques difficultés : le cardinal tenait à employer pour la tenture une tapisserie représentant l'*Histoire de François Ier*, ayant appartenu au cardinal de Richelieu, tapisserie qu'il faisait compléter sur les dessins de Bernardin; mais Colbert trouvait que cette tapisserie n'était pas assez

(1) Voy. ce document à l'*Appendice* de ce chapitre.

belle pour être mise en évidence, il voulait l'emploi de tentures neuves. Pour tout concilier, il proposait de n'utiliser la tapisserie du cardinal de Richelieu que pour les frises et pour envelopper les colonnes du lit. De cette sorte cette tapisserie ne cessant pas d'être utilisée, nous pouvons dire que le cardinal Mazarin, triomphant de toutes les ligues, allait littéralement se mettre dans les draps de son prédécesseur. Le cardinal faisait alors acheter à Londres, par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France, M. de Bordeaux, un grand nombre de tapisseries provenant du mobilier de Charles I[er] mis en vente par la révolution d'Angleterre (1); simultanément Colbert était à la recherche, en France, de toutes celles dont leurs possesseurs étaient disposés à se défaire. Entre autres acquisitions, il était en marché avec le duc de Guise pour la tapisserie des *Bestions;* mais il marchandait sur le prix demandé de quarante mille livres (2).

Du Louvre au palais Mazarin la transition était pour Colbert un fait de tous les instants; la reconstitution de la bibliothèque dispersée le jetait particulièrement dans des détails infinis. Une somme de dix-huit mille livres était affectée à cette reconstitution, et six mille livres avaient été déjà dépensées; on peut juger quelle eût été l'insuffisance de ce crédit si la récupération gratuite des livres n'eût été poursuivie. Elle s'opérait sans difficulté chez les personnes de qualité qui s'empressaient de renvoyer les livres, bien qu'à la vente elles les eussent achetés fort cher; d'autres

(1) Voy. notre ouvrage *Richesses du palais Mazarin.*

(2) Voy. la lettre de Colbert au cardinal Mazarin, 4 juin 1654, à l'*Appendice.*

personnes honorables, mais moins larges dans leurs procédés, qui avaient acheté de seconde main chez les libraires, réclamaient le remboursement du prix qu'elles avaient payé, et non de celui payé à la vente par les libraires; quant à ceux-ci, ils usaient de la plus indigne mauvaise foi pour les livres dont ils étaient encore détenteurs; recourant à la fraude, ils rendaient contre argent les lots dont ils avaient dépareillé les ouvrages ou même retiré les meilleurs. Tout recours contre eux paraissait impossible par la perfidie que les commissaires avaient apportée au mode employé dans la vente et à la rédaction de leur procès-verbal. Afin de surmonter ces difficultés, tout au moins pour les livres rares, Colbert demanda au cardinal l'autorisation de faire, par des perquisitions domiciliaires, saisir ceux-ci en quelques mains qu'ils se pussent rencontrer, et particulièrement les livres hébreux chez un sieur Desrochers qui s'en était accommodé. Le comble du scandale fut donné par la magistrature si défectueuse à toutes les époques. Le parlement de Paris, qui, pendant toute la durée de la Fronde, avait été en quête de popularité et d'autorité politique (1), après avoir commis l'acte monstrueux d'ordonner la vente du mobilier du cardinal Mazarin, avait confié l'exécution de cet arrêt à des voleurs tirés de son sein, les conseillers Pithou, Peteau et Portail. Ces indignes magistrats avaient dérobé à la vente un grand nombre d'ouvrages et se les étaient appropriés. Si la justice qu'ils rendaient aux autres ne paraît pas les avoir jamais atteints, du moins deux d'entre eux furent publiquement

(1) Voy. nos *Souvenirs du règne de Louis XIV*.



fustigés par la *Muse historique* de Loret, dans une pièce de vers qui débute ainsi :

« Monsieur Pithou, monsieur Portail,
« Qui tous deux vendoient en détail
« Les livres de Son Éminence,
« Ont cessé leur commission
« Touchant cette vendition. »
. . . .

Colbert se contenta de faire saisir chez eux les livres dérobés, par un exempt accompagné d'un sieur de la Poterie, procureur du roi au Châtelet. Quant aux livres de médecine, nous avons dit précédemment que Naudé les avait achetés pour les soustraire à la dispersion; il ne faut nullement douter qu'il ne songeât à leur restitution, lorsque, de Stockholm revenant à Paris, la mort vint le surprendre sur le chemin. Colbert poursuivit alors en justice la restitution contre les héritiers.

En définitive, les réintégrations gratuites excédant de beaucoup celles à titre onéreux, Colbert put économiser les dix-neuf mille livres qui devaient être consacrées à la reconstitution de la bibliothèque; cette somme fut même économisée en entier et augmentée d'un bénéfice, parce que Colbert fit rembourser par le trésor les sommes qu'il avait payées en faisant ajouter une indemnité pour le dédommagement du préjudice éprouvé. Avec cet argent disponible, Colbert opéra une importante acquisition à un chiffre d'autant plus avantageux qu'il conclut le marché par intermédiaire en se gardant de faire connaître le nom de l'acquéreur. Il obtint par suite à bon compte la bibliothèque de Léonor d'Étampes-Valençay, archevêque de Reims, mort depuis le 6 avril 1651. La bibliothèque du cardinal

se trouva remise sur son ancien pied de vingt-cinq à trente mille volumes et reprit le premier rang parmi les bibliothèques de cette époque (1).

Il ne paraît pas que le cardinal Mazarin ait mis à exécution son projet conçu avant la Fronde de livrer au public l'usage de sa bibliothèque; il remit à plus tard sa réalisation, c'est-à-dire après sa mort. Il légua ses livres et les magnifiques boiseries à colonnes qui leur servaient de support au collège des Quatre-Nations, fondé par son testament; mais il fallut construire ce collège, en sorte que la bibliothèque installée dans une des ailes du bâtiment ne fut ouverte au public qu'à partir de 1691; elle reçut le nom de bibliothèque Mazarine qu'elle a conservé depuis.

L'ambitieuse satisfaction que se donnait le cardinal Mazarin de faire contracter à ses nièces les plus brillants mariages ne laissait pas d'être accompagnée de quelques déboires. Le duc de Vendôme s'était rapproché de la cour même avant que la Fronde eût pris fin et avait obtenu le commandement de l'armée navale qui avait coopéré avec l'armée de terre, sous les ordres du duc de Candale, à la réduction de Bordeaux. Malgré cette faveur, il continuait à ne pas pouvoir se résoudre à pardonner à son fils aîné, le duc de Mercœur, son mariage avec une nièce du cardinal, et il reportait d'autant plus ses préférences sur son fils cadet, le duc de Beaufort. Le cardinal tentait, pour un rapprochement du père avec son fils, des efforts froidement accueillis. La duchesse de Mercœur étant accouchée d'un fils, le cardinal voulait remettre au duc de Vendôme le

(1) Voy le rapport de Colbert du 3 mars 1654 à l'*Appendice*.



choix du nom de baptême, et le duc s'y était refusé pour laisser ce choix au cardinal fort contrarié de cette abstention. Chapelain, l'oracle des écrivains de son temps, fut inutilement employé pour ramener le duc à d'autres sentiments (1). L'irritation du duc de Vendôme arriva même à un tel degré qu'il signifia au duc de Mercœur de sortir avec sa femme de l'hôtel de Vendôme. Le cardinal intervint de nouveau, pour supplier le duc de leur permettre de continuer à demeurer dans son hôtel, et pour lui demander de lui permettre encore de rechercher les moyens d'opérer une réconciliation (2).

Pendant que sa nièce, la duchesse de Mercœur, causait par son mariage beaucoup de soucis au cardinal, un neveu, qui devait bientôt lui en donner d'un autre genre, était remis aux soins de Colbert pour les plus minutieux détails concernant sa toilette; ce neveu était Philippe Mancini. L'universel intendant faisait confectionner pour lui deux habits complets, l'un en camelot de Hollande, couleur feu, avec une riche broderie, l'autre couvert de passementeries d'or et d'argent; avec pourpoints, hauts-de-chausses, chapeaux à plumes et baudriers assortis; enfin une garniture de linge en point de Gênes. Depuis la mort de Paul Mancini, tué au combat du faubourg Saint-Antoine, le cardinal avait fait venir en France ce second neveu sur lequel il avait reporté les espérances qu'il avait fondées sur son frère aîné. Il avait confié son éducation aux Jésuites du collège de Clermont; mais ses études y avaient été médiocres.

(1) Lettre inédite du cardinal au duc de Vendôme, Sedan, 16 juillet 1654. Aff. étr., France, vol. 893.

(2) Voy. cette lettre à l'*Appendice*.

Néanmoins, l'oncle ne désespérait pas de trouver dans Philippe l'étoffe de l'homme d'épée, de l'homme de cour, de l'honnête homme, comme on disait alors, lorsqu'on voulait résumer en deux mots les qualités requises pour un homme accompli. Avant de le lancer dans le monde, il avait attaché de l'importance à la somptuosité de ses habits, voulant que, dès son début, il éclipsât par son luxe les plus brillants des jeunes seigneurs de la cour. L'étrange esprit de Philippe Mancini ne lui permit pas de répondre aux rêves du cardinal et aux soins de son intendant.

A peine Colbert s'était-il occupé de la toilette du neveu, que la toilette de l'oncle réclamait ses moments. Les détails de ce genre reviendront souvent sous notre plume; mais, en l'année 1654, la plus grande préoccupation de l'universel intendant fut de remplacer dignement le tailleur du cardinal; cet artiste venait de rendre à Dieu son âme en abandonnant sur la terre l'habillement et la personne de son illustre client. Colbert ne nomme ni le défunt, ni celui qu'il choisit pour son successeur, mais il insiste sur les qualités essentielles qu'il a cherchées dans celui-ci, le talent et la probité, celle-ci, suivant lui, n'étant pas habituelle aux gens de ce métier.

Après les habits du cardinal, viennent les éventails; il en était arrivé de Rome une ample provision : dix douzaines contenues dans une cassette que le soigneux Colbert expédia à l'armée. De grandes chaleurs sévissaient alors; on était au mois de juin, et le cardinal, ainsi que la reine, le jeune roi et la cour, suivaient en Flandre les opérations militaires conduites par le maréchal de Turenne contre les Espagnols et le prince de Condé; celles-ci devaient abou-

tir, au mois d'août, à l'action célèbre de la levée du siège d'Arras. Le cardinal se trouva donc avoir à sa disposition des engins peu usuels à la guerre; mais ils étaient un armement tout à fait approprié à offrir aux dames de la suite de la reine.

Encore occupé de soins aimables qui n'allaient point précisément à son caractère, mais auxquels son ambition l'engageait à ne pas faillir, Colbert faisait peindre le portrait d'Hortense Mancini par Jean Vaarzon, dit Morel, artiste flamand; il le faisait graver sur cuivre et annonçait son prochain envoi.

Le domaine de Colbert était sans limites; les mariages n'excédaient point sa compétence. Pour faire réussir un de ces traités qui ne sont pas toujours des traités d'union tout au moins durables, un futur gendre suggérait vis-à-vis d'un futur beau-père l'emploi d'un moyen que Colbert n'hésita pas à recommander au cardinal; ce moyen, étrange au premier aperçu, consistait à ne pas accorder au futur beau-père une charge qu'il sollicitait. Le chevalier de la Ferrière désirait obtenir la main de mademoiselle de Faras; M. de Faras désirait obtenir la charge de M. d'Affis, président au parlement de Guienne (1), qui venait de décéder; il s'agissait de faire refuser à M. de Faras l'agrément du roi. Moyennant ce refus, le mariage projeté irait tout seul. Colbert néglige de donner la clef de ce mystère.

Homme à tout faire, Colbert s'occupait au besoin de minces détails concernant les amis de son maître; il ache-

(1) Il avait joué un rôle important pendant la Fronde de Guyenne. Voy. nos *Souvenirs du règne de Louis XIV*.



tait des chevaux pour l'attelage du cardinal Barberini (1), en payait le prix et les lui envoyait.

De ces excursions variées, la correspondance de Colbert revient aux affaires d'argent; il s'y ébat comme dans son véritable élément. Sa mission essentielle était de remplir le vaste coffre dans lequel son maître l'avait chargé d'accumuler des trésors. Ce coffre, bien que muni à sa base d'une certaine ouverture, ne ressemblait nullement cependant au tonneau des Danaïdes, car la sortie en était infiniment moins grande que l'entrée, mais il y avait toujours un vide à remplir. La maison du cardinal devait être tenue sur un grand pied, avec cette proportion toutefois entre la recette et la dépense, que les apparentes prodigalités ne fussent que le voile d'économies plus grandes encore.

Nous savons déjà par quel procédé Colbert, qui ne donnait pas son temps gratuitement, ne coûtait cependant absolument rien au cardinal. Ce procédé s'appliquait, du reste, à la rémunération de toutes les personnes attachées à sa maison; ainsi nous découvrons que madame de Venel, gouvernante de ses nièces, était payée par une recommandation qui rapporta certainement d'importants bénéfices; une de ses lettres à madame de Venel porte : « Je suis ravi de la facilité que vous trouvez auprès de MM. des finances pour votre affaire des glacières. J'écris au sieur Colbert de les voir de ma part; je veux croire qu'ils auront quelque égard à ma recommandation (2). »

(1) Antoine Barberini et ses deux frères, neveux du pape Urbain VIII, Maffeo Barberini, avaient été comblés de richesses et d'honneurs et élevés au cardinalat par leur oncle; mais sous le pontificat d'Innocent X ils étaient tombés en disgrâce et s'étaient retirés en France.

(2) Lettre inédite, Sedan, 3 juillet 1654. Aff. étr., France, vol. 893.



En l'année où nous sommes, un recouvrement considérable occupait Colbert; il s'agissait de faire rembourser au cardinal ses avances pour le ravitaillement de la place de Roses, lorsqu'elle avait été assiégée par les Espagnols. Un des frères de Colbert, Charles, avait écrit lettres sur lettres à M. de Besons, intendant d'armée, et, malgré tout son zèle, n'aboutissait à obtenir que de vagues promesses. Colbert intervint alors directement, se promettant bien d'en tirer autre chose.

La gérance des terres, les projets d'agrandissement ou d'acquisitions nouvelles appelaient incessamment les soins de Colbert.

L'acquisition de la baronnie de Mayenne avait été négociée avec la maison de Gonzague, au nom du marquis de la Meilleraie, fils du maréchal, auquel le cardinal Mazarin destinait la main de l'une de ses nièces; mais le maréchal de la Meilleraie n'ayant pas jugé à propos de faire à son fils les avances nécessaires, le marché fut conclu pour le compte du cardinal (1).

La capitainerie de Vincennes, dont le cardinal était titulaire, et qui lui constituait un usufruit très important, de même que la terre de La Fère, donnaient à Colbert de multiples occupations. Il avait acheté et achetait journellement les propriétés des divers particuliers pour agrandir la parc de Vincennes ; il en restaurait et en embellissait le château, où le cardinal aimait à aller faire des séjours. Pour le moment, ces travaux réclamaient la somme de cent mille livres. A La Fère s'élevait un château délabré

(1) Voy. la lettre inédite de Colbert, du 16 octobre 1754, à l'*Appendice*.



dont les réparations étaient plus urgentes encore ; mais Colbert, en administrateur prudent, considérait que ce château, avec le vaste domaine qui en dépendait, pouvant être revendiqué par l'État, le prix des travaux d'entretien ou d'embellissement serait perdu sans la précaution à laquelle il eut préalablement recours, de dresser un état des lieux fort minutieux. Comme les revenus du domaine pouvaient ne pas suffire à pourvoir aux dépenses, l'intendant, frappant d'estoc et de taille, s'attaquait sans scrupule au capital, faisant abattre d'un seul coup quatre cents arpents de vieilles futaies.

Si Colbert aimait l'argent, il aimait aussi le pouvoir, et il se mit à battre en brèche l'autorité du gouverneur de La Fère, petite ville, mais place forte importante. A raison ou à tort, dans le but de s'immiscer dans des questions d'administration publique, il sortit de son rôle d'administrateur privé des biens du cardinal, et prétendit que le désordre régnait dans la place ; pour y remédier, il dressa un mémoire et l'envoya à l'approbation du cardinal.

M. de Seyron, le gouverneur, pris à partie, n'a qu'à se bien tenir : il a affaire à un jouteur qui n'abandonne jamais son adversaire que lorsqu'il l'a terrassé.

La forêt de Saint-Gobain a pour maître particulier M. de Manicamp, auquel cette charge attribue la connaissance de tout ce qui concerne la chasse dans l'étendue de sa maîtrise ; cette charge lui attribue également la ferme du gibier, qui lui procure un revenu de cinq cents livres. Mais M. de Seyron, alléguant la nécessité d'empêcher la destruction des grosses bêtes de la forêt pour les plaisirs du roi, ou



plutôt pour le sien, ainsi que Colbert le prétend, a défendu la chasse et préposé deux hommes à l'exécution de cette interdiction. Madame de Manicamp, en l'absence de son mari, a fait maltraiter par trois de ses domestiques les deux hommes du gouverneur ; celui-ci, par représailles, menace d'envoyer quatre-vingts soldats de sa garnison pour s'emparer des trois domestiques et pour les pendre incontinent. Colbert blâme avec raison ces voies de fait de part et d'autre ; mais il attribue l'initiative des torts à M. de Seyron, et il propose deux moyens à choisir pour le confiner dans les fonctions, non plus de gouverneur, mais de simple commandant de la garnison. Le premier moyen serait que le cardinal lui exprimât son mécontentement par forme d'entretien ; le second moyen serait que le cardinal, allant plus loin, lui intimât l'ordre formel de ne s'occuper que de sa garnison, et, en toutes autres choses, de prendre les avis de Colbert, ou mieux encore de laisser agir Colbert en toute liberté. L'intendant, après avoir indiqué ce dernier moyen, déclare qu'il serait le meilleur. Il ne serait plus, en effet, le simple représentant des intérêts privés du cardinal, il serait investi de toute l'autorité comme étant le représentant du roi lui-même.

Afin de mieux assurer le succès de ses prétentions, Colbert met en avant un autre grief contre M. de Seyron, se tenant pour assuré, dit-il, que tous les gens de justice feront chorus avec lui : ce gouverneur a menacé des sergents qui faisaient des exploits, dans l'intention d'accommoder lui-même les procès par des arrangements ; naturellement, s'il continue, les gens de justice seront aux abois : il faut mettre un terme à un si criant abus.

Colbert, pour achever l'exécution du gouverneur de La Fère, demande au cardinal son expulsion du logis qu'il occupe dans le château ; sans cela, cette demeure sera toujours malpropre, quelles que soient les réparations effectuées. Le cardinal était attendu à La Fère. Suivant l'ancien usage, les tapisseries des châteaux des rois et des seigneurs n'étaient jamais tendues que lorsqu'ils devaient être habités. Leurs lits, leurs coffres qui servaient de sièges, leurs tentures de tapisseries les précédaient ou les accompagnaient dans leurs voyages. Colbert réclamait instamment l'envoi de l'un des aides tapissiers du cardinal, pour mettre en place les tentures qu'il avait apportées avec lui (1).

Colbert avait fait attribuer à son frère Charles les fonctions d'intendant d'armée auprès de Henri II de Lorraine, duc de Guise, celui que l'histoire a surnommé le *Héros de la Fable*. Ce prince aventureux, nullement découragé par la malheureuse issue de sa première expédition de Naples terminée par sa captivité en Espagne, en voulait tenter une seconde pour fixer définitivement sur sa tête une couronne qui en avait glissé. Pour faire diversion à l'Espagne, la France, appuyant ses prétentions, avait mis à sa disposition une flotte qui s'armait à Toulon (2). Le duc de Guise, intrépide devant l'ennemi, était dans le commandement d'une faiblesse extrême, n'osant rien ordonner, n'osant rien refuser. Malgré l'avis de l'un des officiers généraux

(1) Voy. sur l'usage des tapisseries notre ouvrage : *Richesses du palais Mazarin.*

(2) Le duc de Guise débarqua à Castellamare dont il s'empara le 15 novembre 1654, mais il ne put s'y maintenir et fut obligé de revenir en France.

qui s'étaient le plus distingués dans le parti royal pendant la guerre de la Fronde, Jacques de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, le duc de Guise avait donné le commandement de sa cavalerie au chevalier de Folleville (1). Il n'avait su résister aux instances du chevalier, mais il le regrettait au point d'avoir déclaré à Charles Colbert qu'il verrait avec plaisir arriver un ordre de la cour qui retirerait le commandement qu'il avait donné, et qui réduirait même à quatre compagnies le régiment de M. de Folleville. Dans d'autres occasions, tout au contraire, le duc de Guise s'embarrassait peu des ordres de la cour; ainsi, au lieu de réformer en entier le régiment de Rochefort, il l'avait réduit à deux compagnies, et, sans y être autorisé, il incorporait dans son propre régiment les douze compagnies enlevées au régiment de Rochefort. A cet état de choses, Colbert indiquait un remède à son goût : augmenter les pouvoirs de son frère, de même qu'il venait de demander l'accroissement des siens.

En grandissant sa famille, l'égoïste Colbert avait surtout pour but de s'élever lui-même. Son frère n'agissant jamais que sous son impulsion, lui seul tiendrait le duc de Guise en tutelle. Tous les ordres de la cour passeraient désormais par les mains de Charles Colbert, c'est-à-dire par les siennes; ce serait Charles qui ferait exécuter ceux qui réclameraient l'énergique autorité d'un général en chef, et le duc de Guise ne conserverait dans ses attributions que les grâces qu'on lui permettrait d'accorder. En même

(1) Le chevalier de Folleville-le-Sens, maréchal de camp, qui avait servi dans l'armée royale pendant la Fronde. Voy. sur lui et sur le marquis du Plessis-Bellière nos *Souvenirs du règne de Louis XIV*.



temps, Colbert prenait ses précautions contre toute velléité d'émancipation de son frère vis-à-vis de lui, en suppliant le cardinal de n'accepter aucun des comptes que celui-ci lui enverrait, sans que lui-même ne l'eût préalablement contrôlé (1).

Colbert avait l'œil à tout ce qui pouvait intéresser le cardinal et à tout ce qui pouvait étendre le cercle de ses attributions. Cependant, il n'était pas encore devenu un assez grand personnage pour que bien des affaires de majeure importance ne passassent encore par-dessus sa tête. De ce nombre étaient les négociations avec l'Angleterre, dont le cardinal Mazarin était préoccupé au plus haut point et pour lesquelles il ne prit son intendant ni comme conseiller, ni comme confident. Il est à remarquer que lorsque Colbert se mêlait d'autres affaires que de celles des intérêts particuliers du cardinal, c'est qu'il avait trouvé moyen de s'y faufiler lui-même. Ces négociations eurent une influence trop importante sur la marche des événements pour que nous les passions sous silence.

Le prince de Condé s'appuyait sur l'alliance de l'Espagne et combattait même à la tête de son armée; mais il n'ignorait pas que l'impopularité de cette alliance était un obstacle à ce qu'il pût s'emparer en France du pouvoir avec le concours de l'opinion publique; il recherchait donc l'alliance de l'Angleterre, la considérant comme moins impopulaire. Il ne se trompait pas s'il n'envisageait que les populations de la région de l'Ouest, c'est-à-dire de la Guyenne, qui, malgré sa réunion définitive à la couronne,

(1) Voy. à l'*Appendice* les pièces justificatives des faits précédemment rapportés.



depuis le règne de Charles VII, avait conservé des sympathies anglaises que le temps n'avait pas encore effacées (1). Ce point d'appui dans la Guyenne pouvait faire se déclarer en sa faveur les protestants de la France entière.

Cromwell, afin de donner à son pouvoir un éclat approchant de celui de la royauté, venait de se faire proclamer ou plutôt de se proclamer lui-même Protecteur, résolu, nous dit un document diplomatique, de conserver jusqu'au tombeau une autorité qui lui était plus chère que sa vie (2). Il discutait avec M. de Bordeaux, ambassadeur à Londres, pour réclamer du roi de France le titre de frère au lieu de celui de cousin qui lui était seulement proposé (3). L'ambassadeur de France se flattait d'avoir adopté pour sa ligne de conduite ni trop de bassesse, ni trop de fierté (4). Mazarin ménageait non seulement le meurtrier de Charles Ier, mais, fait plus exorbitant encore, il était entré en concurrence avec le prince de Condé pour solliciter son alliance. Le prince de Condé venait, par une lettre, de féliciter l'usurpateur de son élévation au Protectorat et de formuler le vœu de rencontrer quelque occasion de le servir (5). Cromwell, sans se prononcer, faisait espérer son alliance aux deux partis, tirant de cette conduite équivoque l'avantage de s'assurer que la politique française ne donnerait aucun appui à la restauration de Charles II.

(1) Nous avons fait particulièrement ressortir cet état de l'opinion dans nos *Souvenirs du règne de Louis XIV*.

(2) Dépêche inédite de M. de Bordeaux, Londres, 24 septembre 1654. Aff. étr., Angleterre, vol. 62.

(3) Même correspondance.

(4) Dépêche inédite, Londres, 29 janvier 1654. Aff. étr., Angleterre, vol. 62.

(5) Voy. cette lettre inédite à l'*Appendice*.

Il traitait donc, sous le couvert du mystère, d'un côté avec l'ambassadeur de France, de l'autre côté avec les émissaires du prince de Condé. Ceux-ci étaient Barrière, Cugnac et Mazerolles; le comte de Marsin, qui avait commandé l'armée en Guyenne après le départ du prince de Condé, et qui s'était rendu en Angleterre après la signature du traité de paix de Bordeaux, s'était adjoint à leur négociation. Ils promettaient à Cromwell un soulèvement général de la Guyenne et même de tous les protestants des autres provinces; et Cromwell leur faisait entrevoir l'envoi d'une flotte anglaise dans la rivière de Bordeaux, après une descente dans l'île de Ré dont elle se serait emparée (1). L'ambassadeur de France prévint même le cardinal Mazarin que la flotte royale stationnée à Brouage devait se tenir sur ses gardes, parce qu'elle courait risque d'une attaque soudaine de la flotte anglaise prête à lever l'ancre de Plymouth où elle était assemblée, attaque combinée avec une révolte préparée dans la ville de Bordeaux (2). « Sur ce terrain, un accord de l'Angleterre se poursuivait avec l'Espagne, et deux des émissaires du prince de Condé, MM. de Cugnac et de Barrière, munis de passeports du Protecteur, s'embarquaient pour Saint-Sébastien, le premier devant servir sur la flotte espagnole, et le second retourner promptement à Londres après avoir rempli sa mission (3). L'Angleterre devenait d'autant plus libre d'agir contre la France, qu'elle avait signé, le 5 avril, un traité de paix avec la

(1) Dépêches, Londres, 9 février, 28 et 30 mars 1654. Aff. étr., Angleterre, vol. 62.

(2) Dépêche inédite du 7 mars 1654. Aff. étr., Angleterre, vol. 62.

(3) Dépêche inédite du 16 juillet 1654. *Id.*

Hollande, auquel M. de Bordeaux avait vainement tenté de mettre obstacle. Le cardinal Mazarin signalait, pour s'en plaindre à cet ambassadeur, les allées et venues du ministre Maurus, lequel, muni d'un passeport du Protecteur, promettait la protection de celui-ci aux réformés de France (1). M. de Baas, envoyé militaire à Londres pour seconder M. de Bordeaux, avait découvert que le Protecteur, dans une audience à MM. de Barrière et de Mazerolles, leur avait donné sa parole de fréter quinze vaisseaux, avec trois ou quatre mille hommes de débarquement (2). Dans un dîner donné par le fils de Cromwell aux principaux officiers de l'armée, les convives avaient proclamé qu'il fallait secourir leurs frères les huguenots de France qui étaient tyrannisés, et qu'aucune paix stable ne serait possible tant que le gouvernement français serait entre les mains du cardinal Mazarin ou de tout autre pilier du Pape (3). Du Patt, l'auteur de cet avis, suggéra un moyen assuré de paralyser le mauvais vouloir du Protecteur : un faible secours envoyé en Écosse aux partisans de Charles II aurait suffi pour susciter une diversion puissante (4); mais le cardinal Mazarin, d'accord avec M. de Bordeaux, ne voulut jamais entrer dans cette voie. Il était hostile à une restauration monarchique en Angleterre; il ne pardonnait pas à Charles II de s'être refusé à épouser une de ses nièces. Bien plus, le légitime prétendant, que l'on obligerait à sortir de France et dont la cause serait

(1) Lettre inédite de Mazarin, Paris, 18 avril 1654. Aff. étr., Angleterre, vol. 63.

(2) Lettre inédite, Londres, 3 avril 1654. *Id.*

(3) Lettre inédite de Du Patt à Mazarin, Londres, 24 avril 1654. *Id.*

(4) Lettre inédite de Du Patt à Servien, Londres, 8 mai 1654. *Id.*

abandonnée, fut, avec la cession de Dunkerque, l'holocauste offert bientôt pour amener Cromwell à signer un traité d'alliance. On lui fit savoir que l'on n'ignorait pas ses conventions avec le prince de Condé, consistant dans la promesse d'une guerre maritime, la fermeture de nos ports, un débarquement de troupes en Guyenne, une subvention de douze cent mille écus; mais que les offres qui lui étaient faites, auxquelles on ajouterait six cent mille écus, valaient mieux que tous les avantages qu'il pouvait espérer d'un accord avec le prince de Condé (1). Cromwell finit par se ranger à cet avis, mais à la longue seulement, car, pour se donner tout le loisir d'apprécier pour quel parti il lui serait plus avantageux de se décider, il ne consentit à signer le traité de paix avec la France que le 2 novembre 1655.

En attendant la conclusion de ce traité, la défaillance, au point de vue monarchique, de la politique du cardinal Mazarin qui n'osait ou ne voulait renverser l'usurpateur du pouvoir royal en donnant à Charles II un appui réclamé par ses nombreux partisans, créait en France une situation difficile. Certains adhérents du prince de Condé, prétextant l'état de guerre, faisaient leurs coups de main en divers lieux du royaume, arrêtant les courriers, rançonnant les voyageurs, et lorsqu'ils étaient pris, ils étaient poursuivis comme coupables de crimes de droit commun. Un succès important pour la cause royale, la levée du siège d'Arras, où Turenne avait forcé Condé à battre en retraite, avait procuré la capture de plusieurs officiers de l'armée du

(1) Mémoire pour servir de base à la dépêche à écrire à M. de Bordeaux, Sedan, 16 juillet 1654. Document inédit. Aff. étr., Angleterre, vol. 63.



prince. Il s'ensuivit des instructions judiciaires, des procès et des condamnations auxquels nous arriverons après le récit d'une surprise qui eut le plus grand retentissement.

Le cardinal de Retz, que l'on croyait prisonnier sous bonne garde, s'était évadé de sa prison. Cette évasion était capable de ressusciter la Fronde à Paris. Le fugitif n'était plus simplement coadjuteur, il était devenu archevêque depuis le 21 mars 1654 (1), date de la mort de son oncle, Jean-François de Gondi; et, bien que captif, il prétendait exercer par ses grands vicaires le gouvernement de son diocèse. Le clergé et les fidèles se prononçant pour lui, que ne tenterait-il pas après avoir conquis sa liberté?

Tant que le cardinal de Retz avait été enfermé à Vincennes, le cardinal Mazarin n'avait pu, par aucunes voies, même celles de la douceur et de la conciliation, obtenir sa démission de l'archevêché de Paris. Mazarin se persuada qu'en l'éloignant du foyer de la résistance, il aurait plus facilement raison de ses refus, et s'était rendu aux sollicitations du maréchal de la Meilleraie, gouverneur de Bretagne, qui lui avait demandé la garde du prisonnier dans le château de Nantes, où il lui procurerait tous les adoucissements possibles et une liberté relative, jusqu'à ce que les négociations entamées avec la cour de Rome eussent abouti. Le cardinal de Retz s'était alors décidé à donner la démission demandée, et le maréchal se faisait garant que son prisonnier ne lui échapperait pas jusqu'au jour où il lui serait permis de le laisser partir pour Rome, dès que sa démission de l'archevêché de Paris aurait été

(1) Le cardinal de Retz fut archevêque de Paris du 21 mars 1654 au 15 février 1662, date de sa démission.



acceptée par le Pape. Le roi, par une lettre au maréchal, avait consenti à ces arrangements (1).

Le maréchal ne tint pas rigoureusement sa promesse ; il fut accusé de laisser trop de latitude au prisonnier. Le marquis de la Meilleraie voulut dissiper cette rumeur en écrivant au cardinal Mazarin que son père était persuadé de la bonne foi du cardinal de Retz à faire accepter par la cour de Rome la démission de son archevêché, et que si lui-même tenait une conduite pleine de déférence et de respect à l'égard de son prisonnier qu'il lui serait pénible de traiter avec plus de rigueur, il était bien éloigné de s'entendre avec lui, ainsi que l'avaient fait supposer certains mécontentements personnels qu'on lui avait fait éprouver, tels que la diminution des prérogatives de sa charge de grand maître de l'artillerie et les ajournements apportés à un procès concernant les prises maritimes auxquelles il avait droit (2).

Malgré les assurances du fils, les reproches de négligence adressés au maréchal de la Meilleraie étaient si bien fondés que l'événement ne tarda pas à les justifier. Avec une hardiesse incroyable, le cardinal de Retz se laissa glisser du haut des remparts, monta sur un cheval qui l'attendait avec une escorte de gentilshommes. Il fit une chute et se démit l'épaule; mais, bravant la douleur, il continua à fuir de toute la vitesse de sa monture. Les gardes du maréchal de la Meilleraie lancés à sa poursuite ne purent l'atteindre; il entra dans Machecoul, où son frère, le duc de Retz, lui donna asile. Au bout de quatre jours, il partit

(1) Lettre inédite, Paris, 28 mars 1654. Aff. étr., France, vol. 893 *ter*.

(2) Voy. cette lettre inédite, du 13 juin 1654, à l'*Appendice*.

pour Belle-Isle, d'où il s'embarqua pour l'Espagne, puis pour Rome, d'où il put défier à souhait le cardinal Mazarin. Celui-ci avait envoyé des ordres pour s'emparer de Belle-Isle; cette île avait été donnée au maréchal de Retz par Charles IX, qui l'avait érigée en marquisat. Le duc de Retz vendit, en 1658, Belle-Isle à Fouquet, auquel cette acquisition porta malheur; les fortifications insensées qu'il y fit devinrent un des griefs pour sa perte. Le duc de Retz se trouvait sérieusement compromis par le concours qu'il avait apporté à l'évasion de son frère; sa belle-mère vint à son secours, faisant valoir, afin d'obtenir l'indulgence du cardinal Mazarin, que son beau-fils avait bien pu agir ainsi pour son frère, alors que la charité chrétienne lui eût fait un devoir d'agir de même pour un inconnu; elle suppliait le cardinal de faire lever le siège afin d'épargner à sa famille une irréparable disgrâce (1).

L'évasion du cardinal de Retz fut le signal d'un soulèvement en Bretagne promptement étouffé, et d'une manifestation du clergé de Paris qui chanta un *Te Deum* pour célébrer cet événement. Servien furieux de cette bravade s'en expliqua en ces termes : « Si cette entreprise faite sans nécessité pour déplaire au roi dans sa ville capitale demeure sans punition éclatante, elle donnera une très mauvaise opinion, tant dans le royaume qu'aux pays étrangers, de l'autorité royale dans Paris (2). » Si l'on ne prend, disait-il, des résolutions vigoureuses, on retombera dans les malheurs passés. Et il faisait ressortir la nécessité où

(1) Lettre inédite, Princay, 20 septembre 1654. Aff. étr., France, vol. 893 *bis*.

(2) Lettre inédite, 14 août 1654. Aff. étr., France, vol. 893 *ter*.

l'on s'était trouvé de renoncer à faire chanter un *Te Deum* pour la levée du siège d'Arras, de crainte que le peuple n'en fît l'application à l'évasion du cardinal de Retz. Un envoyé du cardinal de Retz s'était présenté au chapitre de Notre-Dame, porteur d'une procuration par laquelle il révoquait sa démission de l'archevêché de Paris, comme extorquée par la violence alors qu'il était en prison.

Ces difficiles circonstances redoublèrent le zèle de l'abbé Fouquet, dont la correspondance avec le cardinal Mazarin qui était à l'armée nous initie aux mesures qu'il conseillait de prendre : saisie du revenu des abbayes de l'archevêque, lettres de cachet pour emprisonner les curés de Saint-Côme et de Saint-Paul, ainsi que les deux grands vicaires capitulaires qu'un arrêt du Conseil avait défendu de reconnaître; convocation du chapitre pour pourvoir à la direction spirituelle du diocèse; en cas de refus du chapitre, remettre la nomination des grands vicaires à l'archevêque de Lyon comme primat du royaume; au besoin, assembler les évêques qui sont présentement à Paris. Si ceux-ci, comme il est probable, faisaient quelque remontrance basée sur le privilège des cardinaux, une réponse du roi a été préparée par M. de Marca, archevêque de Toulouse, et par M. Bignon, conseiller d'État. Le nonce, avec lequel M. Bignon a eu une conférence, n'a pas paru contraire à ces mesures; il a reconnu qu'à part quelques tempéraments, les rois ont le droit de sévir contre les cardinaux qui se rendent coupables du crime de lèse-majesté (1).

(1) Lettres inédites de l'abbé Fouquet à Mazarin, 19 août et 4 octobre 1654. Aff. étr., France, vol. 893 *ter*.



Devant quelle juridiction le cardinal de Retz devait-il être poursuivi? Ici se soulevait une question de compétence. Le parlement de Paris prétendait être saisi; mais le clergé, se basant sur les privilèges ecclésiastiques, réclamait l'accusé comme son justiciable. M. de Marca intervint de nouveau, et, dans la crainte que quelque parti défavorable aux privilèges du clergé ne vînt à prévaloir, il conseilla au cardinal Mazarin d'éviter de trancher cette question délicate : « Pour y parvenir, lui écrivit-il, il ne faut pas déterminer la compétence des juges des cardinaux, mais empêcher l'effet des clauses qui la décident en faveur du parlement contre l'intention de Votre Éminence. » Il considérait comme urgente une déclaration royale, parce que dans le cas où le parlement s'emparerait de la cause, la peine encourue n'était rien moins que la mort et la perte des biens; tandis que si les juges d'Église étaient appelés à prononcer, la peine serait seulement la privation des bénéfices, la déposition et la remise du condamné à la disposition du roi, avec prière de lui conserver la vie. Quant à la formation de ce tribunal, il faudrait s'adresser au pape qui commettrait des évêques de France; et, à son refus, faire procéder par l'archevêque de Lyon, comme primat, lequel s'adjoindrait les évêques de sa province et ceux de la province de Paris, ou partie d'entre eux (1). Dans une seconde lettre, M. de Marca assurait au cardinal Mazarin que le pape consentirait aisément à commettre des juges ecclésiastiques, afin d'écarter la juridiction du parlement (2).

(1) Lettre inédite, 10 octobre 1654. Aff. étr., France, vol. 893 *ter*.
(2) Lettre inédite, 20 octobre 1654. Aff. étr., France, vol. 893 *ter*.

En définitive, cette affaire demeura toujours en suspens; afin de ne compromettre aucunes prétentions, le procès du cardinal de Retz ne fut jamais instruit.

L'évasion du cardinal de Retz avait été précédée et fut suivie de désordres à Paris; les laquais faisaient du tapage et les prédicateurs des sermons séditieux. Le cardinal Mazarin stimulait le zèle des deux Fouquet pour la répression, et une de ses lettres à l'abbé nous apprend qu'un valet huguenot a été roué vif; il en exprime sa satisfaction et il recommande la punition des autres coupables et une sévère réprimande au prédicateur, principal auteur de ces excitations (1). Le bruit s'était répandu, après l'évasion, que le cardinal de Retz se rendait à Paris, et Mazarin en était fortement alarmé; d'autant plus que l'audace du clergé d'avoir chanté un *Te Deum* semblait le confirmer; et comme l'abbé Fouquet paraissait disposé à quelques ménagements pour les curés, il insistait sur leur culpabilité, principalement sur celle du curé de Saint-Paul, prêtre ambitieux, qui avait pendant quelque temps dissimulé son jansénisme et fait montre d'une apparente hostilité contre le cardinal de Retz dans l'espoir de devenir évêque. Mazarin prévient l'abbé Fouquet qu'il va avertir la cour de Rome de l'intention du cardinal de Retz de faire prier dans les paroisses pour le roi et le prince de Condé, singulier amalgame, en omettant le nom de la reine (2). Les chanoines des chapitres et les curés compromis voulurent venir à résipiscence en allant trouver à Péronne le cardinal Mazarin; celui-ci reconnut que

(1) Voy. la lettre inédite de Mazarin, du 11 juillet 1654, à l'*Appendice*.
(2) Lettre inédite de Mazarin, du 24 août 1654. Aff. étr., France, vol. 893. *Copies*.

le chanoine qui avait fait chanter le *Te Deum* et le curé de Saint-Côme n'avaient pas péché par malice; mais il remarqua que Joly, celui des curés qu'il considérait comme le plus coupable, s'était abstenu de paraître. Comme le curé de Saint-Paul lui avait demandé l'autorisation de poursuivre les Jésuites, l'avis du chancelier était indispensable avant de la lui accorder. Mazarin recommande de surveiller les mauvais propos de Pontcarré, esprit dangereux, et de Vassé, parent du cardinal de Retz, et termine ainsi sa lettre :

« Les potences, les libelles, les assemblées de noblesse, les méfiances parmi les rentiers, les remuements des curés et autres choses semblables sont les armes avec lesquelles combat d'ordinaire le cardinal de Retz; mais, à mon avis, elles sont faibles pour résister à celles avec lesquelles on l'attaque et les principaux fauteurs. Et pour moi, je vous dirai que le duc de Savoie et le duc d'Ossone dirent, quand ils eurent avis d'avoir été, l'un pendu à Gênes, l'autre à Venise, que pourvu que l'original se portât bien, ils ne se mettoient pas en peine de ce qui arriveroit à l'effigie (1). »

Le cardinal, qui avait passé par bien des alarmes, se tenait encore pour satisfait s'il n'était pendu qu'en effigie. Il n'avait cependant pas le cœur tendre pour ceux qui, sans en vouloir à ses jours, n'en voulaient qu'à son pouvoir. Un officier, du nom d'Hennequin, fait prisonnier au siège d'Arras, fut mis dans une étroite captivité; un gentilhomme, nommé Dufresne, avait recommandé de

(1) Lettre inédite de Mazarin à l'abbé Fouquet, Péronne, 25 août 1654. Aff. étr., France, vol. 893. *Copies*.



ne pas le relâcher, quelles que fussent les instances du duc de Lorraine, parce que la perspective d'être rendu à la liberté pouvait à la longue l'amener à bien des révélations (1). Pour en obtenir de deux autres prisonniers, Champion, dit le chevalier du Val, et la Fosse, également du parti du prince de Condé, des procédés autrement rigoureux furent employés ; après avoir été condamnés à mort, ils furent soumis à la question ordinaire et extraordinaire (2), et du procès-verbal concernant Champion nous extrayons ces navrants détails :

« Ayant bras et jambes serrés avec des brodequins et des coins de fer, il se refusa à reconnaître avoir jamais eu aucun projet d'attentat contre les personnes, mais il avoua avoir chanté des chansons dissolues contre l'honneur de la reine et du cardinal Mazarin. L'épreuve de l'eau succéda à celle des brodequins. Au premier pot d'eau, il déclara que du Breuil (3), page du duc d'Aumale (4), lui a dit qu'il fallait tuer le cardinal Mazarin et qu'il allait trouver M. le prince pour en conférer avec lui ; que Boisguillaume, Chenu et Tocqueville sont en Normandie chez le marquis de Brézé (5) où il devait les rejoindre ; que le sieur de Bondy est auprès de Mademoiselle (6) ; que lorsqu'il est à Paris, il loge chez une femme de mauvaise vie, nommée

(1) Lettre inédite de Silhon à Mazarin ; sans date, mais placée à la suite d'un document du 22 octobre 1654. Aff. étr., France, vol. 893 *bis*.

(2) La question ordinaire comportait six pots d'eau ; la question extraordinaire en comportait douze, avec suspension à un tréteau dans lequel les membres étaient serrés.

(3) D'une branche bâtarde de la maison de Brézé.

(4) De la maison de Lorraine ; fils du célèbre Ligueur.

(5) Frère de la princesse de Condé.

(6) Mademoiselle de Montpensier.

la Saussaie; qu'une fois il est monté à cheval avec Richebourg pour aller voler les gens sur le chemin de Bourg-la-Reine; que le sieur Monestier lui a confié, en Bretagne, le dessein de tuer le cardinal; que ce même dessein lui a été confié par Sainte-Marie-Taillebois, gentilhomme de M. le prince, qui devait l'exécuter de concert avec le marquis de Sarsay (1), et que ce dernier avait tenté de le faire tuer par ses domestiques, l'accusant de l'avoir décelé. Revenant à du Breuil, le patient déclara que Saint-Julien, capitaine dans le régiment de Holac, devait se joindre en tiers pour attenter aux jours du cardinal, et qu'après l'exécution ils devaient s'enfuir à Orléans sur des chevaux préparés à l'avance; et que, dans cette ville, un homme appartenant à M. Viole (2) devait leur remettre à chacun dix mille écus. Après le premier pot d'eau, l'épreuve fut suspendue; à la reprise, le malheureux Champion, ramené dans la chambre de la question, assisté de son confesseur, a dit que la plupart de ses déclarations de la matinée lui avaient été arrachées par la douleur des tourments, et qu'elles étaient contraires à la vérité; puis il s'est jeté dans une série de contradictions. Il déclara ensuite que l'arrestation du messager de Saint-Malo lui avait valu quarante pistoles et un cheval que lui avait donné le marquis de Sarsay; que, quelques jours après, revenant de Pontoise, où était la cour, et étant accompagné de Boisguillaume, Chenu et Tocqueville, ils avaient rencontré deux gardes de M. de Joyeuse (3) qu'ils

(1) Le marquis de Sarsay ou de Sarzé, le même qui avait été chassé de la cour pour avoir, à l'instigation du prince de Condé, tenté de séduire la reine.

(2) Conseiller au parlement de Paris.

(3) Le duc de Joyeuse, de la maison de Lorraine.

avaient tués à coups de mousqueton, qu'ils les avaient fouillés et avaient pris leurs armes, mais ne les avaient pas dépouillés. Il déclara encore avoir de nuit arrêté des carrosses de compagnie avec un nommé Bienheureux qui lui a dit avoir volé deux chevaux au port Saint-Paul avec un nommé La Martagne. »

Au moment d'être conduit sur la place de Grève, pour son exécution, Champion rétracta la plupart des déclarations qu'il avait faites, particulièrement celles qui concernaient le marquis de Sarsay qui n'était complice d'aucun attentat projeté contre la vie du cardinal Mazarin, non plus que du vol du courrier de Saint-Malo, vol qu'il avait accompli lui-même avec La Forest, palefrenier du marquis. Il déclara encore que du Breuil et Sainte-Marie-Taillebois étaient innocents des crimes dont il les avait accusés (1).

Les douloureux épisodes que nous venons de rapporter nous ont montré la magistrature usant des moyens les plus barbares et les moins sûrs pour découvrir la vérité, afin d'aider à la consolidation de la monarchie absolue et à l'avènement politique de la bourgeoisie ; dans ces rigueurs, nous rencontrons la trace de l'intervention de Colbert ; il poussa même le cardinal Mazarin à en exercer de nouvelles contre quelques-uns de ceux que le chevalier du Val avait nommés au milieu de ses tourments : La Fresnaye, Beaupré et La Fontaine (2).

Pendant que le cardinal Mazarin sévissait contre ses

(1) Rapport inédit sur la question donnée à Charles Champion, dit le chevalier du Val, et à La Fosse. Aff. étr., France, vol. 893 *bis*.

(2) Voy. sa lettre du 16 octobre 1654, à l'*Appendice*.

ennemis, comme contre-partie, il promettait ou accordait des faveurs à ses amis. Si Henri des Cars, seigneur de Saint-Ybard, dont l'histoire a consacré la notoriété sous ce dernier nom, était l'un des plus fougueux partisans du cardinal de Retz (1), tout au contraire un membre de la même famille, le chevalier des Cars, qui avait participé dans les rangs de l'armée royale au combat du faubourg Saint-Antoine (2), était un des ardents serviteurs du cardinal, et celui-ci lui adressa par lettre les plus brillantes promesses, dont nous n'avons vu cependant nulle part la réalisation (3). Le marquis de Montausier, le héros galant et brave de la *Guirlande de Julie* et du combat de Montansais (4), avait reçu l'assurance du titre de duc, et il l'obtint; le cardinal Mazarin lui en fit part, et, le même jour, adressa à Julie d'Angennes une lettre de compliments et de léger badinage (5).

Nous ne saurions quitter l'année 1654 sans citer quelques autres faits qui la signalèrent. Après la levée du siège d'Arras que nous avons déjà signalée, nous rencontrons l'emprisonnement par les Espagnols du duc de Lorraine, qui leur était devenu suspect; l'abdication de la reine Christine de Suède, le sacre du roi, le 7 juin, par l'évêque de Soissons, l'archevêque de Reims, Henri de Savoie, duc de Nemours, n'étant pas prêtre. A cette occasion, des médailles furent frappées de module et de métal différents, les unes en or, les autres en argent, et distribuées à tous ceux

(1) Voy., sur la maison des Cars, Nadaud, *Nobiliaire du Limousin*, t. I.
(2) Voy. nos *Souvenirs du règne de Louis XIV*.
(3) Voy. cette lettre à l'*Appendice*.
(4) Voy. nos *Souvenirs du règne de Louis XIV*.
(5) Lettres inédites, 17 octobre 1654. Aff. étr., France, vol. 893.

qui avaient assisté à la cérémonie, depuis les ambassadeurs, les cardinaux, les prélats, les dames, les seigneurs, les officiers, les pages, jusqu'aux valets et aux trompettes (1).

Terminons par une transformation qui se rapporte à l'armement, car le cardinal Mazarin s'occupa toujours des choses militaires qui lui rappelaient son premier métier. Les fusils furent substitués aux mousquets, qui eux-mêmes avaient succédé aux arquebuses, marquant ainsi un progrès nouveau dans l'art de détruire les hommes si perfectionné de nos jours. L'arquebuse, avec son mécanisme à rouet, ne pouvait se prêter aux feux précipités; pour s'en servir, il fallait l'appuyer sur une fourchette, et l'on en fabriquait de si lourdes, que deux hommes étaient nécessaires pour les porter. Aux mousquets d'un tir plus rapide, le feu était mis avec une mèche enflammée qu'on abaissait sur la lumière, mais il fallait un certain temps encore pour que le coup partît. Les fusils prirent leur nom de briquets alors en usage, produisant du feu par le choc d'une pierre sur une platine de fer; on adapta aux mousquets un chien armé d'un silex tombant sur une platine couvrant un bassinet rempli de poudre; celui-ci était ouvert par le choc, et la poudre enflammée communiquant le feu à la poudre placée dans le canon faisait partir le coup. Le mot fusil exprimait si bien un simple briquet, que pendant longtemps on eut coutume de dire un pistolet à fusil. Le canon des fusils fut d'abord d'une longueur variable; une ordonnance du 26 février 1670 la fixa pour la première fois à une longueur uniforme.

(1) État de la distribution des médailles au sacre du roi. Aff. étr., France, vol. 893 *bis*.



Colbert, malgré ses tentatives d'immixtion en toutes choses, nous paraît avoir été complètement étranger à cette transformation de l'armement; nous croyons plutôt qu'il tenait pour l'antique usage de l'arme blanche, en se référant à l'une de ses lettres au cardinal Mazarin par laquelle il lui annonçait l'envoi de mille piques pour concourir à la levée du siège d'Arras; cet envoi néanmoins était mieux approprié aux circonstances que son envoi d'éventails dans le cours de la même campagne (1).

(1) Rapport pour le remplacement des mousquets par les fusils. Aff. étr., France, vol. 893 *bis*.

APPENDICE

L'ABBÉ DE COSNAC A LANGLADE.

10 octobre 1653.

J'ay veu ce que Sarasin vous escrit et j'y adjousteray seulement et avec la sincérité que vous scavez, que j'agis avec vous, que Son Altesse (1) est entièrement satisfaite de la manière dont Son Éminence (2) agit envers elle, mais je trouve que le seigneur attend avec bien de l'impassience ce qu'on respondra à la proposition du mariage, et il est tout à fait important que vous veniés au plus tost pour cela; je ne scay de quelle façon Son Éminence regarde cette affaire; mais, tout bien examiné, je ne crois pas qu'elle soit à rebuster, et la longueur est dangereuse plus que je ne vous le saurois dire; car pour l'estat présent je vous en respons en tout poinct, et que l'intention de se lier inviolablement avec Son Éminence dure tousjours; vous ne douttés pas que de loin on ne tasche par toute sorte d'artiffices à le destourner de ce chemin, mais bien qu'il n'y eut asseurement rien à craindre, ne laissés pas de venir, et en estat d'avancer les choses, car enfin l'on est tout à fait persuadé qu'hors de s'accroscher par l'alliance, veu ce qui s'est passé, et l'estat présent des affaires, il n'y a rien à espérer; vous ne doubtés pas que je n'aye toutes les impatiances du monde de vous embrasser, mais je vous avoue que celles de ne pouvoir en quelque façon ressentir des obligations que je vous ay surpassent toutes choses, et que rien ne me faict tant désirer d'estre à la cour que pour y vivre avec vous comme avec mon frère, et sans mentir toute la diffé-

(1) Le prince de Conti.
(2) Le cardinal Mazarin.



rence que je fais de vous à luy, c'est que je vous ayme et honore davantage (1).

DE COSNAC.

A Pesenas, ce 10 octobre 1653 (2).

BREVET POUR PERMETTRE QU'IL Y AIT UNE BALUSTRADE AUTOUR DU LIT DE M. LE CARDINAL MAZARINI DANS SA CHAMBRE AU LOUVRE.

« Aujourd'huy, 4 février 1654, le Roy estant à Paris, ayant voulu que M. le cardinal Mazarini eust un appartement et logement dans le Louvre et près de la personne de Sa Majesté pour prendre continuellement ses avis et conseils sur toutes les affaires et occurences importantes à l'Estat et à son service dont elle luy a confié le principal ministère et desirant que ce quy concerne le logement de mondit sieur le cardinal soit fait avec toute la commodité, bienséance et dignité convenables, non seulement en sa qualité, mais aussi en l'obligation en laquelle il est de recevoir souvent les ambassadeurs et autres ministres des princes estrangers pour traitter avec eux au nom de Sa Majesté, tant des intérests de cet Estat que de ceux des autres princes, Sa Majesté, pour ces considérations, veut et entend que, dans la chambre

(1) L'auteur de la lettre emploie une de ces exagérations de style épistolaire de mode à son époque ; son intention est d'exprimer à quel degré il porte son affection pour Langlade. Celui de ses frères dont il parle devait être Clément de Cosnac, enseigne des gens d'armes de Conti, qui fut mortellement blessé au combat de Solsonne, en Catalogne. La *Gazette* du 30 septembre 1655 s'exprime ainsi : « Le marquis de Cosnac entre les gens d'armes du prince de Conti fut dangereusement blessé d'un coup de pistolet à travers le col. » La *Gazette* du 30 septembre cite encore « le marquis de Cosnac, enseigne des gens d'armes de Conti, lequel eut aussi un cheval tué sous lui ».

(2) Nous possédons cette lettre autographe, acquise de M. Charavay, en 1878, au prix de trente-cinq francs. Nous avons cru devoir en conserver l'orthographe. L'auteur de la lettre n'a ajouté son prénom de Daniel à sa signature qu'après avoir été nommé évêque, ce qui ne tarda point ; il fut promu quelques mois plus tard à l'évêché de Valence.



où mondit sieur le cardinal couchera, il y ait une balustrade qui ferme l'alcôve dans laquelle est son lit, m'ayant Sa Majesté, pour tesmoigner de sa volonté, commandé de lui en expédier le présent brevet (1). »

MÉMOIRE DE COLBERT POUR LE CARDINAL MAZARIN.

A Paris, ce 3e mars 1654.

J'examinay hier tous les papiers, mémoires et procès-verbaux concernant le recouvrement des livres de la bibliothèque de Vostre Éminence, et après avoir tout veu et considéré et mesme pris l'advis du sieur de la Poterie, j'ay creu debvoir informer Vostre Éminence de tous mes petits raisonnements avant de commencer cette recherche. Vostre Éminence sait que nous avions 19 mille et tant de livres de fonds dont nous avons déjà consommé six mille livres à ramasser les livres que nous avons trouvés chez les libraires. Sy nous continuons cette recherche, sans doubte lesdits dix-neuf mille livres seront bientost consommées, et nous aurons beaucoup de livres imparfaits et peu de bons; les raisons sont :

Que les libraires ayant achepté presque tous les livres par pacquets, ils en ont tiré et vendu ce qu'il y avoit de meilleur, et rapporteront lesdits pacquets, ou tronqués, ou dont les livres seront changés et demanderont leur payement sans que l'on puisse descouvrir leur fourbe;

Tout ce qui est bon et qu'ils pourront cacher par ce moyen ne sera point rapporté, et il est du tout impossible de les connoistre;

Les personnes de condition, qui ont achepté à la vente, rendront sans difficulté leurs livres, mais ils les ont achepté assez chèrement.

Les autres personnes de condition qui ont achepté des libraires, ayant achepté leurs livres à peu près leur juste valeur,

(1) Cette pièce est une minute ou une copie. La signature et le contreseing apposés sur le brevet devaient être celle du roi et celle du prince Thomas de Savoie, grand maître de France, dans les attributions duquel se trouvait placée la Maison du roi. — Aff. étr., France, vol. 893.



demanderont le remboursement de ce qu'ils les ont payés, et non pas de ce que les libraires les auront acheptés à l'inventaire, et il sera impossible d'avoir aucun recours contre lesdits libraires à cause de l'obscurité avec laquelle les commissaires ont malicieusement faict la vente et fabriqué le procès-verbal; ainsy outre la peine et la difficulté grande de réussir en ce dessein, il se trouvera très asseurément que nous donnerons beaucoup d'argent et que nous aurons grande quantité de livres de peu de valeur, quantité d'imparfaits et peu de bons.

Sur toutes ces raisons, mon advis seroit :

De faire une recherche exacte des livres rares et que l'on ne peut recouvrer d'ailleurs, et les retirer en quelques mains qu'ils se puissent trouver;

D'envoyer un exempt ou autre personne de la part du Roy chez les sieurs Pithou, Peteau et Portail, commissaires du parlement, qui ont volé quantité de livres, faire recherche exacte dans leurs bibliothèques et autres lieux de leurs maisons de tous les livres qui ont esté dans la bibliothèque de Vostre Éminence, à laquelle recherche il seroit nécessaire que le sieur de la Poterie fût présent, et enlever tout ce qui aura esté reconnu avoir esté dans la bibliothèque de Vostre Éminence.

Il faut aussy retirer tous les *rabins* qui sont entre les mains de M. Desrochers et abandonner tout le reste.

Par ce moyen, nous conserverons une bonne partie de notre fonds de dix-neuf mille livres, et, en nous faisant donner par le roy un supplément juste et raisonnable pour le dédommagement de la vente de ladite bibliothèque, nous pourrons par personnes tierces faire acheter à bon prix la bibliothèque de feu M. de Reims, et en mesme temps, poursuivant en justice nos prétentions sur celle du feu sieur Naudé, nous pourrons asseurément l'achepter aussy, et ainsy tout d'un temps remettre une bibliothèque sur pied de vingt-cinq ou trente mille volumes sans beaucoup de peines.

Vostre Éminence me fera scavoir, s'il lui plaist, la résolution qu'elle prendra, affin que je travaille à l'exécuter.

Je vis hier au garde-meuble de Vostre Éminence le dessin que



Bernardin faict faire pour se servir de la pièce de tapisserie en broderie de feu M. le cardinal de Richelieu pour en composer un lict assortissant à la tapisserie de broderie de l'histoire de François Ier. Sur quoy je me hazarde de dire mon advis à Vostre Éminence, qui est que cette pièce de tapisserie estant d'un dessin et broderie fort grossiers, la beauté de la tapisserie augmentera beaucoup cette grossièreté, et je ne puis pas me persuader que Vostre Éminence aye satisfaction d'un lict (qui doibt estre la principale pièce d'un ameublement) faict de cette sorte.

Mon advis seroit de faire faire un lict neuf d'un dessin approchant de la beauté de la tapisserie autant que se pourroit.

Et pour la pièce de tapisserie de M. le cardinal de Richelieu, elle pourra servir à faire les frises et deux ou trois colonnes d'une tapisserie d'alcôve dont il faudra faire le fonds de quelque estoffe riche, et adjouter la broderie qui pourra manquer.

Vostre Éminence donnera, s'il luy plaist, ses ordres, qui seront exécutez.

(La lettre se termine par une demande d'instructions relatives à du bled provenant d'une prise, qui se trouve en Provence.)

De Vostre Éminence,
Le très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

COLBERT (1).

COLBERT A MAZARIN.

« Paris, ce 4 juin 1654.

« J'ay veu M. de Guise sur la tapisserie des *Bestions,* qui m'a dit qu'il en refusait quarante mille livres, à quoy je n'ay rien respondu, sachant bien que Vostre Éminence n'en veut pas donner une si grande somme; j'attendray ses ordres sur ce que j'auray à faire.

« J'envoie par ce porteur deux habits complets pour M. de Mancini, scavoir haut de chausse, pourpoint et baudrier tout couvert de broderies, un juste au corps de camelot de Hollande

(1) Document inédit. Aff. étr., France, vol. 893 *bis*.



couleur de feu, avec une riche broderie; un autre habit composé de haut de chausse, pourpoint et juste au corps couverts de passements or et argent, un riche baudrier, deux bouquets de plumes, un chapeau de castor et une garniture de linge de point de Gênes (1). »

LE MARQUIS DE LA MEILLERAYE A MAZARIN.

Nantes, 13 juin 1654.

Monseigneur,

Comme je prétends toute ma vie rendre à Votre Éminence un compte fidèle et exact de toutes mes actions et des choses qu'elle m'aura ordonnées, je lui dirai qu'après avoir fait un séjour de trois ou quatre jours à Paris, j'en suis parti non pas à dessein de faire une grande diligence, mais en prenant mes mesures de sorte que je puisse arriver ici quelque temps auparavant la personne que Votre Éminence sait. J'y ai trouvé mon père dans une santé encore assez foible, mais dans une disposition d'esprit telle qu'il se persuade qu'il a été très peu considéré de Vostre Éminence dans la personne de ses amis; qu'il voit le jugement de l'amirauté éloigné et remis de temps à autre; que la charge de l'artillerie dépérit plus on va en avant; que l'on ne luy rend aucune justice pour le jugement du procès de ses prises.....

J'ai remarqué aussi à l'égard de M. le cardinal de Retz qu'il tient une conduite remplie de toute sorte de respect et de déférence, mais qui ne m'oblige pas à croire qu'il y aît aucune liaison étroite entre eux. J'ai seulement reconnu que, voyant mondit sieur le cardinal faire toutes les choses qui dépendent de lui pour faciliter les expéditions de Rome, et qu'il agit de bonne foi, qu'il aurait quelque peine et quelque chagrin qu'on lui ordonnât de le traiter avec plus d'incivilité et de sévérité qu'il ne fait (1).....

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 893 *bis*.

COLBERT A MAZARIN.

Paris, ce 26 juin 1654.

Je viens de recevoir la lettre de Votre Éminence du 24ᵉ. Je fais partir demain les mille piques qui arriveront à Reims mardi prochain. J'envoie par la même voiture la cassette de dix douzaines d'éventails qui est venue de Rome.

J'ai fait payer les deux chevaux qui restoient à acheter pour l'attelage de M. le cardinal Antoine; j'aurai soin qu'ils soient tous consignés à M. Buty.

On travaille aujourd'hui au portrait de mademoiselle Hortense; dans peu de jours, Votre Éminence le pourra avoir. Je le fais faire par Morel, ensuite sur une plaque de cuivre grande comme la moitié de ce papier.

Mon frère me mande que, quoiqu'il aît écrit dix fois à M. de Bezons, il ne lui a fait aucune réponse sur le payement des victuailles de Rozes.

Les piques sont achetées, mais je n'ai pu trouver de rouillers avant lundi prochain.

Comme j'ai à présent toutes les pièces nécessaires pour envoyer à Mantoue, je supplie Votre Éminence, si elle juge à propos d'écrire, de m'envoyer ses lettres ou de me faire savoir si elle n'estime pas de devoir écrire; comme aussi si j'y enverrai l'homme et l'argent de M. le grand maître (1).

Monseigneur, de Votre Éminence,

Le très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

COLBERT (2).

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET.

« Sedan, 11 juillet 1654.

« Je suis fort obligé à M. votre frère des pensées qu'il a pour faciliter le remboursement des cinquante mille écus que j'ai

(1) Le marquis de la Meilleraye, sur la tête duquel le maréchal, son père, avait fait passer sa charge de grand maître de l'artillerie.

(2) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 893 *bis*.



avancés aux officiers de l'armée, je vous prie de l'en remercier.

« Le roi sait beaucoup de gré à M. le procureur général des diligences qu'il a faites pour arrêter le cours des insolences des laquais, en suite de l'exécution du valet Huguenet, qui a été roué ; et comme c'est une affaire de grande conséquence, il faut faire une punition bien exemplaire des coupables qui auront été arrêtés. On n'oubliera rien pour en arrêter quelqu'un et réprimander aussi bien sévèrement le prédicateur d'avoir eu, dans cette occasion, un zèle si indiscret et qui pourroit être si préjudiciable au service du roi (1). »

LE PRINCE DE CONDÉ A CROMWELL.

Monsieur,

Je me réjouis infiniment de la justice qui a été rendue au mérite de Votre Altesse. C'est en cela seul que l'Angleterre pouvait trouver son salut et son repos, et je tiens les peuples des trois royaumes dans le comble de leur bonheur de voir maintenant leurs biens et leurs vies confiés à la conduite d'un si grand homme. Pour moi je supplie Votre Altesse de croire que je me tiendrois fort heureux si je pouvois le servir en quelque occasion et lui faire connoître que personne ne sera jamais au point où je suis,

Monsieur,

de Votre Altesse,

le très humble et très affectionné serviteur (2).

MAZARIN AU CHEVALIER DES CARS.

De Péronne, 19 août 1654.

Monsieur, ayant toujours fait beaucoup d'estime de vous, je suis fort aise que vous soyez en état que rien ne m'empêche de

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 893. *Copies*.

(2) Lettre inédite. Portefeuille du prince de Condé. Bibliothèque nationale, fonds français, n° 6731. Ce document porte au dos cette mention : Copie de la lettre écrite par M. le prince à M. Cromwell lorsqu'il a été fait Protecteur d'Angleterre.

vous en donner des marques comme je le ferai en toutes sortes d'occasions. Je vous remercie cependant des assurances que vous me donnez de votre amitié; vous pouvez faire fondement sur la mienne, et que je suis véritablement.....

VARIANTE.

Je vous prie d'être assuré de mon amitié et de mon estime, et que je rechercherai volontiers les occasions de vous en donner les marques, étant de tout mon cœur... (1).

COLBERT A MAZARIN.

La Fère, ce 1654.

Monseigneur,

J'arrivai en cette ville mardi dernier entre huit et neuf heures du matin, où je trouvai déjà la meilleure partie des ordres que j'avois donnés exécutés par la personne que j'y avais envoyée. J'espère que Votre Éminence aura satisfaction autant qu'elle le peut avoir d'une maison qui est fort délabrée. J'ai fait faire un procès-verbal de visite de l'état auquel elle est, afin que l'on ne nous la puisse jamais demander meilleure, ou qu'en cas de rachat ou de retrait de ce domaine, nous ayons raison de demander les améliorations que nous y aurons faites. Je travaille à présent à faire la vente des quatre cents arpents de vieille futaie.

Il est nécessaire que Votre Éminence achève de voir le mémoire que je lui ai envoyé pour établir un ordre dans cette place qui y manque tout à fait. Je trouve que la pente des hommes à rechercher et à établir de l'autorité, à quoi il y a grande facilité quand on a la force en main et la qualité de l'esprit de M. Seyron, le porte à prendre connoissance et à se mêler de toutes choses. Les officiers de justice se plaignent avec raison qu'il en empêche la fonction, ayant menacé quelques sergens qui ont fait divers exploits qu'il a trouvés mauvais, et

(1) Minute inédite. Aff. étr., France, vol. 893. *Copies.*



voulant faire l'accommodement de beaucoup de procès sans en être prié. Il y a un autre différend plus considérable que celui-là avec madame de Manicamp, qui est qu'à la charge de maître particulier de la forêt de Saint-Gobain dont M. de Manicamp est pourvu, appartient la connoissance des chasses en toute l'étendue de la maîtrise, et ce droit lui rendait touts les ans de profit légitime 500 livres pour la chasse au gibier qu'il affermait. M. de Seyron a défendu la chasse aux environs de la Fère, elle n'a rien dit; mais depuis peu de temps, sous prétexte de la garde de la forêt dont je n'ai eu aucune connoissance, et de la conservation de la chasse de grosses bêtes, il a établi deux hommes à Saint-Gobain, avec ordre d'empêcher aussi la chasse au gibier et la faire avec halliers pour lui. Madame de Manicamp, au lieu de lui envoyer représenter le préjudice qu'elle recevoit et le droit qu'elle y avoit, a envoyé à Saint-Gobain trois de ses domestiques pour maltraiter ces deux hommes. M. de Seyron irrité veut à présent envoyer quatre-vingts hommes de sa garnison pour prendre ces trois hommes dans le château de Fourdrin. Toutes ces voies de fait ne valent rien de part ni d'autre, et peuvent tirer de mauvaises suites. Votre Éminence verra les remèdes les plus convenables qu'elle y peut apporter. Mon avis seroit que Votre Éminence se faisant rendre compte par ledit sieur Seyron de tout ce qui se passe dans le gouvernement, par forme d'entretien, Votre Éminence lui dit qu'elle n'est pas bien aise de commettre son nom en toutes ces sortes de choses; qu'il laisse chacun dans la liberté, droits et fonction de sa charge; qu'il est bon d'empêcher la chasse aux environs de la Fère pour le plaisir du roi, mais qu'il faut que cela se fasse par les voies ordinaires. Voilà le plus doux remède. Si Elle désire y ajouter qu'en toutes affaires, hors le commandement de la garnison, Elle désire qu'il prenne mon avis et qu'il le suive, le remède sera un petit peu plus fort; et si Elle désire lui déclarer nettement qu'il ne se doit mêler que du commandement de la garnison et le reste me laisser faire, ou celui que Votre Éminence établira dans cette place, le remède sera autant fort qu'il le peut être.

Il seroit encore très nécessaire que ledit sieur Seyron prit le



logement qu'occupait autrefois le lieutenant de roi, qui étoit un logis dans la ville loué ou acheté par le maire et échevins, parce qu'il est impossible de maintenir le château propre et en bon état tant que l'on logera dedans.

Je suis, avec le respect que je dois,

Monseigneur,

de Votre Éminence,

le très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

COLBERT.

Je supplie Votre Éminence d'ordonner que l'aide du garde-meuble tapissier qui suit Votre Éminence vienne ici devant Elle, afin qu'il puisse tendre les tapisseries que j'ai fait apporter (1).

COLBERT A MAZARIN.

Paris, ce 16 octobre 1654.

Mon frère m'écrit de deux choses assez importantes pour les faire savoir à Votre Éminence : Que M. de Guise, au lieu de réformer le régiment de Rochefort, comme il en avoit les ordres, et retrancher ainsi le nombre des compagnies de cavalerie de son armée, a bien réformé ledit régiment de Rochefort et lui a laissé deux compagnies, et augmenté le sien jusques à douze compagnies, conservé la compagnie de Courmes pour être franche, composé une compagnie franche pour lui et augmenté le régiment de Folleville de deux compagnies, ce qui fait le nombre de vingt-deux compagnies, ce qu'il a voulu faire nonobstant la résistance qu'y ont voulu apporter M. du Plessis-Bellière et mon frère; et la seconde qu'il a promis le commandement de la cavalerie à M. de Folleville, ce que M. du Plessis-Bellière témoigne ne pouvoir souffrir, et a protesté à M. de Guise qu'aussitôt que cela seroit, il abandonneroit l'armée. Sur quoi mon frère

(1) Lettre inédite, sans la date du mois et du jour ; nous croyons pouvoir lui assigner celle du 5 septembre d'après son classement dans le volume. Aff. étr., France, vol. 893 *bis*.



ayant entretenu M. de Guise, il a reconnu qu'il ne sera pas fâché quand, de la part de la cour, l'on n'accordera point le commandement de la cavalerie audit sieur de Folleville, et que l'on envoyera des ordres pour réformer son régiment au nombre de quatre compagnies, comme il étoit auparavant; et enfin c'est un prince qui ne sait rien refuser et qui n'a pas assez de force pour exécuter un ordre du roi qui pourra déplaire à quelqu'un; et ainsi mon frère juge qu'il sera bon de faire passer par les mains de mondit sieur de Guise toutes les grâces que l'on voudra faire à l'armée, et pour les ordres de retranchement, refus et autres de pareille nature, qu'on lui envoie le *duplicata* des ordres, afin qu'il les fasse exécuter sans que mondit sieur de Guise y paroisse.

Je crois que mon frère a envoyé ses comptes de cette année à Votre Éminence; si cela est, je la supplie de me les vouloir envoyer, parce qu'il n'a point eu le loisir de m'en envoyer une copie.

Votre Éminence doit savoir que quoique mon frère aît pu faire, il n'a pu tirer de M. de Bezons le remboursement des munitions de vivres envoyées à Rozes; il promet bien incessamment d'en envoyer le fonds; mais cela ne s'exécute point.

Comme le tailleur de Votre Éminence est mort, si Elle désire remettre jusques à son retour à faire le choix d'un autre, j'essaierai d'en trouver un qui la serve bien et plus fidèlement que l'ordinaire des gens de ce métier.

M. d'Estrades me presse sur la proposition d'exemption du quartier d'hiver de quelques cantons de Guienne dont j'ai rendu compte à Votre Éminence. Si elle continue dans la résolution qu'elle avoit prise d'exécuter cette proposition, il n'y a point de temps à perdre. J'ai envoyé les mémoires à M. le Tellier, afin qu'il en puisse parler à Votre Éminence.

J'ai vu M. le Grand Maître sur l'acquisition du duché de Mayenne, et après lui avoir expliqué que la contre-promesse ne lui nuisoit point du tout, et qu'au contraire elle lui étoit avantageuse, et que nous avions eu beaucoup de peine, M. de Lourbeillères, son intendant, et moi, à obliger les agents de Mantoue à nous l'accorder, et l'impossibilité d'y pouvoir faire aucun

changement, il m'a dit que M. son père l'ayant ainsi désiré et ne pouvant faire cette affaire sans l'assistance considérable qu'il lui donnoit, il n'osoit pas en récrire, et que c'étoit une affaire à laquelle il supplioit Votre Éminence de lui permettre de ne plus penser. Ainsi cette affaire étant rompue de ce côté là et la ratification étant à présent faite, il est important que Votre Éminence prenne résolution sur ce qu'elle aura à faire de cette acquisition, parce que, aussitôt que la ratification sera venue, il faudra payer à Madame la princesse Palatine 347 mille livres.

Le chevalier de la Ferrière me prie de demander pour lui à Votre Éminence l'honneur de sa protection en un mariage qu'il poursuit depuis quelque temps avec la fille de M. de Faras, conseiller au parlement de Guienne. Ce qu'il demande à Votre Éminence consiste en deux choses : la première à empêcher que ledit sieur de Faras n'obtienne l'agrément du Roi pour la charge du feu président d'Affis, et la seconde que Votre Éminence témoigne à MM. de Bar et de la Bachelerie qu'elle estime ledit chevalier et qu'elle désire que ce mariage s'accomplisse. Comme c'est un gentilhomme qui a du mérite et qu'il n'est pas question de grand chose, j'ai cru que Votre Éminense seroit peut-être bien aise de l'obliger en ce rencontre qui lui est cher et considérable.

Il est important que Votre Éminence sache que le chevalier du Val, qui est celui qui a été pris avec l'Espine, a dit en son interrogatoire que les nommés Lafresnaye, Beaupré et la Fontaine étoient ses amis et qu'ils étoient témoins de tout ce qu'il avoit fait à Arras; c'est le prévôt de l'Ille qui m'a fait ce rapport.

Monseigneur,

de Votre Éminence,

le très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

COLBERT (1).

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 893 *bis*.



MAZARIN AU DUC DE VENDÔME.

De Chantilly, le 22 octobre 1654.

Monsieur,

J'apprends que depuis que M. de Mercœur est parti de Paris, il s'est encore passé quelque chose qui pourroit augmenter les sujets que vous pouvez avoir de vous plaindre de lui; et comme la suite de semblables aigreurs me donneroit beaucoup de déplaisir, je vous supplie de vouloir prendre assez de confiance en moi pour me remettre vos intérêts et ne rien prononcer jusques à ce que j'aie eu le bien de vous voir, permettant toujours cependant à mondit sieur de Mercœur de demeurer dans l'hôtel de Vendôme, comme auparavant. Je n'en userois pas avec cette liberté, si je ne le voyois disposé à déférer à tout ce que vous voudrez, de sorte que je crois que votre service et votre satisfaction se rencontrent à m'accorder la faveur que je vous demande à laquelle je vous conjure d'ajouter celle d'être persuadé que je suis avec autant de sincérité que de passion... (1).

(1) Minute ou copie inédite. Aff. étr., France, vol. 893.

CHAPITRE XII

La baronnie de Mayenne érigée en duché-pairie en faveur de Mazarin. — Coup d'autorité à l'égard du Parlement. — Colbert contraint de remettre à Mazarin un gage de sa fidélité. — Faveurs dont il se fait combler ainsi que sa famille. — Anéantissement de la légende de l'indifférence de Mazarin pour les libelles. — Poursuites. — Leçon donnée à l'ambassadeur de Savoie collectionneur de Mazarinades. — Zèle de l'abbé Fouquet ; son accident. — Colbert prépare la réception du duc de Mantoue. — Colbert se révolte contre les soins infimes de la toilette de Mazarin et de son neveu. — Mazarin ne tient aucun compte de sa protestation. — Colbert modifie les aménagements de l'appartement de Mazarin au Louvre. — Rôle auprès du roi des nièces de Mazarin. — Incident relatif à la princesse Henriette d'Angleterre. — Un éclat de la princesse de Conti. — Mariage de Laure Martinozzi avec le prince de Modène. — Halte du roi à Essonnes chez Esselin. — Les plaisirs de Fontainebleau. — Invention du roi pour perdre Mazarin auprès de la reine et pour saisir lui-même le pouvoir. — Caractère dissimulé du roi. — Révélation d'un projet d'assassinat de Mazarin. — Complot de Matharel. — Mazarin rassuré par la reine. — Campagne de 1655. — Arrestation de la duchesse de Châtillon par l'abbé Fouquet; ses motifs. — Le maréchal d'Hocquincourt remet au roi les places de Péronne et de Ham moyennant argent et la liberté de madame de Châtillon ; il passe à l'ennemi. — Le drapeau de la France ; les drapeaux bleus fleurdelisés du régiment du roi. — Conduite équivoque de Cromwell; traité de paix avec l'Angleterre. — Expulsion de France de Charles II et de ses partisans ; expulsion d'Angleterre des partisans du prince de Condé. — Une maladie du roi expose Mazarin à un nouveau péril. — Il rejoint le roi avec la résolution de ne plus le quitter. — Arrivée d'Italie de Marie-Anne Mancini et de son frère Alphonse, sous la conduite du comte et de la comtesse de Noailles. — Santé de Mazarin; remèdes désagréables. — Divers voyages de Mazarin avec le roi. — La chute de Mazarin eût tranché dans leur germe les brillantes destinées de Colbert.

APPENDICE

Mémoire de Colbert à Mazarin, 9 avril 1655. — Mazarin à l'abbé Fouquet, 25 mai 1655. — Colbert à Mazarin, 9 juin, 12 et 14 juillet 1655. —

Mazarin à Colbert, 23 juillet 1655. — Mazarin à l'abbé Fouquet, 1er août, 27 septembre 1655. — Mazarin à la reine, lettres des 1er octobre, 2, 4, 5 octobre 1655. — Mazarin à Vallot, 8 octobre 1655. — Articles secrets du traité du 3 novembre 1655 entre la France et l'Angleterre. — L'abbé Fouquet à Mazarin, novembre 1655. — Mazarin à la reine, 25 novembre 1655.

Au commencement de l'année 1655, Mazarin obtint que la baronnie de Mayenne fût érigée en duché-pairie en sa faveur (1).

Les premiers mois de cette année furent signalés par un coup d'autorité, prélude de ce que devait être le gouvernement de Louis XIV, mais dont l'initiative appartient certainement tout entière au cardinal Mazarin qui soutenait le poids et la majesté du sceptre dans la main de l'adolescent. Le parlement de Paris voulait reprendre son ambitieux contrôle des édits royaux en protestant contre l'intervention du roi dans ses lits de justice, déclarant sa présence attentatoire à la liberté de son examen. La réponse royale ne se fit pas attendre; le 10 avril, le monarque partit de Vincennes en justaucorps rouge et chapeau gris, accompagné de gentilshommes en même équipage de chasse; cette dérogation au cérémonial accoutumé témoignait de son intention de traiter cavalièrement le parlement. Il tint un lit de justice, c'est-à-dire qu'en quelques mots il fit défense aux magistrats de délibérer désormais sur les affaires de l'État, et il sortit sans vouloir entendre aucune réponse.

Cette autorité absolue que le cardinal Mazarin prétendait

(1) Lettres patentes du 2 janvier 1655, portant confirmation de la création et érection de la baronnie de Mayenne en marquisat et dudit marquisat en duché et pairie de France pour Monseigneur le cardinal Mazarin. Aff. étr., France, vol. 894.



exercer sans contrôle dans les affaires publiques, puisqu'il n'était plus même question de convoquer les États Généraux, naturellement il voulait l'exercer dans ses affaires particulières. Le temps lui manquant pour entrer dans les détails, il craignait que Colbert ne se rendit trop indépendant. Celui-ci, cependant, multipliait les preuves de son dévouement dans les choses importantes comme dans les petites; son zèle infatigable semblait devoir être l'irrécusable preuve de sa reconnaissance envers son bienfaiteur. Mais le cardinal était exigeant et soupçonneux; il trouvait que ces témoignages multipliés de dévouement ne constituaient pas une garantie suffisante, et il exigea que son intendant y ajoutât un gage en reconnaissant par un écrit tous les bienfaits qu'il avait reçus. Colbert ne pouvait refuser, et il fit par écrit la constatation demandée; afin de lui donner un éclat de nature à plaire davantage encore à son maître, il la fit imprimer. Cette reconnaissance des bienfaits reçus fut remise entre les mains du cardinal comme une sorte d'otage qui lui assurait la fidélité de son intendant dans l'avenir. Cette exigence par laquelle il lui fallut passer n'était pas au fond du goût de Colbert; la connaissance publique de l'origine de sa fortune lui déplaisait, et lui déplut encore davantage lorsqu'il fut parvenu plus tard aux grandeurs du ministère; aussi multiplia-t-il ses efforts pour tâcher de faire disparaître tous les exemplaires imprimés de cet écrit. Heureusement, il n'a pu y parvenir, et nous avons à notre disposition les constatations précieuses qui ressortent de sa déclaration (1).

(1) Voy. ce Mémoire de Colbert à l'*Appendice*.



Le cardinal ne se ruinait pas, nous le savons, à payer de ses deniers les services de Colbert; mais sans qu'il lui en coutât rien, il le comblait, lui et sa famille, de fonctions publiques et de charges dans la maison du roi ou dans les maisons des princes. Notons, d'abord, un canonicat et un bénéfice de mille livres de rente, à Saint-Quentin, donnés à son frère aîné, l'abbé Nicolas, qui n'en devait pas rester là : cette première étape devait le conduire à l'épiscopat; un autre frère, Charles Colbert, dont le nom est intervenu plus d'une fois dans le cours de ce récit, avait débuté par la perception, pour le compte de la reine, du tiers du droit des prises maritimes attribué à cette princesse; cette fonction ne fut qu'un premier échelon, successivement il monta au conseil d'État, à la première présidence du parlement de Metz, enfin aux ambassades, sous le titre de marquis de Croissy; un troisième frère, Édouard-François, prit la carrière des armes; c'était une nouveauté dans la famille Colbert; mais elle voulait se donner aussi le lustre de la noblesse d'épée. Édouard-François était brave; il fut blessé à un assaut et reçut une lieutenance au régiment de Navarre. Ce début le conduisit à devenir capitaine-lieutenant de la seconde compagnie des mousquetaires, lieutenant général, sous le titre de comte de Maulevrier, et même chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, moins sincère et moins modeste en cela que Fabert, qui refusa d'être nommé chevalier de l'Ordre, parce qu'il lui aurait fallu produire des preuves de noblesse mensongères sur lesquelles on l'avait cependant averti que l'on fermerait les yeux (1).

(1) Voy. sur ce fait les documents jusqu'alors inédits que nous avons publiés dans nos *Souvenirs du règne de Louis XIV*.



A toutes ces faveurs pour les frères de Colbert, ajoutons pour l'un d'eux qu'il ne spécifie pas, une abbaye d'un revenu de six mille livres, probablement pour son frère le militaire, ce qui n'avait alors rien d'insolite. Un cousin, Colbert du Terron, reçut aussi sa large part, d'abord l'intendance de l'armée de Catalogne, ensuite celle des gouvernements de Brouage et de la Rochelle. Quant à Jean-Baptiste Colbert lui-même, dont la seule fonction restreinte en apparence, universelle en réalité, était celle d'intendant de la maison du cardinal, il avait reçu en payement de ses services des charges qui n'étaient pas établies encore, qu'il n'aurait pu remplir si elles avaient été établies, mais qui constituaient une valeur énorme qu'il pouvait réaliser par des ventes, ainsi qu'il n'eut garde d'y manquer. L'intendance de la maison du duc d'Anjou, frère du roi, qui prit le titre de duc d'Orléans à la mort de son oncle Gaston, frère de Louis XIV, fut l'une des charges données à J. B. Colbert; elle ne pouvait être que nominale pendant longtemps, puisque le duc d'Anjou n'était encore qu'un enfant vivant dans la maison de sa mère; néanmoins, Colbert vendit cette charge quarante mille livres. Une autre charge dont les fonctions existaient moins encore était celle de secrétaire des commandements de la future reine; elle fut encore attribuée à Colbert, qui la garda en portefeuille jusqu'au mariage du roi avec l'infante d'Espagne; à cette époque, il la vendit à M. de Bordeaux, qui revenait confus de son ambassade en Angleterre après le mortifiant accueil qu'il avait reçu de Charles II (1).

(1) Voy. notre ouvrage *Richesses du palais Mazarin.*



A tous ces avantages procurés à son intendant, le cardinal en ajoutait de plus précieux encore, par ses incessants éloges au roi et à la reine, prélude des recommandations qu'il leur fit en mourant, et qui valurent à Colbert de devenir ministre.

Lorsque Colbert avait remis son écrit entre les mains du cardinal, on n'était encore qu'en l'année 1655; quelle autre nomenclature de faveurs eût contenue un tel mémoire dressé en l'année 1661, à l'époque de la mort du cardinal, et quelle gradation ascendante eût été constatée si, après que Colbert fut devenu ministre, un mémoire semblable avait été remis entre les mains du roi?

Rassuré par la garantie remise entre ses mains, le cardinal, obligé de consacrer la majeure partie de son temps aux affaires publiques, laissa à Colbert plus de latitude que par le passé pour l'administration de ses affaires.

« Qu'ils chantent, mais qu'ils payent! » On a prêté cette exclamation au cardinal Mazarin en témoignage de sa superbe indifférence à l'endroit des libelles dirigés contre lui au temps de la Fronde et qui continuaient à le harceler depuis son retour à Paris. Cette indifférence, qui a passé dans l'histoire pour une vérité, n'est pourtant qu'une pure invention, nous en apportons les preuves authentiques. Le cardinal, très affecté des attaques dirigées contre lui, désirait découvrir les auteurs et les distributeurs de libelles pour les faire sévèrement punir; il détestait tout autant les collectionneurs de ces écrits, et s'il n'eût tenu qu'à lui, les *Mazarinades* ne seraient pas aux mains des curieux de la postérité. Il confiait à l'abbé Fouquet, chargé, comme nous l'avons dit, de sa police secrète, le soin de rechercher les colporteurs qui livraient cet aliment défendu à la malignité

publique; l'abbé les pourchassait avec un zèle infatigable qui lui valut une lettre de remerciements du cardinal, non sans une restriction pourtant concernant l'un des propagateurs, un sieur de Mémon, dont il s'étonnait que l'arrestation ne fût pas un fait accompli. Les libelles qui paraissaient depuis la cessation de la Fronde avaient pour but de la ranimer sous l'inspiration du cardinal de Retz et de ses partisans. Les soupçons se portaient plus particulièrement sur un sieur de Chauregnaud; pour le mieux surprendre, on ne devait lui témoigner aucune méfiance; enfin, toutes les personnes de marque suspectes de sympathie ou de correspondances avec le cardinal de Retz devaient être soigneusement surveillées.

Un fait particulier causait à l'amour-propre du cardinal une vive blessure : il avait appris qu'un collectionneur de haut parage, l'ambassadeur de Savoie, réunissait avec soin tous les libelles publiés contre lui depuis l'origine même de la Fronde. Ce procédé paraissait au cardinal désagréable et de mauvais goût. Par l'intermédiaire de l'abbé Fouquet, il fit savoir à l'ambassadeur qu'il sortait de la réserve diplomatique qui lui était imposée, s'il donnait quelque appui aux distributeurs de ces écrits; en outre, il accompagnait cet avertissement de la sardonique assurance que s'il était vrai qu'il les protégeât, on aurait grande considération pour la sympathie qu'il leur accordait. En plus, le cardinal, dans le but de faire sentir mieux encore à l'ambassadeur l'inconvenance de sa curiosité, recommandait à l'abbé Fouquet de lui proposer, pour lui épargner la peine de ses recherches, de faire relier avec luxe un recueil de ces libelles et de l'envoyer à son logis.

Ce n'est pas la seule fois que le cardinal entretient l'abbé Fouquet de ces libelles qui lui causent tant de soucis, il y revient sans cesse dans sa correspondance en lui renouvelant l'expression de sa gratitude pour ses recherches et ses poursuites; il assure qu'il ne lui sera jamais possible de rencontrer un meilleur ami. Par une des lettres du cardinal, nous apprenons que Basile Fouquet cultivait sa faveur non seulement en pourchassant ses détracteurs, mais encore en lui envoyant un vin de qualité exceptionnelle accueilli avec une sensible reconnaissance.

Nicolas Fouquet, le procureur général, concourait avec son frère à la préparation d'un grand coup de filet pour saisir libellistes, distributeurs et afficheurs, et le cardinal ravi se plaisait à reconnaître que rien au monde, si ce n'est l'impossible, n'était capable d'arrêter l'abbé Fouquet, quand il fallait agir pour le service du roi ou pour le sien. D'après cela, on ne sera pas surpris d'apprendre à quel point le premier ministre fut affecté d'un accident survenu à l'abbé Fouquet, d'autant plus qu'il en résultait une suspension forcée de ses services; aussi lui recommandait-il les plus grands ménagements, afin qu'il arrivât plus tôt à la guérison (1).

Colbert vaquait à d'autres soins; il préparait la réception du duc de Mantoue qui avait déclaré vouloir séjourner à Paris *incognito*. Par ce motif, le roi ne pouvait pas le recevoir au Louvre; un logis lui fut préparé dans une maison particulière; mais c'est aux dépens du roi qu'il devait y être traité. Les officiers de la princesse palatine (2)

(1) Voy. sur ces faits les lettres inédites placées à l'*Appendice*.

(2) Anne de Gonzague, sœur de Marie-Louise de Gonzague, reine de

devaient pourvoir à la dépense avec l'argent remis par les surintendants des finances ; ou bien l'on aurait recours à un pourvoyeur, si la princesse le préférait. Il y aurait deux tables, celle du duc et de ses invités, celle de ses officiers ; quant à la troisième, celle des domestiques, on fournirait à chacun l'argent nécessaire en se réglant sur ce qui était donné aux valets de chambre et de pied du cardinal. Pour la vaisselle d'argent, le cardinal pensait qu'en l'empruntant à Servien, au procureur général et à Tubeuf, on en aurait suffisamment ; pour le linge, son avis était d'en louer ou d'en acheter. Le garde-meuble devait fournir les tapisseries pour tendre les appartements. Trois ou quatre carrosses, qu'il sera facile de se procurer, seront constamment à la disposition du prince. En somme, la dépense ne doit pas être épargnée pour lui fournir un grand état de maison, lui faire faire grande chère et l'entourer même d'un grand éclat. Pour qu'il en soit ainsi, recommandation à Colbert de s'entendre avec la princesse palatine et avec le procureur général (1).

Le but de cette large et luxueuse réception était de décider le duc de Mantoue à s'allier avec la France contre l'Espagne. Ce prince n'avait à se louer ni des Impériaux, ni des Espagnols, qui l'avaient dépouillé d'une grande partie de ses États ; mais il n'en restait pas moins sous la dépendance des Espagnols, par la crainte qu'il avait d'eux, ainsi que Servien le put facilement constater dans une

Pologne. Le duc de Mantoue appartenait également à la maison de Gonzague.

(1) Voy. la lettre inédite de Mazarin à Colbert, du 23 juillet, à l'*Appendice*.



conférence avec lui. Il s'agissait donc de lui faire comprendre que son alliance avec la France lui ouvrirait la perspective de réparer ses pertes et de rentrer dans Mantoue; mais on vit bien que ce prince hésitant ne se déciderait que si le résultat du siége de Pavie était favorable; et, en attendant, il fallut se borner à lui demander sa neutralité et la liberté du passage des troupes sur son territoire (1).

Les détails de réception dont Colbert venait de s'occuper avaient leur importance, puisque leur but, en flattant l'amour-propre du duc de Mantoue, était de servir les intérêts de la France; l'intendant du cardinal pouvait être flatté de cette mission, mais il n'en était pas de même pour d'autres détails auxquels le cardinal l'obligeait sans pitié. De ce nombre étaient les soins concernant Philippe Mancini. Ce neveu du cardinal allait partir pour l'armée. Il fallait pourvoir à son équipage, à son linge, à ses habits, à une charrette louée à tant par jour pour transporter ses bagages. Au lieu d'entrer dans le menu de ces dépenses, Colbert eût trouvé préférable que le cardinal remît une somme à son neveu, qui les réglerait lui-même. Colbert crut pouvoir saisir avec succès cette occasion pour protester contre les soins minimes auxquels on l'appliquait et dont sa capacité se révoltait en secret. Il représenta au cardinal qu'il ne se permettait ni promenade, ni divertissement, ni *débauche* d'aucune sorte, dit-il en propres termes (preuve qu'il commençait à se corriger de son goût pour le vin), et que cependant tout son temps était absorbé à

(1) Lettre inédite de Servien à Mazarin, 24 août 1655. Aff. étr., France, vol. 291.



tel point qu'à son grand chagrin il ne pouvait suffire à tout. Il n'était pas possible de dire plus clairement qu'il demandait à être déchargé des petites choses pour se consacrer aux grandes exclusivement. Nous n'avons malheureusement pas la réponse du cardinal; mais les faits sont là pour attester que la protestation de Colbert ne fut pas accueillie. Le maître voulut continuer à employer sa créature à toutes sortes de services, au gré de sa volonté. Par suite, nous rencontrons encore Colbert s'occupant du choix des étoffes pour faire confectionner des habits d'automne destinés au cardinal, commandant des pendants d'oreilles à la fille de Lescot, dont le père était en voyage pour quelque recherche de diamants ou d'objets précieux, faisant modifier les aménagements de l'appartement du cardinal au Louvre, voulant, pour l'agrandir, déloger Vallot, le premier médecin du roi; enfin, plaçant partout des portes à deux battants, et faisant peindre et parqueter la petite galerie (1).

A l'époque où nous sommes, le cardinal avait cinq de ses nièces auprès de lui; deux étaient mariées : la duchesse de Mercœur et la princesse de Conti; trois étaient à marier, et les unes et les autres remplissaient à la cour le rôle que leur oncle leur avait destiné, avec tout le succès qu'il s'en était promis. Ses deux nièces mariées le rattachaient à la maison royale; celles qui ne l'étaient pas encore captivaient le roi par le charme qu'elles apportaient à son intérieur, et, point essentiel, le détournaient du goût des affaires. Un danger pourtant pouvait surgir,

(1) Voy. les lettres inédites placées à l'*Appendice*.



si le royal adolescent venait à s'éprendre de l'une d'elles ; mais contre toute passion illégitime se rencontrait la surveillance de madame de Venel ; contre toute passion légitime la surveillance de la reine mère qui, malgré sa faiblesse pour le cardinal, n'eût pas été disposée à consentir à une mésalliance. La sollicitude du cardinal, si intéressée à écarter la première éventualité, l'était bien moins à écarter la seconde. Aussi des doutes, dont nous parlerons plus tard, ont-ils été émis sur son désintéressement à cet égard ; mais, en définitive, il effaça son intérêt personnel devant l'intérêt majeur de mettre fin à la longue guerre entre la France et l'Espagne par le mariage du roi avec l'infante.

Deux fois le cœur du roi ressentit une vive atteinte : d'abord par les traits lancés par Olympe Mancini ; ensuite par les traits plus acérés lancés par Marie Mancini.

Les nièces du cardinal tenaient à la cour le premier rang ; et, dans les fêtes, les empressements du jeune roi étaient poussés au point de lui faire commettre un jour un manquement à l'étiquette, dont il fut vivement réprimandé par sa mère. La reine d'Angleterre, fille de Louis XIII, et sa fille, la princesse Henriette, vivaient réfugiées en France depuis la mort de Charles Ier. A l'un des bals de la cour, le roi commença par aller prendre la main pour danser à la duchesse de Mercœur. La reine, furieuse de cette inconvenance, se précipita pour lui arracher madame de Mercœur, et lui dit tout bas d'aller inviter la princesse Henriette. La reine d'Angleterre, mécontente d'une invitation pour sa fille si peu spontanée, déclara que celle-ci ne pouvait danser parce qu'elle avait mal au pied. La reine

déclara à son tour que le roi ne danserait avec personne s'il ne dansait avec la princesse d'Angleterre. Pour ne point continuer une contestation qui attirait l'attention, la reine d'Angleterre consentit à laisser sa fille danser avec le roi; mais celui-ci n'en fut pas quitte pour cette réparation. Le soir, il reçut en particulier une verte semonce de sa mère (1). Le roi n'aimait pas les petites filles. Ce fut la raison qu'il donna pour s'excuser. La princesse Henriette n'avait que onze ans, il est vrai, tandis qu'il en avait seize. Pas plus qu'une autre, Henriette d'Angleterre n'était destinée à demeurer petite fille; aussi le roi changea-t-il fort de sentiment dans la suite.

Les nièces du cardinal, bien qu'à des degrés différents, produisaient une sensible impression sur le jeune monarque, qui plus tard prouva mieux encore qu'il possédait un cœur capable de répondre à plus d'une affection. Toutes étaient donc l'objet de ses attentions, sans en excepter celles qui étaient mariées. Vis-à-vis de la duchesse de Mercœur, ses attentions s'étaient signalées sous la forme innocente, mais malencontreuse, d'une intempestive invitation à danser; vis-à-vis de la princesse de Conti, les attentions royales avaient pris, l'année précédente, une plus compromettante allure, encore à l'occasion d'un bal. La princesse de Conti, de même que ses sœurs, n'avait nullement pour se garantir le rempart de sentiments de piété qu'on aurait pu croire qu'elle avait puisés dans son éducation première, mais elle était protégée par la tendresse qu'elle avait vouée à son mari, absent pour comman-

(1) Voy. les *Mémoires* de madame de Motteville.



der l'armée française en Catalogne. Afin qu'aucun soupçon ne pût l'atteindre, elle fit un éclat et dépassa le but à tel point que le cardinal, inquiet des conséquences, ne put s'empêcher d'en témoigner son mécontentement, et même il obligea sa nièce à faire au roi des excuses. Le prince de Conti, apprenant à l'armée ce qui s'était passé, éprouva un mécontentement d'une tout autre nature que celui du cardinal, et, pour mettre un terme à ses appréhensions, il exigea que l'évêque de Valence conduisît immédiatement sa femme auprès de lui (1). Le départ fut retardé par un accident, la princesse ayant fait à la chasse une chute de cheval. Sur le chapitre de l'honneur conjugal, le prince de Conti n'entendait pas raillerie. Dans une autre occasion, il fit comprendre au galant marquis de Vardes, qui rêvait quelque entreprise, qu'il ferait bien de s'adresser ailleurs.

Un nouveau mariage enlevait bientôt à la cour une des nièces du cardinal : Laure Martinozzi, sœur cadette de la princesse de Conti, surnommée beauté romaine, en raison de la pureté des traits de son visage. La politique et non le sentiment décida de son union. Le prince Alphonse d'Este, fils aîné du duc de Modène, ne la connaissait même pas ; mais la France avait intérêt à s'assurer contre l'Espagne des alliances en Italie, et le duc de Modène un intérêt plus grand encore à assurer l'indépendance de son duché par une protection puissante.

Les bans furent publiés, le 23 mai, à l'église Saint-

(1) Voy. les *Mémoires* de Daniel de Cosnac, qui contiennent des lettres du prince à ce sujet ; voy. aussi le deuxième supplément à ses *Mémoires*, que nous avons donné dans l'*Annuaire-Bulletin* de 1876 de la *Société de l'Histoire de France*.



Eustache. Les fiançailles d'abord, le mariage deux jours après, furent célébrés par l'évêque de Soissons (1) dans la chapelle du château de Compiègne, en présence de toute la cour. Le prince Alphonse n'était pas venu, le prince Maurice de Savoie-Carignan, comte de Soissons, le représentait par procuration. Des bals, des comédies, des chasses furent donnés à l'occasion de ce mariage. Après ces fêtes, madame de Martinozzi, quittant définitivement la France, conduisit à son époux sa fille, accompagnée du comte (2) et de la comtesse de Noailles. A Modène, la cérémonie définitive du mariage fut célébrée (3).

Par l'éclat des réjouissances, le cardinal Mazarin semait de fleurs le chemin enchanté que parcourait Louis XIV dans sa première jeunesse; les promenades, les voyages, la guerre elle-même, avaient leurs étapes marquées par des repas somptueux, des danses et des concerts. Si ces voyages royaux étaient éblouissants par l'apparat d'une suite de

(1) Simon Le Gras.

(2) En 1663, Anne de Noailles obtint le titre de duc; son duché, au lieu d'être érigé sur la seigneurie de Noailles, le fut sur celle d'Ayen, par cette raison que Noailles relevait de la vicomté de Turenne, tandis que Ayen relevait de la vicomté de Limoges, et par suite du roi, depuis l'avènement de Henri IV qui avait réuni le Limousin au domaine direct de la couronne A une époque antérieure, la seigneurie de Noailles était sortie momentanément de la possession de cette maison par le mariage, en 1462, de Louise de Noailles, unique héritière de la branche aînée, avec Pierre de Cosnac. Ceux-ci donnèrent cette terre à leur fille, Marguerite de Cosnac, par son contrat de mariage, en 1508, avec Robert de Lignerac, tige des ducs de Caylus (ce contrat, magnifique charte sur parchemin, est conservé aux Archives nationales). La branche cadette de la maison de Noailles revendiqua la seigneurie de Noailles en se basant sur une substitution; elle fut, après les vicissitudes diverses d'un long procès, mise en possession par un arrêt du parlement de Paris du 24 mars 1528. Cet arrêt fut suivi d'une transaction entre Louis de Noailles et Louis de Cosnac. Voy. le *Nobiliaire du Limousin*, par Nadaud.

(3) *Gazette.*

courtisans et de brillantes escortes, ils n'étaient pas rapides; les mêmes chevaux conduisaient à la couchée carrosses et cavaliers, avec une halte au milieu du jour, qui constamment donnait lieu à quelque fête. De Compiègne la cour était revenue à Paris; elle en partit, le 19 septembre, pour aller à Fontainebleau, et fit à Essonnes sa halte de rafraîchissement. Le roi descendit chez un riche financier, traitant comme on disait alors, Hesselin, maître de la chambre aux deniers, qui cumulait avec cette fonction une charge toute spéciale pour la circonstance, celle de surintendant des menus plaisirs. Hesselin déploya pour cette réception toute sa magnificence. Quelques années plus tard, après la catastrophe de Fouquet, probablement plus économe et plus circonspect, il eût fait faire au roi une plus maigre chère; convenons cependant que les magnificences de Hesselin étaient loin d'approcher de celles déployées par Fouquet dans son château de Vaux; mais il n'était pas surintendant des finances. Hesselin possédait à Essonnes une délicieuse maison environnée d'admirables jardins. Un repas des plus recherchés attendait Leurs Majestés, car le roi était accompagné par sa mère; Monsieur était du voyage, et, parmi les grandes dames, nous citerons la princesse de Carignan, la duchesse de Mercœur, la marquise de Souvré, madame de Mancini, sœur du cardinal; celui-ci n'était pas du voyage, il était à l'armée, dont il suivait de près les opérations. Les personnes que nous venons de citer s'assirent à la table royale avec quelques autres dames de la cour; à une seconde table prirent place Hortense Mancini et les filles d'honneur de la reine. Dans une autre salle, Hesselin faisait lui-même les honneurs d'une troisième



table aux seigneurs de la cour. Un concert de voix et d'instruments se faisait entendre pour augmenter le charme du festin ; lorsqu'il fut terminé, Leurs Majestés, avec leur suite, allèrent visiter les jardins et les grottes mystérieuses. Ensuite tout ce cortège, remontant dans les carrosses ou remettant le pied à l'étrier, continua sa route et arriva sur les neuf heures du soir au château de Fontainebleau. Dès le lendemain, une série de fêtes se succédèrent, danses, concerts et comédies, promenades à cheval et en carrosse ; la roi prenait un plaisir particulier à conduire lui-même sa petite calèche dorée.

Le roi s'amuse, mais les rênes de ses chevaux qu'il manie adroitement lui inspirent sans doute la pensée qu'il manierait avec la même habileté les rênes de l'État. D'ailleurs n'était-il pas entré naguère en habit de chasse, le fouet à la main, au Parlement, pour faire enregistrer d'autorité des édits par ce corps récalcitrant, qui s'était aussitôt soumis? Sans doute sa jeune inexpérience n'avait pas agi dans cette circonstance sous sa propre impulsion, mais sous celle de son premier ministre; toutefois il lui en était survenu la connaissance jusqu'alors ignorée de la puissance qui résidait en sa personne, puisqu'elle était capable de produire de tels effets. L'ambition lui survint d'en faire une nouvelle expérience en se mettant hors de tutelle. Le cardinal, comme nous l'avons dit, était éloigné de la cour; il s'était rendu à Guise, proche de l'armée du maréchal de Turenne, s'occupant de son ravitaillement par des convois qu'il dirigeait sur Condé, Saint-Ghilain et le Quesnoy. Cet éloignement offrait au royal adolescent une favorable conjoncture pour se débarrasser d'un joug impor-

tun sans avoir à faire l'effort pénible de lutter en face. Cependant, il n'osa pas aborder franchement l'obstacle ; au lieu de parler ouvertement en roi et de dire qu'il voulait retirer au cardinal le pouvoir et l'exercer lui-même, sa soumission enfantine encore à l'égard de sa mère lui fit prendre un détour ; il savait que c'était par la volonté de sa mère que le cardinal exerçait le pouvoir ; c'était par la volonté de sa mère qu'il conçut le projet de le lui retirer. Le moyen qui lui vint à l'esprit fut de les brouiller ensemble, et il tenta l'aventure. La brouillerie accomplie, ses chaînes se rompraient d'elles-mêmes, sans encourir le risque du moindre reproche de la part de sa mère entrée dans son parti. Il n'avait pas découvert d'autre moyen de parvenir à ses fins; cette voie lui paraissait la plus certaine; c'était cependant courir au but par le chemin le plus difficile.

Afin d'obtenir la rupture désirée, il essaya de faire remarquer à sa mère que le cardinal avait pour elle assez peu d'égards pour ne pas lui écrire régulièrement et pour ne prendre même pas le temps de lire les lettres qu'elle lui écrivait. Cette invention est la seule que nous révèlent les correspondances que nous reproduisons, mais elles peuvent laisser croire qu'il y en avait d'autres que malheureusement elles ne mentionnent pas. Quelles qu'elles fussent, Anne d'Autriche n'avait pas bravé toutes les intrigues de palais, tous les dangers de la Fronde, afin de soutenir envers et contre tous son ministre favori, pour l'abandonner légèrement sur une accusation enfantine. Néanmoins le jeune roi, dans son inexpérience, se tenait pour tellement assuré du succès, qu'il écrivit au cardinal une lettre qu'il croyait destinée à lui apprendre sa disgrâce.

Ce coup inattendu aurait frappé en plein cœur le premier ministre; mais il était déjà paré par une main amie avant même d'avoir été porté. Par l'effet d'un hasard heureux, qui lui évita la pénible émotion qu'il eût ressentie, la lettre du roi, bien qu'écrite la première, ne fut rendue au cardinal qu'après une lettre de la reine, qui lui apprenait le danger que le roi avait voulu lui faire courir en le perdant auprès d'elle et l'inanité de la tentative.

Cette invention du jeune roi justifie pleinement cette appréciation antérieure de son caractère par le P. Paulin, Jésuite, son confesseur, écrivant au cardinal : « Le roi croît en sagesse et en *dissimulation*. Votre Éminence permettra à son fidèle serviteur de lui dire qu'elle ne doit approcher de Sa Majesté que ses créatures assurées (1). »

Si le roi voulait détruire l'autorité du cardinal, si les libellistes prétendaient l'anéantir moralement, le moyen plus radical de le supprimer fut conçu par un nommé Lambert Dantau, maître fourbisseur (2). Ce projet d'assassinat fut déjoué par la dénonciation d'un prêtre, Jacques Crescent. Dantau fut arrêté et enfermé à la Bastille pour l'instruction de son procès (3).

Une arrestation qui se rapporte, non point à ce projet d'assassinat, mais aux complots ourdis en faveur du cardinal de Retz, fut celle d'un gentilhomme du nom de Matharel; celui-ci avait eu la précaution de faire disparaître ses papiers, qui échappèrent à la perquisition du lieutenant

(1) Lettre inédite écrite par le P. Paulin à son lit de mort, sans date, mais une note porte qu'elle est du mois d'avril 1653. Aff. étr., France, vol. 892.

(2) Lettre inédite de Jacques Crescent à Mazarin. Aff. étr., France, vol. 894.

(3) Voy. l'interrogatoire. Aff. étr., France, vol. 894.

civil (1). Mis à la Bastille, il voulut échapper aux aveux que le lieutenant criminel tâchait d'en obtenir, et M. de la Bachelerie écrivit au cardinal Mazarin : « Matharel a beaucoup fait le méchant, jusqu'à ne pas vouloir répondre au lieutenant criminel, disant qu'étant secrétaire du roi, il ne pouvait reconnaître que le parlement. » M. de la Bachelerie continue en disant que l'emploi de la douceur ayant été inutile, on a eu recours à la question, qui l'a fait parler. Le chancelier envoya au doux cardinal Mazarin, qui ne l'était pas toujours, le procès-verbal de l'interrogatoire (2).

Revenons à l'émotion du cardinal; bien qu'elle eût été amortie, elle avait été vive encore, car la tentation d'émancipation du jeune roi était de nature à lui faire craindre que le terme de sa vie ne fût pas le terme de son pouvoir. Sous l'impression de cette secousse, il adressa le même jour à la reine deux lettres de reconnaissance, dans lesquelles il insiste sur la nécessité, de la part de cette princesse, de convaincre le roi qu'il ne saurait trouver un serviteur plus fidèle. La reine n'eut garde de ne pas suivre ce conseil, et son ascendant maternel obtint d'assez prompts résultats, puisque le roi lui témoigna, avec l'expression de son affection filiale, son retour à de meilleurs sentiments à l'égard du cardinal. La reine, cependant, jugeait la présence du cardinal nécessaire pour affermir son œuvre de réconciliation; alors le cardinal, bien qu'occupé aux affaires de la guerre, promit de ne pas différer son retour un instant de plus qu'il ne serait indispensable. Il avait hâte,

(1) Note inédite sans signature. Aff. étr., France, vol. 894.

(2) Lettre inédite de M. de la Bachelerie à Mazarin, à la Bastille, 20 juillet 1655. Aff. étr., France, vol. 894.



en effet, de rejoindre la reine, ayant acquis la preuve du danger de son éloignement. D'impérieux motifs l'empêchèrent cependant de revenir aussitôt qu'il l'aurait désiré. Quatre sentiments de nature différente tiraillaient le premier ministre en deux sens opposés : d'un côté, son devoir pour les intérêts de l'État et son amour pour l'argent, car les convois lui procuraient de gros bénéfices, puisqu'il s'était adjugé les fournitures de l'armée; d'un autre côté, son amour du pouvoir et son attachement pour la reine.

La prise de Landrecies et du Quesnoy par le maréchal de Turenne et le passage de l'Escaut, où le prince de Condé fut mis en déroute (1), avaient ouvert les Pays-Bas espagnols à l'armée française et préparé les succès qui suivirent jusqu'à la fin de la guerre. Les ennemis venaient de faire reconnaître Condé, mais le cardinal écrivait à la reine qu'ils avaient pu s'assurer qu'il n'y avait rien à tenter contre cette place; Saint-Guillain lui inspirait moins de confiance, et il exprimait l'opinion que le plus expédient serait d'en raser les fortifications. Les manœuvres de l'armée ennemie lui faisaient croire qu'elle voulait attaquer la place de Condé ou reprendre celle du Quesnoy, et que dans tous les cas son dessein était de prolonger la campagne de façon à ne prendre que tardivement ses quartiers d'hiver, afin d'obliger l'armée française à tenir la même conduite. Le cardinal, avant de s'éloigner, tenait à s'être assuré par lui-même que les convois pour les approvisionnements étaient parvenus à leur destination, sauf pour le Quesnoy et Landrecies; il pourra quitter l'armée lorsqu'il

(1) Voy. les *Mémoires* de Montglat.



ne restera plus que ces deux places à ravitailler, parce qu'il a pourvu à tout avec un tel ordre que sa présence ne sera plus nécessaire. En annonçant à la reine son prochain départ, il lui dit que quel que soit le charme du séjour de Fontainebleau, il n'ignore pas que la plus grande joie du roi serait de venir à l'armée, et qu'il prépare les choses de telle sorte qu'il y paraisse à la prochaine campagne, et qu'elle puisse s'y rendre elle-même.

Un incident qui englobe tout ensemble la ville de Péronne, le maréchal d'Hocquincourt, l'abbé Fouquet et la duchesse de Châtillon, signala cette campagne de 1655. Le maréchal d'Hocquincourt, dont l'étourderie et le courage n'avaient d'égales que sa faiblesse amoureuse, était gouverneur de Péronne; il était toujours prêt à livrer au moindre sourire de quelque belle cette place qu'il eût défendue jusqu'à la mort contre l'ennemi. En 1648, il avait écrit à la duchesse de Montbazon : « Péronne est à la belle des belles » ; en 1656, c'était à la duchesse de Châtillon qu'il était disposé à faire le même hommage; or lui livrer cette place, c'était en réalité la livrer au prince de Condé! On n'ignore pas la passion de ce prince pour madame de Châtillon; mais celle-ci par dévouement à sa cause, elle le voulait du moins donner à croire, souffrait d'autres adorateurs, moyen, suivant elle, d'assurer au prince de Condé de plus nombreux partisans.

Par le pouvoir de ses charmes auxquels trente années qui venaient de sonner n'avaient pas porté d'atteinte, la duchesse de Châtillon avait assujetti à la cause de ce prince les ducs de Nemours et de Beaufort; depuis, elle avait entrepris de captiver le maréchal d'Hocquincourt, d'autant plus facile à



gagner qu'il était jaloux du maréchal de Turenne depuis le combat de Bléneau, et mécontent de la cour qui, suivant lui, n'avait pas suffisamment récompensé son dévouement lorsqu'il avait, en 1652, ramené, à la tête d'une petite armée, le cardinal Mazarin. La duchesse ne voulut pas, toujours pour secourir le prince de Condé, borner ses exploits à la conquête du maréchal d'Hocquincourt et à poursuivre celle de la ville de Péronne; elle ne dédaigna pas d'encourager l'abbé Fouquet à lui faire la cour; par lui, elle serait devenue maîtresse de la police du royaume. L'abbé Fouquet, grand coureur d'aventures, avait été aisément fasciné. Mais madame de Châtillon se bornant à des avances de simple coquetterie, il voulut user, pour aller plus loin, d'un procédé de galanterie tout spécial à la nature de ses fonctions. Comme elle pouvait à bon droit passer pour suspecte, il obtint du cardinal l'autorisation de la faire arrêter dans sa terre de Merlou qu'elle avait reçue en don du prince de Condé. Les raisons ne manquaient pas pour justifier cette arrestation; madame de Châtillon avait trempé dans la conspiration de Bertaut et de Ricous qui avaient été exécutés; si elle n'avait pas été poursuivie, c'est que le cardinal avait préféré fermer les yeux. Encouragée par l'impunité, elle avait continué ses menées; elle était allée trouver le prince de Condé à Bruxelles, et, au retour, elle s'était arrêtée à Péronne pour conférer avec le maréchal d'Hocquincourt. Cette arrestation avait pourtant son côté dangereux, elle pouvait hâter un fâcheux dénouement, en décidant le maréchal d'Hocquincourt à livrer la place de Péronne et même celle de Ham dont il était également gouverneur; mais ce n'étaient pas ces considérations qui



pouvaient toucher l'abbé Fouquet. Si l'arrestation de la duchesse de Châtillon est un fait consigné dans l'histoire, un fait que nous croyons signaler pour la première fois est que l'abbé Fouquet n'osa pas avouer à la reine, ni au cardinal, d'avoir mis la main d'une façon aussi directe sur la duchesse de Châtillon; il prétendit, ce qui était faux, qu'il l'avait mise à Pontoise sous la garde de du Fresne; mais elle était restée sous sa garde à Merlou (1). Mazarin, pour éviter la perte des places de Ham et de Péronne, fit offrir au maréchal d'Hocquincourt d'en sortir en passant sur un pont d'or. Toutes ses demandes lui furent accordées : sept cent mille livres pour ses appointements, pensions, mortes-payes et avances pour les fortifications de Péronne (2), et de plus la liberté de madame de Châtillon (3). Une économie de cent trente mille livres fut réalisée sur cet arrangement, parce que la maréchale d'Hocquincourt déclara ne vouloir rien réclamer pour elle (4). Le maréchal fit de ses deux places la remise convenue, le marquis d'Hocquincourt, son fils, fut nommé gouverneur de Péronne, et l'abbé Fouquet reçut le gouvernement de Ham en dédommagement de la liberté rendue à la duchesse de Châtillon.

Peu de temps après, le maréchal d'Hocquincourt déserta à l'ennemi ; il alla rejoindre le prince de Condé, et fut tué dans les rangs espagnols, en 1658, au siège de Dunkerque.

(1) Voy. ce fait établi par une lettre inédite de l'abbé Fouquet à Mazarin, du mois de novembre 1655, placée à l'*Appendice*.

(2) Lettre inédite de Mazarin à la reine, Compiègne, 22 novembre 1655. Aff. étr., France, vol. 896.

(3) Lettre inédite de Mazarin à l'abbé Fouquet, Compiègne, 25 novembre 1655. Aff. étr., France, vol. 896.

(4) Lettre inédite de Mazarin à la reine, Compiègne, 23 novembre 1655. Aff. étr., France, vol. 896.

La reine n'approuva pas les sacrifices faits pour tirer des mains du maréchal d'Hocquincourt les places de Ham et de Péronne, elle les trouvait trop considérables; elle en écrivit une lettre assez vive au cardinal, et celui-ci lui répondit ironiquement sur sa colère en lui faisant comprendre qu'elle n'était pas justifiée (1).

Cette campagne de 1655 fut signalée, au mois d'août, par un incident au siége de Condé qui mérite d'être relaté; il se rapporte au drapeau royal et au drapeau de l'ancienne France, distincts l'un de l'autre. La connaissance exacte de leurs couleurs respectives bouleverse les idées fausses que l'ignorance et la Révolution ont mises en cours dans le vulgaire. Cet incident met en outre en relief un acte de noble fierté royale. Par une étrange inconséquence, la Révolution a renié le drapeau proprement dit de la France, et, sans s'en rendre compte, en ajoutant au blanc le bleu et le rouge, elle consacrait dans un seul symbole les traditions qu'elle prétendait détruire, la royauté avec son azur, la religion avec l'oriflamme de Saint-Denis. Suivant les époques, nos armées ont marché sous trois différentes bannières; on en vit même parfois deux flotter ensemble.

La bannière royale empruntait sa couleur à la chape de saint Martin; elle était bleue, semée de fleurs de lis d'or; l'oriflamme, de couleur rouge, qui était la bannière de l'abbaye de Saint-Denis, était portée par le comte du Vexin, avoué de l'abbaye, mais elle ne parut dans les armées qu'à partir du règne de Louis VI, en 1125, alors que

(1) Voy. cette lettre à l'*Appendice*.



le comté du Vexin venait d'être réuni à la couronne. Aux batailles de Bouvines et de Poitiers, les deux bannières, bleue et rouge, flottaient à côté l'une de l'autre. Quant à la bannière ou à la cornette blanche, le blanc était considéré comme la couleur nationale en même temps que comme symbole du commandement ; c'est à ce titre que Henri IV portait un panache blanc que devaient suivre ses fidèles comme devant leur montrer toujours le chemin de l'honneur. Les plumes blanches au chapeau sont aujourd'hui encore la marque distinctive des généraux qui commandent en chef. Comme l'oriflamme, depuis 1415, ne paraissait plus sur les champs de bataille, deux drapeaux seulement continuèrent à paraître : la cornette blanche et le drapeau bleu fleurdelisé, celui-ci pour les corps de troupes plus spécialement attachées à la personne du roi. Nous rencontrons ces deux drapeaux flottant au-dessus des régiments de l'armée française à la campagne de 1655 ; le drapeau bleu était celui du régiment du roi. Ce régiment ayant été mis en déroute dans une escarmouche, ses drapeaux furent pris ; mais le prince de Condé, malgré sa défection, ne pouvant souffrir que ces drapeaux en satin bleu, semé de fleurs de lis d'or, servissent de trophée aux Espagnols, les renvoya au roi. Le roi refusa de les recevoir, accompagnant son refus de cette fière réponse, qu'il arrivait si rarement aux Espagnols de battre les Français, qu'il ne fallait pas leur enlever le plaisir d'en garder les marques (1).

Le concours donné par l'Espagne au prince de Condé produisait un médiocre résultat ; cette puissance étant plus

(1) Voy. les *Mémoires* de Montglat.



encore que la France épuisée par la guerre, ce prince recherchait d'autant plus des moyens de lutte plus efficaces dans une alliance avec l'Angleterre.

Le cardinal recevait d'un négociant de Londres les renseignements suivants : Cromwell ne conclura jamais avec la France qu'une paix fourrée, parce qu'il a résolu de l'affaiblir par toutes sortes de moyens, en s'appuyant particulièrement sur les protestants ; un gentilhomme de cette religion, déguisé en marchand, parcourt la France pour ménager un accord avec eux. Un autre gentilhomme, le chevalier Nicolas Crispt, homme d'esprit, de jugement et de grande réputation, prépare à Plymouth une expédition maritime, en apparence destinée pour les Indes, en réalité pour opérer une descente en France, avec l'appui de douze grands navires hollandais qui porteront six mille hommes, des équipements et des armes pour six mille cavaliers et un grand nombre de fantassins. Le débarquement, sous pavillon hollandais, parce qu'on ne visite jamais les navires qui le portent, doit s'effectuer en face de la Rochelle, dans un lieu appelé Est-des-Bois, d'où il sera facile de pénétrer dans la ville dépourvue de garnison ; on rompra les digues, afin d'inonder les salines et les marais et de rendre la ville inabordable ; on répandra un manifeste promettant aux protestants de leur rendre leurs privilèges et la liberté de leur culte ; tous les impôts seront supprimés et remplacés par une taxe pour l'entretien de l'armée, qui ne montera pas au sixième de ce qu'ils coûtent actuellement. Les sympathies des habitants de la Rochelle et de toute la contrée sont assurées à cette entreprise ; ils fourniront un contingent de deux mille cavaliers et de quatre mille fantassins



et procureront les chevaux nécessaires pour monter les cavaliers anglais. Enfin, le prince de Condé reparaîtra dans la Guyenne pour soutenir le soulèvement de Bordeaux et des autres villes, où il assure que son parti renaîtra plus puissant que jamais. La descente des Anglais à la Rochelle sera précédée d'une descente, avec cinq cents hommes, à l'île d'Ouessant, afin de s'en emparer; en même temps, un autre vaisseau, portant également cinq cents hommes de débarquement, fera un coup de main sur Brest, où l'on croit qu'il n'y a pas plus de cent hommes de garnison. L'Espagne s'est engagée à concourir à ces diverses entreprises par une subvention immédiate de quatre cent mille écus, dont la moitié a déjà été versée entre les mains de Cromwell, et par une subvention annuelle de deux cent mille écus pendant toute la durée de la guerre. Cromwell réserve pour lui-même une entreprise dont il n'a révélé le secret ni à l'Espagne ni au prince de Condé, qui est d'apparaître avec des forces redoutables devant Calais et de s'en emparer pendant que la France a de tous côtés de graves affaires sur les bras.

Le correspondant du cardinal termine sa terrible communication en lui révélant en quoi consisterait la paix fourrée dont il a parlé en commençant : Cromwell devenu l'allié apparent de la France, mais gardant la neutralité vis-à-vis de ses ennemis, permettrait à l'Espagne et au prince de Condé de recruter des troupes en Angleterre; il en permettrait autant à la France, et lui réserverait même les meilleures; mais elles se mutineraient en mer, se déclareraient pour le prince de Condé, et Cromwell, pour sauver les apparences, se contenterait de les déclarer rebelles. Le

correspondant du cardinal lui offrait même de lui envoyer une copie du traité conclu par Cromwell avec les ennemis de la France, pourvu qu'il s'engageât à faire une pension de deux mille livres à deux hommes qu'il ne nomme pas et qu'il désigne seulement par deux initiales, lesquels lui livreront cet important document (1).

La duplicité de Cromwell ne pouvait pas être plus clairement établie; à ces renseignements bien d'autres s'ajoutaient : Londres était devenu le centre d'où rayonnaient les intrigues des partisans du prince de Condé. Il était donc urgent de prendre un parti : ou renverser Cromwell au profit de Charles II, ou s'allier avec Cromwell, en tâchant de se garantir contre ses projets perfides. Le cardinal persista dans ce dernier parti, et M. de Bordeaux lui transmit les conditions du Protecteur, qui, pour mieux séduire le cardinal en le prenant par un côté sensible, lui fit espérer de lui rendre deux vaisseaux qui lui appartenaient en propre et qu'il employait à son commerce maritime. Cromwell demandait l'abandon du Canada, la restitution de toutes les prises maritimes, des satisfactions en faveur des protestants de France, une intercession auprès du duc de Savoie en faveur des Vaudois révoltés, l'expulsion de France de Charles II et de ses partisans (2).

En même temps qu'il formulait ses exigences, le Protecteur ne se gênait pas pour faire subir des avanies au représentant de la France, qui écrivait au comte de

(1) Propositions et avis donnés par un marchand anglais à Son Éminence; document inédit, Paris, 5 avril 1655. Aff. étr., Angleterre, vol. 66.

(2) Voy. sur ces négociations les dépêches de M. de Bordeaux au cardinal Mazarin et au comte de Brienne, année 1655. Aff. étr., Angleterre, vol. 64 et 65.



Brienne : « Ce régime parle et agit avec plus d'insolence et de fierté que jamais (1). »

L'ambassadeur se risqua à demander la signature du traité ou son congé (2). Cromwell ne s'émut point de la menace, et l'ambassadeur ne partit point. Il était dit que la diplomatie française se résignerait à toutes les humiliations en se refusant au seul digne parti à prendre : la restauration de Charles II, qui s'accomplit plus tard sans que la France y ait eu aucune part.

Après avoir longtemps pesé de quel côté il rencontrerait les plus grands avantages, Cromwell, particulièrement obsédé de la crainte de la restauration de Charles II, se décida à abandonner le prince de Condé et à conclure avec la France un traité qui fut signé le 3 novembre 1655 (3).

Par une clause expresse, Charles II et ses partisans étaient expulsés de France ; par réciprocité, les partisans du prince de Condé et les réfugiés de Bordeaux étaient expulsés d'Angleterre (4).

Le mauvais état de la santé de Cromwell ne fut peut-être pas sans influence sur le caractère atrabilaire de ces négociations. Un de ses médecins avait dit à M. de Bordeaux qu'il était atteint d'hydropisie (5).

Il était en outre assombri par son insuccès dans les Indes,

(1) Dépêche du 8 avril 1655. Aff. étr., Angleterre, vol. 65.

(2) Dépêche du 1er juillet 1655. Aff. étr., Angleterre, vol. 64.

(3) Nous avons donné un résumé de ces négociations dans une lecture que nous avons faite à la séance générale de la *Société de l'Histoire de France*, imprimée dans le *Bulletin* de cette Société.

(4) Voy. la liste des expulsés à l'*Appendice*.

(5) Dépêche de M. de Bordeaux au comte de Brienne, 30 septembre 1655. Aff. étr., Angleterre, vol. 65.



et parce qu'un traité de la France avec la Savoie avait été conclu sans sa participation (1).

L'état de santé du Protecteur nous amène à parler de l'état de santé du roi de France.

Soit par la commotion morale causée au jeune roi par l'insuccès de son invention pour obtenir de sa mère la disgrâce du cardinal, soit par quelque cause physique, il tomba assez malade pour donner de sérieuses inquiétudes. Mazarin, à peine sorti du péril d'une disgrâce, courait un nouveau danger; car, si le roi était venu à mourir, il ne pouvait guère espérer d'échapper a cette loi du destin qui veut presque toujours qu'un changement de règne amène un changement de ministres. Philippe, duc d'Anjou, frère du roi, appelé à recueillir le royal héritage, avait été, par des considérations politiques, privé plus encore que le roi de toute instruction sérieuse. Il était élevé avec des goûts féminins dans la futilité et dans la nullité par sa mère et par le cardinal; mais il apparaissait que d'autres influences que la leur profiteraient des circonstances pour dominer sa molle nature. Si le roi venait à mourir, le premier ministre n'avait que l'exil en perspective, peut-être même la captivité, s'il ne parvenait à fuir à temps. Que de griefs accumulés feraient considérer son sort comme une revanche de la justice! Le cardinal venait d'envoyer Mondevergues à la reine (2) pour lui apprendre qu'il avait ravitaillé les places frontières de munitions suf-

(1) Dépêche de M. de Bordeaux au comte de Brienne, 7 octobre 1655. Aff. étr., Angleterre, vol. 65.

(2) Mondevergues arriva à Fontainebleau le 3 octobre. Voy. la *Gazette*, art. sous la rubrique : Fontainebleau, 7 octobre.



fisantes, lorsque lui parvint la nouvelle que le roi était en butte aux accès d'une fièvre violente. Immédiatement son parti est pris de ne plus différer un instant son retour, et il apporte à faire le voyage toute la célérité que pouvaient permettre les moyens en usage. Il écrit à Paris qu'on lui envoie des carrosses à Senlis. Pour sa sûreté autant que pour l'éclat à donner à son pouvoir qu'il ne laissera pas choir volontiers en d'autres mains, il réclame une escorte composée des chevau-légers et des gendarmes de la garde du roi qui devront s'échelonner sur sa route (1).

Le cardinal arrive à Fontainebleau le 13 octobre, accompagné d'un grand nombre de seigneurs de la cour qui s'étaient rendus au-devant de lui. Il trouve le roi rétabli, et par conséquent ses appréhensions sont dissipées. Chacun se livre à la joie de son retour et à celle de la guérison du roi.

Comme un bonheur, dit-on, n'arrive jamais seul, une grande satisfaction attendait encore le cardinal à Fontainebleau; il y trouva, venant d'arriver, une nouvelle nièce, Marie-Anne Mancini, et un nouveau neveu formant la troisième série de neveux et de nièces qu'il fit venir d'Italie. Le comte et la comtesse de Noailles, dont le principal emploi était d'accompagner dans leurs voyages les membres de la famille du cardinal, étaient allés les prendre à Aix, et madame de Mancini, leur mère, était allée à Nemours à leur rencontre. Alphonse fut envoyé au collège des Jésuites, à Paris, et Marie-Anne, depuis duchesse de Bouillon, fut gardée à la cour, où sa gentillesse enfantine

(1) Voy. les correspondances placées à l'*Appendice*.



devint un amusement pour la reine et pour le cardinal. Le soir de cette heureuse journée, Mazarin soupa chez le duc de Damville avec quelques seigneurs favorisés (1).

Deux gros nuages, la brouillerie machinée par le jeune roi et la mort de celui-ci, d'où pouvait sortir un orage qui aurait foudroyé le cardinal, se trouvèrent dissipés si promptement qu'ils furent à peine entrevus et restèrent pour ainsi dire ignorés; aussi l'histoire les a à peine enregistrés.

Toute médaille a son revers, toute vie, même la plus triomphante et la plus heureuse, a ses soucis et ses traverses; dans l'ordre moral, le cardinal venait par ses appréhensions de payer sa part du tribut infligé à l'humanité; et dans l'ordre physique il n'en était pas affranchi. A cet homme comblé de tant de biens, manquait le

(1) On lit dans la *Gazette*, art. sous la rubrique : Fontainebleau, 14 octobre 1655 :

« La cour reprend ses premiers divertissements depuis que le Roy, après quelques atteintes de fièvre, est restabli en sa parfaite santé : Dieu ayant béni tous les remèdes qui, en une occasion de cette importance, ont esté ordonnés si à propos qu'ils ont produit un effet tout extraordinaire et causé un succès si heureux que toute la France a sujet d'en rendre grâces pour une guérison si prompte et si asseurée...

« ...Hier ce grand ministre vint lui-même, par son heureux retour, achever la joie d'un chacun de trouver nostre Monarque en sa première santé, ce qui ne consola pas peu Son Éminence, laquelle n'ayant pour but dans tous ses glorieux travaux que la prospérité d'un si digne souverain, veid avec une merveilleuse satisfaction que le Ciel n'avoit pas moins favorisé les soins de ceux qui travailloient à la conservation de sa Royale Personne qu'exaucé les prières de la meilleure Princesse comme de la meilleure mère du monde, qui employoit dans son Oratoire tout le temps qu'elle ne pouvoit estre proche du lit de Sa Majesté, à prier Dieu pour le rétablissement d'une santé si nécessaire à l'Estat, et ce jour s'étant passé dans les compliments que Son Éminence receut de tous les Grands de la Cour sur ses bons succez. Elle fut souper chez le duc d'Amville où se trouvèrent aussi quelques seigneurs. »



plus précieux de tous, la santé. La goutte et la gravelle (1) le tourmentaient cruellement (2), et si Vallot, premier médecin du roi, lui procurait parfois quelque soulagement, sa science ne réussissait pas à le guérir. Les remèdes même de Vallot, à la façon de Molière, n'étaient pas toujours du goût du cardinal, d'après cette phrase d'une de ses lettres à la reine dans laquelle il lui fait cette confidence :

« Je ne vous ferai pas une longue lettre, car M. Vallot m'attend avec un bouillon de ceux que je hais comme la mort, et à la vérité j'ay esté bien malade, quoy que je ne vous aye rien mandé (3). »

Lorsque le cardinal écrivait cette lettre à la reine, cette princesse était allée à Paris, mais prudemment il était resté auprès du roi qu'il avait accompagné à Chantilly, cette splendide demeure confisquée sur le prince de Condé en raison de sa rébellion. La Saint-Hubert fut célébrée, pendant ce séjour, par des chasses dignes de l'immense forêt. De Chantilly, le roi et le cardinal se rendirent à Compiègne, puis à la Fère, pour se trouver un instant à proximité des opérations militaires; et, le 25 novembre, ils reprirent le chemin de Paris. Ce voyage offre cette parti-

(1) Voy. les *Mémoires* de madame de Motteville.

(2) On lit dans la *Gazette*, art. sous la rubrique : Fontainebleau, 28 octobre 1655 :

« Le 24, le Roy, après avoir le matin visité Son Éminence qui estoit indisposée, fut à la promenade dans l'un de ses jardins, d'où Sa Majesté se rendit en la chapelle du chasteau pour ouïr la messe que la Reyne et Monsieur avoient entendue en celle des Mathurins : cette pieuse princesse y ayant communié de la main d'un de ses chapelains. »

(3) Lettre inédite, Compiègne, 16 novembre 1655. Aff. étr., France, vol. 894.

cularité que le roi était escorté par les gardes du cardinal Mazarin commandés par leur capitaine (1). Le cardinal grandissait ainsi le prestige de la compagnie de ses gardes qui devint après sa mort la seconde compagnie des mousquetaires, et nous avons vu que pour augmenter son propre prestige, alors même qu'il voyageait seul, il se faisait escorter à l'occasion par les compagnies de la garde du roi.

Les péripéties de la vie du cardinal Mazarin que nous venons de décrire étaient presque ignorées ; s'il eût sombré sous le choc de quelques-uns des écueils que nous avons signalés, il n'eût pas sombré seul, il est indubitable que Colbert, compromis dans les concussions qui eussent été le premier grief relevé contre Mazarin, eût naufragé avec lui. Mazarin aurait vu avant sa mort la fin de ses hautes destinées, et Colbert n'eût pas même vu le commencement des siennes.

(1) Bezemaus. Voy. la *Gazette*.

APPENDICE

MÉMOIRE DE COLBERT AU CARDINAL MAZARIN.

« A Monseigneur,

« En 1649 et 1650, je suivis Vostre Éminence en Normandie, Bourgogne, Picardie et Guyenne, elle me récompensa par une chanoinie de Saint-Quentin pour mon frère.

« Lorsque Vostre Éminence fut obligée par un grand orage de sortir du royaume, elle me confia toutes ses affaires, elle me donna un bénéfice de mille livres de rentes pour ce même frère chanoine de Saint-Quentin; elle donna une lieutenance dans le régiment de Navarre à un autre frère blessé sur la brèche de Chastel, en Lorraine; pour un troisième Vostre Éminence obtint de la Reine la direction des droits de tiers de prises faites par les vaisseaux du Roi.

« L'année suivante, je me vis honoré de la charge d'Intendant de la maison de Monseigneur le duc d'Anjou; et mon frère chanoine fut gratifié d'un autre bénéfice de huit cents livres de rentes. De plus, ce qui est d'un prix inestimable sont les témoignages avantageux que Vostre Éminence voulut bien rendre de moi en diverses rencontres au Roi et à la Reine.

« En 1653, Vostre Éminence me permit de tirer quarante mille livres de récompense de la charge d'Intendant de la maison du duc d'Anjou, et forma le dessein de me faire avoir celle de secrétaire des commandements de la Reine. Elle fit donner une compagnie dans le régiment de Navarre à mon frère, lieutenant.



Elle fit agréer mon autre frère pour l'intendance de l'armée de terre destinée pour Naples; donna à un de mes cousins germains l'intendance de l'armée de Catalogne convertie depuis en celle des gouvernements de la Rochelle et de Brouage.

« En 1654, Vostre Éminence me fit donner la charge de secrétaire des commandements de la Reine et fit donner une abbaye de six mille livres à mon frère.

« Mes paroles mêmes quelques puissantes qu'elles fussent ne luy scauroient faire qu'imparfaitement connoistre ma gratitude, et luy en voulant expliquer la grandeur, je me trouve réduit à me servir des termes trop ordinaires et trop faibles d'une protestation très véritable d'estre éternellement avec toute sorte de respect et de dévotion,

« Monseigneur,

« De Vostre Éminence,

« Le très humble, très obéissant, très obligé et très fidel serviteur,

« Colbert.

« Ce 9e avril 1655 (1). »

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET.

De Compiègne, le 25 mai 1655.

Je vous remercie du soin que vous prenez touchant les colporteurs de libelles; il semble important d'en punir quelquns pour inthimiderles autres et porter (*sic*) la facilité qu'on a d'en trouver.

Je crois que pour faire honte à l'ambassadeur de Savoie de sa curiosité indiscrète, il seroit bon que vous l'allassiez trouver

(1) Colbert fit imprimer cette lettre, mais il s'en repentit plus tard, puisqu'il tâcha d'en recouvrer le plus grand nombre d'exemplaires qu'il lui fut possible, afin de les détruire. Cette lettre a été réimprimée dans les *Mémoires* pour servir à l'histoire. D. M. R. 1668, petit in-12, page 350. Colbert poursuivit aussi la destruction de ce volume devenu très rare, parce qu'il contenait sur sa personne et sur sa famille des vérités qui lui déplaisaient. — Voy. les *Mémoires* de Conrart.



pour lui dire que l'on a su la recherche qu'il faisoit de ce qui a été imprimé, durant les derniers mouvements, contre la cour et particulièrement contre le cardinal de Mazarin et que comme l'on a arrêté depuis peu quelques uns de ceux qui en faisoient le débit contre les défences qu'il en avoient reçus, on sera bien aise de savoir si ce sont des gens qu'il appuie, parce que en ce cas on feroit beaucoup de considération de ces offices; mais que du reste n'estant pas juste que sa curiosité demeure sans être satisfaite et même pour lui épargner la peine de rechercher tous ces dits libelles, on lui en fera faire un recueil qu'on lui enverra relié fort proprement à son logis, s'il le desire. Vous en userez néanmoins comme vous jugerez à propos.

Je m'étonne que l'on aît pas fait arrêter le sieur de Mémon, s'il est vrai que de son sû l'on aît distribué des libelles chez lui et de là ailleurs.

Je résoudrai ce qu'il y aura à faire à l'égard du sieur de Chanregnaud; cependant ne lui témoignez rien. Je souhaiterois seulement que vous puissiez découvrir quelles sont les personnes de considération qui ont le plus de partialité pour le cardinal de Retz ou correspondent avec lui.

Je vous prie d'assurer madame la duchesse de Chevreuse de mes très humbles services.

Je vous prie de ne rien oublier pour la punition de ces colporteurs, lesquels, quoi qu'on puisse dire au contraire, sont également coupables pour le débit de vieux libelles comme pour les nouveaux (1).

COLBERT A MAZARIN.

« De Paris, le 9e juin 1655.

« L'ordre que Votre Éminence me donne pour M. de Mancini est trop vague pour le pouvoir exécuter sans une explication. Votre Éminence dit deux habits et du linge; ces deux mots vont à cinq cents et à deux mille écus. Il me semble que Votre Émi-

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 896.



nence auroit mieux fait de lui arbitrer une somme qu'il auroit ménagée, et encore beaucoup mieux de lui règler tout d'un temps sa famille (1), et lui en donner à faire la dépense. Il faudra une charette pour porter son équipage pendant la campagne (2), qui coûtera seize livres par jour.

« Sur ce propos, je supplie Votre Éminence [de me permettre (3)] de lui dire qu'il est très nécessaire qu'elle examine les moyens qu'elle peut pratiquer pour être mieux servie qu'elle ne l'est, lui avouant ingénuement qu'une partie de mon mal vient du chagrin que j'ai tous les jours de voir que mon insuffisance en beaucoup de choses où je n'ai aucune expérience est cause qu'elle est mal servie, et de plus je lui avoue que quoi que j'emploie tout mon temps et que grâces à Dieu je n'aie rien à me reprocher sur le sujet d'aucune débauche, divertissement, promenade ou autres affaires, je ne laisse pas de voir beaucoup d'affaires qui ne sont pas conduites à leur perfection avec la diligence qui seroit nécessaire, faute de temps. Je supplie Votre Éminence de songer sérieusement à cela et de le croire d'autant plus véritable que je lui dis que je l'en presse quoi que cela soit contre moi (4). »

COLBERT AU CARDINAL MAZARIN.

« Paris, 12 juillet 1655.

« Je la supplie [Votre Éminence] de voir les échantillons d'étoffes qui sont demeurés à La Fère et de m'envoyer ceux qui lui agréeront le plus pour lui faire faire des habits d'automne (5). »

(1) C'est-à-dire sa maison ; l'habitude de vivre avec le cardinal Mazarin faisait adopter par Colbert certaines formes de la langue italienne.

(2) Cette campagne de 1655, dans laquelle Turenne ouvrit à nos armes les Pays-Bas espagnols par la prise de Landrecies et du Quesnoy, fut le prélude de la série des succès qui amenèrent, en 1659, la conclusion de la paix des Pyrénées.

(3) Par omission ou par une ellipse volontaire, Colbert a passé évidemment ces mots : *de me permettre*.

(4) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 893 *ter*.

(5) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 894.



« Paris, 14 juillet 1655.

« Les pendants d'oreilles que Votre Éminence a commandés à la fille de Lescot ne sont point encore faits; aussitôt qu'ils seront achevés, je les enverrai à Votre Éminence. Pour les paquets dudit Lescot qui se trouvent perdus, j'apprends de son fils qu'il n'a rien envoyé à Votre Éminence que par la voie de l'ambassadeur, et ainsi il n'y a pas d'apparence qu'il y eût aucune pierrerie dans ces deux pacquets.

« L'on commence à travailler, à peindre et à parqueter la petite galerie de l'appartement de Votre Éminence. J'ai creu qu'elle approuverait que je fisse changer les portes de la petite galerie, du petit alcôve et de la chambre du billard, pour en faire mettre d'autres brisées. Pour rendre l'appartement de Votre Éminence également beau dans son entrée et dans ses dedans, il faudrait faire accommoder un logement pour M. le premier médecin dans l'appartement du Louvre audessus du Conseil, où M. le maréchal de Villeroy et M. le duc de Damville sont en état de se loger, y ayant aussi place pour ledit sieur premier médecin, et prendre le logement qu'il occupe à présent pour faire l'entrée de l'appartement de Votre Éminence plus belle qu'elle n'est (1). »

MAZARIN A COLBERT.

Monsieur Colbert, conseiller du Roi ordinaire en son conseil d'État à Paris.

De la Fère, 23 juillet 1655.

M. le duc de Mantoue sera bientôt à Paris, et quoi qu'il mène avec lui un train assez considérable, néanmoins il veut demeurer en France *incognito*, ce qui fait que le Roi ne le pouvant pas recevoir au Louvre, l'on a résolu qu'on lui feroit préparer un logis en ville où madame la princesse Palatine le traitera aux dépens de Sa Majesté.

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 894.

Il faut donc que vous trouviez un homme qui se charge de l'argent que messieurs les surintendants feront fournir pour cet effet et qui prenne le soin de la dépense qui sera faite par les officiers de ladite princesse ou par le moyen d'un pourvoyeur, ainsi qu'elle jugera plus à propos, et je crois que la princesse fera faire deux ou trois tables, l'une pour la personne du duc et pour ceux qu'il voudra *avec lui;* l'autre pour ses gentilshommes, et la troisième pour tout le reste de ses domestiques. Il leur faudra donner l'argent à dépenser et les traiter à proportion de ce que vous faites pour mes valets de pied et de chambre.

Le garde-meuble du Roi aura ordre de meubler un appartement pour Son Altesse Royale. Il faudra seulement trouver la vaisselle d'argent et le linge. Pour la vaisselle je crois qu'entre M. Servien, M. le procureur général et M. Tubeuf, l'on pourra avoir la quantité qui sera nécessaire; mais pour le linge, il le faudra louer ou acheter, *et vous en ferez prendre soin à la personne que vous commettrez pour cet effet, qui pourroit être un de mes hommes.*

Il faudra encore avoir trois ou quatre carrosses qui soient toujours prêts pour le service de Son Altesse Royale, à quoi il n'y aura pas grande difficulté à Paris, *comme aussi les envoyer recevoir à Briare.*

Enfin vous conférerez avec madame la princesse Palatine et avec M. le procureur général auquel *j'écris* (1) là dessus; tous trois ensemble prendrez les résolutions qui seront nécessaires.

Le principal point sera de trouver un homme sur lequel on puisse se décharger du détail de cette affaire, *et je crois qu'un de vos commis sera très propre,* car pour le reste il n'y aura pas grande difficulté. Je vous prie de prendre cette peine que je ne vous donnerois pas, si ce n'étoit une chose de très grande importance au service du Roi et à ma satisfaction propre que ce prince soit bien reçu et bien traité, *et on le fera avec gros ménage puisque madame la princesse Palatine y tiendra la main, et on y fera une dépense qui aille à l'éclat. Je crois qu'il vaut mieux acheter le*

(1) Ce mot que nous avons souligné est une surcharge de la main du cardinal sur un mot qu'il a effacé.



linge, néanmoins je m'en remets à M. le procureur général qui vous donnera à compte la somme d'argent pour les dépenses qu'il faudra faire que vous croierez nécessaires (1).

Le cardinal MAZARINY (2).

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET.

De la Fère, le 1er aoust 1655.

Je ne ferai pas grande réponse à votre lettre du dix-neuvième, me contentant de vous remercier de tout mon cœur du zèle que vous témoignez si obligeamment pour tout ce qui peut regarder le service du Roi et mon intérêt particulier. Les charettes ne pouvoient arriver plus à propos, et vous m'avez bien obligé de m'envoyer de si bon vin.

Je me remets de vous entretenir des articles que votre lettre contient à Paris, si on prend ce soir la résolution d'y aller, ou ici, puisque M. le procureur général me mande que vous y ferez un voyage. Magny vous donnera toutes les nouvelles et vous dira que vous n'aurez jamais un meilleur ami que.....

De Guise, le 27 septembre 1655.

Ce seroit un grand coup s'il pouvoit (M. votre frère, procureur général) réussir de prendre mes afficheurs de placards, et je suis persuadé que ce que vous ne ferez pas lorsqu'il s'agira du service du Roi ou de ma satisfaction sera impossible.

De Guise, le 2 octobre 1655.

Je m'assure que, par le soin que vous en faites prendre, on découvrira enfin quelqu'un de ces afficheurs de placards dont il faut faire une punition exemplaire (3).

(1) Nous avons reproduit en caractères italiques tous les passages qui sont de la main du cardinal et qu'il a insérés après coup en interligne ou à la fin des alinéas.

(2) Aff. étr., France, vol. 896.

(3) Ces trois lettres sont inédites. Aff. étr., France, vol. 896. *Copies.*



MAZARIN A NICOLAS FOUQUET, PROCUREUR GÉNÉRAL.

De Guise, le 10e octobre 1655.

J'ay un déplaisir très sensible de l'accident qui est arrivé à M. votre frère; je ne lui écris point pour le lui témoigner, de peur que son mal ne lui permette pas de lire ma lettre sans l'incommoder. Je vous prie seulement de lui dire de ma part que je le conjure de se ménager et que l'impatience ne lui fasse point quitter le lit qu'il ne soit tout à fait guéri (1).

MAZARIN A LA REINE.

De Guyse, le 1er octobre 1655.

Votre lettre du vingt-cinquième du mois passé m'a été rendue fort tard et j'en suis bien aise, car elle m'eût donné bien de l'inquiétude si je l'eusse reçue plus tôt. Je vous conjure de me faire la grâce de ne vous charger jamais de semblables commissions, mais au contraire d'avoir la bonté de me protéger, quand, pour mon malheur, la personne que vous savez seroit fâchée contre moi, vous assurant que je mourrois plutôt mille fois que de lui en donner le moindre sujet.

Mondevergues a eu l'honneur de vous entretenir de ce qui se passe à l'armée et aux postes avancés, et vous verrez ce que j'écris à la personne qui vous aime plus que toutes choses du monde.

Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai mandé de l'envie que le *Confident* (2) auroit de faire un petit voyage; mais je voudrois bien savoir promptement que sa mauvaise humeur l'eût quitté, puisque la plus grande que je puisse avoir consiste à le voir toujours content, glorieux, heureux, et dans la dernière amitié avec celle à qui il a de très grandes obligations (3).

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 896. *Copies.*
(2) Le roi.
(3) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 896. *Copies.*

« De Guise, le 1er octobre 1655.

« Je suis bien heureux d'avoir reçu plutôt le remède que le mal, car la lettre du *Confident* (1), qui portait que, n'ayant pas eu le temps de vous écrire, je ne l'aurois pas pour lire une lettre, ne m'a été rendue qu'après celle que vous avez pris la peine de m'écrire pour me combler de grâces, sans me pouvoir imaginer la raison des excuses. Enfin, je suis bien satisfait de cet accident; car je vous avoue que la lettre du *Confident* m'auroit mis en grande peine, quoique j'eusse su en ma conscience de ne vous avoir pas donné sujet de vous plaindre de moi. Je voudrois vous dire mille choses des sentiments de la *Mer* (2) à l'égard de 22 (3) qui vous devoit aller voir, mais je juge plus à propos de le faire de vive voix, et je vous puis répondre dès à présent que vous en aurez satisfaction, comme aussi que je gagnerai des moments pour me rendre au lieu où vous êtes.

« Mondevergues, qui vous rendra cette lettre-ci, vous dira tout ce qui se passe en ces quartiers, l'état de notre armée et des fortifications de Condé, Saint-Guillain et le Quesnoy, et il fera même voir au *Confident* le plan de celle de Condé, qui est fort belle et bien avancée.

« Le comte de Moret partit hier avec le second convoi, composé de cinq cents charettes, et demain partira M. de Lislebonne avec un autre aussi fort; mais avec tout cela il en faut bien envoyer d'autres pour donner le moyen de conserver lesdits postes pour tout le mois de mai.

« Je n'ai pas eu grand peine à deviner la dame qui ne tomboit pas d'accord de la nouvelle de Casal. Il faut pourtant que vous preniez la peine de la caresser, et que vous disiez au *Confident* de prendre occasion de l'assurer de son affection pour M. son mari et de la prier de lui mander de sa part qu'il désire qu'il fasse tous les efforts imaginables pour prendre des quartiers dans le Milanois, puisque les renforts d'infanterie qui passent en Pié-

(1) Le roi.
(2) Le cardinal Mazarin.
(3) La reine.

mont lui donneront quelque facilité à cela; et vous pourriez encore lui dire quelque chose là-dessus, et donner ordre à M. de Brienne d'écrire à l'ambassadeur qui est à Turin en cette conformité.

« L'abbé Ondedei vous dira ce que je crois qu'il faudroit faire à l'égard de M. le duc de Modène, duquel on parle universellement comme d'un César, et avec beaucoup de raison, étant aussi brave et honnête homme qu'on le peut être sans qu'il en fasse grande ostentation.

« J'écris un petit mot au *Confident,* dont la mauvaise humeur me donne de l'inquiétude. Je vous conjure de travailler avec soin de l'en délivrer, et pour lui faire connoître que vous et lui ne sauriez avoir jamais un serviteur plus fidèle que (1)... »

« De Guise, 2 octobre 1655.

« J'ai reçu avec beaucoup de joie votre lettre du vingt-huitième, voyant le *Confident* satisfait de *vingt-deux* (2), avec de si bons sentiments pour la *Mer* (3). Je vous conjure de faire en sorte que cela continue longtemps, vous asseurant que 16 (4) y contribuera de tous ses soins, et de la bonne manière. Pour ce qui est de mon retour, je vous prie de croire qu'il ne sera retardé d'une heure plus qu'il ne faudra, et, au compte que je fais, je crois qu'il pourra être encore le dix ou le douzième du courant.

« Le troisième convoi est parti ce matin, et je pourrois bien aller demain à l'armée avec le *quatrième*. Je n'ai rien à ajouster à ce que je vous écrivis hier et au *Confident,* par Mondevergues,

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 896. *Copies.*

(2) La reine.

(3) Le cardinal Mazarin.

(4) Nous n'avons pu trouver la clef de ce chiffre, mais il paraît évident qu'il signifie le cardinal; dans la clef donnée par M. Ravenel, *Lettres du cardinal Mazarin à la reine,* 16 signifie la France; mais les lettres publiées par M. Ravenel s'arrêtent à l'année 1652, et 16 ne peut avoir ici cette signification.



sinon que je ne suis nullement satisfait des rapports qui m'ont été faits de l'état de Saint-Guillain (1). »

De Guise, le 4e octobre 1655.

Je vous ai écrit deux fois depuis trois jours par Mondevergues et par un courrier que M. Servien m'avoit dépêché de Paris. A présent, vous et le *Confident* (2) savez que je pars demain pour aller à l'armée et y demeurerai trois jours pour visiter les postes avancés, y établir tout ce qu'on jugera nécessaire pour leur conservation, résoudre les postes que l'armée prendra le reste de la campagne, et être de retour sans faute dimanche prochain, avec dessein de prendre la route de Fontainebleau un jour après, quoique je voie qu'il manquera encore quelque convoi à faire; mais comme ils ne seront que pour le Quesnoy et Landrecy, je crois de pouvoir laisser si bon ordre pour cela que la chose s'exécutera ponctuellement.

Les ennemis s'assemblent dans le même poste que l'armée du Roi a quitté; ils ont fait reconnoître Condé, et je m'asseure qu'ils n'en auront été trop satisfaits; mais pour Saint-Guillain, je suis obligé de vous dire qu'il n'en est pas de même, et l'on pourroit bien être contraint de le raser. J'examinerai la chose avec MM. les généraux, et on résoudra ce qui sera le plus avantageux au service du Roi. La conduite des ennemis me fait croire qu'ils ont dessein de se retirer bien tard, espérant de pouvoir entreprendre quelque chose à Condé ou au Quesnoy, si nous le faisons plus tôt qu'eux; mais on pratiquera tous les moyens imaginables pour tenir la campagne le temps qu'il faudra pour conserver lesdits postes.

Il est certain que je n'ai au monde plus forte passion que

(1) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 896. *Copies.*

On lit dans la *Gazette,* sous la rubrique : Guise, 4 octobre 1655 :

« Son Éminence est dans cette ville et selon le bonheur qui accompagne tous les soins qu'Elle prend pour la gloire de la France, y donne si utilement ses ordres pour les convois de Condé, Saint-Ghilain et du Quesnoy, que trois ont déjà esté conduits sans opposition des ennemis. »

(2) Le roi.



celle de vous servir et le *Confident;* mais je vous avoue que, quand il le faut faire éloigné de vous, il m'en est fort sensible, et je me lasse bientôt; sur quoi j'aurai l'honneur de vous entretenir l'un et l'autre à mon retour. Cependant, je vous fais dès à présent mes excuses si vous ne recevrez de mes lettres si souvent durant ce petit voyage, et je vous supplie de me conserver votre bienveillance et celle du *Confident,* que je n'oublierai rien pour mériter de plus en plus avec mes très humbles services, desquels je souhaite que Monsieur (1) soit assuré, étant de la bonne manière et plus que jamais (2)...

De Quevrain, le 5e octobre 1655.

Tout le monde tombe d'accord qu'il n'y a rien de si délicieux que Fontainebleau; mais je sais bien pour moi qu'il y a un *Confident* qui le changeroit avec grande joie pour celui-ci, quoique bien différend de ce que vous l'avez vu, les maisons étant presque toutes abattues, le château renversé et tout en grand abandonnement et désordre. J'aurai l'honneur de vous en entretenir dans fort peu de jours, ainsi que vous verrez par la lettre à notre *Confident.* Je vous rends cependant très humbles grâces de celle qu'il vous a plu de m'écrire, vous assurant que je ne serai fâché contre la personne, et d'autant plus que vous et notre *Confident* avouez qu'elle n'avoit pas tort. On se souvient bien de vous en ce pays ici et l'on tâchera d'y préparer les choses en sorte que vous y puissiez venir la campagne prochaine et y agir avec la gloire et la satisfaction que vous souhaitez.

Le plus fidèle et partial de tous vos serviteurs et créatures (3)...

(1) Le frère du roi, duc d'Anjou, puis duc d'Orléans.

(2) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 896. *Copies.*

(3) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 896. *Copies.* Cette lettre est adressée à la reine; le copiste a inscrit en tête, par erreur, qu'elle était adressée au roi.

MAZARIN A VALLOT (1).

De Guesvrain, le 8e octobre 1655.

Je ne vous saurois exprimer l'inquiétude où je suis du mal du Roi; les assurances que vous me donnez que ce ne sera rien l'ont un peu soulagée; mais il me sera impossible d'avoir l'esprit en repos jusqu'à ce que je sache Sa Majesté entièrement guérie. Je pars afin de me rendre en diligence auprès d'Elle. Je vous remercie cependant du soin que vous prenez de me donner avis du détail de ce qui se fait pour lui rendre sa santé pour laquelle je donnerois de bon cœur jusques à la dernière goutte de mon sang.

MAZARIN A LA REINE.

« De Guise, le 10e octobre 1655.

« Je vous ai dépêché un des valets de pied, je vous en envoie un autre pour vous confirmer les impatiences dans lesquelles je suis de me rendre auprès de vous et du *Confident*. J'escris à Paris pour avoir des carrosses à Senlis, et je vous supplie d'avoir la bonté qu'une partie des gens d'armes et Chevaux-légers qui sont auprès du Roi vienne à Juvisy et l'autre entre Essonne et Fontainebleau. Je ne vous dis pas à point nommé le jour que j'arriverai au lieu où vous êtes, cela dépend de ce que les chevaux pourront faire, et je m'assure que vous et le *Confident* me faites la justice de croire que je gaignerai des moments pour trouver un peu de repos en ayant l'honneur d'estre auprès de vous (2). »

« De Compiègne, le 12e octobre 1655.

« Les deux valets de pied que j'ai rencontrés depuis la Fère m'ont donné la vie, m'ayant rendu des lettres qui m'assurent du bon état de la santé du *Confident*, et par conséquent de la votre (3). »

(1) Médecin du roi.
(2) Lettre inédite. Aff. étr., France, vol. 896. *Copies.*
(3) *Id.*

RATIFICATION PAR LE PROTECTEUR DU TRAITÉ DE COMMERCE AVEC LA FRANCE, 3 NOVEMBRE 1655 (1).

ARTICLES SECRETS.

Expulsion d'Angleterre quarante jours après la ratification de Marsin (2), Lenet (3), Cugnac (4), Trancas (5), Mazerolles (6), Barrière (7), Saint-Mars (8), Corsan, Dézert (9), Blarut (10), Thodias (11).

Signé : De Bordeaux.

Expulsion de France dans le même délai de Charles eldest son of Charles, late King of England, Henric, duke of Glocester, after ten Years of required (12), the lord of Ormond, sir Edward Hyde, sir John Culpepper, lord Gérard, Daniel Oneale, lord Wilmot, sir Marmaduke Langlade, sir Edward Nicholas, lord Wentworth eldest son of the earld et Cleveland, sir Richard

(1) Aff. étr., Angleterre, vol. 66.

(2) Le comte de Marsin, général en chef des troupes en Guyenne après le départ du prince de Condé.

(3) Le conseiller Lenet, directeur en Guyenne des intérêts du prince de Condé ; auteur de *Mémoires*.

(4) Le comte de Cugnac, agent du prince de Condé.

(5) M. de Trancas, conseiller au parlement de Bordeaux, envoyé en ambassade en Angleterre où il était resté.

(6) De la maison de Scoraille, agent du prince de Condé.

(7) Maréchal de camp, agent du prince de Condé.

(8) M. de Saint-Mars, correspondant de la duchesse de Longueville pendant la Fronde de Bordeaux.

(9) L'un des chefs de la Fronde populaire à Bordeaux, envoyé en ambassade en Angleterre où il était resté.

(10) Envoyé comme le précédent en ambassade en Angleterre.

(11) Le chevalier de Thodias, premier jurat de Bordeaux, envoyé en ambassade en Angleterre.

Nous avons rétabli l'orthographe de ces noms altérée pour la plupart. Voy. sur ces divers personnages nos *Souvenirs du règne de Louis XIV.*

(12) Le duc de Glocester, frère cadet de Charles, était en France avec sa mère. Cromwell se réservait d'exiger son expulsion lorsqu'il aurait dépassé l'âge de dix ans.

Grenville, sir Francis Dodington, sir John Barkeley, the lord Belearis, O. Sullivan Bearé, lieutenant général Mildeton, lord Muskerry the Father, major général Edward Massey.

Signature des commissaires

D'Olivarius, Dei gratia protector Rei-publicæ Angliæ, Scotiæ et Hiberniæ :

NATH. FIENNES,
P. LISLE,
WAL. STROKLAND.

L'ABBÉ FOUQUET A MAZARIN.

Novembre 1655.

L'abbé Fouquet, après avoir dit au cardinal qu'il lui renvoie des lettres interceptées de la duchesse de Châtillon au prince de Condé et au maréchal d'Hocquincourt, continue en ces termes :

« Madame de Châtillon souhaite plus que toutes choses de se raccommoder, et voir dans quelque temps la Reine et Vostre Éminence particulièrement, et assurément elle changera de conduite si elle n'est plus obsédée par Madame de Ricous. J'ay dit à la Reine que Vostre Éminence n'avoit jugé à propos de la faire arrester que pour donner ordre à ce qu'elle pouvoit avoir gâté, et que présentement elle étoit dedans Pontoise gardée par du Fresne, jusqu'à ce que l'on scaura ce que deviendra l'affaire de M. d'Hocquincourt à qui elle avoit escrit. La vérité pourtant est qu'elle est dans Paris fort observée et ne pouvant escrire une seule lettre sans que j'en aye cognoissance.

« Si on ne l'eut point arrestée, elle partoit le jour mesme pour se retirer. Elle a cru d'abord que c'estoit moi qui l'avoit fait faire, mais je l'ai désabusée (1). »

MAZARIN A LA REINE.

« De Compiègne, 25 novembre 1655.

« Le comte de Belin m'a rendu vostre lettre et celle du

(1) Aff. étr., France, vol. 894.

Confident (1) auquel j'espère de respondre bien tost de vive voix. Vous avez beaucoup de raison d'être en colère de ce que l'on fait pour empêcher que le maréchal d'Hocquincourt ne fasse la dernière folie ; mais il n'y a au monde un homme sensé et prudent qui n'en usast comme nous faisons. La conduite du maréchal n'est pas bonne ; mais la nostre seroit bien pire sy nous n'employons toutes sortes de moyens pour nous asseurer que deux places si importantes ne tombent au pouvoir des ennemis, et s'il y avoit quelques autres machines pour s'en rendre maistre sans employer de l'argent, vous pouvez estre asseurée que je m'en servirois avec grand plaisir ; mais, à faute de cela, tout autre expédient doit estre employé, et si quelqu'un vous en parle autrement, c'est manque d'affection et d'intelligence (2). »

(1) Le roi.
(2) Aff. étr., France, vol. 896.



FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II



APPENDICE

CHAPITRE III



APPENDICE

CHAPITRE IV



APPENDICE

CHAPITRE V



APPENDICE

CHAPITRE VI



CHAPITRE VII



APPENDICE

CHAPITRE VIII



APPENDICE

CHAPITRE X



APPENDICE

CHAPITRE XI



APPENDICE

CHAPITRE XII



APPENDICE

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER



ERRATUM

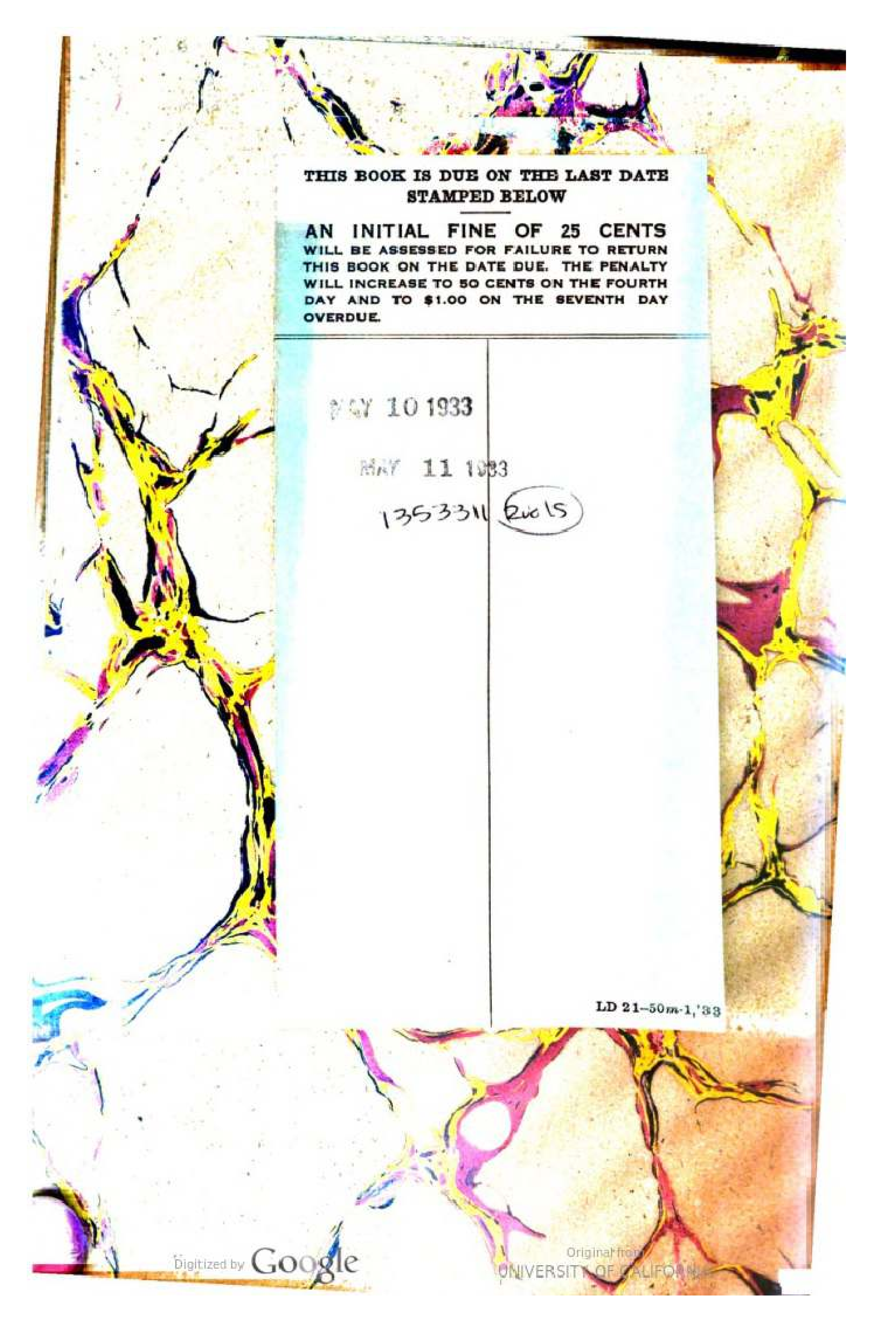
P. 125, *note*, au lieu de 15 mars 1652, *lisez* 1651.

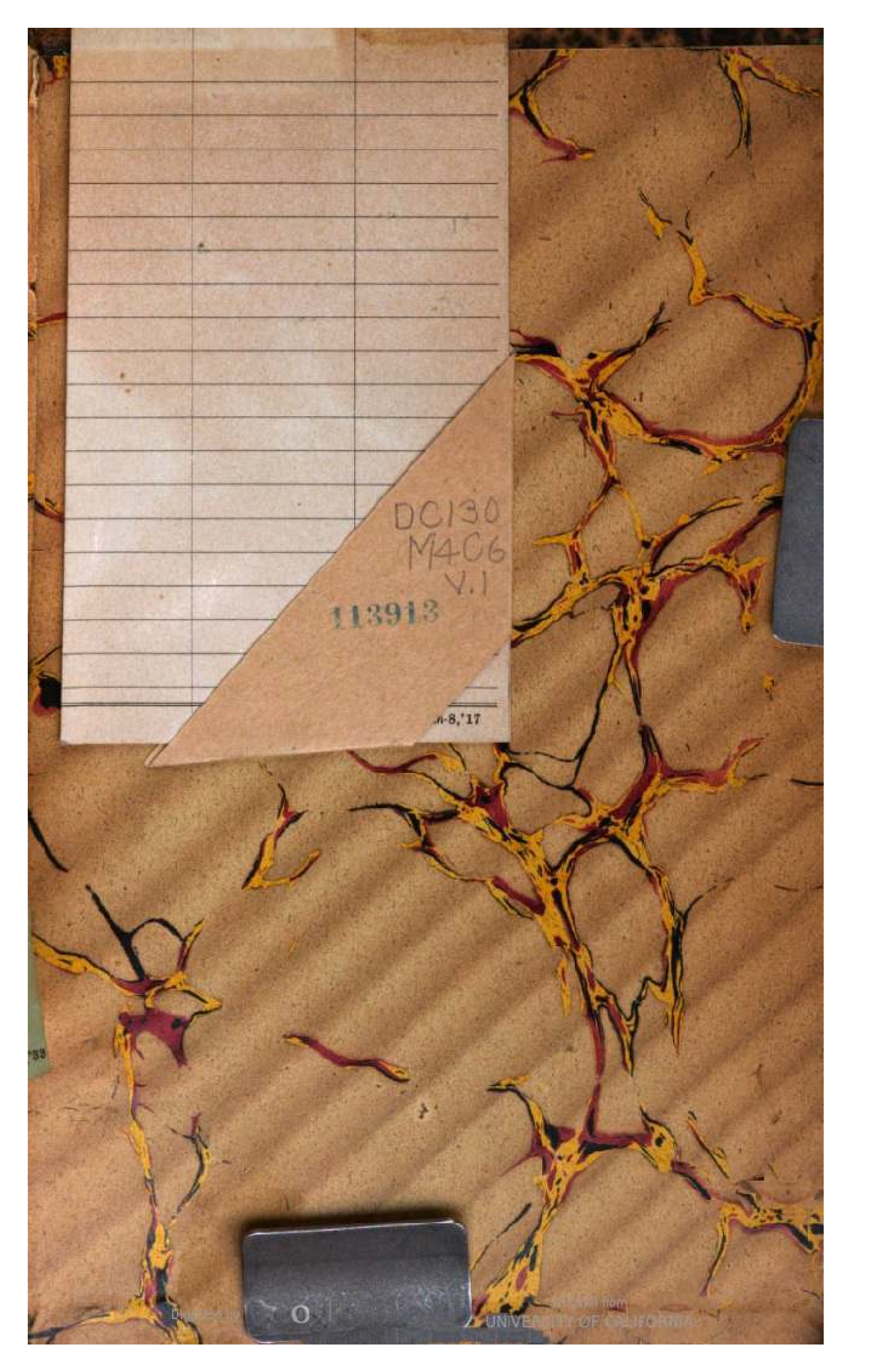
PARIS. — TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.



PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.






DC130
M406
V.1
113913
-8,'17
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

